

UNIVERSITE LUMIERE LYON Π
Faculté de Géographie – Histoire – Histoire de l'art – Tourisme Institut d'Urbanisme de Lyon
Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Lyon Π
Discipline : Géographie – Aménagement – Urbanisme
présentée et soutenue publiquement par
Joseph SALAMON

LES ESPACES PUBLICS A BEYROUTH ENTRE SPECIFICITES LOCALES ET MODERNISATION

Une ville en projet à la recherche d'un nouveau
référentiel

Directeur de thèse : **M. Marc BONNEVILLE**
Professeur à l'Université Lumière Lyon Π
Juin 2004

JURY M. Franck SCHERRER, Professeur à l'Université Lumière Lyon Π **M. Nabil BEYHUM**, Maître
Assistant à l'Ecole d'Architecture Paris Val de Seine **M. Eric VERDEIL**, Chargé de recherche au
CNRS – UMR 5600 Lyon

Table des matières

Dédicace . . .	7
Résumé . . .	8
Mots-clés . . .	9
Abstract . . .	10
INTRODUCTION ET DEFINITION DU SUJET DE RECHERCHE . . .	11
Chapitre 1 : Présentation, objectifs et généralités : . . .	11
Chapitre 2 : Formulation du sujet de recherche : une problématique à construire . . .	16
Section 1 : Vers un rapport entre « Public » et « espace public » : les pratiques de l'espace public . . .	17
Section 2 : Entre « Espace public » et « Politique publique », un rapport à construire . . .	24
Section 3 : Entre « politiques publiques » et « Public », de nouveaux rapports qui émergent : Médiation et Participation . . .	30
Chapitre 3 : Hypothèses et positions de recherche . . .	35
Section 1 : Première hypothèse : « vivre ensemble ; une crise de coexistence » ? . . .	36
Section 2 : Deuxième hypothèse : reconnaître les spécificités de l'ensemble ; vers une crise d'un référentiel partagé ? . . .	37
Section 3 : Troisième hypothèse : Agir ensemble ; une crise d'un projet commun ? . . .	37
Chapitre 4 : Méthodologie de travail . . .	38
Section 1 : Vers une approche multidisciplinaire, à la fois théorique et empirique . . .	39
Section 2 : Méthodologie de travail . . .	39
PREMIERE PARTIE LA RENAISSANCE DU PUBLIC A TRAVERS LE PROJET URBAIN ?	
Conceptualisation du problème de recherche et cadre théorique . . .	43
Chapitre 5 : Entre « citoyen », « usager » et « acteur » : la reconnaissance du public ? . . .	46
Section 1 : Le public « citoyen » : acteur de la démocratie nationale ? . . .	47
Section 2 : Le public « usager » : acteur de la vie quotidienne et des pratiques sociales . . .	49
Section 3 : Le public « concerté » : acteur de la démocratie locale participative . . .	52
Section 4 : Le public « Citoyen-Usager-Acteur » : vers une première synthèse . . .	57
Chapitre 6 : Depuis l'Agora jusqu'à l'espace public : l'espace public un concept multidimensionnel ? . . .	57
Section 1 : « L'espace public » : de « l'Agora » grecque à « l'espace public » du « projet urbain » : un concept à la recherche d'une « carte d'identité » . . .	59
Section 2 : « L'espace public » : un seul « concept », plusieurs « dimensions » . . .	65
Section 3 : « L'espace public », un concept multidimensionnel, matériel et immatériel : vers une deuxième synthèse . . .	74
Chapitre 7 : « Le projet urbain », « le nouveau référentiel », ou le « référentiel indéfini » des politiques publiques . . .	75
Section 1 : Les politiques publiques ou « l'Etat en action » : des modèles imposés par l'Etat aux « systèmes locaux » construits avec la ville . . .	76

Section 2 : Le « Référentiel des Médiateurs » ou le fonctionnement des politiques publiques « sectorielles » : Lecture des sciences politiques . .	80
Section 3 : « Le référentiel indéfini » du projet urbain ou le « nouveau référentiel » des politiques publiques : lecture multidisciplinaire . .	83
Section 4 : « Le référentiel indéfini » ou le nouveau langage du projet urbain : vers une troisième synthèse . .	86
Chapitre 8 : Un apport théorique, mais pas un modèle . .	87
Section 1 : « Public » et « Espace public » : le « respect retrouvé » ou l'être ensemble » . .	88
Section 2 : « Espace public » et « politiques publiques », ou le « sens de l'ensemble » . .	89
Section 3 : « Public » et « Politique publique », ou « le faire ensemble » . .	90
DEUXIEME PARTIE BEYROUTH OU LE PARADOXE ENTRE REFERENTIEL HISTORIQUE ET REFERENTIEL IDEOLOGIQUE . .	92
Chapitre 9 : Les vestiges archéologiques comme sens « idéologique » pour les nouveaux espaces publics du centre-ville ? . .	95
Section 1 : la ville phénicienne et le mythe des origines . .	98
Section 2 : L'époque hellénistique ou le mythe de l'Agora et de la démocratie grecque . .	100
Section 3 : L'époque romaine ou le mythe de la citoyenneté . .	101
Section 4 : L'époque byzantine ou le symbole de l'artisanat . .	104
Chapitre 10 : L'époque médiévale et arabo-ottomane. (636 ap. J.C. – 1918 ap. J.C.) Un espace public rejeté ou sacrifié ? . .	107
Section 1 : l'époque arabe (636-1515) ou le patrimoine nostalgique . .	109
Section 2 : l'époque ottomane. (1516-1918) Des symboles politiques et religieux au détriment des espaces publics ? . .	113
Chapitre 11 : Les vestiges monumentaux du Mandat français : symbole d'une « création » - modernisation des espaces publics ? (1920-1943) . .	117
Chapitre 12: Des espaces publics contemporains aux espaces communautaires ? . .	120
Chapitre 13 : Les espaces publics à Beyrouth, le paradoxe entre l'histoire et l'idéologie. Vers une quatrième synthèse . .	122
TROISIEME PARTIE BEYROUTH : LA RECONNAISSANCE DU PUBLIC entre spécificités locales et modernisation Une ville « en projet » à la recherche d'un nouveau référentiel . .	125
Chapitre 14 : Les espaces publics beyrouthins. Enjeux et pratiques socio-politiques . .	125
Section 1 : « Le public-citoyen Libanais » : entre citoyenneté et multiculturalisme . Une notion en reconstruction continue depuis sa naissance ? . .	132
Section 2 : Le public beyrouthin et son espace public : entre « public usager consommateur » et « public usager humain » . .	141
Section 3 : Les pratiques de l'espace public à Beyrouth : vers une quatrième synthèse . .	180
Chapitre 15 : Logiques de constitution des nouveaux espaces publics à Beyrouth . .	183
Section 1 : Les espaces publics à Beyrouth : Modernisation d'espaces, modernisation d'acteurs . .	184
Section 2 : Politiques d'aménagement d'espaces verts et publics à Beyrouth : Politiques publiques/acteurs privés ou politiques privées/acteurs publics . .	190

Section 3 : Entre Beyrouth et le Grand Beyrouth : quelques nouveaux projets d'aménagement d'espaces publics . .	228
Section 4 : Mesures d'accompagnement directes et indirectes pour privilégier l'aménagement d'espaces publics à Beyrouth . .	261
Section 5 : La politique d'aménagement des espaces publics de Lyon : une référence ou une originalité de méthode ? . .	278
Section 6 : Les référentiels de l'espace public à Beyrouth : vers une cinquième synthèse . .	284
Chapitre 16 : Médiation et participation ; rôle des beyrouthins dans l'élaboration des nouveaux espaces publics . .	292
Section 1 : Entre participation, concertation, consultation, information et imposition : le public beyrouthin, un public spectateur ? . .	294
Section 2 : Tisser la ville sur la ville ou tisser la ville sans la ville ? Le public beyrouthin, le premier absent dans les politiques et projets d'aménagement d'espaces publics . .	297
Section 3 : Le public beyrouthin et la concertation : quelques embryons de concertations ? . .	302
Section 4 : la participation des beyrouthins dans les politiques et projets urbains d'espaces publics ; vers une sixième synthèse . .	305
Chapitre 17 . La place de l'Etoile : Entre spécificités locales et modernisation. Etude de cas . .	309
Section 1 : Méthodologie de travail . .	310
Section 2 : La place de l'Etoile : la mémoire du centre-ville de Beyrouth ? . .	313
Section 3 : La place de l'Etoile : un contexte urbain original et de qualité . .	315
Section 4 : La place de l'Etoile : le nouvel espace public beyrouthin ? pratiques et usages du lieu . .	323
Section 5 : La place de l'Etoile : un seul espace, plusieurs identités ? sémiologie urbaine et représentations . .	337
Section 6 : La place de l'Etoile : entre spécificités locales et modernisation. Un espace public à la recherche d'un nouveau référentiel : éléments d'analyse et de synthèse . .	344
CONCLUSION . .	352
BIBLIOGRAPHIE . .	358
A - CITOYENNETE – CITADINITE – IDENTITE . .	358
B- POLITIQUES PUBLIQUES – GOUVERNANCE . .	358
C- ESPACES PUBLICS . .	359
D- PROJET URBAIN – PROJET DE VILLE . .	360
E- MOYEN-ORIENT - LIBAN – BEYROUTH . .	362
F- PRESSE ET REVUES LIBANAISES . .	364
ANNEXES . .	366
Annexe 1 : Les Trois questionnaires de recherche . .	366
Questionnaire N°1 : Eté 2001. SUR LES ESPACES PUBLICS A BEYROUTH Université Libanaise - DEA urbanisme - Joseph Salamon . .	366
Questionnaire N°2 : Eté 2002. SUR LES ESPACES PUBLICS A BEYROUTH . .	368
Questionnaire N°3 : Fin 2003/Début 2004 SUR LA PLACE DE L'ETOILE A BEYROUTH . .	370
Questionnaire N°3 – version originale : Fin 2003/Début 2004 SUR LA PLACE DE L'ETOILE A BEYROUTH . .	374

Annexe 2 : Lettres, demandes et attestations de partenariat entre la municipalité de Beyrouth et des acteurs publics, privés et internationaux. . .	377
Lettre 1 : invitation de la municipalité de Rome adressée aux membres du comité des espaces verts de la municipalité de Beyrouth. . .	377
Lettre 2 : lettre adressée d'un particulier à la municipalité de Beyrouth. Objet : demande de plantes. . .	378
Lettre 3 : Lettre adressée de la société Urbanart à la municipalité de Beyrouth. Objet : demande d'autorisation provisoire pour animer les espaces publics de la capitale. . .	379
Lettre 4 : Lettre adressée de la municipalité de Rome à la municipalité de Beyrouth. Objet : réception de dons pour les espaces publics de la capitale. . .	381
Lettre 5 : lettre adressée du Rotary Club de Beyrouth à la municipalité de Beyrouth. Objet : inauguration d'un puits au jardin public de Sanayeh, Beyrouth. . .	382
Annexe 3 : Concours du meilleur jardin public : ministère de l'intérieur et des affaires municipales du Liban. . .	384
Annexe 4 : Schéma Directeur de Solidere : objectif et échéances. . .	385

Dédicace

DEDICACE ET REMERCIEMENTS A mes parents, Georges et Siham SALAMON et à mes frères Charbel, Jacques et François SALAMON. A Marie SALAMON et Nabiha YAGHI A Valérie KHOURY A mon directeur de thèse, M. Marc BONNEVILLE, pour avoir accepté de diriger cette thèse et aux membres de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, secrétaire, doctorants et enseignants-chercheurs pour leur soutien scientifique et amical. A l'équipe du DESSU de l'Université Libanaise, direction, enseignants et étudiants, pour m'avoir encouragé à m'engager dans cette thèse, en particulier M. Léon TELVIZIAN, Mme Noha AL-GHOSSAYNI et M. Mosbah RAJAB. A tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette thèse, en particulier à Eric VERDEIL et May DAVIE. A l'équipe du CERMOC, en particulier à Bassile KHOURY. A la municipalité de Beyrouth, en particulier à Mme Rola AL AJOUZ. Au Grand Lyon, direction de la communication et Mission Gerland Enfin, à tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette thèse, ils savent que je leur en sais gré. MERCI

Joseph SALAMON

Résumé

Cette recherche porte sur les états des espaces publics en général, et à Beyrouth en particulier. Elle vise à comprendre dans quelle mesure peut-on parler de public, d'espace public et de politique publique, voire même de projet urbain dans le contexte spécifique de Beyrouth, à travers trois grands objectifs :

- Expliquer, décrire et mesurer les différentes pratiques des espaces publics beyrouthins, dans le but de comprendre leur état actuel.
- Situer les nouvelles orientations, stratégies et politiques d'espaces publics face au processus de la modernisation.
- Analyser les différents enjeux présents entre production d'espaces publics et pratiques sociales, en particulier le rôle des beyrouthins dans la création des espaces publics.

Dans un premier temps, l'analyse des pratiques sociales des espaces publics à Beyrouth montre qu'ils sont toujours médiatisés par des barrières communautaires et politiques malgré leur accessibilité physique : cette analyse fut appuyée sur une étude de terrain d'une vingtaine d'espaces publics de plusieurs types mobilisant des méthodes d'investigation directes et indirectes.

Dans un second temps, l'analyse des politiques, projets et mesures d'accompagnements d'aménagement d'espaces publics à Beyrouth montre bien qu'il y a une divergence entre ces multiples références ; chaque acteur travaillant dans son coin sans aucune vision globale à l'échelle pertinente de la ville, voire celle de son agglomération. Cependant, des références historiques sont mobilisées pour donner sens aux nouveaux espaces publics du centre-ville croisant ainsi spécificités locales et impératifs de modernisation : des références qui suscitent un débat sur la manière dont elles ont été sélectionnées, touchant ainsi à des enjeux historiques, politiques, idéologiques et économiques.

Dans un troisième temps, l'analyse du rôle des beyrouthins dans l'élaboration de ces nouveaux espaces publics montre qu'il y a un manque de participation total, qui s'explique par une crise de démocratie locale et nationale d'une part, et une crise de culture urbaine participative d'autre part.

Mots-clés

Beyrouth, espaces publics, projet urbain, politiques publiques, référentiel, médiation, participation, concertation, citoyenneté, cidadinité, identité, appartenance confessionnelle, espaces communautaires, communautarisme politique.

Abstract

This research concerns the state of public spaces generally, and the case of Beirut specifically. It aims to understand up to what point could we talk about public, public space, public policies and urban project in the context of Beirut through three objectives :

- To explain, describe and measure the various practices of Beyrouth's public spaces, in order to understand their current state.
- To locate the new orientations, strategies and policies of public spaces vis-a-vis to the modernization's process.
- To analyze the relation between production of public spaces and their social practices, particularly the role of the Beyrouthine society in the development of their public spaces.

In the first time, the analysis of the social practices of Beirut's public spaces shows that they are always mediated by Community and political barriers in spite of their physical accessibility : this analysis was based on several types of public spaces, using direct and indirect methods of investigation.

In the second time, the analysis of the policies, projects and accompaniments' measurements of the new public spaces in Beirut shows well that there is a divergence between these multiple references. Each actor working in his corner without any global vision at the needs of its agglomeration. However, historical references are mobilized to give sense to new public spaces of the downtown area : these references mix local specificities with imperative of modernization. They are causing a debate on the way in which they were selected, evoking historical, political, ideological and economic questions.

In the third time, the analysis of Beyrouthins' roles in the development of these new public spaces shows that there is a total miss of participation, which is explained by a local and national democracy crisis' on the first hand, and a "participate urban culture" crisis' on the other hand.

INTRODUCTION ET DEFINITION DU SUJET DE RECHERCHE

Chapitre 1 : Présentation, objectifs et généralités :



Figure 1. Photo aérienne de Beyrouth Source : www.solidere-online.com

« Du dialogue entre Socrate et le sophiste Protagoras :

La discussion porte, entre autres, sur le fait de savoir si la politique suppose des connaissances spéciales. Protagoras défend cette idée. Socrate distingue, quant à lui, des activités comme l'architecture, la construction navale de celles qui renvoient aux affaires publiques. Il déclare alors :

Pour les premières, on fait venir des professionnels et si quelque autre se mêle de donner des conseils sans être du métier, si beau, si riche, si noble qu'il soit, il n'en reçoit pas pour cela meilleur accueil, au contraire, on le raille et on le siffle...jusqu'à ce qu'il se retire lui-même sous les huées ou que les archers l'enlèvent et l'entraînent sur l'ordre des prytanes : voilà comme les Athéniens se comportent dans ce qui leur paraît toucher au métier. Si au contraire, il faut délibérer sur le gouvernement de la Cité, chacun se lève pour donner des avis, charpentier, forgeron, cordonnier,

marchand, amateur, riche ou pauvre, noble ou roturier indifféremment, et personne ne leur reproche comme aux précédents de venir donner des conseils alors qu'ils n'ont étudié nulle part et n'ont été à l'école d'aucun maître... »¹

Dans leur ouvrage intitulé « La citoyenneté dans tous ses états, de l'immigration à la nouvelle citoyenneté »², les auteurs introduisent ce paragraphe comme préface, comme s'ils voulaient dire que le citoyen, l'assise de l'Etat, n'est autre que ce « public » assez diversifié, assez large, qui regroupe « tout le monde », quels que soient ses compétences, ses références ou ses idéologies, et que ce « public » a été depuis longtemps, l'Acteur majeur, à la limite « l'Acteur-Décideur » même, de toute politique qui pourra concerner sa ville ou bien sa commune.

Un public qui regroupe à la fois le simple travailleur (charpentier, forgeron...), « l'animateur », « le spécialiste », le riche et le pauvre, pour contribuer à l'élaboration d'une politique commune, voire une culture commune : en un mot, une politique de « participation » qui émerge du peuple, du public.

Depuis quelques années, et je parle ici du 20^{ème} siècle, on a assisté au déclin de ce public, voire à sa mort, où il a été jugé incompetent, face aux « professionnels », alors que la question impliquait un travail, voire une « Affaire publique » et non pas une « activité professionnelle ».

L'urbanisme, ce mot qui résume à mon avis cette « Affaire publique » en tous ses états a été longtemps « squatté » par ces spécialistes – malheureusement, par les architectes en premier lieu, et dont je fais partie – et personne n'osait leur donner des conseils, ou bien personne ne pouvait se reconnaître entre le prince et l'architecte.

Or vers la fin des années 70, ce public a connu une renaissance aussi importante, pour dire non à ces spécialistes, pour dire non à cet état de dysfonctionnement, pour reprendre ses compétences, pour participer de nouveau à la politique de sa ville, à « l'Affaire publique ».

On ne peut plus parler ainsi de politique publique sans « le public », sans le reconnaître en premier lieu, et le faire participer comme élément majeur et pertinent, et on a assisté à un déplacement du « gouvernement » vers la « gouvernance » :

« L'extrême fragmentation sociale, économique et politique de l'espace urbain et l'affaiblissement des solidarités soulèvent donc des enjeux de gouvernabilité que les divers acteurs sectoriels ou territoriaux impliqués cherchent à résoudre par le biais de mécanismes de gouvernance territoriale, plutôt que par la construction de gouvernements urbains forts. »³

Or parler de politique publique, et parler de public, c'est encore et évidemment parler de l'espace public, espace du public, espace de tout le monde : il était normal ainsi, et naturel de voir ce dernier émerger de nouveau comme concept pertinent dans cette renaissance urbaine, alors que des chercheurs parlaient de son déclin pour désigner paradoxalement, il me semble, sa renaissance. « En fait, l'originalité et le paradoxe de ce concept c'est d'avoir

¹ PLATON, « œuvres Complètes », Paris, Garnier, 1955, tome2, Protagoras, 319c, 319d, p.26.

² BOUAMAMA S., CORDEIRO A., ROUX M., « La citoyenneté dans tous ses états, de l'immigration à la nouvelle citoyenneté », éditions l'Harmattan, Paris, 1992.

³ LERESCHE J.P.H., « Les villes Suisses à l'épreuve de la pauvreté », *Les Annales de la recherche urbaine* n° 80-81, p.101-107

été en partie conçu pour dénoncer sa propre dégradation, voire son déclin et sa mort. En effet c'est R.Sennet qui dénonce la mort de l'espace public en 1974 aux Etats-Unis. Il voyait dans l'urbanisme fonctionnaliste et l'architecture moderne une sorte d'aboutissement du processus de dégradation de l'espace public ».⁴

Public, espace public et politique publique : trois concepts présents depuis longtemps, renaissent de nouveau, lors d'une maturation culturelle et opérationnelle, pour désigner depuis la fin des années 70 une nouvelle compréhension, voire une nouvelle culture de l'urbanisme, de cette « Affaire publique » :

une nouvelle culture devenue mature avec la naissance d'un concept-clé, un concept devenu aujourd'hui plein de symboles et de signes, un concept qui articule en lui tous ces « sous-concepts revitalisés », un concept qui a remplacé même le mot urbanisme, pour désigner aujourd'hui cette « Affaire publique », affaire du public, de tout le monde : ce concept n'est que le projet urbain.

Or articuler ces trois mots-clés aujourd'hui ne peut nous mener qu'à une seule vérité, « l'Affaire publique », une réalité caractérisée par son ouverture, par sa redéfinition permanente, voire même sa renaissance continue, par son caractère indéfini, car on ne peut guère emprisonner le public dans des définitions statiques et stables, voire figées : c'est l'ambiguïté de cette « Affaire publique » qu'est le projet urbain : un concept ouvert, jamais défini, qui se construit chaque fois qu'il y a de nouvelles idées, de nouvelles interventions, de nouvelles participations : une ambiguïté qui ressemble à mon avis à ce renouvellement des saisons, qui se renouvellent chaque fois par leur nouveauté, voire par leur beauté et pourquoi pas leur brutalité.

Ce renouvellement de saisons, connu par ses grandes lignes, par ses grands tracés, et tissé par ces articulations des jours, que sont les heures du minuit, porte chaque fois des nouveautés et des spécificités selon le temps, l'espace et la région, et pourquoi pas le hasard, « même si rien n'est fruit du hasard », n'est autre que le renouvellement urbain que nous vivons depuis quelques années en Occident, avec ce nouveau langage de « tisser la ville » en ses détails et spécificités. Ce renouvellement urbain n'est autre que le « Projet urbain » : fort et déterminant par ses grands objectifs et humble et malléable quand il s'agit de tisser les détails selon le contexte et les spécificités locales.

D'autre part, et depuis quelques années, plusieurs chercheurs ont essayé de comprendre les essences et les caractéristiques de cette renaissance urbaine, des auteurs appartenants à de différentes disciplines, voire des architectes, des ingénieurs, des urbanistes, des sociologues, des politologues, des historiens...chacun partant de sa discipline en tentant de justifier un concept ou un autre, se regroupant parfois avec d'autres disciplines à la recherche d'un travail multidisciplinaire qui ne pourra renforcer la recherche ; car aucune discipline, n'a pu – et les recherches en prouvent – expliquer ou définir ces concepts sans avoir recours à d'autres compétences qui la manque, et on est même toujours dans la même ambiguïté des concepts...

En commençant par Habermas (J.), Sennet (R.), Joseph (I.), Tomas (F.), Chaniel (P.), Bassand (M.), Pinon (P.), Billiard (I.), Toussaint (J.Y.), Zimmerman (M.), Ingallina (P.), Bourdon (D.), Sauvage (A.), Masboungi (A.)...et la liste est longue, pour expliquer l'espace public, le projet urbain, la gouvernance... Selon ces auteurs, ces concepts semblent ambigus, pleins de sens et de significations, jamais figés et jamais définis, mais en

⁴ TOMAS F. (dir.), « Espaces publics, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique », Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001, p.14.

construction continue, et dont chacun ajoute une caractéristique, chaque fois qu'il traite un thème ou un autre.

D'où l'importance de mon travail, qui contribue, je l'espère, à comprendre ces caractéristiques construites d'une recherche à une autre, et d'en ajouter voire de construire d'autres caractéristiques, loin de définir ces concepts ou de les figer dans des cadres limités.

En Occident, les espaces publics semblent occuper une grande partie des projets urbains : utilisés comme un des principaux leviers dans les stratégies urbaines, ils contribuent parfois à afficher l'identité d'un quartier ou d'une ville : ceci suscite une interrogation approfondie sur l'efficacité et le rôle de ce levier dans la construction d'une identité ou d'une image voulues.

Cette recherche porte sur les états des espaces publics en général, et à Beyrouth en particulier. Elle vise à comprendre dans quelle mesure peut-on parler de public, d'espace public et de politique publique, voire même de projet urbain dans le contexte spécifique de Beyrouth, à travers trois grands objectifs :

Expliquer, décrire et mesurer les différentes pratiques des espaces publics beyrouthins, dans le but de comprendre leur état actuel.

Situer les nouvelles orientations, stratégies et politiques d'espaces publics face au processus de la modernisation.

Analyser les différents enjeux présents entre production d'espaces publics et pratiques sociales, en particulier le rôle des beyrouthins dans la création des espaces publics.

Le discours officiel semble aujourd'hui tourner autour de la nécessité pour la ville de Beyrouth, sortant de vingt ans de guerre, de concevoir un développement cherchant à améliorer l'intégration de son territoire et de sa société.

Cette situation s'affiche depuis plus de dix ans par un discours politique et public appelant un travail sur l'intégration des espaces et des communautés, pour parvenir à un espace considéré dans sa totalité comme ouvert et accessible à tous : c'est-à-dire comme un espace public intégrateur et partagé.

D'où l'intérêt et l'importance de ce travail qui tente enrichir le débat sur le rôle de l'espace public dans la cohésion socio-économique du pays.

En effet, avant la guerre, Beyrouth regroupait quelques espaces publics qui semblaient privilégier d'une manière ou d'une autre le contact entre les différentes communautés : le centre-ville et le quartier Hamra furent ainsi, et pour quelques décennies, le support d'une construction souhaitée d'une vraie citoyenneté beyrouthine...

« Le centre-ville de Beyrouth était, avant la guerre de 1975, l'espace de rencontres de tous les libanais quelles que soient leur origine, leur confession ou leur classe sociale, parce qu'il représentait le centre névralgique de l'économie libanaise »⁵

Pendant la guerre, la ville s'est divisée en 2 parties, et a perdu ses espaces publics. Ces destructions ont fait émerger des espaces de ségrégation, des espaces communautaires, avec une seule référence, voire un seul référentiel : la confession :

« La destruction des espaces publics de la ville a été un des premiers effets de la guerre. De théâtres de la guerre, ces espaces en ont constitué des enjeux, puis

⁵ BEYHUM N., SALAM A., TABET J. (sous la dir.), « Beyrouth : Construire l'avenir, reconstruire le passé ? », Dossiers de « L'urban research Institute, édités avec le support de la Ford Foundation, Beyrouth, 1995, p.43.

des objectifs. Le centre-ville a été détruit comme symbole d'une co-existence communautaire désormais interdite... Ce n'est plus l'accès aux espaces publics mais leur contrôle qu'est devenu un enjeu politique primordial. »⁶

Après la guerre, on sent l'émergence de nouveaux ou anciens espaces qui peuvent être nommés publics surtout après le lancement de la ville dans un projet plein d'enjeux et d'ambiguïtés... En effet, Beyrouth est un théâtre de reconstruction et de réconciliation – à vérifier – depuis plus de dix ans. On peut observer dans cette ville l'émergence d'une nouvelle appartenance nationale, à travers les nouvelles pratiques sociales et l'émergence de nouveaux types d'espaces publics, la plupart à caractère de consommation.

« Des anciens souks d'avant guerre, aux jardins publics de Beyrouth, aux corniches, et aujourd'hui aux nouvelles centralités commerciales, plusieurs espaces esquissent l'espace public beyrouthin. Au centre-ville, on perçoit fortement une politique d'aménagement d'espaces publics, comme les places et les jardins publics, où il y a un vrai travail qui s'est mis en route »⁷.

Reste à vérifier dans quels objectifs sont aménagés la plupart de ces espaces et pour quel public, surtout que les voix ne cessent de s'élever depuis le début de ce grand chantier, des voix qui proclament la réappropriation de la ville par la ville, par le public, par le citoyen, et non pas une simple « image » de qualité (à vérifier) à des objectifs économiques privés.

Ces espaces dits publics ouvrent sur des questions assez larges, en ce qu'elles présentent comme ambiguïté et écart avec la notion théorique d'un espace public, surtout qu'ils touchent parfois dans la pratique l'espace communautaire.

Ainsi, ces premières observations nous mènent à trois pistes d'interrogation, traitées plus ou moins dans mon mémoire de DEA⁸, et qui nécessitent à cause de leurs pertinences d'être approfondies, voire construites avec de nouvelles visions :

Dans quelle mesure peut-on parler d'espaces publics, dans une ville qui souffre, semble-t-il, d'absence de citoyenneté ? Que représente la ville de Beyrouth pour ses habitants et usagers ? Choisisent-ils de se rencontrer, ou bien sont-ils forcément condamnés dans des lieux correspondant à des fonctions économiques, ou services officiels... ?

Vu les nouvelles politiques d'aménagement d'espaces publics, ne constatons-nous pas l'émergence de nouveaux lieux dits publics, qui intéressent tout le monde sans aucune exclusion ? Voit-on un vrai choix de s'ouvrir et de se réconcilier, en observant les nouvelles pratiques sociales de ses nouveaux espaces ? Est-ce le processus de modernisation qui a bouleversé ces pratiques sociales, les oriente vers d'autres préoccupations ? Observe-t-on ainsi une certaine recomposition des espaces publics et de leurs pratiques liées aux évolutions sociales et urbaines ?

Peut-on dire que les espaces publics d'avant guerre ne reviendront jamais et que les nouveaux lieux ne sont pas aménagés pour les gens, pour une vraie intégration ou bien qu'ils ont perdu toute spécificité locale pour un simple copiage sous le prétexte de la modernisation ?

⁶ BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », *Etudes sur le Monde Arabe*, N°5, Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon, 1991, p.18.

⁷ SALAMON J., « Beyrouth, à la recherche d'un espace public », mémoire de DEA en Urbanisme, préparé sous la direction de Mr le professeur Marc BONNEVILLE et madame la professeur Noha GHOSSEINI, Université Libanaise, Beyrouth, 2001.

⁸ SALAMON J., op.cit.

En effet, ces différentes questions sont toujours ouvertes et forment l'assise d'un long débat politique et intellectuel amorcé depuis la fin de la guerre libanaise.

Ainsi, après avoir reposé ces trois pistes de questions, nous essayerons dans ce qui suit, de construire la problématique de la recherche, voire la construction théorique et opérationnelle de ces questions, en articulant à la fois les trois concepts déjà évoqués, je veux dire « le public », « l'espace public » et « les politiques publiques » en ce qu'ils offrent comme synthèse et éléments majeurs de cette nouvelle culture, que représente le projet urbain, tout en interrogeant les articulations possibles à travers des questions dynamiques, qui dépassent la simple interrogation statique de chaque concept.

Chapitre 2 : Formulation du sujet de recherche : une problématique à construire



Figure 2. Place de l'Etoile : centre ville de Beyrouth Source : www.solidere-online.com

La relation du public beyrouthin avec son espace public semble pleine d'ambiguïté et de complexité : d'une part, la nature du public beyrouthin ne semble pas évidente ou similaire pour les beyrouthins eux-mêmes ou pour les chercheurs ; chacun explique la citadinité, la citoyenneté ou l'identité de ce public selon des degrés assez diversifiés.

D'une autre part, l'existence même de l'espace public à Beyrouth semble provoquer une polémique voire un débat dans le milieu de la recherche.

Pour cela, parler de politiques publiques d'aménagement d'espaces publics ne semble pas un travail facile : fouiller dans l'histoire, dans les références religieuses, politiques,

sociales, nationales et internationales semble être exigeant si l'on veut expliquer le ou les référentiels des nouveaux espaces publics beyrouthins.

Ainsi, le rapport entre politiques publiques et espaces publics ne semble pas très clair, surtout que chaque acteur l'explique à sa manière, tout en construisant ses propres argumentations : des enjeux politiques, économiques, urbains, sociaux...

Enfin parler d'un certain rapport entre le public beyrouthin et les politiques publiques ne peut qu'élargir le débat ouvert depuis le début de la reconstruction, et qui interroge l'absence du public dans ce grand processus...

En effet, la problématique s'articule autour des trois concepts, « le public », « l'espace public » et « les politiques publiques » surtout qu'ils présentent un large débat ouvert depuis une décennie :

Ceci nous mène à trois articulations possibles donnant chacune deux questions qui semblent dévoiler le fond, voire l'essence du problème :

Un premier rapport qui traite la relation entre « public » et « espace public », interrogeant ainsi des questions de pratiques sociales, culturelles...

Un deuxième rapport qui s'articule entre « politiques publiques » et « public », et qui nous mène à des questions de médiation et de participation.

Un troisième rapport qui se construit entre « espace public » et « politique publique », et nous mène à des questions de logiques et de référentiels de constitutions des différents espaces.

Section 1 : Vers un rapport entre « Public » et « espace public » : les pratiques de l'espace public

On constate aujourd'hui en Occident⁹, un certain nombre de tendances lourdes qui interrogent le devenir du statut des espaces publics et leurs usages différenciés ; centres commerciaux, parcs de loisirs... à de différentes échelles... beaucoup de ces espaces sont clos avec des accès payants : l'espace public urbain, gratuitement ouvert à tous, tendrait à devenir un nouveau service public à tarification différentielle selon les usages, les heures et les lieux.

Dans ce même rapport les auteurs s'interrogent sur les droits minimisés des collectivités locales et des citoyens qui sont en train de perdre leurs moyens de contrôle et de libre-usage respectifs de larges fragments de l'espace public ; d'où une question importante :

A-t-on affaire à un public de citoyens ou à un public de consommateurs ? « L'habitant » n'est-il plus un « citoyen » à la fois acteur producteur et consommateur de signes, d'apparences, de rites, de contacts... ? De ce fait, peut-on dire qu'on assiste aujourd'hui à Beyrouth à des évolutions qui touchent les modes de vie et les espaces publics, et qui les mènent à converger avec ceux de l'Occident ?

En effet, ce rapport entre « public » et « espace public » est expliqué par les sociologues comme un mode de vie gérant les comportements, les attitudes, les valeurs... il est souvent exprimé comme une nouvelle citoyenneté.

« La citoyenneté est le rapport d'un sujet – acteur social, qu'il soit un individu ou ces acteurs très particuliers que sont les groupes, les institutions... - à un objet :

⁹ LOUISY M.A., BILLIARD I., Plan urbain, espaces publics, Ed. Documentation française, 1988.

en l'occurrence, le monde urbain. Ce rapport est médiatisé par un système de signes : mot, discours, icônes, attitudes, usages particuliers de l'espace... »¹⁰

Dans ce même livre consacré à la citoyenneté¹¹, plusieurs auteurs interrogent la notion en essayant de montrer qu'elle n'existe pas en soi-même, mais que c'est un construit continu ;

R.Sidi Boumedine fait encore la différence entre urbanité (être dans la ville) et citoyenneté (être de la ville). Il parle aussi d'identité d'appartenance (à la communauté dans laquelle on vit) et l'identité de référence (de qui l'on procède) sans se contredire.

Anthropologiquement parlant, il n'y a pas une identité substantielle, mais une multitude d'éléments identitaires morcelés de manières différentes selon chaque société.

D'autre part et d'après Villasante de Beauvais, et toujours dans le même ouvrage, l'acquisition de l'identité citadine se concrétise avant tout par l'adoption des pratiques et des codes culturels, linguistiques vestimentaires, voire culinaires et de politesse reconnus, consensuellement, comme étant « citadin » et non pas seulement en vertu de la « possession » des biens de consommation ou de l'usufruit des infrastructures citadines.

Pour J.Y. Bareyre, et toujours dans la même référence, « être citadin c'est combiner, au fil d'une trajectoire de vie une simultanéité d'appartenances et une succession d'identités » inscrites dans des espaces sociaux et urbains mouvants.

Ainsi, la citoyenneté n'existe pas en soi, elle se construit et se renouvelle au fil des trajectoires, au fur et à mesure des expériences individuelles, sociales et spatiales des citoyens et donc de leur apprentissage de la ville.

Or qu'est-ce que la citoyenneté à Beyrouth ? Dans quelle mesure peut-on parler de citoyen beyrouthin ? Quels sont les différents éléments d'héritages, voire les référentiels qui constituent la citoyenneté à Beyrouth ? Et puis devant ce processus de modernisation, peut-on parler d'une certaine acculturation, voire de processus d'apprentissage et de désapprentissage ? Quels sont les différents rapports qu'ils entretiennent avec la ville, en particulier avec ses espaces publics urbains ?

D'après N.Beyhum¹², parler de citoyenneté revient à réfléchir sur trois types de relations différentes : celles qui lient le citoyen à l'espace, celles qui lient les citoyens entre eux, enfin celles qui lient le citoyen à l'Etat.

D'autre part, le Liban demeure un Etat qui repose sur un équilibre communautaire¹³ : à la différence des pays Européens, qui ont évolué vers la laïcité de l'Etat et de la société civile, le Liban demeure marqué par la question religieuse qui domine l'ensemble des rapports sociaux, y compris les comportements politiques. Le libanais est à la fois citoyen libanais, et membre d'une communauté confessionnelle.

« En effet, pour ces libanais, nés pendant la guerre, le Liban s'est longtemps résumé à la région dans laquelle ils vivaient, et de laquelle ils ne pouvaient le plus souvent sortir. Ils connaissaient Damas, Paris ou New-York mieux que

¹⁰ LUSSAULT M., *la citoyenneté pour une approche problématique, in la citoyenneté en question, collection science de la ville, n°13, fascicule de recherche n°29, D'URBAMA, Tours 1996.*

¹¹ LUSSAULT M., P.Signoles, *la citoyenneté en question, collection science de la ville, n°13, fascicule de recherche n°29, D'URBAMA, Tours 1996.*

¹² BEYHUM N., « les problèmes de la citoyenneté au Liban aujourd'hui », in *le Liban aujourd'hui*, CNRS, Paris, 1991, p.285

¹³ SENAT, *quel avenir pour le Liban*, J.Larché, P. Fauchon, Ch. Colibois, M.Rufin, J.Machéas, commission des lois, rapport

Beyrouth ou Tripoli. Un changement dans les mentalités est indispensable pour recréer un lien solide entre le citoyen et le territoire Libanais »¹⁴

Dans son article, Beyhum montre qu'il y a un problème dans la mentalité des gens, avant même de parler de politique : « **le Libanais n'est pas conscient de l'existence d'un espace public qui appartient à tout le monde et qu'il faut respecter dans l'intérêt de tous** »¹⁵

On sent ainsi qu'il y a un vrai problème, voire une spécificité dans la société libanaise qui semble freiner l'évolution, et peut être l'existence même, d'un espace public qui pourra, à la différence d'un espace communautaire, intégrer tout le monde.

En effet, quatre thèses différentes traitent cette existence de l'espace public beyrouthin :

La **première thèse**, dite néo-coloniale, regroupe la plupart des chercheurs français ou occidentaux qui ont travaillé ou qui travaillent sur le Moyen Orient :

*Dans cette thèse, les espaces publics n'auraient jamais existé dans des villes orientales faites de segments, où les sociétés sont déchirées, voire incapables d'accéder à l'espace public qui reste une propriété occidentale dérivée de l'agora.*¹⁶

Toujours selon cette thèse, les espaces publics furent introduits avec le colonialisme sous formes de places et voies de communication, des jardins publics, des places publiques...

« Dans les villes du monde arabe, notamment au Moyen Orient, en particulier à Alep, à Damas, à Beyrouth ou au Caire, les recherches contredisent des critères urbains, notamment les critères européens, définissant l'espace public. Ce que nous appelons en France et plus particulièrement à Lyon, « espace public », n'existe pas dans la ville arabe traditionnelle. Il n'y a pas de places, de jardins publics, d'avenues, il n'y a pas de boulevards et pas de rues bordées de trottoirs. Les architectes et les urbanistes en ont déduit qu'il n'y avait pas d'espaces publics dans la ville arabo-musulmane. Ces espaces existent dans les extensions coloniales de ces villes. »¹⁷

Selon cette thèse, des espaces endogènes existent dans ces villes arabes, et remplissent des fonctions analogues aux espaces publics, tels que les souks, les cafés, mais diffèrent spatialement de ces derniers.

La **deuxième thèse** regroupe en gros les recherches faites par l'historienne May Davie et le géographe Michael Davie et contrarie largement la première :

Selon cette lecture, le Mandat français est un tournant décisif dans l'histoire de Beyrouth et de ses espaces publics : avant le Mandat, et durant l'époque Ottomane, la ville de Beyrouth regroupait une multitude d'espaces publics, comme les places publiques, les jardins publics, les lieux de promenades ; ces différents types d'espaces répondaient à un certain mode de vie local.

¹⁴ BEYHUM N., « les problèmes de la citoyenneté au Liban aujourd'hui », in *le Liban aujourd'hui*, CNRS ,Paris, 1991, p.285

¹⁵ BEYHUM N., « les problèmes de la citoyenneté au Liban aujourd'hui », in *le Liban aujourd'hui*, CNRS ,Paris, 1991, p.285

¹⁶ BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », *Etudes sur le Monde Arabe* », N°5, Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 1991, p.23.

¹⁷ TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001,p.269.

« Il est d'ailleurs devenu habituel d'affirmer l'inexistence des espaces publics dans les villes du monde arabe, les souks proprement dits ayant rempli leur rôle régulateur dans la société urbaine. Or à Beyrouth, les espaces publics ont non seulement existé, mais ils étaient désignés par un nom spécifique et occupaient des lieux particuliers. »¹⁸

Avec le Mandat, un nouveau type d'espaces publics fut introduit au centre de la ville : des espaces planifiés, dessinés, importés, imposés et incohérents avec le mode de vie local.

« Le nouvel espace public qui venait de naître était différent de l'ancien : il était moins public ou autrement public : réservé à des groupes particuliers, il établissait moins d'interférences entre les différentes strates de la population. »¹⁹

Ce type d'espaces publics importés et non conformes à la réalité sociale de la ville a entraîné avec les années de l'indépendance un repli vers l'espace privé, annonçant ainsi sa mort :

« L'Etat étant absent, l'espace public stricto sensu s'installe dans le cadre physique privé, un mode d'expression informel sans lieu et sans structure, une sorte d'espace public multidimensionnel ; il est présent, avec des intensités variables et avec des formes d'expression changeantes, aux différents étages, dans la rue comme dans l'arrière boutique, dans le café comme dans la plage toute proche. »²⁰

La troisième thèse dite « orientaliste » regroupe d'autres chercheurs occidentaux ou orientaux comme A. Raymond ou N. Beyhum : *Selon cette lecture, les espaces publics occidentaux n'ont jamais existé dans les villes arabes : cependant, d'autres formes d'espaces publics spécifiques à ces villes ont existé dans la partie publique de la ville, à savoir les souks.*

Selon cette lecture, la ville de Beyrouth regroupait des espaces publics depuis la période Ottomane, mais des espaces publics différents de ceux des villes occidentales.

« Or la complémentarité entre groupes et communautés s'acceptant dans leurs différences et s'impliquant dans les mêmes espaces publics, est à l'origine du modèle communautaire de la citoyenneté classique du Moyen Orient. »²¹

Selon cette thèse, le centre-ville fut avant la guerre l'espace public par excellence de tous les beyrouthins, voire de tous les Libanais.

« Le centre-ville était, en effet, d'abord le lieu de rencontre, par excellence, où aboutissaient rues et ruelles qui, telles mille fleuves ou ruisseaux, se déversaient dans une mer de convergence. Lieu d'interaction économique où s'échangeaient les offres et où s'opéraient dans les souks les brassages des activités et la mise

¹⁸ DAVIE M., « Les places publiques de Beyrouth, au tournant du 19^{ème} siècle », in *National Museum News*, Issue 9, mai 1999, p.8.

¹⁹ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », in « De la ville à la civilisation urbaine, la réinvention du statut des espaces publics », colloque international, Sorbone Paris4, Paris, 1999, p.8.

²⁰ DAVIE M.F., « L'Etat-Nation et les espaces publics dans les grandes villes du Levant , (1800-1995) », in colloque d'architecture de Languedoc-Roussillon « l'espace public dans la ville méditerranéenne, Montpellier, 1996, p.5.

²¹ BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », *Etudes sur le Monde Arabe* », N°5, Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 1991, p.40.

en œuvre de certains symboles de l'autorité politique....Le centre-ville se donnait à voir comme l'agora de toutes les mixitudes. »²²

Selon cette thèse, la destruction des espaces publics de la ville a été un des premiers effets de la guerre qui a marqué l'émergence de territoires communautaires fondés sur un mécanisme de ségrégation confessionnelle.

« La démarcation créée au début de la guerre n'a pas existé de tout temps de la ville. Notre étude de la composition communautaire des quartiers de la ville avant-guerre fait apparaître Ras Beyrouth – à l'Ouest – comme une zone essentiellement mixte. Alors que Beyrouth-centre est majoritairement musulman, de très importantes concentrations Chrétiennes s'y retrouvent. A Beyrouth-Est, les concentrations sunnites et Chiïtes ne sont pas minimes non plus, même si la majorité écrasante est chrétienne, mais divisée en trois grands groupes les orthodoxes, les Arméniens, et les autres communautés...La guerre est donc la prééminence d'un principe de démarcation sur un autre : celui de la territorialité sur celui de la fonctionnalité. »²³

Ainsi et selon cette lecture, et contrairement à la deuxième thèse, les espaces publics de type occidental n'ont jamais existé dans les villes arabes en général et dans la ville arabo-ottomane de Beyrouth en particulier : cependant d'autres formes d'espaces publics en existé, en particulier les souks.

Toujours dans cette lecture sociologique de l'espace public beyrouthin, et selon C.Delpal, la corniche de Beyrouth semble être aujourd'hui l'espace public majeur de Beyrouth : un espace public né, conçu et approprié par le bas, par les habitants, un espace qui n'a pas été dessiné et planifié à l'avance.

Selon cette lecture, la ville qui a perdu ses espaces publics pendant la guerre semble avoir un grand potentiel aujourd'hui à travers cette corniche : celui de recréer et de reconstruire la citadinité beyrouthine voire l'espace public beyrouthin.

« Aujourd'hui, alors que la ville est réunifiée et qu'un nouvel ordre urbain en régleme les usages, la corniche s'affiche comme l'espace public majeur ouvert à des catégories de populations très différenciées...Les différentes générations s'y trouvent... »²⁴

Enfin, la quatrième thèse regroupe des chercheurs en sciences politiques, en particulier S.Saadeh et E.Picard :

Selon cette lecture, l'espace public beyrouthin ne peut exister sous le régime politique actuel, qui se résume par un système ségrégationniste connu par le communautarisme politique.

Selon S.Saadeh, et contrairement à la deuxième thèse, l'espace public n'a jamais existé à Beyrouth qu'avec l'apparition de la classe moyenne laïque durant les premières années de l'indépendance et jusqu'au début de la guerre civile.

²² BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », *Etudes sur le Monde Arabe*, N°5, Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 1991, p.363.

²³ BEYHUM N. , « Les démarcations au Liban d'hier à aujourd'hui », in KIWAN F.(dir.), « Le Liban aujourd'hui », coédition CERMOC-CNRS, Paris, CNRS, 1994, p.288.

²⁴ DELPAL C., « La corniche de Beyrouth : un nouvel espace public », in *les Annales de la recherche urbaine* N°91, , 2001, p.74-82.

Avant cette période, il n'y avait pas de vie commune publique, voire une égalité entre tous les citoyens :

« La cité Ottomane n'apparaissait pas comme une unité organique...Divisée en quartiers isolés les uns des autres en vertu de l'appartenance à une religion ou à une secte religieuse, la cité Ottomane fut dans l'impossibilité de promouvoir toute forme de solidarité communautaire auprès de ses habitants, chaque quartier menant sa propre vie, dans la crainte et la peur constantes que les autres quartiers n'imposassent leur suprématie...Aussi les quartiers des villes arabes reflétaient-ils surtout l'identité religieuse de leurs résidents... Beyrouth ne fait pas exception à la règle : Beyrouth-Est, à dominante chrétienne ; Beyrouth-Ouest, essentiellement un bastion des musulmans sunnites et entre les deux un quartier de taille modeste occupé par les Juifs jusqu'en 1975. »²⁵

Selon cette lecture, Beyrouth est devenue une ville cosmopolite, formant ainsi un espace public (politique, social et urbain) grâce au processus d'intégration amorcé par la classe moyenne laïque.

Toujours dans cette lecture, l'espace public fut détruit avec la destruction de la classe moyenne dès les premiers jours de la guerre : depuis, il semble toujours absent, surtout que les relations sociales sont influencées et guidées par les références confessionnelles.

Ainsi, et selon cette lecture, l'espace public beyrouthin n'a jamais existé que pendant une période restreinte de l'histoire, en relation directe avec un certain type de beyrouthin, la classe moyenne laïque, née et morte entre l'indépendance et le début de la guerre civile.

Toujours dans cette lecture politique, et selon E.Picard, l'espace public libanais en général et beyrouthin en particulier ne pourra pas émerger sans une vraie égalité entre les

individus libanais, tout en conservant leurs propres identités.

Avec le consensus communautaire actuel, l'espace public ne pourra jamais exister tant que le citoyen n'est pas entièrement reconnu, tant que les relations entre « individu », « communauté » et « Etat » ne sont pas remises en question :

« Or le constitutionnaliste de 1989, comme celui de 1926, a échoué à dégager l'espace de subsidiarité annoncé sous la forme de création d'un statut civil. L'Etat demeure entièrement religieux et le « citoyen » entièrement sous la coupe des hiérarchies communautaires, si bien que le principe de l'égalité devant la loi (article 7) s'inverse, par l'effet du régime communautaire. »²⁶

Ainsi, et en voyant toutes ces différentes lectures de l'espace public beyrouthin, on ne peut que s'interroger sur la pertinence de la date clé, du tournant décisif de l'histoire de l'espace public beyrouthin : Est-ce la période Ottomane ? Est-ce le Mandat Français ? Est-ce l'indépendance et la classe moyenne laïque ? Est-ce la guerre libanaise ? Est-ce l'après guerre ?

Toutes ces notions et questions nous mènent à une première question qui semble pertinente à poser :

²⁵ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », in « Villes et religions », cahiers de la ville gillet, N°15, (traduit de l'anglais par Nicolas Pineau), p.67.

²⁶ PICARD E., « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », in Revue internationale de politique comparée, 1997, p.652.

Question N° 1 : Dans quelle mesure peut-on parler d'espaces publics, qui pourraient regrouper tout le monde en dépit des références communautaires de chacun, de vrais espaces de rencontre et de socialisation, dans une ville où, « les rapports sociaux sont en quelque sorte médiatisés par les communautés ²⁷ (confessionnelles) qui sont autant d'écrans entre l'Etat et les citoyens » ?

Toujours dans son rapport, N.Beyhum continue de parler sur la citoyenneté au Liban, en critiquant cette fois-ci les citoyens eux-mêmes qui semblent avoir un rapport négatif avec l'espace public, et qui semble toucher à des notions de civisme et de manque de connaissances :

« Mauvaise perception et non-respect de l'espace public, disparition des espaces de rencontre, connaissance limitée du territoire national, telles sont les limites de la relation entre le citoyen libanais et l'espace qui l'entoure. Certaines sont récentes, nées de la guerre, mais d'autres remontent au début du siècle et quinze ans de conflits n'ont rien arrangé. Or, c'est dans cet espace, qui est mal perçu et peu respecté, que se nouent les relations entre les citoyens ».²⁸

En interrogeant ainsi les relations entre le Libanais et son espace, on se rend compte qu'il y a plusieurs échelles et plusieurs niveaux de rapports : l'espace ne le concerne pas comme espace national ; il se contente ainsi de son espace restreint « communautaire » qui l'entoure et qui est pour lui « son » espace public ! Les autres espaces, ont été toujours les espaces publics des « autres », comme si l'espace public est devenu un espace privé, voire communautaire n'impliquant qu'une partie bien définie et qui se résume par des représentations et des préjugés définissant ainsi les règles du jeu.

« La relation qu'entretient le citoyen Libanais avec l'espace public est paradoxale : il le possède mais il n'en est pas responsable. L'espace public qui entoure immédiatement son espace privé (appartement, magasin...) lui appartient personnellement, mais le reste de l'espace public ne le concerne pas »²⁹

Ainsi, on peut déjà distinguer deux types de rapports : le premier avec « son » espace public et le deuxième avec celui de « l'autre ».

« Il lui appartient personnellement » ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Dans la pratique, l'espace public est isolé par le citoyen qui l'utilise pour des profits personnels en l'appropriant ainsi comme espace privé : garer sa voiture sur le trottoir...Et même parfois cet espace public est violé de la même manière par les responsables politiques...

« Mais le reste de l'espace public ne le concerne pas » : il ne le concerne pas dans la mesure où il lui porte des préjugés qui l'empêchent moralement – même si c'est ouvert physiquement de faire sa connaissance ! Dans une enquête menée au cours de mon DEA, dans plusieurs espaces publics à Beyrouth, les usagers ont exprimé leurs représentations envers les « espaces publics des autres » sans avoir visité ces espaces, ce qui montre l'impact lourd de ce « préjugé » porté depuis la guerre.

²⁷ SENAT, quel avenir pour le Liban, LARCHE J., FAUCHON P., COLIBOIS C., RUFIN M., MACHEAS J., commission des lois, rapport 111- 1996-1997

²⁸ BEYHUM N., « les problèmes de la citoyenneté au Liban aujourd'hui », in *le Liban aujourd'hui*, CNRS ,Paris, 1991, p.285

²⁹ BEYHUM N., « les problèmes de la citoyenneté au Liban aujourd'hui », *op.cit.*, p.285

Ainsi, et entre violer et privatiser l'espace public d'une part, et l'ignorer et lui porter des préjugés d'une autre part, nous arrivons à une deuxième question qui nous semble assez importante pour comprendre les espaces publics à Beyrouth et leurs spécificités :

Question N° 2 : Quel est le rapport qui existe entre la société Beyrouthine et son espace public ? De quelles manières sont médiatisés ces rapports ? Quels types d'appartenances et d'identités combinent-ils ?

nous terminons enfin avec une réflexion inspirée de l'urbanisme Moderne (des CIAM) en espérant qu'on n'est pas en train de l'appliquer et de la vivre actuellement dans cette ville en projet, appelée Beyrouth :

« Une ville même détruite ne peut pas être reconstruite avec des données neuves, il faut pour qu'on puisse y arriver qu'on ait supprimé deux choses : le dernier habitant et le cadastre ».³⁰

Section 2 : Entre « Espace public » et « Politique publique », un rapport à construire

« L'espace public est celui de la régulation et de la médiation symbolique de l'échange social en référence aux différentes dimensions de l'identité collective. A chaque époque il fait appel à un nombre de valeurs symbolisantes, révélatrices de la nature du lien social et qui constitue la clé de la mise en scène de la représentation sociale : ces valeurs fondent l'identité collective. »³¹

En Occident, et à partir des années 80, l'espace public cesse d'être traité comme « mesure d'accompagnement » à d'autres interventions dans les programmes de logement, ou de restructuration urbaine ; il est devenu un enjeu à part dans les politiques d'aménagement, relevant des modes de gestion et des projets de développement local gérés par plusieurs acteurs publics et privés et englobant plusieurs « sous-enjeux » :

- Un enjeu économique : opérateur de valorisation économique et de transformation sociale.
- Un enjeu médiatique : image de la ville, identité urbaine, image de marque, marketing urbain.
- Un enjeu social et culturel : lieu de rencontre et de frottement où se développe la vie sociale et les idées : espace de cohésion et d'identité, creuset d'échanges et de cultures.
- Un enjeu politique : devenu promotion de la cité, image de la ville ; compétition et efficacité des actions des collectivités et des acteurs privés.
- Un enjeu urbanistique : sujet d'aménagement primordial des « urbanistes » et architectes, comme nœud d'articulations des villes, voire le cœur des villes.

A Beyrouth, et depuis douze ans, on sent l'émergence de quelques nouveaux ou anciens espaces publics, chacun se produisant d'une manière différente de l'autre : le souci de réconcilier le public à travers la reconstruction d'un espace public commun résume ainsi le discours politique des décideurs et politiciens ; alors que d'autres, en particulier les habitants et les intellectuels remarquent que la réconciliation est loin d'être mise en route et que seule

³⁰ LODS M., « l'architecture française », N°141-142, 1953

³¹ BILLIARD I., « l'espace public », in les Annales de la recherche urbaine, n°32, 1986.

la reconstruction est privilégiée et pour d'autres objectifs ; l'image et l'intérêt économique de la ville.

En analysant le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth (1991), Jade Tabet³² souligne que la ville de Beyrouth se compose et se recompose spontanément, mais aussi par et pour le prince :

« Durant cent ans, Beyrouth était l'expression de stratégies individuelles à petites échelles ; avec les plans de reconstruction, elle est façonnée par quelques-uns, financiers et technocrates, à d'autres échelles. Une configuration n'a pas de sens que si elle correspond aux nécessités d'ordre pratique ou spirituel des êtres humains qui s'en servent. Or ces nécessités n'ont pas à être inventées : elles existent déjà et se rattachent aux désirs définis, inconscients, inexprimés ou refoulés des usages de la ville, qui apparaissent à travers leurs pratiques urbaines et affleurent des zones cachées ou des souvenirs du passé... Ces nécessités latentes une fois reconnues, c'est sur elles qu'on doit fonder les choix cohérents qui peuvent guider le processus de génération des formes architecturales et urbaines. Et ces choix passent par l'acceptation de la multiplicité. Mais la question fondamentale reste toujours d'ordre politique : il s'agit avant tout de formuler les cadres du « principe commun » sur lequel on entend faire reposer la cité qu'on bâtit. »

Ce discours peut être résumé par deux mots : le référentiel du projet ; d'où la nécessité de clarifier ces deux notions :

Un référentiel c'est **« une représentation que l'on se fait du secteur concerné ainsi que de sa place et de son rôle dans la société... Ce référentiel est constitué de trois dimensions : une dimension cognitive qui fournit les éléments d'interprétation causale des problèmes à résoudre, une dimension normative définissant les valeurs dont il faudrait assurer pour le traitement de ces problèmes et une dimension instrumentale qui identifie les puissances d'action devant orienter l'action publique »**

³³

D'autre part, G.Saupin³⁴ explique ce référentiel quand il est confronté à la notion de projet :

« Tout projet naît à partir d'un ensemble de confrontations d'images et de sens : lutte pour savoir ce qu'il faut faire et comment cela doit être mené. Le projet est constructeur d'images pour la ville, mais en même temps il s'appuie sur un fond déjà existant qui le contraint. Ces images, cette histoire et cet esprit du lieu sont souvent le fondement de l'élaboration du projet, qui peut tirer sa réussite de la connaissance et du respect du terrain local en même temps qu'une limite essentielle. Le problème étant alors de savoir comment gérer ces images, les mettre en œuvre et les mobiliser dans une direction précise et réfléchie. C'est toute la question du « sens » proposé à la population et en même temps construit par elle. Il y a une compétition des

³² TABET J., 3Trois plans pour une ville : lecture d'un projet pour la reconstruction du centre-ville de Beyrouth (1991) », in « Beyrouth, regards croisés » (dir.), collections des villes du Monde Arabe, URBAMA, Volume n°2, Tours, 1997.

³³ JOBERT B., MULLER P., « l'Etat en action, politiques publiques », Puf, Paris, 1987.

³⁴ SAUPIN G., « projet de ville et système culturel », in Villes en projet(s), Actes du colloque de 1995, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Centre d'Etudes des Espaces Urbains CESURB, Talence, 1995. (p.169)

images attachées à la ville. Le projet de ville est donc une lutte pour la définition et l'imposition d'un sens sur un espace donné. »

Les urbanistes insistent sur le fait d'orienter les travaux sur les espaces publics en vue de « redonner un sens » à la ville, interrogation du rapport de la ville à son histoire.

Ainsi, parler de référentiel d'aménagement d'espaces publics à Beyrouth, c'est interroger les différentes dimensions des politiques et projets publics et privés qui interviennent directement ou indirectement sur l'espace public.

A ce niveau, les recherches qui interrogent le référentiel des nouveaux espaces publics beyrouthins sont répartis en deux courants, voire en deux thèses différentes :

La **première thèse** regroupe une partie des professionnels qui ont travaillé avec ou pour la société Solidere³⁵, comme N.Ghossayni³⁶ ou T. Huau³⁷ et une autre partie des chercheurs occidentaux qui voient dans l'expérience de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth une certaine originalité, comme M. Micheau.

Selon cette première thèse, la politique d'aménagement des espaces publics de Solidere a largement privilégié la création de nouveaux espaces publics de qualité, tout en renforçant les anciens espaces publics de la ville.

Selon M.Micheau, les plans de Solidere sont à l'origine de l'introduction d'autres conceptions de l'espace public au Liban :

« Le parti d'aménagement est très généreux en parcs et jardins, en dépit de la densité globale (4.5) ; par le prolongement de la promenade en bord de mer et les voies dégagées de la place des Martyrs, il permet à l'hypercentre de retrouver la perception visuelle de la mer, de renouer la qualité des paysages urbains. »³⁸

Toujours selon cette première lecture, et selon N.Ghossayni, la politique d'aménagement des espaces verts de Solidere se caractérise par le renforcement des places publiques actuelles tout en créant de nouvelles places ; la création de nouveaux jardins de loisirs et le renforcement des rues piétonnes tout en prévoyant une large surface d'espaces verts.

Pour T.Huau, le centre-ville va offrir plus que 30 places aux espaces publics, prévoyant de les relier par des trames boisées. Il justifie aussi la cohérence de la politique des espaces verts du centre-ville avec celle de la ville municipale, pour qui il a établi un plan vert de cinq ans.

En effet, ces nouveaux espaces publics sont satisfaisants au niveau de leur qualité architecturale, même pour une partie des chercheurs et professionnels qui ont largement critiqué ce projet jusqu'à ses moindres détails :

« Malgré quelques clichés et certaines réalisations malencontreuses qui versent dans le pittoresque le plus plat, l'aménagement des rues, des places et des squares dans les zones réhabilitées du centre-ville se distinguent en règle

³⁵ Solidere : société privée responsable de l'aménagement et de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth depuis 1994.

³⁶ Architecte docteur en urbanisme, ex-responsable de l'aménagement des espaces verts de solidere.

³⁷ Paysagiste, responsable de la reconstruction et des espaces verts dans le centre-ville.

³⁸ MICHEAU M., « La reconstruction du centre-ville de Beyrouth, originalité et enjeux d'un processus », Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1995, Paris.,p.21.

générale par des traitements de qualité, qui tranchent avec la médiocrité des espaces publics dans le reste de la ville. »³⁹

La **deuxième thèse** regroupe la plupart des chercheurs et professionnels libanais et étrangers en particulier M.Davie, M.F. Davie, N.Beyhum, J.Tabet...

Selon cette lecture, les nouveaux espaces publics du centre-ville ne sont que des espaces vides, aménagés pour des intérêts privés et économiques et ne correspondent pas à la réalité sociale des beyrouthins.

Selon J.Tabet, Beyrouth a été toujours l'expression de stratégies individuelles qui convergent vers des intérêts privés⁴⁰ : selon lui, la mémoire de la ville a été réduite à quelques monuments ou places publiques, écartant ainsi la reconstruction d'un vrai espace public porteur de mémoire et d'identité beyrouthine.⁴¹

Il critique ainsi la politique d'aménagement des espaces publics du centre-ville qui semble à son avis avoir ignoré le reste de la ville, voire figé l'espace public dans une zone réduite, laissant diffuser l'espace communautaire dans le reste de la ville.

Pour M.Davie, les espaces publics du centre-ville sont aménagés dans l'objectif de faire du centre-ville une vitrine d'un nouveau Liban lié à la mondialisation, niant la renaissance d'un vrai centre civique.⁴²

Selon elle, ces espaces publics ne correspondent pas au fonctionnement social des beyrouthins et ne favorisent pas la cohésion nationale :

« Présentés comme des succès urbanistiques, la réhabilitation de l'espace public du Mandat et la construction des souks « arabes » issus de l'imaginaire de quelques urbanistes ne sont pas seulement des leurrex historiques, ils soulignent davantage l'écart persistant entre les modes de conception étatiques et les processus d'appropriation par la société. Il en découlera sans doute un centre-ville ordonné, mais selon une vision biaisée et anachronique de la mondialisation, un lieu que le public ne peut, de ce fait même, s'approprier et d'autant plus facile à mettre en coupe par les agents libanais de l'économie globale. »⁴³

Toujours selon M.Davie, la question des espaces publics se pose à une échelle plus large, celle de l'agglomération, qui manque selon elle une grande réflexion.

Pour M.F. Davie, Beyrouth reconstruite risque d'avoir deux visages antagonistes : une ville neuve et efficiente, le centre-ville à des fonctions nobles, englobant des espaces publics de haut niveau reconstruits pour un tourisme de haut de gamme ; le reste de la ville,

³⁹ TABET J., GHORAYEB M., VERDEIL E., HUYBRETCHTS E., « Beyrouth », collection Portrait de ville, Paris, IFA, 2001, p.53.

⁴⁰ TABET J., « Trois plans pour une ville : lecture d'un projet pour la reconstruction du centre-ville de Beyrouth(1991) », in DAVIE M.f., (sous la dir.), « Beyrouth, regards croisés », Collection Villes du Monde Arabe (URBAMA), volume n°2, Tours, 1997, p.273.

⁴¹ TABET J., « Des pierres dans la mémoire », in TABET J., (dir.), « Beyrouth : la brûlure des rêves », Paris, Autrement, 2001, p.68.

⁴² DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », in « De la ville à la civilisation urbaine, la réinvention du statut des espaces publics », colloque international, Sorbone Paris4, Paris, 1999, p.10.

⁴³ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », op.cit., Paris, 1999, p.12.

médiocre et délaissé aux initiatives privées et aux espaces communautaires : cette situation est résumée par l'auteur comme une ignorance totale du sens de la ville.

« Ramener la reconstruction à un geste matériel et faire du quartier central une création isolée, c'est ignorer le sens de la ville, toute la ville. »⁴⁴

Toujours selon M.F.Davie, le référentiel des espaces publics du centre-ville semble confondre entre espace ouvert et espace public pour ne pas dire choisir le premier au détriment du deuxième :

« Les spécialistes de la reconstruction, proposent alors d'aménager en espaces de rencontre certaines rues et carrefours emblématiques (la rue de Damas, le secteur du Musée), ou des espaces ciblés du centre-ville (les souks reconstruits à l'arabe), confondant l'espace ouvert avec le concept d'espace public, c'est-à-dire son articulation à l'espace politique. C'est également assimiler la simple mise en contact de populations disparates au plan confessionnel le long de sutures ou des nœuds précis aménagés « par le haut », à la création de véritables espaces publics ». »⁴⁵

Cette confusion s'explique selon l'auteur par le décalage qui existe entre les idées importées de l'Occident par les professionnels d'une part, et par la réalité du corps social beyrouthin de l'autre part.

Enfin, et toujours dans cette deuxième lecture du référentiel des espaces publics, N.Beyhum souligne la menace qui piège la reconstruction des espaces publics par le privé et qui pourra entraîner la privatisation des espaces, projets et intérêts publics en focalisant l'intérêt sur certains secteurs, certains espaces et en abandonnant d'autres lieux moins rentables⁴⁶ : en d'autre terme, c'est le référentiel économique qui semble gommer tout autre référentiel.

Selon lui, les projets présentés s'apparentent plus à l'aménagement de villes du désert qu'à celui de villes levantines et grouillantes de vie :

« En effet, ils entendent installer au cœur de la ville des lieux clos ou semi-clos, des tours de bureaux, à la circulation strictement régulée, plutôt que les marchés populaires ou les places publiques favorisant l'échange entre individus, groupes et communautés. »⁴⁷

Quant à l'échelle de l'agglomération, il critique les priorités affichées par le CDR⁴⁸ et qui privilégient les grandes infrastructures et routes au détriment de la reconstruction et de l'aménagement d'espaces publics.

⁴⁴ DAVIE M. F., « Beyrouth : Quelle ville pour quel citoyen ? » Institut du Monde Arabe, Paris, Séance du 19 mai 1994, « la reconstruction de Beyrouth », p.6.

⁴⁵ DAVIE M.F., « L'Etat-Nation et les espaces publics dans les grandes villes du Levant , (1800-1995) », op.cit. Montpellier, 1996, p.7.

⁴⁶ BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », Etudes sur le Monde Arabe », N°5, Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 1991, p.32.

⁴⁷ BEYHUM N. , « Les démarcations au Liban d'hier à aujourd'hui » , in KIWAN F.(dir.), « Le Liban aujourd'hui », coédition CERMOC-CNRS, Paris, CNRS, 1994, p.295.

⁴⁸ Conseil du Développement et de la Reconstruction : établissement public qui dépend directement du conseil des ministres.

Ainsi, et devant ces deux lectures opposées, on ne peut que s'interroger sur la réalité du référentiel actuel des politiques d'aménagement des espaces publics de Beyrouth et de son centre-ville :

Faces aux dynamiques locales et aux « nouvelles » modalités citadines à Beyrouth après 12 ans de « fin de guerre », selon quels critères, selon quelles références, et en fonction de quelles dimensions et enjeux sont conçus et aménagés nos espaces publics ? C'est-à-dire en quels termes se posent actuellement la conception, la gestion et les usages des espaces publics ? Est-ce un véritable enjeu de politiques locales ou une « mesure d'accompagnement » ? Est-ce vraiment un référentiel bâti sur les références sociales et politiques des beyrouthins ? Ou bien est-il construit pour des objectifs économiques et pour des intérêts privés ?

Ainsi, tous ces constats et questions nous conduisent à une troisième question qui semble pertinente et qui traite la nature même des espaces publics et de leurs constitution :

Question N° 3 : Quelles sont les logiques de constitution et d'évolution des espaces publics urbains à Beyrouth ? Comment sont pensés et gérés les espaces publics à Beyrouth ?

Les politiques publiques sont constitutives de citoyenneté : or d'après Muller et Jobert, **« ce n'est pas la société qui fait changer les politiques, ni les politiques qui font changer la société, mais les deux à la fois »**.

Aujourd'hui on assiste à un changement de nature des relations entre divers acteurs, ce qui influe sur le système de production d'action publique. Du pluralisme, au corporatisme, aux réseaux de politique publique, l'action publique n'est plus conçue comme un enchaînement linéaire de séquences mais comme le produit d'interrelations multiples entre divers acteurs. On commence à voir des différentes formes de relations entre les organisations d'un système : coopération, coordination, concertation, coexistence...

On commence à parler aussi de « projet collectif », qui mobilise des groupes sociaux, des institutions, des acteurs publics/privés, voire « un partage du pouvoir » dans une « vision globale », stratégique, qui dépasse les intérêts privés et personnels, pour la création d'identités locales fortes, on parle ainsi de « l'intérêt général de la ville ».

D'autre part, et d'après Hegel, seul l'Etat qui transcende les intérêts particuliers est capable de s'élever au niveau de l'intérêt général ; d'où une deuxième interrogation : comment, sans théorie de l'Etat, approfondir l'étude des politiques ? Est-ce que le rôle de l'Etat est toujours majeur ? A travers quels processus sociaux, politiques ou administratifs sont prises les décisions qui constituent les politiques ? Y a-t-il un déplacement et une nouvelle localisation du politique ? Peut-on toujours penser au « centre » et appliquer au « local » ?

D'après Muller, l'internationalisation semble produire aujourd'hui un nouveau référentiel pour les villes, et même pour les pays ; ainsi, pour élaborer un référentiel, les médiateurs aujourd'hui ont bien évolué, et devenus très complexes, dépassant toutes les frontières. Comment fonctionne le système d'organisation publique et à travers lequel est mise en œuvre une politique publique ? En fonction de quelles stratégies ?

Peut-on parler de « médiateurs » et de « référentiels », de Muller, dans le cas de Beyrouth ? Y a-t-il un ensemble de valeurs qui soient largement partagées par l'ensemble de la société et qui pourra émerger un nouveau référentiel, une nouvelle politique ? Comment se dévoilent les dimensions du « référentiel existant (cognitive, normative, instrumentale) et quel est son niveau ? (global, sectoriel, transaction entre global/sectoriel)

On constate aujourd'hui un grand débat ouvert sur la question de ce « référentiel » et de son changement dans la « ville en projet », à Beyrouth :

En présentant le projet de reconstruction de Beyrouth de 1991, M.Davie¹⁴ souligne surtout les discontinuités nouvelles que le projet va imposer au reste de la ville, dans un contexte d'absence de démocratie ou de régulation urbaine :

« Ce nouveau centre-ville ne sera pas un clone modernisé du centre de l'avant guerre, mais un nouvel espace articulé aux impératifs spatiaux de l'économie internationale par des acteurs précis qui visent à exciser le centre de la ville de son contexte historique, fonctionnel et sociologique, pour lui imposer de nouvelles morphologies et fonctions. Le reste de la ville n'est pas compris comme le prolongement naturel du centre, qui vit de ce centre et qui le fait vivre, mais un espace étranger, économiquement intéressant, socialement en rupture, politiquement en marge de la cité. Le centre-ville reconstruit, lieu en creux de toutes les contradictions de la ville et du pays, sera sans doute celui des confrontations futures. Paradoxalement, la reconstruction pose les fondations des prochaines violences urbaines ».⁴⁹

Alors que les responsables d'aménagement d'espaces publics du centre-ville parlent de politique d'aménagement qui s'insère dans une intégration totale avec la ville, son passé et son futur. D'où une quatrième question qui semble aussi importante que les autres, et qui interroge l'évolution des espaces publics :

Question N° 4 : Face à la fragmentation et à la complexité des acteurs dans le processus de prise de décision, peut-on dire qu'on assiste aujourd'hui à un changement de référentiel qui redéfinit les acteurs, les politiques publiques, le territoire et la société, en particulier dans le secteur de l'aménagement des espaces publics ? D'autre part, l'action publique sur les espaces publics est-elle conçue comme un enchaînement linéaire de séquences ou bien est-ce un produit d'interrelations multiples de divers acteurs ?

Section 3 : Entre « politiques publiques » et « Public », de nouveaux rapports qui émergent : Médiation et Participation

Le rapport entre public et politique publique en occident semble être divisé en deux courants, voire deux approches différentes :

La première, récente et démocratique, celle de la participation, est répandue dans les pays anglo-saxons sous le nom du community planning et dans les pays occidentaux notamment en France sous l'approche du projet urbain : dans cette approche, l'intérêt public doit être construit de bas en haut avec les gens.

« Le projet de ville renvoie à l'image identitaire ainsi qu'à la participation des citoyens et des acteurs économiques, culturels, sociaux et politiques, à un

⁴⁹ DAVIE M.F., « Discontinuités imposées au cœur de la ville : le projet de reconstruction de Beyrouth », in *Villes en projet(s)*, Actes du colloque de 1995, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Centre d'Etudes des Espaces Urbains CESURB, Talence, 1995.

processus mobilisateur de promotion de stratégies collectives qui s'appuie sur un système de valeurs favorables à l'adaptation et à l'innovation créatrice »⁵⁰

La deuxième approche, ancienne et imposante, est celle du courant Moderniste, où le l'urbanisme reste le travail de professionnels, des urbanistes et architectes en premier lieu. Dans ce courant, l'intérêt public est décidé de haut en bas, pour les gens et non par les gens.

« Faire participer le public, c'est comme acheter un chien et aboyer à sa place »

⁵¹ : en Irlande, les planificateurs sont réticents devant la participation du public, car ils ont eux-mêmes le sentiment de représenter « l'intérêt public ».

Ces deux méthodes contradictoires, toujours présentes d'une manière ou d'une autre en Occident ou ailleurs, semblent définir de manières différentes le rôle de la médiation dans le travail urbain.

Mais avant tout qu'est-ce qu'une médiation ? Qu'est-ce qu'un médiateur ?

D'après A.Gramsci⁵², **« chaque groupe social, crée en même temps que lui, organiquement, une ou plusieurs couches d'intellectuels, qui lui donnent son homogénéité et la conscience de sa propre fonction, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine politique et social. »**

D'après P.Muller⁵³, les médiateurs combinent deux dimensions, intellectuelle et du pouvoir, et se divisent en trois types : les professionnels, les managers et les élus. Mais où sont les habitants ? !

Pour continuer, toujours d'après P.Muller et B.Jobert⁵⁴, **« les Médiateurs sont les acteurs centraux des politiques : ils élaborent le référentiel des politiques publiques : ils décodent le rapport Global/Sectoriel pour le recoder : ils transforment la réalité en un programme d'action politique cohérent. Au-delà des débats techniques, leur rôle consiste à élaborer un nouveau projet socioculturel : modifier et légitimer une nouvelle hiérarchie des normes politiques souvent existantes...le rôle des médiateurs consiste à inventer les termes dans lesquels se pense et agit la société. »**

Le concept de médiation a bien évolué ces dernières années dans l'élaboration et l'application des politiques publiques en terme d'aménagement urbain, et on peut dire qu'il signifie en Occident la notion de participation bien développée avec celle de projet urbain depuis la fin des années 70 ; qu'il soit de quartier, de ville ou d'agglomération, le projet marque un retour vers le local et donne à la possibilité de s'exprimer par rapport aux décisions qui jusqu'alors avaient été plus ou moins imposées.

« La ville en projet va au-delà de la création d'un organisme urbain nouveau. Son but est d'essences d'abord symbolique. La ville en projet a pour objet premier de donner ou redonner un sens à la collectivité sociale, quelque soit son extension qui manquait de cohésion. Projetant une image politiquement efficace, le projet

⁵⁰ DANGOISSE A, « les audits préparatoires, in projet de ville et projet d'entreprise », Paris, LGDJ, 1993, p.6

⁵¹ MC GWICK P., « perspectives on the nature and role of urban planning in Dublin », unpublished PhD. Thesis, Department of Geography, Trinity college, University of Dublin, 1991.

⁵² GRAMSCI A., « les intellectuels et l'organisation de la culture in Gramsci » dans le texte (textes choisis), ed.sociales 1977 p.597.

⁵³ MULLER P., « les politiques publiques », Paris, ed. Que sais-je 1990

⁵⁴ JOBERT B., MULLER P., « l'Etat en action – politiques publiques », Puf, Paris, 1987.

de ville, en redonnant une raison d'espoir doit créer une dynamique collective suffisante pour remettre en marche le moteur social grippé par la crise ».⁵⁵

Ainsi, en France, plusieurs villes essaient depuis quelques années d'introduire cette approche de participation dans leurs politiques et grands projets : ceci dit, on sent parfois un grand écart entre la méthode annoncée dans les discours et politiques officielles, et les pratiques réelles de ces intentions... Au cours de cette « participation », où se place la ville de Beyrouth ? Comment se fait son aménagement et dans quelle mesure peut-on parler de « participation » dans le processus de reconstruction de la ville en particulier de son centre et de ses espaces publics ?

En analysant les trois plans de reconstruction établis pour la ville de Beyrouth, respectivement en 1977, 86, et 91, N.Beyhum⁵⁶ constate qu'il y a un problème d'intégration de l'urbanistique dans le politique et le social en prenant en compte l'histoire :

« Des trois plans, on sent l'évolution d'un détachement des fonctions sociologiques, intégratrices, d'espace public du centre. Si le premier se contente de faire l'impasse sur la question, le second accepte implicitement des centres communautaires jouant d'une certaine exclusion, et le dernier promeut celle-ci au niveau de principe. Or pour que le centre soit public, il faut qu'il soit le centre d'une société en train de se recomposer et non pas toujours éclatée en territoires. Le meilleur des plans ne peut avoir d'effets sur la société s'il se présente comme un produit fini. Mais il ne faut pas oublier aussi qu'aucun plan d'urbanisme ne peut donner à une société la centralité et les espaces publics si elle-même ne veut pas se transformer. »

Ceci nous mène à poser quelques questions à l'égard du projet en cours au centre de la ville de Beyrouth : le projet répond-il à des nécessités techniques ou économiques ? S'agit-il avant tout d'attirer des capitaux ? Un certain nombre de projets apparaissent, en effet, destinés à capter l'intérêt des investisseurs internationaux et, de ce fait, n'ont pas grand chose à voir avec la population qui n'est pas consultée ?

En effet, un débat local est ouvert depuis le début des travaux : deux thèses sont ouvertes à cet égard :

La **première thèse** regroupe la plupart des chercheurs et professionnels libanais qui regrettent l'absence du public dans les choix des politiques publiques, en particulier pour l'aménagement des espaces publics de la ville.

Selon cette thèse, sans une vraie participation des beyrouthins, il n'y aura jamais des espaces publics beyrouthins.

Selon N.Beyhum, sans une vraie concertation avec la population, avec le public beyrouthin, il n'y aurait jamais des espaces publics qui pourront correspondre aux pratiques et besoins sociaux locaux :

⁵⁵ GUICHARD F., « Villes en projet, projets de villes : essai de stratification, ou les Ages de Babel », in CHARRIÉ J.-P. (sous la dir.), « Villes en projet(s) », Actes du colloque de 1995, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Centre d'Etudes des Espaces Urbains (CESURB) Histoire et Géographie – université Michel De Montaigne – Bordeaux 3, Talence, 1995, p.169.

⁵⁶ BEYHUM N., « petit manuel de la reconstruction de Beyrouth », in « Beyrouth, regards croisés », collection ville du monde arabe, volume n°2, Tours, 1997, p.253-272

« Sans consultation, sans débats publics, sans une écoute des responsables envers les populations, il ne sera pas possible de faire avancer les projets de reconstruction et l'on ira tout droit vers l'effritement. Si la guerre a été une destruction des espaces publics de la ville, ce qui définissait cette ville, la reconstruction ne peut se réaliser en niant le public. Il faut intégrer une politique de la communication à toute planification de la reconstruction. »⁵⁷

Pour N.Beyhum et toujours selon cette première thèse, la reconstruction du centre-ville en général et d'un vrai espace public en particulier ne peut se faire que si le citoyen accède à la citoyenneté, à la modernisation des pratiques sociales et à la démocratie politique : l'espace public comme débat public national.

« Une nouvelle culture de la reconstruction est nécessaire, celle du débat public et de l'appel à l'opinion publique, de l'espoir en un avenir commun et une gestion structurante de l'altérité, de la participation populaire, fut-elle apparemment sources de retards pour l'ingénieur, en fait véritable source de la dynamique de sa progression pour le citoyen. La réussite du débat sur la reconstruction ne concerne pas seulement le cadre du bâti mais l'ensemble de la vie sociale. Elle ne se restreint pas à la ville mais s'étend à l'ensemble du pays. Elle ne concerne pas une période mais l'ensemble des dures années à venir. »⁵⁸

Selon M.F. Davie, l'Etat a fait une large erreur en confiant le centre-ville à des privés, tout en occultant un volet principal : le citoyen, le beyrouthin, et sa place dans le projet de reconstruction.

« Le sort de Beyrouth et des beyrouthins, le moteur économique du pays , est entre des mains extérieures : rentiers de l'économie de guerre, féodaux de la montagne, seigneurs de la guerre, intermédiaires du capital régional ou international...Le beyrouthin, sans droits, ne peut alors avoir de responsabilités. C'est éjecter hors du système le principal intéressé. »⁵⁹

Dans cette thèse, Beyrouth n'aura pas de vrais espaces publics puisqu'ils sont créés pour le tourisme international et non pas pour les pratiques locales ; et tant que le public n'est pas engagé dans l'élaboration de ses espaces publics, il n'y aura jamais un seul espace public beyrouthin, mais des espaces publics de qualité, excluant une grande partie des gens.

Quant à la **deuxième thèse**, elle regroupe comme d'habitude, la plupart des chercheurs et professionnels qui ont travaillé avec ou pour Solidere, en plus des acteurs officiels et publics :

Dans cette thèse, le choix d'une société privée était le bon choix à l'époque où le pays venait de sortir de 15 années de guerre, où ni l'Etat, ni la municipalité n'avaient les moyens techniques ou financiers.

Alors parler de participation et de concertation à cette époque n'était pas évident...

⁵⁷ BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », *Etudes sur le Monde Arabe* », N°5, Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 1991, p.58.

⁵⁸ BEYHUM N., SALAM A., TABET J. (sous la dir.), « Beyrouth : Construire l'avenir, reconstruire le passé ? », *Dossiers de l'urban research Institute*, édités avec le support de la Ford Foundation, Beyrouth, 1995, p.15.

⁵⁹ DAVIE M. F., « Beyrouth : Quelle ville pour quel citoyen ? » *Institut du Monde Arabe, Paris, Séance du 19 mai 1994, « la reconstruction de Beyrouth »*, p.5.

« La reconstruction du centre-ville de Beyrouth ne pouvait pas être faite dans un temps court ni par un Etat structurellement faible et dépourvu des moyens pour faire face à tous les besoins de la reconstruction, ni par une collectivité territoriale anémiée. La solution adoptée par les autorités publiques libanaises repose d'une part sur le montage et le contrôle d'une société foncière privée au statut très large et d'autre part sur un plan directeur et un plan de détail à la fois strictes et souples. »⁶⁰

Toujours selon cette thèse, il fallait décider pour le public et pour la ville dans une courte durée : ainsi, une fois aménagés, les espaces publics seront appropriés par le public beyrouthin.

Devant ces deux thèses contradictoires, il serait intéressant de voir dans quelle mesure peut-on parler de plusieurs types de production des espaces publics :

- Un premier type : l'espace public comme « espace construit », comme produit de l'architecture.
- Un deuxième type : l'espace public comme « espace régularisé », comme produit d'une régularisation foncière.
- Un troisième type : l'espace public comme « espace approprié », comme produit de l'appropriation sociale.

« In order to understand this social production we examine public space from a threefold perspective : (a) as it is physically designed and built by privately or publicly commissioned architects, planners, and developers ; (b) as it is regulated by public authority ; and (c) as it is lived and experienced by groups and individuals... »⁶¹

Or devant ces différentes lectures, peut-on parler aujourd'hui de deux visions divergentes de l'espace public à Beyrouth ? Une première, celle des aménageurs, des concepteurs et des politiciens d'un côté, et une deuxième, celle des usagers, des citoyens, des habitants et leurs façons d'approprier l'espace public et de le créer, d'un autre côté ? A Beyrouth, quel est le degré d'adhésion des différents groupes sociaux aux projets d'aménagement d'espaces publics, selon quels critères ? Certains de ces projets, dont les représentations sont inappropriables pour certaines couches de la population, ne risquent-ils pas de produire ou de renforcer certaines dualités intra-urbaines ?

D'où les deux questions suivantes qui semblent pertinentes à interroger dans le contexte actuel de Beyrouth, afin de comprendre en plus le projet de ville, celui de Beyrouth, et par suite ses espaces publics :

Question n° 5 : S'agit-il seulement de modifier l'image de la ville en crise en se bornant à jouer de la forme en utilisant le dessin, ou bien se donne-t-on comme objectif principal de faire participer les habitants au projet en souhaitant parvenir à dégager un dessein voire un destin ? Le projet serait-il un moyen de masquer l'absence de projet de société ?

⁶⁰ MICHEAU M., « La reconstruction du centre-ville de Beyrouth, originalité et enjeux d'un processus », Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1995, Paris.,p.8.

⁶¹ RIANO Y., « Producing public space : symbols, regulations and social appropriations », in RIANO Y., WASTL-WALTER D., ZUMBUHL H., FORSCHMGSBERICHT L., 1999, Department of geography, university of Bern, Switzerland, P.7-9

Question N° 6 : Quel est le rapport entre conception/production publique de l'espace public (et ses fonctionnalités supposées) et les pratiques sociales et représentations qui se mettent en place dans les espaces publics ?

Chapitre 3 : Hypothèses et positions de recherche



Figure 3. Centre-ville de Beyrouth Source : KHOURY Christine, Été 2003.

Après avoir défini les six questions principales de la problématique, tout en exposant les différentes lectures des chercheurs, professionnels et acteurs concernés, il serait intéressant de rappeler l'intitulé de notre thèse et de ses objectifs :

« Les espaces publics à Beyrouth : entre spécificités locales et modernisation. Une ville en projet à la recherche d'un nouveau référentiel ».

Interroger l'état actuel des espaces publics à Beyrouth afin d'identifier leurs spécificités locales et leurs différentes pratiques ; cerner et analyser les différents projets et stratégies mobilisés pour améliorer ou créer des espaces publics ; interroger les référentiels qui sous-tendent ces différentes actions ou politiques ; analyser la cohérence entre les pratiques sociales d'une part et les politiques et projets de l'autre part tout en interrogeant le rôle des beyrouthins dans ce processus de reconstruction...

Trois hypothèses nécessitent d'être clarifiées dans notre recherche, résumant ainsi l'état actuel de cette « ville en projet » : Trois articulations en question, qui ne sont pas évidentes, mais qui « mettent le doigt sur la blessure » libanaise en général, et beyrouthine en particulier, relevant ainsi des enjeux sociaux, culturels, politiques, urbains... Expliquer tous ces enjeux semble dépasser clairement les limites d'une seule thèse ; cependant, avoir remis en question ces hypothèses pour contribuer au débat ouvert depuis plus d'une dizaine d'années, vaut la peine nous semble-t-il surtout à l'instant où cette « ville en projet » semble devenir une ville en crise, pour ne pas dire une « ville en question ».

Section 1 : Première hypothèse : « vivre ensemble ; une crise de coexistence » ?

Après avoir vu les différentes thèses sur l'existence et sur l'état des espaces publics beyrouthins, et selon nos recherches et observations, ces derniers peuvent-être classés en deux grandes catégories :

- D'une part, les anciens espaces publics qui ont vécu la guerre libanaise (1975-1990) : ces espaces publics gardent toujours une image confessionnelle accompagnée d'usagers de majorité confessionnelle. Ces espaces publics ont acquis pendant la guerre, une image communautaire qui continue à les imprégner.
- D'autre part, les nouveaux espaces publics aménagés depuis le début des années 90 et qui favorisent un public d'une certaine classe sociale plutôt aisée. Ces espaces publics qui favorisent la co-présence des communautés sont imprégnés par des usages de consommation.

Ainsi, il est difficile de trancher entre les différentes lectures présentées dans la problématique autour de l'existence de l'espace public beyrouthin et de ses caractéristiques : surtout que chaque thèse porte en elle une partie de la vérité.

D'ailleurs, dire que l'espace public n'a jamais existé en Orient, et au Liban en particulier semble plutôt simpliste que réaliste : M. Davie affirme dans ses recherches qu'il a bien existé tant dans sa forme que dans sa fonction.

Ainsi, il nous semble que l'espace public a existé sous différentes dimensions, selon les enjeux de chaque époque : Tantôt un espace fonctionnel et populaire non planifié(dans la ville Ottomane) ; tantôt un espace urbain planifié et dessiné (Tanzimat Ottomanes et Mandat français) ; tantôt un espace social et politique (années de l'indépendance et classe moyenne laïque) ; tantôt un espace touristique (avec la reconstruction)...

Pour cela, identifier une date clé, voire un tournant décisif dans l'histoire des espaces publics, et de leurs existences ne semble pas être une tâche facile : ainsi, et en se basant sur ces différentes lectures, nous nous permettons d'établir une première hypothèse contribuant ainsi au débat ouvert depuis une dizaine d'année.

Parler d'un seul espace public beyrouthin ne semble pas être tâche simple ; pourtant on pourrait parler de plusieurs types d'espaces publics, reflétant ainsi plusieurs types de pratiques, de normes ou de références, locaux ou internationaux : Ceci pourrait converger d'une manière ou d'une autre avec la thèse de S.Saadeh, selon laquelle, l'existence d'un vrai espace public beyrouthin est liée directement avec la construction d'une sphère publique au sens politique. Donc parler de « l'Etre ensemble » semble toujours masqué par les communautés qui semblent résumer les règles de vie et la sphère publique.

Il serait alors intéressant de vérifier les types de relations entre les beyrouthins d'une part et avec leurs espaces publics d'autre part, tout en les croisant avec un facteur clé, la sphère politique, toujours masquée semble-t-il par les clivages communautaires et économiques.

Section 2 : Deuxième hypothèse : reconnaître les spécificités de l'ensemble ; vers une crise d'un référentiel partagé ?

Une deuxième hypothèse peut être formulée remettant en question l'espace public beyrouthin face aux logiques de sa constitution, voire aux politiques publiques qui le définissent :

Selon nos études et enquêtes de terrain, la ville de Beyrouth, est aujourd'hui à la recherche d'un nouveau référentiel, comme elle l'a toujours été ; ceci nous fait demander avec d'autres auteurs, si ce n'est pas son référentiel, d'être toujours indéfini, qui varie chaque jour et à chaque époque, et qui le remet en question en permanence. Ce référentiel des nouveaux espaces publics semble être basé sur deux éléments principaux :

Un premier, qui puise ses sens en se référant aux différentes mémoires du lieu : des espaces publics patrimoniaux qui mobilisent des parties de l'histoire d'une manière sélective (vestiges archéologiques, monuments historiques et symboles politiques et religieux) servant au profit de l'image culturelle du projet plus que celle du patrimoine en lui-même. (places publiques, jardins publics, parcs archéologiques...)

Un deuxième, qui puise ses sens des espaces publics occidentaux, mobilisant ainsi des savoir-faire modernes : ces nouveaux référentiels sont plutôt à l'échelle de l'agglomération offrant ainsi des surfaces assez importantes. (parc urbain, corniche...)

Dans cette deuxième hypothèse, il nous semble que la dimension sociale est moins privilégiée que les dimensions économiques et urbanistiques, bien qu'elle soit abordée dans les textes de références : une non-reconnaissance de l'ensemble des groupes sociaux beyrouthins qui se présente comme un handicap majeur qui empêche la construction d'un vrai espace public beyrouthin ; un espace public qui accepterait chacun en dépit de ses différences. Ces espaces publics, bien qu'ils favorisent la co-présence des différentes communautés, excluent une grande catégorie sociale, à savoir la classe pauvre. Il serait intéressant d'étudier les références d'aménagement qui existent actuellement à Beyrouth afin de vérifier cette dernière hypothèse : l'absence semble-t-il d'un langage commun, d'une lecture partagée à la fois de l'histoire, du présent et du futur.

Section 3 : Troisième hypothèse : Agir ensemble ; une crise d'un projet commun ?

La troisième hypothèse interroge la manière de faire la ville et ses espaces publics :

Bien que l'Etat libanais ait eu recours à une société privée pour réaménager le centre-ville – et ceci dans des circonstances exceptionnelles après l'arrêt de la guerre civile – il nous semble nécessaire de lancer le débat aujourd'hui : un vrai débat public sur l'aménagement en cours, faisant participer la majorité des acteurs locaux, en particulier la municipalité, les habitants et les institutions locales.

Selon nos enquêtes et observations de terrain, une culture de dialogue et de démocratie participative émerge dans les universités et chez certaines catégories sociales : une culture largement demandée par les habitants, usagers, professionnels et ayants droits du centre-ville et de la ville de Beyrouth, toujours écartés de toute vraie participation.

Le vrai débat public sur la manière d'aménager le centre-ville et ses espaces publics n'est pas toujours lancé : aucune réunion publique ne se fait pour exposer et concerter sur les projets en cours ; aucun atelier de travail associant les habitants avec d'autres acteurs locaux n'a eu lieu...

Cette crise de démocratie participative est accompagnée par une crise de démocratie représentative, laissant toujours l'action publique et l'urbanisme le seul domaine des politiciens et des techniciens.

« **L'Etre ensemble** », le « **sens de l'ensemble** » et « **le faire ensemble** », résument à notre avis trois hypothèses pertinentes qu'il faut vérifier et comprendre dans cette ville en projet avant de parler de toute reconstruction ou de toute réconciliation. Ainsi les espaces publics à Beyrouth semblent avoir besoin d'abord de la reconnaissance du « public » qui définira son référentiel.

Chapitre 4 : Méthodologie de travail



Figure 4. Jardin des Bains Romains : Centre Ville de Beyrouth Source : www.solidere-online.com

Section 1 : Vers une approche multidisciplinaire, à la fois théorique et empirique

Depuis son émergence, l'espace public n'était pas un objet de recherche⁶² mais une préoccupation relevant de la grande diversité des procédures et des savoir-faire, ainsi que de la multiplicité des partenaires publics et privés impliqués selon des contextes, voire des études pour une orientation opérationnelle. Toujours selon l'étude de Louisy, l'espace public dans ses multiples acceptions est d'abord une catégorie des politiques d'aménagement et ne peut prétendre au statut de ce concept ou d'objet scientifique.

Face à cette notion empirique, la recherche est néanmoins en mesure de se poser un certain nombre de questions au titre des pratiques sociales, des représentations et cultures urbaines, de formes de sociabilité et de communication sociale, des enjeux politiques ou juridiques, des stratégies politiques et gestionnaires, des pratiques professionnelles et des savoir-faire. Ainsi des monographies de stratégies urbanistiques et d'opérations particulières illustrant ce renouvellement d'enjeux seraient l'occasion d'étudier à la fois les volontés affirmées par les pouvoirs publics, les groupes et professions impliquées, les logiques de conception, et le réaménagement des usages par les populations concernées.

D'autre part, et dans leur article sur les espaces publics⁶³, Jacques Rey et Franck Scherrer expliquent la « réussite » de l'expérience lyonnaise en matière de conception et de réalisation de nouveaux espaces publics par son originalité d'articuler 3 dimensions qui valorisent d'après eux politiquement l'action sur l'espace public :

1- construction d'une identité symbolique, 2- équivalence entre centre-ville et périphérie, 3- maîtrise des déplacements urbains (partage de la voirie).

Il me semble, d'après l'expérience lyonnaise, que les pratiques opérationnelles et les systèmes d'acteurs forment encore une autre dimension de l'espace public, aussi importante pour leur étude que les dimensions théoriques déjà évoquées ;

Compte tenu des dimensions transversales et évolutrices de l'espace public, le niveau privilégié proposé serait celui de l'articulation entre la démarche scientifique d'une part, et les pratiques opérationnelles et sociales d'autre part : un méthode croisant à la fois l'empirique et le théorique.

Section 2 : Méthodologie de travail

Ainsi, et dans une perspective « multidisciplinaire », croisant à la fois l'empirique et le théorique, j'essayerai de répondre aux questions posées :

Dans une **première partie**, il s'agira de construire quelques concepts majeurs qui structurent ma thèse : comprendre comment ces concepts sont nés et ont émergé ; qu'est-ce qu'ils signifient aujourd'hui ? De quelles manières sont-ils utilisés par les différents acteurs, à la fois théoriquement et empiriquement ? Comment ces concepts peuvent-ils s'insérer ou s'adapter à Beyrouth ou non ? Et pourquoi pas, essayer de pousser ces concepts en les construisants pas à pas.

⁶² LOUISY M.A., BILLIARD I., « Plan urbain, espaces publics », Ed. Documentation française, 1988.

⁶³ REY J., SCHERRER F., « Des espaces libres à l'espace sensible : l'espace public au croisement des politiques et les conceptions de l'urbanisme », in Revue de Géographie de Lyon, vol 72, 2/97.

En effet, ces concepts ne sont pas choisis arbitrairement, mais émergent des questions posées dans la problématique, et forment le cœur même de ces questions.

Cette partie a pour objectif d'apporter des éléments de connaissance et d'analyse aux différents concepts mobilisés dans cette thèse, afin de comprendre leur émergence et leurs différents enjeux en les interrogeant dans leur contexte d'origine, en particulier dans l'Occident.

Cette partie aura aussi pour objectif, d'argumenter et de donner un appui de base pour la thèse ; tout en espérant à la fois tirer de cette partie des théories et de questions fondamentales.

Cette première partie est divisée en 3 chapitres : le premier interroge la notion du public à travers plusieurs lectures ; le deuxième chapitre apporte des éléments historiques sur l'émergence de l'espace public en Occident avec ses différentes lectures multidimensionnelles ; le troisième chapitre interroge les politiques publiques en général, dans l'objectif d'apporter des éléments de compréhension de quelques pratiques ou concepts utilisés aujourd'hui dans le renouvellement urbain, comme la gouvernance, le référentiel, la médiation...

Pour cela, une lecture minutieuse d'une première recherche théorique des concepts sera l'outil majeur de cette partie ; surtout que ces concepts présentent parfois des ambiguïtés qui nécessitent quelques clarifications à la fois de leurs contenus et usages.

La **deuxième partie** a pour objectif, et après avoir défini les différents concepts et leur émergence en Occident, - en particulier les enjeux de l'espace public – de faire la transition avec le terrain d'étude, avec le contexte beyrouthin, tout en présentant les différentes lectures historiques de l'espace public en Orient en général et à Beyrouth en particulier afin de comprendre leurs spécificités locales, socio-politiques et spatiales tout en préparant ainsi le terrain d'étude qui forme la 3^{ème} partie.

Dans ce chapitre, nous nous appuyerons sur les études écrites sur l'histoire de Beyrouth et de ses espaces publics et qui tracent l'histoire de cette ville ; quelques interviews avec des « personnes âgées » pourront encore renforcer cette partie, en particulier en ce qui concerne les pratiques sociales qui marquaient ces espaces.

Ainsi, cette partie devra encadrer « la ville en projet » pour pouvoir entamer le cœur de la thèse, avec des interrogations clarifiées ou bien laissées ouvertes au débat.

Dans une **troisième partie**, composée de quatre chapitres, nous entamerons le terrain d'étude :

Le premier sur les pratiques sociales et urbaines des espaces publics à Beyrouth ; le deuxième sur la production / conception des espaces publics à Beyrouth ; le troisième sur la médiation et la participation des différents acteurs ; et le quatrième sur la place de l'Etoile, située au centre ville de Beyrouth.

Cette troisième partie a pour objectif de comprendre les six questions posées dans la problématique, d'interroger le terrain et la réalité actuelle, de pousser au fond les thèmes abordés dans la partie théorique pour les interroger dans le cas de Beyrouth, et d'essayer enfin de répondre aux questions.

Mais répondre aux questions, est d'une grande prétention, nous semble-t-il. Ces questions resteront toujours ouvertes, car peut-être que ce qui caractérise cette ville depuis longtemps c'est sa complexité et son ambiguïté.

Répondre aux questions par d'autres questions, ouvrir à de nouvelles pistes de recherche, pourquoi pas, si ce n'est qu'une pierre dans un long processus de reconstruction.

Le premier chapitre sera consacré à l'étude des pratiques de l'espace public, dans le but de dévoiler les références qui sous-tendent les rapports entre usagers et espace public.

Nous essaierons ainsi dans ce chapitre d'étudier les pratiques sociales qui se mettent en jeu dans les espaces publics en interrogeant à la fois le type de ces espaces, le type de leurs usagers et leurs différents usages.

Dans ce chapitre, nous aurons recours aux études de cas, qui seront choisies selon leurs intérêts spécifiques, voire des exemples porteurs d'enjeux et riches en pratiques sociales.

Des enquêtes auprès des usagers pourront amorcer le travail de cette partie ; ces enquêtes seront complétées par des observations directes.

Ce chapitre a pour objectif de répondre aux deux dernières questions de la problématique.

Le deuxième chapitre traitera alors le rapport entre espace public et politique publique : intitulé « production des espaces publics », il essaiera de tracer la logique de constitution et d'évolution des espaces publics à Beyrouth : des notions conceptualisées et construites dans la première partie, je commencerai à « résoudre » ma thèse : Qui sont les acteurs ? Quelles sont les différentes procédures ? Peut-on parler de politiques publiques ou bien on est emprisonné par les politiques privées ? Peut-on parler de gouvernance à Beyrouth ?

Peut-on dire que la notion « d'image de la ville » se place comme le seul référentiel de cette ville en projet ? Et par suite, l'espace public est-il conçu comme un outil pour améliorer cette image et non pas pour lui-même ?

Ainsi, et d'après des études de terrain sur des projets- déjà réalisés ou en cours – d'aménagement d'espaces publics, nous essaierons de répondre à toutes ces questions : des entretiens avec des acteurs impliqués pourront être ici un moyen pour renforcer cette partie, sans oublier certainement les références écrites sur ce sujet, en plus des articles de presses et les entretiens publics qui traitent les politiques publiques (privées) d'aménagement d'espaces publics. (Les rapports annuels de Solidere par exemple).

Des entretiens avec des professionnels et des chercheurs pourront encore renforcer la documentation de cette partie : enfin, il serait intéressant de savoir l'avis des gens envers les différentes politiques proposées ou appliquées et leur rôle. Cette partie nous tracerons les logiques de constitution et d'évolution des espaces publics à Beyrouth, tout en rapportant les principaux éléments de réponse aux deux premières questions posées dans la problématique.

Quant au choix des exemples, nous essaierons de prendre en compte les régions et les spécificités de la ville, à la recherche des plus intéressants.

Ensuite, le troisième chapitre traitera les rapports qui existent entre les politiques publiques et usagers : Peut-on parler d'un projet de ville ? De participation ? De médiation ?

« Le projet d'une collectivité, c'est la conjonction d'analyses, de désirs et de savoir-faire collectif qui permet de polariser l'action de chacun autour d'une ambition commune, de résister aux forces centrifuges, de surmonter les contradictions internes d'intérêts, de saisir les opportunités qui se présentent,

d'exploiter les marges de manœuvre, de replacer l'action de chacun, improvisée en fonction d'événements aléatoires, dans une perspective à long terme. »⁶⁴

Ce chapitre traitera ainsi les caractéristiques de cette « ville en projet » dans le but de comprendre les logiques qui relient les usagers à la ville, à son projet, à ses espaces publics : est-ce une logique d'en haut ou d'en bas !

Nous nous intéresserons ainsi aux notions de « partage », de « participation », de « projet urbain », de « projet de ville », de « démocratie », « de projet imposé », pour pousser au profond les questions déjà posées. Plusieurs chercheurs ont critiqué le « projet de ville » de Beyrouth, en affirmant qu'il n'a rien à voir avec ses habitants et avec l'histoire de la ville. Nous pourrions ainsi interroger ces critiques en les confrontant aux arguments des concepteurs du projet pour pousser ce débat d'une manière objective. (le plus possible) En plus des ouvrages et des entretiens, quelques enquêtes avec les habitants et surtout les « anciens » habitants et usagers de la ville pourront encore animer le débat. Ce chapitre tentera de construire les principaux éléments de réponse pour les questions 3 et 4 évoquées dans la problématique.

Enfin, le quatrième chapitre traitera une étude de cas : la place de l'Etoile. Une place publique située dans le centre-ville de Beyrouth, devenue aujourd'hui un espace public majeur portant à la fois des mémoires de la ville et le symbole de sa modernisation. Ce chapitre traitera ainsi les différents enjeux sociaux, politiques, culturels, symboliques et urbains de cette place, afin d'amener des éléments de réponses aux hypothèses et questions de recherche de cette thèse.

⁶⁴ CALAME P., « projets de ville, projet de vie. Esquisse d'une théorie de l'action collective », actes n°5, octobre 1991.

PREMIERE PARTIE LA RENAISSANCE DU PUBLIC A TRAVERS LE PROJET URBAIN ? Conceptualisation du problème de recherche et cadre théorique

Après avoir établi les questions et les hypothèses de recherche, il serait pertinent dans un premier temps de comprendre l'essence et l'usage des principaux concepts interrogés dans cette thèse, voire leur émergence en Occident :

Le concept d'espace public par exemple est défini par les chercheurs occidentaux selon différentes lectures, privilégiant une dimension sur une autre ; l'élaboration des politiques publiques a bien évolué en Occident depuis quelques décennies, surtout après la décentralisation ; la notion de public dans les politiques et projets urbains est présente par exemple dans la plupart des discours officiels et scientifiques...

Pour cela, il semble nécessaire de comprendre tous ces concepts dans un premier temps, avant de les interroger dans le cas oriental, en particulier dans le cas de Beyrouth.

Mais avant de clarifier ces différents concepts, nous présenterons rapidement l'évolution des pratiques de l'urbanisme en Occident, et qui a largement affecté l'usage des ces concepts.

« Les clefs de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions : habiter, travailler, se recréer (dans les lieux libres) et circuler »⁶⁵

Quatre mots, désignant quatre types de fonctions résumant toute une approche, toute une pratique qui a bien synthétisé l'urbanisme pendant les années d'après guerre en occident, et qui a influé sur plusieurs autres pays. Un urbanisme qui puise ses essences de la Charte d'Athènes⁶⁶ et qui se résume par un mot-clé : « l'urbanisme fonctionnaliste ».

Dans cette logique fonctionnaliste, l'homme doit s'adapter à la ville, dessinée et réalisée par des « professionnels », au lieu qu'elle soit le reflet de son mode de vie et de ses besoins ; loin d'être actif, l'homme, le « public », est réduit à des « besoins établis d'en haut » qui devront être traités par des normes et des lois, voire par une vision « scientifique » « savante »...

Ainsi, résumer le public à des critères quantitatives, physiques, et d'ordre physique en des normes et des lois, voire en des plans figés, serait la finalité de cet urbanisme des années 50-60 qui aura comme premier outil les plans :

⁶⁵ LE CORBUSIER , « La charte d'Athènes », Paris, Minuit, 1957 réed. 1971, p.99, N77.

⁶⁶ En 1933 se tenait à Athènes une assemblée des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM). Les principes d'une Charte d'urbanisme furent alors établis.

« les plans détermineront la structure de chacun des secteurs attribués aux quatre fonctions clefs et ils fixeront leur emplacement respectifs dans l'ensemble »⁶⁷

En France, et dès les années 50, et pour gérer la crise de logement, l'Etat va utiliser l'urbanisme fonctionnaliste pour définir des normes d'équipements, pour répondre aux besoins urgents, ce qui va contribuer à l'homogénéité et à la normalisation de l'urbanisme, se référant toujours aux principes de la Charte d'Athènes.⁶⁸ **« les années 50-60 sont largement marquées par une rationalisation des procédures de l'aménagement urbain, la production d'un urbanisme de masse de type fonctionnaliste et la production des normes pour la conception des espaces urbains. »⁶⁹**

Ainsi, pour moderniser le pays, l'appareil technocratique de l'Etat, voire les ingénieurs en premier lieu, responsables de l'urbanisme, auront recourt à la rationalisation, résumant ainsi l'urbanisme par des normes et des lois, voire par une pratique réglementaire.⁷⁰

Ainsi, et pour résumer cette phase, Betin Ch.⁷¹ parle de trois grandes tâches de cet urbanisme : la rationalisation des procédures de l'aménagement, la production d'un urbanisme de masse de type fonctionnaliste, et la production de normes. Après avoir défini ces besoins-urbains, l'espace sera divisé en zone correspondant chacune à une fonction définie : **« à chacun de ces « besoins » on définit une réponse « fonctionnelle » et l'espace est « zoné » pour servir de support à chacune de ces fonctions. »⁷²**

Les politiques publiques sont conçues ainsi par l'Etat, à travers ses professionnels, de façon imposée, centralisée et rationnelle : quand aux outils ils se basent en premier lieu sur les lois et les normes qui se traduisent en des plans bien définis et bien dessinés, prétendant ainsi avoir résolu les besoins urbains des gens. Comme si, ils avaient le droit, même s'il maîtrisaient les besoins des gens de résoudre ceux de leurs enfants...loin de donner à l'histoire et au temps de dire leurs mots...

« la catastrophe pour un plan de ville, c'est de vouloir résoudre tous les problèmes exhaustivement dans le temps d'une génération et de ne pas donner le temps et l'espace aux générations futures. Le temps implique une promesse engageant plus d'une génération, plus d'une politique, plus que la politique, dans une durée dont l'hétérogénéité, voire la discontinuité, la non-totalisation doivent être acceptées comme la loi ».⁷³

⁶⁷ LE CORBUSIER, « La charte d'Athènes », Paris, Minuit, 1957 rééd. 1971, p.110.

⁶⁸ DEHAM Ph., JULLIEN B., «Au détour des chemins de Grue », in Picon-Lefebvre Virginie (dir.), « les espaces publics modernes, situations et propositions », Le Moniteur, Paris, 1997.

⁶⁹ PICON-LEFEBVRE V. (sous la dir.), « Les espaces publics modernes », situations et propositions, Le Moniteur, Paris, 1997.

⁷⁰ TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M., (sous la dir.), « Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville », ed. Margada, 1998, p.13.

⁷¹ BETIN Ch., « Espace (s) public (s) et recherche urbaine en France le contexte et les conséquences à Lyon », (cours donné à EU City CERVIA 1998) ? ENTPE/ laboratoire RIVES-UMR CNRS 5600.

⁷² HAYOT A. »En finir avec le fonctionnalisme : les sciences sociales ; l'architecture et la ville », in INAMA, SHS-TEST,HVOT A., SAUVAGE A., « Le projet urbain : enjeux, expérimentations et professions », la Villette, 2000, p.14.

⁷³ DERRIDA J., « Prague, avenir d'une ville historique capitale », éditions de l'Aube, septembre 1992.

A noter que durant toute cette phase d'urbanisme fonctionnaliste, l'espace public n'existe pas en tant que concept, en dehors de l'espace libre, ou l'espace vert ou de circulation, ou bien, à la limite comme « le centre civique » évoqué au 7^{ème} CIAM.

Or, vers la fin des années 70, l'Occident en général, et la France en particulier, va connaître un changement radical dans la pratique de l'urbanisme, influencée par l'expérience de Bologne vers des années 60, voire une nouvelle approche de reconquête de l'histoire, du public et des espaces publics... Cette période se caractérise ainsi par une grande réflexion sur l'avenir des villes, où le court terme remplacera le long terme... Il s'agit en effet de la maturation de quelques concepts-clés, comme l'espace public, la gouvernance, la participation, le patrimoine, des concepts qui convergent vers une nouvelle vision de l'urbanisme, vers le « projet urbain ».

« L'affaire publique », désignée jusque-là par le terme « urbanisme » sera désignée dorénavant par le terme « projet urbain », pour se différencier des trente glorieuses, de l'urbanisme fonctionnaliste, voire pour signifier toute une nouvelle culture qui s'oppose en son essence à l'urbanisme fonctionnaliste, à ses idées, et à sa vision de l'urbanisme.

comme si le terme même d'urbanisme devrait céder la place à un nouveau terme, après qu'il a été longtemps associé à cette pratique rationnelle et fonctionnelle des années 50 et 60. D'où l'importance du concept « projet urbain » qui désigne toute une nouvelle culture, une nouvelle vision, et de nouvelles approches envers la ville et son « public » !

« Si le mot urbanisme reste donc d'usage fort général et ambigu, c'est celui de projet urbain que bien des aménageurs lui ont préféré à partir de la fin des années 70, pour exprimer une pratique présentée comme une alternative à l'urbanisme fonctionnaliste de naguère ».⁷⁴

La décentralisation, et les nouvelles compétences urbaines des collectivités locales ont bien renforcé cette nouvelle vision de la ville, où les idées ne sont plus pensées en haut et appliquées en bas, où les objectifs et les grands choix, voire les décisions ne sont plus pris au centre et appliqués localement... dans cette nouvelle approche, le court terme, l'angoisse du demain, esquisse bien le changement d'horizon, de long terme... dans cette nouvelle approche, on est amené à agir localement tout en pensant internationalement, à la fois demain et après demain... dans cette nouvelle approche, le multipilote remplace le pilote, les acteurs se multiplient regroupant à la fois et les habitants et les professionnels et les décideurs locaux... dans cette nouvelle approche la « transversalité » entre les différentes disciplines remplace la « sectorisation ». Dans cette nouvelle approche, on cherche à fixer les priorités, celles qui posent des problèmes, ou celles qui semblent porteurs de nouveau développement... dans cette nouvelle culture, l'histoire et le souci du contexte remplacent le bulldozer et la « table rase »...

Cette nouvelle culture, qui prend en compte le contexte local, le temps, le patrimoine, ne peut plus se figer dans des lois, dans des plans ou dans des réglementations définies à l'avance. Au contraire, son souci, est de maîtriser et de gérer la complexité de la ville tout en respectant l'histoire, le présent et le futur : respectant l'histoire en valorisant le patrimoine, gérant le présent en se concertant avec tous les acteurs, et en premier lieu avec les habitants, et en regroupant toutes les disciplines pour pouvoir construire la ville ensemble, et respectant le futur en « tissant » la ville sur la ville tout en laissant une grande marge de manœuvre aux générations futures...

⁷⁴ TOMAS F., « Vers une nouvelle culture de l'aménagement des villes », in (43)- TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M., (sous la dir.), « Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville », ed. Margada, 1998, p.20.

« En effet, les critères qualitatifs, soucieux du devenir social et économique des populations, sont plus subjectifs que les critères techniques d'ordre physique, quantitatif et fonctionnel, et donc plus complexes à traduire en normes »⁷⁵

Dans cette nouvelle culture, la participation du « public » est une tâche majeure :

« Le projet urbain s'est présenté dès le départ comme l'expression d'une volonté politique de la société et non comme le produit d'une réflexion pseudo-scientifique ».⁷⁶

Dans cette nouvelle culture, « l'affaire publique » se concrétise par une nouvelle vision des politiques publiques, où , les politiques ne deviennent publiques que par la participation du « public » : en un mot, c'est la gouvernance qui remplace le gouvernement, c'est le référentiel qui se tisse de jour en jour au lieu d'être imposé !

Dans cette culture nouvelle, l'espace public devient un atout important dans toute intervention, ou politique, ou projet urbain.

Ainsi, et depuis quelques années, le terme « projet urbain » est approprié par les scientifiques et les élus pour désigner cette nouvelle culture, qui signifie à la fois un nouveau regard envers « le public », « l'espace public », et « les politiques publiques », un regard qui ne peut se figer dans des définitions fermées voire bien définies, ce qui caractérise cette culture, le projet urbain :

« Ainsi, le contenu de cette notion est toujours resté un peu vague, laissant une bonne marge d'interprétation à ses utilisateurs ».⁷⁷

Après avoir introduit ces trois concepts,- « le public », l'espace public », « les politiques publiques »-, en esquissant le changement de « référentiel » dans « l'affaire publique », il serait pertinent de comprendre en profondeur chacun de ces concepts : l'objectif de cette partie est de construire une culture pour la thèse, voire de définir un langage qui déchiffrera les rapports conceptuels entre ces différents concepts, des rapports qui tenteront d'expliquer ainsi cette « culture nouvelle ».

Chapitre 5 : Entre « citoyen », « usager » et « acteur » : la reconnaissance du public ?

⁷⁵ TRAPITZINE R., « Un projet urbain doit précéder le plan d'occupation des sols », in (Revue) Etudes Foncières, N°80, p.39-41, 01-09-1988, p.39.

⁷⁶ TOMAS F., « Projets urbain et projets de ville. La nouvelle culture a 20 ans », annales de la recherche urbaine 12/25, N°68-69, p.135-143, 1995, p.136.

⁷⁷ TOMAS F., « Projets urbain et projets de ville. La nouvelle culture a 20 ans », annales de la recherche urbaine 12/25, N°68-69, p.135-143, 1995, p.135.



Figure 5. Place Sassine, Beyrouth. Source : Joseph SALAMON, Été 2003.

Selon la plupart des chercheurs et professionnels occidentaux qui ont travaillé sur l'espace public, ce dernier se présente comme un espace multidimensionnel ouvert à tout type de public :

Pour les politologues, l'espace public est l'espace de la liberté et de la démocratie : c'est l'espace du public « citoyen ».

Pour les sociologues, l'espace public est l'espace des pratiques et des usages : c'est l'espace du public « usager ».

Pour les élus locaux et leurs techniciens, l'espace public est l'espace de la démocratie locale et des politiques et projets urbains.

Ces trois types de lecture de l'espace public présentent ainsi trois types de « public », voire trois rôles et compétences différentes :

Pour cela, définir « le public » en général, et celui de l'espace public en particulier ne semble pas être une tâche évidente : dans ce qui suit, nous essayerons de comprendre et de construire ces trois types de public, qui s'affirment et se redéfinissent chaque fois dans l'espace public.

Section 1 : Le public « citoyen » : acteur de la démocratie nationale ?

D'après Habermas et d'autres chercheurs qui ont travaillé sur l'espace public, la citoyenneté est une attribution pertinente pour chaque public appropriant l'espace public ;

Dans quelle mesure peut-on parler d'une culture partagée dans le « projet urbain », voire une vision partagée, face à la complexité du « public », face à la diversité du « public » voire même face au « multiculturalisme » qui émerge chaque jour par sa présence...

Qu'est-ce qui fait que ce « public » est anonyme devant la loi, devant ses droits et ses devoirs ? Qu'est-ce qui fait que ce « public » soit à la fois attaché à sa famille et à son voisinage dans les limites du quartier, attaché encore à la ville où il « habite, travaille, se recrée et circule », où il se sente « citadin », et attaché en même temps au pays où il vit et « approprie » sa nationalité, où il se sent « citoyen » ?

En effet ce mot « public » semble recouvrir toutes les références sans les distinguer, sans préférer une sur l'autre : ce public semble être, pour ainsi dire, cet ensemble des « Hommes » qui vivent leur citoyenneté, et où chacun respecte l'autre et accepte de vivre avec lui malgré ses différences et ses références, où les valeurs civiques de « liberté » forment la base du règle du jeu. Ce « public-citoyen » semble « évoluer » sa citoyenneté tout en étant un vrai « citadin » qui approprie sa ville, ses espaces publics et ses quartiers. Ce public qui respecte et approprie chaque partie de la ville comme s'il était chez lui.

Cette première caractéristique du « public » semble en effet en train d'affirmer le « référentiel » du « public », le cadre qui va structurer son champ d'action et qui va déterminer par la suite ses principaux objectifs, voire son extension géographique et sociale.

Aujourd'hui, deux grands courants, presque opposés, présentent deux lectures différentes de la citoyenneté ; ces deux courants correspondent à deux modèles de gestion de la diversité culturelle d'un public⁷⁸ :

Dans le premier modèle, à la française, les individus doivent se couler dans un moule socioculturel majoritaire par un processus d'acculturation unilatéral; dans ce modèle, les particularismes culturels doivent rester dans la vie privée et seront interdits dans l'espace public.

Dans le deuxième modèle, le pluralisme à l'anglo-saxon, la cohésion sociale et l'unité nationale sont recherchées par le biais d'une prise en compte de la diversité culturelle et identitaire qui structure l'espace public, où le degré de citoyenneté et les droits individuels sont définis selon l'appartenance communautaire.

Face à ces deux modèles, le Liban a choisi un modèle spécifique qui semble être un mélange entre les deux : le communautarisme politique où les communautés sont reconnues par la loi selon un consensus qui ne cesse de bloquer l'affirmation d'une vraie citoyenneté...

La question semble ainsi tourner autour de la reconnaissance du public et de ses spécificités :

Peut-on dire que la « citoyenneté » exclut une partie du « public » dans la mesure où elle ne l'accepte pas dans sa diversité, voire avec ses spécificités qu'elles soient religieuses ou culturelles ou ethniques... tant que ce « public » respectera la liberté des autres ? N'est-ce pas cela la vision de la liberté qui fonde même la citoyenneté, ce « Public » qui regroupe tous les « sous-publics » ? Peut-on dire qu'il y a un problème dans l'application et non pas un problème de fond ? Peut-on dire que le concept même de citoyenneté n'a jamais été figé et fermé dès sa naissance, mais au contraire, qu'il évolue chaque fois que « l'Homme » évolue, chaque fois que le « public » évolue » ?

⁷⁸ FRED C., « Le multiculturalisme », Dominos ed. Flammarion, France, 2000, p.33,35.

Et d'autre part, dans quelle mesure peut-on parler « d'individuation » à Beyrouth, qui fait sortir chaque personne de la tutelle de sa communauté, qui semble l'emprisonner depuis des siècles ?

La citoyenneté peut-elle ainsi être simplement ce cadre général qui résume voire dissout toute spécificité sous le prétexte de l'englober, voire même de l'homogénéiser ?

Le « multiculturalisme », définit par la « coexistence de plusieurs cultures dans un même pays »⁷⁹ essaie aujourd'hui de répondre à cette question, en particulier chez les philosophes : comment penser l'égalité aujourd'hui en la réconciliant avec les différences plus ou moins séparées des réalités concrètes ? Comment vivre ensemble avec nos différences, à la fois libres et égaux, sans pour autant renoncer au partage de références communes, voire de base ?

Et au Liban, comment vit-on aujourd'hui ces différences ? Y a-t-il une vie commune et un partage de références communes ? Et plus concrètement, comment se concrétise aujourd'hui le multiculturalisme libanais, et dans quelle mesure peut-on parler d'une « coexistence historique ou actuelle de plusieurs cultures » ?

D'où une première synthèse de ce public citoyen :

Ainsi, apprendre à vivre en pluriel nécessite deux exigences : la première celle d'accepter le principe d'égalité, et la deuxième celle d'accepter le principe de diversité qui vient renforcer et évoluer les rapports avec l'autre voire même les qualifier.

D'où la nécessité d'établir des références communes qui engloberont toutes spécificités sans les dissoudre. En un mot, ce savoir vivre ensemble est un sujet de renégociation continue, tant que l'homme évolue. Un travail de renégociation continue à la fois entre « individualisme » et « communautarisme », entre « général » et « particulier », entre « public » et « privé ».

***« La citoyenneté est partout, mais elle ne se décrète pas n'importe où, car il ne s'agit ni d'un droit, ni d'un concept juridique, mais d'une qualité, d'une compétence reconnue à un moment donné et dans un espace donné à une personne, ou, peut-être à un groupe de personnes. Elle a ses conditions, ses espaces de référence, ses valeurs, parfois relativisées, ses inclusions et ses exclusions. Elle est inséparable de la référence au politique et à la démocratie, mais elle n'est pas acquise d'emblée : la citoyenneté, omniprésente et en perpétuel mouvement, s'inscrit dans un combat permanent ».*⁸⁰**

Ainsi, parler d'espace public à Beyrouth nécessite à notre avis une lecture approfondie du public Beyrouthin en premier lieu, en particulier de ses enjeux historique, social, politique, religieux... Cette lecture sera pertinente pour comprendre et expliquer plus tard les signes et les essences des différentes pratiques quotidiennes.

Section 2 : Le public « usager » : acteur de la vie quotidienne et des pratiques sociales

⁷⁹ FRED C., « Le multiculturalisme », Dominos ed. Flammarion, France, 2000, p.7.

⁸⁰ WITHOL DE WENDEN C., « Synthèse », in KOUBI G. (dir.), « De la citoyenneté », ed. litéc, librairie de la Cour de Cassation, Toulouse, 1995, p.163.

« Que veut cet « homme ordinaire, l'usager ? Quelles relations peut-il entretenir avec la technostructure décidant du bien public ?... « C'est l'usager qui contient en lui tout le mystère de la vie quotidienne, ce qui fait de lui un acteur social, le plus important, et même à dire vrai le seul important »⁸¹

Depuis quelques années, on sent l'émergence de ce concept dans un cadre évolutif, pour désigner plusieurs compétences chez le « public », allant du simple usage « mécanique » de la chose ou de la ville, à l'usage « sensuel » de celles-ci. Qu'est-ce qui caractérise ce terme, et comment évolue-t-il ? Peut-il prétendre aujourd'hui remplacer le mot « public », voire le substituer dans les projets urbains, voire dans les nouveaux modes de vie ?

En effet, deux courants expliquent la façon d'utiliser la ville :

Selon l'urbanisme fonctionnaliste, le « public » est réduit à des besoins mécaniques, d'usage pur, ceux d'habiter, de travailler, de circuler et de se recréer », un « public-consommateur » qui approprie la ville pour des besoins de consommation sans avoir aucune relation spécifique avec elle voire une relation sentimentale ou symbolique par exemple. Une réduction très nette du « public » à des « besoins d'usages », bien définis, où il sera nommé dorénavant « l'usager » de la ville, et pour être plus clair, « l'usager-mécanique » de la ville.

Selon la vision du projet urbain, et depuis quelques années, « l'usager » a bien changé : il semble toucher au citoyen, voire au simple habitant, pour ne pas dire « le public », tout en tissant avec la ville des liens sociaux, symboliques, psychologiques...qui dépassent la simple relation de consommation ou d'usage « mécanique », voire vers une nouvelle relation avec la ville, où l'usager devient « humain » dans ses relations, où ce « robot » commence à sentir, à être heureux ou triste, tout en échangeant avec et dans la ville.

1 - L'usager, ...des relations consuméristes ?

Ce vocable tant utilisé par des politiciens ou par des urbanistes reflète une vision « d'offre et demande » que doit entretenir le « public » désigné ici par « l'usager » avec la ville et ses services publics en particulier.

Dès le Moyen Age, le terme « usager » désignait un endroit possédé par une catégorie de pâturage ou de coupe de bois. Il sera associé au 20^{ème} siècle aux bénéficiaires des services publics, toujours réduits à des besoins « mécaniques », que ces derniers tentent d'apporter.

Or ce terme « d'usagers » a été remplacé, et même opposé par le terme « client », pour lui donner plus de valeurs tout en focalisant aussi sur ses désirs, sur sa liberté de choix, voire ses spécificités, passant ainsi vers une démarche commerciale :

« Le client est un destinataire que l'on respecte et à qui l'on propose une offre adaptée, et non plus un « numéro », un « patient » qui n'a qu'à subir ».⁸²

Or on sent depuis quelques années, avec l'émergence du « projet urbain », une ré-exploitation du vocable « usager » pour désigner cette fois-ci à la fois « l'ancien » usager avec ses droits de consommation et le « nouveau usager-client » avec sa liberté de choix. Ce vocable d'usager est devenu un mot-clé approprié ainsi par les urbanistes et les politiciens pour désigner « le public » dans la mesure où ce dernier entretient des relations

⁸¹ RAYMOND H., « L'uomo qualunque », in *Urbanisme*, N°307, « L'usager », 1999, p.64,67.

⁸² JEANOT G., « Services publics : L'usager, le client, le consommateur », in *Urbanisme*, N°307, « L'usager », 1999, p.53.

à la fois de consommation et sociales, voire symboliques envers le service public ou même envers la ville et ses espaces : on parle ainsi d'usagers des espaces publics, usagers du transport public...pour désigner ce « public » à la fois multiple et différent, où chacun entretient des relations qui s'expliquent par des enjeux spatiaux, sociaux, symboliques...

2 - L'usager, ...les relations quotidiennes du « public » !

Pour M.Bassand et D.Joye, l'usager est reconnu pour être en même temps « habitant » et « citoyen ». **« Nous avons affaire donc à un acteur tricéphale : chaque individu vivant dans une métropole est à la fois habitant, usager, citoyen à des degrés divers »**.⁸³

Et ils expliquent que cet acteur acquiert le statut de l'usager en s'appropriant spécifiquement des services métropolitains : transports, service de santé, enseignement, culture...En effet, ils expliquent la « force » de « l'usager », voire même ses nouvelles compétences par son association aux deux autres termes, le citoyen et l'habitant qui forme un acteur de « troïka » pour désigner le « public ». Il serait intéressant de vérifier la pertinence de ce trio d'Habitant-Usager-Citoyen qui semble résumer le « public », principal acteur dans cette nouvelle culture urbaine.

Mais si nous continuons à interroger ce vocable « d'usager », on remarque bien comment ce dernier a pris une grande importance depuis quelques années, avec la renaissance même des sciences sociales qui tentent d'expliquer et de participer à la gestion de la ville et de son public.

« L'usage même conçu dans un sens élargi faisant intervenir pratiques objectives mais aussi investissements psychologique, social, idéologique, implique le rapport de l'individu à un objet concret dont il se sert. C'est dire qu'on ne peut penser usage sans faire référence à une forme existante, à un modèle, à stéréotype ».⁸⁴

« L'usager » associé à « l'usage » qu'il fait n'est plus ainsi ce consommateur passif, mais au contraire, il est devenu un « homme » qui sent, perçoit et se fait des représentations de la ville avec qui il a des relations ou avec son « public » et ses « espaces ».

« L'appropriation d'un lieu se réfère à l'usage qui en est fait, en fonction de la représentation que chacun a du lieu. Ainsi, l'observation montre différentes populations qui s'approprient certains squares de centre ville de diverses façons : que ce soient les clochards du quartier qui en font leur résidence principale, leur « chez eux », les mamans et leurs enfants qui l'utilisent comme leur jardin, les enfants comme leur cour de jeux, ou les amoureux comme leur lieu d'intimité ».⁸⁵

Dans cette vision « psychologique » du terme, le « public » que nous désignons ici par « l'usager » semble aussi acquérir de nouvelles compétences tout en mobilisant ses

⁸³ BASSAND M., JOYE D., « L'usager, un acteur complexe », in *Urbanisme*, N°307, « L'usager », 1999, p.57.

⁸⁴ VOGEL R., « Henri Lefebvre et l'usage, retour aux sources », in BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., « Vivre et créer l'espace public », ed. Presse Polytechniques et universitaires Romandes, Lausanne, 2001, p.63.

⁸⁵ VINCENT B. et EISCHER G.N., « La perception de l'espace : mieux comprendre l'espace vécu », in TORTEL M., « Une autre lecture de l'espace public. Les apports de la psychologie de l'espace » : Interventions réalisées sur ce thème lors de l'atelier « perception de l'espace », compte rendu des journées, « perceptions de l'espace », rapport CERTU, ed. CETE, Lyon, 1999, p.14.

différentes ressources culturelles, religieuses, ethniques...qui guident ses relations et ses usages, ces nouvelles compétences qui alimentent le « référentiel » du public que nous essayons de construire.

Or quel(s) type(s) d'usagers trouve-t-on aujourd'hui dans l'espace public beyrouthin ? Quel(s) type(s) de relation(s) a-t-il avec son espace ? Est-ce un simple usage de consommation banale ? Ou bien un lien plus profond avec un espace plein de mémoires ?

Nous terminons ainsi cette deuxième définition par cette « belle » citation qui dessine bien les nouvelles compétences de ce « public » qu'est « l'usager », en se demandant ainsi combien ce « public » semble aujourd'hui être complexe, large, ambigu et indéfini.

« L'usager, celle ou celui qui a l'habitude de se servir d'un outil, d'utiliser une bicyclette, d'user d'une langue, n'en est pas moins pour autant un (ou une) habitant (e) d'un lieu et un (ou une) citoyen (ne) d'une société. Il (ou elle) est aussi un client ou un consommateur potentiel, puisqu'il (ou elle) est avant tout un être humain, un mortel qui existe, là, et tente de laisser s'exprimer la pluralité de son « moi » sans accepter le morcellement, l'émiettement de sa personnalité. L'usager reste entier et refuse de se diviser et de jouer une infinité de rôles. Cette unité lui confère son identité et lui permet, à tout instant et en tout lieu, d'être un usager du monde ».⁸⁶

Section 3 : Le public « concerté » : acteur de la démocratie locale participative

Depuis quelques années, la complexité des problèmes socio-économiques, territoriaux et environnementaux dans les sociétés occidentales, ne cesse d'inciter l'opinion publique de s'intéresser sur la qualité de leur vie. Cet intérêt a dépassé le niveau des critiques et des interrogations pour exprimer un besoin de participer même dans l'action publique, dans les projets urbains, touchant les processus de prises de décision.

Pour cela, gérer la complexité de la ville est devenu le travail de tous les acteurs de la ville ou de l'agglomération, à commencer par les habitants, les techniciens, les élus, les associations...S'associer autour d'un projet commun, le construire ensemble, où chaque acteur aura sa tâche et son rôle : de nouvelles compétences qui semblent résumer aujourd'hui en Occident les nouvelles règles du jeu dans l'action publique ; instance de médiation, où tous les acteurs sont à égalité, où la mobilisation collective autour d'un projet politique, social, culturel...transforme le travail de médiation d'un travail technique et professionnel à un travail public qui se construit et s'apprend chaque jour.

Ainsi, et devant cette nouvelle approche qui tente faire participer les gens dans l'action publique et dans la définition de leurs projets urbains, quelles sont les principales approches de concertation dans le monde Occidental et dans quelle mesure peut-on déjà évaluer leurs résultats ? Dans quelle mesure peut-on parler de concertation dans le cas du Moyen Orient, en particulier dans le cas du Liban, où la démocratie semble vivre dans une vraie crise pour ne pas dire dans une absence totale ?

« In a democratic society, voice of human carries a great significance in political decision-making processes on any subject. Most of the time, the level of public involvement is strongly related with the level of democratic system in that

⁸⁶ PAQUOT T., *op.cit.*, in *Urbanisme*, N°307, « L'usager », 1999, p.51.

country or in other words with the culture of democracy. The main principal of democratie as a way of life is the necessity of participation of each adult in the production of values that arrange the collective life of people. However, the realisation of the concept is quite difficult in societies, where the tradition of participation has not developed yet. »⁸⁷

La culture de démocratie semble être une nécessité pour toute forme de participation : ainsi, parler du rôle des habitants et de leur implication dans les politiques et projets locaux semble être ironique dans une société privée de liberté d'expression et de démocratie. Or avec le développement de la démocratie occidentale, en particulier au niveau local, l'intérêt public n'est plus imposé par des lois ; il doit se construire chaque jour à travers la gouvernance qui laisse place à tous les acteurs de la ville.

Afin de clarifier cette nouvelle approche de démocratie et de planification participative, voire cette définition du public acteur de la démocratie locale, nous exposerons brièvement, les nouvelles méthodes de participations en France et dans les pays anglo-saxons.

1 - Le projet urbain et la participation des habitants : une nouvelle culture de l'urbanisme en France ?

Il suffit d'observer aujourd'hui la littérature urbaine française scientifique ou officielle, ou bien les principaux objectifs des mandats locaux pour saisir l'importance d'un mot-clé, celui de la participation ou de la concertation ; s'ajoutent à ça les nouvelles lois d'urbanisme (la loi SRU par exemple) qui augmentent le champ de la concertation jusqu'à toucher à tous les documents d'urbanisme.

On voit émerger, par exemple, de nouveaux conseils de quartiers s'affichant comme de vraies structures participatives pour permettre aux citoyens de s'exprimer devant leurs élus et devant leurs projets. En effet, l'évolution des pratiques de l'urbanisme en Occident en général, et en France en particulier tente depuis quelques années des changements profonds dans la conception même des projets urbains, qui devront se réaliser tout au long de la concertation ; ainsi, et contrairement au projet d'architecture qui est figé et conçu par un seul spécialiste, le projet urbain regroupe dans la pratique toute une série de disciplines (des sociologues, des politiciens, des urbanistes, des architectes...), en plus des autres acteurs de la ville (les associations, les commerçants, les syndicats...), avec les élus, l'Etat et les habitants. Ainsi, l'habitant jusqu'à là un simple spectateur est devenu un acteur principal qui doit agir sur la scène tout le long du projet.

Il suffit de voir la traduction du concept « projet urbain » dans la littérature anglo-saxonne pour saisir son importance comme une nouvelle démarche, stratégie et programmation : ainsi, il est désigné par « project planning », ou « project planning development » ou « urban strategy » et non pas par « urban project » afin d'éviter sa confusion avec l'ancienne pratique de l'urbanisme, celle des Modernistes.

Dans ce « project planning », l'habitant est concerné par la participation comme tout autre acteur ; cette dernière peut englober plusieurs types ou niveaux :

L'information, où les habitants seront seulement informés du déroulement du projet sans qu'ils participent à sa mise en place ou à sa définition.

⁸⁷ DALGAKIRAN A., Dokuz Eylul University, Department of urban and regional planning, Turkey, « The new liability of planning practice in Turkey during the integration process to EU : democratic participation mechanisms, in « 16 AESOP congress, planning in border regions, july 2002, Volos, Greece, University of Tessaly, p.253.

La consultation, où l'habitant est appelé à donner son avis sans pour autant que ce dernier sera forcément pris en compte ; ce type de participation vise à connaître les attentes et les avis des gens avant la définition totale d'un projet sans aucun engagement de négociation.

La concertation : c'est le processus de négociation avec les habitants qui tente de définir les marges de manœuvres et les leviers que ces derniers pourront utiliser pour gérer les enjeux d'un projet ; ce qui signifie une certaine limite à la négociation dans la mesure où tout n'est pas négociable...

La coproduction : c'est l'association directe des habitants à l'élaboration d'un projet urbain. Une participation à la fois au travail technique et politique du projet, où on peut parler d'un vrai partenariat autour d'un projet collectif.

Ainsi, faire participer les gens c'est bien clarifier avant tout le niveau de participation voulu ; en effet, la plupart des projets urbains menés actuellement en France semblent parfois confondre et mixer entre ces différents types ou niveaux de participation ce qui engendre parfois des réactions de déception de la part des habitants qui se croient tout de suite associés aux démarches, une fois qu'on leur parle de participation...sans clarifier l'objectif de cette dernière.

a- Le triangle élastique « élu-techniciens-habitants » : un modèle type de participation ? L'expérience de Grande-Synthe, Echirolles, Marseille et Mantes-La-Jolie :

Durant l'année 95, plusieurs ateliers de travail regroupant à la fois des élus, techniciens et habitants ont été menés dans 4 villes françaises, Grande-Synthe, Echirolles, Marseille et Mantes-La-Jolie, afin de discuter sur les questions posées par la participation dans le projet urbain.

D'après le rapport final⁸⁸ mené sur ses rencontres, en particulier dans les trois premières villes, le triangle élastique « Elus-Techniciens-Habitants » s'est affirmé comme jeu d'élastique pertinent de forces interagissantes, où la participation déborde un seul modèle, étant toujours en mouvement, voire en création permanente : à noter que la figure « idéale » du triangle équilatéral semble celle qui assure le mieux la mise en place d'une participation citoyenne.

Ce type de participation, connu par l'ATU (Atelier de Travail Urbain) semble offrir un outil de réflexion pertinent à la fois pour les projets urbains et pour les moyens et manières de participer.

b- La concertation entre les discours et la réalité : une politique locale de concertation ?

L'expérience du Grand Lyon :

La participation des habitants dans la vie locale et dans les projets urbains est l'un des 21 priorités du plan de Mandat 2001-2007 du Grand Lyon :

Selon G.Claisse, vice président au Grand Lyon, cette politique d'une démocratie plus participative se décline autour de trois grandes actions :

⁸⁸ HAGEGE C., MAYEH P., PICHERAL J-B., TOULOTTE M., « Place des habitants et leur participation aux processus d'élaboration des projets urbains », Recherche-Action, Paris, DAU, 1996.

Une première est l'élaboration d'une charte de participation par le Conseil de Développement qui regroupe des représentants de la société civile.

La deuxième, c'est la mise en place pérenne d'instances de concertation, comme la commission consultative d'urbanisme.

La troisième c'est ma mise en place de concertations approfondies et innovantes sur les grands projets d'agglomération.

Quant aux 3 principaux objectifs de cette politique de concertation, ils se résument autour de 3 mots : lisibilité, efficacité et convivialité.

Une lisibilité entre le Grand Lyon et le public lyonnais, afin de favoriser l'écoute, le dialogue et le débat public.

Une efficacité des projets grâce à la participation et aux propositions des gens.

Une convivialité qui développe le sentiment d'appartenance de la population à la cité ; où les projets ne sont pas perçus seulement comme projets techniques et esthétiques, mais comme des projets humains.

Quant à la stratégie de cette politique, elle sera développée autour de quatre temps forts :

Informé d'abord pour répondre à l'objectif de la lisibilité. (affichage, exposition...)

Ecouter ensuite et recueillir une diversité d'avis et de propositions. (concertation directe)

Dialoguer au cours de réunions publiques, de stratégies de travail de concertation afin d'identifier des thématiques problématiques, des attentes et des préoccupations des habitants.

Enfin, s'engager pour présenter les projets définitifs tels qu'ils seront réalisés et suite aux résultats des concertations.

Devant cette politique ambitieuse, qui définit les objectifs et les moyens, nous ne pouvons que poser quelques questions pertinentes :

Dans quelle mesure peut-on appliquer réellement une telle politique sur le terrain ? Est-ce que les gens seront vraiment associés à cette politique ? Ou bien s'agit-il seulement d'une politique plutôt médiatique que réaliste ?

2 - Le « Community Planning » ou l'approche anglo-saxonne

Dans les pays anglo-saxons, la participation des habitants dans les projets et politiques urbaines semble être plus approfondie et plus développées : connue sous le nom du « community planning », la participation n'est pas une procédure politique ou administrative.

Elle part du principe que « tout le monde », le « public » (résidents, commerçants, élus...) doivent être intégrés dans un processus où on partage des idées et des expériences, et où on participe collectivement dans la conception même d'un projet urbain. S'ajoute ensuite à ces participants, les médiateurs, « the facilitators » : une équipe professionnelle, multidisciplinaire et neutre de l'extérieur des enjeux locaux ; elle est préparée à entendre, analyser et évoluer les différentes situations.

Dans cette approche, il n'y a pas de solution préparée à l'avance et imposée aux habitants : l'objectif est de construire ensemble le projet ou la politique en question tout en essayant de trouver un bénéfice pour tous les acteurs concernés.

Quant aux différents types de participation qui se font dans ces pays, ils sont nombreux : Community planning weekend, action planning event, activity week, community design, design workshop, ideas competitions, local design statement, mapping, models, community planning day, urban design studio...

Des tâches qui commencent par des réflexions sommaires et qui arrivent aux moindres détails de dessin...

a- « Le Community Planning Week End » : une méthode originale de participation ?

L'expérience de l'équipe John Thompson & partners ⁸⁹ :

L'équipe « John Thompson & partners » a une grande expérience dans la concertation, en particulier dans la méthode des « Community Planning Week End »

Il a ainsi acquis cette expérience à travers le pilotage de plusieurs démarches participatives dans plus que 50 villes et agglomérations au Royaume Unis, en France, en Italie, en Allemagne, en République Tchèque, en Russie et même au Liban. (cette dernière sera détaillée plus tard)

C'est un travail de médiation qui cherche des consensus et des solutions de conflits afin d'élaborer des plans directeurs de développement et d'urbanisme.

Le « Community Planning Week End » consiste en un événement concentré sur 6 jours consécutifs, habituellement du Jeudi au Mardi suivant et peut réunir jusqu'à plusieurs centaines de participants.

Il se tient d'habitude après une période de préparation d'une durée de 3 à 6 mois, comprenant des réunions avec les acteurs locaux, la constitution d'un comité de pilotage, l'organisation d'une campagne d'information, une démarche pédagogique avec les écoles... Il est animé par une équipe pluridisciplinaire indépendante et neutre regroupant des spécialistes des différents domaines. (architectes, psychologues, sociologues...)

Il se déroule en 3 temps :

- La première partie du Jeudi au samedi est ouverte à tous les acteurs concernés par un site ou projet quelconque : accueil d'idées, d'attentes, de désirs...
- La deuxième partie du Dimanche au Mardi est fermée au public et consacrée au travail des professionnels qui font l'analyse et la synthèse écrite et graphique des différentes idées dégagées.
- La troisième partie constitue une présentation finale ouverte au public.

Si nous examinons cette méthode, nous constatons le rôle majeur des médiateurs qui devront faire un travail d'analyse et de synthèse dans un temps restreint.

Selon ses acteurs, cette méthode renforce la gouvernance locale en rapprochant les habitants des élus et des acteurs locaux et en créant des comités de quartiers qui pourront continuer le travail tout le long du projet.

Ainsi, le Community Planning est importé dans quelques pays de l'Europe de l'Ouest ou dans le Moyen Orient (Liban), où les cultures de la participation et de la démocratie ne sont pas assez développées.

⁸⁹ LECROAT P., PERRIN L., BALLAND M.-L., « Démocratie participative et aménagement régional ; une méthode de participation dynamique et ses applications aux projets de renouvellement urbain », IAURF, 2001.

Mais vues ces différentes pratiques et politiques de participation, qui se mêlent entre les discours théoriques et officiels et les vraies applications, nous nous interrogeons sur l'efficacité de leurs applications dans d'autres pays ou régions... Cette nouvelle lecture du « public », comme « acteur » de la démocratie locale et des projets urbains s'ajoute avec les deux autres lectures pour former ainsi une nouvelle compétence de ce dernier.

Section 4 : Le public « Citoyen-Usager-Acteur » : vers une première synthèse

Parler du public dans l'espace public nécessite une interrogation approfondie sur ses caractéristiques, spécificités et compétences ; En effet, trois grandes tâches semblent s'affirmer si on veut comprendre les différents enjeux de ce public :

- Comprendre le public dans l'espace public, c'est interroger ses pratiques et sa compréhension de la citoyenneté, voire ses relations intérieures : c'est interroger le principe d'égalité dans l'espace public d'une part, et celui de la reconnaissance de la diversité de l'autre part.
- Comprendre le public dans l'espace public, c'est interroger sa relation avec l'espace, ses modes d'usage et de consommation, voire ses types d'appropriation : c'est interroger la consommation « mécanique » de l'espace d'une part (usage simple) et l'usage « humain » qui remonte à des enjeux sociaux, spatiaux, psychologiques, symboliques, historiques et culturels de l'autre part. (relation complexe)
- Comprendre le public dans l'espace public, c'est interroger sa relation et son rôle dans la constitution et dans la conception même de l'espace qu'il approprie : c'est interroger sa participation comme acteur principal qui a une grande connaissance de son espace.

A la fin de cette première synthèse, nous posons quelques questions concernant le cas de Beyrouth :

Comment sont vécus ces 3 types de publics dans la ville de Beyrouth ? Y a-t-il un écart entre le public beyrouthin et ses compétences d'une part, et celles des trois types envisagés ci-dessous et pourquoi ?

Chapitre 6 : Depuis l'Agora jusqu'à l'espace public : l'espace public un concept multidimensionnel ?



Figure 6. Place des Terreaux, Lyon, France. Source : Communauté Urbaine de Lyon.

« L'espace public, c'est sans doute l'espace qui se dessine, qui se conçoit et qui se programme, mais c'est aussi l'espace qui ne se décrète pas, et qui se co-produit dans le vécu et dans les perceptions de ses usagers »⁹⁰

« Dessine »... , « conçoit »..., « se programme »... », « ne se décrète pas »,... « se co-produit »... « vécu »... « perception des usagers » : Des verbes et des termes employés pour désigner un concept, « l'espace public » ; Si nous examinons ces verbes et termes, on se rend compte de leur diversité, où chaque terme synthétise une dimension à part, voire même interroge toute une discipline.

De la dimension spatiale, à la dimension sociale, symbolique, historique...de l'architecture à l'urbanisme à la sociologie à la psychologie à l'histoire, des « sciences dures » aux « sciences sociales », en résumé, toute une mobilisation de plusieurs disciplines de plusieurs références.

Qu'est-ce qu'un espace public ? Une question qui ne cesse de se poser depuis une vingtaine d'années, pour comprendre ce « concept ambigu », ce concept devenu aujourd'hui un concept-clé dans la « nouvelle culture », dans le « projet urbain ».

« Dès l'abord, une ville se perçoit, se reconnaît, s'identifie, par les sensations et l'esprit qui se dégagent dans ses lieux publics...l'espace public est l'élément polarisateur autour duquel s'articule et s'organise le tissu urbain et les différents espaces bâtis. Si le but d'un projet urbain est de conduire et de maîtriser la transformation de la ville, il doit se traduire, entre autres, par des espaces

⁹⁰ LEVASSEUR J., « L'espace public », in ISAAC J., « L'espace du public, les compétences du citoyen » : (Actes du colloque d'Arc-et Senans du 8 au 10 novembre 1990, Paris,) Ed. Plan Urbain, collection recherches, 1991. », p.19.

publics en cohérence avec les intentions et l'identité affichées et constituant les véritables éléments structurants la ville ».⁹¹

Elément majeur dans la plupart des politiques et projets urbains occidentaux, l'espace public semble marquer une grande présence dans plusieurs villes occidentales en général et à Beyrouth en particulier.

Pour cela, et avant de passer au contexte libanais qui semble largement influencé par les modèles occidentaux, il semble important en premier lieu de comprendre son émergence en Occident (en particulier en France) en interrogeant à la fois l'histoire du contenu et du concept.

Outre son histoire, l'espace public semble provoquer une certaine ambiguïté sur sa définition, car il présente plusieurs lectures différentes regroupant plusieurs dimensions : il semble ainsi important en deuxième lieu d'interroger ces différentes lectures avant d'entamer une recherche sur les espaces publics à Beyrouth, surtout que chacune de ces lectures se présente comme une piste de travail assez pertinente.

Section 1 : « L'espace public » : de « l'Agora » grecque à « l'espace public » du « projet urbain » : un concept à la recherche d'une « carte d'identité »

L'espace public, ou l'espace du public a été certainement présent dès le premier « public » : espace de rencontre, espace d'expression socio-politique ou espace de consommation, il a été toujours présent, mais à de différentes échelles et avec des enjeux aussi complexes et variés.

1- L'espace public de la ville grecque

La ville grecque ou la « Polis » s'organise autour de trois pôles principaux : un premier pôle sacré, (l'Acropole), affecté aux Dieux ; un deuxième pôle « public », l'Agora, affecté aux citoyens, et un troisième pôle « civique », « les théâtres-parlements », affectés aux responsables politiques et quelques citoyens.⁹² L'Agora grecque, l'espace des citoyens, résume les fonctions essentielles de la cité, voire la vie quotidienne, formé de marchés, halles et rues, est un espace de discussion, de négociation, et de consommation, à la fois un espace fonctionnel, social et politique relevant ainsi plusieurs usages.

« Espace de formalisation de l'opinion publique et du gouvernement républicain, l'agora est à la fois un espace physiquement inscrit dans le sol et un espace immatériel où circulent les idées. Elle est le lieu même de la délibération et de la gouvernance. Espace des citoyens, l'agora est une espace de liberté. C'est aussi un espace d'exclusion. Seuls les citoyens y ont accès. »⁹³

⁹¹ CHARBONNEAU J.-P., « Arts de ville », D.A.U., éditions Horvath, Lyon, 1994, p.5.

⁹² SAUVAGE A., « Eveil à l'espace public », in « TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001,p.24 ».

⁹³ VOISIN B., « Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie », in in « TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001,p.36 ».

L'espace public de la ville grecque se résume ainsi par « l'espace du citoyen », à la fois un espace physique, un lieu de brassage social et un lieu de débat public.

2- L'espace public Romain

Avec la ville romaine, l'espace public Romain devient monumental ordonné et de représentation (impériale). Le Forum romain sera ainsi un grand théâtre de fêtes quotidiennes, un espace de consommation actuelle livré aux loisirs et aux spectacles.

« Rome fait passer l'Agora et ses formes dérivées, d'un espace des citoyens à un espace dédié aux loisirs urbains des citoyens. L'agora, devient forum, n'est plus l'aire du débat, en cela elle perd de sa force démocratique. Elle se transforme en un espace d'ostentation dominé par les temples et reliés aux lieux de spectacle : les cirques, les amphithéâtres, les odéons : espace de la consommation culturelle, du loisir et du spectacle. »⁹⁴

L'espace public de la ville romaine se résume ainsi par l'espace du « citoyen », un espace marqué par un physique impressionnant.

3- L'espace public de la ville médiévale

Avec la ville médiévale, l'espace public « autonome » n'existe plus, que dans la mesure où il sera associé à des lieux symboliques, politiques ou religieux, qui seront eux-mêmes des espaces publics.

« Les premiers espaces publics des villes du Moyen Age naissent progressivement des lieux de transition et sur les interstices frontaliers...C'est le parvis de la cathédrale où se jouent les mystères. Ce sont les portes des villes qui deviennent des lieux d'échanges, de rencontres. Mis elles mettent à distance les plus pauvres, les malades, les étrangers...Mes marchés sont sans doute les premiers espaces à se constituer en espaces publics... »⁹⁵

L'espace public extérieur ici, c'est la grande place qui se relie toujours à ses monuments, comme espace fonctionnel rattaché à une certaine fonction.

Ainsi, on peut dire à la limite, que l'espace public sera ici, l'église médiévale elle-même, où les gens venaient prier, manger, danser...et même tout en amenant leurs animaux avec eux. C'est l'espace public fermé et rassuré, et dans cette lecture, la place sera fermée psychologiquement, dans la mesure où elle n'existe dans la représentation des gens que comme continuité de l'espace intérieur de l'église.

« L'église médiévale n'était pas seulement un lieu de culte, mais l'édifice privilégié de la vie communautaire...Les cathédrales et églises tenaient à la fois le rôle de forum et de l'amphithéâtre dans le monde antique...Les cathédrales qui se multiplient à partir du 11^{ème} siècle, sont dimensionnées pour recevoir l'ensemble de la population de la cité. »⁹⁶

⁹⁴ VOISIN B., op.cit., 2001,p.37.

⁹⁵ VOISIN B., op.cit., 2001,p.39.

⁹⁶ VOISIN B., op.cit., 2001,p.38.

Ce nouveau type d'espace public sera ainsi un espace fermé de consommation, un lieu de brassage social, un lieu de spectacle, un théâtre, et pourquoi pas une agora et un Forum plurifonctionnel.

« Les activités religieuses sont concentrées dans le chœur et dans les chapelles, ...les corps des grands hommes de la ville et des religieux sont enterrés un peu partout dans l'église...Les fêtes, les passions et les mystères du calendrier religieux et profane se tiennent presque tous dans l'église...Un public nombreux envahit la cathédrale et y reste souvent plusieurs jours, ce qui signifie aussi, fumées de bougies, de braseros, exhalaisons, excréments, saleté, odeurs pestilentielles, au point que des ouvertures doivent être pratiquées à la base des murs pour permettre d'évacuer l'eau de lavage. »⁹⁷

Je me demande ainsi, si l'espace public médiéval, représenté par l'église, n'incarnait pas en lui toute la ville, voire toutes les fonctions de la ville où cette dernière se confond avec lui, où l'espace privé à la limite se dit « public » pour le public.

4- L'espace public de la renaissance : (14^{ème} –15^{ème} siècles)

Avec la Renaissance, l'espace public « extérieur » reprend son autonomie. Il cesse d'être un lieu fonctionnel, voire un vide entourant un monument et lui faisant un tapis, une continuité « passive », « libre » et « informelle » pour jouer le rôle de « salle à l'air libre », un tableau d'art, un décor où ce dernier devient même une fonction avec la ville baroque.

L'espace public sera organisé, harmonisé, embelli, pour répondre à des critères « physiques » artistiques donnant ainsi une revalorisation « spatiale » à ce dernier.

Ainsi, l'espace public de la Renaissance sera la scène où se transmet l'art du siècle, la nouvelle représentation des valeurs esthétiques de l'époque faisant avec le monument un plus grand tableau.

« Mais c'est au tournant des 14^{ème} et 15^{ème} siècles que, dans le mouvement de la renaissance intellectuelle et artistique, émerge une nouvelle conception de l'architecture...L'idée de projet est la pièce maîtresse de ce renouvellement...Les grandes places publiques sont réinterprétées et font l'objet d'une géométrisation. La place n'est plus ce vide fonctionnel occupé par le marché ou la circulation d'un carrefour, mais un cadre architectural, le décor d'une scène où le riverain est constitué en acteur et le passant en spectateur. Ainsi naît la ville baroque qui met à profit le désordre pour mieux célébrer l'unité de la cité transformée. »⁹⁸

5- L'espace public de la ville classique : 17^{ème} –18^{ème} siècles

Avec la ville classique se sont les premiers jardins publics conçus dès le 16^{ème} siècle en France qui commencent à « dessiner » l'espace public : Un espace ordonné, dessiné à

⁹⁷ MARIANI R., « La cathédrale du Moyen-Age : genèse de la modernité urbaine, in « TOMAS F. (dir.), « Espaces publics, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique », Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001 », p.163..

⁹⁸ VOISIN B., *op.cit.*, 2001,p.40.

l'avance, avec une forme géométrique bien définie, mais encore un lieu de rencontre et de brasage social pour les groupes sociaux.

« Plans orthogonaux, espaces publics réguliers, places carrées ou rectangulaires, architectures ordonnancées, (répétitives)...La notion clef est celle d'embellissement par la régularité et la décoration, qui n'exclut pas l'utilité. »⁹⁹

Mais l'espace public de la ville classique c'est aussi les places royales : Lieu d'expression du « pouvoir », c'est l'espace du politique, l'espace de l'Etat.

C'est dans ces places que se font les manifestations de ce « pouvoir », c'est dans ces places qu'auront lieu les défilés militaires.

Mais aussi ces places seront appropriées par la couche populaire laissant place ainsi aux loisirs et aux phénomènes de socialisation.

« Les places royales incarnent l'urbanisme du 17^{ème} siècle. Elles manifestent la puissance militaire du Roi, son règne et la subordination des institutions municipales...Elles accueillent les défilés militaires. Toutefois, entre deux manifestations, ces places surdimensionnées sont abandonnées à la sociabilité et aux loisirs populaires... »¹⁰⁰

L'espace public de la ville classique c'est ainsi l'espace du « plan » orthogonal, régulier, l'espace de l'architecture, voire l'espace physique « spatial », bien dessiné par « les professionnels » et c'est en même temps, l'espace du pouvoir et du peuple, l'espace symbolique, politique et social.

6- L'espace public de la ville industrielle, ou l'espace Haussmann : 19^{ème} siècle

La ville commence à s'étendre et à s'élargir tout en renouvelant ses anciens centres. De nouveaux espaces publics sont conçus sur des théories de l'hygiène du préfet Haussmann : La conception de l'espace public comme à devenir une politique à part, l'appliquant à travers les rues et les avenues qui seront réorganisées suivant des règles d'alignement, et des boulevards à perspectives infinies.

« Le renouvellement des centres, ce sont d'abord les alignements et les percées, qui culminent avec l'Haussmannisation, système de boulevards reliant entre eux les principaux points de la ville. »¹⁰¹

A cette époque même, l'espace privé, l'espace intime comme à perdre le rôle « social » de l'espace public, voire même à le substituer à travers le repli sur sphère privée.

« La fréquentation des espaces publics se déplace du plaisir de la rencontre et des échanges spontanés, vers les vertus de l'observation distanciée et intime. En parallèle se développe le repli sur la sphère privée et l'intimité dans le même

⁹⁹ PINON P., « Lire et composer l'espace public », Melte, les Editions du STU, Paris, 1991,p.50

¹⁰⁰ VOISIN B., op.cit., 2001,p.41.

¹⁰¹ PINON P., « Lire et composer l'espace public », Melte, les Editions du STU, Paris, 1991,p.51.

mouvement où se diffusent les valeurs familialistes et les nouvelles technologies de l'habitat. »¹⁰²

Ainsi, l'espace public « Haussmannien » c'est l'espace d'observation des grandes perspectives, des grandes percées, où les échanges sociaux commerce à se replier sous l'égide de la sphère privée.

7- L'espace public « Moderne » ou l'espace public de la ville fonctionnelle

L'espace public urbain de la ville fonctionnelle va perdre toute signification et toute autonomie pour se réduire à un espace de « circulation » dans les rues et à un espace « libre » dans les zones résidentielles.

« A l'époque de la construction de ces ensembles de logements, l'espace de la ville n'était pas « public » mais « libre » ou « libéré » : Pour les modernes c'est la quantité de cet espace qui compte et non pas sa qualité : Ainsi on constate une absence de théorisation et de définition de l'espace collectif dans les textes de références de la Charte d'Athènes ».¹⁰³

L'urbanisme ici s'intéresse à la fonctionnalité qui prime sur toute autre dimension : L'espace public urbain est un espace fonctionnel, voire même monofonctionnel qui a perdu toute qualité « physique » ou « sociale » et évidemment « symbolique » ou « politique ».

C'est l'espace de l'automobile qui doit « circuler » librement et facilement :

« L'automobile commande et impose ses espaces dans la ville héritée qui sera traversée par les autoroutes et les voies rapides urbaines...L'espace public résiste mal à la distribution fonctionnelle des espaces et à la temporalité qu'autorise désormais la mobilité automobile...son appropriation se réduit à la mobilité »¹⁰⁴

L'espace public est livré à la ségrégation des activités, divisé et déchiré en morceau selon les « besoins urbains ».

mais cette dévalorisation de l'espace public à travers le refus des espaces publics traditionnels va se traduire par l'émergence des centres commerciaux et des grandes surfaces comme nouveaux type d'espaces publics, voire comme « espace civique » d'échanges culturel, social...Sans toute fois oublier que durant cette époque, un premier concept commence à prendre place pour désigner la rue, la place, l'espace extérieur, le lieu de rencontre et d'échange, voire ce que signifie l'espace public, ce concept c'est le « centre civique » crée en 1951, par le 7^{ème} Congrès International des Architectes Modernes (CIAM), pour désigner déjà même métaphoriquement toute forme d'échange entre les citoyens, mais aussi de manière directe et concrète, tous ces lieux, généralement ouverts, où se croisent et se rencontrent les citadins.

¹⁰² VOISIN B., *op.cit.*, 2001,p.43.

¹⁰³ DEHAM P. et JULLIEN B., « Au détour des chemins de Grue », in « PICON-LEFEBVRE V. (sous la dir.), « Les espaces publics modernes », situations et propositions, Le Moniteur, Paris, 1997. »

¹⁰⁴ VOISIN B., *op.cit.*, 2001,p.48.

« Quel que soit le signifiant, il s'agissait d'un concept dont le signifié désignait à la fois des lieux ouverts où se déroulait la vie collective des citoyens et des lieux symboliques, porteurs de la personnalité d'une ville. »¹⁰⁵

Comme si c'est le refus de « l'espace public » de se soumettre totalement aux bulldozers et aux tapis des voitures pour s'explorer ailleurs dans des « projets de concepts », dans des théories ou des écritures.

Ainsi, l'espace public Moderne, c'est le « centre civique » théoriquement et « l'espace libre » et « fonctionnel » pratiquement, c'est l'espace de la ville en crise qui vient confronter un premier « ami-ennemi », l'espace de la mobilité et de la circulation, c'est l'espace de la voiture.

Ainsi, entre le paradoxe de la culture et de la pratique, je termine ce paragraphe avec les qualités culturelles de cet « espace public moderne », des qualités qui restent à comprendre en observant « l'espace monstre » créée à cette époque.

« La qualité architecturale des espaces publics étant une donnée plutôt culturelle que physique, on l'appréhende forcément dans le contexte d'un système de valeurs. Les valeurs fondamentales de l'urbanisme moderne, l'espace (l'hygiène) et la verdure ».¹⁰⁶

Mais un espace réduit à l'hygiénisme et une « verdure » traduite par une quantité, suffit-il à qualifier un espace public tout en gommant toute dimension sociale, symbolique, culturelle ou politique ?

8- « L'espace public » et le « projet urbain », ou le concept retrouvé

Avec le « projet urbain », l'espace public est devenu au centre des « Idées », au centre des « politiques publiques », et au centre des projets d'aménagement :

Fil conducteur, base de travail, symbole de la ville, il est l'essence même du « projet urbain » :

« C'est en effet à partir de l'espace public – celui des rues, des avenues et boulevards ou des places – que s'organisent la formation de la ville et ses activités, que se constitue et se perçoit son image. »¹⁰⁷

Avec le « projet urbain », l'aménagement des espaces publics est devenu l'objectif principal et clé pour revaloriser l'image de la ville voire redynamiser la ville pour la rendre « vivable » pour ses habitants. Un enjeu-clé à la fois pour le tissu urbain de la ville et pour le tissu social de ses habitants. C'est l'élément structurant de la ville et du « projet urbain ».

« L'espace public représente une entrée appropriée au projet urbain, car il est le révélateur du sens de la ville, la trace durable de ce que l'on a voulu créer ».¹⁰⁸

Avec le « projet urbain », l'espace public a retrouvé son identité, le concept s'est bien affirmé, voire maturé, affirmant ainsi à la fois une pratique opérationnelle interrogeant plusieurs

¹⁰⁵ TOMAS F. (dir.), « Espaces publics, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique », Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001 », p.13.

¹⁰⁶ DARIN M., « Les bons espaces public modernes », in « PICON-LEFEBVRE V. (sous la dir.), « Les espaces publics modernes », situations et propositions, Le Moniteur, Paris, 1997. »

¹⁰⁷ STARKMAN N., in « Espaces publics », Paris Projet, 01-06-1999, N°30-31, p.7.

¹⁰⁸ BERSANI C., « L'espace public est le révélateur de la ville » in « Stratégique, l'espace public », projet urbain, N°4, mai 1995, p.2.

dimensions et disciplines, et une dimension théorique conceptuelle mobilisant plusieurs chercheurs toujours multidisciplinaires autour de débats et de pensées pour comprendre et gérer la ville d'aujourd'hui, « l'Affaire publique » d'aujourd'hui représentée par le « projet urbain ».

L'espace public du projet urbain est à la fois un concept théorique et un enjeu-clé-mobilisateur voire même la base de toute opération urbaine.

Or ce qui est évident que « l'espace public » d'aujourd'hui comme concept autonome, n'est que la maturation de toute une histoire, de toute une culture, de toute une pratique...

« Un nouveau vocabulaire ne signifie pas de nouvelles préoccupations, mais correspond souvent à un agencement de valeurs ou de pratiques anciennes dans un contexte différent : le terme espace public revenait, à des réalités spatiales et collectives qui ont connu d'autres désignations (places, fontaines, foires, marchés, rues, avenues...) et une existence propre à d'autres époques, voire dans des contextes socio-urbanistiques et culturels différents. »¹⁰⁹

Après avoir interrogé la reconquête de l'espace public, et ses différents aspects depuis l'Agora grecque, à travers une lecture historique, une deuxième lecture, celle du « concept ambigu » ou du « concept en débat » serait pertinente avant de construire une synthèse expliquant aujourd'hui ce concept « magique », le cœur du « projet urbain », et de la ville, l'espace public.

Section 2 : « L'espace public » : un seul « concept », plusieurs « dimensions »

Dès son émergence, le concept « d'espace public » n'a cessé de prendre sa part dans les recherches urbaines, sociales ou politiques, en ce qu'il offre comme diversité de champs qui intéressent plusieurs disciplines.

Ainsi, chaque discipline lui donnait une « lecture originale » de sa vision « professionnelle » gommant ainsi d'autres dimensions aussi pertinentes que celle qui est définie.

Une première lecture, celle des sciences politiques et philosophiques, le nommant ainsi comme espace politique, voire comme « sphère publique », donc un espace immatériel où circulent les idées.

Une deuxième lecture, celle des sciences sociales, le nommant ainsi comme espace « social », voire lieu de socialisation et de brassage culturel et social, à la fois un espace matériel où les gens se rencontrent, et immatériel où les sociétés tissent leurs liens.

Une troisième lecture, celle des sciences « spatiales », celle des architectes urbanistes, des géographes, où il est un espace physique, un enjeu urbain primordial pour la ville et ses projets, voire un espace physique du premier degré.

Ainsi, chaque carte lecture a enfanté d'autres pistes de recherche donnant vie à d'autres interprétations et à d'autres dimensions : On parle ainsi d'enjeux économique, social, culturel, politique, symbolique, psychologique, environnemental...et le concept ne cesse d'enfanter...

¹⁰⁹ PLAN URBAIN / DAU/DELEGATION A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION/ LOUISY M.A./ BILLIARD I., « Espaces publics », Ed. Documentation française, 01/09/1988, 131p.

Quant aux nouvelles recherches qui traitent ce concept, elles se caractérisent par le rassemblement des dimensions sans les éliminer ou préférer l'une sur l'autre, mais au contraire d'essayer de construire une lecture commune à ces différentes visions.

1- « L'opinion publique » et « l'archéologie de la publicité » vers une première lecture

Pour H. Arendt, le domaine public comme « lieu d'action » de « modes de subjection », désigne ainsi par une scène d'apparition publique ou « l'espace de la publicité » de « tout le monde » s'oppose au domaine « social », celui du travail, de la vie communautaire et familiale, et s'affaiblit devant lui durant le 19^{ème} siècle.¹¹⁰

« Domaine de l'intervalle et de la philia entre les hommes, l'espace public est la scène primitive du politique en tant que celui-ci se distingue des formes fusionnelles et fraternelles du lien social et se structure autour d'une définition comme de l'intérêt général ou du bien public. »¹¹¹

Quand à J.Habermas, il analyse la formation d'une sphère publique au sein de la sphère privée, au 18^{ème} siècle, par des individus-élites, en utilisant « librement » la raison, pour échanger des idées, voire des opinions de philosophie, d'art et de culture. Elle s'opposera ainsi à la sphère de l'Etat et se politise avec la Révolution française pour devenir un espace d'expression démocratique entre citoyens, société et Etat, imprégné jusqu'alors de littérature et de critique d'art.¹¹²

« C'est dans ce contexte qui favorise à la fois l'originalité de la pensée individuelle et l'échange des idées, que se forme une subjectivité qui s'exprime alors entre autres, dans des genres littéraires particuliers, tels les journaux intimes, les échanges épistolaires, et la bibliographie »¹¹³

Cette sphère publique, désignée ainsi par « l'opinion publique », semble synthétiser une autre carte d'identité de l'espace public, voire « l'espace public de discussion » et « d'argumentation », et par la suite « l'espace public de la citoyenneté ».

En effet, J. Baudouin¹¹⁴ explique cet « espace public de la citoyenneté » défini par Habermas, en trois propriétés indissociables :

- En premier lieu, « l'espace public de la citoyenneté » déborde celui du territoire des institutions publiques politiques tout en l'incluant pour s'ouvrir aux « institutions médiatrices », voire aux partis politiques, organisations syndicales, les Eglises, les sociétés de pensée, voire le tissu associatif d'une société.

¹¹⁰ DEVILLARD V. et JANNIERE H. , « Espaces publics, communauté et voisinage, 1945-1955 », in PICON-LEFEBVRE V. (sous la dir.), « Les espaces publics modernes », situations et propositions, Le Moniteur, Paris, 1997.

¹¹¹ JOSEPH I., « Pyasages urbains : Choses publiques », in *Les carnets du paysage, N°1*, « le paysage comme espace public », 1998, p.76.

¹¹² KOROSEC-SERFATI P., « Le public et ses domaines : Contribution de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité », in *Espaces et sociétés, N°62-63*, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991, p.48.

¹¹³ KOROSEC-SERFATI P., « Le public et ses domaines : Contribution de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité », in *Espaces et sociétés, N°62-63*, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991, p.48.

¹¹⁴ BAUDOUIIN J., « Citoyenneté et souveraineté : La contribution d'Habermas », in KOUBI G. (dir.), « De la citoyenneté », ed. litec, librairie de la Cour de Cassation, Toulouse, 1995.

- En deuxième lieu, « l'espace public de la citoyenneté » n'est pas un territoire fixe, ou une vérité statique, c'est au contraire un espace de vie variable, complexe et qui change selon les rapports de forces. **« Il n'y a pas d'institution qui soit par destination qui soit par destination démocratique ou servile ; Il dépend en dernière instance des habitants de cette institution qu'elle se comporte comme une véritable institution-citoyenne. »**¹¹⁵
- Enfin, « l'espace public de la citoyenneté » constitue par rapport au système politico-administratif et économique un espace permanent de proposition de critique voire de rébellion. **« On reconnaît une société démocratique à ce que non seulement elle admet la figure du rebelle mais qu'elle la considère même comme un élément essentiel à la stabilisation et à l'enrichissement du tissu démocratique »**¹¹⁶

Ainsi, ces deux contributions, d'Arendt et d'Habermas, « l'espace de la publicité », et « l'opinion publique », et par suite « l'espace de la citoyenneté » ne peuvent être à mon avis écartées de l'espace public d'aujourd'hui, en lui offrant une première lecture philosophique et politique laissant ainsi aux autres contributions de construire d'autres cartes d'identités ;

Même si quelques chercheurs aujourd'hui critiquent ces contributions de n'avoir pas évoqué d'autres dimensions (avant que le concept lui même soit mature) ou même

d'avoir parlé d'une question politique et immatérielle qui n'a rien à voir avec le concept lui même (plutôt physique) crée à la fin des années 70, par opposition à l'urbanisme fonctionnel.¹¹⁷

2- « La mort de l'homme public », « l'observable », « le passant considérable » : Une deuxième lecture, celle des sociologues

Avec R.Sennet, le concept semble avoir trouvé son vocable, « l'espace public », mais pour annoncer sa mort, malheureusement.

Dans son œuvre « the fall of the public man »¹¹⁸, il constate le déclin et même la mort de l'espace public au bénéfice de l'espace privé, de la famille en analysant quelques villes (Paris, Londres) au 18^{ème} siècle en rendant l'urbanisme fonctionnaliste responsable de cet aboutissement négatif de l'espace public.¹¹⁹

Il constate ainsi que « l'homme en public » a changé de comportement, de jeux de rôles permettant s'exposer sa personnalité pour se replier sur lui-même et sa sphère privée, tout en observant l'autre sans lui dévoiler ses références.

« Ainsi la visibilité sociale que caractérise Sennet par la formule « on est ce qu'on paraît » détermine la nouvelle manière d'être en public qui se substitue à celle qui passait par des rites et des jeux de rôles, abolissant donc toute distance entre le paraître et l'être. L'observation silencieuse et passive devient la modalité privilégiée de l'être en public : Elle constitue à décrypter silencieusement

¹¹⁷ TOMAS F., « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? » in Géocarrefour, vol 76, 2001.

¹¹⁸ SENNET R., « The fall of the public man », publié en 1974, aux Etats-Unis et traduit en français en 1979 par les éditions du Seuil sous le titre : Les tyrannies de l'intimité)

¹¹⁹ TOMAS F., « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? » in Géocarrefour, vol 76, 2001.

les apparences des autres tout en leur livrant le moins possible de sa propre personnalité. »¹²⁰

Après quelques années, il définit cet espace public par « la sensibilité à l'autre », en particulier à « l'étranger », au « différent », tout en se référant au domaine public grec qui se constitue par la conscience de ce dernier à un autre grec.¹²¹

Ainsi, pour lui, ce modèle d'Agora grec doit affecter notre vision dans ville. L'espace public sera ainsi ce lieu de rencontre avec l'autre.

« Ce n'est ni une communauté, ni le centre d'une communauté qui peuvent constituer le domaine public. C'est la frontière entre les communautés, c'est la limite à partir de laquelle la différence devient apparente qui constitue pour nous le site du public. C'est là que se développe la reconnaissance de l'autre, c'est là que peut s'éveiller la sensibilité à l'autre ».¹²²

Pour I. Joseph, l'espace public c'est l'espace du « passant considérable » qui a repris les règles du jeu et se résume par l'espace du « respect des autres » voire la « conscience de l'autre ».

« Etre exposé ou observé, c'est prendre de poses : une pose c'est une forme d'attention coopérative par laquelle je reconnais que je suis observable pour autrui et pas seulement par autrui. »¹²³

C'est à la fois un espace de sensibilité à la présence de l'autre et à la rencontre avec l'autre, et un espace destiné à une pluralité d'usages et de perspectives qui nécessitent de nouvelles compétences de l'homme en public ou du public.

« A partir de là, on considérera l'espace public comme un espace sensible, dans lequel évoluent des corps, visibles ou perceptibles, et comme un espace de compétences, c'est-à-dire de savoir détenus par des techniciens et des professionnels, mais aussi par des usagers ordinaires. »¹²⁴

Enfin et comme Sennet, c'est l'espace des frontières, c'est l'espace de tout le monde, c'est l'espace de la tolérance et du brassage social.

« Un espace public est laïc dès lors qu'il tolère des usages distraits ou « absorbés », qu'il accepte que certains y dissimulent ce qu'ils font et où ils vont, alors que d'autres s'écartent du flot des passants pour bavarder ».¹²⁵

L.Quéré continue toujours dans la même logique, et explique l'espace public par le fait de « l'observabilité ». Il se définit ainsi par son « public » qui dévoilent mutuellement

¹²⁰ CHELKOFF G., « Le public et son espace : Comment s'entendent-ils ? », in *Espaces et sociétés*, N°62-63, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991,p.185.

¹²¹ SENNET R., « La conscience de l'œil », in ISAAC Joseph, « L'espace du public, les compétences du citoyen » : (Actes du colloque d'Arc-et Senans du 8 au 10 novembre 1990, Paris,) Ed. Plan Urbain, collection recherches, 1991,p.32.

¹²² SENNET R., « La conscience de l'œil », in ISAAC Joseph, *op.cit.*, 1991,p.34.

¹²³ ISAAC J., « L'espace du public, les compétences du citoyen » : (Actes du colloque d'Arc-et Senans du 8 au 10 novembre 1990, Paris,) Ed. Plan Urbain, collection recherches, 1991, P.30.

¹²⁴ ISAAC J., *op.cit.*, 1991, P.28.

¹²⁵ ISAAC J., *op.cit.*, 1991, P.29.

leurs identités, leurs pratiques, leurs relations, voire leur références, tout ayant toujours conscience de l'autre, de sa présence, de son apparence et de la leur.

« Car en un sens plus fondamental, l'espace public est aussi le domaine où les êtres accèdent à leur individualité par un devenir-mutuellement-manifeste. Rendre observable ce n'est donc pas simplement dévoiler une réalité ou une entité préalablement déterminées, les faire venir à jour, mais les munir de leur individualité et de leur socialité dans un espace public et en fonction d'un espace public. L'apparaître médiatise ainsi l'individuation et la sociation des objets, des personnes, des actions ou des événements. Ce qui donne un statut constitutif à l'observabilité. »¹²⁶

Ainsi, la lecture sociologique continue aujourd'hui à construire cette « conscience de l'autre » qui synthétise à mon avis une deuxième vision de l'espace public, une vision pleine d'enjeux et de complexité.

3- L'espace public « urbain » , une autre lecture de l'espace public, celle de l'architecture, de l'urbanisme et du paysagisme

« Composer l'espace public c'est créer, ménager des relations entre des espaces, compromettre des formes entre elles, c'est le contraire d'imposer des formes ou des objets étrangers aux lieux...Composer un espace public c'est répondre à un usage nouveau ou répondre mieux à un usage existant. »¹²⁷

P.Pinon résume ainsi dans son ouvrage cette approche « physique », « spatiale » pour lire, comprendre et composer l'espace public. Il propose ainsi trois modes essentiels de lecture ou d'analyse de l'espace urbain :

L'analyse morphologique tout d'abord permet de comprendre la forme urbaine par une décomposition de celle-ci et une analyse des caractéristiques formelles de ses divers composants.

L'analyse pittoresque, mode de perception de paysage urbain et en particulier des espaces publics, par sa décomposition en figures ou tableaux, permet aussi de tester le projet à chacune de ses phases par l'emploi des différentes figures et l'évaluation des effets ainsi obtenus.

La lecture historique enfin, (déjà évoquée dans la première partie), complète les deux précédents modes de lecture. La connaissance des conceptions de l'espace urbain aux différentes époques de leur évolution au cours de l'histoire est fondamentale pour fournir des éléments de culture et des références dans la démarche de conception.

Il explique ainsi chaque approche toujours par une vision « architecturale » et « spatiale » qui définit une partie de l'espace public. Ce qui semble pertinent dans cette étude, c'est que l'auteur est conscient d'avoir apporté une partie de la vérité, une « carte d'identité » de l'espace public, chose que plusieurs chercheurs prétendent avoir dans leur lecture toute la vérité.

¹²⁶ QUERE L., « Qu'est-ce qu'un observable ? », in ISAAC Joseph, op.cit., 1991, P.40.

¹²⁷ PINON P., « Lire et composer l'espace public », MELTE, les Editions du STU, Paris, 1991,p.7

« Concevoir et aménager l'espace public, c'est répondre à des pratiques sociales diversifiées et contribuer à la lisibilité et à la cohérence de la ville ».¹²⁸

Pour continuer toujours dans la lecture plutôt « spatiale », la revue « les carnets du paysage » nous fournit une étude paysagère sur l'espace public, où le « le paysage devient espace public »¹²⁹ :

Or depuis quelques années, les paysagistes se sont confis à concevoir et même à contribuer à l'élaboration des politiques d'aménagement d'espaces publics urbains en créant ainsi des outils propres voire un projet de paysage :

« Rapport au site, dessin de l'espace vide, travail au sol, utilisation des végétaux, prise en compte de la notion de temps ».¹³⁰

« Le paysage comme espace public » sera alors cette nouvelle lecture qui s'ajoute à d'autres lectures où l'espace public commence ainsi tout simplement à « Etre ».

« La limite n'est pas ce où quelques chose cesse, mais bien, comme les Grecs l'avaient observé, ce à partir de quoi quelque chose commence à être ».¹³¹

Toujours selon cette étude « paysagère » de l'espace public, trois points¹³² issus des théories du paysage méritent d'être retenues par la recherche sur les espaces publics urbains :

- Le premier concerne la rupture avec la géographie des territoires : un paysage a plus à voir avec les catégories du passage, de l'instabilité, de l'espacement et de la mitoyenneté qu'avec celle du site et du lieu.
- Le deuxième point à retenir des théories du passage tient au trouble que produit l'accueil d'un nouveau venu, le paysage sonore, dans le concert non plus des formes mais des signes et des visibilitées.
- La troisième piste de réflexion tient à la distinction, entre environnement et paysage, entre l'ordre factuel de l'écologie et l'ordre sensible et symbolique.

Ces trois pistes semblent ainsi interroger d'autres lectures, à caractère psychologique et social, voire la « psychologie de l'environnement » qui a elle aussi sa lecture de l'espace public. Avant d'entamer cette nouvelle lecture, je termine cette partie par une citation sur le rôle du paysagiste en général pour comprendre sa lecture de l'espace public.

« Le rôle du paysagiste n'est pas de contredire l'urbanité volontaire en ponctuant la ville d'îlots de « fausse vraie nature ». Il doit avec des matériaux propres à l'urbain, recréer de toutes pièces un cadre qui, par référence donne à la ville des capacités émotives identiques à celles rencontrées dans la nature...La ville est un paysage en soi, nouvelle nature qui porte en elle des valeurs d'échange et de spectacle comparable à celle des sites naturels. Il faut au paysagiste des

¹²⁸ PINON P., « Lire et composer l'espace public », MELTE, les Editions du STU, Paris, 1991

¹²⁹ Les carnets du paysage, N°1, « Le paysage comme espace public », 1998.

¹³⁰ BLANCHON B., « Les paysagistes en France depuis 1945 : L'annonce d'une discipline ou la naissance d'une profession », in PICON-LEFEBVRE V. (sous la dir.), « Les espaces publics modernes », situations et propositions, Le Moniteur, Paris, 1997.

¹³¹ HEIDEGGER M., « Bâtir, habiter, penser », in Essais et conférences, Gallimard, Paris, 1958, p.183.

¹³² JOSEPH I., « Paysages urbains : Choses publiques », in « Les carnets du paysage, N°1, « le paysage comme espace public », 1998, p.86-87. »

prérogatives pour l'espace vide comparables à celle de l'architecte pour les volumes construits. »¹³³

4- Entre « perception » et « représentation » : quand la psychologie de l'environnement explique l'espace public

« La psychologie de l'environnement appréhende l'individu à travers son insertion dans les lieux, en considérant qu'on ne peut l'isoler de son milieu. L'environnement agit sur l'être humain qui, à son tour, agit sur les facteurs spatiaux qui le déterminent. »¹³⁴

La psychologie de l'environnement tente ainsi expliquer cette fois ci « la conscience à l'espace public », après que les sciences sociales ont expliqué l'espace public à travers « la conscience à l'autre. Elle interroge ainsi les rapports entretenus entre « public » et « espace public » qui dépassent le « fonctionnel » à l'émotionnel, l'imaginaire et le symbolique. Or interroger l'espace public, c'est interroger aussi l'image de cet espace représenté chez l'individu ou le public qui entre en relation avec lui : Ainsi, l'image mentale évoquée par K.Lynch semble synthétiser ce besoin de se repérer, ce goût de vivre, ces désirs d'appartenance à un milieu, en un mot, un grand travail de va-et-vient entre l'observateur et son milieu, entre le « public » et « l'espace public » :

« Chaque individu crée et porte en lui sa propre image mais il semble qu'il y ait une grande concordance entre les membres d'un même groupe : Des images collectives...Les images collectives sont les représentations mentales communes à des grandes quantités d'habitants d'une ville : Zones d'accord que l'on peut s'attendre à voir apparaître sous l'interaction d'une même réalité physique, d'une culture commune et d'une nature physiologique identique. »¹³⁵

K.Lynch analyse cette image de l'environnement à travers trois composantes : L'identité, la structure et la signification. Il défend ainsi la thèse que nous sommes capables de développer l'image de notre environnement en agissant sur la forme physique et externe, aussi bien qu'en suivant un processus interne d'apprentissage.¹³⁶

Il constate en fin dans les usages des villes étudiées, que le contenu que l'on peut rapporter aux formes physiques peut-être classé sans inconvénient suivant cinq types d'éléments : Les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repères.¹³⁷

Ainsi, et dans cette lecture psychologique, l'espace public pourra concrétiser un ou plusieurs de ces éléments dans les représentations de son public, ce qui définit en effet son comportement.

¹³³ COURAJOU M., « Espaces verts, N°25, 1970,p.32. »

¹³⁴ VINCENT B., « La psychologie de l'environnement », in TORTEL M., « Une autre lecture de l'espace public. Les apports de la psychologie de l'espace » : Interventions réalisées sur ce thème lors de l'atelier « perception de l'espace », compte rendu des journées, « perceptions de l'espace », rapport CERTU, ed. CETE, Lyon, 1999.

¹³⁵ LYNCH K, « L'image de la cité », Dunod, Paris, 1976 (1960 traduit par Vénard J.L. en 1976), p.8-9

¹³⁶ LYNCH K., op.cit., p. 15.

¹³⁷ LYNCH K., op.cit., p.15.

Pour continuer toujours dans cette lecture, L. Tortel¹³⁸ propose trois niveaux de lecture de l'espace :

un premier niveau réel, décrit à partir des caractéristiques physiques d'un objet, un deuxième niveau, celui de l'imaginaire, qui, en prenant une image simplificatrice, ramène au rêve, et un troisième niveau symbolique, qui ramène au sens des mots, des représentations. Avec cette « carte d'identité », je termine avec cette citation qui éclaire l'ambiguïté entre « la perception » et « la représentation » :

« La perception s'appuie sur le réel, alors que la représentation est issue de l'imaginaire, de l'évocation... En résumé, une représentation, c'est la reconstruction subjective d'un objet en son absence, c'est l'évocation mentale qu'un mot, un objet, un lieu provoque. Une représentation repose sur une vision essentiellement subjective issue de notre éducation, notre culture, de nos propres valeurs, d'où l'importance de la confrontation avec la réalité et la désillusion possible. »¹³⁹

5- « L'espace public » un concept « opérationnel » : une lecture « pratique »

Parler d'espace public semble évident aujourd'hui dans toutes opérations d'aménagement : Il est le cœur de tout projet, utilisé par les acteurs de l'aménagement selon leur culture, ce qui ajoute, il me semble, une nouvelle « carte d'identité » aux précédentes, celle de « l'espace public » comme « concept opérationnel », oui, un concept dans la mesure où il représente toute une multitude d'idées, et opérationnelle dans la mesure où il est là, au cœur des projets, voire leur fil directeur.

« La conception et l'aménagement des espaces publics sont ainsi devenus l'un des objectifs majeurs des responsables des villes pour les recréer, en transformer l'image, en affirmer le dynamisme, y développer une culture identitaire et y satisfaire les besoins et les usages de leurs habitants »¹⁴⁰

6- « L'espace public et le « projet urbain » : quand les différentes lectures « mono-dimensionnelles » retrouvent une « culture commune » ; Vers une lecture multidisciplinaire

« En définitive, l'espace public ne cesse d'évoluer en se complexifiant et en offrant directement à la vue les contradictions accumulées et actuelles des sociétés du monde occidental. Espace du mouvement collectif et de la liberté, c'est aussi celui de l'embouteillage et de la surveillance y compris par caméra-vidéo ; lieu d'information de culture, c'est aussi celui de la publicité et du conditionnement par la mise en scène ; territoire de la confrontation et de tous les dangers réels ou supposés, c'est aussi celui où chacun peut vivre quelques-unes des expériences les plus fortes de convivialité. La différence et l'indifférence s'y côtoient tout comme le banal et le spectaculaire. Suivant les cas

¹³⁸ TORTEL M., op.cit., 1999.

¹³⁹ VINCENT B. et EICHER G.N., « La perception de l'espace : Mieux comprendre l'espace vécu », in TORTEL M., op.cit., 1999, p.111.

¹⁴⁰ FREBAULT J., in « CHARBONNEAU J.-P., « Arts de ville », DAU, éditions Horvath, Lyon, 1994, p.6.

ou les moments, mais aussi les personnes, c'est tantôt le vide tantôt la surcharge qui sera dénoncée. »¹⁴¹

Avec le « projet urbain », l'espace public est mis au premier rang à la fois comme « concept théorique » et comme « concept opérationnel » relevant ainsi plusieurs dimensions à la fois matérielles, spatiales, et immatérielle, sociale, psychologique, symbolique...interrogeant ainsi plusieurs disciplines.

Si nous interrogeons ainsi ce « concept opérationnel » il est devenu le fil directeur de tout « projet urbain », sans lui, il n'y a pas de culture commune, il n'y a pas de base commune.

Si nous interrogeons ce « concept théorique », voir les recherches récentes sur ce thème, on se rend compte de leur nouveau langage multidisciplinaire qui se met en ligne pour expliquer « ensemble », pour tisser « ensemble » cette « nationalité » du concept, « l'espace public. Avec l'émergence du projet urbain, le « vocable » est devenu un vrai « concept ».

Le travail le plus récent, sous la direction de F.Tomas, intitulé « Espace public, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique »,¹⁴² qui vise à clarifier l'espace public à travers une vingtaine d'exemples historiques et contemporains confirme bien « l'opérationnalité » du concept à travers des politiques et des actions. Ensuite, celui de M.Bassand, A.Compagnon, D.Joye et V.Stein, intitulé « Vivre et créer l'espace public »¹⁴³ qui synthétise des recherches menées à Genève sur l'espace public, confirme à la fois « l'opérationnalité » et la « théorisation » du concept à travers l'étude des acteurs et des différentes pratiques. Encore l'ouvrage de J.-Y. Toussaint et M.Zimmermann intitulé « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public »¹⁴⁴, qui interroge à la fois l'émergence du concept, les pratiques sociales et opérationnelles en analysant en détail quelques études de cas...

Et les recherches et séminaires continuent sur « l'espace public » avec une nouvelle vision :

interroger l'espace public, c'est interroger à la fois toutes les lectures déjà évoquées ; c'est regarder avec une vision multidisciplinaire, à la fois théorique et opérationnelle ; c'est parler à la fois architecture, sociologie, politique, paysagisme, urbanisme, géographie...

« Il faut bien mobiliser les acteurs à s'échanger de leurs expériences : cela suppose de satisfaire une triple exigence : d'une part, assurer un minimum de continuité aux actions engagées, d'autre part, renforcer les échanges et rapprochement entre les différents milieux scientifiques à ce programme ;

¹⁴¹ TOMAS F. (dir.), « Espaces publics, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique », Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001,p.21.

¹⁴² TOMAS F. (dir.), « Espaces publics, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique », Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001.

¹⁴³ BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., « Vivre et créer l'espace public », ed. Presse Polytechniques et universitaires Romandes, Lausanne, 2001.

¹⁴⁴ TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001

*enfin, multiplier les dispositifs d'interface et de recherche entre chercheurs et praticiens. »*¹⁴⁵

Section 3 : « L'espace public », un concept multidimensionnel, matériel et immatériel : vers une deuxième synthèse

Parler d'espace public nécessite une interrogation approfondie sur ses caractéristiques, dimensions et différentes lectures ; peu n'importe qui l'a créé, l'espace public présent depuis la naissance de l'Agora « grecque », en passant par le Forum « romain », jusqu'aux monuments « médiévaux », aux places de la « Renaissance », aux jardins de la ville classique, aux grandes avenues « Haussmaniennes », à l'espace civique « Moderne », aux espaces urbains revitalisés avec les dernières politiques et projets urbains. Il ne cesse de s'affirmer avec sa multidisciplinarité comme levier mobilisateur des politiques et conceptions urbaines.

En effet, plusieurs tâches semblent affirmer leur pertinence, si on veut comprendre les différents enjeux de l'espace public :

- Comprendre l'espace public, c'est interroger ses limites comme espace politique matériel et immatériel, comme « sphère » de la liberté d'expression : c'est interroger cette dernière à travers la démocratie et la citoyenneté qui forment sa sphère publique.
- Comprendre l'espace public, c'est interroger ses pratiques comme espace social, matériel et immatériel, voire un lieu de contact et d'échange : c'est interroger les relations qui se tissent à l'intérieur d'une société d'une part, et entre cette dernière et son espace de l'autre part, à travers leurs représentations, symboles, cultures et histoires.
- Comprendre l'espace public, c'est interroger ses compétences comme espace matériel urbain primordial dans la ville, voire un enjeu important dans les politiques et projets urbains : c'est interroger sa dimension physique comme élément moteur pour tisser une ville, en revitalisant son image culture, touristique, économique, architecturale...

Après avoir interrogé l'espace public à travers son histoire en occident d'une part, et ses multiples dimensions d'autres part, nous pouvons ainsi passer au contexte beyrouthin et poser quelques questions concernant ses espaces publics :

Qu'est-ce qui caractérise l'espace public beyrouthin ? Quelle est son histoire ? A quelle(s) époque(s) se réfère-t-il ? Ou plutôt à quel(s) moment(s) de l'histoire occidentale ou orientale se réfère-t-il et pourquoi ? Y a-t-il une certaine cohésion avec celui de l'occident ? ou bien quant-est ce qu'il y a eu cohésion ou intersection entre les deux et pourquoi ?

Quelles sont les différentes dimensions de l'espace public beyrouthin, et quelles sont leurs caractéristiques ? ET d'ailleurs, y a-t-il une ou plusieurs dimensions qui manquent sur celles de l'occident et pourquoi ? Et même, peut-on parler ainsi de « manque » ou de « différenciation » ?

¹⁴⁵ *Plan urbain / DAU/DELEGATION A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION/ LOUISY M.A./ BILLIARD I., « Espaces publics », Ed. Documentation française, 01/09/1988, 131p.*

Chapitre 7 : « Le projet urbain », « le nouveau référentiel », ou le « référentiel indéfini » des politiques publiques



Figure 7. Place de la République, Lyon, France. Source : Communauté Urbaine de Lyon.

« Il y a une politique publique lorsqu'une autorité publique locale ou nationale, tente au moyen d'un programme d'action donné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle. »¹⁴⁶

Parler de politique publique aujourd'hui avec la nouvelle culture urbaine, avec le projet urbain, semble avoir un nouveau sens, même un nouveau langage.

En effet, cette définition des politiques publiques explique bien l'importance d'un acteur clé, pour ne pas dire le seul, qui les mène selon un programme d'action « donné » par des « professionnels » ; cet acteur clé désigné par l'autorité publique locale ou nationale est ainsi le « responsable » qui gère la ville ou le pays selon une vision « sectorielle » : Or depuis quelques années, plusieurs modèles ont soutenu les politiques publiques, comme le pluralisme ou le corporatisme, mettant l'Etat comme cet acteur clé qui synthétise « l'Affaire publique », voire « l'intérêt général ».

Avec la décentralisation, les villes ont « gagné » de nouvelles compétences, en premier lieu, celles d'être ce nouvel acteur clé qui élabore ainsi ses politiques publiques. Ainsi, « la ville » à travers son conseil local, va créer de nouveaux modes de coopération avec les autres acteurs de la ville, en particulier les acteurs privés : On parlera ainsi de

¹⁴⁶ MULLER P., « Les politiques publiques », Paris, que sais-je ? 1992.

« gouvernance » des villes comme nouveau référentiel, voire comme nouveau mode de gérer les politiques publiques de la ville, où tout le monde participe à leur élaboration.

Dans cette même phase, et depuis quelques années, le projet urbain semble substituer les politiques publiques, avec une vision à la fois générale et détaillée de la ville, prenant en compte la complexité sociale, culturelle, architecturale, politique...

Un nouveau terme semble désigner le terme politiques publiques, celui de « projet collectif », qui désigne ainsi une nouvelle vision de la « gouvernance », qui se construit chaque jour à travers tous les acteurs de la ville, en premier lieu avec les habitants, pour définir ainsi un « nouveau référentiel » de travail, « le projet urbain », « un référentiel indéfini », qui se tisse chaque jour, selon les besoins et les différents enjeux du contexte local en question.

« Parler moins de pouvoir mais plus de partenariat ; parler moins de décision mais plus de projets ; parler moins de l'autorité coordinatrice mais plus de coopération. »¹⁴⁷

Ainsi, le « projet urbain » semble synthétiser aujourd'hui les nouveaux éléments du « Référentiel », mais un « référentiel indéfini » qui se fait chaque jour, par les acteurs de la ville, tous les acteurs de la ville.

« On ne peut pas faire la ville sans la ville, sans l'ensemble de la ville ».¹⁴⁸

Avant de comprendre ce « nouveau référentiel » représenté par le projet urbain, il serait intéressant de tracer son évolution qui semble avoir fait un grand tournant, en commençant par l'Etat acteur clé principal des politiques publiques jusqu'au « projet urbain », où le « public » devient l'acteur clé, dans la mesure où il sera imprégné au sein de leur évolution quotidienne.

« L'approche du projet urbain doit être un acte d'avancée démocratique, gestion éclairée de la déréglementation, approche intelligente pour transformer notre manière de faire. Il est donc une remise en cause des comportements entre les différents acteurs ; Comportements dans le rapport à l'opinion et aux citoyens. »¹⁴⁹

Section 1 : Les politiques publiques ou « l'Etat en action » : des modèles imposés par l'Etat aux « systèmes locaux » construits avec la ville

Longtemps perçue comme élément clé pour l'élaboration des politiques publiques en France, l'Etat en fut le premier responsable, voire même le seul.

On parle ainsi de « l'Etat en action » pour désigner les politiques publiques, comme si l'Etat est devenu un symbole qui pour ces derniers.¹⁵⁰

L'Etat ainsi est le seul acteur capable de construire des politiques qui respecteront « l'intérêt général », voire c'est elle qui définit encore ce que c'est l'intérêt général.

¹⁴⁷ DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, *op.cit.*, 1993, p.19.

¹⁴⁸ DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, *op.cit.*, 1993, p.16.

¹⁴⁹ DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, *op.cit.*, 1993, p.15.

¹⁵⁰ JOBERT B. , MULLER P., 1987, « l'Etat en action- Politiques publiques et corporatismes », puf, paris.

Quand a Marx, au contraire de Hegel, il dit que c'est la société à travers la lutte des classes qui donne son sens à l'Etat : pour lui l'Etat n'est qu'un instrument utilisé par la classe dominante pour servir ses propres intérêts. Image marxiste de l'Etat négative.¹⁵¹

Toute la question semble tourner autour d'une question clé : « Qui définit l'intérêt général ? » ; comme si, l'intérêt général était une chose stable qui peut être définie par un acteur clé.

Ainsi , l'Etat, à travers sa bureaucratie, a essayé de définir cet « intérêt général », avec une logique descendante, de haut en bas, sectorielle et affirmant sa centralité : Avec le gouvernement urbain, les politiques publiques sont donc pensées au centre, par l'Etat, et appliquées au local, à la ville et ses habitants sans que ces derniers aient aucun rôle là-dessus.

Pour établir ses politiques, l'Etat s'est trouvé en train d'établir des relations avec des groupes d'intérêts selon des modèles variés.¹⁵²

En effet, R.Rhodes et D.March¹⁵³ résument ces relations entre les groupes d'intérêts et le gouvernement par deux grands modèles d'intermédiation : le pluralisme et le corporatisme :

« Le pluralisme peut être défini comme un système de représentation des intérêts dans lequel les groupes constituants sont organisés en un nombre variable de catégories multiples, volontairement constituées, concurrentielles, dépourvues d'organisation hiérarchique et auto-déterminés (par type ou domaine d'intérêts), catégories qui ne sont pas spécialement autorisées, reconnues, subventionnées, créées ou contrôlées par l'Etat de quelque manière que ce soit dans le choix des dirigeants ou dans l'articulation des intérêts et qui n'exercent pas de monopole de représentation dans leurs catégories respectives »

Quant au corporatisme, il **« peut être défini comme un système de représentation des intérêts dans lequel les éléments constituants sont organisés en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non-concurrentielles, hiérarchiquement ordonnées et différenciées selon leurs fonctions, catégories reconnues, autorisées (voire même créés) par l'Etat auxquelles on a considéré un monopole de représentation bien précis à l'intérieur de leurs catégories respectives en échange d'un droit de contrôle sur la sélection de leurs dirigeants et l'articulation de leurs revendications et de leurs soutiens »**

Deux modèles où l'Etat se trouve tantôt concentrée tantôt centrée à l'élaboration des politiques publiques.

Mais à travers les années, l'Etat s'est trouvé incapable, à travers sa bureaucratie aussi paradoxe¹⁵⁴ et limitée, de gérer seule la complexité de la ville.

Les exigences sont devenues aussi multiples que les contraintes, et l'action de l'Etat s'est trouvée en situation handicapée pour répondre automatiquement et facilement aux nouveaux enjeux et situations sociales et économiques.

¹⁵¹ MULLER P., « Les politiques publiques », Paris, que sais-je ? 1992.

¹⁵² JOBERT B. , Muller P., 1987, « l'Etat en action- Politiques publiques et corporatismes », puf, paris

¹⁵³ RHODES R.A.W. , MARCH D. , « les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », in LE GALES P. , THATCHER M. , 1995, « Les réseaux de politiques publiques », paris, l'Harmattan, (définitions portées de Schmitter, 1970, p.85-86 et 93-94).

¹⁵⁴ JOBERT B. , MULLER P., 1987, « l'Etat en action- Politiques publiques et corporatismes », puf, paris

« « la cohésion d'une société ne se trouve pas dans une loi générale, abstraite et uniforme. Elle réside dans la singularité de ses structures sociales, dans la complexité des relations entre diversité de comportements, de manière de produire et de vivre ; elle réside fondamentalement dans la différenciation de ses membres... »¹⁵⁵

Ainsi l'Etat avec ses politiques sectorielles pourrait bien gérer un secteur même en déclin, à condition qu'il n'y ait pas de modification de ses frontières et de ses hiérarchies.

Mais quand les choses ont été complexifiées et que le problème a dépassé les secteurs, pour devenir essentiellement à leurs frontières, les politiques publiques avec leur vision sectorielle ont modifié l'Etat de « l'Etat en action » à « l'Etat en question » !

« Les décisions sont complexes parce qu'elles doivent choisir entre des données hétérogènes, qui relèvent de logiques fondamentalement différentes : comment intégrer des variables économiques, politiques, sociales, culturelles, idéologiques ? »¹⁵⁶

Ainsi, l'Etat est obligé de « se critiquer » et de chercher à remplir son vide par des relations avec d'autres acteurs qui lui sont extérieurs, afin de comprendre les différentes représentations qui lui échappent : D'où la formation des systèmes de relations entre les différents acteurs, pour répondre à ces nouveaux besoins, et où l'Etat commence à devenir un acteur parmi les autres, chose qui s'est renforcée surtout avec les lois de la décentralisation qui a bouleversé les compétences urbaines : on parle ainsi de gouvernance urbaine au lieu de gouvernement urbain. Des relations de coopération finalisée ou le partage du pouvoir et implication matérielle commune des différents acteurs ; aux relations de coordination voire un simple accord sur une division du travail n'impliquant pas de partage de financement ou de délégation de pouvoir ; aux relations de concentration ou échange d'informations, réunions et participation entre techniciens sans aucun partage formalisé des tâches ou des dossiers ; enfin aux relations de coexistence ou relation limitée sans échanges entre les acteurs, mais avec un simple jeu de concurrences et des interdépendances locales...¹⁵⁷

On a ainsi affaire à une multiplicité d'acteurs et de niveaux de décision, se combinant en divers sous-systèmes.

Pour rendre possible l'action publique, « le gouvernement des villes » doit dépasser le seul souci des instituts publics et de leurs instruments et chercher à construire de nouvelles négociations entre l'Etat et des différents groupes présents dans la ville, et favoriser aussi ces relations entre les différents types d'organisations, avec les autorités locales, le secteur privé, et tous les segments de l'Etat ;

Loin de s'humilier en devenant acteur comme les autres, l'Etat cherchera ainsi à construire le référentiel des politiques publiques avec les partenaires de la ville, à travers un projet collectif : Ainsi et avec cette logique, l'autorité locale, renforcée après la décentralisation ne peut plus continuer avec la même logique du gouvernement urbain.

¹⁵⁵ AGLIETTA, BRENDER, « Les métamorphoses de la société salariale », Paris, Calman-Lévy, 1984, p.7

¹⁵⁶ JOBERT B. , MULLER P., 1987, « L'Etat en action- Politiques publiques et corporatismes », puf, paris.

¹⁵⁷ GAUDIN J.P., « La gouvernance moderne : Hier et aujourd'hui ? Quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises », in revue internationale des sciences sociales, numéro 155, mars 1988

Avec la gouvernance urbaine, on doit reconnaître en premier lieu qu'il y a une fragmentation et une incohérence dans la ville, et dans ses politiques publiques et par suite commencer à construire un nouveau référentiel, une nouvelle approche à gouverner :

on ne peut plus gérer la ville verticalement, par secteur, car les problèmes sont devenus à la fois « horizontaux » entre les « secteurs », et « verticaux » dans le même secteur ; il y a un problème entre le référentiel global et le référentiel sectoriel, voire un problème au niveau de la gestion de ce référentiel global/sectoriel.

Mais la gouvernance des villes, à travers la mobilisation des acteurs locaux sur la base d'un projet collectif semble être problématique, avec la disparition d'instances de médiations¹⁵⁸ et l'affirmation des acteurs économiques qui ont des visions fragmentées, cherchant toujours le profit personnel, sectoriel et immédiat.

« Cette forme de renforcement de l'organisation sociale et politique dans certaines villes, dont on essaie de rendre compte à l'aide du concept de gouvernance, n'est plus le politique défini en termes de domination légale et rationnelle. Le politique dont il s'agit ici, c'est avant tout la mobilisation de groupes sociaux, d'institutions, d'acteurs publics et privés qui bâtissent les coalitions, élaborent des projets collectifs afin, d'une part, de tenter de s'adapter aux transformations économiques et, d'autre part, de peser quelque peu (voire de se protéger) contre les effets de marché »¹⁵⁹

D'autre part, l'approche des réseaux d'action publique consiste à comprendre les relations entre groupes et gouvernement qui varient d'un cas à l'autre. Elle permet d'articuler l'étude de la représentation des intérêts avec celle de politiques en se centrant sur l'analyse et l'explication de l'interaction entre ses acteurs.

« Les politiques publiques sont le produit d'une configuration de réseaux au sein d'un secteur et d'une configuration de secteurs. »¹⁶⁰

L'Etat est analysé ainsi de la même façon que les acteurs qui lui sont extérieurs, avec une nouvelle lecture de la conception de l'action publique, qui se construit à travers les représentations et les intérêts des différents acteurs, et non plus d'une manière linéaire, bureaucratique.

« Le changement dans l'action publique peut s'expliquer par des transformations internes au réseau d'action publique : remise en cause de coalitions d'intérêts intérieures, affaiblissement de certains acteurs, renforcement d'autres, émergence de nouveaux acteurs, changements stratégiques d'un ou plusieurs acteurs liés notamment à un processus d'apprentissage, modification des fondements de l'échange entre certains acteurs... »¹⁶¹

Or cette approche, loin d'être un modèle comme le pluralisme ou le corporatisme, n'est qu'une démarche qui tente d'expliquer voire englober les deux modèles tout en essayant de répondre à deux questions de bases :

¹⁵⁸ LE GALES P., op.cit, février 1995

¹⁵⁹ BAGNASCO A., P. LE GALES, *les villes européennes comme société et comme acteur*, dans BAGNASCO A., *Le Galès P. (dir.), villes en Europe, Paris, La Découverte, 1997.*

¹⁶⁰ LE GALES P., THATCHER M., 1995, « Les réseaux de politiques publiques », Paris, l'Harmattan

¹⁶¹ LE GALES P., THATCHER M., 1995, op.cit.

- Qui détient le pouvoir et qui produit les politiques publiques ?
- Comment détiennent-ils le pouvoir et comment produisent-ils les politiques publiques ?

Alors que D.March¹⁶² critique cette approche qui ne répond pas à d'autres questions aussi pertinentes ; en particuliers les deux suivantes :

Pourquoi certains acteurs bénéficient-ils d'une position privilégiée dans la formation des politiques publiques ? Dans l'intérêt de qui exercent-ils leurs pouvoirs ?

Ainsi, expliquer la fragmentation de la ville, et les réseaux de « la gouvernance » semble avoir recours à d'autres questions et à d'autres approches qui dépassent à mon avis l'approche « politique pure » ; ce projet collectif a besoin d'être plus construit, voire conceptualisé, cherchant une culture commune qui pourra regrouper et retisser la fragmentation de la ville ; cette nouvelle culture semble être déjà « née », cette culture commune semble ainsi s'incarner dans le « projet urbain », qui, plus qu'un concept, et plus qu'une simple approche, tente observer, comprendre et agir à la fois en pensant globalement et localement, hier, aujourd'hui et demain, mobilisant tous les secteurs à travers une approche multidisciplinaire.

A la fois un projet politique, social, économique, urbain, le projet urbain tente aujourd'hui reconstruire « le nouveau référentiel » de l'action publique, que j'ai déjà nommé « l'affaire publique ».

Mais avant de comprendre « ce nouveau référentiel », que représente « le projet urbain », il serait intéressant d'interroger la lecture du fonctionnement des politiques publiques, proposées par les sciences politiques. Pour ensuite passer au « projet urbain » et essayer de le « décoder » et ensuite de le « recoder ».

Section 2 : Le « Référentiel des Médiateurs » ou le fonctionnement des politiques publiques « sectorielles » : Lecture des sciences politiques

D'après Jobert et Muller¹⁶³, les politiques publiques se caractérisent par deux aspects principaux :

- Une image sociale, c'est-à-dire une représentation du système sur lequel on veut intervenir.
- Un ensemble de moyens organisationnels, financiers, administratifs, juridiques...voire un processus social concret.

Une représentation nécessite donc une vision construite, voire un triage qui renvoie à des enjeux sociaux, culturels, économiques, spatiaux, politiques, où l'intérêt public semble parfois soumis à l'intérêt privé ; D'où une question importante : qui décide de cette image sociale ? Qui peut « représenter » cette image au nom de « l'intérêt public » ? Est-ce l'Etat, les collectivités, les organisations... ? Peut-on construire cette image une fois pour toute ? Et puis un ensemble de moyens, donc une méthode, donc un processus, donc des acteurs : une méthode sectorielle, globale ? Un processus linéaire, de va-et-vient... ? Des acteurs

¹⁶² MARCH D., in « LE GALES P., THATCHER M., 1995, op.cit. ».

¹⁶³ JOBERT B., MULLER P., 1987, « L'Etat en action- Politiques publiques et corporatismes », puf, paris

publics, privés... ? Des moyens imposés, négociés,...du partenariat ? Tant de questions semblent s'ajouter à celles de l'approche des réseaux de politiques publiques.

Jobert et Muller proposent trois éléments fondamentaux pour l'analyse des politiques publiques, avec une vision sectorielle :

1- Gérer un rapport global-sectoriel, voire un rapport entre le secteur concerné et la société globale

Pour eux, il y a trois niveaux de décalage : le premier, hiérarchique, entre secteur et société, le deuxième sur le rythme de production par rapport à la société et le troisième entre hégémonie globale et leaderships sectoriels.

Mais gérer un rapport global/sectoriel veut dire que l'on affirme ainsi que les secteurs représentent toute la société sous le découpage de la profession ; et les politiques publiques viennent ainsi gérer ce rapport entre le secteur et le global, voire avec l'image de la société. Tout semble se focaliser sur cette relation, gommant ainsi, il me semble les autres relations possibles entre les secteurs eux-mêmes en premier lieu, et entre ceux qui sont hors des secteurs.

2- Etablir un « Référentiel », voire une image faite par les acteurs pour transformer le rapport global/sectoriel en un objet d'invention publique

« Le référentiel d'une politique a pour effet de structurer le champ d'une politique : il en détermine l'extension géographique ou sociale, et hiérarchise ses objectifs. »¹⁶⁴

Or avec une vision sectorielle, c'est ici une représentation que l'on se construit sur le secteur en question et sur son rôle dans la société.

Muller¹⁶⁵ explique ainsi la construction du référentiel en trois étapes :

Tri des informations, choix des acteurs et enfin choix des valeurs qui nécessite selon lui un travail de décodage et ensuite un travail de recodage du réel, du rapport, en fonction des objectifs choisis. Cette construction de « Référentiel » se fait ainsi entre les élites administratives qui représente « l'intérêt général » de la société d'une part, et les groupes porteurs d'intérêts d'autres part, et qui représentent « l'intérêt du secteur ».

D'après Jobert et Muller, ce référentiel est composé de trois dimensions :

Une dimension cognitive qui fournit les éléments d'interprétation causale des problèmes à résoudre, une dimension normative définissant les valeurs dont il faudrait assurer pour le traitement de ces problèmes et une dimension instrumentale qui identifie les puissances d'action devant orienter l'action publique.¹⁶⁶

Il est ainsi un document « juridique » de base, qui définit les « normes » et les « valeurs », donc un « document écrit », bien défini – même s'il doit être ajusté de temps à autre – qui définit à son tour les acteurs qui seront responsables de l'action. Ces trois dimensions semblent ainsi définir les contours de ce « référentiel ».

Enfin et selon les mêmes auteurs, ce référentiel se construit à trois niveaux :

¹⁶⁴ JOBERT B. , MULLER P., 1987, *op.cit.*

¹⁶⁵ MULLER P., « Les politiques publiques », Paris, que sais-je ? 1992

¹⁶⁶ JOBERT B. , MULLER P., 1987, *op.cit.*

- référentiel global : c'est une image sociale de toute la société, voire une représentation globale autour de laquelle vont s'ordonner, se hiérarchiser les différentes représentations sectorielles, avec une vision scientifique, qui peut être contradictoire car la reproduction sociale elle-même est un phénomène contradictoire.
- référentiel sectoriel : image dominante du secteur, construite chaque jour, car c'est une image sociale du secteur, qui varie selon les intérêts : il est le produit des rapports de force dans le secteur.
- éléments de transaction : des normes qui articulent et intègrent les deux niveaux déjà définis.

D'où une question qui me semble importante aujourd'hui :

Peut-on toujours parler d'une multitude, voire de plusieurs niveaux de référentiels ? Dans quelle mesure peut-on parler d'un seul niveau de « référentiel », incarnant à la fois toutes les dimensions et les enjeux d'une société ? Peut-on toujours parler d'une dimension juridique, normative de ce dernier ?

3- Les « médiateurs »

« C'est une catégorie spécifique d'acteurs, dont la légitimité repose sur des capacités d'expertise spécifiques, sur un processus de socialisation leur permettant de se situer à l'intersection de plusieurs communautés de politique publique et par voie de conséquence, de plusieurs référentiels d'actions. »¹⁶⁷

Ou plutôt ce sont les « professionnels » pour être plus proche au langage courant : on est ici entre deux parties : entre l'Etat, centre du pouvoir, acteur décideur et la société « centre » de la complexité. Les médiateurs, chargés d'élaborer le référentiel combinent ainsi deux dimensions, intellectuelle et du pouvoir et se divisent d'après Muller en trois types : les professionnels, les managers et les élus.

« Chaque groupe social, crée en même temps que lui, organiquement, une ou plusieurs couches d'intellectuels, qui lui donnent son homogénéité et la conscience de sa propre fonction, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine politique et social »¹⁶⁸

Les médiateurs transforment la réalité en un programme d'action politique cohérent dépassant ainsi les enjeux intellectuel et techniques pour élaborer un projet socio-culturel de la société.

« C'est une démarche intellectuelle en acte, en rapport avec le concret des relations sociales : la limite est floue entre l'élite globale et les opérateurs sectoriels ; le rôle des médiateurs consiste à inventer les termes dans lesquels se pense et agit la société. »¹⁶⁹

Ce modèle d'acteurs médiateurs, les professionnels, les managers et les élus, semble résumer d'après Muller et Jobert le référentiel d'une politique publique, à travers un travail technique, économique et politique, prétendant ainsi résoudre la question sociale.

¹⁶⁷ JOBERT B. , MULLER P., 1987, op.cit.

¹⁶⁸ GRAMSCI A., *les intellectuels et l'organisation de la culture in Gramsci dans le teste (textes choisis) Paris, ed. sociales, 1977, p.597*

¹⁶⁹ JOBERT B. , MULLER P., 1987, op.cit.

Mais où est la place de la société dans ce jeu de référentiel ? Si l'Etat est le pouvoir, le décideur, le responsable de l'intérêt général, et les médiateurs sont les responsables de cette codification, voire de cette construction de l'intérêt général, la société semble être ici des mots et des besoins représentés par les médiateurs pour l'Etat.

Peut-on toujours parler de ce système d'acteurs médiateurs dans les nouvelles politiques publiques ? Dans quelle mesure peut-on parler d'une société passive, réduite à des besoins, aux années de l'urbanisme fonctionnaliste, dans un monde où la complexité et la fragmentation définissent les règles du jeu ?

Quel référentiel faut-il choisir ? Comment faut-il le construire et qui sont ses acteurs médiateurs ? Et comment se définit le rôle de la population ici ?

Nous verrons dans ce qui suit, si la nouvelle culture urbaine, définie par le projet urbain, peut nous répondre à ces différentes questions, en essayant de tracer ses différentes caractéristiques.

Section 3 : « Le référentiel indéfini » du projet urbain ou le « nouveau référentiel » des politiques publiques : lecture multidisciplinaire

« *Projet politique, projet économique, projet social doivent tous s'exprimer dans un projet urbain qui est un projet collectif* ». ¹⁷⁰

En tant que projet collectif, global, le projet urbain s'oppose dès le début à toute pensée ou vision sectorielle qui a caractérisé les politiques publiques depuis plusieurs années ; cette nouvelle vision des politiques publiques sera traduite à la fois par une nouvelle représentation du système en question, de la ville en général, à travers ses spécificités, et par une série de démarches qui nécessitent une approche multidisciplinaire loin de toute méthode ou modèle préalablement finis.

Qu'est-ce qui caractérise cette nouvelle culture ? Quels sont les principaux éléments de son référentiel ? Est-il unique ou multiple ? Qui sont ses « médiateurs », ou bien qui l'élabore et qui le met en action ? Quel est le rôle des différents acteurs ?

En effet, plusieurs auteurs ont interrogé le « projet urbain » depuis quelques années, et les recherches continuent toujours pour trouver les principaux éléments de réponse :

« Le projet urbain »¹⁷¹, « Le projet urbain : enjeux, expérimentations et professions »¹⁷², « Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville »¹⁷³, « Place des habitants et leur participation aux processus d'élaboration des projets urbains »¹⁷⁴, « Quelle politique pour quelle ville ? Le projet urbain dans tous ses états/ les habitants veulent

¹⁷⁰ **INGALLINA P.**, « *Le projet urbain* », édition Puf, *Que sais-je ?*, 2001, p.120.

¹⁷¹ INGALLINA P., op.cit., 2001, p.

¹⁷² INAMA, SHS-TEST, HVOT A., SAUVAGE A., « Le projet urbain : enjeux, expérimentations et professions », la Villette, 2000.

¹⁷³ TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M., (sous la dir.), « *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville* », ed. Margada, 1998.

¹⁷⁴ « *Projets urbains en DSU* », Les cahiers du CR.DSU, N°13, 01-12-1996. HAGEGE C., MAYEH P., PICHERAL J-B., TOULOTTE M., « *Place des habitants et leur participation aux processus d'élaboration des projets urbains* », Recherche-Action, Paris, DAU, 1996.

retrouver la ville »¹⁷⁵, « Prospective et projets urbains »¹⁷⁶, « Evaluer les projets urbains »¹⁷⁷, « Projets urbains et projets de ville. La nouvelle culture a 20 ans »¹⁷⁸...

Et les recherches continuent, pour comprendre et construire le « Référentiel » du projet urbain, voire le « nouveau référentiel » des politiques publiques, et tout le monde arrive à la même conclusion : Il est indéfini ! Oui le « nouveau référentiel » est le « référentiel indéfini », dans la mesure où il se crée chaque jour et dans chaque endroit selon le contexte social, spatial, économique, politique... C'est un travail de chaque jour, qui ne peut être défini au préalable par des « Médiateurs » eux aussi bien définis.

« A la question – Qu'est-ce qu'un projet urbain ? – peut-être faut-il s'interdire de répondre. Ce n'est pas quelque chose de fini, c'est une œuvre en gestation avec des zones d'incertitude à assumer... Peut-être cela explique-t-il le succès du vocable « projet urbain ». C'est un peu comme le mot « urbanisme » en 1910, et comme l'expression « développement durable » aujourd'hui. »¹⁷⁹

Le « référentiel indéfini » ! Un terme bizarre...

Le référentiel indéfini ! Comment parler d'un référentiel, d'une représentation de base, d'une référence, sans la définir ? Deux mots qui semblent se contrarier dans leurs essences peuvent-ils former un seul terme qui porte en lui tant d'idées et de représentations, voire même toute une nouvelle culture ?

Impossible de le définir, j'essayerai ainsi de présenter les principales caractéristiques de ce « nouveau référentiel » que je nomme « le référentiel indéfini » :

Il est contextuel et s'exprime de manières variées selon les cas de figure spatiaux et sociaux économiques.

Il ne se limite pas à une échelle ou à un périmètre strict ; il est peut ainsi interroger à la fois un quartier, une ville, voire une agglomération. A la fois un projet d'agglomération qui définit les grands objectifs et les grandes stratégies, il les reformule chaque fois qu'il est en question.

Plus qu'un projet limité dans le temps et dans le territoire, « le nouveau référentiel », dépasse ces derniers pour articuler leurs différents niveaux, tissant ainsi la ville à travers son passé, présent et futur, tout en pensant à la fois localement et globalement, tout en agissant à la fois ici et là-bà.

Il interroge plusieurs secteurs, voire plusieurs disciplines, à la fois à sa conception et à son élaboration, touchant ainsi le social, le spatial, l'économique...¹⁸⁰

Mais tisser la ville à travers son passé veut dire qu'il respecte son histoire, sa mémoire collective et ses particularités, voire ses spécificités locales contrairement à la table rase des

¹⁷⁵ « Quelle politique pour quelle ville ? Le projet urbain dans tous ses états/ les habitants veulent retrouver la ville », urbanisme N°280, Paris, 1995.

¹⁷⁶ BERTHIER I., ALLAMAN M., LEMONIER M., « Prospective et projets urbains », in (revue) Diagonal, N°141, p.14-25, 2000.

¹⁷⁷ BOURDON D., « Evaluer les projets urbains », caisse des dépôts, cahiers de politiques urbaines N°3, 06-1991.

¹⁷⁸ TOMAS F., « Projets urbain et projets de ville. La nouvelle culture a 20 ans », annales de la recherche urbaine 12/25, N°68-69, p.135-143, 1995.

¹⁷⁹ TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M., *op.cit.*, 1998, p.192.

¹⁸⁰ RONCAYOLO M., « Mémoires, représentations, pratiques-réflexions : Autour du projet urbain », in INAMA, SHS-TEST, HVOT A., SAUVAGE A., *op.cit.*, 2000, p.30.

années du fonctionnalisme. Et aussi, toujours dans cette logique du respect de l'histoire, il enrichit même le concept du patrimoine où la population s'identifie à travers son passé hérité.¹⁸¹

Il propose une remise en cause des acteurs de la ville, où « tout le monde » devient « médiateur », chacun selon sa position et ses compétences :

« Avant tout un projet urbain est une démarche construite qui rassemble, mais parfois oppose différents acteurs sociaux. Acteurs professionnels, opérationnels ou chercheurs relevant de différentes disciplines : urbanistes, architectes, paysagistes, sociologues, géographes, acteurs institutionnels, mais aussi habitants-citoyens au sens de participant à la chose publique. »¹⁸²

Et pour être plus réel, le projet urbain devient lui-même l'instance de médiation, sur une idée, une intention et un futur indéfini, voire infini.

Les habitants sont devenus un acteur essentiel dans ce « nouveau référentiel », et ils n'ont plus besoins d'un « médiateur », « professionnel » qui va transformer leurs besoins en des « normes ».

Il est aussi un outil de débat¹⁸³ car il regroupe plusieurs acteurs autour d'une représentation commune engageant ainsi des pratiques et des débats intellectuels.

Il s'exprime en premier lieu à travers les espaces publics, qui représentent dorénavant l'assise de toute opération physique, sociale, politique, culturelle, voire de toute nature.

Toutes ces caractéristiques soulignent la multidimensionnalité de ce nouveau référentiel « indéfini » :

Il est ainsi un projet politique qui pose aux élus la question des formes d'association et de relations entre les différents agents (habitants, entreprises...), de même que celle relative à l'établissement d'une propriété et d'une stratégie.¹⁸⁴

Il est le lieu de la démocratie où les gens décident de construire ensemble leur ville, leur « citadinité » et même leur « citoyenneté » en revalorisant leur « identité » et en construisant l'image de leur ville.

Il est aussi un projet économique dans la mesure où il tend à consolider l'image de la ville pour être digne de son nouveau rôle, celui d'une ville dynamique, attractive, captant ainsi à la fois des habitants et des entreprises.

Il est aussi un projet social dans la mesure où il s'intéresse à la vie locale quotidienne des habitants et de leur devenir ; des quartiers en situations difficiles ; de leur travail ; de leur mode de vie ; de leur histoire, symboles, culture...en un mot de leur vie sociale.

Il est aussi et avant tout un projet « urbain » dans le sens physique du terme, mais qui diffère nettement du projet d'architecture :

¹⁸¹ HUET B., « Quelle ville pour demain ? », in DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, op.cit., 1993, p.23.

¹⁸² REGINENSI C., « Le projet urbain : Des mots pour le dire aux pratiques quotidiennes. Territoires intermédiaires, territoires partagés », in INAMA, SHS-TEST, HVOT A., SAUVAGE A., « Le projet urbain : enjeux, expérimentations et professions », la Villette, 2000, p.326.

¹⁸³ COGATO-LANZA E., « Entre savoirs experts et savoirs ordinaires : Traduire les pratiques sociales dans le projet urbain », in INAMA, SHS-TEST, HVOT A., SAUVAGE A., op.cit., 2000, p.219.

¹⁸⁴ COGATO-LANZA E., op.cit., 2000, p.232.

Le projet d'architecture a un certain avenir ; il a une image figée et dessinée ; il est l'expression de l'architecte et sa signature finale ; son travail est linéaire : il commence par la conception et se termine par la réalisation.

Alors que le projet urbain a un avenir désirable ; il n'est jamais défini et dessiné à l'avance ; c'est un acte et une expression collective de longue durée, voire une négociation partagée des acteurs de la ville ; son travail se forge dans l'action ; il est la « création » de l'expression continue ; Comment ainsi représenter à travers des graphiques et des croquis une évolution continue ; Comment exprimer aux gens leurs idées et celles des autres acteurs, et les siennes.

C'est ici à mon avis que les architectes doivent « nourrir » leurs compétences en créant de nouveaux modes d'expression graphiques, voire bi-dimensionnelles et tridimensionnelles afin de rendre plus clair toute idée et toute intention.

Section 4 : « Le référentiel indéfini » ou le nouveau langage du projet urbain : vers une troisième synthèse

Parler de politiques publiques des espaces publics nécessite une interrogation approfondie sur leurs référentiels et leurs dimensions d'une part (référentiels définis et indéfinis), et sur leurs acteurs et médiateurs de l'autre part : en effet, trois tâches semblent pertinentes si on veut comprendre leurs différents enjeux :

Comprendre les politiques publiques des espaces publics, c'est interroger leurs capacités cognitives de décoder les réalités d'un lieu avec ses spécificités et ses propres contextes : c'est interroger le sens qu'ils tissent avec la mémoire, le patrimoine et l'histoire d'un lieu.

Comprendre les politiques publiques des espaces publics, c'est interroger les dimensions, valeurs et normes qu'ils proposent et leurs limites : c'est interroger leurs capacités comme projet politique, social, économique, urbain...et leur cohésion avec la première tâche, celle de la réalité du lieu.

Comprendre les politiques publiques des espaces publics, c'est interroger les instruments, méthodes et moyens qu'ils mobilisent pour leur mise en œuvre : c'est interroger le rôle des différents acteurs dans l'élaboration et dans la gestion des différents rapports de ces politiques publiques, en particulier celui de la société civile concernée.

« Le projet urbain constitue un élément référentiel constituant la stratégie urbaine communale, de la fondation de l'institution municipale et de sa monumentalisation ».¹⁸⁵

Or, en interrogeant le projet de reconstruction de la ville de Beyrouth, en particulier de ses espaces publics, plusieurs questions se posent en première scène :

Tout d'abord, qu'est-ce qui définit « le » ou « les » référentiel(s) d'aménagement de la ville de Beyrouth et en particulier de ses espaces publics ? Quels sont les bases et les grands objectifs de ce ou ces référentiel(s) ? Quelles sont ses (leurs) limites ?

Qui sont les « médiateurs » dans les projets de reconstruction de Beyrouth ? Y a-t-il un certain écart entre leurs compétences et rôles d'une part, et ceux déjà définis là-dessus ?

¹⁸⁵ VERPRAET G., « Les trois paradigmes du projet urbain : Rationalisation, médiation, différenciation », in INAMA, SHS-TEST, HVOT A., SAUVAGE A., *op.cit.* 2000.

Quel est le rôle de l'Etat dans l'élaboration des politiques publiques, en particulier celles de l'aménagement de l'espace ?

Dans quelle mesure peut-on parler de « gouvernance » dans le cas de Beyrouth, où Etat et communautés semblent résumer les règles du jeu ? Qui produit les politiques publiques à Beyrouth et comment ? Est-on toujours renfermé dans des politiques sectorielles ? Quel(s) rapport(s) y a-t-il(s) entre le global et le sectoriel dans les politiques d'aménagement de la ville de Beyrouth ? Peut-on parler de partenariat et de participation dans cette ville en projet ? Et enfin, dans quelle mesure peut-on parler de « référentiel indéfini » dans le sens expliqué là-dessus, dans la mesure où ce dernier s'alimente et se construit chaque jour, à chaque moment, et par tous les acteurs ?

Chapitre 8 : Un apport théorique, mais pas un modèle



Figure 8. Centre Ville de Beyrouth , Liban. Source : www.solidere-online.com

« Le modèle théorique retenu doit donc proposer une solution originale à la situation problématique qui fait l'objet de l'étude projetée ».¹⁸⁶

Loin de proposer une solution ou un modèle figé, les relations entre « public », « espaces publics » et « politiques publiques » restent des relations dynamiques qui varient selon les contextes et les spécificités des lieux.

Pour cela, parler de relations types, de relations idéales ou de relations modèles est hors question : en effet, et selon les synthèses élaborées dans cette partie conceptuelle, ces relations semblent émerger tant de questions et tant de visions, parfois contradictoires et problématiques.

¹⁸⁶ CONTADRIPOULOS A.-P., CHAMPAGNE F., POTVIN L., DENIS J.-L., BOYLE P., « Savoir préparer une recherche », les Presses de l'université de Montréal, 1990.

Dans ce qui suit, nous proposons un apport théorique, voire une synthèse théorique issue des différentes synthèses : un apport qui laisse les différentes relations souples et ouvertes à toute éventuelle construction.

En effet, plusieurs chercheurs ont établi des modèles théoriques dans les sciences humaines, et ont essayé de les appliquer sur leurs recherches, voire de les généraliser.

Mais comme le projet urbain et l'espace public ne peuvent pas être renfermés dans un modèle théorique, je propose ainsi un apport théorique qui m'aidera à comprendre ce processus continu, voire à l'encadrer sans le figer.

Section 1 : « Public » et « Espace public » : le « respect retrouvé » ou l'être ensemble »

« Lieu de la démocratie, creuset de la civilisation, comme le définit l'architecte Bernard Huet, l'espace public est, avant tout, l'endroit où les hommes sont tous égaux, même si c'est justement là qu'ils font l'apprentissage de la différence ». Il est aussi celui de la cohésion sociale, où se déroulent les fêtes collectives et les manifestations. Il est celui des conflits, où se dressent les barricades, celui où s'écrit l'histoire ».¹⁸⁷

A la fois un espace matériel et immatériel, l'espace public est le lieu de l'expression et de la pensée humaine. Cette « expression de la pensée » présente à la fois deux types de relations possibles : Un premier celui d'être l'assise des faits sociaux, voire des différentes relations à l'intérieur du public, entre un « homme » et un autre, et un deuxième type de relation, entre un homme et son espace, entre le public et son espace public.

Dans le premier cas, l'espace public semble être le lieu par excellence qui favorise toute relation à l'intérieur du public.

1- En premier lieu, ce public se présente comme le « nouveau citoyen » en tissant des liens avec « l'autre » qui vit avec lui dans la même ville et approprie avec lui le même espace public ; il est aussi le lieu du « nouveau citoyen » qui choisit très clairement de vivre avec l'autre, non plus seulement comme un autre « citoyen » anonyme, mais comme citoyen qui a ses spécificités culturelles et sociales, et qui partage avec lui un destin commun, une culture générale commune, voire une histoire commune.

Cette relation avec l'autre se fait non plus dans un espace privé, où on sélectionne l'autre selon nos désirs, mais au sein de l'espace public, remis en vie avec le projet urbain pour affirmer en gros, que vivre avec l'autre, c'est avant tout le comprendre et l'accepter comme il est, différent peut-être avec ses spécificités, mais très proche avec « notre vie en commun », avec « notre espace public », avec l'espace public.

L'espace public favorise encore l'expression du « public » envers l'Etat pour proclamer librement ses besoins et ses avis, ce qui enrichit cette relation avec l'autre représentée ici par l'Etat. L'espace public est l'espace de « la relation libre » qui se tisse chaque jour et affirme chaque jour, librement, ce choix libre de vivre avec l'autre et de partager avec lui le même espace, l'espace public.

2- Mais partager avec l'autre le même espace signifie déjà que cet espace signifie quelque chose pour le public : D'où le deuxième type de relation entre public et espace public:

¹⁸⁷ ALLAMAN M., « Espaces publics : Identité – liberté – continuité », *Diagonal*, N°112, avril 95, p.12

En respectant l'histoire et le patrimoine – culturel, social, urbain – le projet urbain revalorise l'espace public pour qu'il devienne l'espace du public, voire l'espace de l'histoire, du patrimoine, de la culture...Chacun forgera avec l'espace public des idées et des représentations, qui deviennent des symboles et des souvenirs, pour passer du simple usage de l'espace public, voire du simple usager consommateur pour devenir un « nouvel usager humain » que j'ai déjà évoqué dans la construction du public.¹⁸⁸

Or pour P.Sansot¹⁸⁹, les conditions d'accessibilité aux espaces publics reposent sur quatre enjeux : l'argent, l'âge, l'ethnie et le sexe. Ce qui signifie que les barrières qui peuvent s'établir entre public et espace public dépassent largement la question physique pour englober tout un enjeu de représentations. Pour cela, la relation entre le public et l'espace public nécessite à mon avis un travail à la fois matériel et immatériel qui commence par la reconnaissance de l'autre en premier lieu, avec toutes ses spécificités, symboles et représentations et de l'espace public comme espace commun avec des représentations en commun, que je désigne ici par l'image de la ville, voire l'identité de la ville.

En résumé, cette « nouvelle relation » se résume par deux mots : **respect de l'autre et respect de l'espace.**

« Nous devons défendre la liberté de l'espace public avec la même détermination que la liberté d'expression ».¹⁹⁰

Section 2 : « Espace public » et « politiques publiques », ou le « sens de l'ensemble »

« Dès l'abord, une ville se perçoit, se reconnaît, s'identifie, par les sensations et l'esprit qui se dégagent de ses lieux publics...L'espace public est l'élément polarisateur autour duquel s'articule et s'organise le tissu urbain et les différents espaces bâtis. Si le but d'un projet urbain est de conduire et de maîtriser la transformation de la ville, il doit se traduire, entre autres, par des espaces publics en cohérence avec les intentions et l'identité affichées et constituant les véritables éléments structurants de la ville. »¹⁹¹

A la fois porteur de plusieurs enjeux, historiques, symboliques, politiques, urbains, architecturaux, sociaux, l'espace public ne peut être qu'au fond des « politiques publiques » de la ville, qui s'incarnent aujourd'hui à travers la plupart des projets urbains. Ce lieu magique, devient dès lors le fil à tisser la ville, ses espaces et sa société, à transformer son image et à renforcer son identité.

Une seule chose caractérise cette relation entre « politiques publiques » et « espace public », c'est qu'il a un « référentiel indéfini » qui se construit avec les spécificités de chacun, avec les différentes représentations qui englobent l'espace public.

¹⁸⁸ VINCENT B. et EISCHER G.N., op.cit., 1999,p.14.

¹⁸⁹ SANSOT P., « Espaces publics et accessibilité », in « Espaces et sociétés, N°62-63, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991, p.79.

¹⁹⁰ ROGERS R., in BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., « Vivre et créer l'espace public », ed. Presse Polytechniques et universitaires Romandes, Lausanne, 2001, p.62.

¹⁹¹ CHARBONNEAU J.-P., « Arts de ville », DAU, éditions Horvath, Lyon, 1994.

« Tisser la ville, faire la ville... On aimerait réussir à charger de sens ses lieux communs tout en conservant une indispensable modestie : Mue par des mouvements de fond souvent difficiles à discerner, la ville existe, change se transforme sans cesse et elle n'est pas le fait des démiurges qui prétendent la plier à leurs désirs. »¹⁹²

Tisser la ville sur la ville, c'est interroger chaque morceau de la ville, pour arriver à former une seule ville, riche par ses spécificités.

Parler de cette nouvelle relation entre « espace public » et « politiques publiques », c'est comprendre ainsi les différentes attentes, espoirs et logiques et tenter de construire un cadre pour les articuler sans les gommer :

« L'espace public dépend de quatre types d'acteurs : 1- Professionnels de l'espace, 2- les Habitants-Usagers-Citoyens, 3- les acteurs économiques, 4- les acteurs politiques : Partant de la pertinence de ces quatre types d'acteurs, il est indispensable que les politiques publiques s'adressent à tous quatre... Or ils n'ont pas les mêmes intérêts, visions, stratégies,... Pour être pertinente, une politique publique doit tenir en compte de cette diversité, sinon, c'est l'échec. »¹⁹³

En un mot, parler d'espace public et de politique publique, c'est parler de construire un « sens de l'ensemble », un sens partagé, un destin partagé, une identité commune !

« Tous ces espaces publics n'ont de sens que si on les considère avec leurs acteurs : Les usagers bien sûr, mais aussi les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs...). Il est donc essentiel de considérer les pratiques de ces multiples acteurs, ainsi que leurs représentations (idées, images, désirs...) qui souvent génèrent les pratiques. »¹⁹⁴

Section 3 : « Public » et « Politique publique », ou « le faire ensemble »

« Les rencontres permettent de confronter chaque acteur à ses présupposés sur la participation, présupposés qui ne sont pas forcément formulés. La réalité de la confrontation avec des autres – le caractère incomparable des situations urbaines, les différences comme moyen d'avancer, de voir autrement avec d'autres yeux sa réalité quotidienne – et le « faire ensemble », sont plus efficaces qu'un débat théorique sur « l'être ensemble ». »¹⁹⁵

Faire la ville ensemble, c'est accepter à la fois de dialoguer avec l'autre différent, qui devient le partenaire, le vrai partenaire : l'autre qui est à la fois le professionnel, le responsable politique ou économique, l'élu local, l'autre c'est encore « le public » différent et spécifique :

¹⁹² « Tisser la ville sur la ville », projet urbain, N°2, 01/01/1995.

¹⁹³ BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., op.cit., 2001, p.188.

¹⁹⁴ BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., op.cit., 2001, p.177.

¹⁹⁵ HAGEGE C., « Evolution de la participation dans les villes dans le temps de la recherche : L'exemple de Marseille », in HAGEGE C., MAYEH P., PICHERAL J.-B., TOULOTTE M., « Place des habitants et leur participation aux processus d'élaboration des projets urbains », Recherche-Action, Paris, DAU, 1996, p.24.

avec la participation, tout le monde est responsable de l'espace public, de sa conception, et de son élaboration. Ainsi, « logique d'en haut » et « logique d'en bas » deviennent logique du partage, de l'égalité, où il n'y a plus de « haut » et de « bas », où tout le monde est égal, tout le monde est impliqué, à élaborer à la fois son destin et celui des autres, où commence à construire notre destin collectif.

« Etre à la fois dedans et dehors : question de statut, acceptation de se livrer d'une expérience en commun à côté des modes de faire et de décider habituels est déjà un grand pas. Cette acceptation n'est ni mécanique ni automatique, ni linéaire, par conséquent jamais acquise : elle décline ou s'étend dans le temps, au gré d'événements parfois peu perceptibles, peu rationnels, et rien n'est moins assuré que sa pérennité. Elle repose sur la motivation des acteurs et sur la circulation de cette motivation à l'intérieur d'un groupe, d'un triangle élastique. »¹⁹⁶

Ce triangle élastique comporte ainsi d'après l'auteur les techniciens, les élus et les habitants, où chacun mobilise ses atouts et son rôle pour contribuer à la construction de sa ville et de ses espaces publics : pour la première fois, pratiques sociales (habitants), politiques publiques (élus) et pratiques professionnelles (techniciens) vont se retrouver à l'intérieur de ce triangle élastique dans une égalité de position.

Participation, médiation, travail en commun, les politiques publiques deviennent réellement les politiques du public, avec le public et pour le public : c'est cette nouvelle relation entre « public » et « politiques publiques » que tente forger l'urbanisme d'aujourd'hui, à travers ses politiques et projets urbains.

¹⁹⁶ HAGEGE C., *op.cit.* 1996,p.34.

DEUXIEME PARTIE BEYROUTH OU LE PARADOXE ENTRE REFERENTIEL HISTORIQUE ET REFERENTIEL IDEOLOGIQUE

Des Cités-Etats phéniciennes à l'Etat-Nation libanais, plusieurs civilisations ont écrit l'histoire du Liban et de son peuple laissant émerger derrière elles, tant de références et tant d'appartenances.

Des références phénicienne, romaine, byzantine, omeyyade, abbasside, croisée, mamelouke, ottomane et occidentale, qui ne cessent de surgir chaque fois qu'on évoque la notion de « l'identité libanaise » : cette dernière a été définie récemment dans la nouvelle constitution de Taëf en 1990 comme « arabe d'identité et d'appartenance ».

« Loin de fournir aux consciences le ciment qui garantit l'unité du peuple, l'identité libanaise, dès qu'elle est évoquée, semble susciter l'esquisse d'une déchirure dans les consciences »¹⁹⁷

Ainsi, et loin de parler d'une seule identité libanaise, on peut parler de plusieurs identités, chacune se référant à une époque historique, souvent mêlée avec des idéologies contradictoires. Une histoire d'un pays et d'une capitale souvent différente d'un groupe communautaire à l'autre ; ces plusieurs versions se traduisent ainsi par une citoyenneté en crise, pleine d'interprétations cruciales.¹⁹⁸

A Beyrouth, ces référentiels nourris depuis plusieurs décennies se reflètent sur la constitution des espaces publics et sur leurs pratiques sociales :

A l'échelle du centre-ville, un projet de reconstruction est mis en œuvre depuis le début des années 90 : élaboré par une société privée, il vise à créer un centre économique à l'échelle du Moyen Orient ; **« une métropole qui se dotera de facteurs de forte différenciation, transformant ses atouts spécifiques en avantages concurrentiels sur les autres métropoles arabes »¹⁹⁹** .

¹⁹⁷ BEYDOUN A., « L'identité libanaise », in KIWAN F. (dir.), « Le Liban aujourd'hui », coédition CERMOC-CNRS, Paris, CNRS, 1994, p.13.

¹⁹⁸ AWADA-JALU S., « de l'usage de la mémoire dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.88.

¹⁹⁹ LEBAS Jean-Paul, « revitaliser le centre-ville de Beyrouth en intégrant la mémoire des lieux dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.213.

Ce projet a suscité plusieurs contestations²⁰⁰ ouvrant ainsi le débat sur la notion de patrimoine et de la manière dont il a été conçu et géré.²⁰¹ Un patrimoine jugé « sélectif », « idéologique » et « politique » qui semble avoir occulté une grande partie de l'histoire contemporaine au profit de quelques vestiges archéologiques des époques antiques.

« Composé de quelques objets symboliques d'un héritage tronqué et construit d'a priori historiques, le patrimoine fut, et il est toujours, un instrument propice à marquer des inégalités, plus qu'un legs appartenant au peuple tout entier. Privatisé, en quelque sorte, il a aussi permis de gommer, en toute légitimité, des pans entiers du passé, comme ce fut le cas pour le riche héritage ottoman. »²⁰²

Dans le cadre de ce projet, un plan de réaménagement des espaces publics a été élaboré : il vise de faire rejouer au centre son rôle attractif dans un contexte de forte concurrence entre les métropoles régionales.²⁰³ Ce plan a suscité des contestations comme quoi, il a occulté le volet social, visant ainsi une couche sociale plutôt aisée. Cependant, les espaces publics constituent un élément majeur et une innovation originale, contrairement à d'autres projets ou politiques à l'échelle de la ville ou de l'agglomération.

A l'échelle de la ville municipale, un plan a été élaboré récemment par un bureau privé pour le compte de la ville de Beyrouth : il vise à créer une trame verte dans 5 ans, un patrimoine « vert » détruit durant les années de guerre. Ce plan, et selon sa commande, ne parle pas d'espaces publics, ni de patrimoine architectural, urbain ou archéologique. Il vise à retisser la ville à travers les espaces verts. A cette échelle, peu de débats ont été ouverts, la plupart visant la relation avec le centre-ville.

Quant à l'échelle de l'agglomération, un schéma directeur a été élaboré en 1986 entre l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la région d'Ile de France et l'Etat libanais : il vise à penser la ville à une échelle globale, créant ainsi des centres secondaires et complémentaires à celui du centre ville de Beyrouth. Il vise à renforcer le rôle culturel de ce dernier au nom de la mémoire et de l'histoire. Il est devenu aujourd'hui un document de référence utilisé partiellement pour orienter quelques priorités d'aménagement. Quant à l'espace public, bien qu'il soit riche, il est traité d'une manière générale sans avoir un rôle majeur ou prioritaire²⁰⁴ : des parcs urbains et suburbains à l'échelle de la ville et de son agglomération, des plages libérées, le bois des pins reboisé...

Pour plusieurs chercheurs, le référentiel d'aménagement des espaces publics à Beyrouth a été choisi par une partie restreinte d'acteurs, tenant ainsi à l'écart les premiers concernés, à savoir les Beyrouthins. Un référentiel jugé sélectif, favorisant une certaine image, une certaine identité, voire une partie de l'histoire et du patrimoine de la ville et de ses espaces publics sur une autre.

²⁰⁰ des contestations émises par des professionnels de l'aménagement (Assem Salam, Jade Tabet, ...) ou par des chercheurs (Michael Davie, May Davie, Nabil Beyhum...) .

²⁰¹ AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », op.cit., 1999.

²⁰² DAVIE M., « enjeux et identités dans la genèse du patrimoine libanais », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.67.

²⁰³ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.96.

²⁰⁴ Selon un entretien avec des responsables au Conseil de développement et de Reconstruction, les espaces publics ne rentrent pas dans les priorités actuelles de l'agglomérations : ces derniers sont plutôt dédiés aux infrastructures et aux grands équipements.

Le centre-ville de Beyrouth, en projet depuis quelques années témoigne de cette sélection qui a ouvert un débat dans le monde de la recherche et des professionnels de l'aménagement : un débat qui n'a pas dépassé le cadre « professionnel » pour pouvoir englober tous les acteurs locaux, à savoir les habitants, les institutions locales et les usagers de la ville.

Les responsables de ce projet parlent d'un gros travail pour dévoiler la richesse archéologique de façon à intégrer l'héritage culturel au processus de reconstruction ; d'ailleurs, et depuis le début des années 90, un grand chantier archéologique a été ouvert dans plusieurs sites du centre-ville associant la Direction Générale des Antiquités, l'Unesco, Solidere, l'université américaine de Beyrouth, l'université libanaise et des archéologues britanniques, allemands et français. Ces chantiers sont financés par Solidere, la société privée qui s'occupe de l'aménagement du centre-ville. Un parc archéologique est prévu dans le schéma directeur.

Sans vouloir ouvrir le débat sur la notion du « patrimoine », et qui nécessite à elle seule une thèse complète, il serait intéressant de dévoiler les couches historiques de la ville de Beyrouth si l'on veut mieux comprendre ses espaces publics : ces couches sont mobilisées dans le cadre du Schéma Directeur de Solidere et suscitent toujours un débat scientifique sur le patrimoine de la ville et de ses espaces publics.

A l'heure actuelle, deux phases historiques semblent représenter le patrimoine de la ville, à savoir l'époque romaine (à travers les vestiges archéologiques intégrés dans des jardins publics ou parc archéologiques) et celle du mandat français (la place de l'Etoile) ; quant aux autres époques, elles sont mobilisées ici et là à travers quelques éléments archéologiques, ou symboliques...

Cette partie a pour objectif de tracer l'héritage réel de la ville en partant des vestiges archéologiques et des monumentaux dévoilés et restaurés dans le centre-ville : une présentation qui nous semble très importante si l'on veut comprendre les enjeux des nouveaux espaces publics du centre ville. **« Surtout que les espaces publics sont considérés devenir les berceaux des découvertes archéologiques qui tracent l'histoire urbaine de Beyrouth. »** ²⁰⁵

Parler de l'espace public Beyrouthin nécessite une interrogation approfondie de son histoire depuis la formation de la ville depuis 5000 ans.

Ainsi, évoquer son histoire récente depuis la ville arabo-ottomane en évitant d'aller plus loin, semble gommer toute une partie assez importante de son patrimoine et de son image qui ne cesse de se moderniser depuis sa naissance ; et en même temps, chercher ses références antiques en occultant son histoire et son cadre urbain contemporain semble être plutôt politique et idéologique que scientifique...

Devant cette histoire très mouvante, et avant de continuer notre recherche sur l'état actuel de ces différents vestiges ou monuments, quelques questions surgissent pour affirmer la pertinence de notre problématique :

Où en sommes-nous aujourd'hui face au processus de réconciliation ? Peut-on parler de reconstruction sans réconciliation, voire sans un vrai travail ou sans une vraie politique d'intégration ? Doit-on toujours se référer à l'occident ou aux pays arabes pour suivre la modernisation ? Où commence l'histoire du Liban pour chacun et pourquoi ? Quelle ville de

²⁰⁵ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.97.

Beyrouth veut-on reconstruire ? La ville phénicienne, romaine, byzantine, arabe, ottomane, celle du mandat français ou la capitale du Liban « libre, indépendant et souverain » ?

Travailler sur l'espace public beyrouthin ne peut pas se résumer uniquement à un travail technique et professionnel tout en gommant toutes ces questions qui semblent à mon avis résumer l'essence de l'enjeu libanais actuel... Pourquoi chacun se réfère-t-il à une époque de l'histoire ? Doit-on oublier toutes les époques et ne se référer qu'à la dernière, celle de l'indépendance en premier lieu, afin de former une nouvelle identité libanaise qui pourra intégrer toutes les références qui existent ? Quel référentiel a-t-on choisi pour la reconstruction, et pourquoi ? Dans quelle mesure peut-on revaloriser le patrimoine de la ville en favorisant une époque historique au détriment d'une autre ?

Afin d'amener des éléments de réponses et de réflexion à ces questions, et en partant de l'état actuel des vestiges et monuments historiques, quatre types d'époque seront présentées :

Les époques antiques (phénicienne/perse, hellénistique, romaine et byzantine) mobilisées à travers leurs vestiges archéologiques.

Les époques médiévales et arabo-ottomane peu mobilisées à travers quelques bâtiments monumentaux, à caractère plutôt politique ou religieux.

L'époque du Mandat français qui a été complètement conservé en tant qu'ensemble urbain avec ses espaces publics.

L'époque contemporaine, complètement rasée du centre-ville, jugée sans valeur patrimoniale.

Chapitre 9 : Les vestiges archéologiques comme sens « idéologique » pour les nouveaux espaces publics du centre-ville ?



Figure 9. Le site des églises et les colonnes romaines Source : www.solidere-online.com

Depuis le début de la reconstruction en 1991, le projet de Solidere a été largement critiqué par plusieurs techniciens ou chercheurs : le souci du modernisme caractérisait ce projet au détriment du tissu urbain existant ; ceci se marquait par « l'imposition d'un nouveau réseau de voirie, qui entourait le centre et irriguait par un réseau de larges voies, de tunnels et d'échangeurs. »²⁰⁶

Suite à ces critiques, une nouvelle version fut proposée par Solidere, amenant des modifications remarquables en faveur de l'archéologie. Cette dernière représentait dorénavant la base d'un nouveau discours en faveur des spécificités locales, trouvant ainsi un équilibre avec la modernisation, largement prônée avec la première version :

« Ces différents plans se fondaient sur des représentations de Beyrouth oscillant entre la valorisation de son potentiel économique et celle de sa valeur culturelle »²⁰⁷

Parallèlement à ce nouveau plan, mis en œuvre en 1994, les démolitions avaient ravagé la majorité du centre-ville, laissant derrière elles des terrains libres, voire des surfaces potentielles pour toutes éventuelles fouilles archéologiques. Seuls quelques 289 bâtiments

²⁰⁶ VERDEIL E., « une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction », mémoire de thèse en géographie, université de Paris1, décembre 2002, p.59.

²⁰⁷ BORDE A., « enjeux et mécanismes de l'intégration des vestiges archéologiques dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », lettre d'information de l'observatoire de recherche sur Beyrouth et la reconstruction, n°14, CERMOC 2001, p.18.

furent préservés : plus que 80% des bâtiments du centre-ville furent démolis entre 1991 et 1996.²⁰⁸

Bien que Solidere parle d'un changement stratégique vers le respect des spécificités locales, ces démolitions ont ravagé la totalité du tissu existant entre 1994 et 1995.

Ainsi, Solidere prôna de faire revivre plutôt la mémoire antique de la ville au détriment de son histoire contemporaine, cette dernière ne rentrant pas semble-t-il dans sa définition donnée au patrimoine.

Michael Davie explique cette vision minimaliste du patrimoine par une finalité idéologique claire, prônée par les occidentaux depuis le début du 21^{ème} siècle : selon cette idéologie, ces sites antiques abritaient les sources de la culture occidentale :

« Le travail d'exploration de la région (en Syrie, dans le Mont Liban, en Palestine) a été effectué par des missionnaires, des archéologues et des militaires ; il rejoint la logique d'appropriation de l'espace de l'Afrique du Nord, par l'identification des édifices et des sites emblématiques justifiant la colonisation. Il ne pouvait donc pas s'intéresser, dans le cas précis de l'actuel espace libanais, aux monuments islamiques de la période pré- ou post-croisée, ni aux vestiges byzantins ou ottomans. »²⁰⁹

Toujours dans le même article, Michael Davie constate que le patrimoine islamique au Liban est passé sous silence (notamment le patrimoine ottoman) confirmant ainsi le choix idéologique à l'époque.

D'autre part, May Davie souligne que la question patrimoniale fut installée effectivement avec le Mandat français pour justifier l'occupation. Une notion reprise par les libanais – et toujours selon May Davie – pour couvrir les enjeux hégémoniques d'une partie de la société ou encore à consolider les vues identitaires de groupes particuliers.²¹⁰

Face à ce débat ouvert sur la notion de patrimoine à Beyrouth, il serait intéressant de présenter les principaux vestiges archéologiques retrouvés qui retracent l'histoire de la ville, et la manière dont ils ont été traités.

Dans sa recherche sur l'archéologie à Beyrouth, Adeline Borde affirme que **« la mise en valeur de cette dernière relevait plus d'une stratégie de promoteurs dans le sens d'un faire-valoir à ce projet que d'une prise de conscience idéologique »²¹¹**

Ce constat contredit les propos tenus par Solidere sur sa manière d'intégrer le patrimoine archéologique pour retisser des liens avec les spécificités locales de la ville, se différenciant ainsi des autres métropoles de la région.

²⁰⁸ VERDEIL E., « une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction », op.cit., p.54.

²⁰⁹ DAVIE M.F., « le patrimoine architectural et urbain au Liban. Des pistes de recherche », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.11.

²¹⁰ DAVIE M., « enjeux et identités dans la genèse du patrimoine libanais », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.67.

²¹¹ BORDE A., « enjeux et mécanismes de l'intégration des vestiges archéologiques dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.18.

Dans ce même volet, Stéphane Loret²¹² constate une mobilisation forte de l'iconographie des objets patrimoniaux afin d'alimenter la représentation de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth : la promotion d'une image culturelle (symbole du respect des spécificités locales) en complément de sa vocation comme centre d'affaires voire comme métropole régionale. (symbole de la modernisation).

Afin d'éclairer quelques éléments de ce débat, et en partant des fouilles actuelles, il serait intéressant de retracer cette mémoire antique de Beyrouth, une mémoire mobilisée pour donner sens pour une grande partie des nouveaux espaces publics du centre-ville.

Section 1 : la ville phénicienne et le mythe des origines

Le site de l'ancien Tell situé au Nord de la place des Martyrs a dévoilé des enceintes successives du bronze ancien (2200 av. J.C.) aux perses (6^{ème} et 5^{ème} siècle av. J.C.).²¹³

Ce site remarquable a dévoilé des vestiges cananéens (le grand mur), le glacis phénicien et la muraille perse.



Figure 10. Le site de l'ancien Tell Source : www.solidere-online.com

Selon le comité scientifique international (CSI) mobilisé par l'UNESCO en tant que consultant archéologique, ce site possède des critères remarquables pour être préservé

²¹² LORET S., « les objets patrimoniaux au service de la représentation de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.105.

²¹³ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », mémoire de fin d'études, ENTPE, 1999, p.65.

in-situ : un critère scientifique, symbolique, monumental, esthétique et assez riche en histoire.²¹⁴

Pour ces critères, ce site a bénéficié d'une protection par décret ministériel. Il sera intégré dans un musée archéologique en sous-sol, conciliant ainsi une intégration in situ des vestiges avec l'axe vers la mer proposé dans le projet d'aménagement de Solidere.

D'autre part, un quartier phénico-perse a été retrouvé sous les souks (al Tawilet), dévoilant ainsi une trame urbaine assez remarquable. Ce site a bénéficié également d'une protection par décret ministériel pour être conservé in situ et intégré dans le nouveau projet des souks.

Ainsi, ces vestiges appartenants à l'époque phénicienne seront conservés in situ, bénéficiant d'un décret ministériel.

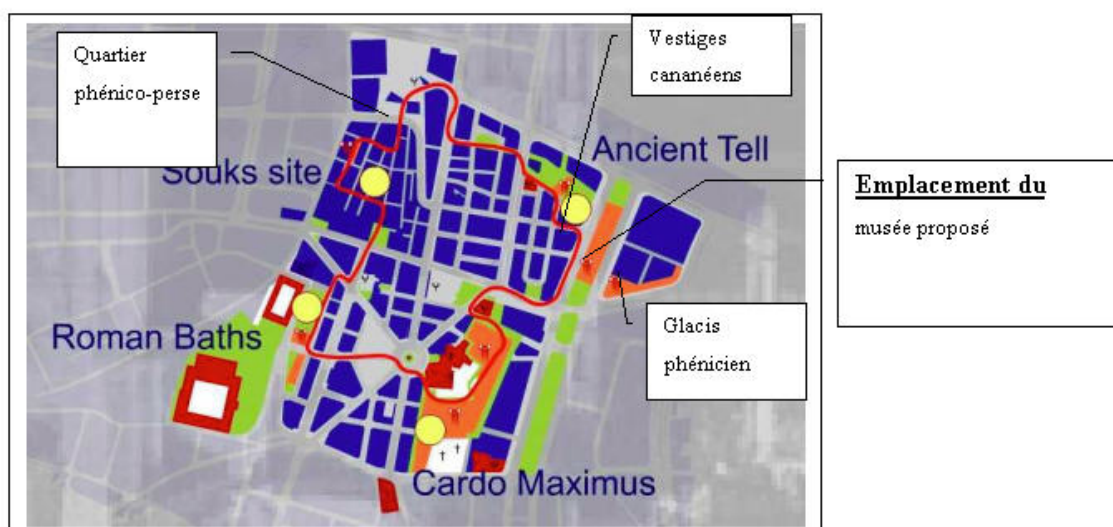


Figure 11. Localisation des vestiges phénico-perses Source : www.solidere-online.com

Cette époque représente le mythe des origines, le point « zéro »²¹⁵ de la ville, bien qu'on ne connaît pas toujours si cette ville a existé avant.

En effet, vers le 14^{ème} siècle av.J.C., les Phéniciens fondèrent des Cités-Etats (Tyr, Byblos, Sidon...) ayant des gouvernements autonomes selon un système de fédérations liés ensemble par des liens plutôt économiques et culturels que politiques. Quant à la ville de Beyrouth, son noyau urbain se développa durant cette époque (1500 av.J.C.) sous forme d'une cité haute, fortifiée, et d'une ville basse, à proximité du port « Birûta ».

Ces deux symboles économiques et culturels ont été retissés et prônés par Solidere avec les plans de 1994 : une ville culturelle (spécificités locales) et un centre d'affaire. (modernisation). D'où l'intérêt de Solidere de communiquer sur les vestiges découverts et protégés de cette époque, qui représente le rôle « moderne-antique » de Beyrouth.

²¹⁴ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.69.

²¹⁵ LORET S., « les objets patrimoniaux au service de la représentation de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.116.

D'autre part, cette époque symbolise pour une grande partie des libanais, (en particulier des chrétiens) leur genèse (socio-politique) et leur différenciation des arabes.²¹⁶

May Davie parle d'une référence idéologique favorisée durant le Mandat français pour « créer » des identités nationales diversifiées.²¹⁷

Un premier constat ressort ainsi des différentes représentations suscitées par cette époque : un symbole économique et culturel pour Solidere et un symbole socio-politique pour une grande partie des libanais en général et des beyrouthins en particulier. Cependant, une constante semble être mobilisée chez la plupart des parties : le mythe des origines : des origines urbaines pour quelques-uns, des origines culturelles et socio-politiques voire même idéologiques pour d'autres. Des représentations qui devraient être lues avec toutes leurs dimensions, une fois mobilisées dans l'espace public.

Section 2 : L'époque hellénistique ou le mythe de l'Agora et de la démocratie grecque

De la période hellénistique, un quartier d'habitation a été dévoilé sous les fondations du petit sérail ottoman de la place de Martyrs.

« Ce quartier hellénistique résidentiel et artisanal est unique par son état de conservation et par la complexité de ses fonctions à Beyrouth. Il offrirait un premier exemple hellénistique dans les colonies orientales. Il contient deux bâtiments monumentaux »²¹⁸

Selon la recommandation du conseil scientifique international, ce site est le 3^{ème} site protégé par un décret ministériel. Ses vestiges ont été démontés : l'objectif étant de les remettre dans un jardin public qui sera aménagé au même endroit.²¹⁹

²¹⁶ DAOU B., « Histoire religieuse, culturelle et politique des Maronites », Editions Le livre préféré », Sid-El-Baoucherieh, Beyrouth, 1985.

²¹⁷ DAVIE M., « enjeux et identités dans la genèse du patrimoine libanais », op.cit. p.67.

²¹⁸ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.73.

²¹⁹ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.78.

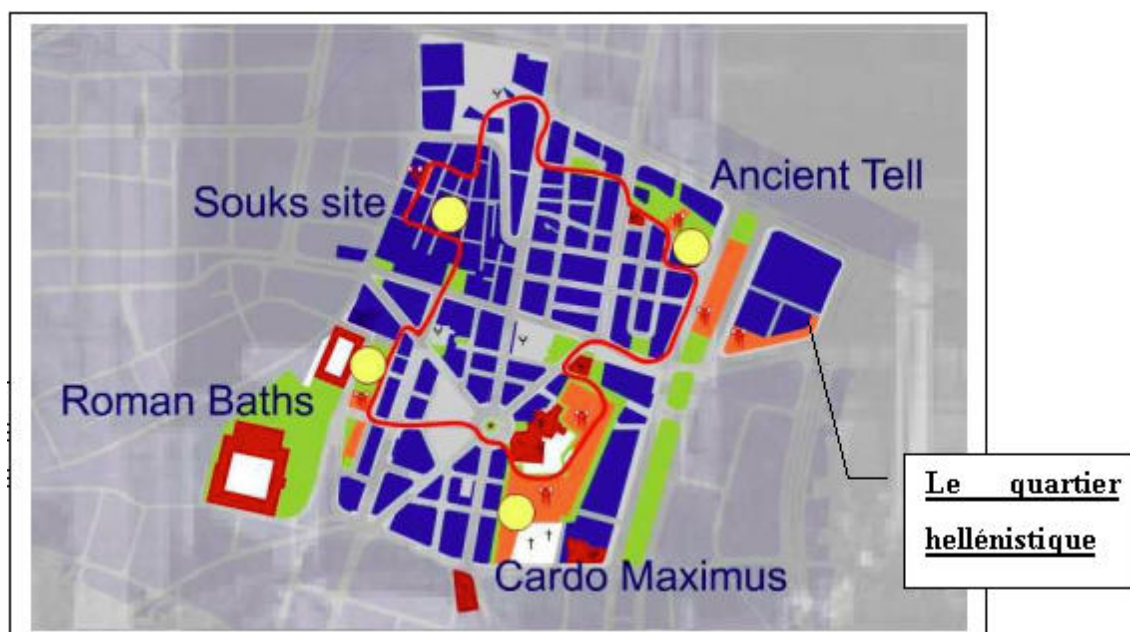


Figure 12. Localisation des vestiges hellénistiques Source : www.solidere-online.com

Cette époque représente pour Solidere « l'agora et le modèle intégrateur de la démocratie grecque ».²²⁰

L'espace des citoyens, un espace physique et un lieu de brassage social entre les différentes communautés : cette dernière dimension, bien qu'elle soit prônée par les responsables de Solidere²²¹ fut largement critiquée d'avoir été occultée des nouveaux espaces publics²²², favorisant une certaine classe sociale au détriment d'une autre.

Ces vestiges seront ainsi intégrés dans les nouveaux espaces publics (dans un jardin public) pour les représentations qu'elles suscitent en faveur de la dimension sociale et démocratique.

Ils représentent également, un symbole artisanal, surtout que les vestiges retrouvés appartenaient à un quartier résidentiel et artisanal. Ce symbole est encore recherché par les responsables de Solidere qui cherchent à renforcer le côté culturel et original de Beyrouth, alimenté ainsi par le volet artistique et artisanal.

Section 3 : L'époque romaine ou le mythe de la citoyenneté

La ville romaine de Beyrouth a été la mieux connue grâce aux travaux de l'archéologue Jean Lauffray qui effectua des fouilles durant les années quarante en partenariat avec la Direction générale des antiquités.

« Le forum, les citernes au sud de la rue Weygand, la basilique et les axes orthogonaux de la ville romaine – Cardo Maximus et Decumanus Maximus – sont

²²⁰ LORET S., « les objets patrimoniaux au service de la représentation de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.117.

²²¹ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.78.

²²² en particulier par May et Michael Davie, Nabil Beyhum, Jade Tabet.

identifiés. L'école de droit n'est pas retrouvée, mais hypothétiquement située sur la zone des églises, entre la place de l'Etoile et la place des Martyrs. »²²³

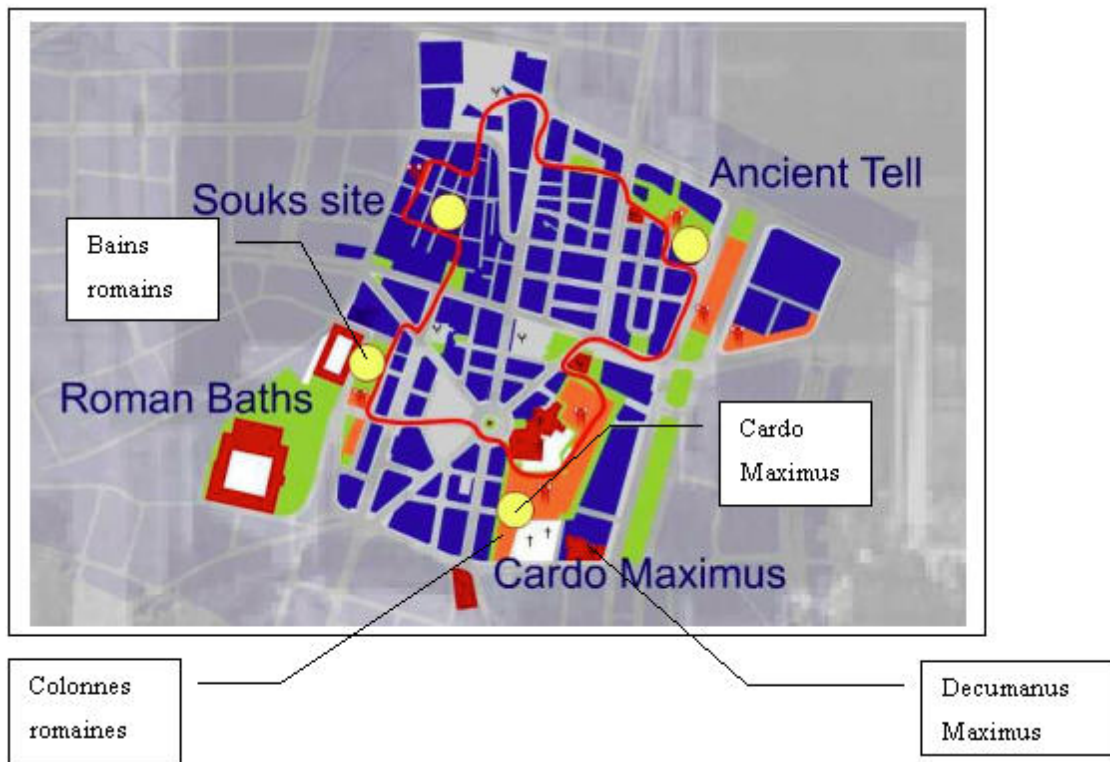


Figure 13. Localisation des vestiges romains Source : www.solidere-online.com

Sur la place de l'Etoile et sous l'emplacement de la Banco di Roma, on a retrouvé la limite sud du forum romain : un grand mur décoré et étalé sur 60 mètres. Ces vestiges possèdent un caractère monumental qui témoigne leur époque : une succession d'arcades et de niches très bien conservées. Ils ont été démontés par une équipe italienne pour permettre la construction du parking du parlement. Cependant, et suite aux demandes effectuées par le Conseil Scientifique International, un emplacement au sous-sol est dégagé pour les replacer au même endroit. Ils n'ont pas toujours été remontés.²²⁴ Ils seront ainsi conservés dans un espace privé, un parking.

Vers la rue Maarad et Ahdab, des bains romains et une basilique ont été découverts et démontés au lieu d'être conservés in situ.

Enfin, le Cardo a été identifié dans la zone des églises : il représente un tronçon d'une rue romaine, voire un élément majeur de la trame urbaine de la ville romaine de Beyrouth.

Quant à l'école de droit, toujours non retrouvée, elle a été hypothétiquement située dans la zone des églises.

Ces vestiges retrouvés seront intégrés dans un parc archéologique in situ : ce parc devrait intégrer les monuments et les tracés de la ville romaine avec son école de droit. Vu la minimalité des vestiges retrouvés, Solidere s'est retrouvée obligée de justifier son choix du site : ce parc serait dorénavant un site d'accueil pour les vestiges en difficulté d'intégration

²²³ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », *op.cit.* p.6.

²²⁴ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », *op.cit.* p.84.

d'une part et un jardin symbolique (le jardin du pardon) de la réconciliation. (entouré des lieux de cultes).

Ici, c'est l'espace public qui viendra à la « rescousse » de l'archéologie contrairement à d'autres lieux du centre-ville : un espace public qui devrait, semble-t-il, symboliser (et pas jouer) un rôle intégrateur de réconciliation.

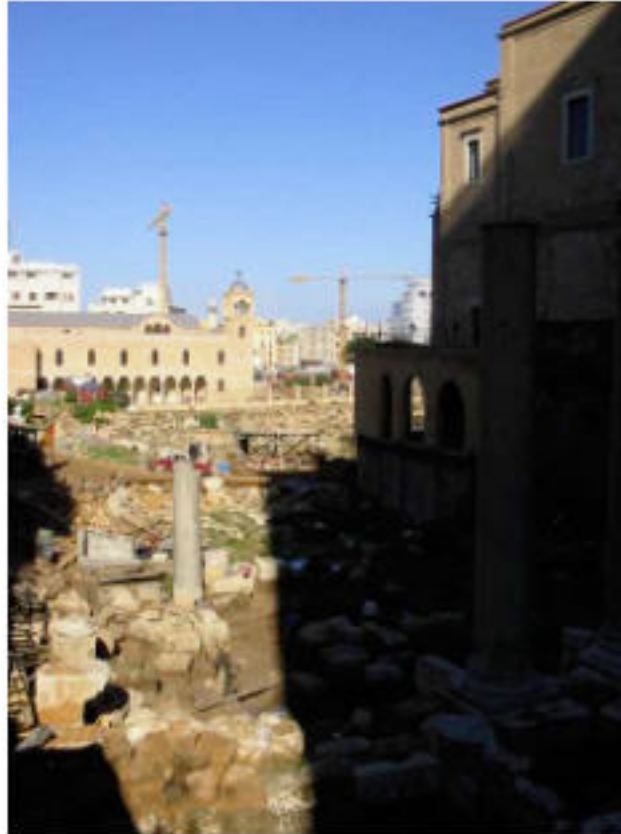


Figure 14. Le Cardo Maximus dans site des églises Source : Joseph SALAMON 2004

Enfin, les thermes romains ont été restaurés par Solidere et intégrés dans un jardin public : ils représentent les plus fameux bains romains de Beyrouth. Un des nouveaux espaces publics du centre-ville qui promeut plus que jamais la valeur culturelle et antique de Beyrouth. Le symbole du forum romain est ainsi utilisé dans ce jardin pour donner vie à ce projet et à ces espaces publics : lieu de concerts, de récréation et de festivals, cet espace fut l'un des premiers espaces publics du centre-ville choisis pour lui redonner vie et image positive.



Figure 15. Les bains romains Source : Joseph SALAMON 2004

Ces vestiges tracent des parties de la ville romaine de Beyrouth (332 av.J.C.-395 ap..J.C.).

Durant cette époque (332av.J.C.- 395 ap.J.C.), chaque cité phénicienne devint un centre international. Quant à la ville de Beyrouth, devenue colonie romaine sous le nom de « Colonia Julia Augusta Felix Berytus », elle fut proclamée comme centre civique et culturel international.²²⁵

Devenue ainsi une ville culturelle régionale, un centre civique monumental fut édifié à l'emplacement actuel de la place de l'Etoile,²²⁶ regroupant ainsi l'école de droit la plus célèbre de son époque.

Cette époque largement médiatisée par Solidere, symbolise en premier lieu les mythes de la citadinité : le forum romain et l'espace public des citoyens.

Elle symbolise encore le « respect » de l'histoire antique par Solidere et sa construction d'une image positive et internationale à cet égard, surtout qu'elle sera largement dévoilée et intégrée dans l'espace public.

Elle symbolise enfin, l'aspect antique et culturel de la ville de Beyrouth, une nouvelle image largement recherchées par Solidere depuis la nouvelle version de 1994.

Enfin, cette époque, largement intégrées dans les nouveaux espaces publics, symbolise un nouveau type d'espaces publics : les espaces publics patrimoniaux.

Section 4 : L'époque byzantine ou le symbole de l'artisanat

²²⁵ HITTI Ph., 1978, op.cit., p.271.

²²⁶ HITTI Ph., 1978, op.cit., p.278. et TABET J., (dir.), « Beyrouth : la brûlure des rêves », Paris, Autrement, 2001, p.187.

(chronologie)

Cette époque a été dévoilée dans la zone des souks : des villas aux sols en mosaïques, des boutiques et des ateliers d'époque byzantine constituant un quartier urbain aux fonctions résidentielle, artisanale et commerciale.²²⁷

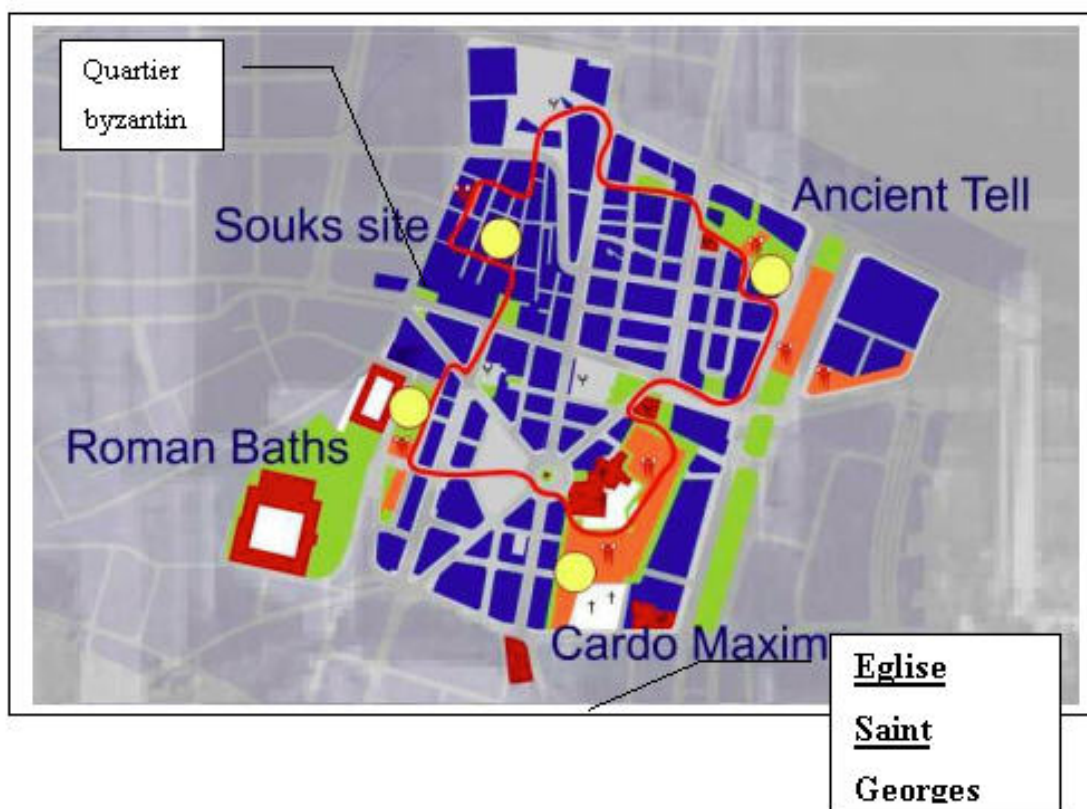


Figure 16. Localisation des vestiges byzantins Source : www.solidere-online.com

Selon Adeline Borde²²⁸, l'équipe scientifique responsable de ce site a présenté un projet de remontage des mosaïques dans la future galerie commerciale tout en utilisant le multimédia et la présentation virtuelle de vestiges reconstruits en 3 dimensions.

Idée largement appréciée par Solidere, puisqu'elle ne devrait pas bloquer ou changer son projet d'aménagement.

Dans ce cas, les vestiges retrouvés, et loin d'être conservés in situ et revalorisés dans leur cadre urbain, ils seront intégrés dans un projet de centre commercial : leur place originale sera utilisée pour la construction d'un parking de 2700 places.

« Dans le quartier des souks, les fouilles ont révélé, entre autres, des vestiges de l'époque antique, mais qui ont été rasés pour aménager, à leur emplacement, 2700 places de parking nécessaires aux immeubles futurs. La rentabilité prime ici sur la mémoire des lieux. »²²⁹

²²⁷ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.6.

²²⁸ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.7.

²²⁹ GEBRANE-BADLISSI. E., « la place du patrimoine urbain et architectural dans la société libanaise au lendemain de la guerre », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.160.

Eliane Gebrane-Badlissi regrette ainsi le démontage de ce site au profit d'un parking contrairement aux responsables de ce projet qui parlent d'une mémoire qui sera conservée et revalorisée, une fois remontés dans les surfaces.

Nous remarquons ici l'usage de cette époque historique : un usage symbolique qui sera intégré dans les nouveaux espace publics fermés du centre-ville. Les souks reconstruits en se servant d'une certaine mémoire des lieux ont suscité eux aussi un large débat sur la mémoire des lieux. Ce projet sera détaillé plus tard.

Reste à signaler ici, que dans ce projet c'est la mémoire contemporaine des lieux (paradoxalement ravagés) qui prime sur la mémoire antique (elle encore démontée) et cela pour le profit du projet d'aménagement.



Figure 17. Les mosaïques byzantines Source : www.solidere-online.com

Enfin, dans l'église saint Georges des orthodoxes, des vestiges d'une église byzantine ont été découverts : dans la logique d'une continuité d'usage, plutôt sacré, les responsables religieux de cette église semblent réticents envers la création d'une crypte archéologique qui serait utilisée d'une manière muséographique.²³⁰

Bien que Solidere parle dans son site Internet de trace d'une église byzantine, May Davie confirme que ce bâtiment fut construit sous les Mamelouks et reconstruit au 18^{ème} siècle dans le style ottolmano-byzantin.²³¹

²³⁰ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.83.

²³¹ cf, Davie chrono 1

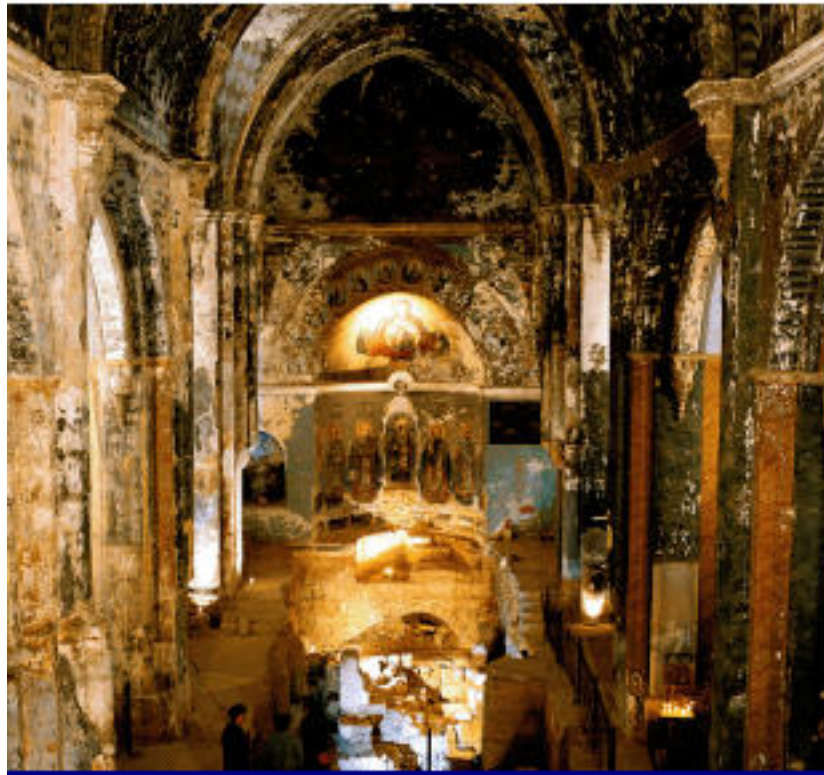


Figure 18. Eglise Saint Georges des orthodoxes Source : www.solidere-online.com

Cette époque de l'histoire de Beyrouth (395 ap.J.C.- 696 ap.J.C.) connut plusieurs séismes (vers 550 ap J.C.) qui détruiront l'école de droit de Beyrouth, et plus tard la majeure partie de la ville.

Symbole de la mixité urbaine en général, et de l'artisanat et du commerce en particulier, ces vestiges byzantins seront ainsi utilisés comme « décor » dans le nouveau projet des souks : un projet qui doit lui-même encore, et selon Solidere, représenter la mémoire des traditionnels souks rasés complètement dans le cadre du même projet.

« Les symboles choisis dans la mémoire collective sont qualifiés d'historiques après leur disparition. »²³²

Chapitre 10 : L'époque médiévale et arabo-ottomane. (636 ap. J.C. – 1918 ap. J.C.) Un espace public rejeté ou sacrifié ?

²³² AWADA-JALU S., « de l'usage de la mémoire dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p. 85.

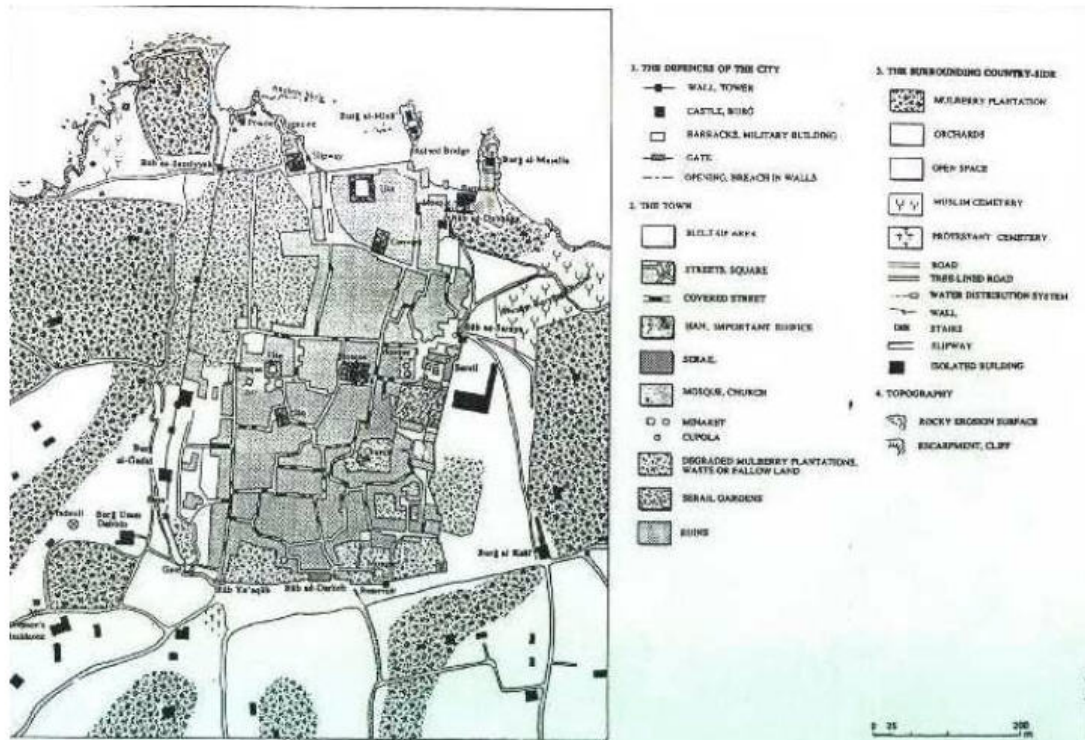


Figure 19. Beyrouth 1840. Source : DAVIE 1987.

Ces époques ont marqué la ville de Beyrouth durant plusieurs siècles : l'époque omeyyade, abbasside, croisée, mamelouke et ottomane.

Peu de vestiges ou de monuments nous restent de ces époques à Beyrouth : la plupart ont été démolis ou ravagés durant la guerre (1975-1990) ou plus particulièrement dans le cadre du projet d'aménagement de Solidere.

Cela suscite des interrogations sur la manière dont les vestiges et les monuments historiques ont été sélectionnés et conservés : des symboles idéologiques et politiques ont du tranché- semble-t-il – plus que les raisons scientifiques.

Michael Davie explique cette situation par une sélection idéologique et politique mobilisée par les occidentaux depuis le début du 20^{ème} siècle :

« Le patrimoine islamique du Liban est pratiquement passé sous silence ; le silence est assourdissant pour le patrimoine ottoman. Le patrimoine croisé a fait l'objet de beaucoup d'attentions, bien que les Etats croisés n'ont que peu

duré eu égard de la présence de l'Islam ou de l'Empire ottoman ; les choix sont manifestement idéologiques. »²³³

Dans le même ouvrage, May Davie parle d'un patrimoine sélectif qui a permis de gommer, en toute légitimité, des pans entiers du passé, comme ce fut le cas pour le riche héritage ottoman.²³⁴

En ce qui nous concerne, et loin de rentrer dans ce débat sur le patrimoine arabo-ottoman, nous pouvons constater que l'espace public de ces époques bien que la plupart de ces ensembles urbains ont été gommés sinon rasés sans aucune intégration sérieuse dans le nouveau projet de Solidere.

Dans cette partie, nous verrons les vestiges ou monuments qui restent de cette époque, et la manière dont ils ont été traités.

Section 1 : l'époque arabe (636-1515) ou le patrimoine nostalgique

Cette époque est relativement absente des monuments et vestiges conservés à Beyrouth : seuls quelques éléments de l'époque des croisés représentent une parenthèse dans une époque qui a duré plus que six siècles.

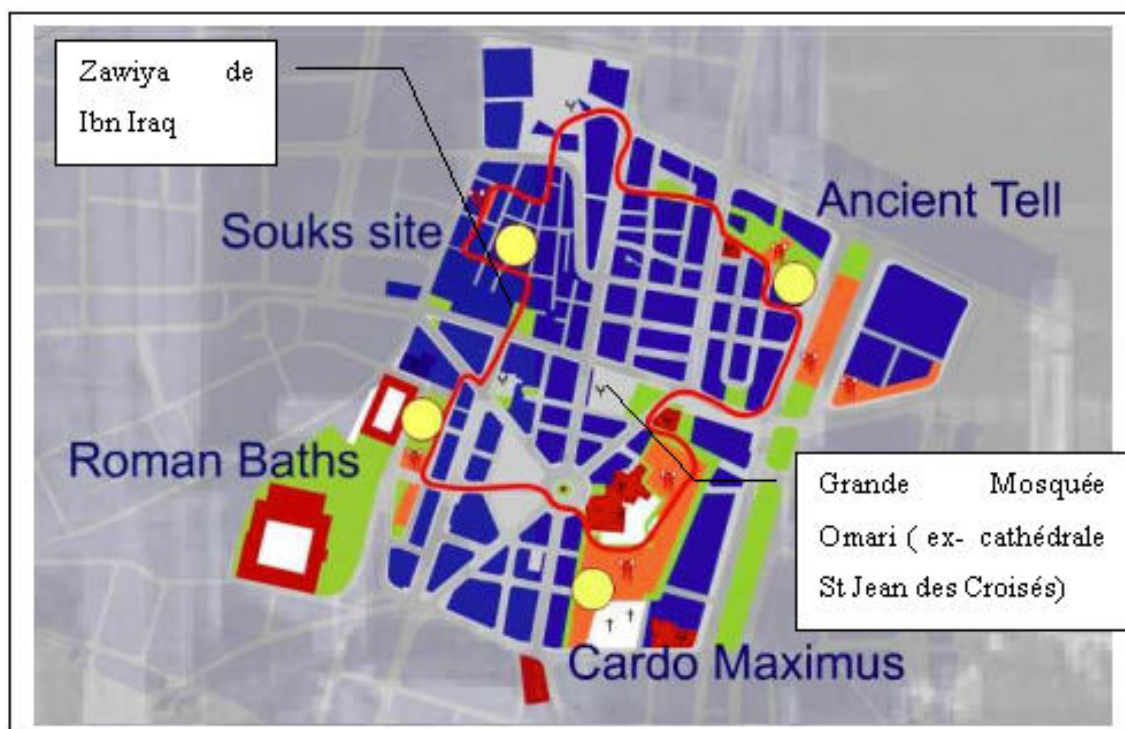


Figure 20. Localisation des vestiges et monuments médiévaux et arabes Source : www.solidere-online.com

En commençant par les vestiges et monuments croisés, des fondations d'un château ont été retrouvées d'une manière inattendue dans le site du Tell au nord ouest de la place

²³³ DAVIE M.F., « le patrimoine architectural et urbain au Liban. Des pistes de recherche », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.14.

²³⁴ DAVIE M., « enjeux et identités dans la genèse du patrimoine libanais », op.cit. p.67.

des Martyrs. Un château qu'on croyait totalement détruit en 1890.²³⁵ Ces vestiges seront intégrés in situ dans le projet de musée prévu au nord de la place des Martyrs.

Un autre monument appartenant à cette époque a été restauré : la grande mosquée Al Omari. En effet, il s'agit de la cathédrale Saint Jean des croisés bâtie au 13^{ème} siècle et transformée par les Mamelouks en 1291 en mosquée. Elle fut le premier bâtiment public du centre-ville à avoir été restauré après la guerre.



Figure 21. La grande Mosquée Omari (ex- cathédrale St Jean des Croisés) Source : joseph SALAMON 2004

D'autre part, et dans la zone des souks, un fossé défensif médiéval taillé dans le rocher a été retrouvé dans la bordure ouest de la zone des souks.²³⁶

Ce fossé médiéval sera préservé suite aux interventions de Jade Tabet, urbaniste en chef du projet de reconstruction des souks, et un des militants farouches pour la conservation et le respect des lieux historiques et de leurs mémoires.

Quant aux autres époques arabes, il nous reste un dernier bâtiment mamelouke : la Zawiya de Ibn Iraq Dimashqui » (appelé ainsi à l'époque ottomane et bâti par le théologien musulman Mohamed Ibn Iraq) . Sa restauration est prévue dans le nouveau projet de reconstruction des souks. Il a été dégagé des bâtiments qui l'entouraient pour être intégré dans le futur projet des souks. Son symbole religieux et confessionnel (un des rares symboles chiites au centre-ville) a prôné sa préservation in situ.

²³⁵ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.66.

²³⁶ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.66.



Figure 22. Dernier bâtiment Mamelouk au centre ville : la Zawiya de Ibn Iraq Source : Christine Khoury et Joseph SALAMON 2004

Ainsi, cette époque de l'histoire de Beyrouth est quasiment absente dans la ville actuelle. Pour cela, peu d'éléments nous restent de la ville arabe de Beyrouth et de ses espaces publics, hormis les recherches effectuées sur ce sujet. Ces dernières peuvent être classées en 3 catégories :

Une première hypothèse dite « néo-coloniale », prônée par la plupart des chercheurs occidentaux²³⁷ qui nient la présence des espaces publics dans les villes arabes, reportant leur création par la colonisation occidentale. Selon cette hypothèse, les espaces publics sont une création occidentale propagée dans les extensions coloniales des villes arabes.

Cette hypothèse est complétée par une autre hypothèse dite « orientaliste » qui parle d'une ville arabe traditionnelle marquée par la séparation des fonctions économiques et des fonctions résidentielles : dans cette hypothèse les espaces publics existé sous formes de souks.

« Ces deux zones correspondaient à une division de la ville en une partie publique, où se concentraient les activités économiques et les activités culturelles et religieuses, une partie privée où se développait la vie familiale, cette ségrégation correspondait si bien au caractère introverti de la famille musulmane, et au souci d'en protéger l'intimité, qu'on y a vu naturellement une conséquence de l'empreinte musulmane sur la vie sociale. »²³⁸

Enfin une troisième hypothèse prônée par May Davie qui confirme la présence d'espaces publics dans la ville arabe de Beyrouth sous d'autres formes que les souks :

²³⁷ TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001,p.269.

²³⁸ RAYMOND A., « La ville arabe, Alep, à l'époque Ottomane », (16^{ème} –18^{ème} siècles), Ed. Institut Français d'Etudes Arabes de Damas, Damas, 1998, p.65.

« la centralité primatale, entre le Sérail et la mosquée principale, englobait les principaux souks et des placettes, donnant l'espace public par excellence, celui qui maximisait les interrelations et favorisait la négociation entre tous les éléments de la société ».²³⁹ Elle parle de places publiques désignées par « sahat » occupées par un café, des boutiques, une fontaine... « C'étaient des lieux de côtoiement et de sociabilité entre les individus, les métiers et les communautés, et donc des vecteurs d'échanges d'informations concernant le quartier et le voisinage, ou encore le marché, les prix et la qualité des produits comme des nouvelles concernant l'état des routes, les villes ou l'empire ottoman de manière générale ».²⁴⁰

Sans oublier le Maydan, situé hors des murailles de la ville et qui servait à des fonctions de représentation du pouvoir en complément de ses fonctions comme lieu de promenade et de respiration pour la ville.²⁴¹ Une autre remarque ressort de ces recherches, celle de la mixité confessionnelle qui caractérisait la vie urbaine de la ville, créant ainsi des groupes professionnels.

Ainsi, et selon ces recherches, le modèle orientaliste ou néo-colonial sont remis en cause : Beyrouth étant un contre exemple.

Sans vouloir approfondir ce débat sur l'existence ou non des espaces publics) l'époque arabe, les visions orientaliste ou néo-coloniale semblent avoir servies ironiquement comme références pour Solidere qui su instrumentalisé ces théories pour ses besoins personnels.

Un élément qui s'ajoute aux argumentations idéologiques définies par Michael Davie et qui ont servis comme argumentation pour le choix sélectif du patrimoine beyrouthin.

²³⁹ DAVIE M.F., « L'Etat-Nation et les espaces publics dans les grandes villes du Levant , (1800-1995) », in colloque d'architecture de Languedoc-Roussillon « l'espace public dans la ville méditerranéenne, Montpellier, 1996, p.2.

²⁴⁰ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001, op.cit., p.30.

²⁴¹ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001, op.cit., p.31.

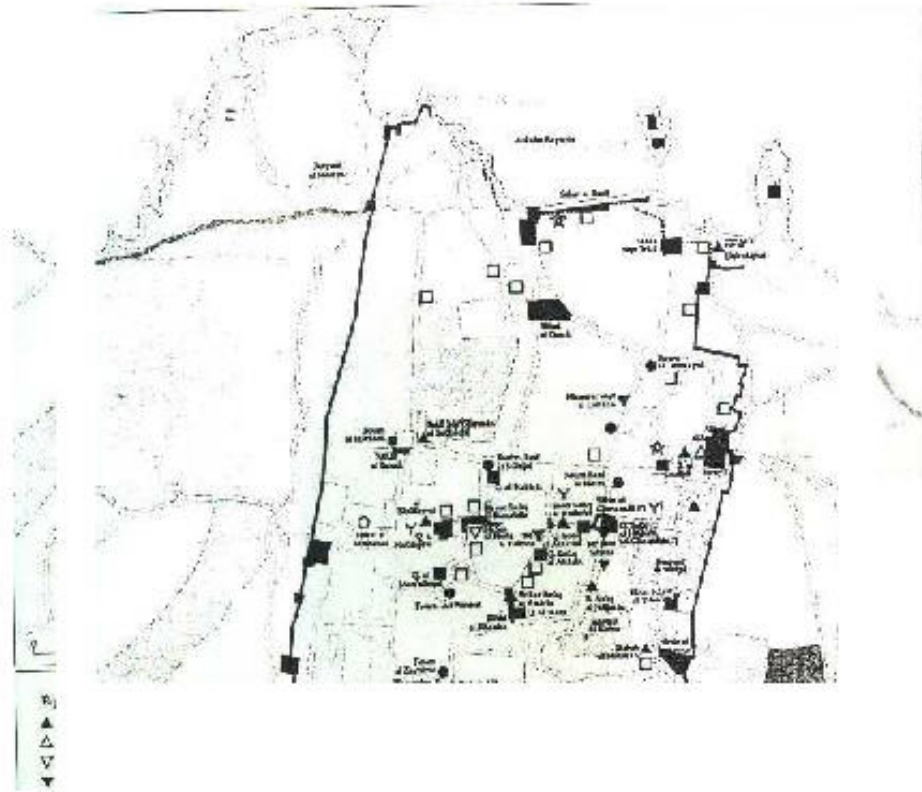


Figure 23. La ville arabo-ottomane de Beyrouth. Source : M. Davie

Section 2 : l'époque ottomane. (1516-1918) Des symboles politiques et religieux au détriment des espaces publics ?

L'époque ottomane, comme l'époque arabe a été relativement occultée du projet actuel : les anciennes trames urbaines ont été ravagées, comme si elles n'avaient aucune valeur patrimoniale. Une grande partie de la vieille ville fut rasée durant le mandat français et fut remplacée par la place de l'Etoile. Quant aux souks, ils furent complètement rasés durant les années 90 dans le cadre du projet actuel. Un projet de reconstruction est prévu à leur place, ouvrant une polémique sur sa manière d'intégrer les mémoires des lieux. Ces derniers utilisés comme objets et non pas comme mode de vie.

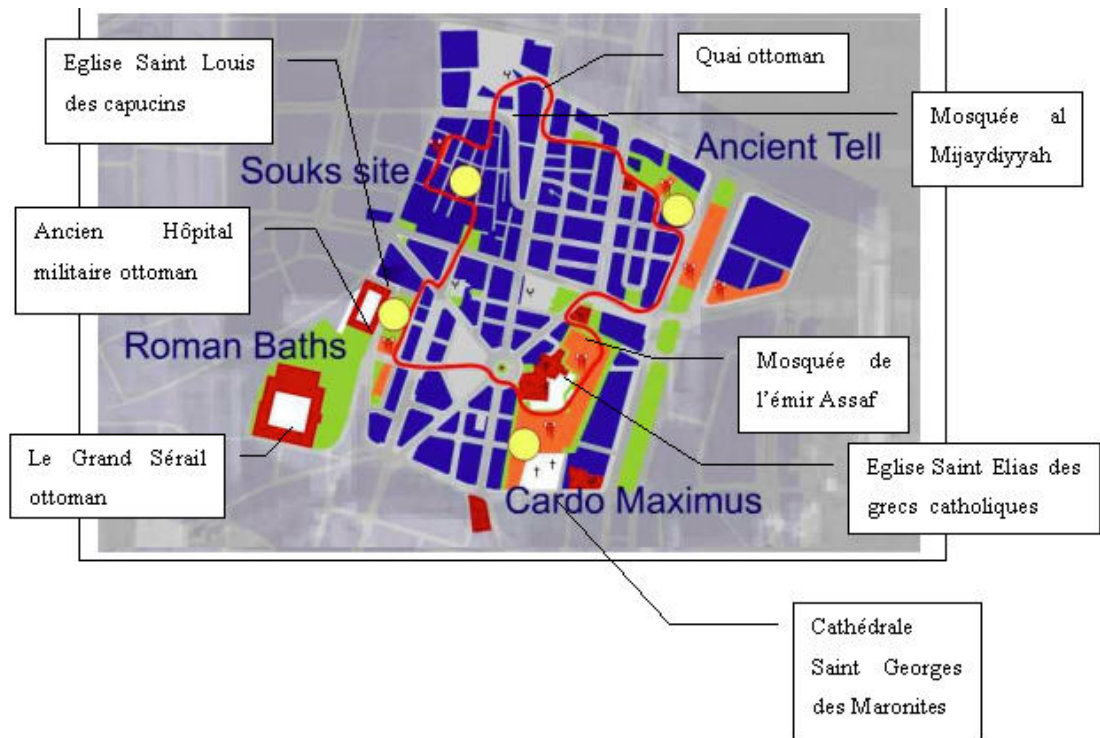


Figure 24. Localisation des vestiges et monuments ottomans Source : www.solidere-online.com

Cependant, quelques bâtiments datant de cette époque ont été conservés pour leur symbole religieux ou politique : l'espace public jugé semble-t-il inexistant (les deux théories déjà exposées) ou sans valeur. (la destruction des souks).

Le grand sérail qui fut bâti en 1853 comme caserne pour l'armée turque a été restauré ; ; il est utilisé aujourd'hui par le Premier ministre et par le conseil des ministres



Figure 25. Le grand Sérail : centre-ville de Beyrouth Source : Joseph SALAMON 2004

A proximité du Grand Sérail, un petit sérail qui fut un hôpital militaire a été également restauré pour accueillir le Conseil de Développement et de reconstruction. (le CDR)

Ces deux bâtiments représentent un pouvoir politique, mobilisant ainsi leur image historique.

Ensuite, des édifices religieux ont été conservés, représentant ainsi un symbole religieux cosmopolite de la ville de Beyrouth, largement médiatisé par Solidere : la mosquée de l'Emir Mansour Assaf (bâtie au 18^{ème} siècle), la mosquée Al-Majidiyyah dans le quartier des souks (bâtie entre 1839 et 1961), la cathédrale Saint Georges des maronites (bâtie en 1890), la cathédrale Saint Elie des grecs catholiques (bâtie au milieu du 19^{ème} siècle), l'église Saint Louis des capucins (inaugurée en 1863)...

Ces édifices ont été restaurés pour marquer la dimension cosmopolite du centre-ville comme centre multiculturel, voire multiculturel, contrairement aux autres parties de la ville souvent de la même majorité confessionnelle.



Figure 26. La Mosquée de l'Emir Mansour Assaf :
centre-ville de Beyrouth Source : Joseph SALAMON 2004

Enfin, des vestiges d'un quoi ottoman ont été retrouvés dans la zone des souks. Cette portion témoin de la limite maritime à une certaine époque de Beyrouth sera conservée en bordure de l'espace cinéma multiplex au Nord-Est de la zone des souks.²⁴²

Ainsi, et comme l'époque arabe, cette époque semble être relativement absente du centre-ville, sinon présente à travers quelques édifices politiques ou religieux utilisés comme objets symboliques et idéologiques et non pas comme ensembles urbains avec leurs espaces publics.

Les espaces publics datant de cette époque ont été ainsi complètement ravagés: les recherches approfondies menées par May Davie nous livrent quelques éléments de cette époque :

Depuis le début du 19^{ème} siècle, Beyrouth connu une modernisation touchant ses espaces publics en premier lieu. Un programme de réforme fondamental, les Tanzimats, est mis en œuvre : il visait à favoriser les villes et leurs extensions, de moderniser les institutions urbaines et d'assurer l'extension des espaces publics tout en améliorant les voies de communication.²⁴³

Ces réforment donnèrent naissance au conseil municipal de Beyrouth en 1863 afin d'assurer la production et la gestion urbaine. Concernant les espaces publics, un projet urbain fut préparé par le nouveau conseil municipal visant à aménager des espaces publics en périphérie de la ville intra-muros. L'apparition de promenades, de jardins et d'une série de places publiques dont la place « As Sour » (Riad A Soulh), et la naissance d'un centre civique, la place Hamidiyeh en l'honneur du Sultan Abdelhamid2.

« Centre civique et directionnel de l'agglomération, elle était l'espace culturel primatial et le principal carrefour routier. Orné d'un jardin central et d'établissements prestigieux, elle était encore l'espace public principal, le lieu

²⁴² BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.72.

²⁴³ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », Paris, op.cit.1999, p.4.

d'expression du pouvoir, celui des parades militaires et des manifestations officielles, comme des fêtes et des grands rassemblements populaires ».²⁴⁴

Un espace public urbain, politique et social été ainsi créé dans le cadre des réformes ottomanes : il fut négligé et dégradé avec le Mandat français.

Ces recherches nous montrent l'existence remarquable des espaces publics beyrouthins durant l'époque ottomane, complètement ignorés et rasés dans le projet actuel.

Chapitre 11 : Les vestiges monumentaux du Mandat français : symbole d'une « création » - modernisation des espaces publics ? (1920-1943)



Figure 27. Place de l'Etoile, Beyrouth, Liban. Source : www.solidere-online.com

²⁴⁴ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », Paris, *op.cit.* 1999, p.6.

Largement conservée comme ensemble urbain, l'époque du Mandat français est devenue un symbole patrimonial caractéristique de la ville actuelle de Beyrouth.

Une époque qui fut le symbole de la modernisation et de l'occidentalisation – à la *tabula rasa* – devient paradoxalement dans le projet actuel, le nouveau cœur historique de la ville.

De cette époque nous reste une grande partie des bâtiments qui ont été restaurés dans le cadre du projet actuel : le bâtiment de la municipalité, le siège du parlement libanais, et d'autres bâtiments conservés dans un ensemble urbain homogène : le quartier Maarad, la place de l'Etoile et celui de Foch Allenby témoignent de cette époque. Des ensembles urbains restaurés avec une grande qualité architecturale accompagnée d'un mobilier urbain et d'espaces publics de qualité.



Figure 28. *Municipalité de Beyrouth* Source : Joseph SALAMON 2004

La place de l'Etoile qui sera largement détaillée dans une étude de cas plus loin dans cette thèse représente l'espace public moderne du Mandat français : ou plus simplement, et selon la thèse néo-coloniale la naissance des espaces publics beyrouthins. Elle est devenue aujourd'hui l'espace public majeur du centre-ville.

Cette époque représente ainsi pour quelques-uns la modernisation des espaces publics beyrouthins – bien que ceci a commencé avec les Tanzimats – et pour d'autres la création des espaces publics beyrouthins.

En effet, avec le Mandat français, une constitution libanaise fut préparée donnant naissance à une république ayant un régime de pluralisme confessionnel. Une ségrégation au plan politique résuma dorénavant les règles du jeu : le confessionnalisme.

Quant à l'urbanisme du Mandat français, il se caractérisait par une occidentalisation-modernisation à la « *tabula rasa* » : la vieille ville fut nettoyée, voire disparut au profit d'une nouvelle composition géométrique et esthétique. Voulant créer une nouvelle centralité, au détriment de l'ancienne, la place de canons « Sahat al Bourj », un nouveau centre, la place de l'Etoile prit place au cœur de la ville exprimant ainsi une rupture avec l'ancien tissu, où s'installe le nouveau parlement.

Un système radial d'avenues bordées de galeries et d'immeubles de rapports élevés convergents vers la place de l'Etoile fut créé à la place du secteur méridional de la ville intra-muros, ses ruelles, ses marchés et ses ateliers.²⁴⁵ Une place qui privilégiait plutôt une certaine classe sociale est née, contrairement à la place des Martyrs, livrée à toutes les couches sociales.

Parallèlement à ce projet mis en œuvre avec le Mandat français, deux plans d'aménagement pour la ville de Beyrouth, avec des concepts transportés de l'occident, ont été proposés au détriment des spécificités locales de la ville :

Le premier fut établi par le cabinet Danger en 1931 ; il se résume par 3 concepts : l'assainissement de la ville en respectant l'hygiène, voire l'air, le soleil et la verdure ; ensuite la circulation qui devra préparer la ville future qui réclamera des voies ordonnées ; enfin l'embellissement à travers l'art urbain tout en aménageant des places, des jardins des grandes voies...(l'aménagement des Bois des Pins).²⁴⁶

Bien que ce plan n'ai pas été appliqué, il suscita en effet des débats sur la réglementation et sur le permis de construire...

Dix ans plus tard, (vers 1943), un autre urbaniste, Ecochard sera sollicité pour établir un autre plan pour la ville de Beyrouth :

« Contrairement à la démarche de Danger, la démarche d'Ecochard est empirique. La ville est dans la conception de l'architecte urbaniste un objet à saisir et à traiter dans sa globalité...Le législatif comme moyen de mise en œuvre figure parmi les instruments nécessaires à l'urbaniste. »²⁴⁷

Le plan Ecochard se résume en 3 grands objectifs : l'aménagement de grandes voies de circulation ; la création d'une ville nouvelle et la l'urgence des réalisations ; d'après ce plan, les fonctions de la ville seront séparées et les bâtiments publics seront regroupés dans un centre administratif.

« Ecochard, acquis aux idées du mouvement moderne, va aborder dans son plan trois thèmes principaux, le premier étant « le rapport avec le site », voire de penser la ville au-delà de ses limites administratives. Le second thème étant le zonage, il va proposer la division de la zone étudiée en 12 zones, ainsi qu'un réseau hiérarchisé de voies de circulation. »²⁴⁸

A son tour, le plan Ecochard ne sera pas appliqué, mais sera dorénavant une référence pour tous les autres projets d'aménagement qui vont suivre.²⁴⁹

Ainsi, cette époque qui représente un symbole politique fort (la création de la république libanaise) et un symbole urbanistique imposant (la modernisation des espaces publics) a été largement intégrée dans le projet actuel, conservant ainsi ces deux symboles : la symbole politique (le parlement et la municipalité) et le symbole urbanistique (la place de l'Etoile).

²⁴⁵ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », in « De la ville à la civilisation urbaine, la réinvention du statut des espaces publics », colloque international, Sorbone Paris4, Paris, 1999, p.7.

²⁴⁶ GHORAYEB Marlène, « L'urbanisme de la ville de Beyrouth sous le mandat français », in REMMM 73-74, 1994/3-4, p.331.

²⁴⁷ GHORAYEB M., 1994/3-4, op.cit. , p.336.

²⁴⁸ EL-ACHKAR E., « Réglementation et formes urbaines, le cas de Beyrouth », les cahiers du Cermoc N°20, Beyrouth, 1998, p.65.

²⁴⁹ TABET J., GHORAYEB M., VERDEIL E., HUYBRETCHTS E., « Beyrouth », collection Portrait de ville, Paris, IFA, 2001, p.19.

Chapitre 12: Des espaces publics contemporains aux espaces communautaires ?



Figure 29. Beyrouth des années 50. Source : <http://www.stgeorges-hotel.com/fr/photos.html>

Loin d'avoir établi une politique globale pour les espaces publics beyrouthins, l'époque de l'indépendance a vu naître des espaces publics d'une manière naturelle : le quartier Hamra, devenu un quartier moderne, un nouvel espace public favorisant le mélange intercommunautaire.

La corniche de Beyrouth devenue aujourd'hui un espace public remarquable : un espace né « d'en bas ». La place des Canons laissée au « naturel » continua à favoriser le brassage social. Aujourd'hui, elle a été rasée complètement et attend toujours son réaménagement cadre du projet de reconstruction.

Cependant, quelques espaces publics fut aménagées durant ces années, à savoir des places publiques (place Sassine), ou des jardins publics (jardin Siouffi).

Politiquement parlant, le régime confessionnel caractérisé par le communautarisme politique, continua à définir les règles de jeux politique et social : la confession détermine les compétences, voire l'identité, car depuis, aucun travail n'a été entamé pour tisser une culture commune, voire même d'écrire une seule histoire et un seul futur...

La plupart des espaces publics se dégradèrent devenant petit à petit des carrefours de circulation. Peu d'espaces publics sont aménagés par les autorités, et l'espace privé

commença à prendre le relais de l'espace public : des cafés, des supermarchés, des cinémas, des hôtels de théâtre, des centres de loisir...²⁵⁰

Avec les années de guerre, le pays fut divisé en plusieurs régions contrôlées par des milices chrétiennes ou musulmanes et peuplées majoritairement de chrétiens ou de musulmans.

Quant à la ville de Beyrouth, elle s'est divisée en deux parties : Beyrouth-Est presque exclusivement Chrétienne et Beyrouth-Ouest presque entièrement musulmane. Les quartiers mixtes ont été vidés de leurs composants minoritaires.

Les espaces publics se transformèrent en espaces communautaires et le centre-ville, symbole de la coexistence intercommunautaire, devint no man's land avec des espaces et des bâtiments fantômes.

Durant cette époque de guerre, plusieurs tentatives de reconstruction ont été proposées pour reconstruire le centre-ville et ses espaces publics :

En 1977, l'APUR²⁵¹ associé à des architectes libanais, proposa une première reconstruction du centre-ville, mais cette proposition ne put être appliquée à cause de la reprise des combats. En 1982-83 une deuxième tentative associée à OGER Liban, un bureau privé du Premier ministre actuel, proposa la réhabilitation du centre-ville, mais cette deuxième proposition sera écartée elle aussi à cause de la reprise des combats. Ce projet cherchait à faire reconstruire le centre traditionnel de Beyrouth avec ses espaces publics : il prônait la recomposition de la façade maritime, l'intégration des fouilles archéologiques dans des jardins publics ou à travers des cheminements paysagés et le dégagement des monuments et leur mise en valeur par des petits jardins.²⁵²

Ecarté durant les années 70 à cause d'autres priorités, un SDAU²⁵³ de la région métropolitaine de Beyrouth (RMB), - délimitée par Nahr el Damour au Sud, Nahr el Kaleb à l'est et par une ligne fictive à la cote plus 400m à l'est - fut établi entre 1983-1986.²⁵⁴ Ce SDAU était le résultat d'une collaboration entre le CDR²⁵⁵, la DGU, le gouvernement libanais et le gouvernement français représenté par l'IAURIF²⁵⁶. Ce SDAU - qui sera détaillé plus tard - définira la maîtrise de l'urbanisation du grand Beyrouth en indiquant des grands objectifs appuyés par des actions prioritaires ; il sera utilisé plus tard, dès les années 90 comme plan de référence pour le CDR et la DGU pour certains grands projets publics. Ce schéma de référence prônait le reboisement du bois des pins,, la création de parcs urbains et suburbains et la libération des plages publiques.

D'autre part, la ségrégation physique fut complétée durant la guerre par une ségrégation morale et sociale, excluant « l'autre », privilégiant ainsi les relations intra-confessionnelles au détriment des relations inter-confessionnelles :

²⁵⁰ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », 1999, op.cit., p.10.

²⁵¹ APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme)

²⁵² VERDEIL E., « une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction », mémoire de thèse en géographie, université de Paris1, décembre 2002, p.464.

²⁵³ SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme)

²⁵⁴ FAWAZ M., « Le Beyrouth du 3^{ème} millénaire », in Magazine N°2199, décembre 1999, p.55.

²⁵⁵ CDR (Conseil de Développement et de Reconstruction)

²⁵⁶ IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France)

« La ségrégation physique se double d'une autre forme de ségrégation, plus profonde et plus dangereuse, ancrée dans le comportement, les attitudes. Un tel isolement a contribué au fait que chaque confession vive dans l'appréhension et la peur de l'autre, et lui prête de ce fait des attributs maléfiques... »²⁵⁷

En résumé, la guerre mis fin à toute intersection ou intégration possible entre les différentes communautés, en particulier musulmane et chrétienne, divisant la ville spatialement et socialement, et l'espace public qui existait au centre-ville ou dans la rue Hamra, bien qu'il se soit dégradé physiquement avant la guerre, sera le premier martyr de la guerre civile ; un autre espace pris sa place, l'espace communautaire qui refuse l'autre différent, l'étranger, physiquement et moralement, et malheureusement cet étranger n'était qu'un « autre libanais ».

Aujourd'hui, et après 13 ans de fin de guerre, le pays est toujours dans une phase intitulée de réconciliation et de reconstruction :

Une réconciliation toujours absente, où le communautarisme continue à définir les règles de jeux entre les libanais et les beyrouthins. Un pays régi toujours selon le communautarisme politique, favorisant ainsi l'appartenance confessionnelle au détriment de l'appartenance citoyenne.

Une reconstruction en cours, avec une politique d'aménagement des espaces publics (une première innovation) : une politique qui ne manque pas de mobiliser les vestiges archéologiques et les mémoires des lieux pour créer un sens idéologique, politique ou social à ses nouveaux espaces publics.

Chapitre 13 : Les espaces publics à Beyrouth, le paradoxe entre l'histoire et l'idéologie. Vers une quatrième synthèse

²⁵⁷ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p.71.



Figure 30. Proclamation du Grand Liban : 1920. Source : M. Davie

D'après cet aperçu historique rapide, quelques constats et interrogations semblent déjà émerger :

Les nouveaux espaces publics aménagés dans le centre-ville sont appelés pour accueillir et promouvoir une image culturelle recherchée de Beyrouth : cette image sera construite par des objets historiques archéologiques et monumentaux. Pour cela comprendre le sens de ces espaces publics ne peut pas se faire sans le travail de décodage des représentations recherchées ou suscitées par l'objet patrimonial qu'il regroupe. Ce dernier est sélectionné pour des raisons plutôt politiques et idéologiques que pour des raisons historiques et scientifiques.

« Il ressort alors que la notion de patrimoine semble répondre, au Liban, à deux utilisations. En premier lieu, elle est identifiée à des édifices ou à des sites antiques ; son exploitation suit une logique muséale. La deuxième exploite des éléments architecturaux ponctuels dans une logique de commercialisation : le pastiche du promoteur, maladroitement commercialisé, qui joue sur la nostalgie individuelle ou sur une demande du touriste en mal de dépaysement ».²⁵⁸

Les nouveaux espaces publics aménagés dans le centre-ville sont appelés à retisser les liens sociaux entre toutes les communautés : un rôle d'intégration, voire de citoyenneté à retisser dans le nouveau cœur de la ville, souvent absent dans les autres parties de la ville. Pour cela comprendre le sens de l'espace public beyrouthin, c'est reconnaître qu'il a été toujours un espace spécifique différent des espaces publics des régions qui l'entouraient : ceci s'explique par le contexte spécifique du pays ; selon l'histoire récente de la ville, ces espaces publics différaient de ceux de la ville arabe même à l'époque arabo-ottomane ; contrairement à ces derniers, la ville de Beyrouth de cette époque regroupait des zones résidentiels dans sa partie « publique » ; quant à la mixité entre chrétiens et musulmans, deux

²⁵⁸ DAVIE M.F., « le patrimoine architectural et urbain au Liban. Des pistes de recherche », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.25.

thèses sont ouvertes en terme d'histoire sociale : la première appuyée par May Davie qui parle d'une ville ne connaissant pas une grande ségrégation confessionnelle jusqu'en 1800 ; les chrétiens étant éparpillés à travers toute la ville. La deuxième appuyée par Sofia Saadeh, qui parle d'une ségrégation confessionnelle ancrée dans le système politique ottoman. Une thèse soutenu partiellement par Boutros Daou qui parle d'une minorité chrétienne « sous garde » et de deuxième degré. Ainsi, et contrairement à d'autres villes arabes de la même époque, le débat sur la mixité et sur la ségrégation confessionnelle n'est pas partagé et confirmé par tout le monde. Enfin, les espaces publics beyrouthins existaient à cette époque sous d'autres formes que les souks, comme les places publiques, les promenades à l'extérieur de la ville...

Devant cette histoire très mouvante, et avant de continuer notre recherche sur l'état actuel de ces différents vestiges ou monuments, quelques questions surgissent pour affirmer la pertinence de notre problématique :

Où en sommes-nous aujourd'hui face au processus de réconciliation ? Peut-on parler de reconstruction sans réconciliation, voire sans un vrai travail ou sans une vraie politique d'intégration ? Doit-on toujours se référer à l'occident ou aux pays arabes pour suivre la modernisation ? Où commence l'histoire du Liban pour chacun et pourquoi ? Quelle ville de Beyrouth veut-on reconstruire ? La ville phénicienne, romaine, byzantine, arabe, ottomane, celle du mandat français ou la capitale du Liban « libre, indépendant et souverain » ?

Travailler sur l'espace public beyrouthin ne peut pas se résumer uniquement à un travail technique et professionnel tout en gommant toutes ces questions qui semblent à mon avis résumer l'essence de l'enjeu libanais actuel... Pourquoi chacun se réfère-t-il à une époque de l'histoire ? Doit-on oublier toutes les époques et ne se référer qu'à la dernière, celle de l'indépendance en premier lieu, afin de former une nouvelle identité libanaise qui pourra intégrer toutes les références qui existent ? Quel référentiel a-t-on choisi pour la reconstruction, et pourquoi ? Dans quelle mesure peut-on revaloriser le patrimoine de la ville en favorisant une époque historique au détriment d'une autre ?

Ces deux constats montrent l'intérêt d'approfondir cette étude si l'on veut comprendre le sens des espaces publics de Beyrouth. Une étude des pratiques sociales suivie des référentiels mobilisés et de leurs outils de mise en œuvre nous apportera ainsi quelques éléments de réponses et de vérification à nos hypothèses et questions de recherche.

TROISIEME PARTIE BEYROUTH : LA RECONNAISSANCE DU PUBLIC entre spécificités locales et modernisation

Une ville « en projet » à la recherche d'un nouveau référentiel

Chapitre 14 : Les espaces publics beyrouthins. Enjeux et pratiques socio-politiques



Figure 31. Place de l'Etoile, Beyrouth 2003. Source : Christine KHOURY, Été 2003.

« Comment vivre ensemble avec nos différences, à la fois libres et égaux, sans pour autant renoncer au partage de références communes » ?²⁵⁹ « Les logiques communautaires et individuelles ne sont pas exclusives les unes des autres, mais coexistent au Liban, bien que dans un rapport de tension. Et c'est l'Etat libanais et le système politique en vigueur qui, en accordant la prépondérance

²⁵⁹ FRED C., *op.cit.*, France, 2000, p.12.

aux droits des communautés au détriment de ceux des individus, entrave l'épanouissement de la citoyenneté de ces derniers ».²⁶⁰

Est-ce toujours cette tension historique entre projet public et intérêts communautaires qui forme le régime politique et social au Liban ? Loin de prétendre analyser au fond ce dernier, cette partie est consacrée à déchiffrer voire à décoder le ou les référentiel(s) du public beyrouthin, afin de pouvoir répondre aux deux premières questions de notre problématique, qui interrogent la relation entre « le public beyrouthin » et son « espace public.

Cette partie tente aussi de vérifier la première hypothèse établie, et qui évoque le « vivre ensemble » face au « vivre en communautés » :

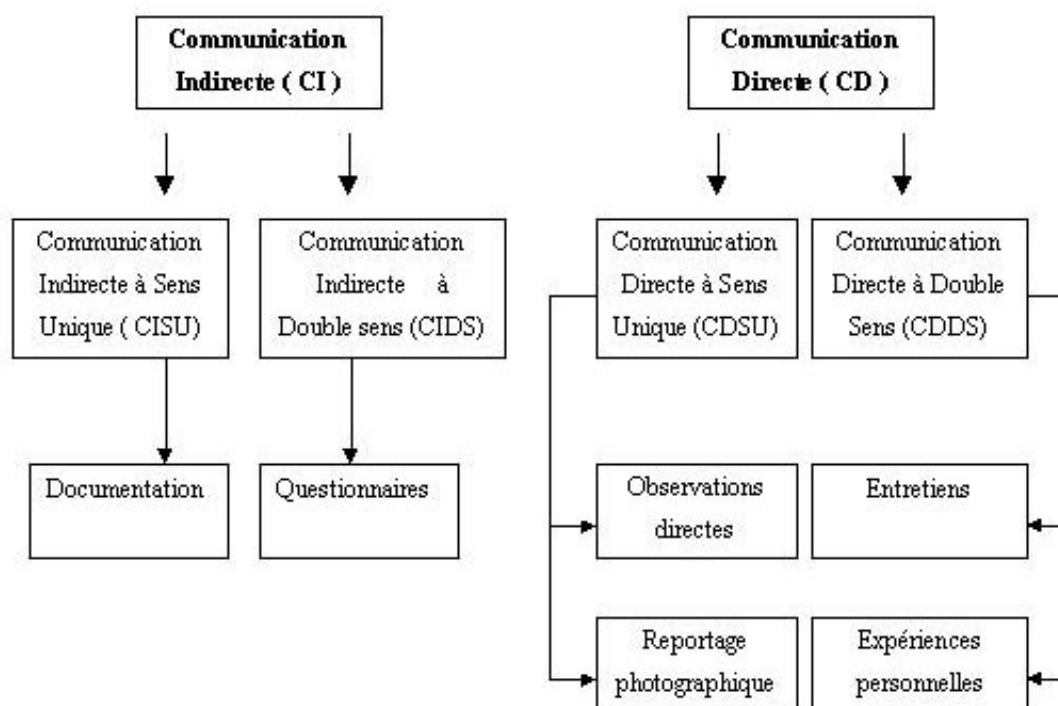
En effet, cette partie porte sur deux objectifs majeurs : le premier tente de déchiffrer en premier lieu l'assise et les références du public beyrouthin, et des différents rapports ou relations actuels entre les différents groupes qui le composent ; il tente aussi de déchiffrer les relations entre le public beyrouthin et l'Etat libanais, en interrogeant ainsi le régime politique du pays.

Quant à la deuxième partie, elle est consacrée aux différentes relations qui existent actuellement entre le public beyrouthin et son espace public ; à travers une étude des représentations, des symboles, des coutumes, nous évoquerons dans cette partie les pratiques sociales qui définissent les règles du jeu entre le public beyrouthin et son espace public.

Citoyenneté, cidadinité, multiculturalisme, communautarisme politique... Toutes ces notions déjà évoquées et construites dans la deuxième partie de la thèse, sont analysées et reconstruites dans ce chapitre, en vue de la spécificité locale de Beyrouth.

Ainsi, et afin de comprendre les aspects socio-politiques des espaces publics à Beyrouth, nous avons mobilisé plusieurs types d'investigations et de communication ; en effet, chacun de ces types d'analyse apporte des éléments complémentaires pour l'autre : c'est ce que nous appelons dorénavant la « communication multidimensionnelle. Cette communication est divisée en deux grands types, à savoir la communication indirecte d'une part, et la communication directe d'autre part.

²⁶⁰ SALAM N., « Individu et citoyen au Liban » in KIWAN Fadia (dir.), « Le Liban aujourd'hui », coédition CERMOC-CNRS, Paris, CNRS, 1994, p.150.



Communication Indirecte : CI

Communication Indirecte à Sens Unique (CISU) : l'analyse documentaire

Figure 32. Méthode de travail Analyse des pratiques sociales des espaces publics à Beyrouth. Source : Joseph SALAMON, septembre 2003.

L'objectif de ce premier outil de travail de documentation est de profiter de l'étalement des informations dans le temps sur les différents enjeux des espaces publics beyrouthins, en se servant de la littérature locale et internationale d'une part et publique et scientifique d'autre part : le but de ce travail étant de restituer des éléments pertinents du savoir local.

Pour cela, nous avons travaillé sur les recherches, études et ouvrages locaux en premier lieu ; ensuite nous avons repéré plusieurs articles dans des revues et journaux locaux.

Ce travail qui a été largement accompli durant notre année de DEA fut complété durant notre première année de thèse tout en se basant sur la bibliothèque du Cermoc d'une part, et celles de l'université Lyon2(Gremmo, Institut d'Etudes Politiques, Institut d'Urbanisme, Sciences Humaines), et de l'Agence d'Urbanisme de Lyon d'autre part. Ce travail fut accompli en deux temps : un premier temps de collecte et de recueil d'informations à travers un repérage pointu sur le sujet ; un deuxième temps de décodage et de restitution des éléments pertinents.

Communication Indirecte à Double Sens : (CIDS) : le questionnaire

L'objectif de ce deuxième outil,- le questionnaire – est de quantifier des hypothèses et de restituer des typologies : pour cela, nous avons mené deux questionnaires différents dans le temps et dans le contenu :

Le premier questionnaire préparé durant notre travail de DEA visait deux objectifs : le premier objectif, c'est de voir comment les gens définissent l'espace public en premier lieu. En deuxième lieu, savoir quels types d'espaces publics fréquentent-ils le plus et pourquoi. Le deuxième objectif, c'est de mesurer l'importance des 4 dimensions (spatiale, sociale, politique et symbolique) de l'espace public sur les terrains : en disséquant chaque dimension en 3 ou 4 questions, nous avons voulu savoir l'avis des gens, selon leurs pratiques et mode de vie, pour voir s'il y a un écart entre le discours conceptuel et théorique et les pratiques réelles, en particulier à Beyrouth. Quant aux types de questions, nous avons laissé des questions ouvertes sans aucune réponse probable, pour avoir dans cette phase de ma recherche toutes idées possibles, sans avoir imposé des réponses au préalable tout en suivant un plan bien organisé des questions.

Dans notre travail, nous avons questionné 50 personnes, choisies arbitrairement dans 5 lieux différents : place de l'Etoile, place Sassine, le jardin des bains romains, la corniche de Beyrouth et le Souk de Bourj Hammoud. (avec quelques échantillons dans les autres lieux étudiés.) Bien que notre choix des études de cas a été arbitraire, nous avons bien respecté quelques critères pour avoir le plus d'opinions possibles qui pourront être explicatifs. En effet, nous avons enquêté 25 hommes et 25 femmes, divisés entre très jeunes, jeunes, matures et retraités, tout en essayant de cerner le plus possible des deux régions de Beyrouth Est et Ouest, voire Chrétiens et Musulmans. (cette notion d'Est et Ouest est toujours présente dans la mémoire des gens, et même utilisée par eux durant mes enquêtes.) Ainsi, ce premier questionnaire nous a permis de comprendre les deux objectifs déjà cités et d'ouvrir à d'autres questions aussi pertinentes que celles du départ : ces nouvelles interrogations nécessitaient un deuxième travail de terrain : elles furent abordées dans un deuxième questionnaire, préparé et accompli durant notre première année de thèse.

Quant au deuxième questionnaire, il vise deux objectifs : le premier, c'est celui de connaître les relations qu'entretient le public beyrouthin avec ses espaces publics tout en interrogeant les caractéristiques de son identité ; le deuxième objectif est celui de tester la cohérence entre les attentes et pratiques du public d'une part et les politiques et projets d'aménagement d'espaces publics d'autre part.

Durant ce deuxième questionnaire, nous avons interrogé une centaine de personnes in situ, réparties sur une dizaine d'espaces publics : quant à la méthode d'échantillonnage, elle fut identique à celle du premier questionnaire, tout en essayant toujours d'assurer un certain équilibre entre les régions et les références confessionnelles.

Dans ce questionnaire, et contrairement au premier, nous avons procédé à travers des questions plutôt dirigées, laissant toujours une marge d'expression libre ; des questions avec plusieurs possibilités de réponses, (issues de notre premier travail de terrain durant le DEA . Ce deuxième type nous a permis de mieux coder et de mieux analyser les réponses tout en assurant une possibilité d'inscrire leurs éléments qui ne figurent pas dans le questionnaire. (idées, questions, inquiétudes, propositions...)

Quant au déroulement et résultats de ce questionnaire, et qui seront largement abordés plus tard, ils ont suscité quelques réactions d'une part, et constantes de réponses d'autre part :

En commençant par le déroulement général du questionnaire, il a été largement apprécié par ses questions « très directes » et jugées parfois « audacieuses » : quelques soient leurs références géographiques ou confessionnelles, la plupart des enquêtés ont coopéré avec une grande attention à nos questions tout en nous accordant un temps

considérable, ne cachant pas de mentionner de temps à autre l'importance de notre sujet de recherche.

Pendant, notre questionnaire a été sévèrement critiqué par une partie des enquêtés: ce questionnaire a suscité de larges refus de cette catégorie formée en gros de jeunes étudiants « chrétiens et musulmans » de l'université Américaine de Beyrouth. Ces derniers sont allés même à nous juger comme fanatiques et confessionnels et ceci pour avoir mis le doigt sur les blessures ; pour eux, il ne faut plus parler ni de références géographiques, ni confessionnelles, même si elles existent toujours, comme si « nier les faits et pratiques quotidiennes » étaient beaucoup mieux apprécié que de les citer et d'essayer de comprendre les raisons qui les suscitent.

Une deuxième remarque a suscité notre attention durant notre analyse de ce deuxième questionnaire : la similitude des réponses chez la plupart des enquêtés envers la définition du public beyrouthin d'une part et des référentiels d'aménagement d'espaces publics jugés imposés et étranges par rapport à leurs pratiques d'autre part.

Enfin, une troisième remarque fut signalée : « le préjugé » : comme dans le premier questionnaire, la plupart des enquêtés ont jugé les espaces publics selon des représentations personnelles qu'ils ont hérité des années de guerre, sans même avoir eu la chance de les visiter : cette constante chez la plupart des enquêtés montre bien que malgré l'ouverture physique des espaces publics, leur accès est toujours bloqué par des barrières politiques, confessionnelles et sociales. Parallèlement au travail de diagnostic et de communication indirecte, et qui a ses atouts et ses inconvénients, nous l'avons complété par un travail d'investigation direct assez diversifié.

Communication Directe : CD.

Communication Directe à Sens Unique : (CDSU)

L'objectif de cet outil de communication directe à sens unique est d'identifier ce qui se passe dans la réalité quotidienne, surtout que ce qui est écrit ou exprimé durant les entretiens ne correspond pas toujours à la réalité.

Pour cela, nous avons procédé à deux types de travail :

Le premier, celui d'une observation directe de plusieurs types d'espaces publics selon différentes temporalités ; le deuxième celui d'un travail de photographie récent qui synthétise les observations directes.

En effet, nous avons procédé durant notre travail de DEA à observer plusieurs types d'espaces publics classifiés sous 4 thèmes : les jardins publics, les places publiques, les corniches et les marinas, et enfin les surfaces de consommation ; durant cette année, nous avons mené une campagne d'observation des usages des espaces publics beyrouthins et ceci à différents moments de la semaine et de la journée.

Ce travail d'observation nous a permis d'affirmer quelques hypothèses de départ et de poser de nouvelles questions aussi importantes que celles du départ. Ces questions furent intégrées dans notre travail de thèse, interrogeant à la fois le sens et le référentiel du public et de ses différentes manières de vivre et de s'approprier l'espace public.

Afin de compléter ce travail, nous avons repris une deuxième campagne d'observations durant l'Eté 2002, à la fin de notre première année de thèse : cette campagne a duré 3 mois d'observation répartis à différents moments de la semaine et de la journée et dans plusieurs endroits de la capitale.

Ce travail d'observation nous a servi à mesurer à la fois des différences et des points communs dans plusieurs espaces publics de la ville.

Quant au reportage photographique, il fut un outil de mémoire afin de ne pas oublier aucun détail dans nos observations directes : il nous servit en plus à affirmer nos différentes observations et à leurs fournir des éléments d'appuis et d'argumentation.

Communication Directe à Double Sens : (CDDS)

L'objectif de cet outil de communication directe à double sens est de comprendre et de compenser certains biais de l'observation menée sur le terrain.

Des entretiens avec une dizaine d'acteurs locaux nous ont permis d'échanger des éléments de compréhension et de réponses aux principales questions et interrogations de recherche d'une part, et sur les différents types d'usages issus de notre travail d'observation d'autre part.

Ces entretiens ont touché des fonctionnaires, des élus et des professionnels et chercheurs impliqués directement dans l'aménagement des espaces publics de la capitale :

1. la Municipalité de Beyrouth :

Lundi 15 Juillet 2002 : Madame Rola Ajouz, responsable du comité des espaces verts de la ville de Beyrouth et membre de son conseil municipal :

Entretien sur les politiques d'aménagement de la municipalité de Beyrouth et de ses principaux projets et partenariats ; information et documentation sur le rôle des beyrouthins et des associations et des organismes publics et privés et internationaux dans la favorisation des espaces verts et publics.

Vendredi 19 Juillet 2002 : Docteur Mohammad Kheir Kadi, membre du comité des espaces verts de Beyrouth et de son conseil municipal :

Entretien sur les politiques de la ville de Beyrouth, en particulier celles en rapport avec le plan vert .

2. La Direction Générale de l'Urbanisme : la DGU :

Lundi 29 Juillet 2002 : Monsieur Joseph Abdel Ahad, directeur général de l'urbanisme :

Entretien sur les compétences de la DGU. Entretien sur les politiques, les lois, les procédures et les moyens de la DGU pour favoriser l'aménagement d'espaces publics.

Mercredi 4 septembre 2002 : Mademoiselle Leila Bteddini, architecte urbaniste à la DGU :

Entretien sur les différentes lois en relation directe ou indirecte avec les espaces publics.

Le Conseil de Développement et de Reconstruction : CDR :

Mercredi 31 Juillet 2002 : Docteur Wafa Charafeddine, architecte docteur en urbanisme, responsable du service aménagement du CDR :

Entretien sur les politiques, compétences et projets du CDR . ensuite sur la place de l'espace public dans les différents projets, stratégies et politiques du CDR ; enfin sur les méthodes de travail, de partenariat et de gestion du CDR.

SOLIDERE :

Mercredi 20 février 2002 : Docteur Noha Ghossaini, architecte docteur en urbanisme, ex-responsable de l'aménagement des espaces publics et verts du projet de reconstruction du centre-ville :

Entretien sur les compétences de Solidere ; son schéma directeur ; sa politique envers les espaces publics ; son schéma d'espaces verts et publics.

Chercheurs et professionnels :

Mardi 19 Février 2002 : Monsieur Jad Tabet, architecte urbaniste :

Entretien sur les enjeux de la reconstruction en particulier sur les approches envers les espaces publics ; entretien sur l'histoire de Beyrouth.

Mardi 30 Juillet 2002 : Docteur Sofia Saadeh : docteur en sciences politiques, professeur à l'université américaine de Beyrouth, conseiller politique du vice-président du Premier ministre.

Entretien sur les enjeux socio-politiques et culturels de la société libanaise et beyrouthine, et sur l'histoire de la ville de Beyrouth, et de l'évolution du régime politique.

Jeudi 8 Aout 2002 : Père John Donohue, professeur jésuite responsable du centre de recherche sociale et politique de l'Université Saint Joseph (faculté des sciences humaines) : le centre CEMAM :

Entretien sur les différents enjeux socio-politiques de la ville de Beyrouth et du Liban en général, et sur les approches sociales envers la réconciliation et les nouveaux espaces publics.

Samedi 7 Septembre 2002 : Professeur May Davie, professeur en histoire, enseignante au département d'urbanisme de l'académie libanaise des beaux arts, ALBA :

Entretien sur l'histoire socio-politique de la ville de Beyrouth, sur l'histoire des espaces publics à Beyrouth et les principaux enjeux actuels des nouvelles politiques envers les espaces publics.

Quant aux formes de ces entretiens, elles étaient plutôt semi-structurées, semi-directives : une méthode de communication flexible se basant à la fois sur des réponses (car nous avons déjà des projets et des politiques et des études en cours) et sur des informations (car nous partons sur des questions toujours pertinentes et ouvertes).

Ces entretiens se sont déroulés à travers des questions ouvertes mais structurées et des réponses libres.

A cette liste d'entretiens s'ajoute une dizaine d'entretiens informels avec d'autres acteurs, en particulier du ministère des affaires municipales, des sociétés Elyssar, Idal et Linord et qui ont préféré rester inconnus pour des raisons politico-professionnelles.

Parallèlement à ce travail d'entretiens, nous avons mené durant l'été 2002 et sur différents lieux publics un travail « d'expériences personnelles » :

La méthode consistait de demander à une vingtaine de personnes de passer (séparément) un certain temps dans un espace public qu'ils fréquentent rarement ou jamais à cause d'une certaine représentation ou préjugé hérités des années de guerre ; ensuite on leur demandait de nous expliquer la différence avec « leur » espace public quotidien d'une part, et de leurs représentations personnelles d'autre part : l'objectif étant de faire un premier pas avec des personnes qui n'ont jamais visité quelques lieux publics pour des raisons confessionnelles ou socio-politiques : la difficulté était de convaincre ces gens -

choisis durant nos enquêtes de terrain – de nous accompagner dans les espaces publics jugés « espaces des autres » ou espaces communautaires.

Une fois sélectionnées pour leurs préjugés, on demandait à ses personnes de nous indiquer un espace public de la capitale qu'ils n'ont jamais visité et qui représente pour eux un espace fermé non accessible ou porteur de représentations communautaires et confessionnelles les empêchant à les fréquenter.

Ensuite on accompagnait ces personnes dans ces espaces et on discutait sur place de leurs sentiments, préjugés et argumentations : ces dialogues ouverts sur des expériences personnelles ont largement alimenté notre étude sociale bien que la plupart s'attachaient durant ces expériences à expliquer les pratiques des « autres » dans l'espace public selon leurs préjugés...

Section 1 : « Le public-citoyen Libanais » : entre citoyenneté et multiculturalisme . Une notion en reconstruction continue depuis sa naissance ?

D'après l'histoire contemporaine de la ville de Beyrouth et du Liban, le public « citoyen » Libanais est né en 1920 avec la naissance du Grand Liban, ou plus nettement avec la naissance de la république libanaise, indépendante depuis 1943.

En effet, cette naissance a été complètement artificielle selon une grande partie de la population, et selon plusieurs chercheurs, dans la mesure où elle n'était pas une fusion naturelle de plusieurs sociétés sur un seul territoire et pour un seul futur...

Avant ces dates, on pourrait parler de « citoyen beyrouthin », composé de plusieurs communautés confessionnelles et professionnelles.²⁶¹

Ces différentes communautés tissaient des liens entre elles, à la fois économiques et sociaux, tout en appropriant les mêmes espaces, malgré quelques petites agglomérations confessionnelles. Ce mode de vie « en commun » se résumait alors par le principe de complémentarité de chaque communauté pour l'autre ; mais ce mode de vie citadine qui définissait le mode de gestion de la ville était loin d'être inclus dans une « citoyenneté » bien définie, excluant ainsi l'essence de la dimension politique.

On pourrait parler peut être d'une identité d'appartenance à la ville ou à ses différentes communautés, mais l'identité de référence semblait être cachée ou au moins privée...

Ceci s'explique par la reconquête continue de cette ville depuis plusieurs siècles et plusieurs époques : phénicienne, romaine, byzantine, arabe, ottomane, et celle du Mandat français... Ces plusieurs changements de références politiques ont affecté sur les références de leurs habitants.

Avec la constitution du « Grand Liban » en 1920, le mode d'organisation communautaire, naturel dans l'autonomie ottomane, devint petit à petit vide de ses sens, avec la création de nouveaux centres de pouvoir administratifs extérieurs à ces communautés : la création de l'Etat Libanais ajoutera à ces nouveaux centres de pouvoir la compétence politique, en lui donnant cette fois-ci une identité de référence qui devrait être commune à toute la population : l'identité de référence libanaise.

²⁶¹ DAVIE M., « Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée », les cahiers du Cermoc N°15, 1996.

Dès lors, le citoyen Beyrouthin, qui était lié et depuis plus de 400 ans à l'empire ottoman, sera déclaré citoyen libanais !

Ainsi, et depuis 1943, l'Etat Libanais, qui se voulait démocratique et moderne, ne fut qu'un produit hybride du régime confessionnel du « Moutassarifat » du « Mont Liban » d'une part, et du régime démocratique de la résistance française de l'autre part...²⁶²

Alors que chacun de ces deux régimes avait son histoire et ses argumentations qui lui donnaient sa légitimité, la constitution de 1943 était vraiment paradoxale pour ne pas dire artificielle : pour les uns, elle privilégiait les Maronites en transportant leur régime de « Moutassarifat », alors que pour ces derniers elle était l'issue normale et naturelle de la fin de la « ville arabo-ottomane », pour reprendre la ville « perdue », voire la ville phénicienne, ou la ville des émirs Libanais...

Cet Etat à régime « paradoxal » a connu une grande guerre civile appuyée par des enjeux extérieurs, car il n'a pas pu construire ce vrai « public citoyen Libanais », malgré la grande démarche qui a commencé à Beyrouth de former une identité nationale, voire un « public citoyen » à Beyrouth.

« Beyrouth est devenue la ville de tous les Libanais en imposant à chacun d'entre eux un « cachet de libanité » par delà de la diversité de leurs origines régionales et communautaires... L'appartenance à la ville, doublée par l'anonymat citoyen, préfigurait déjà le sentiment de la citoyenneté »²⁶³

En effet, la classe moyenne déjà évoquée, et qui a émergé durant les années 50-60 a vécu cette « citoyenneté » à travers les espaces publics de la ville, en créant un nouveau mode de plutôt homogène avec la constitution de 1943 et qui admet l'égalité entre tous les Libanais.

S.Saadeh explique bien dans l'un de ses articles²⁶⁴ comment cette classe moyenne a pu créer dans ses pratiques, l'espace public « d'en bas », celui des pratiques sociales, ou même celui de la socialisation et du mélange intercommunautaire. Durant cette époque, chacun a essayé de sortir de la tutelle politico-sociale de sa communauté pour ne se référer qu'à sa nouvelle identité de référence, l'identité libanaise.

A cette époque, l'espace public immatériel commença à émerger : il se concrétisait par le centre-ville de Beyrouth et par le quartier Hamra, où « l'individu » libanais commença à voir le jour : cet « individu Libanais » a voulu être autonome, tout en ayant ses droits et devoirs légaux et égaux : il s'est battu pour devenir « ce qu'il fait » et non plus ce « qu'il est », surtout que la nouvelle constitution s'attachait bien à cette dernière bien qu'elle réclamait la première...

Jusqu'à cette phase, la « personne » libanaise régnait sur « l'individu » libanais qui commençait à voir le jour ; surtout que les libanais, comme la plupart des orientaux sont attachés aux dimensions affectives et sensuelles, voire à toutes sortes de relations sociales. Cette personne habituée à vivre dans des communautés depuis des siècles, tout en attachant à ses valeurs, croyances et symboles, - et qui d'ailleurs définissaient à la fois son histoire, son présent et son futur - voyait dans l'individualisation et dans la collectivité « rationnelle » à la fois une menace contre son existence d'une part, et un fait étrange et artificiel pour ne pas dire négatif de l'autre part.

²⁶² DAVIE M., « Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée », les cahiers du Cermoc N°15, 1996.

²⁶³ BEYDOUN A., « L'identité des Libanais », in KIWAN Fadia (op.cit.), Paris, CNRS, 1994.

²⁶⁴ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.

Avec la guerre libanaise, le régime politique est devenu prisonnier des milices : « l'individu en construction » et l'espace public furent les premiers martyrs...

La communauté est devenue très confessionnelle, excluant toute autre personne qui lui est étrangère : cet individu en « formation » commença à alimenter ses références par des époques historiques bien précises, et dans la plupart du temps déformées pour exclure l'autre : des références qui concevaient la vie de chaque communauté séparée de l'autre sur un territoire autonome. Ainsi, ces nouveaux phénomènes de modernisation qui semblaient toucher les Libanais durant cette phase seront complètement détruits par la guerre :

« Avant l'entrée à la guerre, la majeure partie des Libanais croyait en la modernisation...La guerre civile n'avait pas seulement enrayé le processus de modernisation, elle avait également conduit les autorités à remettre en question le processus dans son principe même... »²⁶⁵

Dans ce qui suit, nous essayerons de lire « l'identité libanaise » actuelle, et ses différentes composantes sociales et politiques, au niveau du public et du régime politique.

1- Le Liban et le « communautarisme politique » : « citoyenneté et/ou multiculturalisme » ?

Avec les accords de Taëf de 1989, la guerre libanaise fut arrêtée, par l'appui des forces extérieures :

« Le but avoué des accords de Taëf, de la nouvelle Constitution, était de mettre un terme à la guerre que se livraient les sectes... »²⁶⁶

Une nouvelle constitution fut établie sur la base de la première, toujours impliquée par les rôles politiques des communautés confessionnelles :

« En particulier, les modifications constitutionnelles adoptées à Taëf ont confirmé le principe du communautarisme politique, n'en modifiant que les équilibres et les modalités »²⁶⁷

De plus une nouvelle identité fut attribuée à la république libanaise : « arabe d'identité et d'appartenance » ; alors que dans la première constitution il n'était « qu'avec un visage arabe ». Alors parler de nouveaux rapports politiques modernes instaurés dans cette constitution ne semble pas évident, surtout après plus de 12 ans de pratique.

« Le compromis réalisé par l'accord de Taëf, ne diffère pas de celui de 1943, du moins en ce qui concerne l'établissement du système politique libanais sur des fondements communautaires...La modification de la constitution par la loi n°18 du 21 septembre 1990 consacre l'existence et la reconnaissance des communautés religieuses en tant qu'entités socio-politiques et personnes morales de droit public. »²⁶⁸

²⁶⁵ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.,p.74

²⁶⁶ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p75

²⁶⁷ PICARD E., « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », in *Revue internationale de politique comparée*, 1997, p.641.

²⁶⁸ KIWAN F., « Forces politiques nouvelles, système politique ancien », in *in KIWAN Fadia (op.cit.)*, Paris, CNRS, 1994, p.79.

Cette nouvelle constitution semble aussi paradoxale que la première : d'un côté, elle proclame l'égalité formelle juridique et politique des Libanais et parle d'une éventuelle élimination du communautarisme politique sans mentionner un temps fixe :

« Tous les Libanais sont égaux devant la loi. Ils jouissent également des droits civils et politiques et sont également assujettis aux charges et devoirs publics sans distinction aucune »²⁶⁹

Ils auront ainsi les mêmes droits et obligations dans le droit pénal et une partie du droit civil, alors que tout ce qui concerne le statut personnel sera livré aux communautés :

« En effet, en ce qui concerne l'égalité juridique, les Libanais jouiront dans l'ordre du droit pénal ainsi qu'en matière d'obligations et de biens, en droit civil, des mêmes droits, sans discrimination résultant de leur appartenance religieuse ou de leur situation sociale. Mais au plan du statut personnel, la règle est tout autre chose. Elle se caractérise par la spécificité du statut personnel affecté à chaque libanais, en considération de la communauté à laquelle il appartient. C'est en cette matière que l'égalité devant la loi s'inverse, par l'effet du régime communautaire, en une diversification complexe, venant de l'appartenance à une communauté déterminée »²⁷⁰

Mais dans la pratique, l'individu libanais n'existe pas, puisqu'il n'est pas reconnu politiquement, ce qui entraîne sûrement l'inexistence d'un vrai public citoyen libanais...

« Les conséquences néfastes de la Constitution sur la vie des citoyens à Beyrouth sont multiples. En premier lieu, il n'y a pas de société civile, pour la bonne raison que le citoyen en tant que tel n'existe pas. N'existent qu'un citoyen chrétien, et un citoyen musulman. Aucun autre citoyen dont la foi ou la confession est différente n'a le droit d'être représenté au Parlement. En outre, les habitants de Beyrouth se répartissent pour les élections selon leur dénomination religieuse. »²⁷¹

Pour les optimistes, en particulier les politiciens du régime actuel, cette constitution est bien jugée parce qu'elle a arrêté la guerre civile (et pas résolu) et parce qu'elle prétend (mais n'affirme pas) éliminer le communautarisme politique ; alors que pour d'autres groupes, en particuliers des chercheurs, des professionnels en sciences politiques, et pourquoi pas pour une grande partie de la population, cette constitution semble être un échec dans le domaine des libertés fondamentales des citoyens :

« La nouvelle Constitution a donné aux chefs religieux le droit d'interférer dans les affaires de l'Etat, notamment dans les trois domaines qui affectent directement la société et la vie du citoyen, à savoir : a- les lois régissant le statut du citoyen, et plus particulièrement celles des relations au mariage, au divorce, à la garde des enfants et à la succession. b- L'application sociale de normes en matière de religion et de comportement. c- L'enseignement religieux au sein du système éducatif. »²⁷²

²⁶⁹ Article n°7, République Libanaise, parlement Libanais, la constitution libanaise, Beyrouth, 1990.

²⁷⁰ SALAM N., « Individu et citoyen au Liban » in KIWAN Fadia (op.cit.), Paris, CNRS, 1994, p.147

²⁷¹ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p75

²⁷² SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p75

Quelques chercheurs parlent même de négation et d'impossibilité entre démocratie et société plurielle ou pluralisme ethno-culturel qui doit être reconnu au Liban, en arrivant même à parler de « territorialisation des identités communautaires qui rendrait ensuite le fédéralisme plus facile à mettre en œuvre » :

« L'objectif de représentativité pluraliste prime celui d'intégration nationale »²⁷³

En effet, ce discours fut approprié par quelques milices pendant la guerre pour affirmer la territorialisation confessionnelle établie dans le pays, en particulier dans la capitale.

D'où quelques questions fondamentales : dans quelle mesure peut-on vivre ensemble, au pluriel, sous l'égide d'une nouvelle citoyenneté, vue que cette dernière n'est qu'un processus en reconstruction continue ? N'y a-t-il pas un compromis entre la « démocratie rationnelle » des pays occidentaux et le système multiculturel des pays anglo-saxons, voire de la territorialisation confessionnelle et le fédéralisme, autre que le consensus communautaire connu par le communautarisme politique ? Ne pouvons-nous pas vivre une pleine citoyenneté tout en respectant la liberté personnelle et les spécificités de chacun, voire de les accepter au premier lieu ? Doit-on parler de primauté et de concurrence entre « représentativité pluraliste » et « intégration nationale » ou de complémentarité ?

Cette crise de système politique, dont tout le monde en parle, et qui continue à prendre place dans le discours socio-politique actuel du pays, fut et restera un des deux éléments fondamentaux de la crise civile libanaise ; la deuxième étant une crise de société !²⁷⁴

Peut-être faut-il oser parler de cette crise société qui touchait et qui continue à toucher la société civile libanaise : celle de construire une identité de référence...

« Sans nier que la sécurité physique des communautés ait été menacée à certaines phases de la guerre, les Libanais ont besoin prioritairement de jouir de la liberté de construire leurs identités (éducation, culture, religion) car la reprise du dialogue et la recherche d'un consensus passe par la sécurité psychologique des partenaires. »²⁷⁵

2- « Le public citoyen libanais : un public à la recherche d'une nouvelle/ ancienne identité de référence ?

Si nous revenons un peu vers l'aperçu historique, nous remarquons bien cette recherche continue par la plupart des communautés, d'une certaine identité perdue ; comme si, la nouvelle identité de référence, « l'identité libanaise », ou bien la « citoyenneté libanaise » n'a pas pu intégrer ou bien répondre à cette soif continue.

Alors parler de « citoyenneté rationnelle » à la française, ne semble pas vraiment être la seule solution, sinon une partie de la solution, en particulier en ce qui concerne les droits et les devoirs :

²⁷³ PICARD E., « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », in *Revue internationale de politique comparée*, 1997, p.644.

²⁷⁴ PICARD E., « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », in *Revue internationale de politique comparée*, 1997, p.641.

²⁷⁵ PICARD E., « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », in *Revue internationale de politique comparée*, 1997, p.655.

« La citoyenneté est donc, en premier lieu, un statut accordé à des personnes admises, comme individus, à devenir juridiquement membres d'une communauté politique ».²⁷⁶

Il semble ainsi que le mode d'organisation communautaire, qui définit les liaisons politiques entre un individu et sa société englobe et jusqu'aujourd'hui la plupart des aspects de la vie sociale, « de la naissance jusqu'à la mort, du statut civil à la fonction publique, en passant par la justice et l'éducation. »²⁷⁷

Mais comment se concrétise aujourd'hui ce mode d'organisation communautaire au Liban et à Beyrouth en particulier, et dans quelle mesure affecte-t-il négativement ou non sur la démocratie et sur la construction d'une citoyenneté libanaise ?

Beyrouth aujourd'hui est une « ville en projet » qui regroupe la plupart des communautés libanaises. Les communautés confessionnelles semblent s'imposer parmi les autres types de communautés, (les ordres, les syndicats...), au moins politiquement et socialement.

Complètement territorialisées pendant la guerre, les communautés confessionnelles continuent aujourd'hui à affirmer ce processus physique qui reflète une déchirure morale plus importante, malgré la présence de quelques nœuds redevenus mixtes après la guerre. Mais ceci n'implique pas l'absence totale du mélange inter-confessionnel, en particulier parmi la classe supérieure et les jeunes à travers quelques faits sociaux, ou au niveau du travail en ce qui concerne la classe moyenne et pauvre :

En ce qui concerne la classe riche, c'est l'argent qui tisse des liens inter-confessionnels, partageant tant de biens que de pratiques communes.²⁷⁸

Pour la grande partie de la population, la vie civile et sociale de tous les jours semble toujours prendre place d'une manière intra-communautaire voire intra-confessionnelle, malgré les quelques tentatives de mélanges pilotées par l'Etat ou par quelques communautés professionnelles.

En effet, le Grand Beyrouth²⁷⁹, ou Beyrouth et ses environs, regroupe la plupart des écoles et des universités du pays. Depuis la guerre, les équipements éducatifs se sont complètement territorialisés selon la confession : les Chrétiens enseignent aux Chrétiens et les musulmans aux musulmans²⁸⁰ :

En effet, la plupart des universités restent confessionnelles malgré les tentatives de réunification, en particulier l'université de l'Etat ; quant à l'enseignement religieux, « il ne consiste pas à incorporer les religions au corpus civilisationnel, comme savoir, mais à répartir les étudiants en deux groupes distincts, chrétiens et musulmans, excluant toute autre religion ».²⁸¹

²⁷⁶ SALAM N., « Individu et citoyen au Liban » in KIWAN F. (op.cit.), Paris, CNRS, 1994, p.137

²⁷⁷ ACHKAR P., « Perspective d'une renaissance de l'espace public à partir des mouvements de paix », in BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », Etudes sur le Monde Arabe », N°5, Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 1991, p.321.

²⁷⁸ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p79

²⁷⁹ Le Grand Beyrouth est la région métropolitaine de Beyrouth, ou l'agglomération beyrouthine qui regroupe une grande partie du Mont-Liban ; cette notion sera détaillée plus tard...

²⁸⁰ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p77

²⁸¹ SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p77

Quant aux jeunes, ils semblent bien affectés par l'internationalisation et par les nouvelles techniques de l'informatique et de la télécommunication : cette situation privilégie parfois quelques mélanges mixtes.

« Quant aux jeunes, ils sont perméables aux courants cosmopolites et internationaux. Que ce soient l'ordinateur, Internet, la musique occidentale, que tous adorent indépendamment de leurs origines religieuses, les films occidentaux qu'ils regardent, les chaînes de restauration rapide, de type Mc Donald's, où ils peuvent depuis peu se retrouver, les boîtes de nuit où ils s'amuse. »²⁸²

Mais ces quelques mélanges intercommunautaires semblent toujours gommés par les pratiques intra-confessionnelles :

« Mettre fin à la guerre ne signifie pas encore construire la paix. Si l'une peut être imposée de l'extérieur, l'autre ne peut être que la conséquence d'une volonté interne. »²⁸³

En effet, dans une enquête que nous avons menée à Beyrouth durant l'été 2002, nous avons essayé de définir les principales caractéristiques du public beyrouthin à l'heure actuelle, et ses différentes relations avec l'espace public. Cette enquête qui continue notre premier questionnement sur les espaces publics, mené en 2001 durant mon DEA diffère de ce dernier par sa méthode afin de le « complémentariser ».

En commençant par le choix de l'échantillon, nous avons choisi une centaine de beyrouthins, répartis selon les références d'âge, d'éducation, de géographie et de religion.

Quant aux questions posées, elles ont été suivies cette fois-ci par une série de réponses à cocher, issues des résultats de la première enquête de DEA. Ces réponses n'étaient enfin qu'une succession d'idées allant du très négatif au très positif tout en passant par le modéré : des réponses issues en effet des résultats du premier questionnaire et du DEA. Ainsi, et contrairement à la première enquête, les questions n'étaient pas des questions ouvertes ; certes elles laissaient toujours une marge d'interprétation personnelles...

Quant aux références qui ont formé le choix de l'échantillon, elles ont été fixées au début du questionnaire ce qui a suscité quelques réactions négatives dans quelques lieux, en particulier avec des étudiants de l'université américaine de Beyrouth où ces derniers se voient avoir dépassé « ces différences qui nous séparent » ou qui nous caractérisent :

Pour cette partie de jeunes beyrouthins, « vivre ensemble » semble être dissocié des spécificités de chacun ; vivre ensemble semble avoir nié ses caractéristiques pour tisser une nouvelle référence commune ; et nous avons senti cette « vision du monde », car nous avons été traité comme extrémiste, et comme une personne qui vit toujours dans l'esprit de la guerre, pour ma seule « faute » d'avoir osé parler de ces différences qui existent. Avant d'entamer les résultats des deux premières questions posées, et qui interrogent la spécificité du public beyrouthin, nous nous permettons de répondre à ces différentes accusations par une simple et petite question :

Dans quelle mesure peut-on parler d'une vraie réconciliation, voire d'un « vrai vivre ensemble », si chacun de nous continuera toujours à nier ses spécificités et ses différences,

²⁸² SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », 2001, op.cit.p79

²⁸³ ACHKAR P., « Perspective d'une renaissance de l'espace public à partir des mouvements de paix », in BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible, op.cit,1991,p.321.

afin de tisser par ces différentes caractéristiques une culture commune, et pourquoi pas une référence commune ?

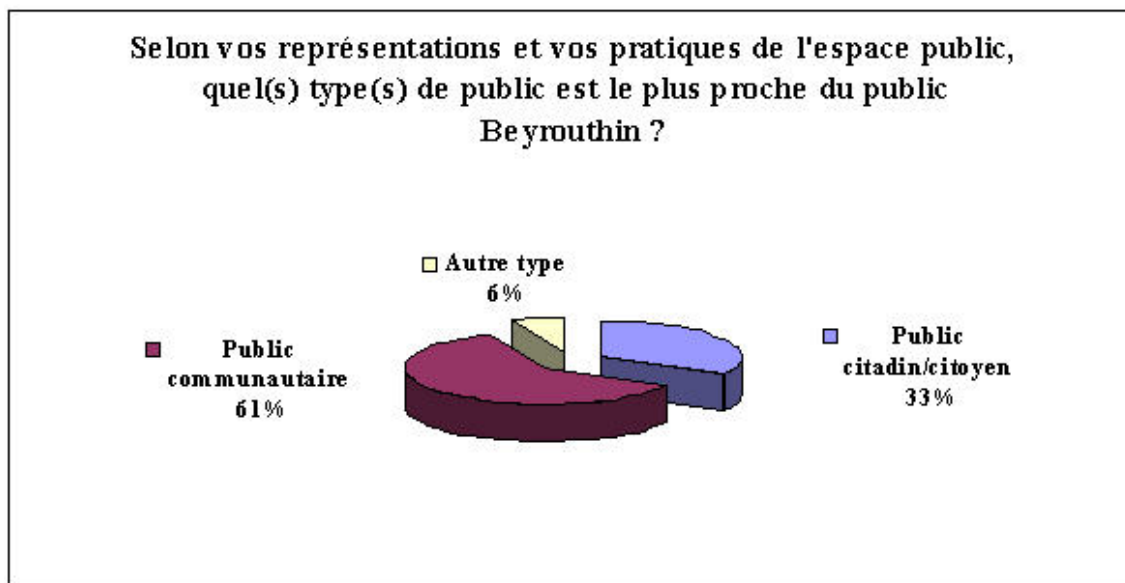


Figure 33. Question sur l'identité du public beyrouthin.
Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002.

La première question a pour but de faire sortir une réponse instantanée : la première idée qui nous vient à l'esprit :

« Selon vos représentations et vos pratiques de l'espace public, quel(s) type(s) est le plus proche du public beyrouthin ? »

Pour 61% des interrogés, le public beyrouthin est un public communautaire ; pour 33% il est un public citoyen/citadin ; et enfin pour 6% c'est un autre type de public.

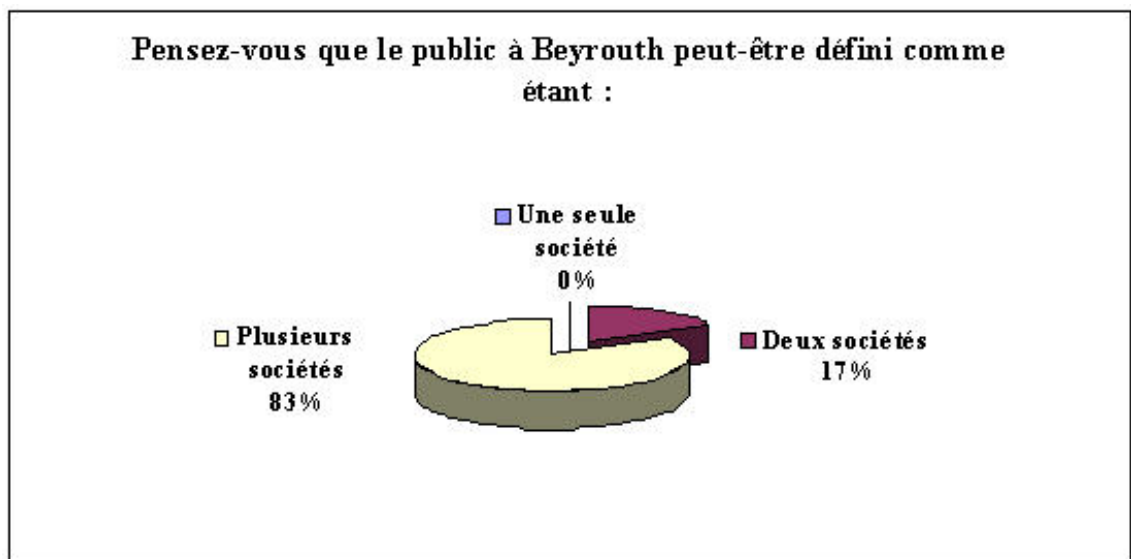
Pour la majeure partie (61%), le public beyrouthin est une mosaïque de communautés, en particulier confessionnelles, où chaque groupe mène une vie parallèle avec l'autre groupe, tout en ayant parfois quelques interactions de travail ou quelques échanges sociaux...

« Le public beyrouthin est un public confessionnel divisé en plusieurs partis religieux » : pour cette partie de gens, parler de public citoyen semble être très loin de la vérité, surtout à l'heure actuelle, où les tensions confessionnelles ne cessent d'émerger ici et là dans le pays.

Quant aux tiers des interrogés, en particulier des adolescents et des étudiants de l'université américaine, le public beyrouthin est un public citoyen/citoyen, où les relations inter-communautaires se déroulent pas mal, à condition d'éviter quelques sujets tendus, en particulier les questions politiques et religieuses.

Ces deux parties de réponses sont accompagnées par une troisième série de réponses qui définit le public beyrouthin comme étant à la fois communautaire et citoyen :

« je dirai citoyen communautaire, car le comportement comprend à la fois celui d'un citoyen qui ne peut hélas se libérer de sa communauté »



*Figure 34. Question sur la nature du public beyrouthin.
Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002*

Quant à la **deuxième question**, elle complète la première en focalisant les réponses à la fois sur le quantitatif et sur le qualitatif :

« Pensez-vous que le public à Beyrouth peut-être défini comme étant une seule société, deux sociétés ou plusieurs sociétés ? »

Quant aux réponses, personne n'a confirmé que le public beyrouthin formait une seule société ; 17% ont désigné le public beyrouthin comme étant formé de deux sociétés ; et enfin, 83% l'ont désigné comme un public formé de plusieurs sociétés.

Cette deuxième question montre bien les représentations personnelles du public beyrouthin qui se voit multiple et différent, chacun interprétant cette différence à sa manière :

Ainsi, pour la majeure partie des interrogés, le public beyrouthin est un public formé de plusieurs sociétés, à base confessionnelle, culturelle, intellectuelle, nationale, économique et politique : pour cette partie, il n'y a pas un projet public mis en place pour résoudre les problèmes de la société ;

Quant à la deuxième partie de réponse, elle se focalise sur les références confessionnelles divisant la société beyrouthine en deux sociétés, chrétienne et musulmane, ayant chacune ses coutumes, son histoire et ses spécificités...

Ainsi, ces deux questions peuvent se résumer par le constat suivant : « vivre ensemble » actuellement à Beyrouth nécessite un vrai travail de reformulation et de négociations, afin de tisser de vrais liens assez solides dans une vision de former une culture générale qui reconnaîtra les spécificités de chacun.

Mais dans quelle mesure peut-on parler d'une vraie stratégie ou politique de réconciliation établie par l'Etat ? Peut-on seulement se contenter de quelques projets ponctuels ?

Or comme nous avons vu dans la partie conceptuelle, apprendre à vivre en pluriel nécessite deux exigences : la première celle d'accepter le principe d'égalité, et la deuxième celle d'accepter le principe de la diversité.

Le premier n'existe pas, ni dans les pratiques politiques actuelles, dans tous les droits législatifs actuels ; quant au deuxième, il semble plus ambigu que paradoxal : tout le monde parle aujourd'hui au Liban de la nécessité d'une réconciliation nationale, et personne n'entame cette réconciliation ; tout le monde parle de la nécessité de respecter les spécificités de l'autre, et chacun continue à traiter l'autre comme ennemi ou comme « traître » ; tout le monde parle de la nécessité d'établir des références communes, et chacun continue à s'enfermer dans une identité propre à lui, excluant toute possibilité d'englober ou de s'intégrer avec l'autre ; Tout le monde parle de la nécessité de construire un seul avenir et chacun continue à interpréter l'histoire et le futur selon ses intérêts personnels et communautaires...et les exemples n'en finissent pas...

Parler de ces choses là, et poser ces questions sur le « savoir vivre au pluriel » ces jours là, est jugé comme fanatique et extrémiste ; et d'ailleurs je l'ai bien senti et même jugé durant mon travail de terrain, comme quoi il ne faut pas poser ces questions car elles pourront rouvrir la blessure, et que vaut mieux vivre toujours avec cette blessure cachée au lieu de la diagnostiquer afin de trouver un remède...

Mais dans quelle mesure peut-on vraiment parler de cette politique de réconciliation et d'intégration qui pourra former un vrai citoyen libanais, à la fois égal, spécifique et libre, si nous refusons d'évoquer toutes les questions qui en forment des barrières ?

« Or la complémentarité entre groupes et communautés s'acceptant dans leurs différences et s'impliquant dans les mêmes espaces publics, est à l'origine du modèle communautaire de la citoyenneté classique du Moyen Orient. C'est à la recherche d'un renouvellement de ce modèle que nous suggérons de partir, vers des groupes réels existant dans la société dont nous voudrions harmoniser les rapports. »²⁸⁴

Dans la partie qui suit, nous essayerons de déchiffrer les différentes relations qui existent actuellement entre le public beyrouthin et son espace public, en particulier ses pratiques sociales qui reflètent tant de représentations que des symboles et souvenirs.

Section 2 : Le public beyrouthin et son espace public : entre « public usager consommateur » et « public usager humain »

« Le Libanais n'est pas conscient de l'existence d'un espace public qui appartient à tout le monde et qu'il faut respecter dans l'intérêt de tous »²⁸⁵

Parler du public beyrouthin et de ses relations avec l'espace public ne semble pas évident, vu que tous les deux, portent en leurs essences plusieurs enjeux assez ambigus et paradoxaux.

Dans cette partie qui continue la première, et après avoir interrogé les relations entre les membres du public beyrouthin d'une part, et celles qui les lient avec l'Etat d'autre part, nous tenterons de définir un troisième type de relations possibles : celle du public beyrouthin et de son espace public.

Cette partie est divisée en deux grands chapitres : le premier qui interroge les différents types d'espaces publics qui existent à Beyrouth ; quant au deuxième chapitre, il interroge les différentes pratiques des espaces publics beyrouthins, en particulier leurs représentations,

²⁸⁴ BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », op.cit,1991,p.40.

²⁸⁵ BEYHUM N., « Les problèmes de la citoyenneté au Liban aujourd'hui », op.cit., 1991, p.285

symboles, souvenirs et mémoires... En un mot, il interroge les usages des espaces publics et les pratiques sociales qui les sous-tendent.

« La notion d'espace public s'applique à l'espace dont un certain usage (ou certains usages) est, pour une collectivité sociale donnée, en principe et ordinairement ouvert à tous, même si tous ne jouissent pas du même ensemble de droits relativement à cet espace...les éléments retenus sont donc l'usage et le partage. »²⁸⁶

Dans quelle mesure peut-on parler d'espaces publics ouverts à tout le monde dans le cas de Beyrouth ? Dans quelle mesure peut-on parler de « partage » dans un tel cas aussi ambiguë ? Qu'est-ce qui définit aujourd'hui l'usage des espaces publics à Beyrouth et quels sont ses différents types et dimensions ?

1- Les espaces publics à Beyrouth : plusieurs types, un seul usage ou plusieurs usages et un seul type ?

D'après les dernières recherches historiques sur l'espace public à Beyrouth, en particulier celles de May Davie, et comme nous l'avons signalé dans l'aperçu historique, l'espace public beyrouthin a toujours existé depuis les Phéniciens jusqu'à nos jours, tout en passant par la ville arabo-ottomane jusqu'à la ville actuelle.

Cet espace public, a évolué selon les enjeux socio-politiques qui l'approprièrent, parfois tantôt naturellement et tantôt brusquement et artificiellement, ce qui a affecté sur ses différents types d'un côté, et sur ses différents usages d'un autre côté.

Parler de ces deux points aujourd'hui, ne semble pas aussi simple que ça, surtout qu'il semble englober toutes ces époques, portant ainsi plusieurs références et plusieurs types d'usages.

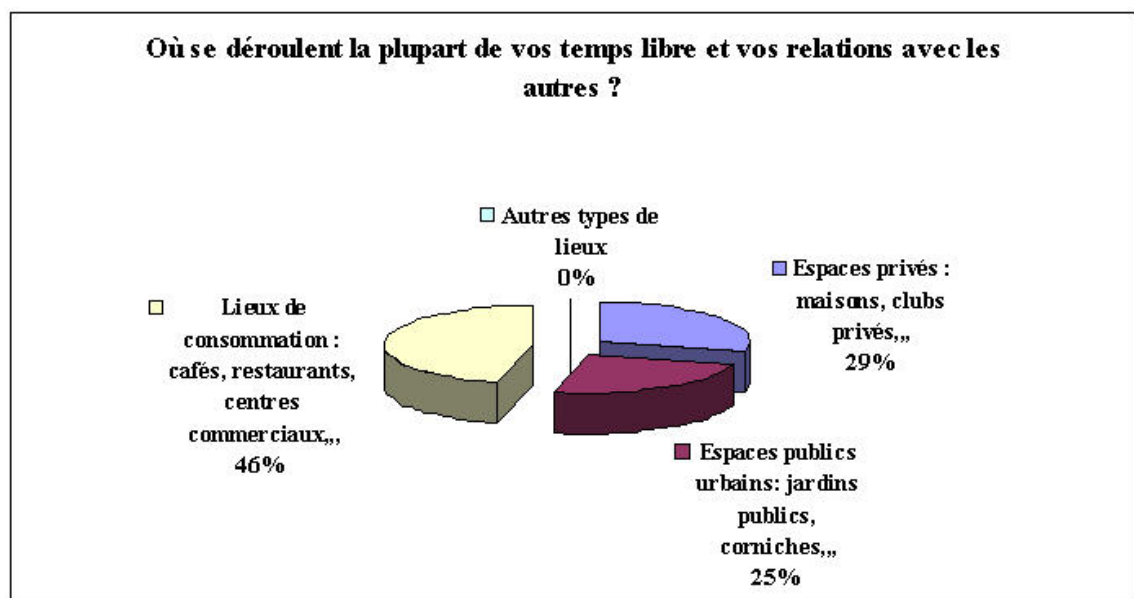


Figure 35. Question sur les types d'espaces publics les plus fréquentés. Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

²⁸⁶ BARBICHON G., « Espaces partagés : variation et variété des cultures », in *Espaces et sociétés*, N°62-63, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991, p.108.

Sur la question qui interroge les types d'espaces publics qui regroupent les usages « publics » des beyrouthins, et qui leurs offrent des assises d'échanges et de socialisation, 46% des interrogés passent leurs temps libres dans des lieux de consommation ; ensuite 25 % fréquentent des espaces publics urbains ; et enfin 29% passent leurs temps libres dans des espaces privés, à caractère fermé et limité.

a- Les lieux de consommation, premier type d'espaces publics beyrouthins :

A première vue, et selon cette enquête, les lieux de consommation présentent le premier grand type d'espaces publics pour presque la moitié des beyrouthins ce qui affirme les résultats de ma première enquête de DEA, où la même proportion de réponses a choisi ce même type...

Ce type contient en premier lieu les grandes surfaces commerciales (les centres BHV, ABC...), les souks (le souk de Bourg Hammoud...), les galeries marchandes (les galeries de Verdun...) et les surfaces d'expositions temporaires.(le Forum de Beyrouth...)

Ces types d'espaces publics offrent à leurs usagers des lieux de rencontre et d'échanges à plusieurs échelles, et symbolisent en partie le modernisme occidental...

En effet, et depuis l'émergence de la ville de Beyrouth depuis plus de 2000 ans, le commerce est devenu la première propriété avec la culture, qui ont donné un sens à la ville. Les échanges entre les gens se faisaient ainsi à travers le commerce, voire la consommation qui définissait même les relations entre les villes de la côte phénicienne.

Cette dimension économique et sociale a continué de caractériser l'espace public beyrouthin pendant les siècles suivants : à l'époque arabo-ottomane, les souks ont continué à jouer le premier rôle d'échange entre les différents groupes de la population ; enfin avec l'établissement de la République Libanaise, cette dimension continua à jouer un rôle de socialisation entre les beyrouthins, à travers le centre-ville et le quartier Hamra avant la guerre ; ensuite d'autres grandes surfaces commerciales ou galeries marchandes ont émergé pendant et après la guerre, et continuent toujours à regrouper une grande partie de la population résumant pour elle, l'espace public.

Pour ces gens, plusieurs facteurs jouent dans leur choix de l'espace et s'expliquent par leurs différentes réponses :

Absence de jardins publics, et surtout manque de pratiques de ces derniers

Manque de politique égalitaire d'aménagement d'espaces publics : concentration d'aménagement d'espaces publics dans le centre-ville et négligence dans les périphéries.

Ces espaces sont des lieux de rencontre accessibles à tout le monde et plus pratiques...

On peut voir beaucoup de gens appartenant à plusieurs références religieuses, sociales, culturelles...

L'animation des endroits et la propreté...

Ce type d'espaces publics se divise lui encore en deux grands sous-types : les grandes surfaces fermées et les surfaces ouvertes ou les souks : ils seront détaillés plus tard.

b- Les espaces publics urbains :

Les espaces publics urbains regroupent aujourd'hui et d'après mes dernières observations et enquêtes, presque le quart du public beyrouthin. Ces espaces publics urbains forment

ainsi le deuxième grand type d'espaces publics à Beyrouth et semble être aujourd'hui en vraie crise. Ce deuxième type regroupe plusieurs sous-types, en particulier les jardins publics, les places publiques et les corniches et marinas.

En effet, ce type d'espaces publics existait bien dans la ville depuis plusieurs siècles : même à l'époque arabe, les jardins publics et les lieux de promenades existaient bien avec les places publiques, selon une hiérarchie et un équilibre se rapportant aux modes d'usages des Beyrouthins durant cette époque. Ce type d'espaces publics fut modernisé et occidentalisé durant les dernières années de l'époque Ottomane, et modifié complètement avec le Mandat Français. Et depuis, et durant les années de l'indépendance, il a connu une vraie dévalorisation, laissant émerger d'autres types d'espaces publics. En effet, aucun grand jardin public ou place publique ne furent aménagés dans la ville à l'exception des bois des pins qui à son tour connut une vraie dévalorisation allant à sa détérioration complète durant la guerre...et en plus la plupart des places publiques furent transformées en des carrefours de voitures excluant ainsi tout usage piétonnier.

Ce type d'espaces publics est toujours pratiqué par les beyrouthins aujourd'hui malgré la crise qui l'a frappé durant les dernières décennies, en particulier durant la guerre civile.

En effet, il est fréquenté par presque le quart des beyrouthins et ceci pour plusieurs raisons :

- « C'est l'endroit le moins cher pour s'amuser » : la gratuité de l'espace
- « On se sent libre »... « C'est le seul endroit qui nous laisse complètement libre... »
- « C'est un espace calme, romantique et reposant »
- « C'est un espace de rencontre et de socialisation »

En effet, Beyrouth regroupe aujourd'hui un bon nombre de jardins publics à plusieurs échelles ; ouverts au public, ils sont fréquentés parfois par un large public multi-communautaire et multi-social ; de plus, on assiste aujourd'hui à plusieurs projets d'aménagement de jardins publics, avec des orientations claires d'intégrer toute la population. Ce sous-type n'a pas perdu sa clientèle malgré sa dévalorisation durant la guerre.

Quant aux places publiques, elles varient selon leurs usages, d'une place ouverte et appropriée par un large public, à une place ouverte et appropriée par une seule communauté la plupart du temps. En effet, les places publiques qui existaient depuis tant d'années, se présentaient comme de vrais espaces publics avant la guerre, en ce qu'elles regroupaient en elles une multitude d'usages et d'usagers appartenant à plusieurs références.

Ensuite, les corniches et les marinas, en particulier la corniche de Beyrouth (Manara) et celle de Dbayeh (plus récente) qui offrent à leurs usagers un lieu public de sport, de loisir et de défoulement. Ce sous-type d'espace public semble en effet résumer aujourd'hui et dans la pratique presque tous les espaces publics urbains dans la mesure où il regroupe plus de public et plus de références.

Enfin, les rues et quartiers périphériques présentent une base importante dans la vie quotidienne des beyrouthins ; désignés plutôt par des espaces communautaires, ils ont été aménagés selon des logiques privées et confessionnelles, loin de toute planification ou politique d'aménagement publique.

c- Les espaces privés :

Enfin, et plus que le quart des beyrouthins s'attachent toujours à pratiquer leur temps libre dans des espaces privés, qui offrent parfois un usage aussi diversifié et multi-communautaire que dans les espaces publics.

Ce type d'espaces, l'espace privé, regroupe plusieurs sous-types, en particulier les foyers et maisons privées, les clubs privés et les centres et équipements religieux.

En effet, ce type d'espace englobe dans la pratique plusieurs fonctions et usages à caractère public, mais ne désigne qu'une partie de la population bien déterminée et acceptée à l'avance. Ce sont ainsi des espaces d'exclusion, qui sont fréquentés par une bonne partie des beyrouthins et ceci pour plusieurs raisons :

« Il s'agit surtout de rendre visite à des gens qu'on apprécie » : en effet les coutumes et les modes de vie en Orient sont pleins d'échanges sociaux et de vie publique même au sein de la vie privée, et l'espace du voisinage par exemple, est plein de socialisation et d'interaction...

« L'église est le lieu où on s'alimente spirituellement et où on rencontre des gens qu'on apprécie » : une dimension religieuse et sociale qui exclut l'autre différent, au moins dans la pratique...

« Les espaces privés sont les places où je vis et les espaces publics urbains sont les lieux où je m'amuse » : une dimension sociale quotidienne comme si les espaces publics urbains ne font pas partie de la vie quotidienne...

« Pour des raisons économiques » : la crise économique a changé les modes de vie, où on n'a plus le temps au loisir...extérieur...

« Pour des raisons politique et de sécurité » : pour une partie des gens, l'espace public à Beyrouth n'est pas complètement sécurisé...

En effet, ce type de l'espace, l'espace privé, - allant du foyer, au clubs privés, aux complexes résidentiels fermés...- et qui regroupe une grande partie des pratiques publiques de la population ne font pas partie de ma thèse focalisée sur les deux premiers types, en ce que ce dernier type présente en lui-même des questions plus fines, et qui nécessitent un travail autonome plus approfondi.

En effet, les complexes résidentiels fermés ont été implantés au Liban, en particulier dans le Grand Beyrouth depuis plus d'une vingtaine d'années ; selon une étude en cours portant sur les fragmentations des sociétés à travers des nouveaux types d'espaces, le choix de vivre dans de tels espaces fermés repose sur deux critères fondamentaux :

Un premier critère en rapport avec des questions de sécurité et des enjeux politiques et communautaires ; un deuxième critère en relation avec les services offerts par ces types d'espaces, comme les espaces publics communs (espaces verts, terrains de jeux...) ou les infrastructures de qualités.

Toujours selon cette étude en cours, ces complexes résidentiels fermés regroupent 4 types différents : les compounds résidentiels fermés, les centres balnéaires, les complexes de villas et les villes modèles : or depuis la sortie de la guerre, plus qu'une dizaine de cers nouveaux complexes résidentiels fermés ont été commercialisés dans l'agglomération beyrouthine.

Ainsi, ces types d'espaces qui reflètent un nouveau mode de vie, qui privilégie l'enfermement dans des espaces communautaires fermés reflètent un certain besoin, voire une certaine demande : sécurité et espaces communs de qualité.

Ces types d'espaces privés sont plutôt des espaces communautaires et confessionnels modernes surtout qu'ils excluent les autres selon deux critères essentiels : la confession et la classe sociale.

Bref, ces espaces reflètent un certain mode de vie, voire une certaine demande gérée par le secteur privé en dehors de toute planification ou politique préalable ; ainsi, les résidentiels n'éprouvent plus un besoin d'espaces publics centraux ou d'ouverture et d'intégration ; au contraire, ils vivent « calmement » dans leurs « compounds » tout en bénéficiant de leurs services particuliers.

2- Le public Beyrouthin et ses espaces publics : plusieurs représentations, plusieurs usages

« L'espace public, c'est sans doute l'espace qui se dessine, qui se conçoit et qui se programme, mais c'est aussi l'espace qui ne se décrète pas, et qui se co-produit dans le vécu et dans les perceptions de ses usagers ».²⁸⁷

D'après les études de cas faites durant mon DEA, et selon mes enquêtes sur les pratiques sociales et spatiales de l'espace public beyrouthin, ce dernier se divise aujourd'hui en trois catégories :

Une première catégorie, qui présente toujours des spécificités locales, où les règles du jeu s'expliquent par un attachement assez fort aux références et coutumes communautaires, confessionnelles et politiques ; cette partie regroupe des espaces publics existants depuis longtemps, (avant et pendant la guerre), en particulier des jardins publics, des places publiques, des corniches et des souks, essentiellement en dehors du centre-ville.

Ces espaces publics, malgré leur accessibilité physique, semblent exclure l'autre moralement ou socialement, portant des symboles et des représentations politiques et confessionnelles qui l'ont imprimé pendant les années de guerre : en effet, ils ont été appropriés d'une façon ségrégative par une seule communauté, ce qui a influencé négativement sur leurs images nationales et publiques.

Une deuxième catégorie, qui regroupe en premier lieu les nouvelles surfaces commerciales (les grandes surfaces commerciales comme ABC, BHV...) et les nouveaux centres d'exposition temporaires (le BIEL, Forum de Beyrouth...) : Dans ces nouveaux espaces publics, la modernisation semble résumer les règles de jeu, une modernisation qui se concrétise par l'occidentalisation des espaces et des pratiques sociales qui les sous-tendent : de nouvelles répartitions classent ainsi les gens, se rapportant au niveau social et non plus au niveau communautaire...

Une troisième catégorie qui regroupe les nouveaux projets d'aménagement terminés ou en cours, et qui contiennent des espaces publics urbains. (nouvelle corniche de Dbayah...la place de l'Etoile au centre-ville...des nouveaux jardins publics aménagés récemment au centre-ville (le jardin des bains romains).

Dans cette troisième catégorie, l'objectif annoncé est bien clair, créer des espaces publics ouverts à tout le monde, vers une « vraie réconciliation »...

²⁸⁷ LEVASSEUR J., « l'espace public », in ISAAC Joseph, *op.cit.*, 1991, P.19.

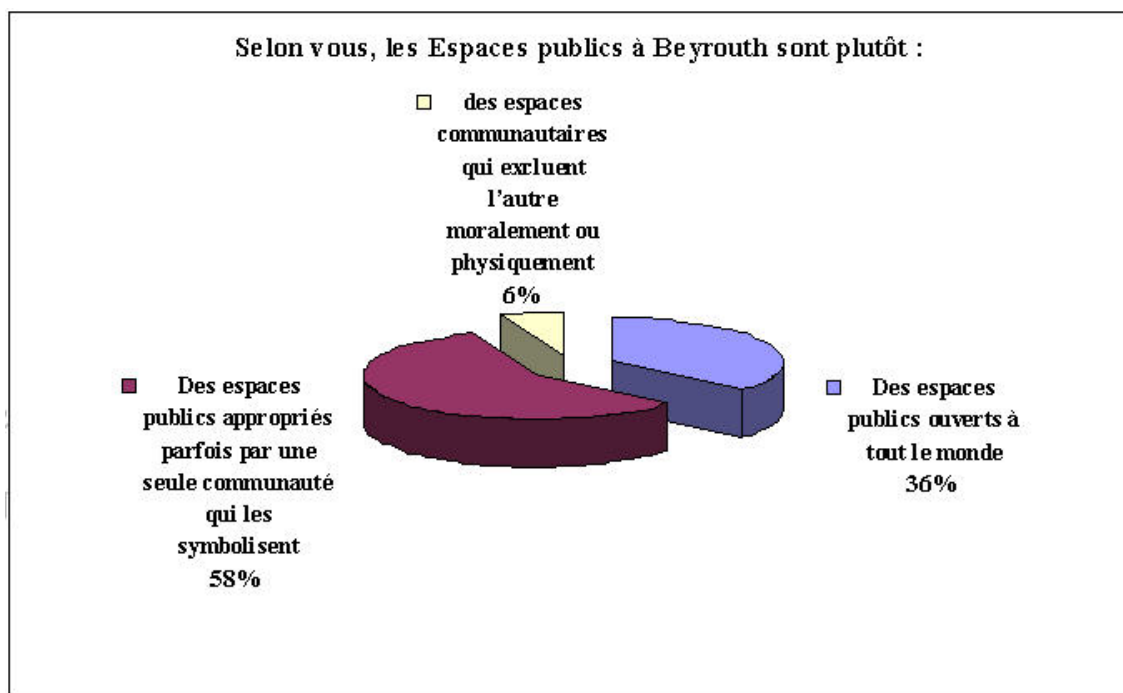


Figure 36. Question sur la nature des espaces publics beyrouthins Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

En effet, à la question posée durant notre enquête sur l'état actuel des espaces publics à Beyrouth, 58% ont affirmé que ces derniers sont des espaces publics appropriés parfois par une seule communauté qui les symbolisent ; 36% ont défini les espaces publics à Beyrouth comme étant des espaces ouverts à tout le monde et 6% les ont attribués à des espaces communautaires qui excluent l'autre moralement ou physiquement.

Ainsi, 58% des interrogés ont défini l'espace public beyrouthin comme étant dans la première catégorie déjà interrogée, celle de l'espace plutôt à usage communautaire.

Pour eux, la ville de Beyrouth est toujours divisée en deux parties, chrétienne et musulmane, malgré les différents contacts et relations inter-communautaires ; ce qui induit évidemment et toujours selon cette première catégorie, à deux types d'espaces publics, pour ne pas dire à des espaces communautaires :

**« Les libanais en général préfèrent s'assembler là où ils se ressemblent... » ;
« Si les espaces commerciaux sont ouverts à tout le monde, les autres secteurs comme les banlieues n'en font pas le cas suite à l'extrémiste religieux qui les gouverne... »...**

Ces réponses données par les gens prouvent bien qu'une grande partie des espaces publics beyrouthin sont toujours dans la pratique très proches des espaces communautaires...

D'autre part, 36% ont défini les espaces publics à Beyrouth comme étant des espaces ouverts à tout le monde, convergeant ainsi avec les caractéristiques de la deuxième catégorie d'espaces publics déjà envisagée, celle des lieux de consommation et des nouveaux espaces publics aménagés ou en cours d'aménagement.

Pour cette partie de la population, les espaces publics sont ouverts à tout le monde, loin des rapports de tensions politiques ou communautaires : ces espaces publics se résument en gros par les grandes surfaces commerciales ; ce sont des lieux accessibles par tout le

monde, vides de symboles ou références communautaires ; seul le centre-ville, plein de mémoires et de symbole de coexistence semble toujours être défini comme étant un vrai espace public en reconstruction...

En effet, et durant mon enquête, 40% ont défini leur relation avec l'espace public comme étant une relation d'usage neutre et indifférent ; 17% l'ont défini comme une relation de consommation ; 34% l'ont défini comme une relation sociale et symbolique ; et enfin, 9% l'ont défini par d'autres types de relations.

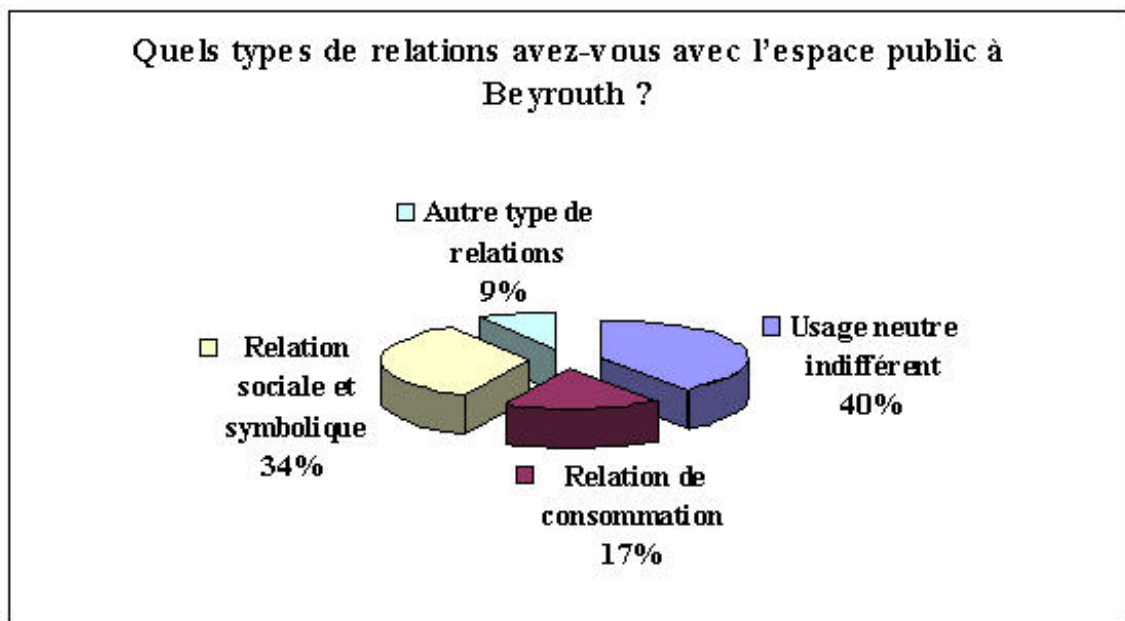


Figure 37. Question sur les types d'usages des espaces publics beyrouthins. Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

« Un usage neutre et indifférent » : qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce une indifférence voulue ou un jugement établi envers l'espace public ? En effet plusieurs réponses expliquent cette indifférence envers l'espace public et cet usage neutre :

« C'était pas dans ma formation d'avoir une relation avec l'espace public » : on touche ici à la question du civisme, évoquée par Beyhum Nabil, qui, selon lui, pose un problème majeur dans les rapports et pratiques sociales de l'espace public beyrouthin : apprendre à vivre et à respecter l'espace public, la nature, la rue, ... voire tout ce qui ne nous appartient pas personnellement, ne semble pas assez évident après une longue guerre qui a remplacé l'intérêt général par l'intérêt personnel, et l'espace public par l'espace communautaire.

Et il est évident que la relation entre le public beyrouthin et son espace s'est gravement dégradée durant les années de guerre jusqu'à arriver au non-respect et à l'ignorance totale ; en effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur les ordures jetées ici et là sur l'espace public, ou bien dans la plupart des comportements individuels envers la nature et l'espace public.

« Beyrouth n'est plus la même » ; « depuis longtemps ça ne m'intéresse pas... » ; « j'y vais rarement »...

On sent ici un autre facteur qui a induit à l'indifférence et à l'usage neutre de l'espace public à Beyrouth : le changement de perceptions et de représentations personnelles et communes : pendant la guerre, chacun semble avoir construit des représentations négatives envers l'espace public, et le non-respect évoqué là-dessus est devenu parfois

une indifférence complète, dû principalement à des préjugés et à des images négatives déjà établies envers l'espace public.

« Une relation de consommation ? » Est-ce l'usager qui utilise l'espace public comme un « public-consommateur » ? Est-ce le simple usage « consommatrice » de la ville déjà évoqué dans la partie conceptuelle, ou bien est-ce un usage « sensuel » ? Est-ce un consommateur passif ? En effet, deux types de réponses expliquent ce choix de rapport avec l'espace public :

- « L'espace public c'est le lieu de loisir et de restauration » : en effet, la restauration semble aujourd'hui regrouper une grande partie de la population beyrouthine qui préfère aller dans un endroit ouvert, public, mais qui pourrait leur offrir quelque chose de matériel.
- « J'y vais pour acheter et regarder les nouveautés des vitrines... » : c'est le deuxième grand volet de rapport de consommation qui existe entre le public beyrouthin et son espace public ; ce rapport de consommation leur permet une plus grande mixité et un accès à la modernisation...
- « Dans un rapport de consommation, personne n'impose son identité ou ses règles de jeu... » : cette troisième raison, qui renforce ce type de rapport avec l'espace public semble bien présente dans les grandes surfaces commerciales, où la mixité entre les communautés se concrétise le plus souvent.

« Relation sociale et symbolique ? » : Pourquoi ce type de relation avec l'espace public persiste-t-il à Beyrouth malgré les années de guerre ?

- « L'espace public reste toujours pour moi le premier lieu de rencontre » : pour une grande partie des beyrouthins, l'espace public est en premier lieu un lieu de rencontre et de socialisation entre une seule communauté ou plusieurs ; il suffit de jeter un coup d'œil sur les corniches de Beyrouth et de Dbayeh, ou sur la place de l'Etoile par exemple pour déchiffrer ce besoin et ces pratiques beyrouthines.
- « C'est l'espace des nationaux, c'est notre espace » : après la guerre, plusieurs espaces publics ont acquis des représentations politiques qui symbolisent des visions assez diversifiées. Aujourd'hui, et malgré leur accessibilité physique, ils semblent garder des barrières symboliques qui affectent à la fois sur les usages et les usagers présents.
- « C'est l'espace de nos ancêtres » ; « c'est notre mémoire » ; « c'est notre image » : cette catégorie de réponses évoquée en premier lieu sur les espaces détruits du centre-ville, en particulier la place des Martyrs... C'est la fusion et l'équilibre total entre un public et son espace, où chacun se reflétera sur l'autre.

Enfin, d'autres personnes ont réduit leur rapport avec l'espace public par la mobilité ou par la circulation !

Quant à la question posée sur le type de comportement des beyrouthins entre eux et avec leurs espaces publics, 20% l'ont exprimé par le respect et la reconnaissance de l'autre et de l'espace public ; 36% ont dit qu'il n'y avait pas de respect ni pour l'autre ni pour l'espace public ; et enfin, 44% ont exprimé une indifférence pour l'autre et pour l'espace public.

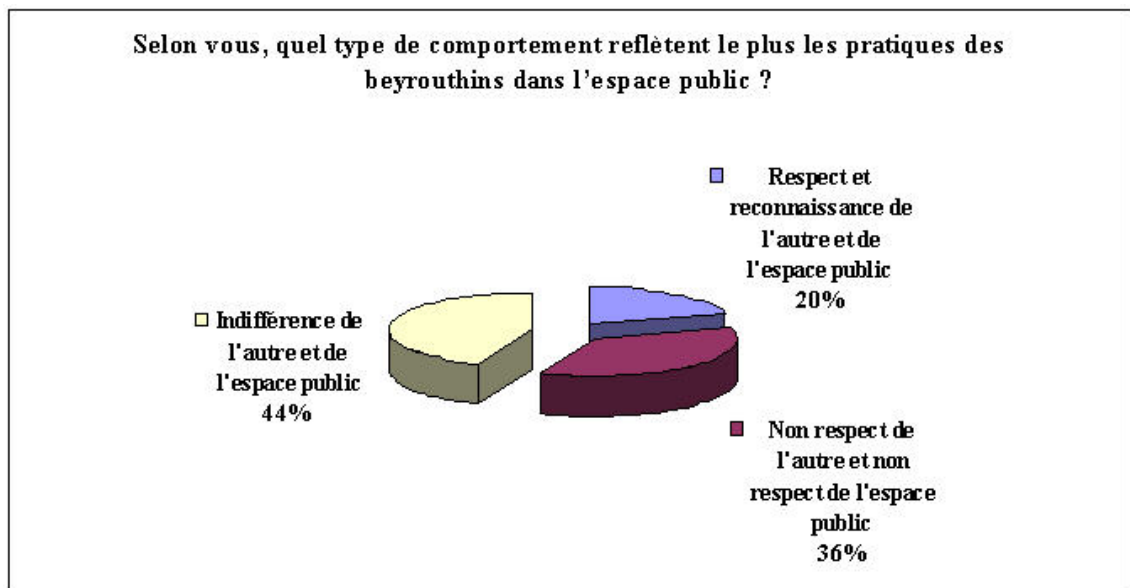


Figure 38. Question sur la relation des beyrouthins avec leurs espaces publics. Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

« Respect et reconnaissance de l'autre et de l'espace public » : une relation désignée par les enquêtés pour les raisons suivantes :

- « On respecte l'autre pour qu'il nous respecte... », « nous avons appris à respecter les autres », « je ne jette pas des ordures sur l'espace public... » : c'est le civisme déjà évoqué qui définit ce type de relation.
- « Le respect existe chez une certaine classe sociale et confessionnelle » : ce deuxième type de réponses explique ce type de comportement en le référant à des représentations sociales, culturelles, ou religieuses...

« Non-respect de l'autre et non-respect de l'espace public » : Ce type de comportement est expliqué aussi par deux séries de réponses :

- « Après moi le déluge » : les beyrouthins cherchent à se satisfaire sans prendre en considération ni les autres, ni les espaces, parce qu'ils ne sont pas habitués à respecter l'autre et le lieu public : nous revenons toujours à la question de civisme qui semble s'affirmer comme un vrai problème entre le public beyrouthin lui-même d'une part, et avec son espace public d'autre part.
- « Si la guerre est terminée au Liban, la haine existe toujours suite à la politique de différenciation confessionnelle appliquée par l'Etat », « il n'y a pas encore une vraie réconciliation... » Ce deuxième type de réponses explique ce comportement négatif envers l'autre et envers l'espace public par une question politique qui a mené à une déchirure entre le public et qui continue à l'alimenter.

« Indifférence de l'autre et de l'espace public » : presque la moitié des interrogés ont défini le comportement des beyrouthins comme étant un comportement indifférent, ce qui semble même plus grave à mon avis que celui du non-respect ! nier la présence de l'autre et décider de vivre sans lui : n'est-ce pas refuser la pluralité et la mixité !

La plupart des réponses ont expliqué ce type de comportement par un manque de réconciliation entre les beyrouthins en particulier et les Libanais en général qui ne cesse de s'intensifier de jour en jour...

En résumé, il me semble que le rapport entre le public beyrouthin et son espace public s'explique par deux raisons : la première en rapport avec des questions de civisme ; la deuxième en rapport avec des enjeux politiques et confessionnels : les deux, étant dévalorisées complètement durant la guerre...et restent toujours en question...

Dans ce qui suit, nous détaillerons les deux catégories d'espaces publics beyrouthins déjà évoquées, les anciens espaces publics porteurs de mémoires et d'enjeux politico-sociaux d'une part, et les nouveaux espaces publics et de consommation d'autre part, afin de déchiffrer les différentes pratiques de l'espace public qui existent à l'heure actuelle à Beyrouth. Mais ces deux catégories semblent se territorialiser à travers le centre-ville d'une part, et les périphéries de l'autre part, où le premier représente l'espace public de la ville, et le deuxième présente l'espace communautaire de la ville...

« Malgré quelques clichés et certaines réalisations malencontreuses qui versent dans le pittoresque le plus plat, l'aménagement des rues, des places et des squares dans les zones réhabilitées du centre-ville se distinguent en règle générale par des traitements de qualité, qui tranchent avec la médiocrité des espaces publics dans le reste de la ville ».²⁸⁸

a- Les espaces publics de l'avant-guerre : quand l'image définit les pratiques ! ?

« Les représentations, peuvent être une barrière à l'usage des lieux même s'ils sont concrètement aisément accessibles. En d'autres mots, la réputation associée à un lieu précis va influencer son usage. »²⁸⁹

Dans quelle mesure peut-on dire que l'image actuelle des espaces publics affecte-t-elle ou non sur les pratiques sociales des beyrouthins envers ces derniers ? Ou bien, quels sont les effets des représentations de chaque groupe sur ses différentes pratiques de l'espace public ? Qu'est-ce qui caractérise aujourd'hui la relation entre le public beyrouthin et cette première catégorie d'espaces publics ?

En effet, cette catégorie d'espaces publics regroupe la plupart des espaces publics urbains, en particulier les jardins publics, les places publiques et les corniches.

Dans ce qui suit, nous essayerons de répondre à ces multiples questions en interrogeant les différents usages, pratiques et représentations qui sont présents dans chacun de ses trois sous-types : mais comment déchiffrer ces représentations et quels sont leurs différents niveaux ?

« Soit trois types d'épreuves remarquables dans un espace public qui nous engagent toutes trois dans ce domaine du sensible. La première se situe au niveau d'une civilisation, de ses manières générales de voir et d'entendre. Le deuxième type d'épreuve se situe au niveau des relations interpersonnelles et, enfin, le troisième entend traquer l'efficace sociale au cœur même de la perception ».²⁹⁰

²⁸⁸ TABET J., GHORAYEB M., VERDEIL E., HUYBRETCHTS E., « Beyrouth », collection Portrait de ville, Paris, IFA, 2001, p.53.

²⁸⁹ BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., « Vivre et créer l'espace public », ed. Presse Polytechniques et universitaires Romandes, Lausanne, 2001, p.77.

²⁹⁰ AUGOYARD J.-F., « La compétence sociale du regard esthétique », in ISAAC J., op.cit., 1991, P.241.

En effet, déchiffrer les pratiques de l'espace public à travers ces trois pistes semble pertinent en ce qu'il apporte comme éléments à la fois historiques et évolutifs d'un côté, et stables et dynamiques d'un autre côté.

La première piste d'analyse regroupe les représentations communes de « références » appropriées par chaque civilisation ou culture au niveau macro ou général, et par chaque communauté ethnique ou confessionnelle au niveau micro, en particulier dans le cas de Beyrouth.

D'après l'aperçu historique, la guerre a bien créé une grande déchirure entre les différentes communautés, en particulier à ce niveau là : chacun a fait évoluer des pratiques et des représentations mobilisant à la fois « ses » ressources historiques et « ses » appréciations extérieures ou sympathies envers d'autres pratiques arabes, occidentales ou mondiales. En un mot, c'est un travail d'équilibre entre histoire et futur, entre spécificités et références locales d'une part et modernisation importée de l'extérieur de l'autre part, qui semble définir les pratiques sociales et politiques des communautés envers les espaces publics.

« Au sentiment des uns d'être envahis répond chez les autres le sentiment d'exclusion...A la fois espace de tous et espace de personne, l'espace d'usage public présente la caractéristique, constitutive, d'une variation de la distribution des positions, d'occupation et d'appropriation, des usagers ».²⁹¹

La deuxième piste d'analyse interroge les relations interpersonnelles où chaque personne commence à tisser des liens personnels avec d'autres personnes ayant d'autres références et d'autres pratiques ; à ce niveau micro, de nouvelles pratiques naissent, laissant place à de nouvelles représentations :

En effet, la classe moyenne qui a émergé à Beyrouth durant les années 50-60, synthétisait bien les interactions interpersonnelles ; de nouvelles approches sont nées, de nouveaux modes de vie ont commencé à voir le jour et à se concrétiser dans l'espace public en premier lieu. Mais dans quelle mesure peut-on trouver de telles pratiques aujourd'hui dans l'espace public beyrouthin ?

« L'espace public est ce lieu où la communauté se défait d'un peu de sa rigueur ; elle y laisse, au moins un peu, jouer l'autre qui est en chacun de nous ».²⁹²

Enfin, la troisième piste d'analyse « entend traquer l'efficace sociale au cœur même de la perception » : c'est le troisième niveau de perception, où les représentations communes et interpersonnelles commencent à devenir des représentations « collectives » en une construction et en une négociation continues : c'est là où les communautés commencent à se tisser des liens afin de construire une culture générale commune, afin de mobiliser leurs différents valeurs et symboles, pour une coexistence plus large, à la fois évolutive et pertinente.

« L'espace de la communauté impose des valeurs stables et des réseaux de légitimation locaux, en limitant la multiplicité et la portée, en les emboîtant dans une société plus large ; société qu'il symbolise par là-même. L'espace public, lui, connecte des trajets où transitent des acteurs anonymes, selon des

²⁹¹ BARBICHON G., « Espaces partagés : variation et variété des cultures », in *Espaces et sociétés*, N°62-63, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991, p.111.

²⁹² PELLEGRINO P., LAMBERT C., JACOT F., « Espace public et figures du lien social », in *Espaces et sociétés*, N°62-63, « Espace public et complexité sociale », Paris, 1991, p.18.

formes de coexistence et des valeurs éphémères ; il met en place des processus d'évaluation variante et de test de réciprocité. »²⁹³

Ces trois niveaux de représentations de l'espace public semblent ainsi former cette représentation commune ou images collectives de K.Lynch déjà évoquée dans la partie conceptuelle. Ce travail ne semble pas assez évident, vu que la représentation elle-même est subjective par son essence, issue d'une éducation quelconque, d'une culture quelconque et de valeurs quelconques qui se confrontent avec une réalité quelconque.

Ceci est bien exprimé par R.Sennet²⁹⁴ qui définit le site du public comme étant « la frontière entre les communautés », où « la différence devient apparente », là où « se développe la reconnaissance de l'autre », là où les représentations communes commencent à voir le jour.

a-1- Les jardins publics à Beyrouth : Pour quels usages ?

La ville de Beyrouth regroupe plusieurs jardins publics répartis sur une surface de 393185 m² environ : le Bois des Pins (300 000 m²) le plus grand et le plus important, réhabilité et réaménagé depuis plus que deux ans est toujours fermé faute de moyens techniques et de gestion. (au moins c'est ce qui est déclaré...) ; le jardin René Moawad, connu sur le nom de Sanayeh (22 000 m²), planté d'arbres et de fleurs est le deuxième jardin public ; il est ouvert au public ; ensuite le jardin de Sioufi (20 000 m²) à Achrafieh, qui est en bon état général, est le troisième grand jardin public de la capitale.

Ensuite viennent les autres principaux jardins publics de la capitale : Bourj Abi-Haydar (7000 m²) ; Tallet El Khayat (5000 m²) ; le musée (3200 m²) ; Saint Nicolas (2200 m²) ; Abou Chahla (5000 m²) ; Basta Tahta (2200 m²) ; le jardin de Furn El Chebbak (2700m²) ; sans compter les 200 000 m² de Solidere prévues dans le centre-ville et les 212 000 m² d'espaces verts de l'hippodrome de Beyrouth, et micro jardins publics éparpillés ici et là dans la capitale.

²⁹³ PELLEGRINO P., LAMBERT C., JACOT F, 1991, *op.cit.*, p.12.

²⁹⁴ SENNET R., « La conscience de l'œil », in ISAAC J., *op.cit.*, 1991, p.34.



Figure 39. Le jardin Saint Nicolas, Achrafieh, Liban. Source : Joseph Salamon, 2004.

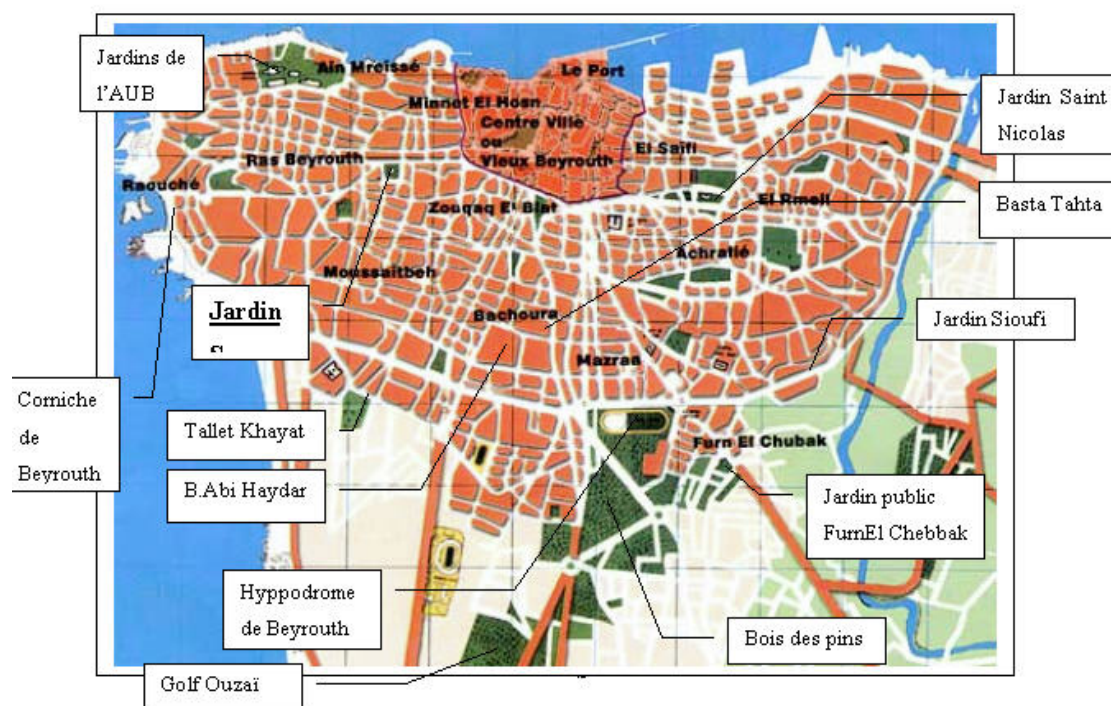


Figure 40. Localisation des principaux jardins publics de Beyrouth. Source : Joseph Salamon, 2004.

A ces jardins publics s'ajoutent ensuite des parcs privés accessibles à un certain public : le jardin de l'AUB (American University of Beirut), le jardin de Nazareth...et principalement le Golf de Ouzai qui est ouvert tous les jours à une certaine population et qui s'étale sur une superficie de 300 000 m² environ.

Une grande partie des jardins publics est surveillée par des gardiens en particulier ceux de Sioufi et de Sanayeh : en général, chaque région a un petit jardin public qui ne dépasse pas l'échelle du quartier : ces micro jardins publics (300-2000 m²) sont délaissés, entretenus ou réhabilités selon chaque commune ou région.

En général, les usagers des jardins publics sont des usagers de proximité, appartenant dans la plupart du temps à la classe pauvre ou moyenne.

Dans ce qui suit, et en se référant en premier lieu à des enquêtes et études de cas menées durant mon DEA, et qui ont été complétées durant l'été 2002, nous exposerons ainsi

les différentes pratiques des jardins publics à Beyrouth à l'heure actuelle, afin de déchiffrer leurs principales représentations.

En commençant par les représentations communes d'une culture ou communauté, elles semblent bien s'affirmer dans les jardins publics de Beyrouth, en particulier à Sanayeh :

Le jardin « René Moawad » , connu sous le nom de Sanayeh (22 000 m²) est situé dans la région de Hamra dans la partie ouest de la ville ; spatialement parlant, il est rectangulaire et plat en toutes ses surfaces ; il se compose d'une place plantée d'arbres limitée par des allées en pierre : c'est une domanialité publique gérée par la municipalité de Beyrouth. Le jardin de Sanayeh est devenu avec la pratique, le jardin des familles, en particulier sunnites : des familles en majorités sunnites, appartenant ainsi à une seule communauté qui habite tout autour du jardin ; sa proximité et son emplacement dans un quartier plutôt résidentiel l'a rendu dans la pratique un espace communautaire : ici, les règles du jeu sont encadrées par des représentations définies, celles d'une communauté, de ses traditions, de ses coutumes et de sa manière de concevoir et de vivre l'espace :

C'est un mode de vie qui se reflète sur l'espace public, limitant ainsi le rapport entre public et espace public : ce « code » préétabli à l'avance, limite ainsi les fonctionnalités du lieu qui doivent s'harmoniser avec les références qui les sous-tendent : ce jardin est devenu un espace de jeu pour enfants et un espace de loisirs pour les familles. Ici, tout le monde considère l'espace comme « son » espace, et le respect qui se dessine ainsi, vient du sentiment d'appartenance et de mémoire, et pourquoi pas de sécurité. Ces représentations communes sont bien concrétisées par les manières de parler, de s'habiller...qui donnent à l'usager une certaine légitimité.



Figure 41. Le jardin Sanayeh, Beyrouth, Liban. Source : Joseph Salamon, 2004.

En effet, les usagers de ce jardin sont des musulmans en leur majorité : ce jardin situé dans la région de Hamra-Sanayeh, a une certaine image communautaire qui empêche en quelque sorte la fréquentation des autres communautés. Plusieurs références règnent dans ce lieu : les habits, les groupes, la non-mixité...En plus, le jardin est assez fréquenté, ce qui lui donne l'image d'une ruche d'abeille, et ceci ne l'aide pas à capter d'autres usagers. Chacun, semble-t-il, a réservé sa place dans le jardin. Ainsi, le jardin semble symboliser un espace communautaire, propre à une certaine région et religion, sans que cela se projette sur l'espace physique : spatialement parlant, c'est un jardin aménagé d'une façon plutôt anonyme...seuls les usagers dessinent une certaine image propre à l'espace, et qui lui donne dans la pratique un certain cachet.



Figure 42. Jeux pour enfants : le jardin Sanayeh, Beyrouth, Liban. Source : Joseph Salamon, 2004.

Enfin, ce jardin englobe en lui une dimension symbolique, celle d'une appartenance confessionnelle et familiale, accompagnée d'une autre dimension politique, puisque les communautés confessionnelles au Liban sont toujours politisées.

Quant au jardin Sioufi par exemple (20 000m²), les représentations communautaires se dévoilent très peu à travers une pratique de proximité de quelques familles chrétiennes qui l'entourent. Mais bien qu'elles soient minimales dans ce jardin, à travers d'autres types de pratiques interpersonnelles, les représentations communautaires existent ici sous une autre forme, celle des préjugés communautaires qui forment un corollaire aux pratiques de ce lieu : En effet, sa géographie et sa forme spatiale comme jardin forêt, privilégie de plus son appropriation par des jeunes couples qui cherchent un endroit calme, ce qu'il lui a donné une image de « jardin des amoureux », ou « jardin de l'amour »...

Ce préjugé communautaire, ou cette représentation communautaire s'explique en premier lieu par l'emplacement géographique du jardin dans une zone qui symbolise une confession ou même un parti politique chrétien bien déterminé.

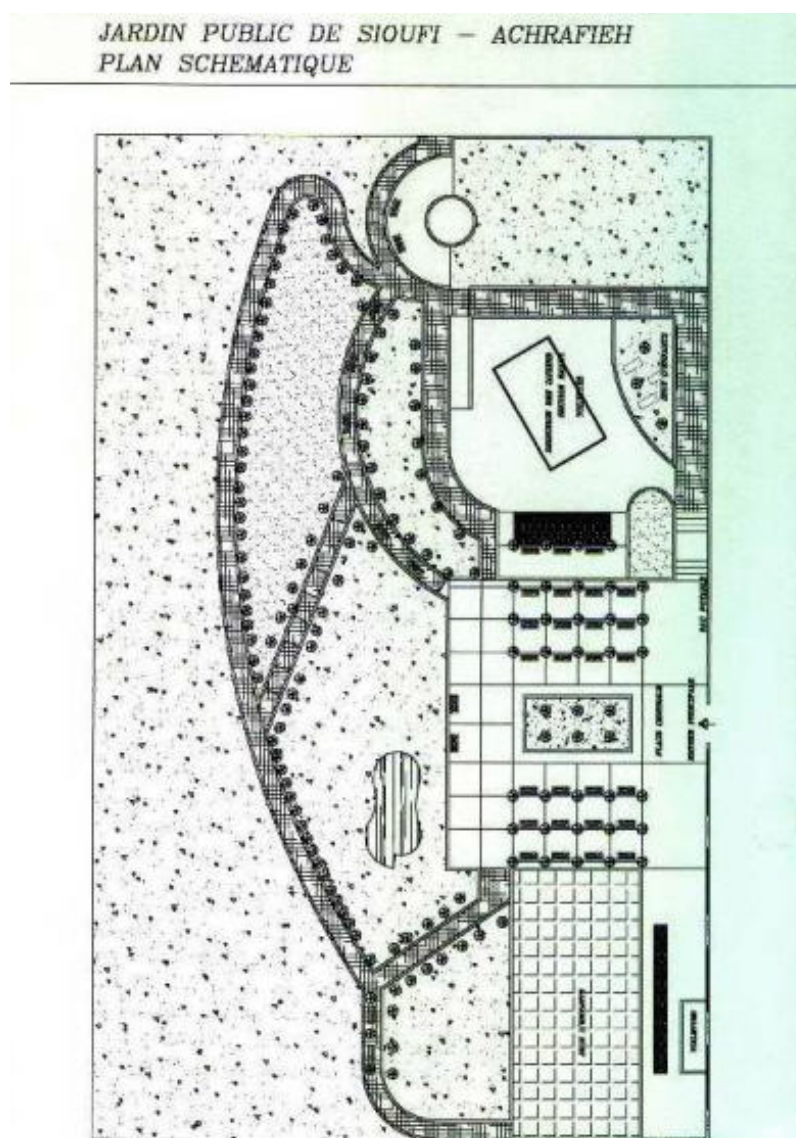


Figure 43. Plan du jardin de Sioufi, Beyrouth. Source : Joseph SALAMON, 2002.

Spatialement parlant, ce jardin est composé d'une place centrale plantée d'arbres : au centre de cette place il y a un grand espace vert rectangulaire entouré d'arbres et de bancs, répartis en trame et en deux rangées. Il contient aussi un espace équipé de jeux pour enfants ; enfin, il regroupe une petite forêt formée de petites ruelles vêtues d'arbres de tous côtés. Quant à son statut juridique, le jardin appartient à la domanialité publique.



Figure 44. Place centrale : jardin de Sioufi, Beyrouth. Source : Joseph Salamon, 2004.

D'où ce constat que les différentes représentations qu'on a d'un espace, même si on ne l'a jamais visité affecte en grande partie sur notre pratique et accès de ce dernier. Alors bien que l'accès physique est ouvert à tout le monde, reste d'autres barrières morales ou symboliques qui empêchent une accessibilité totale au lieu...A noter, que ces barrières n'existent parfois que dans les représentations d'une partie des gens ? bien qu'elles soient dépassées dans la réalité...

Ainsi, ces deux exemples résument dans leurs différentes pratiques la plupart des jardins publics qui existaient avant et durant la guerre civile.

Les représentations communautaires y sont présentes, même si elles ne se conforment pas à la réalité, ce qui affecte négativement sur cette dernière : comme si ces jardins publics, devenus communautaires durant la guerre, ne savent plus comment sortir de leurs représentations, ou sinon ne veulent plus y sortir...

Quant aux représentations interpersonnelles, elles ne semblent pas assez évidentes dans ce type de jardins publics, où l'individu ne semble pas aussi toléré ou légitime...

Dans le jardin de Sanayeh, par exemple, les relations interpersonnelles qui dépassent les codes communautaires et familiaux du lieu semblent se concrétiser par la présence minimale de quelques jeunes, en particulier des étudiants venus des universités environnantes. Mais même ces jeunes, qui semblent « légitimer » leur présence par leur « statut d'étudiant », quant ils n'appartiennent pas au quartier, respectent les « règles » du lieu, ce qui limite ainsi le cadre des relations interpersonnelles...

Quant au jardin de Sioufi, il fonctionne selon une certaine hiérarchie d'usages selon les lieux et les usagers ; les familles qui s'approprient le centre du jardin, viennent d'habitude du voisinage ; leurs relations, comme dans les jardins de Sanayeh ne dépassent pas les codes communautaires. On peut trouver au centre des vieillards, des femmes et des enfants, la plupart appartenant au même quartier, et à la même communauté, la communauté chrétienne, en particulier Maronite.

Mais au contraire du jardin de Sanayeh, les relations interpersonnelles ici sont plus fréquentes, en particulier avec la présence de jeunes couples ; les espaces cachés par les arbres sont réservés dans la pratique à ces couples qui se les approprient d'une manière intime, absente et interdite dans autres espaces publics de la capitale. Ils fréquentent cet espace car ils se sentent loin de leur entourage familial et communautaire. Cette nouvelle dimension de relations interpersonnelles est négativement perçue par l'extérieur en particulier par les communautés et les familles, ce qui a donné à ce jardin une certaine image qui dévalorise son contenu : « c'est un lieu sale... », « non respectable », « un mauvais lieu »... En effet, ces expressions ont été attribuées à ce jardin durant mes enquêtes, par des gens qui n'ont jamais visité le jardin... ce qui montre l'importance de la dimension symbolique d'un lieu à attirer ou non un certain nombre d'usagers.

En résumé, les relations interpersonnelles dans ce type de jardins publics, sont presque absentes, sauf à travers quelques relations codifiées à l'avance ou secrètes dans d'autres lieux...

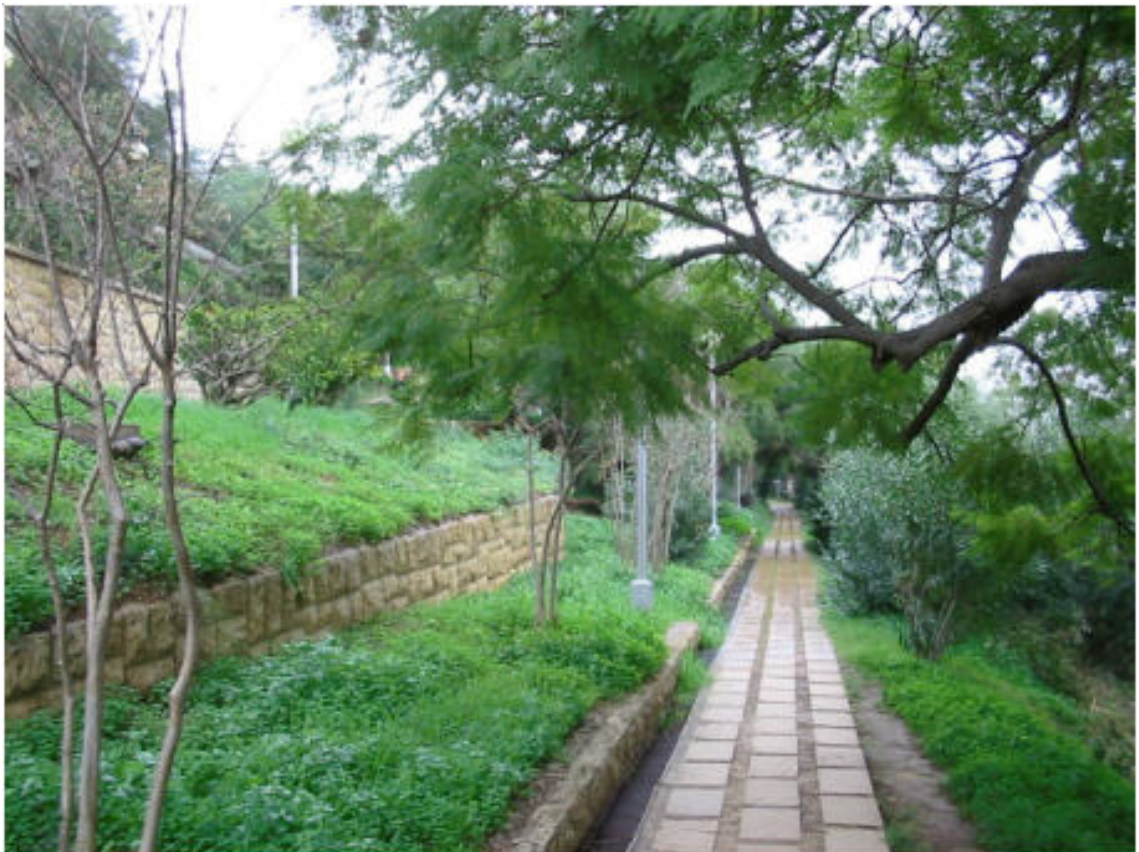


Figure 45. Allées intimes : jardin de Sioufi, Beyrouth. Source : Joseph Salamon, 2004.

Enfin, en ce qui concerne les représentations intercommunautaires ou collectives elles semblent presque totalement absentes dans ses jardins publics qui ont vécu les années de

guerre : ils sont devenus des espaces communautaires appartenant aux communautés qui se les approprient à travers une échelle bien minime et bien définie la plupart du temps, l'échelle du quartier.

La plupart des familles qui les fréquentent appartiennent à des communautés bien définies, et les autres communautés, mêmes si elles peuvent avoir accès physiquement à ces jardins, ne se sentent pas réellement admises avec leurs différences.

Et c'est le cas de la plupart des jardins publics de la capitale qui sont devenus à travers les années de guerre des jardins communautaires de quartiers, même si leurs capacités et échelles leur permettent parfois de dépasser le quartier pour absorber toute la ville... (le jardin de Sioufi par exemple...)

Il faut se demander ici dans quelle mesure peut-on faire changer l'image de ces espaces, sinon les pratiques qui les régissent ?

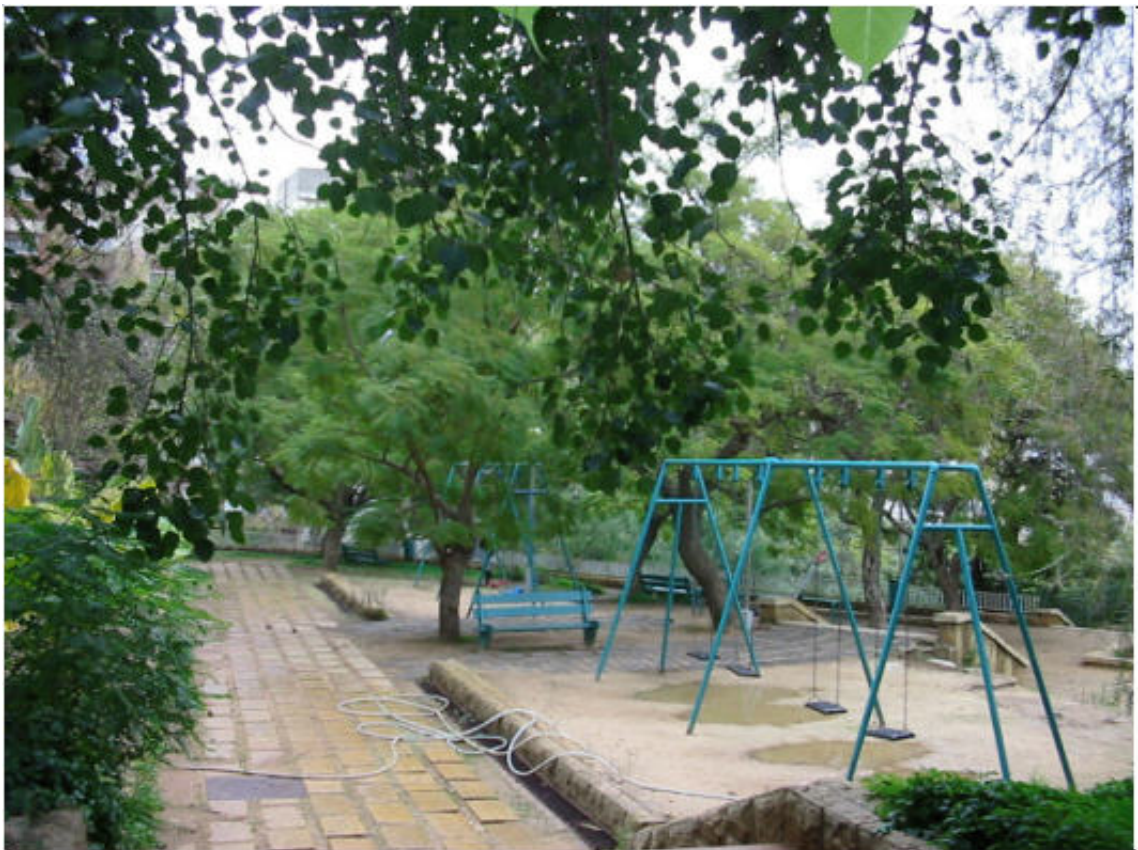


Figure 46. Jeux d'enfants : jardin de Sioufi, Beyrouth. Source : Joseph Salamon, 2004.

a-2- Les places publiques : les anciens/nouveaux espaces publics de la capitale ?

Les places publiques formaient avant la guerre les majeurs espaces publics de la capitale : la place des Martyrs par exemple était un lieu d'échanges multiculturels et multifonctionnels...

« Espace ludique par excellence, ce lieu est surtout un espace de communication et d'échange, où se développe cette culture de l'oralité si particulière aux civilisations méditerranéennes, culture faite de marchandages, de « téléphone

*arabe » et de « bouche-à-oreille »...La place des Canons est pleine de ces espaces de convivialité où se diluent les distances sociales et se dénouent les conflits, mise en scène des rituels de l'être ensemble et du partage ».*²⁹⁵



Figure 47. Localisation de quelques places publiques à Beyrouth Source : Joseph Salamon, 2004.

Aujourd'hui, les places publiques existent dans la ville, à des échelles différentes et avec des fonctions diversifiées.

Dans ce qui suit, nous interrogerons les différentes pratiques actuelles des places publiques qui existaient avant et pendant la guerre et qui continuent à faire respirer les rues et les quartiers de la ville. Parler de représentations communautaires dans les places publiques semble accepté dans la mesure où ces derniers englobent d'autres représentations interpersonnelles et collectives. La plupart des places publiques à Beyrouth ont perdu leurs « représentations collectives », laissant place à des perceptions et à des pratiques communautaires :

La place Sassine par exemple, qui fut le résultat d'un vaste plan d'aménagement routier en 1964 en est un bon exemple : elle pris le relais du centre-ville et du quartier Hamra, durant la guerre, attirant à la fois des restaurants, des magasins de commerce et des succursales de banques...

Aujourd'hui l'activité commerciale est le principal occupant du domaine public, des restaurants et des cafés trottoirs... Cette place était presque le cœur de la capitale « chrétienne », devenue ainsi le symbole politique auquel s'identifiaient les maronites du littoral et de la montagne. Après l'assassinant du président de la république Béchir Gémayel

²⁹⁵ TABET J., (dir.), « Beyrouth : la brûlure des rêves », Paris, Autrement, 2001, p.50.

e 1982, un monument à sa mémoire trônera en plein milieu de la place, marquant ainsi l'identité politique du quartier. Ce monument a été restauré lors des travaux de rénovation de 1997...D'ailleurs, et depuis le 14 septembre 2000, la place Sassine affiche haut bien son identité : en effet, lors de la messe annuelle célébrée en mémoire du Président martyr (le 14 septembre), des milliers de supporters (bien sûr des chrétiens) ont afflué dans le quartier en provenance de diverses régions libanaises.



Figure 48. Activités commerciales : Place Sassine, Beyrouth, Liban. Source : Photos personnelles, été 2003.

Lors de mes enquêtes, la plupart des gens ont attribué à la place Sassine son symbole politique, celui du « show of » des chrétiens, d'autres comme d'un parti politique chrétien, symbolisé par la statue du président Béchir Gémayel.

Alors au niveau des représentations, cette place présente un caractère symbolique très important pour la communauté chrétienne, en particulier pour la communauté Maronite.

En effet, la présence de la statue du président Martyr, affirme bien une identité communautaire et politique, même si juridiquement parlant, la place est confondue entre propriétés privées et propriétés publiques.

En principe, la plupart des places publiques à Beyrouth englobent une dimension politique et communautaire, voire des représentations communautaires en relation avec des pratiques communautaires.



Figure 49. Dimension politique : Place Sassine, Beyrouth , Liban. Source : Christine KHOURY, été 2003.

La place de Bourg Hammoud par exemple, récemment réhabilitée avec une nouvelle forme bizarre, reste toujours une place communautaire à cause de son emplacement géographique...Ainsi, la territorialisation des communautés semble bien claire à travers la territorialisation de leurs pratiques sociales...

Quant aux relations interpersonnelles, elles semblent plus fréquentes dans les places publiques que dans les jardins publics :

Dans la place Sassine par exemple, et malgré le communautarisme qu'elle symbolise, plusieurs pratiques interpersonnelles se tissent depuis quelques années à travers les services de restauration présentes dans la place.

Des cafés trottoirs et des restaurants qui attirent en premier lieu des jeunes étudiants ou lycéens : des jeunes appartenant à plusieurs communautés y viennent manger et rencontrer des amis. Mais ces relations ne dépassent pas jusqu'à maintenant l'échelle personnelle...

En effet, la relation de consommation semble tisser des liens interpersonnels, toujours limités par des barrières d'ordre politiques et confessionnelles.

Quant à la place de Bourg Hammoud, elle regroupe encore en elle une dimension de consommation, avec les rues commerçantes qui l'entourent et qui attirent une grande partie de la population...ici encore, c'est la consommation qui attire les gens, et la place devient un carrefour ou une sculpture au milieu des souks...

Enfin, la dimension intercommunautaire, ou bien les représentations collectives commencent à prendre place ailleurs, dans le centre-ville, dans la place de l'Etoile ; quant aux autres places, à l'extérieur du centre-ville, elles se limitent toujours dans la pratique à des relations communautaires et interpersonnelles, pour les raisons politiques et confessionnelles déjà évoquées : comme si, même après 12 ans de fin de guerre civile, la territorialisation confessionnelle continuait toujours à persister dans la capitale, au moins dans ses banlieues, vides de toute politique de réconciliation, en attendant la reconquête du centre ville toujours en pleine reconstruction :

Mais reconstruire le centre et ses espaces publics sans une vision de projet urbain englobant les périphéries peut-il affecter positivement sur ces derniers, ou au contraire, ce sont ces derniers qui pourront le reconquérir une fois terminé ?

« Le reste de la ville n'est pas compris dans le prolongement naturel du centre, qui vit de ce centre et qui le fait vivre, mais un espace étranger, économiquement intéressant, socialement en rupture, politiquement en marge de la cité »²⁹⁶

En effet ces trois raisons expliqueront l'essence des pratiques sociales actuelles des espaces publics aménagés ou en cours d'aménagement dans le centre ville.

Cette question sera détaillée plus tard, quand nous évoquerons les politiques d'aménagement d'espaces publics et leurs différents objectifs, territoires et acteurs.

Je termine ainsi cette partie en exposant les résultats d'une question posée lors de mes enquêtes sur les représentations personnelles du public beyrouthin, et qui synthétisent les trois niveaux de représentations déjà évoquées.

« Que signifie pour vous, selon vos pratiques actuelles et représentations personnelles, la place Sassine ? »

Pour 30% des interrogés, la place Sassine représente un espace public ouvert à tout le monde ; pour 15 % c'est un lieu de restauration pour une certaine classe ; pour 38 % c'est un espace communautaire et politique ; pour 11% c'est un espace neutre ; et enfin pour 6% la place n'existe pas...

²⁹⁶ DAVIE M., « Discontinuités imposés au cœur de la ville : le projet de reconstruction de Beyrouth3, in Villes en projet(s), Actes du colloque de 1995, op.cit., 1995, p.351.

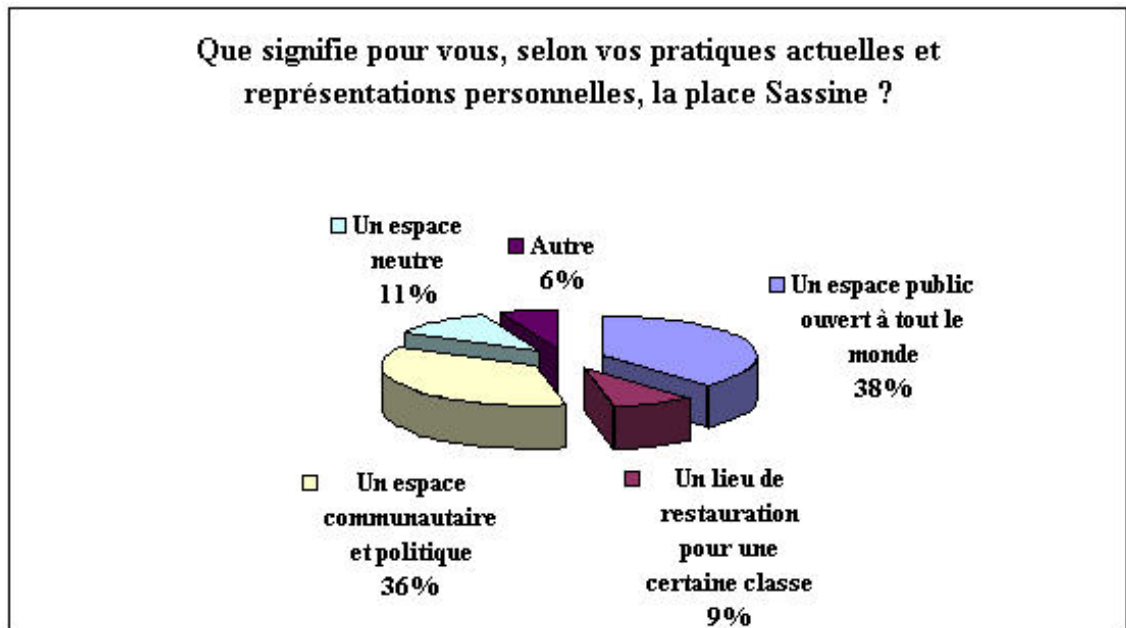


Figure 50. Question sur les significations de la place Sassine.
Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

Alors en commençant par les représentations communautaires, bien que la place soit accessible à tout le monde, elle porte en elle des mémoires politiques et confessionnelles qui forment toujours une barrière morale immatérielle pour beaucoup de gens d'une part, et une spécificité communautaire pour d'autres gens : en effet les réponses variées affirment bien cette dimension :

« C'est le lieu stratégique pour les Chrétiens de Beyrouth, économiquement et politiquement parlant ... » ; « c'est le temple du président martyr Béchir Gémayel »... « le public de cette place a les mêmes conceptions politiques » ; « il est ouvert à tout le monde, toutefois, une seule communauté y est majoritaire »... « presque tous les chrétiens d'Achrafieh s'y réunissent, surtout les jeunes le soir »... « surtout côtoyée par les Achrafites uniquement »... Ainsi, ces réponses montrent bien combien la dimension politique et communautaire l'emporte sur d'autres dimensions dans cette place, que ça soit dans les représentations plus que dans la pratique me semble-t-il...

Ces représentations s'expliquent ainsi par l'image et les pratiques et même les symboles que portaient cette place durant les années de guerre.

Ensuite pour 30% c'est un lieu public ouvert à tout le monde, et pour 15% c'est un lieu de restauration pour une certaine classe :

« La place a changé après la guerre, elle est devenue publique... » ; « ici on vient avec des amis pour boire un verre... » « il y a beaucoup de magasins de fleurs, d'habits, des pâtisseries... » ; « c'est un point de rencontre de plusieurs centres commerciaux »...

Donc presque la moitié des interrogés ont exprimé que c'est un lieu ouvert à tout le monde, un lieu où on vient pour se rencontrer et pour passer du temps et bien sûr pour consommer de la nourriture et d'autres choses... ce qui montre bien que cette place, malgré son image communautaire très forte, a pu reconstruire après la guerre, une nouvelle image de restauration et de modernité, privilégiant des relations interpersonnelles, tout en gardant toujours son symbole politique.

Enfin, pour 17%, cette place est un espace neutre qui ne leur dit rien, et qui n'existe pas à la limite : « C'est un espace comme les autres »... « Où est la place Sassine ? the Chase ? les restaurants ?... » ; « il n'y a pas de place à Sassine : une autoroute, un coin de restauration, mais pas de place ! » ; « j'ai à peine à retrouver la place Sassine dans tout ce trafic véhiculaire... » ; « c'est où la place Sassine , à Beyrouth Est ? »...

pour cette partie des gens, la place n'est qu'un carrefour, plein de voitures et qui ne les attire pas du tout ; et pour d'autres, ils ne connaissent pas cette place, car elle n'est pas dans leur territoire, ou bien parce qu'elle est dans un lieu presque communautaire et qui ne les attire pas....

Je termine ce questionnaire par une réponse qui semble résumer l'état actuel des places publiques à Beyrouth, ces places qui ont vécu les années de guerre et qui essayent aujourd'hui reconstruire de nouvelles images : « La place Sassine c'est à la fois un espace communautaire, une espace public, un espace de consommation, hiérarchisé selon des pratiques réparties sur temps.

Ainsi, ces places semblent fonctionner socialement selon un calendrier, où chaque niveau de relations trouve une place, et où les 3 niveaux se trouvent parfois réunis en même temps et au même lieu.

a-3- Les corniches et les Marinas :

Depuis les années 40, plusieurs bains ont commencé à voir le jour sur la côte beyrouthine : le Bain Français, le Saint Georges, le Long Beach...ensuite la côte d'azur, le Saint Simon, le Saint Michel, le Riviera...jusqu'à arriver aux complexes balnéaires qui ont ravagé la côte libanaise durant les années 70-80, violant ainsi les plages, espaces publics par excellence, devenues dès lors des espaces privés.

D'autre part, la côte libanaise regroupe plus d'une douzaine de marinas entre Beyrouth et Tripoli...Quant à la capitale, elle regroupe en premier lieu la Marina du centre-ville, en pleine reconstruction et une autre au nord, celle de Joseph Houry à Dbayeh : ces marinas avec leurs corniches aménagées présentent un aspect très important des espaces publics de la ville ; surtout que la marina de Dbayeh par exemple, ouverte depuis 1999 au public, est devenu un grand espace public regroupant une grande diversité de la population beyrouthine et celle du Mont Liban...elle sera détaillée avec les pratiques des nouveaux espaces publics...



Figure 51. Corniche Marina Dbayeh, Liban. Source : Joseph Salamon, 2004.

D'autre part, une seule corniche de l'avant guerre subsiste dans la capitale et se confirme de jour en jour comme l'espace public de la capitale, c'est la corniche de Beyrouth ou de Ain El Mreyseh. En 1920, la France mandataire construisit ses murs de soutènements, y planta des palmiers et dès lors elle porta le nom de l'avenue des Français. Elle fut réaménagée durant les années 60. Classée comme zone touristique, cette corniche de 4 km de longueur a été appropriée pendant les années de guerre par une seule communauté confessionnelle, à cause de Son emplacement géographique.



Figure 52. Avenue des Français : 1940. Source : Daher 1994.

Ceci explique bien son appropriation actuelle par une majorité musulmane venue de la région qui l'entoure, et qui s'est habituée à l'approprier seule pendant la guerre.

« La majorité des promeneurs sont des habitants de l'ouest de Beyrouth et de ses quartiers sud. Ceux-ci sont inégalement représentés selon les temporalités ainsi que les habitants de l'est de la ville ».²⁹⁷

En effet, pour la plupart des jeunes de la partie est de la ville, cette corniche porte toujours en elle des représentations communautaires en relation avec son emplacement géographique et type d'usagers présents.

Mais depuis quelques années cette corniche essaie de réunir les communautés à travers plusieurs usages, en premier lieu le sport et la promenade.

Ainsi, pour cette partie de gens qui se sont habitués à l'approprier seuls durant la guerre, un sentiment d'appartenance leur lie avec elle, un sentiment qui touche parfois à l'exclusion des autres, et en d'autres cas, en une nouvelle aventure pour explorer l'autre, ses modes de vie et ses coutumes.

« Les diverses pratiques de la corniche concourent à une urbanité en invention où les logiques individuelles communautaires et familiales coexistent dans un rapport de tension. Même si la promenade fait l'objet d'occupations des groupes qui marquent le lieu de leurs références, elles ne sont que provisoires, et doivent supporter la réalisation simultanée ou successive d'autres pratiques ».²⁹⁸

²⁹⁷ DELPAL Ch., « La corniche de Beyrouth : un nouvel espace public », in *les Annales de la recherche urbaine* N°91, 2001, p.80.

²⁹⁸ DELPAL Ch., « La corniche de Beyrouth : un nouvel espace public », 2001, *op.cit.*, p.82.



Figure 53. Corniche de Beyrouth. Source : Christine KHOURY 2003

Mais parler de la corniche de Beyrouth semble bien dépasser les représentations communautaires qui la codifie pour s'ouvrir à des relations interpersonnelles :

Ce sont les classes populaires et pauvres qui se côtoient en premier lieu, réunissant ainsi plusieurs personnes appartenant à plusieurs communautés.

« Aujourd'hui, alors que la ville est réunifiée et qu'un nouvel ordre urbain en réglemente les usages, la corniche s'affiche comme l'espace public majeur ouvert à des catégories de populations très différenciées... Les différentes générations s'y trouvent... »²⁹⁹

Ainsi, la corniche a dépassé son échelle locale communautaire, pour s'ouvrir sur toute la ville et même pour tout le pays : les personnes sont admises quelques soient leurs références religieuse, nationale, sociale, culturelle, ethnique...

La corniche est ouverte à des fonctions multiples : des équipements et des lieux de consommation jalonnent l'un et l'autre de ses rives : des cafés, des glaciers, des restaurants, des bains de mer, des activités de pêche, des hôtels de luxe, des enseignes américaines comme le McDonald's... Elle est le lieu de sport et de médiation préférée... En un mot, c'est le seul espace public pour beaucoup de gens...

Quant aux représentations collectives, elles ne semblent pas évidentes dans ce lieu ouvert à tout le monde : mais ça ne nie pas la co-présence des communautés qui s'y trouvent, où les relations intercommunautaires ne dépassent pas le simple regard...

²⁹⁹ DELPAL Ch., « La corniche de Beyrouth : un nouvel espace public », 2001, op.cit., p.80.

Cet espace public se présente ainsi comme un espace de citoyenneté où les citoyens de la ville commencent à approprier le même espace...mais il semble qu'il lui manque encore la dimension de « reconnaissance de l'autre » pour qu'il soit un vrai espace public : en effet

C.Delpal parle d'une citoyenneté qui se pratique dans ce lieu public et qui pourra mener un jour à une citoyenneté :

« C'est moins dans le partage d'un fonds commun culturel que dans l'articulation en un même lieu de plusieurs systèmes de valeurs que s'élabore et s'établit le caractère public de la corniche, et qu'un lien symbolique peut s'établir entre des citoyens qui vivent par ailleurs dans des espaces temps relativement étanche les uns aux autres. Un espace du public est né de la guerre, non volontairement programmé, mais initié par les citoyens »³⁰⁰

Mais dans quelle mesure peut-on affirmer qu'une simple co-présence peut mener vers une « reconnaissance de l'autre » pour pouvoir parler plus tard d'une vraie « réconciliation » ? Est-ce le fait de se mélanger « mécaniquement » sans se rendre compte de l'autre, rend l'espace partagé public pour tout le monde ?

Il me semble que bien que la corniche a pu créer une relation de co-présence intercommunautaire, elle est très loin de tisser des représentations collectives qui intégreront toutes représentations communautaires.

Mais avoir accepté à partager le même espace avec « l'autre » n'est-ce pas un bon début pour laisser l'espace lui-même cette fois-ci continuer son travail, ou bien faut-il régler cette question à une échelle un peu plus large, politique et sociale ?

« La relation d'usage au sens large qui définit les espaces évoqués ici s'exprime en plusieurs modalités. L'espace public peut être cadre instrumental de communication (de rencontre, de contact, de sociabilité). L'espace public peut être matériau d'usage, au sens classique du terme, comme support de déplacement (du voyageur...), objet de contemplation (du promeneur), d'exploitation de fruits matériels (par la cueillette, la chasse...). De telles modalités d'usage font de cet espace un objet virtuel de destruction, et corrélativement de conservation. »³⁰¹

a-4- Les quartiers périphériques : des lieux publics quotidiens assez diversifiés :

Cette 4^{ème} catégorie d'espaces publics regroupe les lieux de vie quotidienne, où se déroulent les pratiques sociales quotidiennes des beyrouthins.

Or ces quartiers regroupent une très grande partie du public beyrouthin surtout à l'échelle du Grand Beyrouth : contrairement aux systèmes radiocentriques des villes européennes, ces quartiers ne dépendent pas du centre de la ville, détruit durant les années de guerre.

Selon des études faites par M.F.Davie et N.Beyhum, ces quartiers sont construits selon des logiques individuelles, privées et communautaires sans répondre à aucun plan ou schéma d'aménagement de référence.

³⁰⁰ DELPAL Ch., « La corniche de Beyrouth : un nouvel espace public », 2001, op.cit., p.82.

³⁰¹ BARBICHON G., « Espaces partagés : variation et variété des cultures », in *Espaces et sociétés*, N°62-63, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991, p.109.

Ainsi, la ville de Beyrouth s'est éclatée en des bidonvilles autonomes n'ayant aucune relations entre-elles d'une part et avec le centre-ville d'autre part ; Au contraire, elles ont évolué sur l'ignorance mutuelle.

Ainsi, ces différents quartiers regroupent dans leur majorité des habitants appartenant à une seule communauté confessionnelle ; or selon notre étude d'une part, et celle de S.Saadeh d'autre part, chaque groupe a évolué des pratiques sociales très différentes de l'autre, allant jusqu'au rejet total de l'autre : ces différents modes de vie se sont traduits sur l'espace public projetant ainsi des espaces communautaires assez diversifiés.

Aujourd'hui, et après 13 ans de fin de guerre, ces différents espaces communautaires continuent toujours à fonctionner dans une certaine autonomie en l'absence d'une vraie politique de socialisation et de réconciliation à l'échelle du pays en général, et à l'échelle de l'agglomération beyrouthine en particulier.

En effet, les différents projets qui interrogent les espaces publics de la ville ne dépassent pas les limites municipales, évitant ainsi de mettre le doigt sur la réalité physique de la ville, devenue une agglomération de bidonvilles assez diversifiés : on ne s'intéresse qu'aux espaces publics centraux, comme si le besoin, voire la demande à l'échelle de l'agglomération se résumait à de tels types d'espaces.

A cet égard, N.Beyhum s'interroge sur l'éclatement de la ville en des différents territoires communautaires et qui ne s'adaptent pas avec les réponses formulées par les politiciens : il se demande si la vie n'est pas ailleurs de ses espaces centraux, si la vie n'est pas dans ces quartiers périphériques qui ne désirent pas nécessairement se retrouver dans ces espaces centraux.

Or ce désir de s'intéresser à ces espaces périphériques de la ville, et qui regroupent plus que le tiers du peuple libanais a été souligné durant la préparation du Schéma Directeur de la Région Métropolitaine de Beyrouth en 1986 : il fut jugé à l'époque comme une référence confessionnelle allant à l'encontre de la centralisation et de l'intégration de la ville, surtout qu'il affirmait la présence de ces « vies ailleurs », de « ces espaces communautaires », en proposant de les restructurer en aménageant des centres secondaires périphériques au lieu de nier la vérité physique et sociale de ces quartiers tout en les ramenant au centre.

Quant aux différents types d'espaces communautaires qui se retrouvent dans les périphéries, ils se divisent en plusieurs modèles allant d'un bidonville informel jusqu'à un regroupement de villas modernes.

Dans la banlieue Sud par exemple, la majorité des habitants ont des déplacés Chiites qui ont aménagé des quartiers informels et irréguliers pendant la guerre : les espaces « publics » résultant font partie de leur vie quotidienne et privée, devenus dès leurs formations des espaces communautaires qui répondent à des pratiques sociales spécifiques. (voir le projet d'Elyssar)

Dans la banlieue Nord par exemple, la ville de Borj Hammoud regroupe des quartiers assez denses, construits et habités par la communauté arménienne : leurs espaces publics répondent à des pratiques sociales spécifiques qui caractérisent la communauté arménienne au Liban : le commerce et l'artisanat structurent ainsi l'espace public de la ville dépassant ainsi les représentations confessionnelles en s'ouvrant sur les autres communautés à travers la consommation tout en affirmant une certaine image, voire une certaine culture spécifique. (le maintien de la langue)

Outre les logiques confessionnelles qui se projettent sur ces espaces périphériques et qui les caractérisent, la classe sociale joue un rôle important à l'intérieur de ces espaces :

Dans la région de Ramlet el Bayda par exemple, à majorité sunnite, les quartiers sont assez larges et bien entretenus : reflétant un certain mode de vie, ils ne forment pas des espaces publics de socialisation comme les autres parties de la ville, mais des espaces de circulation et de stationnement pour les voitures.

Dans les quartiers chics de Rabieh/Naccache par exemple, à majorité chrétienne, les espaces publics ne représentent pas non plus des lieux publics de socialisation ; ils privilégient plutôt l'usage de la voiture, répondant ainsi à un certain mode de vie, où l'espace public se résume dans l'espace privé ou individuel : des jardins privés, des clubs privés...



Figure 54. Quartiers chics de Rabieh Source : Christine Khoury, 2004.

Bref, dans ces quartiers périphériques, plusieurs logiques et enjeux expliquent les pratiques sociales qui sous-tendent les espaces publics correspondants : des logiques communautaires d'une part, et en relation avec la classe sociale d'autre part.

On peut parler de relation plutôt communautaire où la notion de citoyenneté semble toujours en vraie crise pour ne pas dire dans une absence totale ; quant aux relations interpersonnelles, elles se déroulent en gros dans les espaces privés chez la classe riche et ne représentent pas des chiffres importants ; et enfin, les relations intercommunautaires semblent plutôt absentes, à l'exception de quelques petites expériences ponctuelles qui se déroulent dans le cadre de la consommation. (comme les rues commerçantes de Borj Hammoud)

En résumé, ces différents espaces périphériques semblent exister en niant la présence du centre, longtemps absent, et ne semblent pas exprimer un besoin urgent de s'y attacher ou de s'y dépendre ; au contraire, ils expriment un besoin de restructuration à l'échelle de l'agglomération tout en gardant leurs spécificités qui répondent à des pratiques sociales différentes et originales, à une réalité du terrain assez importante et longtemps négligée.

b- Entre les grandes surfaces commerciales et les usages de consommation ?

Cette deuxième catégorie d'espaces publics beyrouthins regroupe les grandes surfaces commerciales et d'exposition.

Dans cette deuxième catégorie d'espaces publics, le public beyrouthin semble tisser de nouvelles relations avec l'espace, des relations fonctionnelles, voire de consommation dans le cas des grandes surfaces, où les représentations communautaires cèdent leurs places à d'autres types de représentations reflétant ainsi des pratiques de modernité...à l'occidentale.

En effet, la fonction de convivialité du commerce est irremplaçable, par l'animation et l'attractivité qu'il exerce au travers de la satisfaction des besoins solvables des consommateurs ; sans oublier que les souks formaient le cœur de l'espace public dans les villes arabo-ottomanes, des lieux de réunions et d'interaction entre les différentes communautés ;

Les anciens souks jouaient un rôle primordial dans le centre de Beyrouth, comme espace public ouvert à toutes les communautés de la ville.

Avec la guerre, le commerce a éclaté vers des nouveaux centres, répartis entre centres commerciaux, galeries marchandes, grands magasins et surfaces d'expositions. La mobilité a remplacé ainsi les pratiques de proximité, créant ainsi de nouveaux rapports sociaux... Les galeries marchandes sont les plus répandues à Beyrouth, surtout après l'émergence de nouvelles centralités commerciales, comme Hamra, Verdun, Kaslik...

Les grands magasins, comme le magasin ABC à Dbayeh, ou BHV à Jnah par exemple, sont devenus des espaces publics primordiaux dans la vie quotidienne beyrouthine, au moins pour une bonne partie

Le centre BHV par exemple, et d'après mes enquêtes de terrain, est perçu comme un espace public assez important en suivant la mondialisation et les nouveautés occidentales... Ce nouveau type d'espaces publics fermés, semble bien avoir remplacé les espaces publics urbains, au moins pour une grande partie des gens. Ce grand magasin semble avoir pris le cachet européen qui caractérisait la rue Hamra avant la guerre : dans ce grand espace, les gens appartenant à la classe aisée et moyenne, viennent pour se rencontrer et pour prendre un café ; ils viennent aussi pour acheter et pour faire leurs courses ; sans oublier les nouveautés des équipements exposés, des électroménagers, des meubles, des habits... voire une vraie vitrine du monde occidental.

Quant au magasin ABC par exemple, il ressemble bien à celui du BHV dans ses pratiques sociales ; bien que l'ABC se situe géographiquement dans une zone à majorité chrétienne, et que le BHV se situe dans une autre zone à majorité musulmane, les deux magasins semblent avoir dépassé les clivages communautaires, pour s'habiller avec un nouveau mode de vie, qui ne différencie pas les gens selon leurs références, mais les traite comme des citadins.



Figure 57. Le centre commercial ABC Dbayeh. Source : Joseph Salamon, 2004.

En effet, ce type fermé d'espaces publics est le plus fréquenté par les gens à travers toute la ville : espaces de rencontre, de loisirs et de commerce, espaces intercommunautaires... Quant aux modes de consommation, les communautés ne sont plus présentes, chacune ayant son savoir-faire, ses spécialisations, comme les anciens souks de Beyrouth : Il n'y a que les produits importés, semble-t-il ! On ne trouve plus par exemple le système de négociations qui caractérisait les anciens souks ; les prix sont fixés à l'avance, et les vendeurs se comportent comme des « machines »...

Ces différentes pratiques de consommation semblent ainsi réduire le public à un public usager « consumériste » - déjà évoqué dans la partie conceptuelle – où la consommation n'est plus qu'un fait passif, qu'un fait banal et automatique ; parler ici de « l'usager-Homme » qui caractérise le public oriental en général semble très loin de la réalité :

« L'appropriation d'un lieu se réfère à l'usage qui en est fait, en fonction de la représentation que chacun a du lieu ».³⁰²

Mais de quelles représentations parlons-nous ici ? D'après mes enquêtes, ces grandes surfaces symbolisent la modernité, l'occident, la qualité, les nouveautés... Chacun semble « habiller » ses représentations « communautaires » par des scènes occidentales importées, voulant ainsi se projeter à l'intérieur de ces scènes afin de se sentir « différent », « moderne »...

³⁰² VINCENT B. et EISCHER G.N., « La perception de l'espace : mieux comprendre l'espace vécu », , Lyon, 1999, op.cit., p.14.

Bien que ce type d'espaces publics a pu regrouper les différentes communautés, et ce qui est déjà bien, il semble à mon avis être tombé dans le piège de l'imitation, où l'individuation est devenue un simple « clonage » vide de ses sens et de ses origines, voire de ses spécificités locales : Est-ce ça le modernisme ? Est-ce le copiage et l'imitation ou bien l'échange et l'évolution naturelle ? Dans quelle mesure peut-on parler de vrais espaces publics, quand ces derniers ont changé leur type d'exclusion, du « communautaire » à la « classe sociale » ? Des « spécificités locales » à la « modernisation » ? Surtout que ce type d'espaces public exclue une grande partie de la population à cause de leur niveau social... en particulier les pauvres...

Ainsi parler de représentations communautaires dans ce type d'espaces publics semble avoir cédé sa place aux représentations occidentales qui ne pourront pas être nommées à mon avis ici, des représentations collectives, même si elles convergent vers les mêmes pratiques, dans la mesure où ces représentations ne sont pas l'évolution naturelle d'un long processus d'acculturation...

c- Les nouveaux espaces publics de la ville : des embryons de réconciliation ?

Quant aux nouveaux espaces publics urbains, bien qu'il semble tôt de les juger, ils semblent regrouper des pratiques multicommunautaires, où la pudeur et l'aventure semblent se concrétiser par un premier pas de co-présence intercommunautaire...

La ville de Beyrouth est en projet depuis plus de dix ans ; Plusieurs types d'espaces publics sont déjà aménagés et d'autres encore en cours...

Des espaces déjà aménagés, quelques-uns sont toujours fermés au public (le Bois des Pins) pour des raisons logistiques, techniques et politiques, et d'autres qui sont déjà ouverts au public. (la place de l'Etoile, le jardin des Bains Romains...)

Et même des projets qui sont toujours en cours, sont déjà partiellement ouverts au public afin de l'appivoiser...(la corniche de Dbayeh)

Tous ces projets d'aménagement d'espaces publics seront étudiés dans les parties qui suivent afin de déchiffrer les concepts et les objectifs qui les soutiennent...

Nous nous intéressons ici aux pratiques sociales qui commencent à voir le jour dans ces espaces déjà ouverts au public beyrouthin et même libanais...

Le jardin des Bains romains par exemple, récemment aménagé, et qui se trouve au centre-ville, près de la place de l'Etoile, est aujourd'hui un espace public et touristique, surtout qu'il regroupe dans son aménagement, des vestiges archéologiques très anciens : c'est un espace public, à caractère touristique et qui présente des caractéristiques architecturales qui rappellent à la fois au patrimoine et à l'ancienne histoire de la ville. Dans cet espace récemment aménagé, le public n'a pas une seule identité confessionnelle ou communautaire : c'est un lieu historique qui invite les gens de toutes appartenances à venir s'y réunir et se cultiver. C'est un lieu calme, où on peut rencontrer des amis ou lire un livre sous un arbre... On peut également apprendre l'histoire, l'archéologie et la culture ancienne à partir des vestiges exposés...

Ce sont surtout les jeunes qui insistent sur le fait qu'ils n'ont pas de tels espaces dans leurs quartiers, un vrai jardin public bien géré et bien entretenu... Ils semblent avoir assez des espaces publics fermés, comme les cinémas, les centres commerciaux...

Dans ce type de jardins publics, l'archéologie et l'histoire semblent remplacer les représentations communautaires, sinon les intégrer... Reste à voir ci ces nouveaux espaces

resteront ouverts ou accessibles moralement et physiquement à toute la population Beyrouthine, une fois le centre-ville aménagé complètement...



Figure 58. Jardin des Bains Romains, Centre Ville de Beyrouth, Liban. Source : www.solidere-online.com.

La place de l'Etoile par exemple, et qui sera détaillée plus tard, représente aujourd'hui et pour la plupart des beyrouthins, le cœur historique de la ville, ou bien l'espace public de la ville, où plusieurs fonctions se mêlent avec plusieurs types d'utilisateurs...des restaurants, des pubs, des magasins de vente, des cafés trottoirs, des enfants, des jeunes, des vieux, des chrétiens, des musulmans, des étrangers, des députés...comme si, la présence du Parlement comme représentant du peuple Libanais (au moins théoriquement), affirme bien le caractère cosmopolite et intégrant de la place...récemment aménagée. Cette place publique pleine de représentations et de mémoires, semble redonner au centre de la ville sa dimension cosmopolite comme espace intégrateur : en effet, les différents enjeux de cette place formeront une étude de cas qui sera détaillée plus tard dans cette thèse.



Figure 59. Place de l'Etoile, place des cafés. Source :Solidere.

Cette place qui fut dessinée et aménagée durant le Mandat Français à l'endroit même des souks arabes affirmant à l'époque une nouvelle identité : la ville moderne est ses nouveaux espaces publics. Tout le secteur médiéval de la ville intra-muros avec ses ruelles et marchés disparaissaient : il fut remplacé par un système radical d'avenues bordées de galeries et de commerce qui convergent vers la place de l'Etoile. Cette place qui représentait le modernisme de son époque s'affiche aujourd'hui comme le centre patrimonial de la ville.



Figure 60. Tracé historique de la place de l'Etoile. Source : Davie M.

Quant à la corniche de Dbayeh, récemment aménagée, et qui fait partie d'un grand projet d'aménagement en cours dans le nord de la capitale (le projet LINORD), elle est devenue, elle aussi un grand espace public pour la plupart des beyrouthins et même des habitants du Mont Liban...des enfants venus avec leurs parents pour jouer, pour faire du vélo...des hommes qui jouent au tric-trac, d'autres qui se réunissent autour des narguilés... des femmes qui courent avec leurs chiens... des voitures stationnées à côtés de la corniche et dans les ruelles, servant ainsi comme mobilier urbain ou comme un lieu intime...des groupes de jeunes venus pour faire du sport...des chiens de toutes sortes venus avec leurs maîtres pour s'exposer...Cet espace public plein d'usagers de toutes classes sociales, de toutes identités communautaires, est devenu à la fois un espace de rencontre, de loisir et de reconnaissance de l'autre...c'est un lieu de promenade gratuit...c'est un lieu de respiration à l'extérieur de la ville, où chacun y vient pour oublier ses soucis et ses problèmes quotidiens...

Les représentations communautaires dans ce lieu public existent à travers quelques groupes communautaires venus de quelques zones de la ville...

Les relations interpersonnelles existent dans ce lieu immense, comme les relations intercommunautaires, où le sens de « l'exploration » et de « l'acceptation de l'autre » semble bien définir les règles du jeu : tout le monde est admis dans cet espace neutre ; c'est un lieu neutre, nouveau, qui offre à tous les beyrouthins un paysage ouvert à la Méditerranée, un espace de contemplation, de loisir, de défoulement, vide de tout symbolisme politique, communautaire ou confessionnel.

Ce qui distingue ce lieu des autres types d'espaces publics, c'est que les gens viennent ici pour se rencontrer, pour se regarder et pour se mélanger, et non pas pour consommer seulement.

Dans ce lieu public, chacun s'expose devant les autres, laissant apparaître ses spécificités et son mode de vie, comme s'il acceptait de se trouver avec l'autre tout en lui reconnaissant ses coutumes, ses traditions, ses spécificités...

Ce début de reconnaissance du public, bien qu'il soit tendu par des références confessionnelles, semble avoir ouvert un petit premier pas vers la réconciliation, et même vers une construction d'une représentation collective, comme si les pratiques sociales ont été parvenues à faire ce que les politiques sociales n'ont pas fait jusqu'à maintenant...

Section 3 : Les pratiques de l'espace public à Beyrouth : vers une quatrième synthèse

Parler du public beyrouthin et de ses espaces publics nécessite une interrogation approfondie sur ses différents enjeux socio-politiques et sur ses différents types d'appropriation.

D'après nos enquêtes, les pratiques des espaces publics beyrouthins semblent avoir une relation directe avec les représentations et les mémoires de l'espace lui-même, comme si chaque espace avait acquis une image négative, positive ou neutre, selon les différentes interprétations...

Ces images des espaces publics, semblent bien affecter les pratiques sociales : tantôt une image d'un espace communautaire qui induit des représentations et des pratiques communautaires (le jardin de Sanayeh, la place Sassine...) ; tantôt une image d'un espace moderne et de consommation qui induit des représentations et à des pratiques à l'occidentale (BHV, ABC) ; tantôt une image d'un espace public historique qui était ouvert à tout le monde, et qui induit une ré-appropriation de cette image par des représentations collectives ; tantôt un espace de sport et de rencontre ouvert moralement et physiquement à tout le monde et qui induit lui encore des représentations et des pratiques intercommunautaires et de reconnaissance (les corniches, en particulier celle de Dbayeh...) ...D'où quelques constats :

La citoyenneté à Beyrouth semble vivre aujourd'hui une vraie crise depuis son émergence jusqu'à nos jours : il suffit d'observer les pratiques des espaces publics pour tester l'attachement prioritaire aux références communautaires : il y a un problème dans la reconnaissance de « l'autre » comme co-citoyen qui a ses atouts et ses spécificités. Selon notre étude, on peut parler d'une co-présence dans les nouveaux espaces publics urbains ou dans les grandes surfaces de consommation ; alors que dans les anciens espaces publics, le communautarisme semble l'emporter sur la citoyenneté : mais dans quelle mesure peut-on espérer que cette nouvelle co-présence pourrait induire une vraie reconnaissance de l'autre, à la fois partenaire et complémentaire ?...

L'usage et les pratiques des espaces publics à Beyrouth sont hiérarchisées selon les images que ces derniers représentent ou projettent sur chacun des beyrouthins qui à leur tour se ré-approprient ces images dans leurs pratiques de l'espace ; les espaces pleins de mémoires confessionnelles impliquent des pratiques confessionnelles ; et les espaces modernes et neutres, vides de mémoires communautaires impliquent des pratiques modernes occidentales...

Ainsi, on peut parler d'usage « humain » dans les anciens espaces publics surtout que ces derniers reflètent leurs représentations personnelles et communautaires. (place Sassine). Dans ce cas, la relation avec l'espace public est une relation intime et sacrée, où l'espace représente en lui-même des références et des identités socio-culturelles et confessionnelles.

Cette relation communautaire avec l'espace public, - et d'après les différents exemples déjà évoqués - consolidée pendant les années de guerre a construit un système de fonctionnement voire une certaine structure de l'espace, pleine d'enjeux sociaux, politiques et confessionnels.

Quant aux grandes surfaces commerciales, l'usage est plutôt « consumériste », de consommation et de passe temps ; enfin la relation avec les nouveaux espaces publics, est toujours en reformulation : c'est une relation de découverte et d'aventure.

L'espace public politique à Beyrouth semble vivre aujourd'hui une vraie crise : celle de la liberté d'expression, de la démocratie et de la liberté ; cette crise politique qui s'affiche chaque jour dans les journaux et sur Internet semble mal s'exprimer dans l'espace public urbain. Cette sphère publique est bien limitée et encadrée depuis plus d'une dizaine d'années.

Quant aux espaces publics périphériques, ils continuent à regrouper des pratiques communautaires tout en n'éprouvant aucun besoin de rattachement au centre-ville ; ce centre neutre qui cherche à revaloriser son image à travers la requalification de ses espaces publics semble nier à son tour ses espaces périphériques assez diversifiés et dans une situation assez médiocre ; d'où nos interrogations sur la nécessité voire sur la légitimité d'une certaine réconciliation au centre à travers les espaces publics, tout en refusant la reconnaissance et la continuité avec les quartiers périphériques qui regroupent jusqu'à l'heure le tiers des libanais, voire la clé de la réconciliation...

En se basant sur ces quelques constats, nous pourrions apporter quelques éléments de réponse sur les deux premières questions de notre problématique : celles qui interrogent la présence des espaces publics dans un pays basé sur les tensions communautaires et leurs différents usages.

En rejoignant la lecture politique de S.Saadeh et de E.Picard, « **l'espace public** » comme sphère publique est squatté par « l'espace communautaire » et par le régime confessionnel du pays. Par contre, il existe à l'heure actuelle **des espaces publics** urbains très variés, avec des pratiques différentes.

Ainsi, parler d'espaces publics à Beyrouth aujourd'hui, c'est parler au premier lieu de leur accessibilité « morale »³⁰³ et fonctionnelle...

³⁰³ l'accessibilité morale est évoquée par I.Joseph et d'autres sociologues pour désigner tout autre type d'accessibilité autre que l'accessibilité physique : tous les enjeux culturels, politiques et sociaux qui sous-tendent l'accessibilité d'un espace.

« Un espace public ou privé peut être illimité ou structuré : dans ce dernier cas, il pose des barrières, il s'assure des frontières, il comporte souvent un sanctuaire ou un repli secret »³⁰⁴

Entrer dans un espace public s'est encore accepter de s'aventurer dans ses secrets, dans sa structuration : cette structuration qui semble naturelle et d'inclusion pour quelques-uns (les communautés qui ont approprié seuls cet espace pendant les années de guerre), se présente comme un facteur d'exclusion pour d'autres gens. (en particulier ceux qui n'ont jamais eu des relations personnelles avec ce lieu).

« Nous avons relevé quelques-unes des conditions qui permettent d'accéder à différents espaces publics. Il ne s'agit pas toujours d'interdiction formelle, mais le non-dit fonctionne avec beaucoup d'efficacité ».³⁰⁵

Or actuellement, c'est le non-dit qui semble résumer la plupart des enjeux socio-politiques libanais, en particulier ceux des espaces publics et de leurs différentes pratiques : ce non-dit conditionné selon Pierre Sansot³⁰⁶ par l'argent, l'âge, l'ethnie et le sexe semble structurer les espaces publics et définir leur accessibilité.

Au Liban, ces conditions d'accessibilité semblent se résumer par « l'image » du lieu ou par ses différentes représentations, qui prennent en compte à la fois la question d'argent, de confession et de sexe...

Enfin parler d'espaces publics c'est clairement parler de différentes sortes d'appropriation, où chacun se projette avec ses idées tout en laissant l'espace continuer le travail...

« Le respect des espaces publics implique la mise en œuvre d'un principe de sociabilité qui peut être appliqué selon d'inégales exigences culturelles. Le vandalisme se situe à un degré négatif de cette sociabilité, l'appropriation égoïste représente le degré zéro, et le maximum, positif, de l'ethos « communal » est approché quand l'individu, s'identifiant à la collectivité du partage, applique la maxime Kantienne en prenant soin du bien commun comme il prendrait soin d'un bien propre ».³⁰⁷

En enfin, si les nouveaux espaces publics à Beyrouth semblent présenter un début de réconciliation à travers la co-présence, comment sont-ils aménagés et selon quels objectifs ? Qui sont leurs acteurs ? Quels sont leurs référentiels et pour quelles raisons sont-ils aménagés et pour qui ?

En résumé, l'espace public beyrouthin est paralysé pour deux raisons : un problème de civisme lié à une citoyenneté en crise, et un problème de reconnaissance de l'autre et de sa diversité lié à une citoyenneté ambiguë.

Dans ce qui suit, nous essayerons de répondre à toutes ces questions afin de continuer à déchiffrer les autres dimensions et enjeux des espaces publics de Beyrouth.

³⁰⁴ SANSOT P « *Espaces publics et accessibilité* », Paris, 1991, op.cit., p.77.

³⁰⁵ SANSOT P « *Espaces publics et accessibilité* », Paris, 1991, op.cit., p.82.

³⁰⁶ SANSOT P « *Espaces publics et accessibilité* », Paris, 1991, op.cit., p.79.

³⁰⁷ BARBICHON G., « *Espaces partagés : variation et variété des cultures* », Paris, 1991, op.cit., p.127.

Chapitre 15 : Logiques de constitution des nouveaux espaces publics à Beyrouth

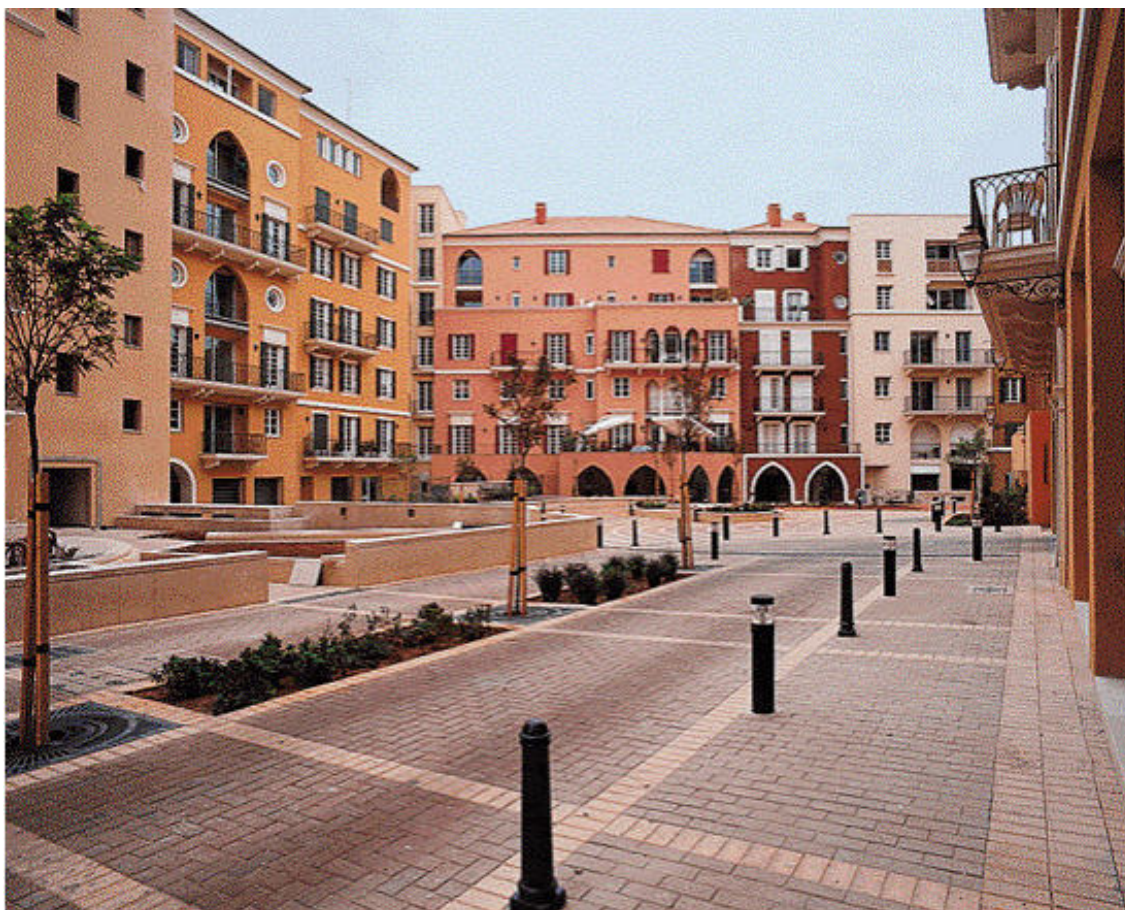


Figure 61. Les nouveaux espaces publics du quartier Sayfi : Centre ville de Beyrouth. Source : Solidere.

« Les espaces ouverts proposés par les urbanistes du plan de reconstruction ne sont en effet que des ersatz d'espaces publics, une matérialité qui ne concourt pas au fonctionnement social et peu favorable à la cohésion nationale »³⁰⁸

« Une matérialité peu favorable à la cohésion sociale » : est-ce le vrai objectif d'aménagement des espaces publics de la capitale ? Est-ce que la cohésion nationale n'est pas là qu'une simple couverture vide de son contenu ? Et si c'est le cas, quels sont les vrais

³⁰⁸ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », 1999, *op.cit.*, p.12.

objectifs qui les sous-tendent ? Pour qui et pourquoi sont aménagés les nouveaux espaces publics de la ville ? Qui sont leurs acteurs et quelles sont leurs différentes dimensions ?

« Dans la longue durée, on ne peut que souligner, à Beyrouth, le passage progressif d'un urbanisme empirique et populaire, et non moins riche en espaces publics, vers un urbanisme étatique qui se veut moderne, mais qui n'est pas en réalité, que dirigiste et contraignant, et donc vide de sens public. »³⁰⁹

Cette partie est consacrée à l'étude et à l'analyse des logiques de constitution et d'évolution des espaces publics à Beyrouth, afin de comprendre les différents enjeux qui les sous-tendent.

Cette partie est divisée en quatre chapitres : le premier chapitre est consacré à l'étude et à l'analyse des politiques publiques et privées d'aménagement d'espaces verts et publics ;

Le deuxième chapitre est consacré à la présentation et à l'analyse de quelques nouveaux projets d'espaces publics en cours.

Quant au troisième chapitre, il est consacré à l'analyse des différentes mesures indirectes qui privilégient l'aménagement d'espaces publics.

Enfin, le quatrième chapitre interroge les grandes lignes de la politique d'aménagement des espaces publics à Lyon, dans la mesure où elle semble apporter des éléments de comparaison à celle du cas libanais, afin d'élargir le champ de leur compréhension.

Cette partie tente d'apporter des éléments de réponses à la problématique générale, en particulier aux deux questions qui interrogent le système d'acteurs et les différentes politiques ; elle tente encore d'apporter des éléments de vérification pour la deuxième hypothèse de cette recherche, qui résume le référentiel actuel de la ville en général et de ses nouveaux espaces publics en particulier par la « non-reconnaissance de l'ensemble » au détriment du « sens de l'ensemble », où l'intérêt général semble avoir été remplacé par d'autres intérêts privés et communautaires.

Section 1 : Les espaces publics à Beyrouth : Modernisation d'espaces, modernisation d'acteurs

« Hypothèse : Le Mandat français est un tournant décisif dans l'histoire de la ville de Beyrouth et les périphéries ont joué à cet égard un rôle déterminant. C'est par là que sont passées et ont mûri les mutations fondamentales qui sont encore agissantes aujourd'hui. »³¹⁰

Cette hypothèse poussée et approfondie par plusieurs chercheurs, en particulier par l'historienne May Davie, tente expliquer la « coupure » historique de la ville de Beyrouth, en particulier ses modes de vie et de production.

D'après notre recherche historique, cette ville a vécu sous plusieurs types de gouvernement, en allant du Cité-Etat phénicienne jusqu'à arriver à la capitale libanaise.

Ainsi, ses espaces comme ses acteurs fut influencés par les différents enjeux socio-politiques locaux et internationaux ; quant à l'urbanisme local, il fut organisé durant les

³⁰⁹ DAVIE M.F., « L'Etat-Nation et les espaces publics dans les grandes villes du Levant, (1800-1995) », op.cit., Montpellier, 1996, p.2.

³¹⁰ DAVIE M., « Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée », 1996, op.cit., p.13.

premiers siècles (époque romaine/hellénistique), et spontané avec la chute de la ville depuis les conquêtes arabes.

Durant l'époque Ottomane, la production urbaine se résumait par l'intérêt commun de tous les acteurs de la ville, où la négociation continue semblait définir les règles du jeu :

« Chacun y trouvait son compte ; la population et ses représentants, le pouvoir local tout comme le pouvoir central à Istanbul »³¹¹

Quant aux « Médiateurs », ils étaient des notables, avec des responsabilités publiques à la tête du système urbain, « intermédiaires obligés entre les groupes et entre ceux-ci et le pouvoir religieux ou les autorités publiques »³¹²

Outre ces notables formés de commerçants, savants, juges, chefs de quartiers, professionnels..., un autre acteur de production urbaine faisait partie du système local : le Waqf : institution charitable aux mains des communautés religieuses, le Waqf produisait des projets civiques et religieux :

« Par le biais du Waqf, les communautés agissaient efficacement sur la texture urbaine par la fondation d'établissements éducatifs et caritatifs, et par la création d'équipements économiques et publics »³¹³

Avec le réformisme ottoman (moitié du 19^{ème} siècle), les relations entre l'Etat et la population, et les modes de production urbaine furent définies et codifiées selon des concepts modernes : l'égalité en premier lieu.³¹⁴

« En 1863, le gouverneur Qabbouli Pacha institua un Maglis Baladi (conseil municipal), ancêtre, pour ainsi dire, de la municipalité de Beyrouth, acteur central dans la gestion urbaine et de la production de l'espace...La loi de 1870 sépara enfin l'autorité publique du pouvoir politique, en instituant deux conseils élus, un Conseil administratif et une municipalité proprement dite. »³¹⁵

Ainsi commença une nouvelle ère d'urbanisation, où le Conseil de la ville sera l'acteur principal responsable de toute application des lois d'urbanisme nouvellement introduites (1848) et des multiples projets d'aménagement.

Durant cette ère de modernisation amorcée par les Tanzimats ottomanes, des conseils locaux représentatifs furent créés et dotés d'organes spécialisés dans l'aménagement des villes.³¹⁶

« Sa référence première fut l'expérience urbanistique occidentale du 18^{ème} siècle avec ses critères de rationalité et d'organisation consciente... »³¹⁷

Vers 1878 , la municipalité entreprit un grand projet d'embellissement pour aérer le centre-ville et pour créer un centre civique à la place du Bourg.

³¹¹ DAVIE M., « Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée », 1996,op.cit.,p.26.

³¹² DAVIE M., « Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée », 1996,op.cit.,p.26.

³¹³ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001,op.cit., p.24.

³¹⁴ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001,op.cit., p.36.

³¹⁵ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001,op.cit., p.37.

³¹⁶ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001,op.cit., p.51.

³¹⁷ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001,op.cit., p.51.

Avec cet urbanisme ottoman progressiste, la ville entra dans une longue démarche de modernisation, touchant à la fois les références, les acteurs, les espaces et les modes de vie.

« De fait, elle indiquait la fin de la ville de l'ancien type arabe et de ses modes de production, et l'émergence d'une cité contemporaine, semblablement aux autres villes impériales. C'était l'enjeu des Tanzimat, qui devaient montrer que les villes de l'empire pouvaient être d'aspect aussi « civilisé » que celle de l'Europe. »³¹⁸

Avant le mandat français, les normes d'urbanisme étaient presque absentes, surtout que ce dernier était spontané sans aucune stratégie à long terme ; seuls quelques règlements fonciers relatifs à la propriété privée ont été créés durant la modernisation ottomane, connue par les Tanzimats.

Avec le Mandat français, la modernisation fut poussée à ses limites et la municipalité fut dirigée par les autorités françaises : un nouveau centre verra le jour, avec une nouvelle approche urbanistique progressiste : un urbanisme planifié, dessiné et imposé.

Sous le Mandat français, plusieurs réglementations en rapport avec des questions sanitaires et hygiéniques verront le jour.

« Avec le Mandat Français, de nouveaux systèmes d'organisation de l'espace vont être mis en place. Tout en terminant les travaux entamés par les Ottomans, l'aménagement va prendre une plus grande échelle, en englobant la totalité de la ville. C'est dans le centre qu'il va le plus s'affirmer, avec la mise en scène d'un paysage colonial français. »³¹⁹

Avec l'indépendance, la production urbaine se résuma par la création de plusieurs lois d'urbanisme et par plusieurs études et projets importés pour aménager la ville au début (projet Danger en 1932 et projet Ecochard en 1943) et son centre-ville plus tard (projet de l'Atelier Parisien d'Urbanisme de 1977, projet de OGER Liban en 1983, le Schéma Directeur de la région métropolitaine de Beyrouth en 1986 ...) : la plupart de ces projets à référentiels importés de l'Occident furent écartés, laissant la place à l'urbanisme spontané, mais cette fois-ci, sans la présence de « Médiateurs » :

« Après plus de cent ans de pratiques concertées, l'urbanisme redevient spontané, comme du temps de la cité arabo-ottomane classique, mais sans le juridisme sourcilleux et la régulation communautaire naturelle qui en limitaient alors les possibles démesures »³²⁰

Vers le début des années 50, une première politique urbaine, entreprise et gérée par l'Etat Libanais fut lancée³²¹ ; parmi ses éléments principaux :

l'établissement et l'approbation d'un plan directeur pour la ville de Beyrouth (1951-1954) et sa répartition de la ville municipale de Beyrouth en 10 secteurs de servitudes différentes ; l'amendement de loi de la reconstruction par la loi du 20 Janvier 1954.

³¹⁸ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001, op.cit., p.69.

³¹⁹ EL-ACHKAR E., « Réglementation et formes urbaines, le cas de Beyrouth », op.cit., 1998, p.61.

³²⁰ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001, op.cit., p.114.

³²¹ EL-ACHKAR E., « Réglementation et formes urbaines, le cas de Beyrouth », op.cit., 1998, p.18.

Vers 1962, « le code de l'urbanisme » fut créé pour la première fois de l'histoire du Liban, inspiré en gros de la loi française de l'époque, proposant ainsi un document d'aménagement urbain complet.

Ce code désigna l'organisme compétent et fixa les moyens juridiques et opérationnels des projets d'aménagement urbanistiques.³²² Il définit la Direction Générale de l'Urbanisme (DGU), le conseil supérieur de l'urbanisme et leurs compétences respectives ; les Plans Directeurs d'Urbanisme ; le permis de construire ; le lotissement et le remembrement .

Avec la guerre, l'urbanisme spontané continua à dessiner les espaces de la ville ou à les effacer...Après la guerre, et avec le début de la nouvelle ère de paix, la production urbaine de la ville et reconstruction vis rentrer de nouveaux acteurs, cette fois-ci ni publics ni communautaires, mais privés.

En effet, deux grands projets sont en cours actuellement, le premier celui de la reconstruction du centre-ville, géré par une société privée Solidere, et le deuxième, celui de l'aménagement de la côte Nord de la ville (Dbayeh) géré par Elynor et la société nationale des entreprises.

« La période de l'après-guerre est caractérisé par une appropriation de l'espace du centre-ville par un groupe d'entrepreneurs et de technocrates gravitant autour du Pouvoir exécutif...Ainsi, d'une ville aux fonctions commerciales et de services, Beyrouth sera vouée principalement aux finances internationales, aux activités tertiaires de pointe, à la résidence de standing. »³²³

Quant au reste de la ville, il est toujours délaissé aux tentatives spontanées, focalisant ainsi le travail au centre de la capitale, ce qui ouvre à plusieurs interrogations :

Comment et dans quel but est aménagé le centre-ville de Beyrouth ? Pour qui sont aménagés ses espaces publics ? Quels sont les référentiels qui les sous-tendent ? Qui sont les principaux acteurs impliqués dans ce processus de reconstruction ? Quel est le rôle des institutions publiques, en particulier des administrations de l'Etat et de la municipalité de Beyrouth ? Ont-ils des stratégies ou des politiques pour aménager les espaces publics de la ville, ou bien ne sont-ils que des cadres institutionnels...vides de toute vue à long terme ?

Dans ce qui suit, nous essayerons de répondre à ses différentes questions, en déchiffrant les principaux acteurs actuels d'aménagement d'espaces publics et en décodant par suite leurs différents référentiels et objectifs dans la mesure où ils existent !..

Mais avant d'entamer cette partie, nous exposons les résultats de deux questions posées aux beyrouthins lors de nos enquêtes, et qui interrogent les référentiels et objectifs des nouveaux espaces publics récemment aménagés ou en cours d'aménagement :

« A votre avis, pensez-vous que les espaces publics conçus par les décideurs ont un sens pour l'ensemble du public ou un sens particulier et intérêt particulier ? »

³²² Revue trimestrielle publiée par l'ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth, N°10.

³²³ DAVIE M.F., « L'Etat-Nation et les espaces publics dans les grandes villes du Levant, (1800-1995) », *op.cit.*, Montpellier, 1996, p.7.

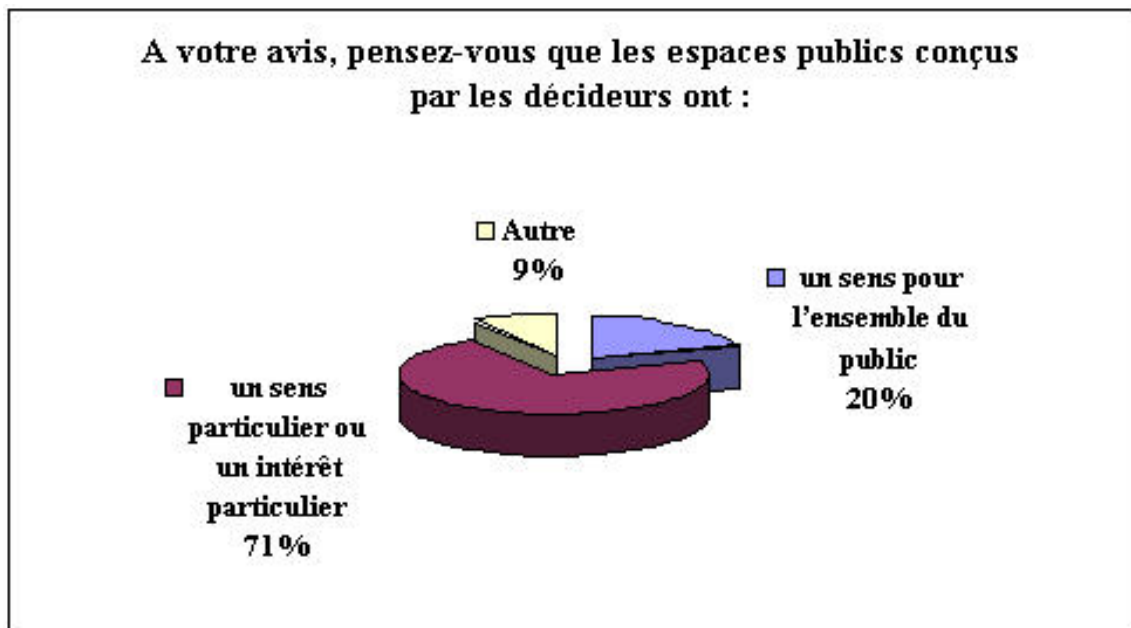


Figure 62. Question sur le sens des nouveaux espaces publics de Beyrouth. Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

Seuls 20% ont choisit la première réponse, celle du sens pour l'ensemble du public ; alors que pour 71% des interrogés, les espaces publics sont conçus pour des intérêts particuliers et privés.

Ainsi, pour 20% des interrogés, les espaces publics de la ville, récemment aménagés ou en cours d'aménagement, sont des espaces ouverts à tout le monde sans aucune distinction ou exclusion, ce qui créera par suite une image collective issue d'une appropriation collective ; en effet, deux catégories de réponses expliquent ce choix :

La première, celle d'une construction d'une nouvelle image interne et externe de la ville à travers ses espaces publics ce qui favorise le développement de la capitale.

La deuxième catégorie, celle de l'absence des barrières physiques et confessionnelles dans ces espaces publics contrairement aux autres espaces publics de la capitale, en plus de leur localisation géographique au milieu de la ville.

D'autre part, 71% des interrogés ont bien insisté sur l'intérêt privé et particulier qui sous-tend l'aménagement des nouveaux espaces publics de la capitale :

« Ils sont souvent inadéquats avec les attentes du grand public... » ; ceci s'explique par les réponses données par les gens et qui se divisent en trois groupes :

En premier lieu ; c'est la dimension politique : pour surpasser ou cacher le problème politique actuel dans le pays, les décideurs sont en train de créer des espaces publics en essayant de jouer sur l'image politique de la ville comme une ville cosmopolite, sans régler le fond du problème, la réconciliation entre tous les libanais.

« les espaces publics récemment aménagés sont créés pour le seul but de faire oublier au peuple libanais sa cause politique pour le transformer en un esclave économique. »

En deuxième lieu, c'est la dimension professionnelle et technique : pour un groupe de gens, ces espaces publics ne sont pas bien étudiés pour accueillir toutes pratiques sociales, ce qui limiterait leur appropriation éventuelle.

Ensuite vient le problème de « l'intérêt général » à vrai dire, qui semble masqué par les intérêts privés qui ne pensent qu'à leurs propres profits : « Les décideurs au Liban ne pensent pas à l'intérêt public mais à l'intérêt particulier.

Enfin vient la dimension internationale et économique qui semble définir les vrais objectifs de ces espaces publics : c'est en premier lieu un travail d'attractivité pour capter des flux et des ressources économiques et financières tout en excluant la présence éventuelle du public local, semble-t-il.

Quant à la **deuxième question**, elle interroge le référentiel même des politiques d'aménagement d'espaces publics dans la capitale :

« Selon vous, quel est le référentiel des politiques des espaces publics, ou bien pourquoi sont-ils aménagés ? »

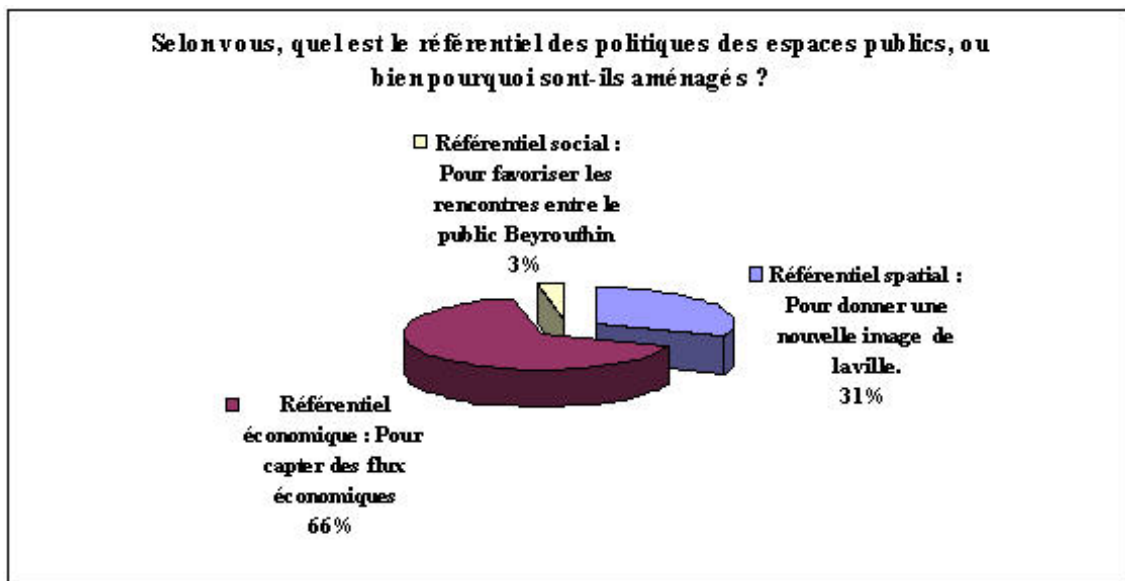


Figure 63. Question sur le référentiel des nouveaux espaces publics de Beyrouth. Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

Pour 31% des interrogés, les espaces publics de la capitale, récemment aménagés ou en cours d'aménagement sont créés pour donner une nouvelle de la ville. (référentiel spatial) ; alors que pour 66%, ils sont aménagés pour capter des flux économiques ; et enfin, seulement pour 3%, ils sont aménagés pour favoriser les rencontres entre le public beyrouthin.

Ainsi, seuls 3% des enquêtés ont affirmé la dimension sociale des nouveaux espaces publics de la ville argumentant leurs réponses par la capacité de ses espaces à intégrer toutes références communautaires, publiques ou privées, sans l'exclusion confessionnelle assez fréquente dans les autres espaces publics de la ville.

Ensuite, pour 31% des interrogés, ces espaces sont aménagés dans un but spatial, celui de donner une nouvelle image physique de la capitale :

La première catégorie de réponses explique ce choix spatial par une question esthétique, voire architecturale et patrimoniale.

« c'est l'intégration du modernisme au sein de l'histoire qui se joue à travers ces espaces publics »

la deuxième catégorie de réponse, explique ce choix spatial par une nécessité physique qui favorise un certain discours politique loin de tout contenu social :

« pour dire seulement qu'il y a des espaces pour le public »...

Quant à la troisième catégorie, ces espaces ont pris une « nouvelle coiffure » pour « refléter la puissance politique et financière de quelques acteurs économiques et politiques afin qu'ils s'imposent spatialement et politiquement et qu'ils marquent l'histoire de la ville par quelques grands gestes architecturaux.

Enfin, pour 66% des interrogés, ces espaces sont aménagés pour le seul but économique, celui de capter des flux financiers internationaux et arabes.

« sous prétexte de donner une nouvelle image à la ville, ces espaces sont conçus pour capter des flux économiques loin d'un vrai souci de favoriser les rencontres entre le public beyrouthin »... « Ils attirent les touristes es pays arabes du Golfe, c'est une circulation de cash en consommation... »

Ainsi, et après avoir testé les deux questions avec une partie du public beyrouthin, à travers notre enquête de terrain, nous passons aux différents acteurs qui ont participé et qui participent toujours à l'élaboration et à la constitution de ces espaces publics ; mais avant de les décoder, nous exposons rapidement les principaux encadrements juridiques qui définissent actuellement les cadres du pratique de l'urbanisme au Liban.

Section 2 : Politiques d'aménagement d'espaces verts et publics à Beyrouth : Politiques publiques/acteurs privés ou politiques privées/acteurs publics

Selon notre étude, le concept d'espace public ne semble pas exister dans les politiques ou projets urbains de Beyrouth : il existe par contre des espaces publics (comme les places et jardins publics) qui sont pensés et conçus sous « l'égide » des espaces verts : en effet, il suffit de lire les caractéristiques des politiques et plans verts pour sentir ce mélange et cette confusion entre espaces publics et espaces verts où l'un semble désigner l'autre et vice versa.

Ainsi, parler de politique d'aménagement d'espaces publics à Beyrouth, c'est analyser plutôt les politiques d'aménagement d'espaces verts : ceci peut-être expliqué par l'importance donnée à la dimension paysagère et qui semble définir en gros la base de leurs référentiels.

A Beyrouth, il existe à l'heure actuelle deux politiques d'aménagement d'espaces verts (et/ou publics) : la première, récente, intitulée le « plan vert » et connue par « la politique française », est menée par la municipalité de Beyrouth en partenariat avec la région Ile-de-France et des paysagistes français : cette politique concerne l'ensemble de la ville municipale, à l'exception du centre-ville ; ce dernier forme l'assise d'une deuxième politique, moins récente (10 ans) et privée, intitulée « le Schéma Directeur des espaces verts du centre ville » ; elle est conçue et menée par une société privée, Solidere, chargée de la reconstruction du centre-ville depuis 10 ans.

En ce qui concerne l'échelle de l'agglomération, elle ne connaît aucune politique spécifique pour les espaces verts et publics, à l'exception du Schéma directeur de la Région Métropolitaine de Beyrouth, élaboré depuis une vingtaine d'année par la Direction Générale de l'Urbanisme, le Conseil de Développement et de la Reconstruction (CDR) et l'Institut

d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France : ce Schéma Directeur qui se présente aujourd'hui comme la seule référence à l'échelle de l'agglomération contient une partie sur l'environnement, les loisirs et le tourisme qui privilégie l'aménagement d'espaces publics et verts.

Contrairement aux deux premières politiques, ce Schéma Directeur ne connaît aucune instance publique ou privée à son échelle, et qui soit capable de le gérer, il reste une référence au CDR qui choisit les secteurs d'actions selon ses priorités.

Dans ce qui suit, nous présenteront ces 3 références qui répondent à des échelles variables allant d'un centre historique jusqu'aux limites de l'agglomération.

Quant à notre méthode d'analyse, elle est issue du travail théorique effectué, notamment de la troisième synthèse (voir p.81) : elle interroge les référentiels de ces politiques à travers 3 dimensions : cognitives, normative et instrumentale.

1- Politique publique d'aménagement d'espaces verts : le plan vert de la municipalité de Beyrouth

La municipalité de Beyrouth fut créée en 1867 à l'époque ottomane. Elle entreprit vers 1878 un grand projet municipal qui attachait une grande importance à l'hygiène, à l'embellissement et à la circulation afin d'aérer le centre-ville ; ce projet signalait encore la création d'un nouveau centre civique à Sahat Al Borg (place des Martyrs) et l'aménagement des espaces publics en périphérie de la ville intra-muros.³²⁴



Figure 64. Le jardin municipal de la Place des Canons (place des Martyrs) au 19^{ème} siècle. Source : Collection DAVIE

Durant le Mandat français, la municipalité était presque dirigée par les autorités françaises.

³²⁴ DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001, op.cit., p.53.

Quant à la structure de la municipalité, elle se caractérise par une particularité interne : en effet, tous les membres de son conseil ne sont pas élus : sur les 24 conseillers municipaux, 8 sont désignés par décret. Les 16 restants étant élus.

D'autre part, le président du Conseil municipal ne dispose pas des pleines prérogatives qui pourraient lui conférer son mandat, le pouvoir exécutif étant en réalité entre les mains du Mohafez (préfet) de Beyrouth, dépendant directement du ministère de l'intérieur et des affaires municipales et rurales et nommé par le Conseil des ministres.

Elle regroupe outre les départements des finances et du génie et d'urbanisme un département pour les forêts et espaces verts.

La ville de Beyrouth semble s'être lancée, et depuis une dizaine d'année, dans des projets « verts », qui tentent de réanimer ses poumons.

En effet, madame Roula Ajouz, présidente du comité des forêts à la municipalité de Beyrouth et membre de son conseil municipal, s'est engagée durant sa campagne électorale à multiplier les parcs et les jardins de la capitale. Afin de surmonter les handicaps financiers qui freinent l'aménagement d'espaces verts, elle a eu recours aux dons privés d'autant qu'une bonne partie des sommes prévues dans le budget pour l'aménagement des espaces verts de la capitale est toujours bloquée par l'Etat.

Lors de notre entretien avec madame Ajouz, durant l'été 2002, elle a expliqué l'absence d'une politique générale d'aménagement d'espaces publics par les causes suivantes :

Le manque de financement et de budget

Le manque de compétences techniques (des gens formés pour l'entretien des espaces publics) de gestion des espaces publics.

Le manque d'une structure indépendante qui pourra prendre en charge la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage et qui sera loin de toutes charges communautaires.

L'absence d'un vrai plan Directeur pour la ville de Beyrouth qui pourrait favoriser les espaces publics et verts dans la capitale.

L'absence d'une politique de l'Etat envers l'espace public.

Cependant, tous ces handicaps n'ont pas freiné la municipalité de Beyrouth, en particulier son département de forêts et jardins publics afin de trouver les financements nécessaires, ou pour établir des partenariats avec des acteurs publics ou privés, locaux ou internationaux.

Ainsi, pour créer et aménager ses espaces publics, la municipalité agit selon trois niveaux :

Un premier niveau, international, celui de la coopération avec des Institutions ou administrations publiques internationales, notamment françaises, afin d'obtenir leur soutien professionnel, technique et financier.

On peut citer le projet de réhabilitation des Bois des Pins de Beyrouth, le plus grand jardin de la capitale, qui fut aménagé avec la contribution du Conseil Régional d'Ile de France (CRIF) ; en effet, le comité de forêts, présidé par Madame Ajouz, a conclu un accord avec le Conseil Régional d'Ile de France , en collaboration avec l'ambassade de France au Liban afin de réhabiliter le jardin : ce projet sera détaillé plus tard avec les projets en cours. Il est toujours fermé au public bien qu'il soit aménagé presque complètement depuis deux ans, et ceci pour des raisons proclamées techniques et financières en rapport avec sa gestion d'une

part, et pour des raisons politiques non proclamées, autre part en relation avec l'entourage du jardin

Toujours dans ce niveau international, une politique pour l'aménagement des espaces verts de la capitale été faite par un bureau de paysagisme français (Interscène), connue par la politique française, financée par le Conseil Régional d'Ile de France et ayant comme objectif de rendre Beyrouth verte en 5 ans.

Mais cette politique semble être mise à l'écart à cause de manque de moyens financiers, bien que quelques parties soient déjà en cours de réalisation.

Toujours dans le niveau international, d'autres types de relation ont eu lieu avec l'Italie par exemple, en particulier avec la municipalité de Rome qui a offert un don à la municipalité de Beyrouth, et qui comporte des équipements pour les jeux d'enfants et pour un jardin public.

Un deuxième niveau national, celui de la coopération avec des associations ou clubs privés, avec des syndicats ou groupements sociaux, afin de rendre la ville de Beyrouth une ville verte, selon les objectifs du plan dit « le plan français ».

A cet égard, plusieurs projets ponctuels ont été montés entre des associations locales, comme l'association sociale de la région de Horg, présidée par le docteur Mohammad Kheir al Kadi, membre du conseil municipal de Beyrouth et de son comité de forêts.

Outre ces types de relations, nous pouvons noter par exemple la coopération de la municipalité avec le Rotary-club qui a offert des équipements et des services aux jardins publics de la capitale, comme le creusement d'un puits d'eau potable dans le jardin de Sanayeh, par exemple.

Un troisième niveau, public, celui de la coopération avec les administrations et organisations publiques, en particulier avec le CDR afin de trouver les financements nécessaires pour réhabiliter ou aménager les espaces verts de la ville, en premier lieu, et avec la DGU afin d'assurer une meilleure application de la loi tout en favorisant la création d'espaces verts.

A noter que parmi ces coopérations inter-publiques, il y a eu des partenariats qui associaient en même temps les administrations publiques, la municipalité et des administrations ou municipalités étrangères, comme pour la réhabilitation des Bois des Pins qui a mobilisé à la fois le CDR, la municipalité de Beyrouth, la Région Ile de France et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France.

Un quatrième niveau, cette fois-ci micro, avec les gens et les habitants de la ville ; en effet, le comité des forêts travaille beaucoup sur cet aspect afin de créer des liens au niveau micro tout en travaillant aussi par petits projets.

Plusieurs dons et propositions ont été faites par les habitants, afin d'aménager un petit espace vert de proximité ce qui montre, selon madame Ajouz, l'enthousiasme et la motivation des gens de rendre leur ville plus verte et plus belle.

En résumé, bien que les niveaux de coopération de la municipalité soient assez diversifiés, il leur manque toujours de moyens financiers, techniques et humains :

En dehors la politique « française » verte, aucune politique n'a été établie pour favoriser l'aménagement des espaces publics : si ce n'est des projets d'aménagement et de réhabilitation de jardins publics : d'ailleurs le concept d'espace public semble être toujours confondu avec celui d'espace vert, ou à la limite de jardin public, mais jamais pris comme

un concept qui englobe toute une série d'espaces et de pratiques, et qui nécessite une politique à part.

Après avoir tracé les quatre niveaux d'intervention de la municipalité, nous passons à l'étude et à l'analyse du plan vert, connu par la « politique française », et qui semble être la référence de toute intervention sur l'espace public ou vert.

a- Elaboration du Plan Vert de la ville de Beyrouth : une politique d'espaces verts ou d'espaces publics ?

a-1- Un plan plein d'ambitions

Financé par la Région Ile-de-France, un Plan Vert pour la ville de Beyrouth a été élaboré en 2000, par une agence de paysagisme française, Interscène, avec la collaboration de madame Françoise Lenoble-Predine, développeur culturel et économique.

Intitulé « une légitimité originale et originaire, un espace pour les Beyrouthins », ce Plan Vert a l'ambition de réinventer la patrimonialité de la ville de Beyrouth comme « puissance d'images et matrice d'identité » afin de faire face à la mondialité :

« La patrimonialité peut soutenir une appartenance territoriale ouverte du monde. L'histoire et la géographie volent au secours de cette patrimonialité ».³²⁵

Deux éléments spécifiques formeront ainsi la base de cette politique afin de revaloriser la ville de Beyrouth et de lui trouver une place, voire une identité, face à la mobilité, aux réseaux nationaux et mondiaux : l'histoire et la géographie.

En commençant par l'histoire, la ville de Beyrouth a été toujours ce croisement entre la culture Occidentale et la culture Orientale, d'où son visage multiculturel :

« Le paysage raconte partout l'histoire de la terre et des hommes, il est le premier des patrimoines ».³²⁶

Ce paysage doit fournir aux beyrouthins et aux usagers en plus du patrimoine, une scène où se déroule la vie quotidienne, un espace public où s'écrit l'histoire de la ville :

« Le paysage est la synthèse de tout ce qui constitue le cadre de vie et les aménagements des espaces publics contribuent à sa qualité par la combinaison entre le végétal, le minéral, la lumière, l'eau, les éléments architecturaux... »³²⁷

Ce plan vert a l'ambition d'améliorer le cadre de vie des usagers de la ville en leur offrant un espace multifonctionnel :

« Réfléchir et intervenir sur le paysage, faire un plan vert, c'est aussi se poser la question du bien être des hommes et de ce qu'ils privilégient : les échanges, le repos, la détente, le jeu (place de l'enfant dans la ville), le développement intérieur. »³²⁸

Ce plan vert a l'ambition aussi de « renaturaliser » la ville, voire de tisser des liens entre les beyrouthins et la nature, en puisant ses ressources des différentes « errances

³²⁵ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., « Elaboration du Plan Vert de la ville de Beyrouth », esquisse d'un plan vert, 2000.

³²⁶ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³²⁷ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³²⁸ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

urbaines », des « repérages photographiques », « des recherches historiques » (cartes postales anciennes), et des repaires à la géographie.

« Le Liban était associé à la richesse et la profusion des ressources offertes par l'agriculture grâce à une géographie, à un climat exceptionnel et à de nombreuses sources qui ont fait de la montagne libanaise le château d'eau de cette région du Moyen Orient. Orge, froment, vigne, figuier, olivier, rutilant grenadier, amandier, caroubier, pistachiers, poussaient à profusion, ainsi que l'abricotier, le pêcher, le noyer... »³²⁹

a-2- Une approche de pas-à-pas ?

Quant à l'approche choisie pour répondre aux ambitions de ce plan vert, elle se résume par un travail de tissage, qui cherche le moindre détail, voire le moindre potentiel qui pourra absorber une tâche de verdure :

« C'est surtout espace interstitiel par espace interstitiel, arbre remarquable par arbre remarquable, arbre par arbre, bosquets par bosquets, friches par friches, terrasses et murs végétalisés, pour redonner à chaque habitant et à chaque enfant de Beyrouth le minimum vital dont sa santé a besoin. »³³⁰

En résumé, retisser la ville à travers la nature, rendre Beyrouth une ville verte tout en offrant un espace public, ce sont les ambitions principales de Plan Vert :

« Retrouver, reparler de la grande tradition beyrouthine d'une ville à la campagne, c'est trouver des réponses particulières, réinventer un patrimoine vert, mais aussi retrouver un plaisir social des gestes écologiques vitaux aux futures générations. »³³¹

a-3- Une méthodologie bien riche de concepts ?

Intitulé « Open Space System », ce Plan Vert propose de redonner structure et identité à la ville de Beyrouth : ancrer le futur sur l'histoire dont résulte la morphologie actuelle du territoire, de même que la géomorphologie d'origine du territoire a conditionné l'histoire du Liban et de Beyrouth :

« C'est pourquoi, le rapport mer-montagne est fondamental au Liban et particulièrement à Beyrouth. Ancrer le futur sur l'histoire, c'est retrouver un passé pour créer un futur plus durable et en connexion avec les réalités culturelles et sociales en place où les acteurs locaux sont responsables de leurs propres développements ».³³²

Ce plan propose de structurer globalement la ville grâce à trois coulées vertes principales prenant leur source dans le territoire :

³²⁹ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³³⁰ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³³¹ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³³² LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

« Dans le prolongement de coulées ou espaces verts existants, chaque pénétrante, à sa manière, joue un rôle structurant dans le paysage ancré sur l'histoire de la ville ».³³³

La première tâche mobilisée dans cette politique « d'Open Space System » est le concept des « Park Avenue » : Ce dernier regroupe deux éléments majeurs : le périphérique, colonne vertébrale du paysage ; et les axes pénétrants participant au paysage ; Pour le périphérique, et selon le Plan Vert, il assure les tâches suivantes :

Le périphérique liaisonne les trois poumons verts encore possibles (futurs parcs potentiels), à savoir la zone du fleuve à friches dominantes ; la route de Damas, déjà axe vert ; l'espace naturel côtier à l'ouest de la ville ; le périphérique sert d'accroche aux axes pénétrants de la ville. Le périphérique contribue assurer la couture de la ville : il n'est plus une voie rapide coupant en un cercle autour du ring un deuxième centre-ville du reste de l'urbanisation, mais il est fédérateur du système de paysage à double fonction : apport de qualité urbaine et d'image de marque indispensable à la ville.³³⁴

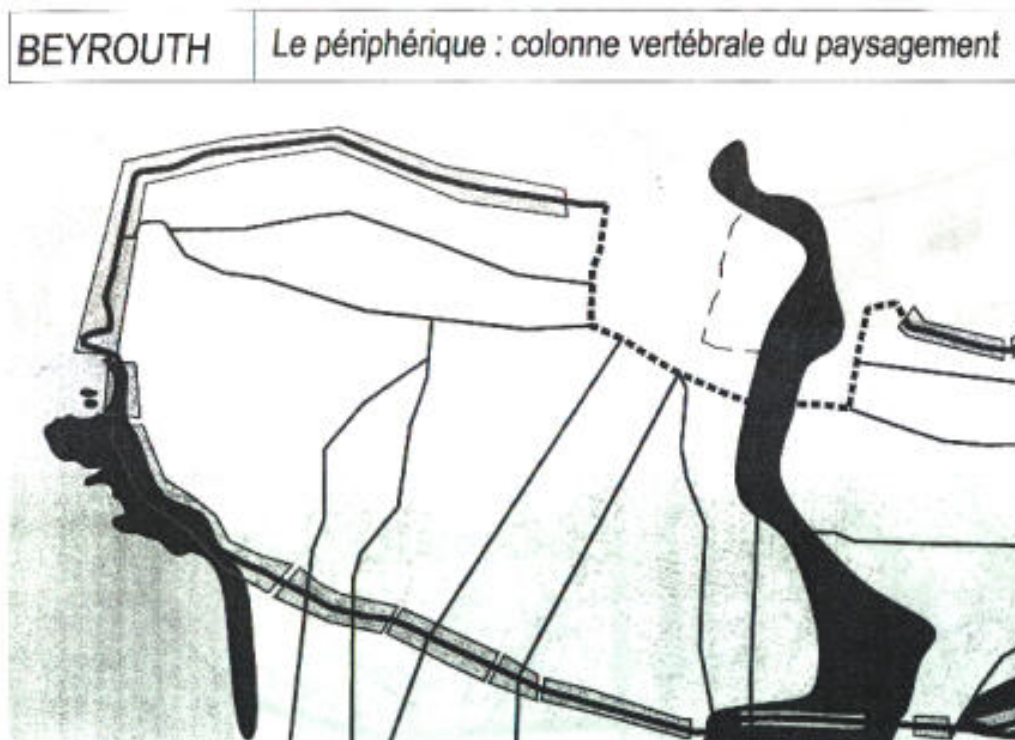


Figure 65. Plan Vert de Beyrouth : le concept des « Park Avenue » : le périphérique. Source : LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., « Elaboration du Plan Vert de la ville de Beyrouth », esquisse d'un plan vert, 2000.

Quant aux axes pénétrants dans la ville, ils participent au paysage : il est nécessaire de s'appuyer sur les axes routiers pénétrants de la ville, et qui reflètent son image actuelle, pour redonner à Beyrouth son image de marque de « ville-jardin » mais aussi

³³³ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., *op.cit.*, 2000.

³³⁴ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., *op.cit.*, 2000.

de permettre à la ville de se réappropriier tous les espaces libres disponibles en espaces végétalisés.³³⁵

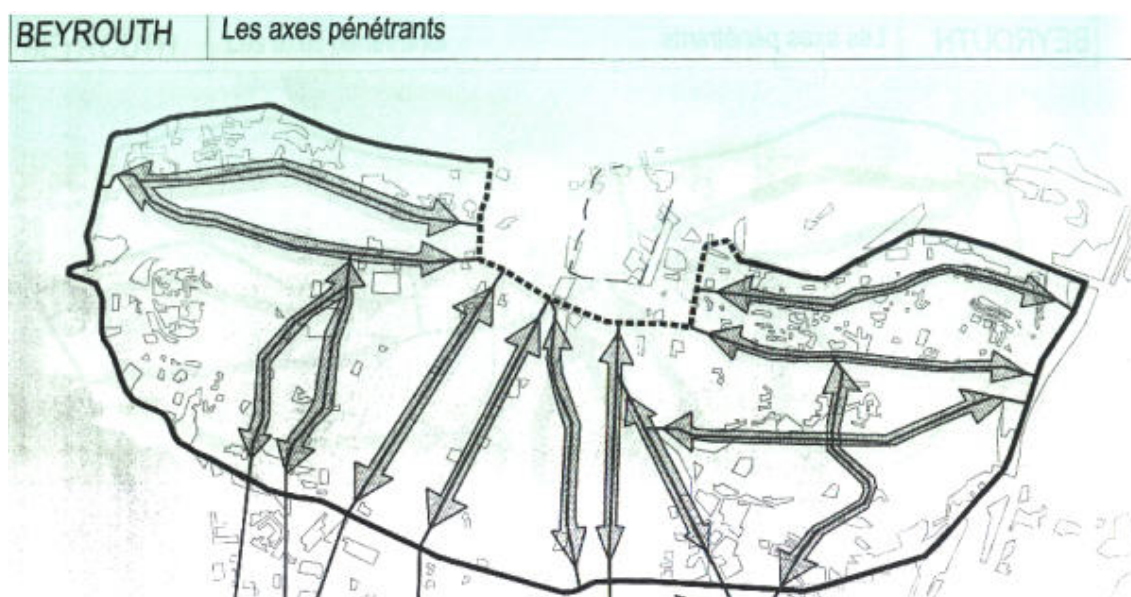


Figure 66. Plan Vert de Beyrouth : le concept des axes pénétrants.

Source : LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., « Elaboration du Plan Vert de la ville de Beyrouth », esquisse d'un plan vert, 2000.

La deuxième tâche intitulée « du saupoudrage au paysagement », regroupe « les sentiers urbains végétalisés » d'une part et les « portes » d'une autre part.

Les sentiers urbains végétalisés tissent une toile d'araignée reliant les nœuds végétaux que représentent les places, les placettes, les espaces verts semi-publics, les espaces verts privés, les cimetières et les friches. Les sentiers urbains végétalisés renforcent les prémices de coulées vertes.³³⁶

³³⁵ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³³⁶ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

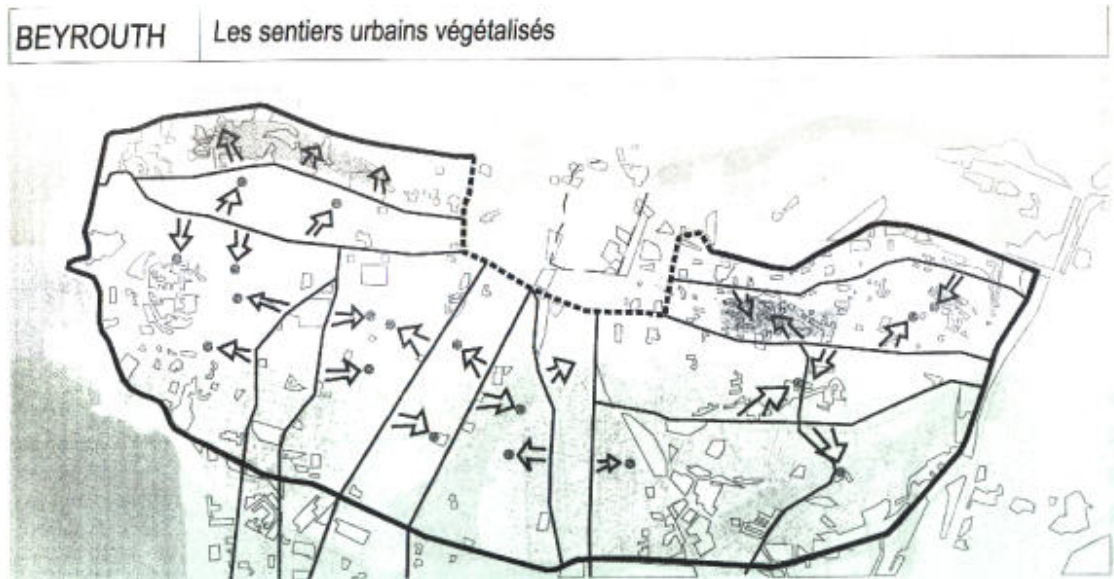


Figure 67. Plan Vert de Beyrouth : le concept des sentiers urbains végétalisés. Source : LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th, op.cit., 2000.

Quant aux carrefours principaux, entre le périphérique et les axes pénétrants, ils deviennent des portes végétalisées qui marquent l'entrée et l'identité des quartiers concernés.

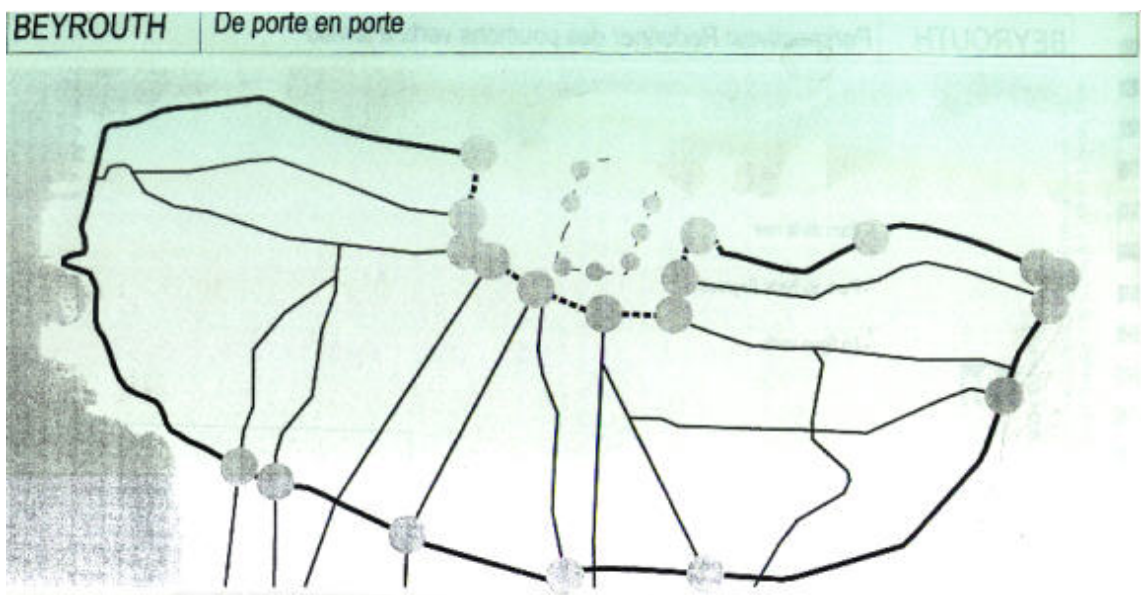


Figure 68. Plan Vert de Beyrouth : le concept des portes végétalisées. Source : LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th, op.cit., 2000.

Ces portes permettent une lisibilité de la structure du paysage urbain dès l'entrée dans la ville. Elles marquent les différents développements de la ville (médiévale, fin 19^{ème} siècle et 20^{ème} siècle) et constituent une pause dans le trafic routier.³³⁷

La troisième tâche intitulée « Perspectives » tente de redonner des poumons verts à la

³³⁷ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

ville à travers trois potentiels :

Le parc de la mer, le parc de Nahr Beyrouth et la ligne verte :

« - Un premier site idéal existe. Il est inattendu tant la ville lui tourne le dos. Situé en bord de mer, très typique de la côte. Il pourrait devenir un parc de la mer extraordinaire accessible aux beyrouthins et aux touristes et marqué par une flore endémique. Il redonnerait à Beyrouth son image de marque internationale de port méditerranéen inscrit dans un territoire mer qui fit toute l'histoire du Liban.

- Un second site existe aussi, marqué par la géographie de la ville, autour de Nahr-Beyrouth, beaucoup moins évident quant à lui car encombré d'activités et de stockage de bus.

- Le troisième poumon vert, déjà beaucoup évoqué dans les différentes études, est celui de la ligne verte, accrochant le Bois des Pins au centre-ville par les coteaux d'Achrafieh. »³³⁸

BEYROUTH Redonner structure et identité à la ville



Figure 69. Plan Vert de Beyrouth : redonner structure et identité à la ville à travers des poumons verts. Source : LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th, op.cit., 2000.

a-4- Les concepts de paysagement :

Quant aux concepts mobilisés dans ce Plan Vert, ils se résument par les cinq tâches suivantes :

Identité et lisibilité (Secteur 1 : Rue Ibn Sina, Avenue de Paris, Avenue du Général de Gaulle)

³³⁸ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

Orientation et interprétation (Secteur 2 : Avenue du Général de Gaulle, Boulevard Saeb Salam)

Ponctuations et respirations (Secteur 3 : Boulevard Saeb Salam)

Patrimoine et mémoire (Secteur 4 : Corniche Pierre Gemayel)

Mémoire et développement (Secteur 5 : Avenue Charles Helou)

En effet, ces cinq concepts correspondent à cinq secteurs de la ville, respectant ainsi la spécificité de chacun d'entre-eux.

Identité et lisibilité : secteur 1 : se baser sur l'existant pour élaborer le paysagement est l'aspect fondamental de cette approche : élaborer un système de ramifications et de trames nécessaires aux liaisons et à la mise en valeur des espaces verts publics (pour grande partie) et privés existants. Les axes routiers sont les vecteurs du paysagement. Les grands axes comme des park-avenues sont traités par des alignements qui par le choix des végétaux respectent les essences déjà en place, les densifient et les mets en valeur. Les axes mineurs jouent le rôle de diffusion de ces essences au sein du quartier. L'ensemble devient une toile d'araignée, un réseau vert indispensable à la qualité de la vie à Beyrouth, un réseau vert participant à l'identité de la ville.³³⁹

Orientation et interprétation : secteur 2 : ce secteur se caractérise par sa densité verticale et sa morphologie. Le périphérique, tel-qu'il, constitue une rupture entre les coteaux et les falaises naturelles qui constituent l'espace côtier. L'approche des concepteurs consiste à retisser une trame : entre les rues et les ruelles existantes avec le périphérique comme vecteur principal ; entre le bord de mer, la corniche et cette trame urbaine afin de gommer la rupture visuelle apportée par le périphérique. Cette nouvelle trame élargie redonnera une échelle à ce secteur actuellement très hétérogène. Cette trame permettra également de lier les deux espaces vers principaux à savoir : l'espace naturel côtier et les écoles (espaces verts semi-publics) situées sur les coteaux.³⁴⁰

Ponctuations et respirations : secteur 3 : l'extrême densité de construction de Beyrouth ne permet pas, contrairement à d'autres capitales de trouver des parcs et des jardins de grandes tailles essaimés dans l'ensemble de la ville. La grande tradition Beyrouthine étant celle d'une ville à la campagne grâce à la présence de nombreux jardins privés, il est indispensable de retrouver cette ambiance et cette image. Le parti est donc de tisser une toile d'araignée végétalisée aux fils invisibles (comme les parfums, les couleurs des végétaux) entre les rues, les ruelles, les avenues et de nombreuses places et placettes reconquises. Les citoyens retrouveront ainsi des lieux conviviaux et sécuritaires³⁴¹.

Patrimoine et mémoire : secteur 4 : ce secteur se caractérise par sa faible densité et la présence de nombreux éléments à valoriser : friches importantes, voie de chemin de fer délaissée, parc public sur les coteaux, quartier Ghobi caractéristique d'une histoire et d'une architecture, Nahr Beyrouth fleuve de la ville, actuellement invisible du périphérique. Les deux points forts sont bien le fleuve et le quartier Ghobi, issu au-dessous comme sur un patrimoine. Les végétaux dans cette partie, souligneront d'une façon appuyée tous les éléments naturels, étape de préfiguration d'un futur parc du Nahr Beyrouth, rappelant l'arrière pays et un environnement végétal de bord de mer.³⁴²

³³⁹ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³⁴⁰ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³⁴¹ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

³⁴² LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

Mémoire et développement : secteur 5 : quartier prestigieux, rappelant l'urbanisme paysagé du Beyrouth du 19^{ème} siècle avec ses grands jardins privés. Dernier et plus grand témoignage de cette époque de Beyrouth, ce quartier très vert fait le pendant à l'est de l'université américaine à l'ouest. Les arbres d'alignement renforceront ici l'ambiance de métissage entre l'Orient et l'Occident en apportant une touche d'exotisme et de douceur.³⁴³

Enfin, ce Plan Vert, très proche d'un Plan d'espaces publics est plein d'ambitions, et semble restructurer à travers la nature les espaces publics actuels de la ville dans une vision environnementale qui semble définir l'essence de son référentiel bien qu'il aborde d'autres dimensions, en particulier la dimension socio-culturel de la ville à travers le renforcement de son identité.

Dans ce qui suit, nous analysons les trois dimensions de ce plan, afin de comprendre le sens et les réponses qu'il apporte.

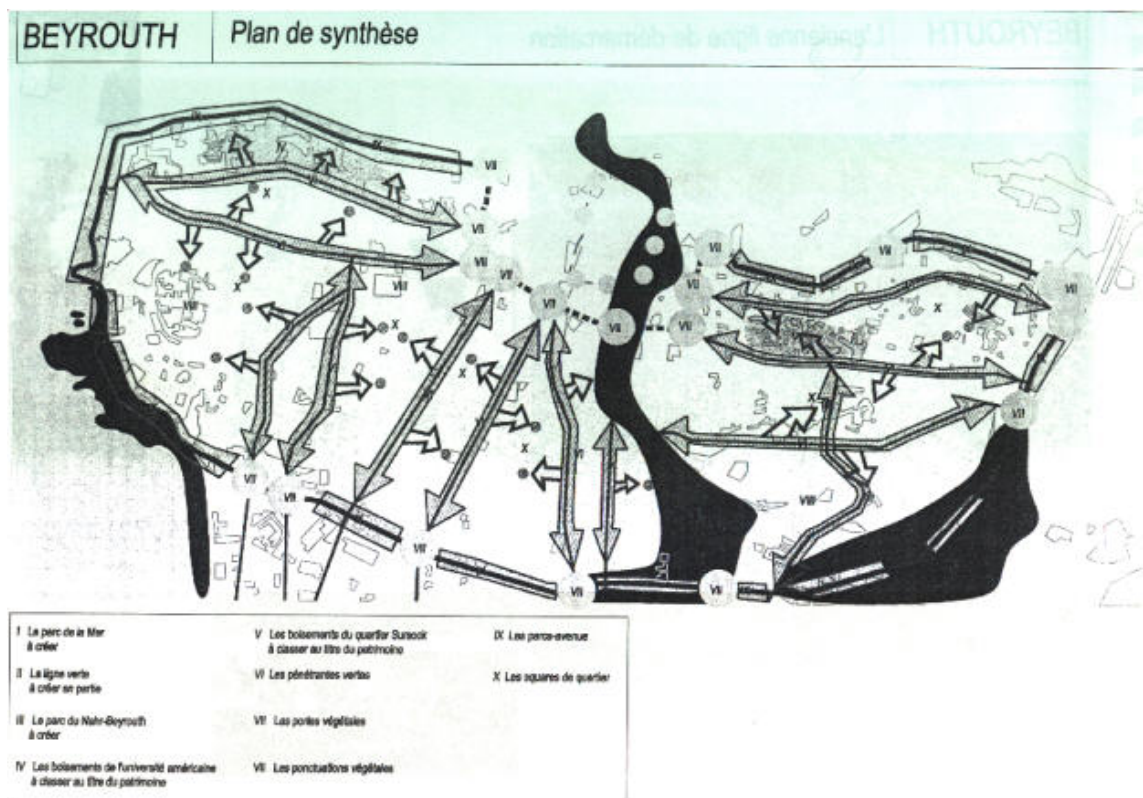


Figure 70. Plan Vert de Beyrouth : plan de synthèse.
Source : LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th, op.cit., 2000.

³⁴³ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

b- La dimension cognitive

Dans quelle mesure peut-on dire que ce plan a réussi à décoder la réalité de la ville, en particulier son histoire et ses propres contextes ?

Historiquement, et selon ce plan, la ville de Beyrouth a été toujours une ville multiculturelle croisant la culture orientale et la culture occidentale ;

aujourd'hui le paysage de la ville nécessite une revalorisation de son histoire et une affirmation voire une réinvention de son identité largement touchée durant les années de guerre.

Géographiquement, la ville de Beyrouth a été toujours la capitale du pays vert, caractérisé par son climat. Or depuis une cinquantaine d'année, le béton s'est installé dans toute la ville au détriment des espaces verts ;

aujourd'hui le paysage de la ville nécessite une réconciliation avec la nature tout en améliorant le cadre de vie des beyrouthins.

Ce plan explique ainsi la causalité des problèmes des espaces verts par une double crise, historique et géographique :

Comment peut-on retisser des liens avec la nature afin de rendre la tradition beyrouthine d'une ville à la campagne ?

Dans quelle mesure peut-on réinventer l'identité de la ville à travers un paysagement qui respecte son histoire et ses réalités sociales et culturelles ?

A première vue, les questions élaborées dans ce plan semblent former un outil de débat qui interroge la réalité du lieu à travers son histoire et sa géographie. Mais ce débat, bien qu'il soit important, semble avoir évité ou oublié quelques éléments pertinents :

Le premier, c'est le public du débat, ou les acteurs du débat : comme si c'était le rôle des techniciens seuls (ici les paysagistes) de trouver les solutions adéquates ; bien qu'ils prennent en compte les spécificités du lieu, dans quelle mesure peuvent-ils répondre seuls à de telles questions ?

Le deuxième c'est le « professionnalisme » des réponses : il me semble que ce plan attache beaucoup d'importance sur les capacités techniques de répondre aux problèmes posés ; comme si les autres dimensions étaient moins compétentes à répondre...

Le troisième c'est le sens de l'aménagement : ce plan semble avoir évité ou ignoré voire banalisé l'essence du problème des espaces publics beyrouthins : la crise politique et le communautarisme qui mettent en question l'existence même d'un lieu de socialisation commun, que ça soit un espace vert, une place publique ou un autre type d'espace public.

Pour cela, parler d'une politique ou d'un plan vert qui pourrait redonner à la ville des lieux de rencontre et de socialisation à travers une solution technique, paysagère, semble un peu simpliste :

Le mot « réconciliation » par exemple existe modestement dans les objectifs de ce plan comme si c'est une chose plutôt acquise...

« L'enjeu est non seulement que l'aménagement de la ligne de démarcation puisse souder une réconciliation historique mais que le site puisse également participer à une restructuration à l'échelle de toute la ville en contribuant à l'élaboration du paysagement de Beyrouth dans sa totalité. »³⁴⁴

³⁴⁴ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., op.cit., 2000.

Or, si après 10 ans de fin de guerre, cette ligne continue à exister dans les mentalités des gens et à travers leurs pratiques, pouvons-nous compter seulement sur un acte ou sur un plan de paysagement pour retisser des coupures socio-culturelles et politiques ?

Ne faut-il pas chercher le fond du problème à travers une vraie politique de réconciliation qui regroupera ainsi un plan vert, un plan bleu, des mesures sociales, des mesures culturelles... ?

Afin de comprendre le sens de ce plan, nous passons à l'analyse de ses valeurs et objectifs, voire de sa dimension normative.

c- Dimension normative :

Dans quelle mesure peut-on évaluer les capacités de ce plan à répondre aux questions demandées ?

c-1- Le plan vert, un projet urbain ?

En commençant par son échelle, le plan vert qui ne fait pas partie d'une politique globale ou d'un projet de ville ou de Mandat semble avoir ignoré la vérité géographique du lieu :

comme nous avons vu dans la partie théorique, un projet urbain est un projet fédérateur qui interroge toutes les échelles de la ville afin de chercher une cohérence entre ses différents niveaux : dans quelle mesure peut-on travailler sur les limites municipales en ignorant les nouvelles limites de la ville qui abordent largement les premières :

il suffit de regarder les plans proposés pour sentir que le reste de la ville n'est pas compris comme son prolongement naturel : or faut-il affirmer les limites administratives de la ville par un périphérique de « Park Avenue » avec des « portes » paysagées dans la mesure où ces limites n'existent plus que dans les documents officiels ?

En effet, il suffit de faire une analyse morphologique sommaire pour comprendre que les limites administratives ont tellement changé modifiant par la suite les formes urbaines de la ville ; le fleuve par exemple, n'existe plus comme limite naturelle, mais comme un simple canal d'égouts qui passe au milieu de la grande ville.

Or selon les objectifs et méthodes de ce plan, le périphérique contribue assurer la couture de la ville et non pas affirmer sa coupure avec son agglomération :

« Il n'est plus une voie rapide coupant en un cercle autour du ring et un deuxième centre-ville du reste de l'urbanisation, mais il est fédérateur du système de paysagement à double fonction : apport de qualité urbaine et d'image de marque indispensable à la ville ».³⁴⁵

Ainsi, ce débat entre « couture » et « coupure » me semble pertinent aujourd'hui pour le cas de Beyrouth, surtout si on veut évoquer la question des limites :

Ces limites évoquées largement au début des années 80 ont induit un Schéma Directeur pour la Région Métropolitaine de Beyrouth ; ce Schéma Directeur qui sera détaillé plus tard n'a pas été repris totalement durant sa « réédition » au début des années 90 ; seuls quelques éléments ont été choisis selon les priorités de l'Etat.

Quant aux limites avec le centre-ville, elles sont plus ambiguës que celles de l'agglomération : on travaille du micro au macro sans avoir une vision d'ensemble, sans avoir un projet global sur toutes les échelles de la ville ; ainsi, ce plan ne fait partie

³⁴⁵ LENOBLE-PREDINE F., HUAU Th., *op.cit.*, 2000.

d'aucune politique d'aménagement d'espaces verts ou publics à l'échelle de l'agglomération d'une part ; et de l'autre part, il est supposé réagir avec le fait accompli d'une politique d'aménagement d'espaces verts d'une partie de son territoire, son centre-ville : donc il est coincé au milieu...

Loin de critiquer les méthodes techniques et paysagères de ce plan, il me semble qu'il manque d'une vue d'ensemble à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, il a défini ses limites avec ceux de la « ville municipale » en ignorant le fait accompli « naturel » qui est la diffusion et l'éclatement de la ville tout en respectant le fait accompli « artificiel » qui est la reconstruction du centre-ville.

Comme si, chaque politique ignorait celle qui devrait l'englober ; en résumé, ce problème d'échelle et de limite se pose sur la première scène comme élément pertinent et essentiel pour toute politique ou intervention sur la ville.

Toujours dans cet aspect « spatial » de ce plan, l'aménagement proposé semble renforcer la position du centre-ville comme son élément majeur. Ceci peut-être lu de deux façons contradictoires :

- La convergence des aménagements à travers les axes pénétrants vers le centre-ville affirme sa position comme espace central intégrateur, où toute la ville est appelée à se regrouper et à se réconcilier.
- Les deux périphériques avec leurs entrées et portes semblent affirmer un certain filtrage d'usage et d'usagers, ce qui ne privilégie pas un accès simple et naturel à tous les habitants de la ville ; ainsi, pour arriver au centre-ville, il faut passer par un premier filtrage à travers le premier niveau de porte, celui du périphérique des limites municipales ; ensuite il faut traverser le deuxième niveau de filtrage à travers les limites du centre-ville, son périphérique et ses portes.

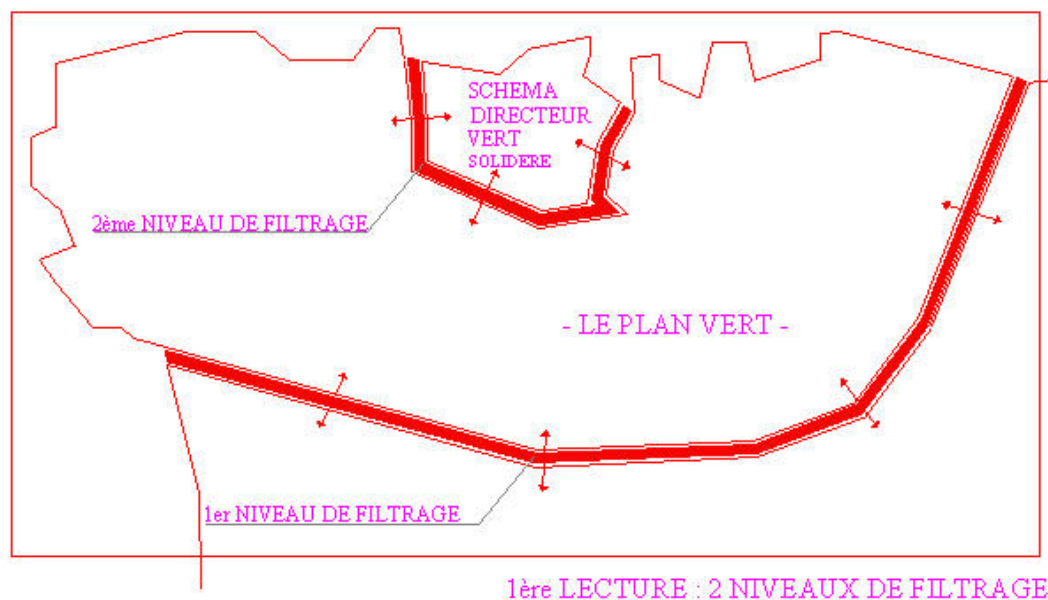


Figure 71. Plan Vert de Beyrouth : première lecture. Source : Joseph SALAMON 2003.

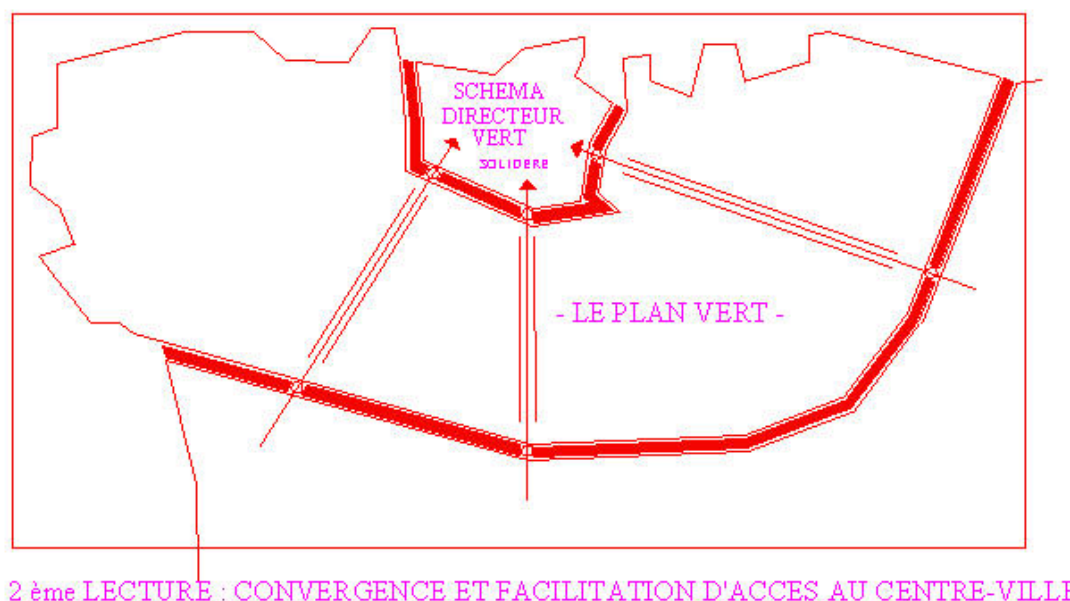


Figure 72. Plan Vert de Beyrouth : deuxième lecture. Source : Joseph SALAMON 2003.

c-2- Le plan vert, un projet social ?

Ce plan propose de redonner des poumons verts à la ville qui seront une base pour les rencontres et les contacts entre les gens.

En commençant par les squares de quartiers, ce plan propose de les relier entre elles par des sentiers urbains végétalisés tissant ainsi une toile d'araignée : ceci pourra privilégier à mon avis un certain contact social de proximité tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Ces premiers espaces verts de proximité, une fois reliés pourront favoriser un certain contact, voire une certaine découverte « à pied » d'un Beyrouth vert.

Quant aux trois grandes coulées vertes proposées, elles envisagent la reconquête de 3 lieux potentiels afin de redonner des poumons verts à la ville : or bien que cet objectif déclaré soit pertinent si l'on veut améliorer l'environnement de la ville, il manque un deuxième aussi pertinent que lui, celui de favoriser la réconciliation et les liens entre les beyrouthins ; un objectif toujours présent dans les discours politiques officiels depuis plus que 10 ans. Or cet objectif est modeste dans ce plan, où il est évoqué dans l'aménagement de l'ancienne ligne de démarcation en une ligne verte.

Ceci affirme les limites de ce plan qui semble répondre essentiellement à la question suivante : comment réconcilier la nature avec la ville ? Alors que d'autres questions semblent s'affirmer plus pertinentes en particulier la suivante : comment réconcilier la ville avec la ville ? les habitants avec leur ville et leur agglomération ?

c-3- Le plan vert, un projet politique ?

Ce plan affirme l'ambition politique de la municipalité de Beyrouth de faire revaloriser son territoire : il affirme avoir un souci écologique et environnemental qui répond à une vraie problématique bien qu'il ignore d'autres questions fondamentales. Dans quelle mesure peut-

on dire que c'est le rôle de la ville seule avec ses plans sectoriels, de retisser les déchirures d'une guerre plutôt nationale que locale ? N'est-ce pas le rôle de l'Etat de résoudre ce problème en partenariat avec la ville, les habitants, l'agglomération, voire tous les principaux acteurs du pays ?

d- Dimension instrumentale

Ce plan a été conçu par des professionnels de l'espace (paysagistes) en collaboration avec la municipalité et la Région Ile-de-France ; il propose ainsi des méthodes et des moyens de paysagement.

Intitulé le « Plan Vert », il semble évoquer une pratique sectorielle qui ne concerne pas un travail de « projet » multidimensionnel, regroupant à la fois des sociologues, des urbanistes, des politologues, des ingénieurs, des architectes...et les habitants.

Pourquoi n'y avait-il pas eu de concertation avec les habitants ? Est-ce toujours les professionnels qui pensent pour les usagers ?

A l'heure actuelle, le « Plan Vert » n'est pas validé politiquement pour être mis en œuvre dans sa globalité : la municipalité de Beyrouth qui assure sa maîtrise d'ouvrage à travers son département de jardins publics manque de financement ; surtout que ce Plan Vert nécessite l'expropriation de plusieurs terrains privés.

Les responsables parlent de 3 millions de dollars par an environ entre le prix des expropriations et le prix des aménagements : ainsi, le Plan Vert qui propose un délai de 5 an dès sa mise en œuvre est toujours bloqué faute de crédits suffisants.

En plus, le Plan Vert propose d'aménager des parties qui dépassent les compétences et limites municipales : (notamment du côté de la mer) des terrains gérés par l'Etat qui n'a eu aucun rôle important jusqu'à maintenant envers ce projet, et depuis son élaboration.

Ce Plan Vert, et selon les élus locaux de la ville de Beyrouth peut-être adapté aux variations et enjeux locaux dès qu'il sera mis en œuvre : ceci montre l'intérêt de faire participer le grand public dans son adaptation et dans sa réalisation, surtout qu'il était absent dans sa conception...

Selon Madame Ajouz, élue et responsable du département des jardins publics, plusieurs morceaux et parties de ce Plan Vert sont déjà en cours d'aménagement et ceci en association avec les acteurs locaux (commerçants, associations, habitants ...) des morceaux limités aux opportunités, toujours faute de crédit. Ces différentes coopérations qui se font avec les habitants, les commerçants, les associations ou avec des acteurs extérieurs à la ville de Beyrouth, - et qui ont été évoquées dans cette partie – bien qu'elles soient modestes s'insèrent selon les élus sous l'égide des directives du Plan Vert.

Une des adaptations prévues pour l'année prochaine par exemple, consiste à réaménager les murs ouest qui limitent l'université américaine de Beyrouth ; ils seront complétés par l'aménagement du trottoir qui pourra accueillir un large espace public.

Quant au manque de médiation, il sera largement traité dans une partie autonome, plus loin dans cette thèse.

e- Conclusion

Ces différentes critiques et interrogations nous mènent à la conclusion suivante : le Plan Vert n'est pas une politique publique d'aménagement d'espaces publics : loin de proposer un projet d'ensemble, une stratégie à différentes échelles, le Plan Vert semble répondre à

une question unique et essentielle : comment « renaturer » la ville de Beyrouth en se basant sur ses spécificités historiques et géographiques ?

Or d'après cette analyse, il me semble que ce plan a pu apporter quelques éléments de réponses à cette question en mobilisant en particulier les atouts géographiques de la ville.

En effet, si nous avons critiqué ce plan, c'était pour chercher d'autres objectifs et d'autres éléments répondant à d'autres questions que nous voyons aussi urgentes et pertinentes que l'environnement. Ainsi, ce plan pourrait répondre partiellement à nos questions de recherche s'il faisait partie d'une vraie stratégie d'agglomération, voire d'une vraie politique d'aménagement d'espaces publics ; dans ce cas, un plan vert, ou un plan bleu, ou plan social...seront des projets verts, des projets sociaux...pour former à la fin la base d'un projet commun, d'un projet urbain. Loin d'avoir critiqué ce plan pour chercher ses faiblesses techniques ou de conceptions, c'était plutôt ses limites qu'on cherchait à définir, voire tout simplement, les questions de base qu'il tentait répondre.

En effet, ce « Plan Vert » trace les limites de sa commande, qui étaient dans une logique d'aménagement d'espaces verts que dans une logique d'espaces publics multidimensionnel. Selon les responsables du comité des espaces verts à la municipalité de Beyrouth, ce plan répondait à une commande plutôt « physique » que « sociale », celle d'améliorer le cadre urbain dans la ville.

2- Politique privée d'aménagement d'espaces verts et publics : le Schéma Directeur Vert de Solidere et le Plan de Réaménagement des espaces publics

Solidere est une société privée responsable de la reconstruction et de l'aménagement du centre-ville de Beyrouth ; elle fut créée le 5 mai 1994 selon la loi 117 de 1991 régissant les sociétés immobilières et qui présente le 3^{ème} mode de maîtrise foncière après l'expropriation (appliquée dans Elyssar), et le remembrement (déjà expliqué dans les lois de construction. Cette loi n°117 du 7/12/91 autorise la création de sociétés foncières groupant les propriétaires, les ayants droits (locataires, exploitants...), les souscripteurs et les autorités concernées (administrations publiques, municipalités...).

Le projet de reconstruction et de développement du centre-ville dont Solidere est responsable, s'étend sur plus de 1.8 millions de m² (8% de la superficie de Beyrouth), y compris les 608000 m² de terrains récupérés sur la mer. La durée de la société est de 25 ans à partir de la date de sa constitution. Les plans d'urbanisme sont bien respectés et conformes aux lois libanaises ; en plus, Solidere a ses propres règlements très précis avec des plans détaillés. Les plans et permis sont contrôlés et approuvés par le Conseil Supérieur de l'Urbanisme, par le Conseil municipal de Beyrouth et par le Conseil des ministres, après approbation du Conseil de Solidere.

Quant à la maîtrise foncière, elle est régie par le décret n°2236 du 19/2/92 selon laquelle, les propriétaires du centre-ville ont transféré leurs propriétés à la société pour prendre des actions à leurs places ; ainsi, ayant récupéré les terrains de cette façon, Solidere a modifié un nouveau plan cadastre pour la partie étudiée selon un schéma d'urbanisme détaillé approuvé en conseil des ministres en août 1994. Quant au rôle et compétences de la société, elle réhabilite et restaure en premier des immeubles préservés mais non-récupérés par leurs propriétaires ; elle exploite les autres terrains par des constructions nouvelles en partie réalisées par elle-même, en partie par d'autres promoteurs ; elle gère les

lots aménagés et les immeubles destinés à être vendus, ainsi que les bâtiments et autres équipements que la société décidera de conserver parmi ses actifs.

D'après la brochure d'information de Solidere 1995, les principaux objectifs de son schéma directeur approuvé en 1994 se résume par les suivants :

Réintégrer le centre-ville dans l'aire métropolitaine de Beyrouth ; Préserver le cœur historique de la ville, aménager sur les terrains gagnés sur la mer ; rebâtir les anciens Souks Ayass, Tawileh, et Al Jamil ; améliorer avec des espaces verts, la qualité de vie dans les quartiers résidentiels de Sayfi, Mar Maroun, Zoqaq El Blat, qui seront préservés et réaménagés ; la restauration de nombreuses demeures libanaises traditionnelles soulignera le caractère levantin de ce quartier ; réaliser un parc public sur les terrains gagnés sur la mer et offrir à proximité du centre, des équipements culturels, dont une bibliothèque nationale ; Prolonger la célèbre corniche de Beyrouth par un boulevard bordé d'arbres ; intégrer et mettre en valeur les vestiges archéologiques découverts au cours des fouilles de la place des Martyrs, la place de l'Etoile et la cathédrale Saint Georges ; réduire la circulation automobile dans le centre-ville et créer des parcs de stationnements souterrains...

Le projet de Solidere sera réalisé en deux étapes :

La première étape de 1994 à 2004 regroupe les tâches suivantes et dont la plupart ont déjà été accomplies :

- Lancement du projet
- Mise en place des travaux d'infrastructures primaire et secondaire
- Aménagement des parkings souterrains
- Travaux maritimes et traitement du remblai
- 650 000 m² de surfaces bâties seront rénovées
- Reconstruction et réaménagement de la zone des Souks
- Rénovation et réaménagement du secteur des banques jusqu'à la place Riad el Solh en passant par la place de l'Etoile et la rue Maarad.
- Achèvement des travaux de la zone Hilton et Starco et de Wadi Abou Jmil.
- Réalisation du port de plaisance ouest qui pourra accueillir 750 bateaux.
- Exécution des travaux de protection côtière autour des terrains gagnés sur la mer.

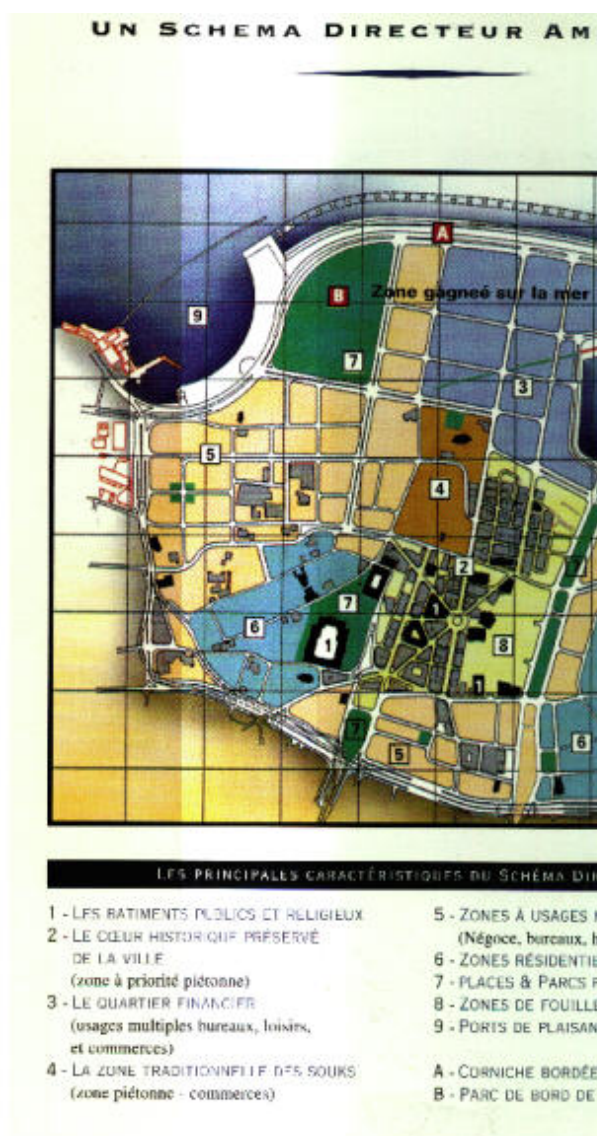


Figure 73. le Schéma Directeur de Solidere.
Source : Brochure d'information de Solidere, 1995.

Quant à la deuxième étape, elle s'étale de 2005 jusqu'à 2015 et elle regroupe les tâches suivantes :

- Achèvement de l'aménagement dans la zone traditionnelle du centre-ville
- Aménagement final de la place des Martyrs.
- Aménagement de la zone entourant le premier bassin du port de Beyrouth
- Réalisation du nouveau secteur hôtelier jouxtant le port de plaisance ouest.
- Achèvement des travaux maritimes et du traitement du remblai
- Lancement des nouveaux aménagements prévus sur les terrains gagnés sur la mer.

Cependant, ce projet a permis à la ville d'acquérir une série d'innovations et d'introduire de nouvelles normes dans la construction en particulier envers l'aménagement des espaces publics :

« Les plans de Solidere sont par ailleurs à l'origine de l'introduction d'autres conceptions de l'espace public au Liban. Le parti d'aménagement est très

généreux en parcs et jardins, en dépit de la densité globale (4.5), ; par le prolongement de la promenade en bord de mer et les voies dégagées de la place des Martyrs ; il permet à l'hypercentre de retrouver la perception visuelle de la mer, de renouveler la qualité de paysage urbain ».³⁴⁶

En effet, Solidere est le seul acteur qui a introduit dans ses grands objectifs une politique d'aménagement pour les espaces publics, mettant ces derniers au premier rang de la reconstruction.

a- Le schéma directeur vert de Solidere : une politique ambitieuse pour les espaces publics du centre-ville ?

Pour la plupart des acteurs publics et privés, impliqués dans la reconstruction du Liban, les espaces publics semblent être confondus par les espaces verts ;

D'autre part, et selon Madame Noha El-Ghoussainy,³⁴⁷ ***« les espaces verts sont un bien public où les habitants aiment se retrouver ; cela renforce les liens sociaux tout en réduisant le relâchement de la trame familiale et la détérioration des relations de bon voisinage. Beyrouth souffre de la rareté des espaces publics. Selon certaines estimations, la part destinée à chaque individu dans ce domaine ne dépasse pas les 0.38 m², tandis que dans les grandes villes modernes, on l'évalue à 10 à 15 m² par personne. »***³⁴⁸

Selon Dr Noha El-Ghoussainy, Solidere est responsable de la préparation d'un schéma directeur des espaces verts dans le cadre de la reconstruction du centre-ville. Les grandes lignes de ce plan proviennent de deux concepts :

- Recréer au centre-ville une zone de ralliement de la trame sociale de Beyrouth et du Liban.
- Réaliser à nouveau une formule où l'individu sera rendu à son milieu naturel tout en respectant les liens entre le présent, le passé et l'avenir.

“Il sera nécessaire alors de travailler”, ajoute Dr Noha El-Ghoussainy, “à renforcer la vie en commun au centre-ville en faisant revivre les espaces publics et la souplesse de leur utilisation. Il faudra pour cela assurer les spécifications nécessaires afin que les espaces publics deviennent réellement des points de rencontre et de ralliement pour toutes les couches sociales comme c'était le cas avant les années de troubles”.³⁴⁹

Plusieurs décisions ont été adoptées lors de la préparation du plan directeur :

- Relier le centre-ville aux autres quartiers de la capitale en donnant la priorité aux espaces publics autour du centre et à l'intérieur de celui-ci. On créera ainsi des passages pour les piétons malgré certaines difficultés liées à la nature du terrain et à l'encombrement des anciens et des nouveaux boulevards. Aussi, une chaîne

³⁴⁶ MICHEAU M., « La reconstruction du centre-ville de Beyrouth, originalité et enjeux d'un processus », Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1995, Paris.,p.21.

³⁴⁷ Architecte, docteur en aménagement du territoire - Sorbonne 88 – Ancienne responsable de l'aménagement des espaces verts à Solidere

³⁴⁸ EL-GHOSSAINY N., « le vert envahit le centre-ville », in Commerce du Levant, n°5446, 8 octobre 1998, p.23.

³⁴⁹ EL-GHOSSAINY N., « le vert envahit le centre-ville », in Commerce du Levant, n°5446, 8 octobre 1998, p.23.

d'espaces verts sera déployée le long de ces boulevards afin de les enjoliver autant que faire se peut. Citons entre autres le jardin public dans la zone Ghalghoul à l'intersection des artères principales qui mènent vers l'aéroport et le Sud, le jardin en face de la mosquée de Zokak el-Blatt, la place publique qui se trouve entre wadi Abou Jmil et le Beirut trade center. Elle sera utilisée lors d'activités publiques (foires populaires et autres...), le jardin qui donne sur la mer, en face de l'hôtel Phoenicia, le jardin à l'entrée Sud du centre-ville du côté de la rue Béchara el-Khoury et de la rue de Damas.

- Travailler à augmenter les espaces verts, les places publiques, les rues, les ruelles et les passages pour les piétons au centre-ville en prévoyant $2m^2$ de ces espaces pour chaque habitant de Beyrouth, lorsque la reconstruction sera achevée, sachant que dans le centre-ville lui-même, ces espaces atteindront 45% de la superficie totale. Citons par exemple le jardin public qui sera établi sur une partie du dépotoir au Normandie ($70000m^2$) et la corniche maritime réservée aux promeneurs, prolongera la corniche actuelle de Manara et s'étendra sur $40000m^2$.
- Assurer la participation des habitants à la vie de quartier et ceci d'une manière plus spontanée. Lors de l'étude des modalités du quartier Saifi par exemple, Solidere a pu retrouver exactement les espaces publics tels qu'ils étaient établis et comprendre leurs spécificités, pour les reproduire de manière à servir l'environnement social de ce quartier résidentiel. Il suffit parfois d'une petite place ou d'un jardin public pour faire revivre tout un quartier en réorganisant sa trame sociale. Grâce à ce genre d'études effectuées dans plusieurs quartiers, nous arriverons à retrouver une chaîne continue du lieu public et à lui insuffler une âme nouvelle tout en considérant son utilisation par le passé et son rôle pour l'avenir.

Le plan directeur des espaces verts au centre-ville se caractérise par les points suivants :

- Des places publiques qui porteront dans leur enceinte, la mémoire de la ville comme la place Debbas, la place de l'Etoile, la place Riad-el Solh et la place des Martyrs.
- De nouvelles places qui seront des espaces libres non construits afin de servir de points de rencontre et de réunion des citoyens surtout autour des bâtiments publics. Citons entre autres, la place de la municipalité entre la municipalité elle-même, la grande mosquée Omari et la mosquée Assaf. La place qui se trouve devant un édifice ottoman historique dans la zone de Ghalghoul, la place Bab-idriss, la place juste en face de l'immeuble Starco et de l'hôtel Hilton.
- Des jardins de loisirs dont certains sont anciens comme le jardin spacieux du Sérail, et d'autres nouveaux comme celui des bains romains, celui de la colline archéologique au nord de la place des Martyrs, et celui de la promenade du Normandie ...
- De petits jardins publics à l'intérieur des quartiers et de placettes verdoyantes entre les immeubles à 300 ou 500 m des habitations comme à Saifi et Wadi Abou Jmil, afin que les mères, les enfants et les vieillards puissent y parvenir facilement.
- Des passages et des escaliers pour les piétons, certains seront découverts et d'autres noyés de verdure ; cela aidera à mêler le facteur sentimental et la perception sensible des passants qui aimeront se souvenir de ces endroits où ils peuvent aller d'un quartier à un autre en évitant les embouteillages et le trafic.
- Les rues, les ruelles et les autres voies dont les trottoirs comportent des pousses vertes et des arbres divers, certains traditionnels et d'autres nouveaux. Le choix des plantes a été fait selon trois critères de base : la beauté de leur présence dans un environnement citadin, l'adaptation aux conditions climatiques et géologiques de

Beyrouth et enfin la facilité des soins et de l'entretien. L'utilité des ces plantations n'est pas seulement esthétique, mais elle est aussi sanitaire car leurs feuillages absorberont les gaz nocifs qui se dégagent des échappements de voitures, ils amortiront aussi les bruits de la circulation et récolteront la poussière (il y en a sur les deux côtés de l'avenue Fouad Chéhab et de l'avenue Fakhreddine par exemple).

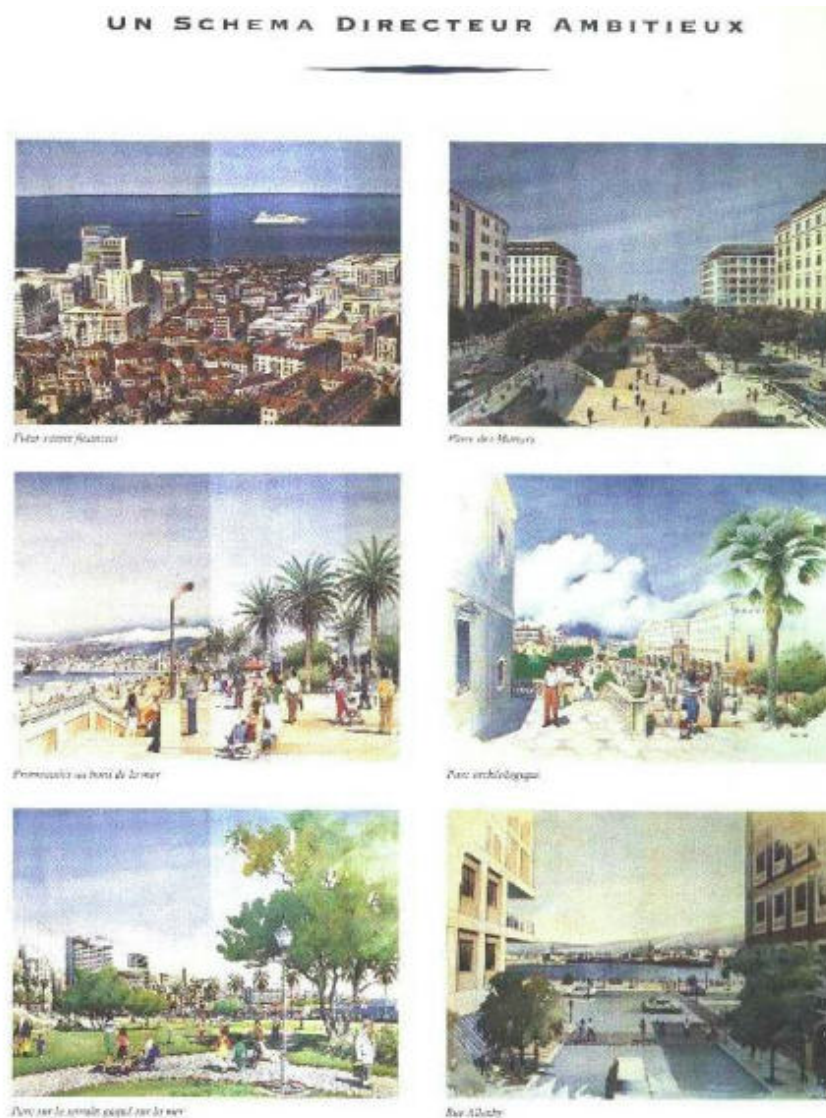


Figure 74. Perspectives du Schéma Directeur Vert de Solidere Source : Brochure d'information de Solidere, 1995.

Enfin, et pour augmenter les espaces verts, Solidere a adopté le principe des boulevards bordés d'arbres qui finissent par relier ensemble tous les jardins publics et les lieux plantés de la capitale. Ainsi, le boulevard venant du flanc de la colline du Sérail, vers Bab Idris et la mer donne l'impression d'une pénétration de la verdure dans les nouveaux quartiers résidentiels ; c'est comme si la nature voulait reprendre ses droits confisqués par la prolifération du béton.

Ainsi, et selon ce Schéma Vert, plus que 35 places et jardins publics sont prévus pour une surface de 38ha environ : le jardin de Zokak El Blatt, le jardin des bains romains, le jardin

de Gibran Khalil Gebran, la place Riad El Solh, la place de l'Emir Amine, le jardin du Plant Discovery, le jardin international, le jardin du pardon, la place de l'Etoile, le parc maritime...



Figure 75. Le Schéma Directeur Vert de Solidere Source : www.solidere-online.com

b- Le plan de réaménagement des espaces publics du centre-ville : le seul document libanais spécifique pour les espaces publics ?

Selon nos recherches, Solidere est le seul acteur qui possède un plan de réaménagement spécifique pour les espaces publics : en effet, ce concept semble être largement confondu chez les autres acteurs urbains avec celui des espaces verts, ce qui minimalise son rôle dans la ville.

Selon les responsables de Solidere, les nouveaux espaces publics doivent faire rejouer au centre son rôle attractif dans un contexte de forte concurrence entre les métropoles

régionales.³⁵⁰ Ainsi et dans le souci de rétablir un bonne réappropriation de l'espace par les citoyens, ce plan doit exprimer la renaissance d'une atmosphère sociale spécifique qui permettrait le passage de l'ancienne ville à la nouvelle :

« Un sens culturel, historique et social sera donné aux espaces publics, afin de leur rendre leur valeur d'espaces scéniques réappropriés par le grand public, et de leur redonner une dignité formelle pour qu'ils récupèrent leur plénitude urbaine. »³⁵¹

Afin de répondre à cette attractivité recherchée, et selon madame Ghossainy, ex-responsable du programme « espaces publics » à Solidere, deux objectifs d'aménagements sont proposés dans ce plan :

Le premier considère les espaces publics comme devant être les berceaux des découvertes archéologiques qui tracent l'histoire urbaine de Beyrouth :

« La trame urbaine antérieure, les anciens tracés des rues qui gardent le souvenir des formes successives d'occupation du sol et des différents processus morphologiques, ainsi que les sites archéologiques seront mises en valeur pour dialoguer, par la tension de leurs antagonismes, la mémoire du centre-ville à travers l'histoire de ses formes urbaines »³⁵²

Le second considère que la mise en valeur des espaces publics patrimoniaux ne vise pas seulement leur image, mais aussi leur usage :

« En effet, il s'agit de créer un lien organique fort entre les structures traditionnelles du centre-ville d'antan et les structures nouvelles envisagées constituant l'élément unificateur de la diversité du centre, tout en encourageant l'éclosion d'un tissu de significations et de symboles, directement ou indirectement perceptibles, tant par l'ambiance urbaine que par le réaménagement et l'équipement des espaces publics patrimoniaux. »³⁵³

Toujours et selon Noha Ghossainy, ces signes et symboles devront rappeler le rituel social qui existait auparavant entre l'individu et le collectif, afin de favoriser un enracinement rapide des personnes et aussi des traditions.

Selon Madame Ghossainy, deux phases ont servi à l'élaboration de ce plan :

Une première phase de recherche sur les modes de croissances de la ville, ses usages successifs et son système de relations : en se référant à des historiens, sociologues et urbanistes, cette phase vise à interroger et à reconstruire l'histoire socio-urbaine de la ville.

Une deuxième phase de proposition de scénarios sur les rôles et les formes des nouveaux espaces publics du centre-ville : elle vise à réfléchir les nouveaux usages qui relieront des ensembles ou des séquences qui trouvent leur cohérence dans l'histoire.

³⁵⁰ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.96.

³⁵¹ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.97.

³⁵² GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.97.

³⁵³ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit., p.98.

L'objectif étant alors de créer des vecteurs de socialisation et de réappropriation pour les habitants de la ville.

Ainsi, et après avoir tracé les grandes lignes de cette politique, composée d'un Schéma Vert et d'un programme de réaménagement des espaces publics, il serait pertinent de passer à leur analyse afin de comprendre le sens de leur référentiel et leurs capacités à répondre aux questions posées dans la problématique.

b- La dimension cognitive

Faire un diagnostic c'est pouvoir trier des éléments de problématiques pertinents à travers une certaine vision politique et multidisciplinaire : selon Jade Tabet et d'autres professionnels et chercheurs, et pour fonder sa stratégie, le projet urbain de Solidere a sélectionné les éléments qui lui semblent pertinents.

En reformulant déjà les questions de base, ce Schéma Directeur accompagné du plan de réaménagement des espaces publics, et qui se présentent comme la seule politique d'aménagement d'espaces publics au Liban interroge les questions suivantes :

Comment peut-on recréer au centre-ville une zone de ralliement de la trame sociale beyrouthine et libanaise ?

Comment revaloriser l'image et l'identité de la ville, et par suite le cadre de vie des gens tout en respectant les liens entre le présent, le passé et l'avenir ?

Ces deux questions de base semblent converger avec celles de notre problématique : la possibilité d'un aménagement intégrateur qui pourra favoriser la réconciliation d'une part, et le changement de référentiel qui répond à un changement de pratiques.

Mais cette lecture, et ce choix de tri a été largement critiqué en particulier pour les aspects suivants :

Le choix a porté sur des éléments symboliques de quelques époques de l'histoire (la ville romaine et la ville du Mandat) tout en éliminant d'autre part toute une structure patrimoniale se rapportant à d'autres époques. (en particulier ceux de la ville arabe) D'où le débat sur le patrimoine et sa définition notamment dans le cas spécifique de Beyrouth.

L'aménagement physique semble avoir dépassé largement les enjeux sociaux-culturels et politiques arrivant parfois à les ignorer, selon les critiques des chercheurs et professionnels de l'aménagement. Le référentiel proposé semble avoir privilégié des objectifs plutôt physiques et économiques voire touristiques et internationaux au détriment d'autres objectifs sociaux et locaux.

Pour comprendre ces constats, nous continuons notre analyse en interrogeant la dimension normative de cette politique.



Figure 76. Aménagement de qualité au centre ville de Beyrouth. Source : www.solidere-online.com

c- La dimension normative:

c-1- Le Schéma Directeur Vert de Solidere et le plan de réaménagement des espaces publics, un projet urbain global ?

Comprendre cette dimension urbaine, c'est interroger d'abord l'échelle de ces références proposées : bien qu'elles interrogent dans leurs objectifs la question de relier le centre-ville aux quartiers de la capitale, ces références semblent être limitées aux limites officielles du centre-ville, de Solidere, devenue une propriété privée.

Noha Ghossainy explique le sens du plan de réaménagement des espaces publics par les cinq objectifs suivants :

La préservation du patrimoine naturel ou historique

L'intégration de la mémoire des lieux dans le cadre de vie des habitants

La valorisation du patrimoine urbain, des espaces publics patrimoniaux et des bâtiments historiques ou de grande valeur

Le développement de l'attrait des espaces publics de tous les quartiers du centre-ville, qu'il s'agisse des anciens espaces publics ou ceux envisagés dans le plan vert du centre-ville.

L'insertion dans l'environnement comme un des critères d'appréciation de la qualité de toute nouvelle opération

Ces références qui ne font pas partie d'une politique générale à l'échelle de la ville voire celle de l'agglomération ont été maintes fois critiquées d'avoir ignoré la présence de la

totalité de la ville de Beyrouth. Sans oublier que le Plan Vert a été élaboré plus tard comme une certaine continuité avec ce Schéma à l'échelle de la ville.

Or selon N.Ghossainy, cette question de limite a été largement évoquée lors de la préparation de ce Schéma : création d'une chaîne d'espaces verts tout au long des boulevards périphériques du centre-ville qui seront alimentés par des places et jardins publics formant ainsi des entrées accueillantes au centre-ville et tissant par suite des liens avec la capitale.

Ce concept de « Park Avenue » et « portes vertes » a été repris dans la politique du Plan Vert, comme si cette façon de limiter les lieux formait la base de la conception du paysagiste : créer une ceinture verte capable de « s'accrocher » par les portes à une autre ceinture verte à échelle plus grande. D'où ce concept de diffuser l'aménagement vert selon un système radio-centrique ascendant.

Or jusqu'à maintenant, cette accroche entre les deux parties de la ville est toujours ambiguë laissant plus de coupure que de continuité.

D'autre part, ces références proposent de faire augmenter les espaces verts, places publiques, rues, ruelles, paysages, passages piétons...formant ainsi un réseau d'espaces publics liant plusieurs types d'espaces publics.

Ces espaces sont aménagés avec une qualité assez élevée créant ainsi une nouvelle image moderne du centre-ville : les détails architecturaux, les matériaux, les mobiliers urbains...témoignent de cette qualité. Cette qualité a été largement appréciée par les professionnels de l'aménagement, ce qui a ouvert un débat sur son adéquation et sur son harmonisation avec le reste de la ville en situation médiocre ; ceci a suscité, me semble-t-il, l'établissement d'un plan vert à une échelle plus grande, celle de la ville municipale.

Ensuite les nouveaux espaces publics proposent de tisser des liens physiques entre les différentes parties du centre-ville : ce rôle urbain sera tissé avec les vestiges archéologiques retrouvés, qui donneront sens à ces espaces. Ces espaces sont ainsi aménagés avec une très grande qualité urbaine : des grands trottoirs souvent absents dans le reste de la ville, des mobiliers urbains cohérents à l'échelle du centre-ville, une diversité urbaine et typologique des espaces publics. (jardins, parcs, places, corniches...)

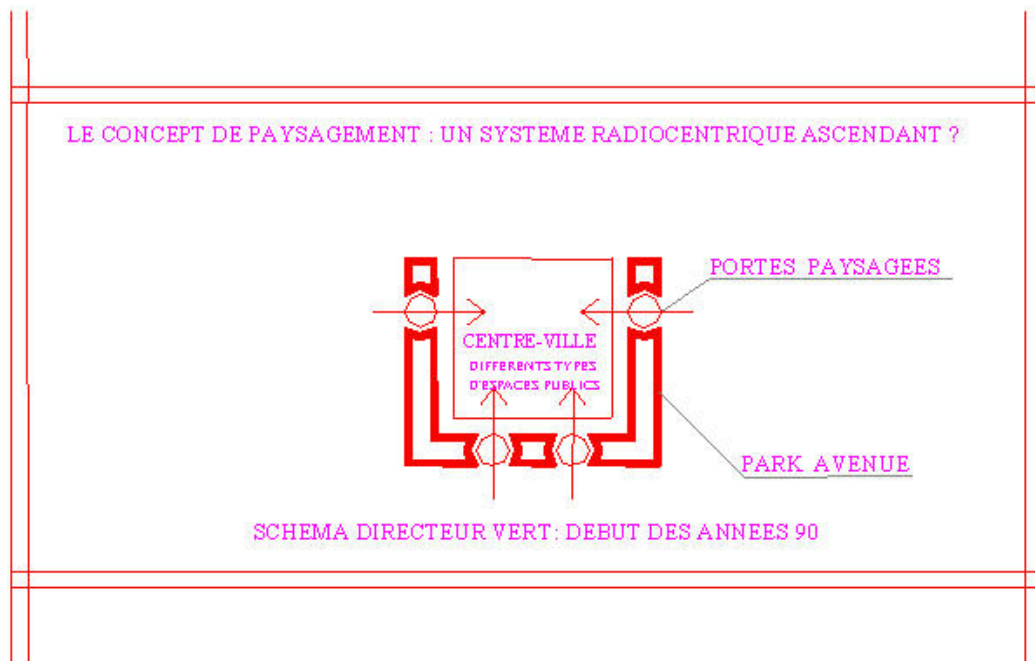
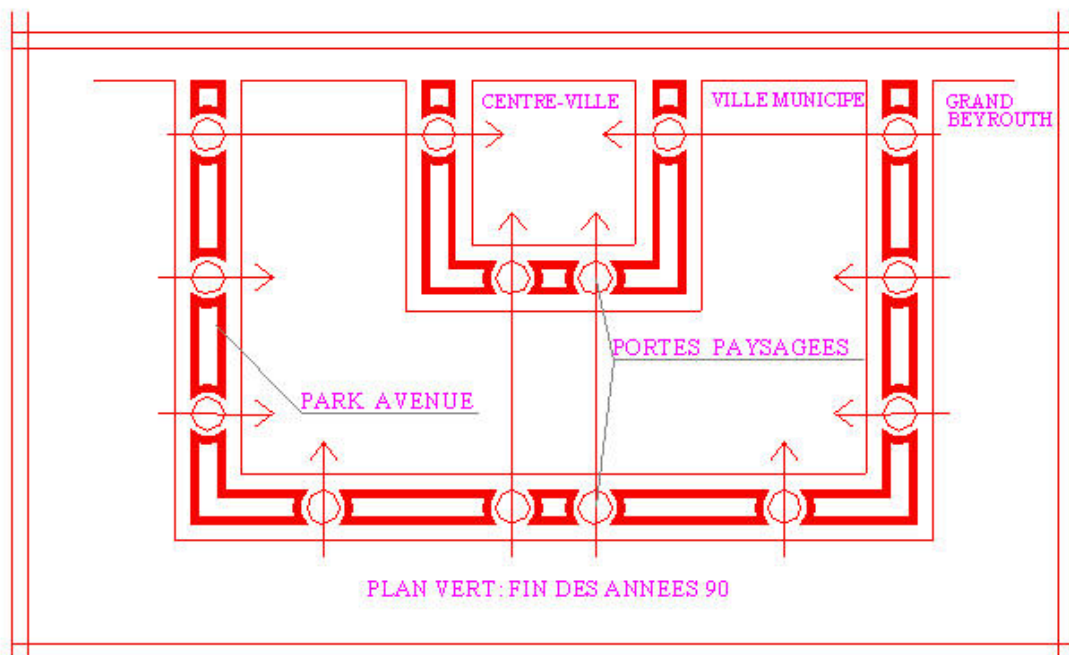


Figure 77. Analyse urbaine du concept d'aménagement : un système radio-centrique ascendant ? Source : Joseph SALAMON 2003.



Quant aux formes des espaces publics proposés, elles sont plutôt modernes, géométriques et qualifiées d'Occidentales : ces formes ont ouvert un autre débat sur leur harmonisation avec les pratiques sociales des beyrouthins d'une part, et les spécificités urbaines de la ville : pour M.Davie par exemple, ces espaces publics ne répondent pas à un besoin social local, mais à des enjeux économiques et internationaux : elle critique par

exemple la reconstruction des anciens souks en optant quelques tracés historiques selon une nouvelle forme : et ceci sous l'égide de conserver un certain patrimoine. En effet, il suffit de voir la maquette du projet pour sentir qu'il s'agit plutôt d'une construction d'un nouveau centre commercial qu'une reconstruction des anciens souks à « l'arabe ».

Quant à la mémoire de la ville, elle est largement évoquée dans ces références, en particulier dans le plan de réaménagement des espaces publics d'une part, et largement critiquée d'autre part : elle se base essentiellement sur la reconstruction des quartiers du Mandat Français et des souks arabes et sur le réaménagement des anciennes places symboliques du centre-ville.

D'autre part, des fouilles archéologiques ont été entamées depuis le début des travaux et sont intégrés dans l'espace public à travers des jardins publics. Ces jardins publics forment ainsi la mémoire archéologique de la ville, rappelant les références qui ont précédé l'époque arabe, en particulier l'époque romaine.

D'autres types d'espaces publics sont proposés dans ces références comme la nouvelle Marina et le grand jardin sur les remblais.

c-2- Le Schéma Directeur Vert de Solidere, un projet social ?

Si la dimension physique des espaces publics a été relativement critiquée, c'est plutôt leur dimension sociale qui a largement ouvert le débat : ces références ne semblent pas avoir répondu à la question sociale, celle de favoriser la création d'espaces publics intégrateurs, ouverts à tous les beyrouthins : or pour qu'ils soient réellement ouverts et accessibles à tous les beyrouthins, il faut qu'ils répondent à leurs pratiques et besoins et non pas qu'ils exigent un certain mode de vie...

Pour les défenseurs du projet, les espaces publics sont très variés³⁵⁴ et répondent à tous les besoins du centre-ville : des places et jardins de proximité, certains pour les beyrouthins, et d'autre internationaux et touristiques... Entre ces deux approches différentes argumentées et construites nous ne pouvons qu'observer et attendre les nouvelles pratiques dans ces nouveaux espaces afin d'évaluer leur harmonisation avec les objectifs annoncés.

Toujours dans cette dimension sociale, plusieurs symboles sont mobilisés par Solidere. Le rôle de ses espaces publics comme élément intégrateur et de réconciliation entre toutes les communautés beyrouthines et libanaises a été largement cité et médiatisé : les édifices religieux conservés représentent ce symbole cosmopolite fort ; d'autres jardins sont prévus pour symboliser la réconciliation. (le jardin du pardon)...

Une dimension sociale largement prônée par les responsables de Solidere qui semble s'intéresser plutôt au symbolique qu'au réel : en effet, l'usage des vestiges et monuments historiques sont jugés d'être mobilisés en tant qu'objet décoratifs et symbolique et non pas comme éléments vivants appartenant à un cadre de vie local social et urbain.

c-3- Le Schéma Directeur Vert de Solidere et le plan de réaménagement des espaces publics, un projet économique ?

Ces espaces publics forment la base d'un nouveau centre-ville international, d'un nouveau centre d'affaires international : une nouvelle image de la ville est nécessaire pour capter les flux monétaires et économiques : pour cela, le travail sur la qualité des espaces publics

³⁵⁴ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », op.cit.,

a été l'un des principaux objectifs du Schéma Directeur afin de construire une nouvelle identité de la ville. Et c'est pour cette ambition économique que ces espaces ont été longuement critiqués ; ces espaces publics une fois aménagés, ne seront plus accessibles aux beyrouthins, même s'il seront ouverts physiquement : d'autres enjeux socio-culturels formeront des barrières pour les habitants.

Mais dans quelle mesure peut-on dire que cette approche économique ne représente pas une constante dans la plupart des politiques d'aménagement d'espaces publics partout dans le monde? N'est-on pas en train de mobiliser les espaces publics pour changer l'image de la ville afin de capter le maximum de flux monétaire et humains ? Peut-on dire que les espaces publics aménagés en Occident ou ailleurs sont toujours créés pour favoriser les contacts et la socialisation ? Dans quelle mesure les espaces publics devraient-ils favoriser essentiellement les contacts et l'intégration d'une population dans un lieu donné ? Ne trouve-t-on pas des espaces aménagés pour les touristes et d'autres pour le paysage par exemple ?

Il me semble que cette dimension économique serait vraiment un problème sérieux dans la mesure où elle formera les normes majeures du référentiel des espaces publics ; c'est ce travail d'équilibre qu'il faut tester là, entre les composantes de ce nouveau référentiel.

c-4- Le Schéma Directeur Vert de Solidere et le plan de réaménagement des espaces publics, un projet politique ?

Les espaces publics du centre-ville forment l'assise d'une stratégie globale du territoire concerné contrairement au Plan Vert de la capitale : ils répondent à une politique générale du centre-ville conçue et gérée par Solidere afin de créer un nouveau centre-ville moderne qui respecte le patrimoine et l'histoire. Ils présentent encore une vision voire un choix politique, celui de moderniser les espaces et de s'ouvrir au monde.

d- Dimension instrumentale

Ce Schéma conçu par les professionnels de Solidere n'a laissé qu'une place assez modeste aux chercheurs, élus, techniciens et habitants de la ville. Ces derniers ont pu apporter quelques éléments de changement, notamment pour la mémoire de la ville et contre la table rase qui a ravagé les espaces. En effet, le projet global du centre-ville a engendré des débats durant ses premières deux années, un débat qui a interrogé ses enjeux sociaux, historiques, culturels économiques...Ce débat semble seulement continuer depuis, dans les travaux et recherches urbaines...

e- Conclusion

Ainsi, le centre-ville, dont le caractère typique sera préservé, est conçu comme un ensemble de secteurs modernes reliés par des allées piétonnières. Trente-cinq jardins et parcs publics variant de 100 m² et 72000 m² pour le grand parc sur le remblai, s'offriront aux nouveaux usagers de la ville. L'harmonie entre le passé et l'avenir a été établie grâce à un parc archéologique et aux termes romains restaurés et entourés du premier espace vert de Solidere, un jardin paysager public, le jardin des bains romains, qui sera détaillé plus tard.

Cette harmonie entre les différents sites archéologiques et monumentaux sera tissée avec l'espace public à travers un parcours archéologique.

Ainsi, si nous examinons les grands objectifs et caractéristiques de ce plan directeur des espaces verts du centre-ville ceux du plan de réaménagement des espaces publics, nous

pourrons bien le confondre avec une politique d'aménagement d'espaces publics, absente chez la plupart des acteurs concernés dans l'aménagement du Grand Beyrouth.

Cette politique qui hiérarchise les nouveaux espaces publics selon leur échelle et nature se voit très ambitieuses, même si elle a été largement critiquée par tant de personnes, en particulier pour l'absence d'une vraie dimension sociale.

Selon cette politique, on aura des espaces publics à grande échelle (le grand parc, la marina...), destinés à un large public au niveau national et international ; ensuite nous avons les espaces publics à échelle moyenne (place de l'Etoile, des Martyrs, jardin des bains romains...) qui seront aménagés pour une échelle encore nationale et internationale et enfin des petits espaces verts et places publiques au niveau local et de proximité.

Selon cette politique, les espaces publics seront hiérarchisés encore pour répondre à plusieurs objectifs, en commençant par la revalorisation de l'image de la ville et la conservation de son patrimoine, afin de capter des flux économiques et humains ; ensuite l'objectif architectural et urbanistique afin de relier et de tisser les éléments du centre-ville par un espace public unit et bien aménagé ;

Enfin, l'objectif social, celui de redonner à la ville son rôle cosmopolite intégrant toutes les communautés dans un seul lieu public. Ce dernier a été largement critiqué, car les espaces publics semblaient selon une grande partie des gens, privilégier les dimensions économiques et spatiales au détriment de la dimension sociale.

Ainsi, pour Solidere, la mémoire de la ville sera assurée par l'aménagement des places publiques historiques de la ville (place de l'Etoile, place des Martyrs, place Riad el Solh...) en plus des parcs archéologiques en cours d'aménagement, sans oublier les bâtiments historiques qui ont été rénovés et réhabilités...

L'aération de la ville sera assurée par l'aménagement des nouveaux espaces publics, voire des nouveaux jardins publics et des boulevards verts ; quant à la socialisation, elle sera assurée à travers l'aménagement de nouvelles places publiques et de nouveaux jardins de loisirs.

La revalorisation physique de la ville sera assumée par la réunification de ses espaces publics à travers les rues, ruelles et toute une gamme de matériaux englobant les trottoirs, les types d'arbres, les mobiliers urbains...qui reflètent le passé selon une approche moderne...

Enfin, l'attractivité de la ville sera assumée par la réanimation de ces différents espaces publics à travers la création de cafés trottoirs, de restaurants, d'expositions et de programmes culturels et de loisirs...

Cette politique semble être une référence et une innovation aujourd'hui au Liban, dans l'aménagement des espaces publics, en ce qu'elle offre comme diversité de types et d'échelles englobant à la fois plusieurs dimensions et plusieurs fonctions.

Ainsi, et pour affirmer ces ambitions, il serait pertinent d'analyser quelques projets d'espaces publics qui sont déjà aménagés ou en cours d'aménagement, afin de tester leur cohérence avec les objectifs proposés d'une part et les critiques formulées de l'autre part.

3- Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Métropolitaine de Beyrouth (SDAURMB) : une référence oubliée ?

Quant à la ville de Beyrouth, elle fait partie d'une échelle plus large, celle de la région métropolitaine de Beyrouth, ou le « Grand Beyrouth » qui englobe, outre Beyrouth municipale,

une centaine de municipalités distribuées sur la plaine côtière et sur les premiers contreforts. Longue de 30 kilomètres du nord au sud, large en moyenne de 8 kilomètres, elle épouse, côté montagne, la courbe de niveau 400m. Elle compte 1.3 millions d'habitants, soit 45% de la population libanaise.³⁵⁵

« En 1983, on avait décidé d'établir un SDAU de la RMB délimitée par Nahr(fleuve) el Damour au Sud, Nahr el Kalb au Nord et par une ligne fictive à la côte, plus 400 m à l'Est. Une collaboration étroite entre le CDR et la DGU, une aide technique du gouvernement français, représenté par l'IAURIF, et un appui important du gouvernement libanais, avaient abouti à un SDAU de la RMB en 1986. »³⁵⁶

Travaillée dans l'objectif d'une « charte de consensus urbain » par une équipe formée de toutes les communautés, formant ainsi une mission franco-libanaise qui regroupait des personnels du CDR, de la DGU et de l'IAURIF, cette étude a été financée par l'Etat libanais, l'Etat français et la région Ile-de-France. Pour la DGU, cette étude renforcera ses décisions à gérer les plans d'occupation du sol et à statuer les permis de construire. Quant au CDR, l'utilité de ce plan est encore plus importante, celle de répartir équitablement les projets selon les priorités. Ainsi, le CDR opère sur cette région selon les objectifs établis dans le SDAU même si ce dernier n'est pas toujours reconnu comme élément juridique.

³⁵⁵ IAURIF , « Le schéma directeur de Beyrouth, ou les méthodologies d'incertitude pour établir la charte du consensus urbain », in cahiers de l'IAURIF N°81, p.37.

³⁵⁶ FAWAZ M., « Le Beyrouth du 3^{ème} millénaire », in Magazine N°2199, décembre 1999, p.55.



Figure 78. Schéma Directeur de la Région Métropolitaine de Beyrouth

Source : IAURIF , « Le schéma directeur de Beyrouth, ou les méthodologies d'incertitude pour établir la charte du consensus urbain », in cahiers de l'IAURIF N°81.

En effet, ce plan s'est voulu flexible et adaptable aux différentes évolutions possibles dès son élaboration, tout en affirmant un certain nombre de constantes et d'impératifs : il s'appuie sur 4 grands objectifs :

- L'affirmation de la centralité par la construction d'un centre-ville puissant, attractif, rayonnant sur l'ensemble du pays grâce à un réseau efficace de transports. Beyrouth redevient son seulement la capitale du pays mais également le pôle d'affaires international qui correspond à sa vocation profonde.
- La restructuration de l'espace urbain, par la création de nouveaux centres urbains hiérarchisés et ayant chacun leur vocation spécifique. L'idée maîtresse est de donner une plus grande cohérence à une agglomération qui, en dix années de guerre, a vu ses différentes fonctions voler en éclats, et dont l'équilibre urbain a été gravement perturbé..

- Le troisième principe est celui de la priorité donnée au développement des transports collectifs, priorité qui est, en fait, la condition sine qua non d'une amélioration de la circulation automobile. Cette dernière a atteint les limites de la saturation et le parc automobile dépasse, dans le cœur de l'agglomération, la capacité de circulation.
- Enfin, le quatrième principe est la sauvegarde et la préservation des sites naturels, en particulier ceux qui contribuent à aérer le tissu urbain.³⁵⁷

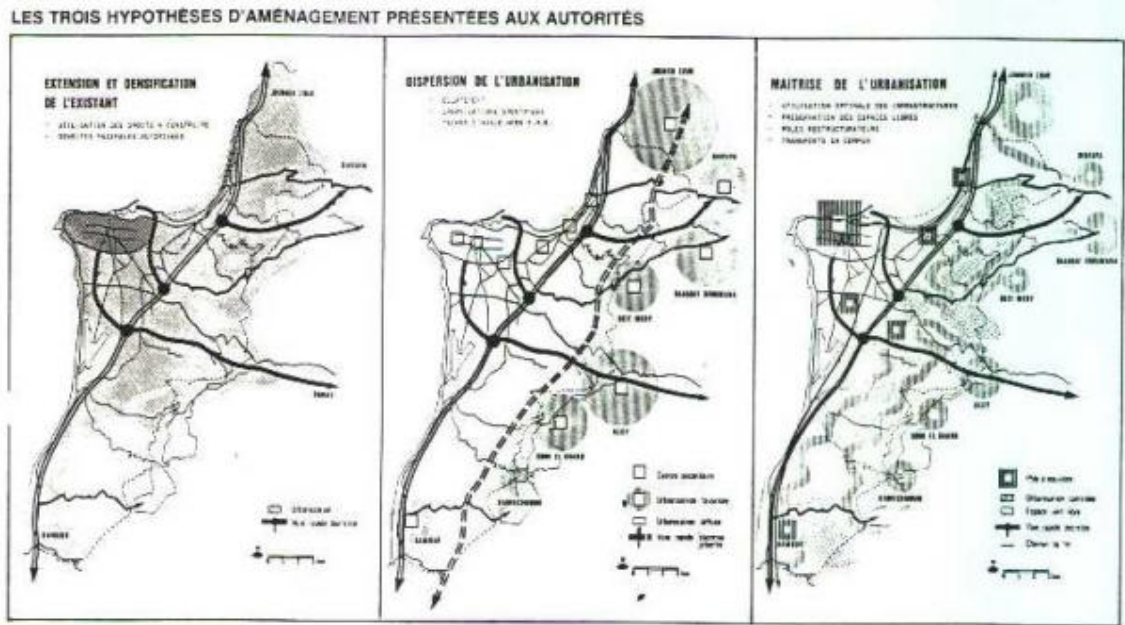


Figure 79. SDAURMB : trois hypothèses d'aménagement.
Source : cahier de l'IAURIF N°81, op.cit.

Quant à la centralité volontairement appuyée dans ce plan, elle comporte trois niveaux : Beyrouth-Municipe et son centre-ville, quatre centres secondaires régionaux et des centres de secteurs :

- On concentrera à Beyrouth-Municipe les fonctions nationales, internationales et régionale en y ramenant les centres de décision du gouvernement et des affaires, et les équipements d'attraction nationale ou régionale.
- Les centres secondaires régionaux concentrent les activités tertiaires et les services à rayonnement régional. Ils desservent chacun une population de 250 à 300 000 habitants. Quatre centres sont proposés : Nahr el Mott au Nord, Hazmieh au centre, Laylakeh et Khaldeh au Sud.

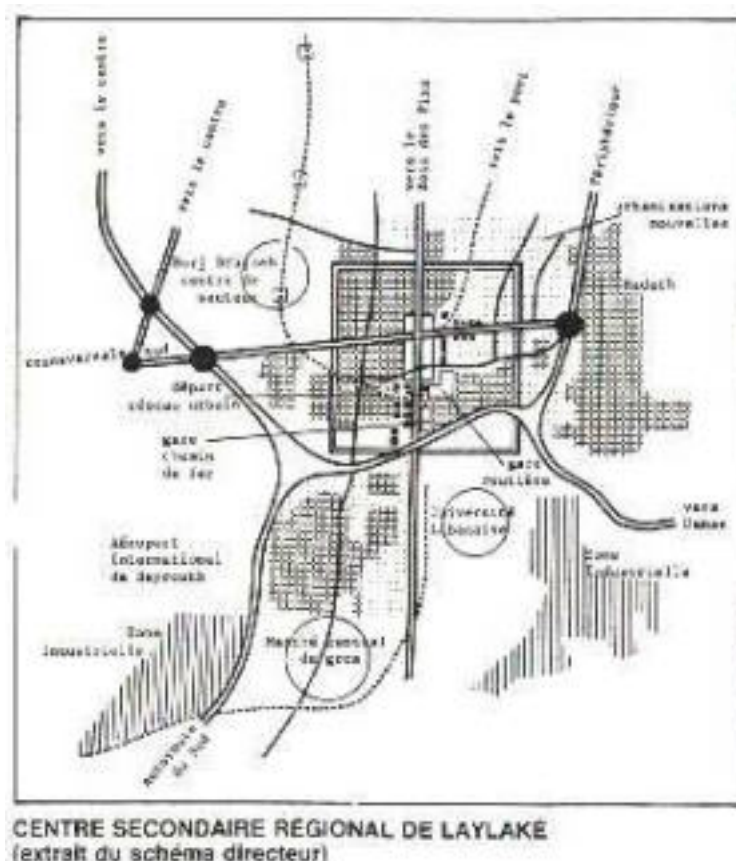


Figure 80. SDAURMB : création de centres secondaires. Source : cahier de l'IAURIF N°81, op.cit

Au troisième niveau du système de centralité proposé, les centres de secteur ont pour mission de restructurer les banlieues. Ils desservent les banlieues. Ils desservent chacun une population d'environ 700 000 à 100 000 habitants et regrouperont des commerces, des services et des équipements de quartier. Leur localisation est commandée, selon les cas, soit par le Développement spontané existant, soit par des infrastructures de transport futures.³⁵⁸

a- Le SDAURMB et les espaces publics

Quant aux **espaces publics**, ils font partie du domaine de l'environnement, des loisirs et du tourisme et regroupent les tâches suivantes :

- Reboisement de la Forêt des pins
- Libération des plages entre Beyrouth et l'aéroport
- Reconstruction du quartier des grands hôtels
- Création d'un parc d'attraction sur le remblai de Normandie
- Création d'un grand parc urbain entre Furn el Chebbak et Sin el Fil
- Réalisation des parcs suburbains Nord (Kornet Chehwan) et Sud (Chehhar ouest)
- Aménagement de nouvelles plages publiques entre Antélias et Dbayé, et entre Khaldé et NAHR EL Damour.³⁵⁹

³⁵⁸ IAURIF, « Le schéma directeur de Beyrouth, ou les méthodologies d'incertitude pour établir la charte du consensus urbain », in cahiers de l'IAURIF N°81, p.44.

Seuls la Forêt des pins fut financée et réhabilitée par la région Ile-de-France, avec le quartier des Grands Hôtels toujours en réhabilitation...

« Le schéma propose pour Beyrouth-Municipale, selon le cas, la reconstruction ou la réhabilitation du bâti endommagé, l'aération du tissu par la création d'espaces verts de quartiers vétustes, et une expansion tertiaire suivant les axes préférentiels. »³⁶⁰

Quant autres parties du Grand Beyrouth, le plan favorise l'aménagement des espaces publics au bord de la mer en premier lieu, et dans les montagnes en deuxième lieu, par la création d'espaces de loisirs et de parcs régionaux ou forêts de promenades.

« Dans la partie urbanisée, le bord de mer est abusivement approprié ou squatté. Il sera libéré, aménagé et mis en valeur. Des zones de loisirs sont prévues sur le remblai en mer. En montagne, le principe général retenu est de ne permettre la construction qu'en continuité avec les urbanisations existantes, et ce, dans une proportion restreinte, surtout lorsqu'il s'agit de villages ayant conservé leur caractère original. Trois niveaux de protection sont proposées : les parcs régionaux qui seront l'objet d'une intervention directe des pouvoirs publics ; deux parcs sont proposés : l'un au Nord, l'autre au Sud. Les fonds de vallées, où la construction fera l'objet de contraintes rigoureuses Le reste du territoire rural, où les plans de détail imposeront des règlements dissuasifs.³⁶¹

b- Dimension cognitive :

Ce SDAU a bien posé les questions depuis plus d'une vingtaine d'années : comment peut-on affirmer le rôle du centre-ville tout en restructurant l'agglomération à travers la création de nouveaux centres urbains ? Comment peut-on trouver cet équilibre entre l'agglomération et son centre tout en favorisant une agglomération cosmopolite bien structurée ?

Or les espaces publics formaient à l'époque des éléments importants dans cette politique qui cherchait l'équilibre du grand territoire. Mais avec la reconstruction, et dès les années 90, le CDR a repris ce Schéma en insistant sur des priorités qui l'intéresse, mettant le transport en premier lieu et écartant les espaces publics. D'où la nécessité d'une nouvelle lecture globale de la réalité des espaces publics de l'agglomération afin de construire une nouvelle référence pour tout projet ou politique dans le futur.

c- Dimension normative

Spatialement parlant, ce Schéma proposait un certain équilibre entre les différentes échelles de la ville : à commencer par le renforcement des espaces publics du centre-ville ; ensuite par la création de plusieurs parcs urbains dans les limites municipales avec la libération des plages publiques. Quant à l'échelle de l'agglomération, il proposait l'aménagement de parcs régionaux dans les montagnes d'une part, et d'espaces de loisirs au bord de la mer de l'autre part.

³⁶⁰ IAURIF, « Le schéma directeur de Beyrouth, ou les méthodologies d'incertitude pour établir la charte du consensus urbain », in cahiers de l'IAURIF N°81, p.46.

³⁶¹ IAURIF, « Le schéma directeur de Beyrouth, ou les méthodologies d'incertitude pour établir la charte du consensus urbain », in cahiers de l'IAURIF N°81, p.47.

Ce Schéma indiquait ainsi une certaine stratégie de travail respectant les spécificités des lieux et répondant aux besoins des gens. Il est nécessaire aujourd'hui de reprendre la partie qui concerne les espaces publics et de la retravailler selon les derniers changements, tout en prenant en compte les deux politiques vertes, celle du centre-ville et celle de la ville municipale.

Socialement parlant, ce Schéma pourrait répondre à mon avis aux questions de base, qui interrogent le rôle des espaces publics à favoriser l'unité de l'agglomération et de la ville pour une meilleure réconciliation entre les différents habitants ; sans oublier que le Grand Beyrouth regroupe plus que la moitié des Libanais, ce qui lui donne une certaine légitimité de représentation assez pertinente.

Politiquement parlant, ce SDAU pourrait affirmer une réalité actuelle des lieux : la présence de l'agglomération qui devrait être dorénavant l'échelle adéquate de toute politique globale ou sectorielle concernant la ville de Beyrouth : d'où la nécessité de créer une instance à son échelle qui pourrait gérer tous les problèmes qui dépassent l'échelle et les capacités de la ville municipale et de son centre.

Economiquement parlant, ce SDAU apportera un équilibre économique entre la ville, son centre et son agglomération pour ne pas tomber dans quelques années sur un centre-ville très riche et très attractif économiquement et physiquement avec des espaces publics de qualité d'une part, entouré d'une ville et d'une agglomération de misère et de pauvreté de l'autre part.

d- Dimension instrumentale :

Ce SDAU, s'impose comme la référence compétente à gérer les problèmes de la ville : pour cela il semble urgent de créer un instrument voire une instance à son échelle qui pourra répondre aux attentes et besoins de l'agglomération tout en coopérant avec les habitants et les usagers de cette dernière.

e- Conclusion

Bien qu'il soit jugé à l'époque par quelques-uns comme privilégiant la division du pays en proposant des centres secondaires plus ou moins communautaires, ce SDAU semble aujourd'hui une nécessité pour la reconstruction, en particulier son échelle et ses principaux objectifs.

D'autres part, entre 1994 et 1995, ce document a été repris et mis à jour dans le cadre du plan de transport établi pour le CDR, de nouveau par l'IAURIF, associé avec les bureaux d'études TEAM et SOFRETU. Il constitue le cadre de référence des vingt prochaines années (1995-2015) pour le développement des transports dans la région métropolitaine. Il est très largement fidèle à la stratégie de développement définie dans le SADURMB en 1986, tout en prenant en compte les principales transformations intervenues depuis lors.³⁶²

Ce Schéma directeur nécessite à mon avis la création d'un organisme public à son échelle qui pourra assurer son application tout en coopérant au niveau local et national avec les principaux acteurs de l'urbanisme.

Cette échelle du Grand Beyrouth a été largement défendue par tant de politiciens, surtout qu'elle regroupe la plupart des communautés libanaises et semble redonner à la

³⁶² HUYBRETCHS E., VERDEIL E., « Beyrouth entre reconstruction et métropolisation », in « Gouverner les métropoles », revue « villes en parallèle », n°32-33, laboratoire de géographie urbaine, université de Paris10-Nanterre, p.63-87

capitale sa dimension multi-confessionnelle et unie, voire une nouvelle citoyenneté où les gens apprennent à se rencontrer et à se partager les mêmes espaces publics.

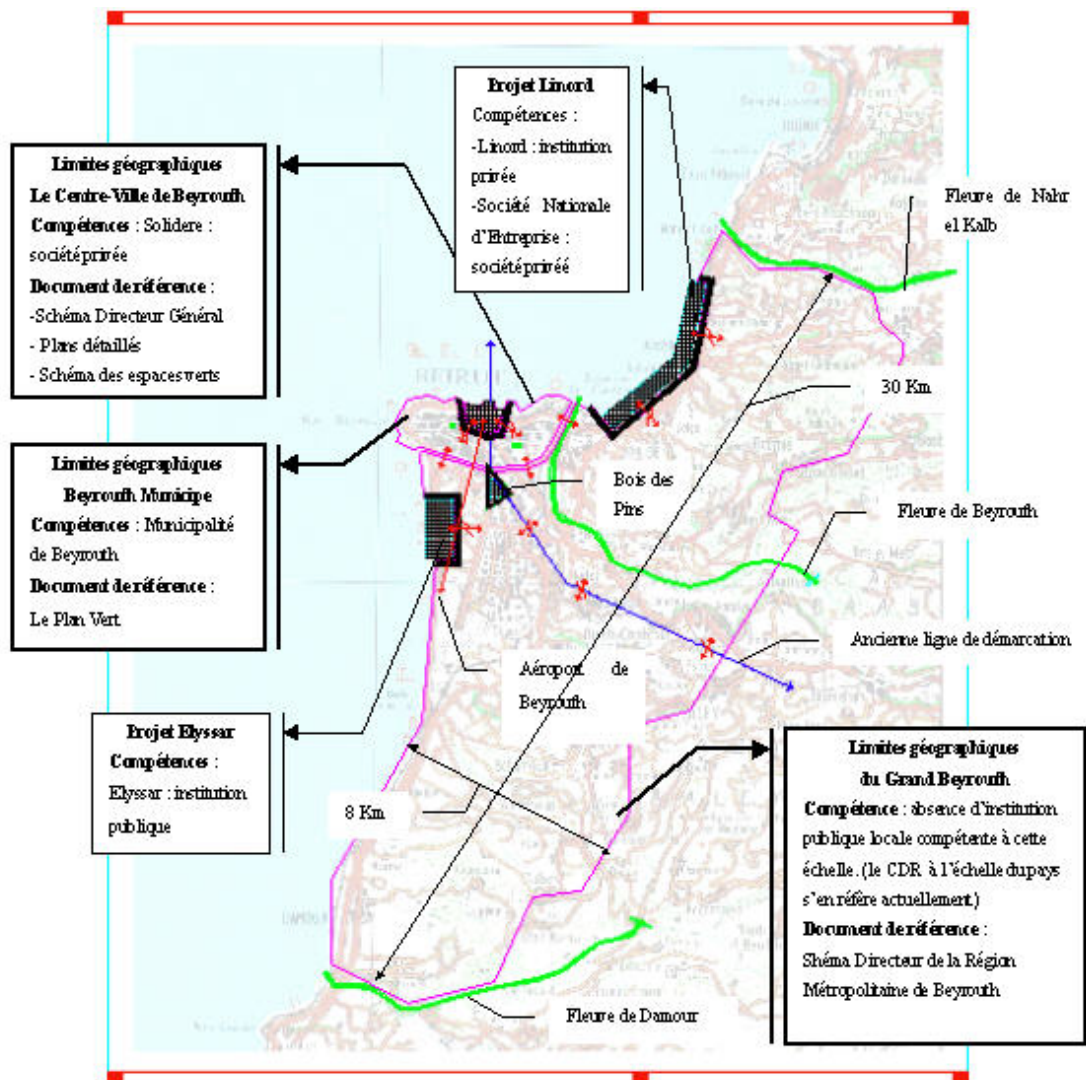


Figure 81. Localisation géographique des politiques actuelles d'aménagement d'espaces publics à Beyrouth. Source : Joseph SALAMON, 2003.

Section 3 : Entre Beyrouth et le Grand Beyrouth : quelques nouveaux projets d'aménagement d'espaces publics

Après avoir étudié les trois références d'aménagement d'espaces publics ou verts, nous analysons dans cette partie quelques projets qui font partie de ces politiques, en particulier à l'échelle du centre-ville et de la capitale.

L'objectif de cette partie est de clarifier les différents projets d'aménagement d'espaces publics et qui sont en cours, tout en développant une analyse de leurs conceptions, représentations et fréquentations :

Dans quelle mesure ces projets répondent-ils aux objectifs annoncés dans les politiques qu'ils sous-tendent ? Y a-t-il une certaine harmonie entre les objectifs déclarés et souhaités d'une part et les pratiques qui commencent à voir le jour de l'autre part ?

Pour répondre à ces questions, nous commençons notre analyse par le projet du Bois des Pins qui s'affirme à l'échelle de la ville et de son agglomération et qui fait partie du Plan Vert ; nous passons ensuite à l'analyse de quelques espaces publics récemment aménagés ou en cours d'aménagement au centre-ville et qui font partie du Schéma Directeur Vert de Solidere.

1- La forêt des pins, les poumons de Beyrouth : le Bois des Pins

A l'origine, il y avait une forêt de pins. On peut imaginer qu'elle alimenta en bois les constructeurs des trirèmes phéniciennes, mais ce n'est là qu'une hypothèse. Il est certain par contre, qu'aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles, les croisés y multiplièrent les coupes pour édifier leurs bateaux. En outre, les historiens attribuent souvent à l'émir Fakhreddine la plantation de la forêt des pins au 17^{ème} siècle.

Cette forêt était le lieu de promenade privilégié des habitants de Mazraa, Basta et Mousaytbé . Au début du 20^{ème} siècle, un kiosque à musique y fut installé, semblable à celui du jardin Hamidiyé. Les orchestres militaires s'y produisent chaque vendredi et chaque dimanche.. La forêt des pins était dans les années 1910, un lieu privilégié pour les exercices et les concours de tir à l'arc³⁶³.

Du temps où la Résidence des Pins était une ambassade de France, la forêt de Beyrouth, représentait un centre de loisirs où l'on venait pour respirer un peu d'air, et pique-niquer en famille, ou en groupe de jeunes, dans une vaste étendue de verdure pleine de pins qui rafraîchissait l'atmosphère. C'était un lieu de fête traditionnel : les places accueillait en plus des marchands ambulants et des balançoires, des manèges et même des cirques... En fréquentation habituelle, c'était surtout un lieu de promenade et de repos, mais aussi un cadre propice à la lecture pour les étudiants et aux jeux, comme le trictrac.

D'autre part, le bois a reçu quelques aménagements, de jardin public dans les années 1970, dans le cadre d'un plan d'ensemble arrêté par la municipalité³⁶⁴ et qui comprenait : dans une première phase, des allées, des infrastructures, assainissements, réservoir, aire de jeux, ensuite dans une seconde phase, des bâtiments administratifs, une poste de police, des toilettes publiques, des bâtiments pour gardiens, et enfin dans une troisième phase (non exécutée), une entrée principale avec un point d'information du public, un restaurant, un théâtre en plein air, et une aire pour la prévention routière (enfants).

Durant la guerre libanaise, cette forêt fut détruite presque totalement surtout qu'elle se situait sur la ligne de démarcation.

Au bout de 11 années d'après-guerre, la soif de grands espaces verts, l'étouffement dû à la pollution urbaine, mais aussi la nécessité de créer des espaces de loisirs publics, ont poussé les responsables et notamment les membres du Conseil municipal de Beyrouth, à faire revivre cette forêt historique.

a- Dimension cognitive

³⁶³ DEBBAS F., "Beyrouth, notre mémoire", Nawfal Group Editions, 1986 .

³⁶⁴ tiré de l'arrêté municipal du 30 décembre 1968 portant sur l'aménagement du bois des pins de Beyrouth.

Selon le dossier de concours³⁶⁵, ce projet est censé répondre à trois enjeux majeurs liés aux spécificités et potentialités du site : ces enjeux se résument par les 3 objectifs du projet :

Reconstituer, dans une grande mesure, un parc boisé où domine le pin parasol : le bois des pins était un témoin de l'ancien paysage "naturel" du Sud de Beyrouth et de ses faubourgs, constitué d'une forêt très dense de pins parasols couvrant les terrains sableux de la plaine côtière. Il est considéré comme partie intégrante du patrimoine. C'est pourquoi l'appellation de "bois des pins" a été conservée.

Conserver un véritable parc urbain à grand rayon d'attraction (le parc de Beyrouth) : il s'agit de doter la capitale du Liban d'un équipement vert assurant différentes fonctions d'accueil du public (embellissement, repos, promenade, rencontre, culture, éducation, jeu), où tous les âges peuvent disposer d'installations spécifiques. Le bois des pins concernerait alors potentiellement 70000 à 120000 personnes dans un rayon de fréquentation de proximité de l'ordre d'un kilomètre (espace vert de plus de 30 hectares).

Le bois de pins est le parc de la réunification. Par sa situation, il doit contribuer à annuler la coupure physique, voire mentale, instaurée entre l'ouest et l'est de Beyrouth.

Ainsi, ce projet tente répondre à trois questions majeures :

Dans quelle mesure peut-on renaturaliser la ville à travers la reconquête de ses principaux sites stratégiques ?

Dans quelle mesure peut-on créer un espace public multifonctionnel dans une ville qui manque d'espaces vides ?

Dans quelle mesure peut-on privilégier la réconciliation entre les beyrouthins après tant d'années de guerre en leur aménageant des espaces publics communs, en particulier dans des endroits stratégiques comme « l'ancienne » ligne de démarcation ?

En effet, ce projet semble résumer les principales questions de notre recherche, surtout qu'il affirme bien la réalité du lieu qu'il tente aménager. Mais dans quelle mesure peut-on tester sa cohérence actuelle avec ses grands objectifs ?

b- Dimension normative

En commençant par l'échelle du projet, elle représente la ville en premier lieu et l'agglomération en deuxième lieu. En analysant le premier objectif de ce projet, on sent bien l'importance de la dimension environnementale qui a pour ambition de réconcilier la nature avec la ville. Spatialement parlant, cette forêt présente une surface libre très importante au niveau de la ville et qui peut servir à la restructuration de ses espaces urbains ; d'où son deuxième objectif qui tente consolider la forêt comme un vrai parc urbain.

En effet, le Bois des Pins représente à lui seul, plus de 75% des superficies d'espaces verts publics dans Beyrouth. Le bois des pins, avec ses 30 hectares (300000m²) est le principal espace vert public de Beyrouth. C'est un jardin public à l'échelle de la ville et même de l'agglomération du Grand Beyrouth. Le site est composé d'un triangle, défini par l'avenue du 22 novembre, la rue Omar Beyhum, et l'avenue Abdel Nasser, dont les côtés font 1000, 750 et 750 mètres environ, soit une superficie approximative de 30 hectares. Le terrain appartient juridiquement à la municipalité de Beyrouth, qui en assure la gestion (département des bois et jardins). Topographiquement parlant, le site est relativement plat.

³⁶⁵ "Aménagement du bois des pins de Beyrouth", dossier de concours, CDR, avril 1992, réalisé par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France

Enfin le positionnement et l'aménagement des entrées sont étudiés d'après le rapport de l'IAURIF d'une façon à l'intégrer aux quartiers qui l'entourent et à en favoriser l'accès.

Quant au troisième objectif, il porte une dimension sociale, symbolique et politique : en effet, ce projet représente l'élément essentiel du Plan Vert, voire le seul qui porte des symboles politiques et sociaux : la réconciliation des beyrouthins et la réunification de la ville : il représente un linéaire de plus que 1.02 Km dans l'ancienne ligne de démarcation qui séparait la ville durant la guerre, ce qui représente un deuxième atout symbolique et social, celui de l'intégration et de la réunification de la population beyrouthine.

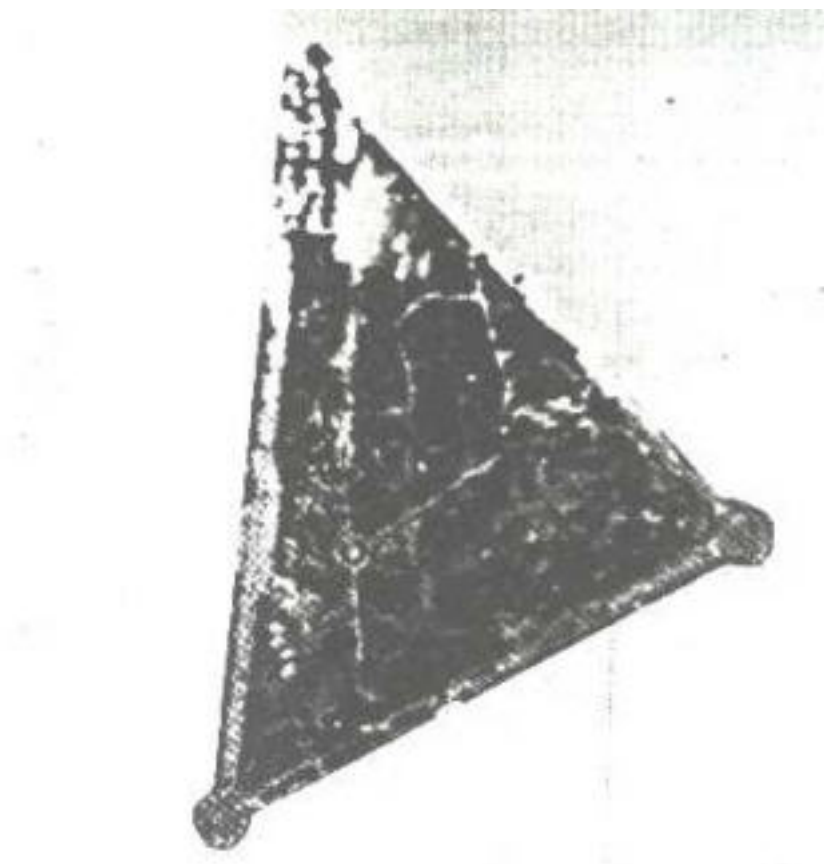


Figure 82. Photo aérienne et plan du Bois des Pins. Source : "Aménagement du bois des pins de Beyrouth", dossier de concours, CDR, avril 1992, réalisé par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France

En effet, on peut bien tirer l'importance de la dimension sociale que jouait cette forêt historiquement, comme espace de rencontre, de socialisation et de loisirs entre les différents habitants de la ville de Beyrouth. En effet, sa surface, et sa situation sur la ligne de démarcation pendant la guerre, entre les "deux Beyrouth", se voit aujourd'hui comme premier espace de réconciliation et de réunification du Beyrouth pour un rapprochement des habitants et des communautés.

La Forêt des Pins symbolise en premier lieu la "réunification de la ville", la "vie en commun", la "vie avec les autres", "la vie et la socialisation entre toutes les communautés", "l'espace public du citoyen Beyrouthin" : elle fut un espace public qui regroupait tout le monde quelque soit son appartenance, où on pourrait bien remarquer les interactions

et la diffusion des références privées et communautaires pour une construction d'une citoyenneté unique.

En plus de cette dimension symbolique humaine, on ne peut négliger que cet espace public symbolise aujourd'hui un patrimoine de paysage naturel formé essentiellement du pin parasol.

Il me semble que ce projet est l'un des rares qui ont interrogé le fond du problème des espaces publics, bien qu'il soit toujours fermé à cause de ce grand potentiel qu'il porte : sa fermeture me semble comme un signe majeur que la réconciliation est loin d'être accomplie, et que la ville est d'être unifiée...

c- Dimension instrumentale

C'est grâce à une généreuse contribution du conseil régional d'Ile-de-France (CRIF) et à une collaboration assidue avec le conseil municipal de Beyrouth qu'un projet d'aménagement pour la forêt est mis en route. Une première étape est terminée, les deux autres (relatives de l'aménagement) devant être prises en charge (ainsi que l'entretien) par le conseil municipal de Beyrouth.

En effet, en accord avec les autorités libanaises, le Conseil Régional d'Ile-de-France a financé le projet de reboisement et de réhabilitation du parc public du « bois des pins » à la hauteur de 8.35 millions de francs.

Quand au financement du projet d'aménagement, le projet a coûté vers 10 millions de francs payés par l'Ile-de-France. Selon les plans, les deux dernières phases coûteront 4 millions de dollars. Le Conseil Régional d'Ile-de-France a offert en plus du financement de ce projet, l'assistance technique de l'IAURIF afin d'établir un plan de reconstruction des quartiers dévastés sur la ligne de démarcation, et ce sujet s'insère dans une politique de reconstruction de cette ligne de démarcation.³⁶⁶

Le bois a été inauguré officiellement le 25 janvier 1999 en la présence de responsables politiques et administratifs.

Quant au plan de cette forêt, il a été conçu par une équipe formée de spécialistes Libanais et Français. (architectes, paysagistes ...). Il serait dommage qu'un tel projet qui porte tant de symboles soit conçu seulement par des techniciens et par des élus : l'absence des beyrouthins dans la participation à l'élaboration de ce projet semble s'expliquer par une certaine incohérence entre les souhaits du projet d'une part et la réalité actuelle de l'autre part : il me semble qu'il y a un certain décalage entre les désirs et potentialités voulues de ce projet d'une part à réaménager un espace de réconciliation, et la réalité actuelle de la ville, toujours divisée socialement et politiquement bien qu'elle soit unifiée physiquement... (au moins pour l'accessibilité) Pour cela la participation des beyrouthins à un tel projet était à mon avis un élément essentiel dans ce projet, si on voulait vraiment répondre aux objectifs déclarés de ce projet, en particulier le troisième...

Aujourd'hui, ce projet aménagé et toujours fermé aux beyrouthins semble attendre à ce que la réconciliation soit achevée, exprimant d'une manière ou d'une autre son « incapacité » d'entamer une telle mission qui dépasse le secteur interrogé, qui dépasse les acteurs concernés, et qui dépasse l'échelle interrogée pour englober l'agglomération, voire tout le pays avec tous ses acteurs.

³⁶⁶ CDR « aménagement du bois des pins de Beyrouth », dossier de concours, , Liban, avril 1992, p.1.

Ce fait affirme notre analyse du Plan Vert qui semble avoir porter des éléments techniques à des questions techniques plutôt que des mesures globales qui pourront répondre aux différents enjeux du site. D'où la nécessité d'une vraie politique de réconciliation voire d'un vrai projet de réconciliation, un projet multidimensionnel qui traiterait à la fois le social, le spatial, l'économique, le politique...

d- Conclusion

La forêt des pins est un espace public très important en ce qu'il offre comme compétences : espace symbolique de rencontre et de réconciliation entre les différentes communautés, grand espace vert et même une forêt de pin au milieu de la ville, espace qui sera ouvert à tous, espace multifonctionnel de rencontre, de jeux, de lecture, de respiration, un paysage vert unique dans la ville. Mais dans la pratique, pourrait-il vraiment répondre aux objectifs ambitieux prévus par les responsables, et serait-il vraiment l'espace de réunification de la ville, et de regroupement des différentes communautés ? Est-ce qu'il pourra capter assez d'usagers dans le futur, ou bien ce genre d'espace public ne leur dira rien ?

En résumé, c'est une dimension symbolique, qui touche la mémoire de la ville, une dimension sociale qui essaie de réconcilier la population tout au long de la ligne de démarcation, une dimension environnementale qui essaie de faire respirer la ville et de la renaturaliser ; enfin c'est une dimension spatiale qui essaie d'améliorer le cadre de vie des gens en leur offrant de nouveaux espaces aménagés.

Pour cela, demander tant de chose d'un projet sectoriel semble un peu simpliste...

2- Le parcours archéologique du centre-ville ou le « heritage trail » : un espace public pour retisser les mémoires des lieux ?

Selon notre aperçu historique sur les vestiges archéologiques à Beyrouth, les fouilles ont été financées en majorité par Solidere. Sans reprendre le débat ouvert sur le patrimoine à Beyrouth, nous avons vu comment ce dernier a été souvent sélectif, et ceci pour des raisons politiques, idéologiques et économiques servant dans la majorité des cas au profit des projets d'aménagement :

« La cohérence de l'intégration des vestiges protégés, disséminés dans tout le centre-ville, a été sacrifiée au plan d'aménagement. A part le tell ancien, pour lequel on envisage de combiner un musée archéologique avec un axe routier majeur, les vestiges ont été intégrés à ce qui était prévu avant leur découverte : parking, parc, centre commercial... »³⁶⁷

Cependant, les différentes fouilles entamées depuis le début des années 90 ont permis la découverte d'innombrables vestiges appartenant à plusieurs époques de l'histoire de Beyrouth. Ces différents vestiges ont « ouvert les yeux » des archéologues soutenus par le conseil scientifique international de l'UNESCO sur l'importance de ces derniers à Beyrouth, souvent sacrifiés au profit des projets d'aménagement.

Ainsi, Solidere a décidé de créer un parcours archéologique qui redonnera un sens global à ces différents vestiges retrouvés et intégrés de façons diverses : dans un musée, dans un parc public, dans un parking, dans un projet de souks, dans un jardin public... un sens global qui pourrait relier ces différents vestiges qui ont perdu leur unité, avec les monuments

³⁶⁷ BORDE A., « enjeux et mécanismes de l'intégration des vestiges archéologiques dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », *op.cit.*, p.20.

historiques de caractère politiques ou religieux, conservés à leur tour dans le cadre du même projet.

Selon les recherches d'Adeline Borde, menées sur les enjeux de l'archéologie à Beyrouth, ce projet d'espace public vient à la rescousse de l'archéologie en général, comme le cas du jardin du pardon, à caractère plutôt symbolique :

« Malgré cette incohérence dans la préservation, Solidere a trouvé une logique à travers le parcours archéologique, qui permet d'unifier des décisions disparates ».³⁶⁸

Quant aux responsables de Solidere, ils expliquent ce parcours comme une vaste promenade historique rétrospective qui fera bénéficier le plus large public des découvertes archéologiques faites au cours de ces quelques dernières années.³⁶⁹

Dans ce qui suit nous analyserons les différentes dimensions de ce nouvel espace public proposé pour les années à venir.

a- Dimension cognitive

Ce projet d'espace public tente « calmer » le débat ouvert sur le patrimoine archéologique depuis le début des fouilles. Il cherche à répondre aux questions suivantes :

Comment peut-on retisser des liens avec les différents monuments, vestiges et mémoires de la ville ? Dans quelle mesure peut-on intégrer les différentes strates historiques de la ville créant ainsi des liens entre les villes d'hier et celle du futur ?

L'espace public est appelé ainsi à jouer un rôle majeur voire principal pour répondre à ces questions : créer un parcours historique portant une dimension culturelle, pédagogique et touristique : cette dernière est bien soulignée par les responsables de Solidere qui parlent d'une importance historique de Beyrouth qui devrait être revalorisée comme les autres sites archéologiques et touristiques du pays. (Baalbeck, Tyr, Byblos....)

b- Dimension normative

« Spatialement » parlant, le projet de « parcours archéologique » consiste à relier quatre sites archéologiques différents tout les intégrant avec d'autres monuments historiques : le tell historique, le site des souks, le site des bains romains et enfin le des églises ou le Cardo Maximus.

³⁶⁸ BORDE A., « enjeux et mécanismes de l'intégration des vestiges archéologiques dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », *op.cit.*, p.20.

³⁶⁹ LEBAS J.-P. , « Revitaliser le centre-ville de Beyrouth en intégrant la mémoire des lieux dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.216.

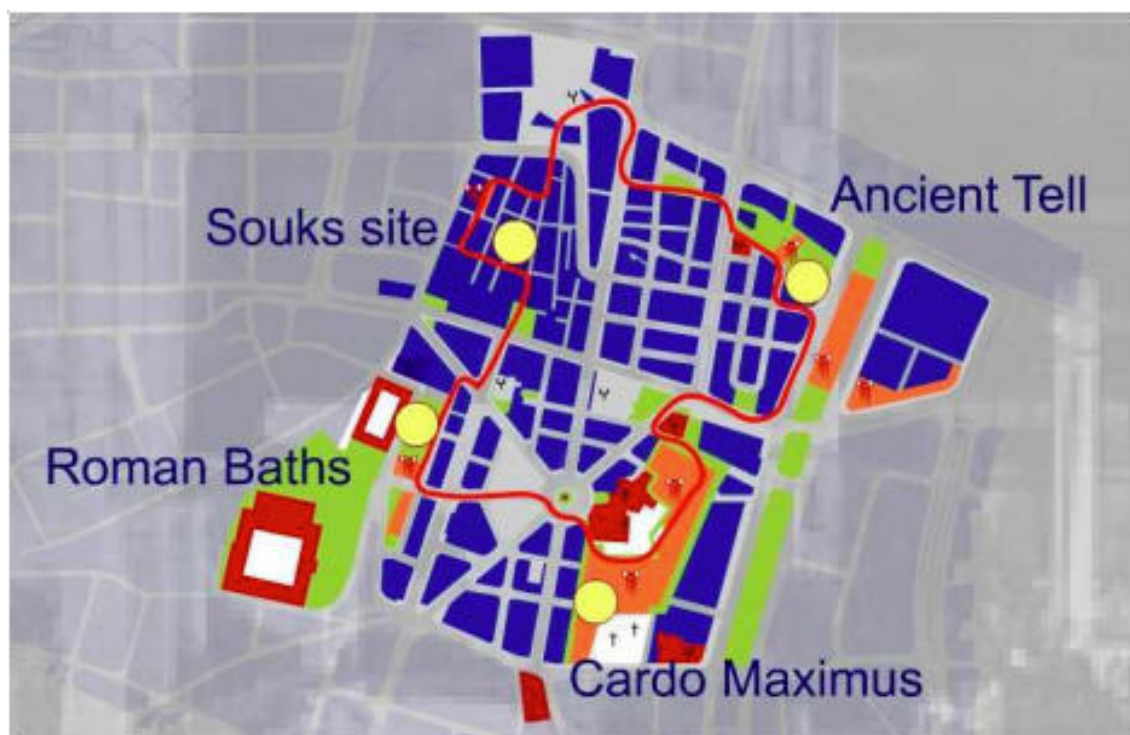


Figure 83. Le parcours archéologique du centre-ville de Beyrouth Source : www.solidere-online.com

- Le premier site appelé le « tell historique » est le plus remarquable en terme d'archéologie : il regroupe des vestiges cananéens, phéniciens, hellénistiques croisés et ottomans. Ce site sera relié à un musée archéologique prévu au nord de la place des Martyrs à côté du tell. Ce premier site aura ainsi un rôle pédagogique et culturel très important.
- Le deuxième site intitulé « le Cardo Maximus » regroupe une multitude de vestiges et de monuments appartenant à plusieurs époques antiques, médiévales et contemporaines : il regroupe le quartier Weygand, la municipalité de Beyrouth, les mosquées Al Omari et celui de l'Emir Assaf ; il regroupe aussi la place de l'Etoile avec la rue Maarad et le quartier du Mandat français qui l'entoure. Il regroupe également des vestiges romains découverts dans le site des églises comme le Cardo Maximus, et d'autres vestiges médiévaux et ottomans. Il regroupe également la cathédrale Saint Georges des maronites et celle des orthodoxes avec l'église Saint Elias des grecs catholiques. Un point d'information archéologique et un jardin public (le jardin du pardon) sont prévus dans ce site. Ce dernier représente la réconciliation entre les différentes communautés religieuses et la dimension cosmopolite de la ville.
- Le troisième site est intitulé « les bains romains » : il représente un lieu public social qui regroupait au temps des romains un lieu de rencontre et de socialisation. Ce site a été restauré et intégré dans un jardin public original ouvert à des différentes manifestations culturelles. Il regroupe les bains romains, le grand séraïl ottoman, le petit séraïl ottoman (qui fut un hôpital militaire ottoman) et l'église Saint Louis des capucins. Il représente l'espace public moderne et antique du centre-ville.
- Enfin, le quatrième site est intitulé le site des souks : il représente l'espace public traditionnel et oriental, en particulier les souks qui caractérisaient la ville pendant plusieurs siècles. Il regroupe des vestiges phénico-perses et byzantins, la « Zawiya

Ibn Iraq », la mosquée Mjaydiyeh et les restes d'un quai ottoman. Ce site représente également un symbole commercial et artisanal qui fut assez brillant à l'époque byzantine.

Socialement parlant, ce projet est demandé à jouer un rôle majeur : retisser les mémoires de la ville en les révoquant au plus grand public ; ce rôle devait, et selon les responsables de Solidere, retisser des liens entre les beyrouthins et les libanais, chacun y trouvant ses références idéologiques et historiques et ceci en passant d'un site à un autre ; ce qui nous amène à une autre dimension sociale prônée par Solidere : le symbole de la réconciliation entre les différentes communautés religieuses représentées dans le centre-ville à travers les édifices religieux conservés. Un symbole assez fort au niveau national et qui est croisé avec une dimension pédagogique afin de partager avec le grand public les dernières découvertes sur l'histoire de la ville. A ce symbole culturel s'ajoute une autre dimension : la dimension touristique. A travers ce parcours, Solidere a l'ambition de faire de Beyrouth un site archéologique et touristique international qui serait visité au même niveau que les autres sites archéologiques nationaux ou mondiaux.

c- Dimension instrumentale

Ce projet s'intègre dans la politique globale de Solidere : une politique qui met une attention particulière aux espaces publics et à l'archéologie. Il sera utilisé pour plusieurs raisons :

Un instrument touristique avec des objectifs culturels et économiques

Un instrument social comme symbole de la réconciliation et de la rencontre entre les différentes communautés.

Un instrument urbanistique pour donner un sens aux différents sites archéologiques d'une part, et aux espaces publics d'autre part.

Ainsi, ce projet d'espace public, largement médiatisé par Solidere, et critiqué par plusieurs techniciens et chercheurs pourrait apporter quelques éléments positifs pour les nouveaux espaces publics de la capitale. Reste à voir dans le futur comment il sera aménagé et approprié.

3- « Le Jardin des Bains Romains » : faire revivre la ville romaine ?

C'est un nouveau jardin public, aménagé sur des fouilles archéologiques. Le travail dans cet espace vert a commencé en mars 1995 : le projet se divise en deux parties : la première, celle des bains romains restaurés et réhabilités par Solidere sous le contrôle de la DGA (direction générale de l'archéologie), englobe une surface de 1200m² et la deuxième partie se compose d'un nouveau jardin public, qui s'étale sur une surface de 2825m² aménagé de façon à s'intégrer avec les jardins qui entouraient les bains romains depuis 2000 ans. Après avoir été restauré, les bains ont été intégrés dans un projet de jardin public désigné dans le plan directeur vert de Beyrouth qui vise à augmenter les espaces verts de la capitale dont le ratio ne dépasse pas le demi-mètre carré par personne. Solidere contrôlera les études et les travaux, alors que les études ont été soumises à un bureau français (Intersan), et un bureau libanais d'architecture qui ont contrôlé encore les études. Le projet a coûté 800000\$, incluant les études, et les travaux d'aménagement et de réhabilitation en plus des plantations. Il a été financé par la société Solidere. Aujourd'hui, c'est la municipalité de Beyrouth qui prend la responsabilité de gérer ce jardin.

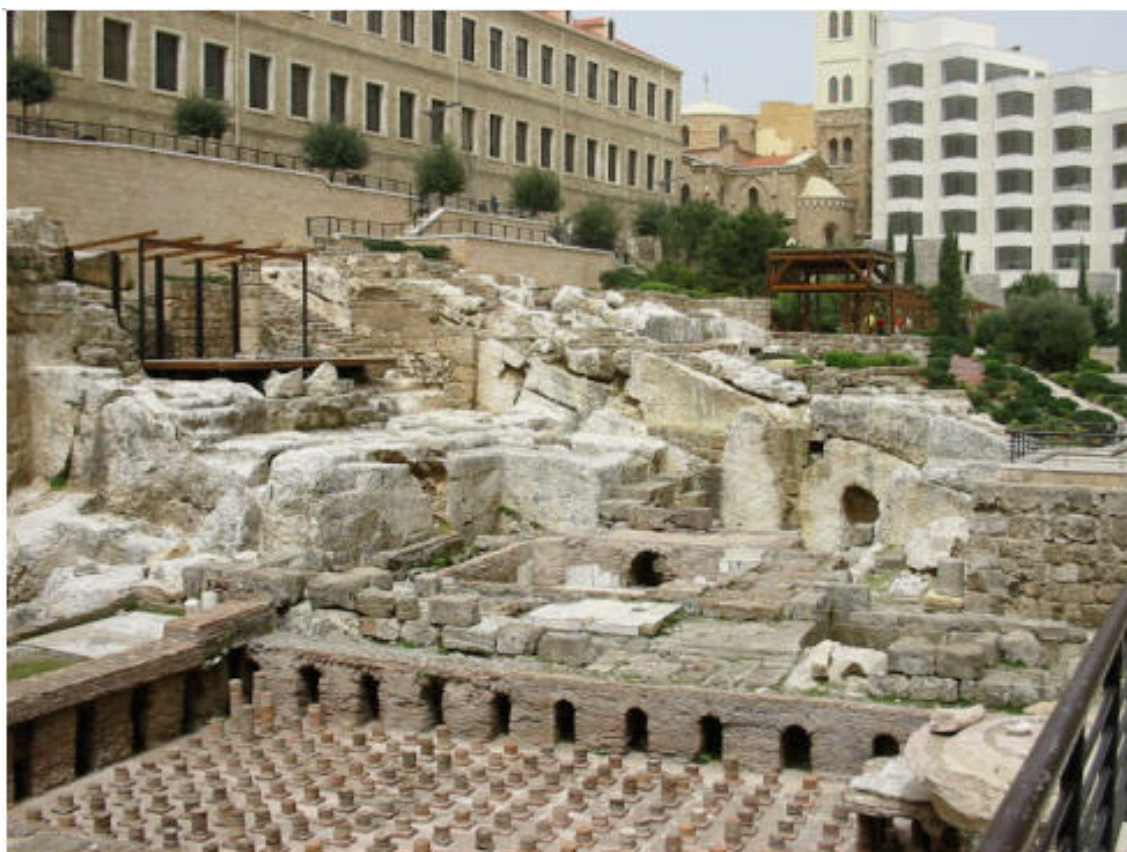


Figure 84. Jardin des Bains Romains, Centre Ville de Beyrouth, photo1. Source : Christine KHOURY 2003.

a- Dimension cognitive

Ce projet qui fait partie du Schéma Directeur Vert de Solidere fut le premier jardin public aménagé dans le centre-ville : il tente répondre à une réalité historique, celle d'affirmer l'histoire et l'identité antique de Beyrouth comme ville historique âgée de plus de 2000 ans...

« Solidere s'est attachée à restaurer ces thermes les plus fameux bains romains de Beyrouth alors qu'il n'était pas obligé. L'intégration de cet espace prévu dès le plan de 1994 ne constituait pas de surprise pour Solidere : la forme finale de son aménagement esr un reflet assez significatif de la stratégie culturelle et racoleuse adoptée par Solidere pour promouvoir son projet du centre-ville. »³⁷⁰

En effet, l'aménagement d'un jardin public « romain » qui intègre les fouilles archéologiques romaines semble revivre une de plusieurs identités de la ville, allant cette fois-ci beaucoup plus loin que l'identité « Occidentale du Mandat Français » ou « Arabe » de la ville « arabo-ottomane ». Dans quelle mesure peut-on reconstruire la ville de Beyrouth tout en respectant toutes ses identités historiques ? Dans quelle mesure peut-on accentuer la mémoire de la ville tout en revalorisant ses différentes époques ?

b- Dimension normative

³⁷⁰ BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », op.cit. p.82.

« Spatialement » parlant, ce projet affirme une certaine représentation de qualité recherchée pour donner une nouvelle image à la ville : un travail architectural et paysager assez élevé qui tente revaloriser l'image et l'identité de la ville.

En effet, le jardin se situe entre le Grand Sérail et la place de l'Etoile, derrière la rue des banques. Il est donc composé de deux parties, les bains romains et le jardin public :

Le jardin public a une surface de 2825 m² et il se compose :

- du jardin des parfums : planté de plusieurs essences qui dégagent des odeurs très agréables comme le Jasmin, qui rappellent le temps des romains.
- des jardins des Amphores : composé de plusieurs genres de plantes.
- de la Tonnelle : passage qui relie les deux premiers jardins. Il est décoré par des morceaux de mosaïques.
- de l'Impluvium : chute d'eau qui se jette dans le bassin.
- d'un petit amphithéâtre pour des pièces artistiques.
- d'un théâtre pour les célébrations et les fêtes.

Il est à noter que le transport des handicapés a été étudié suivant des rampes bien aménagées. Quant aux équipements, des bancs en bois ont été installés dans les jardins. Des arbres de plusieurs types ont été plantés encore. Le jardin public a plusieurs entrées et des escaliers qui relient la rue des banques à la rue des Capucins, et il est ouvert à tout le monde. En plus, le jardin est bien contrôlé par des agents spécialisés, pour sa bonne conservation.



Figure 85. Jardin des Bains Romains , Centre Ville de Beyrouth, photo2. Source : Christine KHOURY, 2003.

Ces bains qui se situent sous le Grand Sérail, formaient les bains publics de Byrite (le nom romain de Beyrouth), et faisaient partie du grand Forum romain qui se trouve dans les alentours de la place de l'Etoile. Ils ont été construits au premier siècle, et se caractérisent par une architecture "spéciale" avec des matériaux bien choisis comme le marbre, les mosaïques, la brique ... Ce qui reste aujourd'hui, ce sont les traces des deux chambres chaudes et tièdes, les fours (Pri Furum) qui réchauffaient le vent, le grand bassin (Labrum), la piscine (Sodasium) revêtue d'arbre et qui servait comme chambre de Sauna, et des tunnels (aquadotto) qui transportaient l'eau du fleuve de Beyrouth à travers les arcades de Zbeyda (Kanater Zbayda à Hazmiyeh), au Mont du Sérail, où elle était emmagasinée dans les lacs avant de poursuivre son chemin vers les bains . Et enfin, on peut voir encore des pièces de mosaïques qui revêtaient les terres des bains. Les bains romains ont été restaurés lors de leurs découverte dans les années soixante pour la première fois. Mais le site a été délaissé pendant la guerre, jusqu'au mois de mars 1995, où il a été réhabilité par la DGA et les étudiants d'archéologie de l'université libanaise.

Socialement parlant, ce projet symbolise la renaissance de la ville « romaine » en intégrant les fouilles romaines dans un jardin public aménagé selon un style romain ; avant que Beyrouth soit une capitale libanaise, elle fut un centre romain international. C'est ce message qui semble émerger de ce jardin ; en plus d'un espace social de rencontre, c'est plutôt un lieu historique, voire un musée en plein air qui est recherché dans cet aménagement.

La plupart de ses usagers actuels appartiennent à une classe sociale moyenne ou aisée ; ce sont des jeunes, des couples, des femmes voilées, des jeunes filles à minijupes... quelques familles qui semblent bien aisées. Quant aux pratiques sociales, ce nouveau jardin public à cachet historique joue un rôle culturel et historique en plus d'un espace de rencontre assez spécial pour les beyrouthins et pour tous ces usagers. Jusqu'à présent, il n'est pas assez connu par les habitants de la ville, et il présente une surprise pour ceux qui le découvrent à cause de sa spécificité et son très bon entretien.

En effet, ce nouveau site est investi par plusieurs fonctions et événements : des concerts locaux ou internationaux, des festivals musicaux (fête de la musique), des expositions artistiques...

Politiquement parlant, ce projet semble répondre à des chercheurs, professionnels et techniciens qui plaident une certaine identité contemporaine à la ville et à ses espaces publics : ce choix politique d'aller plus loin que l'histoire contemporaine de la ville semble présent dans ce référentiel d'aménagement d'espaces publics.

Le jardin des bains romains est porteur aujourd'hui d'une dimension politique cachée, celle de reconstruire le centre-ville et de l'aménager pour tous les beyrouthins, et même pour s'ouvrir à la mondialisation. Dans cet espace situé au centre historique de la ville, toutes les références communautaires se transforment, pour laisser place à l'histoire, à la citoyenneté : en effet, tous ses usagers expriment le fait de sentir une certaine égalité entre-eux, un espace public aménagé pour les citoyens, et non pour un parti politique ou communautaire.

Un nouvel espace public, où peut commencer la vraie réconciliation entre les différents courants politiques, entre les différentes communautés, un espace où chacun apprend ce que c'est qu'un intérêt public, ce que c'est qu'un espace public. Personne ne sent que c'est son espace à lui seul, mais qu'il fait partie d'un peuple, en un mot, qu'il est citoyen.

c- Dimension instrumentale

Ce projet aménagé encore par des professionnels, porte en lui des messages politiques et historiques assez clairs : Beyrouth n'est pas une ville occidentale, ni arabe, ni ottomane... elle remonte beaucoup plus loin au temps des romains voire des phéniciens... Elle est une ville multiculturelle. Ce projet se présente ainsi comme un instrument historique et culturel ouvert çà tous les beyrouthins et libanais. Quant à sa conception, elle fut un travail technique excluant toute participation de l'extérieur, en particulier celle des beyrouthins.

Ce jardin public est déjà entré dans le cœur et dans les représentations des gens : en effet, d'après les enquêtes personnelles faites dans de plusieurs espaces publics, et à l'intérieur de ce jardin même, j'ai pu tirer plusieurs symboles et images attribuées par les gens à cet espace, montrant l'importance et la réussite de ce jardin : 60% des gens le désignent comme un "espace culturel public, historique et archéologique", 20 % des gens le voient comme un jardin "très romantique", et 20% le classent comme "jardin type".

4- « Le jardin du Pardon » : un projet futur de jardin public de réconciliation ?

En 1992, Solidere entreprend des excavations au centre de Beyrouth et découvre les ruines de Cardo romain. Six ans plus tard, Mme Alexa Asseily, psychanalyste de formation, a une généreuse idée, celle du pardon, et la propose à Solidere, sans la destiner spécialement au site. Au fil des discussions, l'idée du jardin dans ces ruines naît. Un concours international est organisé afin de sélectionner le projet le plus représentatif du message de "Hadiqat as Samah", le jardin du pardon.

Le 4 août 1999, une invitation à une compétition internationale est lancée à l'adresse d'architectes paysagistes du Liban, d'Europe, des Etats-Unis et du Mexique. Six architectes paysagistes de renommée mondiale sont retenus, dont la Libanaise René el-Khazen .

Le projet Gustafson-Porter (USA-UK) a remporté un succès presque unanime. Conçu pour les Libanais, ce jardin allie à la fois le passé et son histoire, comme en témoignent si bien les ruines, le présent et le futur qui accueilleront les visiteurs, le premier pas franchi. Le coût du jardin du pardon est estimé entre 3 et 5 millions de dollars.



Figure 86. Jardin du Pardon, Centre Ville de Beyrouth. Source : Joseph SALAMON 2004

a- Dimension cognitive

Ce projet qui fait partie des espaces publics de Solidere tente répondre à la question suivante :

Dans quelle mesure peut-on affirmer l'importance de la réconciliation et du pardon entre les Libanais à travers un jardin public ?

Cette question qui part d'une réalité sociale, la coupure affirmée durant la guerre libanaise converge avec notre problématique de recherche : dans quelle mesure peut-on aménager un tel espace public afin de tisser des liens entre les Libanais ?

Mais si nous analysons ce projet d'une manière plus approfondie, nous sentons et contrairement au projet du Bois des Pins, que la dimension sociale voulue dans ce projet est plutôt de l'ordre du symbole que de la pratique : on sent ici que c'est l'aménagement d'un jardin « symbole », d'un jardin « idée » qui est recherché dans ce projet plus que celui d'un vrai jardin de réconciliation et d'intégration.

C'est plus une image, une sculpture de jardin qui est recherchée afin de concrétiser l'idée du pardon que le pardon lui-même...

En effet, en partant de ses études sur les enjeux de l'archéologie au centre-ville de Beyrouth, Adeline Borde nous donne une autre explication concernant ce projet. Selon elle, ce projet vient à la rescousse de l'archéologie « en crise » située dans le site des églises, sélectionné pour devenir un parc archéologique. En effet, et pour justifier le choix de ce

site, - surtout que l'école de droit située hypothétiquement dans ce site n'est pas toujours retrouvée - Solidere fut obligée de chercher une autre dimension plutôt symbolique : un lieu de réconciliation nationale.

« Le jardin du pardon dans cette zone entourée de lieux de cultes de confessions différentes. »³⁷¹

b- Dimension normative

La société Solidere, chargée de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth, a eu l'idée de créer un "jardin du pardon" au cœur même de la cité. Constitué de cèdres, d'oliviers et d'arbres fruitiers, entourant un bassin, ce jardin comportera des vestiges archéologiques datant de quelques milliers d'années. Il sera situé dans un quartier où s'élèvent plusieurs lieux de cultes représentant les trois religions monothéistes, illustration concrète du caractère multiculturel de la ville. Entre la place de l'Etoile et celle des Martyrs, un petit coin de paradis de 2300 m² verra le jour d'ici à 2003. L'expression d'une conscience morale dans un Liban moderne, loin de toute considération politique ou confessionnelle.

Le jardin du pardon symbolise la nécessaire réconciliation entre les protagonistes d'un conflit sanglant, laquelle ne peut se faire en éludant les drames anciens, mais en s'efforçant d'en comprendre l'origine et de pardonner à ceux qui en furent responsables. C'est le message que veut transmettre cette réalisation, massage fraternel qui semble bien accueilli par la communauté libanaise. Des éléments intemporels, symbolisant le Liban et sa beauté dans l'espace et le temps, affirment l'identité propre de chacun de nous : le Cèdre est le signe de la grandeur morale; l'olivier, de la joie et de la prospérité; le cyprès, du courage; le pin, de la sagesse ; le chêne, de la force vitale et le laurier, du succès. Des pantènes de fleurs, à dominante rose, jalonnent le parcours et évoquent les senteurs des jardins islamiques, grec et romain. En touche finale, l'eau, qu'elle soit artificielle ou qu'elle provienne de la pluie, flatte l'ouï à travers la gamme de sons. Ainsi, lorsque Beyrouth deviendra un centre commercial actif, il sera bon aux visiteurs de venir s'y réfugier dans la sérénité.

“C’est un endroit de coexistence et de guérison ... comme une invitation, un ferment de la réconciliation...” déclare M. Oussama Kabbani³⁷², membre du comité responsable de ce projet, urbaniste créateur et manager du département du planning de la ville pour Solidere. “Le Liban sort d’une guerre intestine qui a profondément marqué ses citoyens. Il est temps de pardonner. Pardonner qui ? Il n’y a pas de règle. Pardonner en général, réfléchir un peu plus profondément pour savoir à qui il faut pardonner. Le jardin est une invitation ouverte de réflexion.”

Si on analyse l'idée du jardin du pardon, on se rend compte tout de suite de la politique voulue à travers un tel aménagement : un espace public, un jardin public qui symbolisera un premier pas de réconciliation entre les Libanais : un jardin public qui groupera tous les beyrouthins hors de leurs appartenances confessionnelles pour un Liban à tous les Libanais. Est-ce que l'idée d'un tel jardin suffit-elle d'inciter les communautés à se réconcilier et à se regrouper de nouveaux après plusieurs années de guerres ? Mais, avoir pensé un tel jardin, représente une politique d'aménagement qui favorisera les espaces publics en dépit des

³⁷¹ BORDE A., « enjeux et mécanismes de l'intégration des vestiges archéologiques dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », *op.cit.*, p.81.

³⁷² Magazine, 21 avril 2000, interview préparé par Catherine Abboud .

espaces communautaires, et même un tel titre défendra aussi un usage communautaire, et invitera tous les Libanais à se regrouper et de se réconcilier. Enfin, un tel jardin serait-il accepté par les habitants de la ville, surtout qu'il les invite à surmonter le passé et les années de guerre pour un message très profond, le pardon.

c- Dimension instrumentale

Ce projet qui fait partie d'une politique d'aménagement d'espaces publics affirme l'ambition et le souhait de cette politique : un souhait de privilégier la réconciliation avec la reconstruction : mais entre les souhaits et la réalité, reste beaucoup de travail à accomplir...

5-« Le jardin International » : un projet futur d'espace public mondial ?

Le jardin International de Beyrouth, est une idée qui a germé à l'origine dans l'esprit de Mme Fénianos, présidente du Comité de l'environnement du Lions Club. L'idée était de consacrer à chaque pays une parcelle de terrain, le représentant dans le cadre d'un grand jardin. C'est la vocation d'ouverture au monde du Liban qui a poussé Mme Fénianos à voir dans ce projet une réalisation intéressante pour ce pays.

a- Dimension cognitive :

Ce projet tente affirmer une certaine ambition voulue et une représentation recherchée et qui partent de la question suivante :

Dans quelle mesure peut-on affirmer le **rôle international** de la ville de Beyrouth, notamment de son centre-ville ? Et par la suite, comment représenter cette ambition par un jardin public ?

Ce projet qui fait partie du Schéma Directeur affirme ainsi une certaine réalité perdue depuis une trentaine d'année : la place internationale du centre-ville, comme centre d'affaires international : en aménageant ce jardin, Solidere veut ainsi représenter son souhait qui semble très loin de la réalité actuelle de la ville...devenue à peine une ville du tiers monde...

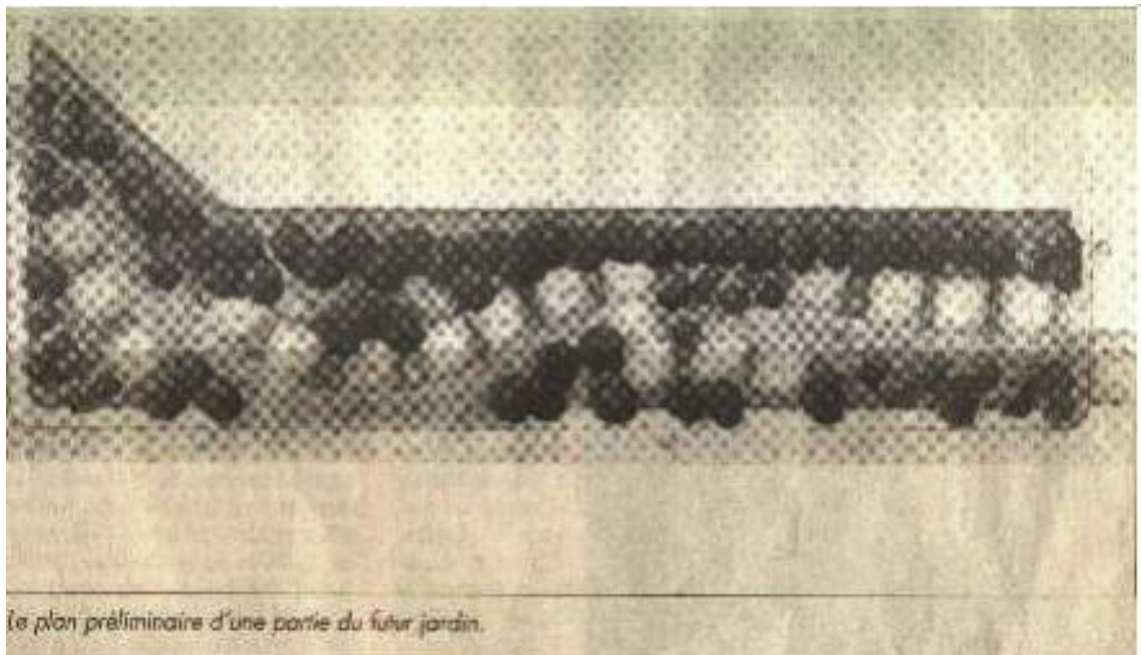


Figure 87. Le plan préliminaire d'une partie du jardin International. Source : Le journal Annahar.

b- Dimension normative

Avec l'accord de Solidere dont les équipes concevront et réaliseront entièrement le jardin, le rêve peut enfin prendre corps. Le terrain de 4000 mètres carrés voué par la société immobilière à ce projet est lui-même symbolique : il s'agit d'un corridor (de plusieurs parcelles) sur la route côtière, dans la région de Zeitouni, en face de l'hôtel Hilton et près de la pépinière de Solidere. En fait, ce n'est que l'emplacement de l'ancien port de Beyrouth, soit le tracé de l'ancien bord de mer, aujourd'hui séparé de la Méditerranée par une considérable superficie remblayée à Normandy.

Situer un jardin international à l'endroit où tous les voyageurs et émigrés Libanais regagnaient le pays dans le passé, c'est plus qu'une coïncidence, plutôt un hommage au rôle historique du Liban. Ainsi, ce projet conçu comme une promenade, comportera dans une première étape, 28 parcelles de 30 mètres carrés, représentant chacune un pays. Pour obtenir l'accord des pays de se faire représenter dans ce jardin, sur une parcelle de 30 m² le comité de l'environnement a fait le tour de plusieurs ambassades³⁷³ et en a contacté d'autres par lettre.

Certaines ont accepté par enthousiasme, d'autres ont refusé, mais le projet reste ouvert pour les nouveaux venus à tout moment.

“L'endroit où il sera situé au centre-ville est lui-même hautement symbolique puisque c'est là que, dans le passé, tous les émigrés et les visiteurs arrivant au Liban débarquaient.”

Raconte Mme Fenianos. Le comité de l'environnement du Lions Club prévoit-il pour l'avenir

³⁷³ Les ambassades déjà associées au projet, font partie de celles qui entretiennent des relations économiques privilégiées avec le Liban : il s'agit des pays suivants : Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Corée, Cuba, Danemark, Egypte, France, Grèce, Hollande, Japon, Jordanie, Koweït, Mexique, Qatar, Russie, Suède, Suisse, Turquie. Quant au Liban lui-même, deux lots situés de part et d'autre la rue qui sépare les deux parcelles du terrain lui seront réservés.

des jardins publics dans des régions de la capitale où le besoin de telles initiatives se fait ressentir ? En effet, un grand nombre de municipalités ont déjà proposé de mettre des terrains à leur disposition.

Economiquement parlant, ce projet symbolise l'internationalisation du centre-ville, comme centre international des affaires et flux économiques mondiaux. Ce souhait semble toujours loin de la réalité actuelle du pays qui émerge dans une dette assez élevée et de crises sociale, économique et politique assez importante.

Ainsi, aménager un tel jardin semble être un choix politique et économique très loin de la réalité du terrain, où les beyrouthins plongent dans la misère.

Donc, c'est plus un travail d'image et de marque que ce jardin tente apporter plus qu'un espace original à approprier.

c- Dimension instrumentale

Le financement de chaque lot devrait être assuré par des sociétés privées locales ou étrangères (issues du pays en question), que l'ambassade aura contactées. Le budget ne pourra être inférieur à 6000 dollars. Par ailleurs, la gestion et l'entretien du jardin dans les étapes ultérieures seront assurées par Solidere. Ainsi, le financement est assuré par des sociétés privées locales ou étrangères, qui entretiennent des relations avec les ambassades. Il faut préciser que le projet est encore à l'étape du plan.

Le jardin international à Solidere est donc, une idée exécutée par la société immobilière et émanant du comité de l'environnement du Lions Club. Devant l'énergie nécessaire pour la conception de tous ces mini-projets (28 petits projets), le comité de l'environnement du Lions Club district 351 Liban-Jordanie a proposé de contacter les universités abritant des facultés d'architecture dans l'objectif de lancer un concours auquel tous les étudiants de toutes les classes, sans exception, sont ciblés, alors que les professionnels, même récemment diplômés, sont exclus de ce concours, par souci d'équité. Loin de devoir préparer une maquette complètement achevée, les étudiants devront présenter des esquisses ou des projets préliminaires. Il faut bien respecter l'identité de chaque pays dans l'aménagement, autant au niveau du dessin architectural que de la végétation. Ils devraient notamment s'inspirer de la forme géographique et ajouter un monument caractéristique à l'ensemble. Les projets ont été rendus le 24 février 2001. Le meilleur projet pour chaque pays sera pris en considération et l'idée pourrait être utilisée dans la conception finale.

Bien que ce projet soit préparé essentiellement par des techniciens, il apportera une certaine tâche internationale avec la coopération des ambassades étrangères concernées qui pourront apporter à leur tour un certain appui économique et politique bien apprécié par les responsables du projet. Sans oublier la marge de participation laissée aux étudiants en architecture afin de s'exprimer selon des idées...

Quant aux habitants, et comme chaque fois, il ne sont que des spectateurs qui attendent à voir une nouvelle scène de l'espace public.

6- De La place des Martyrs à l'Avenue du nouveau Martyr : l'espace public !

Cette place a plusieurs noms dans l'histoire : de la place du Borj à la place Hamidiyé, de la place des Canons à la place de l'union, de la place de la liberté à la place des Martyrs, cette Saha (place) n'a aujourd'hui plus de limites.



Figure 88. Place des Canons au début du siècle. Source : Fouad Debbas "Beirut Our Memory, An Illustrated Tour int the Old City from 1880 to 1930", (c) 1986 Naufal Group, Beirut, Lebanon, (c) 1986, Cesar Debbas & Fils, Beirut

Au début se trouvait un espace libre bordant la partie Est des murailles de la vieille ville : la place était une vaste étendue déserte, envahie par les herbes folles et située sous la principale tour de la ville, le Borj el Kachaf (la tour de guet), bâtie sur une forteresse datant des croisés, d'où son nom "Sahat al Borj". En 1632, l'émir Fakhreddine² fit restaurer cette Borj, et édifia un palais entouré de jardins somptueux. (ce palais fut malheureusement détruit en 1881). Au début du 19^{ème} siècle, des canons qui protégeaient la ville étaient disposés au pied de la tour el Kachaf . D'où son nom, la place des canons. La fin du 19^{ème} siècle constitue l'âge d'or de la place . Elle prend à partir de cette époque la forme que nous lui connaissons avant-guerre. En 1878, la municipalité décide de l'aménager dans le cadre d'une politique urbaine globale : de marginale auparavant, étant située hors les murs, elle devient centrale : baptisée place Hamidiyeh en l'honneur du Seltan Abdelhamid 2, elle devait exprimer l'allégeance de la ville à l'empire et une identité ottomane moderne et "civilisée". Elle fut donc aménagée dans le modèle des places centrales des villes de l'empire, elles-mêmes inspirées de modèles européens.³⁷⁴ Cette place publique avait la composition urbaine suivante :

une place rectangulaire de trois cents mètres de long et sur cinquante mètres de large (Baptistan Poujoula, 1861), un jardin public au centre de la place avec Kiosque à musique et café. Sur son côté Nord-Est on construit un sérail (1884) nommé le petit sérail en opposition avec le grand (une ancienne caserne militaire turque sur une colline de la vieille ville), un édifice typique des monuments civils ottomans de l'époque, qui servit de siège au gouverneur de la ville et devient par la suite la municipalité puis servit de siège au gouverneur du Grand Liban. Sur le côté Est fut élevé le siège de la banque ottomane. La

³⁷⁴ DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth », une approche historique

partie Sud de la place sera envahie par les hôtels, cafés, restaurants, cabarets, théâtres... A l'angle Sud-Est fut construit sur les ruines de la tour de Fakhreddine, un café-concert qui deviendra célèbre, le Parisiana. Sur le côté Ouest fut aménagé le pittoresque souk des bijoutiers, qui drainera dans les années cinquante et soixante des flots de touristes.

La place sera pavée en 1903 et les premiers tramways, sonores et bringuebalants, y feront leur apparition en 1906. Après la révolution des jeunes Turcs en 1908, elle sera baptisée place de L'union (le nom ottoman de la place), et le jardin prendra le nom de jardin de la liberté. Derrière la partie Est de la place, se trouvait "le quartier réservé", le bordel dont les activités avaient été réglementées, dès 1880. En août 1915, 11 hommes qui avaient eu le malheur de vouloir résister à l'occupant turc vécurent sur cette place rayonnante de vie leurs derniers moments : ils furent pendus à l'aube du 21. Le 6 mai 1916, les potences se dressent à nouveau pour 14 autres nationalistes.

Au lendemain de la grande guerre, avec l'arrivée des français, la politique fait irruption sur la place, qui devient un exutoire pour les adversaires du Mandat : c'est dans ce périmètre que se produiront des accrochages entre ces derniers et les forces de la répression. La place fut alors rebaptisée, place des Martyrs.³⁷⁵

La place des Canons grandit, évolua avec le temps, abrita des cinémas célèbres, le Dunia, le Roxy, le Rivoli qui remplaça le petit Sérail rasé en 1950 : le son des klaxons, des bostas qui avaient remplacé les tramways était le signe d'une vie publique d'un centre vivant. A la fin des années quarante, après la démolition du petit Sérail, et l'arrivée massive des capitaux arabes, qui iront s'investir dans de nouveaux quartiers, commence son déclin, au profit de secteurs à l'ouest de la ville, d'abord Bab-Edriss, la place de l'Etoile, la place et la rue Riad el Solh, ensuite Hamra et Raouché.

Aujourd'hui, vaste étendue vide au milieu d'un centre-ville en cours de reconstruction, elle attend qu'on lui rende une nouvelle vie et une âme.

³⁷⁵ le 6 mai 1937, le gouvernement Libanais proclame le 6 mai journée des Martyrs (en mémoire des martyrs exécutés sur la place par Jamal Pacha) : en 6 mai 1954, le président de la république M. Chamoun pose la pierre d'un futur monument aux morts : le 24 avril 1960, les statuts des martyrs sont hissées sur leur socle : le 6 mai 1960 le président Chéhab inaugura le statut : criblé de balles, amputé mais toujours debout, le célèbre monument est devenu le symbole d'un centre-ville dévasté : actuellement la statue est en cours de restauration.



Figure 89. Place des Canons en 2004. Source : Valérie KHOURY 2004

a- Dimension cognitive

Le projet d'aménagement de la place des Martyrs a pour objectif de répondre à une réalité historique et sociale à travers la question suivante : dans quelle mesure peut-on moderniser l'image d'une ville tout en conservant ses spécificités socio-culturelles et historiques ?

Cette question qui converge avec le titre de notre recherche semble résumer l'état actuel du centre-ville qui est en projet depuis plus de dix ans.

« Vidée de son sens lié à d'anciennes pratiques de la ville et décrétée cœur de la capitale, non dans sa configuration actuelle qui est celle d'un terrain vague, mais pour ce qu'elle représente symboliquement dans le mémoire des Libanais, la place des Martyrs est devenue le lieu où se pose la légitimité de Solidere, respectueuse et garante de la mémoire de la ville ».³⁷⁶

En effet, cette place est investie dans le projet de Solidere comme symbole de la mémoire du centre-ville.

Or, en observant ce projet, il nous semble que les responsables ont une certaine explication propre du patrimoine : cette vision originale est largement critiquée par les architectes et chercheurs locaux et étrangers : il semble que la notion de patrimoine se résume ici par quelques monuments ou symboles architecturaux et physiques. Alors que

³⁷⁶ AWADA-JALU S., « de l'usage de la mémoire dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.87.

nous savons bien que la notion de patrimoine a bien évolué depuis plus d'une vingtaine d'année en Occident et elle englobe aujourd'hui en plus des éléments physiques tous les enjeux socio-culturels qui se projettent dans un lieu donné.

D'où une certaine incohérence entre une image construite du patrimoine par les acteurs de ce projet d'une part, et celle de la réalité actuelle de la notion, qui englobe tant d'enjeux et de représentations. A cette explication s'ajoute un autre facteur aussi important que la notion elle-même : la réalité du lieu et du site ; ce site rasé avec les bulldozers de Solidere n'est plus aujourd'hui qu'un espace vide et ne représente pour la nouvelle génération qu'un lieu vide stratégique ; alors qu'il fut longtemps le cœur historique et le symbole d'un certain contact multifonctionnel et multiconfessionnel...

b- Dimension normative :

Spatialement parlant, cette place n'est plus qu'un espace vide qui attend son aménagement selon des plans dessinés et conçus par Solidere...

La place des Canons est incluse dans le projet de reconstruction du centre-ville confié à Solidere : elle sera aménagée dans la 2^{ème} étape du projet, déjà commencée il y a quelques mois : durant cette 2^{ème} étape, l'aménagement final de la place des Martyrs sera exécuté. Des études et des projets préliminaires des parcs de stationnement souterrain place des martyrs et près du Sérail (environ 2000 emplacements) sont entamés. La place des Martyrs sera réaménagée d'une façon nouvelle (voir les propositions

d'aménagement de la place) : un tunnel rectangulaire ouvrant sur la mer suivant un axe piétonnier entouré de routes bordées d'arbres: ce nouveau tunnel fera un percé vers la mer et ouvrira à des perspectives infinies.

L'idée de l'aménagement, c'est donc d'ouvrir sur la mer la place des Martyrs et qui n'est pas nouvelle : elle figurait déjà sur le plan Danger de 1932. L'aménagement de la place des Martyrs fera l'objet d'un concours international. La célèbre statue des martyrs, précédemment érigée au centre de la place des Canons, sera placée entre deux avenues à circulation rapide : elle risque donc de perdre sa fonction symbolique, celle de signaler un point fort de la cité dans une ville qui cherche des repères urbains et des espaces de rencontres.

Symboliquement parlant, cette place est morte, elle est devenue le nouveau « martyr ». Il me semble que la statue qui va prendre sa place au centre du site représentera dorénavant un nouveau martyr, l'espace public.

Ainsi, et contrairement aux objectifs annoncés dans le Schéma Directeur Vert de Solidere, en particulier celui de créer des espaces publics ouverts à tous les beyrouthins et répondant à leurs pratiques sociales, ce projet semble affirmer d'autres intérêts et représentations privées.

Il faut attendre l'aménagement de cette place, voire de cette nouvelle « Avenue », pour voir dans l'avenir quelles types de pratiques et d'usagers va-t-elle abriter...

Bien que sa nouvelle forme ne semble pas privilégier une vraie appropriation sociale des beyrouthins...

Reste à noter que ces dernières années, une nouvelle-ancienne fonction commencé à émerger d'une manière naturelle : la place comme lieu de manifestations politiques de tout horizons : des manifestations contre ou avec le pouvoir, de droite et de gauche, des chrétiens et des musulmans...Une dimension politique qui marque le symbole fort de ce

lieu, un symbole lié avec la mémoire du lieu qui ne semble pas avoir été rasé avec les coups de pioches de Solidere.

En effet, les responsables de ce projet parle d'un réaménagement de cette place tout en réinventant les mémoires de ce lieu :

« La place des Martyrs constitue l'exemple le plus spectaculaire. Cet espace a joué, tout le long de ces cent dernières années de l'histoire de la ville, un rôle central comme lieu de sociabilité. Tous les aspects de la joie, de la tristesse et de la révolte collectives s'y sont manifestés, et selon diverses intensités. Ces manifestations n'étaient que des formes de l'appropriation de l'espace par le public par la population, voire par l'Etat. »³⁷⁷

Madame Ghoussainy parle d'une mémoire individuelle et collective qui refuse d'abandonner et d'oublier l'espace bien qu'il soit complètement gommé de son cadre urbain en l'attente d'un éventuel réaménagement.

c- Dimension instrumentale

Ce projet marque une fois le hiatus qui existe entre les responsables et techniciens d'une part et les habitants de l'autre part : il marque l'importance de la participation des beyrouthins à élaborer leurs espaces publics : cette participation est totalement absente dans ce projet comme d'autres nous espérons au moins que nos critiques amorceront avec celles des autres un débat « intellectuel » ouvert depuis une dizaine d'année afin qu'il se transforme en un vrai débat opérationnel donnant lieu à de vrai changement de référentiels et de méthodes sur le terrain..

La place des Martyrs qui figure dans les plans de Solidere, semble avoir perdu son visage historique, surtout qu'elle est toujours absente depuis tant d'années : elle ouvre sur tant de questions en relation avec la mémoire de la ville : dans quelle mesure peut-on conserver la mémoire de la ville en rasant son cœur historique, voire la place du public, pour aménager à sa place, semble-t-il une avenue d'un nouveau martyr : l'espace public ?

³⁷⁷ GHOUSSAINY N., « espaces publics et patrimoine dans le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », *op.cit.*, p.95..



Figure 90. Place des Canons durant la guerre civile libanaise. Source : Place des canons, Beyrouth, Liban, Juin 1992. Nikon F, 85mm f/1.8, Ilford HP5 © Sebastien Desnoullez

7- La Marina du centre-ville : la réconciliation avec la mer ?

Le projet de la Marina s'inscrit dans le grand projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth, entrepris et aménagé par la société Solidere. Le projet d'aménagement des terrains gagnés sur la mer vise à transformer la décharge qui s'est constituée pendant la guerre, et qui est peu à peu devenue un remblai polluant, en un prolongement de 608000m² du centre-ville traditionnel. Ces atouts naturels seront mis en valeur par la construction d'un grand jardin public, d'espaces de loisirs, d'équipements culturels et de restaurants, d'un quartier moderne devant accueillir le monde de la finance et des affaires ainsi que d'une zone résidentielle de luxe.³⁷⁸ Trois activités menées en parallèle, notamment le traitement du remblai existant, la récupération de terrains supplémentaires et les ouvrages maritimes, à savoir : la défense du front de mer et les deux ports de plaisance ont considérablement avancé. Ainsi le projet porte sur la construction d'ouvrages de protection maritime et de deux ports de plaisance aux extrémités Est et Ouest du front de mer au centre-ville qui favoriseront les activités de loisirs.

³⁷⁸ rapport annuel 95 de Solidere



Figure 91. Photo aérienne de la marina du centre-ville de Beyrouth. Source : www.solidere-online.com

a- Dimension cognitive

Ce projet part d'une réalité géographique actuelle, celle de la coupure du centre-ville avec la mer ; il tente répondre à la question suivante :

Comment réconcilier la mer, la nature avec le centre-ville tout en offrant aux beyrouthins et à la ville un grand espace public, de loisirs et de rencontre ?

Ce projet semble compléter les deux promenades maritimes actuelles ; la corniche de Raoucheh d'une part et celle de Dbayeh de l'autre part.

b- Dimension normative

La Marina comprendra la création de deux ports susceptibles d'accueillir environ 1000 yachts et embarcations. Le premier d'entre eux sera localisé en face de l'hôtel Saint-Georges, alors que le second sera situé en vis-à-vis du premier bassin du port de Beyrouth. Une promenade de front de mer à trois niveaux sera édifié au-dessus du rempart, et une corniche maritime permettra aux promeneurs du centre de Beyrouth d'avoir une vue panoramique sur le port. A noter que c'est le groupement Bouygues/Bouygues Offshore qui a été chargé par Solidere de la réalisation du contrat. Les travaux incluent la construction des éléments suivants :

- une digue de 450m de long située à l'ouest du chantier .
- une Marina protégée par la digue devant l'hôtel Saint Georges qui peut recevoir plus de 400 bateaux.

- une promenade de front de mer de 1335m de long. Cette promenade sera aménagée sur la partie supérieure d'une ligne de caissons préfabriqués au sol et mis en place par voie maritime.
- un platier sous-marin situé devant la ligne de caissons et servant à la protéger des effets de la houle.

La digue, le platier sous-marin et la ligne de caissons ont été conçus afin de résister à une vague de 9 mètres de hauteur significative ou 18 mètres de hauteur maximale. La Marina est constituée par un quai en poutres béton sur puis le long de ses faces nord, ouest et sud et par un quai en blocs béton dans la zone Est. La surface totale de la zone de la Marina incluant la passe d'entrée et le canal est de 66000m².

En proposant des aménagements sophistiqués et modernes, ce projet se présente comme un large espace public à la fois local et technique. Il tente changer l'image de la ville en l'ouvrant sur la mer. C'est plutôt les dimensions économiques et spatiales qui sont évoquées dans ce projet que celle symboliques ou politiques.

L'aspect novateur du projet tient au fait que, pour la première fois, un ouvrage doit permettre la circulation, en toute sécurité, du public sur la promenade haute, et ce pendant des tempêtes décennales. On estime que cet espace public recueillera un public assez grand relevant de l'échelle du grand Beyrouth, et donnant vie au centre-ville. Aujourd'hui, et en particulier la partie Marina devant l'hôtel Saint-Georges, déjà terminée commence à recevoir un nombre d'usagers un peu marqué : même si cet espace est proche de la corniche de Beyrouth, il a vite acquit un cachet spécial, qui attire une partie des usagers de la corniche avec des autres venus de la partie Est de Beyrouth. En général, la plupart de ses usagers sont des jeunes, des femmes avec leurs chiens, appartenant en leur majorité, à une classe sociale moyenne ou aisée : en effet cette nouvelle corniche se voit aujourd'hui dans la pratique, comme la corniche moderne, à l'Européenne, à côté de l'ancienne corniche, celle du Manara ; il semble aussi que les deux corniches se complémentarisent loin d'une concurrence, car chacune a son cachet, et chacune attire et attirera un certain type de gens, même si elles sont ouvertes à tout le monde.

Cette nouvelle corniche sera connectée au grand parc urbain prévu dans la zone récupérée sur la mer. Un parc de 74 000 mètres carrés à échelle métropolitaine qui va abriter une diversité de fonctions : des activités de récréation, des places publiques, un amphithéâtre en plein air, des kiosques, une piste de « Formula One » avec ses annexes, des pelouses vertes et des terrains de jeux... Une fois aménagé, ce parc serait alors le plus grand parc de la ville.

c- Dimension instrumentale

Le coût total du projet est de près de 229 millions de dollars. 107 millions de dollars ont été financés par un prêt de la banque Paribas et de la banque Indosuez et bénéficient d'une garantie officielle française (Coface). Il bénéficie d'un crédit acheteur français, à hauteur de 100 millions de \$. La première marina devra être opérationnelle en 2001. Pour la société Bouygues, chargée d'entreprises, (conception et réalisation), et pour les observateurs, il s'agit du chantier maritime le plus imposant dans cette partie du proche orient. A ce jour, la Marina devant l'hôtel Saint-Georges est déjà terminée et elle a été entièrement livrée le 30 juin 1999. Quant aux travaux, quelque 1100 personnes environ travaillent sur le chantier, dont 60 experts français, les autres étant des Libanais. Les difficultés rencontrées concernent surtout la houle pendant la période hivernale, avec donc des périodes d'arrêt

forcé. Une autre contrainte a été celle de la formation obligatoire de la main-d'œuvre n'était pas connu au Liban. Il a fallu passer de nombreux mois à expliquer au personnel les exigences requises au point de vue des normes strictes européennes de qualité et de sécurité.³⁷⁹

Un tel grand projet semble offrir aux Libanais et aux beyrouthins, de grands espaces publics à échelle mondiale : un tel projet, et qu'on favorise être typique, pour les projets de marinas de la région du Moyen Orient pourra-t-il répondre aux exigences beyrouthines, ou bien sera-t-il seulement un espace public pour les étrangers, un espace de loisirs mondial, loin de servir les habitants de la ville ? Et qui sera ses nouveaux usagers dans le futur ? Pour qui aménage-t-on ce projet ?

Ce projet semble affirmer une certaine vision de l'espace public largement appréciée par les responsables de Solidere : Selon ces derniers, il suffit d'aménager des espaces ouverts à tout le monde pour que les Beyrouthins comment à se les approprier tout en tissant ainsi les premiers signes de la réconciliation... En attendant les pratiques sociales de ce lieu, nous souhaitons qu'il ne sera pas un espace voué seulement pour le tourisme d'affaire...

8 - Les Souks de Beyrouth : symbole de négociations ?

La reconstruction et le développement des souks du centre-ville font partie des projets immobiliers de Solidere. Situé dans la zone des anciens souks de Beyrouth, complètement détruits durant la guerre (Ayass, Tawilé, et Jamil), le nouveau projet représentera la version moderne d'une tradition d'échanges commerciaux, vieille de 4000 ans : cette zone faisait avant la guerre, un lieu public central où se côtoyaient les différentes communautés. L'un des plus grands défis de l'après-guerre était de ré-établir le centre-ville comme lieu de rencontre des Libanais. Dès la création de Solidere en 1994, et dans cet objectif, une compétition internationale d'idées architecturales a été lancée : le schéma directeur, achevé début 1996 avec la contribution de nombreux experts internationaux, a dû prendre en compte des contraintes urbanistiques très exigeantes : l'objectif stratégique du schéma directeur était la restauration d'un cœur animé par le commerce, qui viendrait s'agréger au centre-ville et non s'imposer : par la suite, plusieurs architectes de renommée internationale ont été désignés, chacun selon son expertise, pour concevoir les diverses composantes du programme.

³⁷⁹ En réalité, ce chantier représente une prouesse technique et il est presque unique en son genre . Au niveau des travaux maritimes, il commence à être internationalement reconnu et il devient une référence en Europe comme étant le chantier-type des travaux maritimes qu'il est possible de réaliser, affirme M. Alain Muzet, directeur administratif et financier auprès de Bouygues pour le projet de front de mer .



Figure 92. Emplacement géographique des souks. Source : Solidere.

a- Dimension cognitive

Ce projet part d'une image souhaitée, celle de la reconstruction d'une identité perdue de la ville : l'identité arabo-ottomane et ses espaces publics...

Il tente répondre à la question suivante : dans quelle mesure peut-on reconstruire les souks arabes dans une approche moderne tout en respectant et rappelant les spécificités historiques du lieu ? Mais cette question semble paradoxale et largement critiquée par les chercheurs, historiens et professionnels de l'espace : en effet, les souks répondaient à des pratiques sociales en relations avec un certain mode de vie, avec une certaine époque : alors qu'actuellement ces pratiques ne semblent plus exister dans cette ville, au moins dans sa totalité... En voulant reconstruire ces souks à l'oriental, les responsables proposent de construire un grand centre commercial vide de son contenu car il abritera d'autres éléments et pratiques que celles désirées... Sans parler du modèle communautaire qui existait dans les souks arabes... D'où une certaine ambiguïté entre les objectifs proclamés dans ce projet, en particulier ceux qui sont en relation avec le patrimoine d'une part, et la réalité actuelle du site de l'autre part...

« Mais le plus stupéfiante encore est la reconstruction ex nihilo, et sous l'apparence de l'expertise de quelques urbanistes, de cadres urbains dits traditionnels, tels les souks de Beyrouth ou ceux de Sayda, mais sans études historiques et architecturales préalables de leur formation, leur forme et leur fonction antérieures, ainsi que sur leur utilité future. »³⁸⁰

Cet espace public fermé a ainsi ouvert un grand débat sur le patrimoine et sur les mémoires des lieux sur Beyrouth : bien que l'urbaniste en chef du projet, Jade Tabet soit l'un des opposants farouches au projet global, prônant ainsi l'intégration du patrimoine, il fut embauché pour « calmer le débat ». Il a pu ainsi, et en s'appuyant sur le comité scientifique international et sur les responsables des fouilles assumer un rôle positif envers l'archéologie et la mémoire du lieu.

Cependant, et contrairement à d'autres sites du centre-ville, rasés complètement au profit de l'archéologie, c'est cette dernière qui est relativement sacrifiée ici au profit de la mémoire contemporaine :

« L'impact psychologique, sur une grande partie de la population, de perdre leur souk Ayass et le square Intabli ne devrait pas être sous-estimé. »³⁸¹

Paradoxalement, ces mémoires défendues ont été complètement ravagées dans le cadre du même projet perdant ainsi les deux mémoires antiques et traditionnelles du lieu. Une mémoire utilisée semble-t-il plutôt comme objet voire comme symbole pour défendre un certain projet de centre commercial avec ses parkings, et tout cela au nom du patrimoine et de ses espaces publics traditionnels.

Ce projet nous montre l'usage et la définition assez divergente chez les différents acteurs, chacun prônant un objet, un symbole ou un esprit de lieu pour désigner une spécificité locale à garder... Reste à voir l'usage de ce nouvel espace public fermé, qui ressemble plutôt à un centre commercial moderne qu'à un souk arabe traditionnel.

³⁸⁰ DAVIE M., « enjeux et identités dans la genèse du patrimoine libanais », *op.cit.* p.66.

³⁸¹ AWADA-JALU S., « de l'usage de la mémoire dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999, p.85.

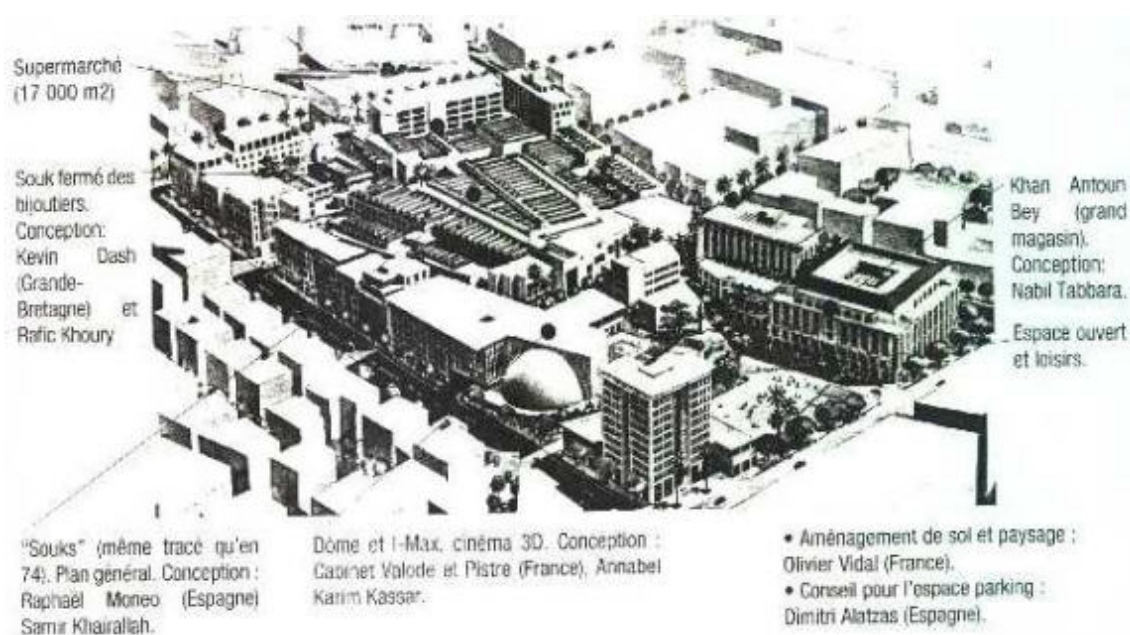


Figure 93. Vue axonométrique du projet de reconstruction des souks au centre ville de Beyrouth. Source : Solidere.

b- Dimension normative

Les nouveaux souks s'étendent sur une superficie de 60000m², avec des surfaces bâties nettes de 100000m², qui varient des boutiques traditionnelles (30000m²) au Souk des Bijoutiers (4000m²) en passant par le Grand Magasin international (15000m²) jusqu'au supermarché (6000m²) sans oublier leur fonction culturelle et de loisir (15000m²). A cela viennent s'ajouter des bureaux pour les professions libérales (30000m²) et quelques lots. Il faut ajouter à cela les espaces verts et les places publiques, ainsi que le parking souterrain de 2500 voitures. Le projet comporte 165000m² de construction. (dont 200 magasins à l'intérieur du Souk).

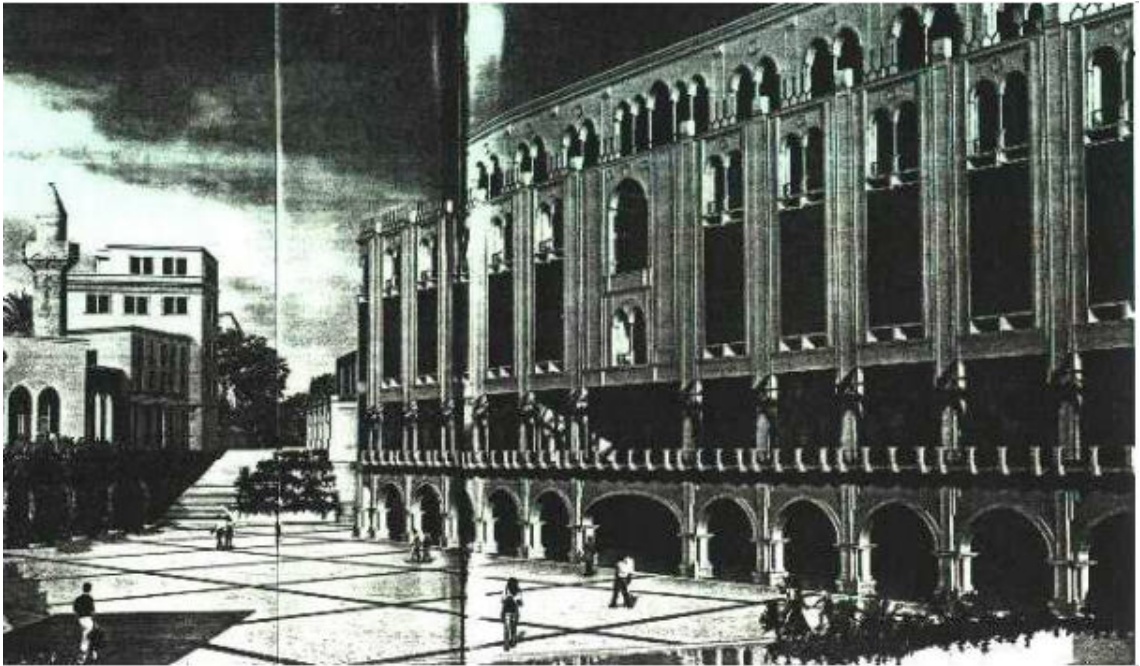


Figure 94. Perspective sur le projet de reconstruction des souks : centre-ville de Beyrouth Source : Solidere.

L'espace de loisir est composé d'un complexe de cinémas (8 salles) avec une salle "1-Max" première du genre au Moyen-Orient avec ses images en trois dimensions et son dôme, et d'espaces réservés aux jeux électroniques et de réalité virtuelle, ainsi qu'à de multiples restaurants, ce qui permet à l'acheteur ou au promeneur de satisfaire ses envies dans un seul lieu : le projet des Souks sera l'élément moteur du réaménagement du centre-ville de Beyrouth. Les espaces ouverts au public représentent 40 % du projet : les souks deviendront un lieu de rencontres et d'échanges dans tous les sens du terme. Le but est d'offrir aux citoyens le plus grand champ d'action pour leurs activités de loisirs et d'achats, avec une offre allant du supermarché au grand magasin, en passant par les petites boutiques de la mode, offrant les grandes marques aussi bien que les petites. Animés le jour comme de nuit, intéressants en toute saison, les souks seront un lieu de travail, de visite, de récréation et de shopping. Bien que chargés d'histoire, ils seront un nouveau lieu de rencontre . Ainsi, ces Souks ne gardent de leurs prédécesseurs et ancêtres que le nom et l'emplacement géographique, et ne font nullement référence à une conception traditionnelle orientale.

Spatialement parlant, ce projet se présente comme un grand centre commercial plus qu'un souk à l'oriental...en effet, et contrairement aux autres projets d'aménagement d'espaces publics qui tentent revaloriser une certaine époque historique, en la ramenant à son état d'origine, ce projet propose de faire revivre d'une manière moderne un espace public fermé historique, en partant d'un terrain complètement rasé qui ne contient aucune trace de ce dernier...

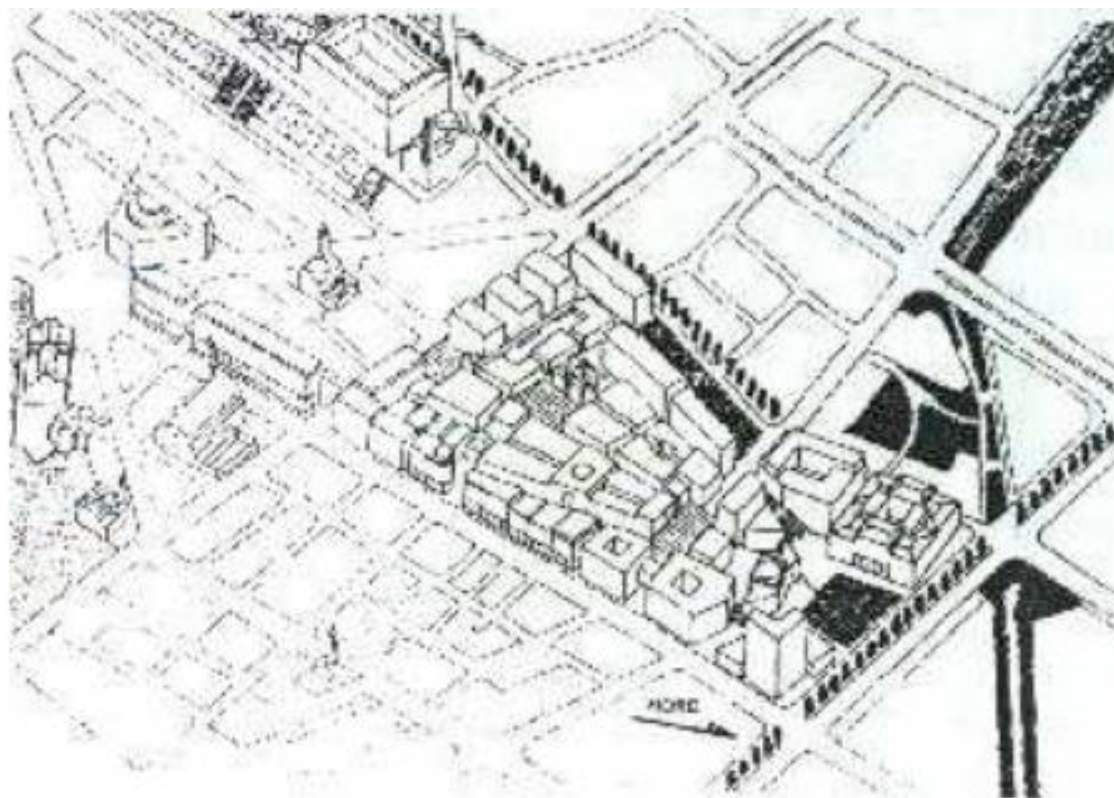


Figure 95. Perspective générale du projet de reconstruction des souks : centre-ville de Beyrouth. Source : Solidere.

Ceci nous met devant une autre problématique architecturale qui nécessite elle seule une recherche approfondie : dans quelle mesure peut-on respecter mobiliser des tracés historiques voire des modèles patrimoniaux afin de moderniser un certain espace sans prendre en compte contenu du projet, voire sans se baser sur les pratiques qu'il devrait sous-tendre en premier lieu ?

Ainsi, le projet des Souks qui s'étendront sur 100000m², doit être le poumon commerçant et, accessoirement, culturel du centre historique. Un lieu de rencontre pour tous les Beyrouthins. Qu'on se souvienne de ce qu'étaient les souks avant la guerre ! une mixité sociale et fonctionnelle doit se recréée dans cet espace. Les cinémas du quartier – Roxy, Dounia, Empire ou Métropole – seront remplacées par complexe (comme déjà expliqué) avec dôme lmax et les grands magasins de jadis laissent place sur le papier à un grand magasin parisien et à un Mall à l'américaine ! On estime que les usagers de cet espace public, seront le "public" : un public appartenant à toutes les communautés, à toutes les classes sociales, aux jeunes aux vieillards, aux pauvres, aux riches, aux Chrétiens, aux musulmans, aux étrangers... En effet, il serait intéressant de mener une recherche sur tous les enjeux du projet quand il sera finit, pour voir quels vont être les différences entre les estimations, les études de faisabilité, et les pratiques réelles.

Comme déjà dit, le projet des Souks symbolise aujourd'hui le cœur ancien de Beyrouth : il symbolise encore le régime de négociations entre ses différents usagers : des interactions entre les différentes communautés ; en un mot, ces Souks symbolisent un lieu excellent de socialisation et non seulement de rencontre entre les communautés, un lieu où se mélangent les références privées, pour en sortir avec un cachet beyrouthin : ils symbolisent encore, la ville arabe, déjà évoquée dans la première partie, avec la spécialisation des Souks,

mais cette fois-ci selon une architecture moderne symbolisant aussi le choix de s'ouvrir sur la mondialisation, mais toujours en gardant une certaine spécificité locale, et c'est le vrai processus de mondialisation, semble-t-il.

c- Dimension instrumentale

Ce projet, comme les autres a été conçu par des techniciens et professionnels de l'espace, écartant la participation des habitants qui ne sont pas pris comme des usagers compétents...mais comme des spectateurs incompetents...comme si c'est toujours l'architecte qui pense pour le prince...et les habitants subissent les résultats...

L'estimation d'une entreprise de cette ampleur varie entre 120 et 175 millions de dollars. Le chantier est pour le moment arrêté alors que seuls les parkings ont été réalisés. La superstructure n'a pas pu encore voir le jour faute d'obtention des permis de construire, demandés depuis 1997 : selon M. Dupond³⁸², responsable de l'aménagement à Solidere, le retard est dû à la complexité de la procédure en matière de secteur de plan de masse, car on ne peut déposer directement une demande de permis de construire.

Alors que si on examine objectivement les étapes depuis 1997, on se rend compte que le problème semble être un peu moins procédural. Ainsi entre 1997 et 1998, la direction générale de l'urbanisme (DGU) s'est penchée 14 fois sur le dossier des "souks" et a fini par refuser le projet décrivant dans un rapport de 40 pages, les défauts rencontrés, qu'ils soient architecturaux ou purement techniques. Début 99, et après de petites modifications techniques, le projet est renvoyé à la DGU dont certains membres ont été changés entre-temps. Celle-ci réexamine le dossier et se contente de donner une approbation technique sans se préoccuper de son aspect architectural. La municipalité donne tout de suite son feu vert et renvoie le dossier au Mohafez qui est compétent (pour la ville de Beyrouth), pour signer les permis de construire pour les grands projets. Ce dernier demande, comme il est en son pouvoir de le faire, de réétudier les plans gelant ainsi la procédure du projet. Plusieurs questions se sont posées envers les compétences professionnelles de l'époque du Mohafez en n'oubliant pas les conflits politiques. Enfin les Souks ont pris le feu vert : le conseil des ministres approuva en 27 septembre 2000 le schéma directeur, qui sera par décret.

Le schéma directeur a retenu beaucoup de caractéristiques des souks traditionnels : on y accédera par cinq "portes" principales dont certaines consisteront en de coquets squares, ornés de fontaines et bassins décoratifs, d'arbres et d'arbustes . Ce grand projet rehaussera les atouts naturels et traditionnels du centre-ville en les adaptant aux exigences commerciales modernes . Seuls les quatre niveaux souterrains du parking des souks sont aujourd'hui construits .

Avons-nous besoins de 60000m² d'espace commercial ? Selon Hervé Dupond⁷¹, "60000m² de commerces au cœur d'une agglomération de 2 millions d'habitants est tout à fait normal et n'a rien de démesuré" . De plus, des études ont été réalisées afin d'identifier les besoins sur le marché et de définir le rôle à jouer des Souks du centre-ville face à la concurrence des grandes surfaces périphériques et des petits commerces : elles ont abouti à des conclusions positives réservant à ce projet une place de choix dans notre système commercial : en effet, la présence d'un parking gigantesque favorisera bien la facilité d'accès au commerce en plus des rues piétonnes.

³⁸² "le commerce du Levant", le 13 Janvier 2000

Aujourd'hui, plusieurs questions se posent sur la faisabilité du projet : dans la pratique, peut-on dire que reconstruire les anciens souks de Beyrouth équivaut à reprendre leurs anciens rôles comme espace interactif principal au cœur de la ville ? Où se situe ce projet face aux nouvelles modes de surfaces commerciales ? Est-ce seulement le fait d'avoir une histoire assez riche, signifie que cela va bien marcher ? A qui construit-on vraiment ce grand centre commercial, caché sous le nom d'un souk ? Et qui seront alors ses usagers ? Qu'est-ce qu'on attend vraiment d'un tel projet ?

Section 4 : Mesures d'accompagnement directes et indirectes pour privilégier l'aménagement d'espaces publics à Beyrouth

1- Des projets ponctuels d'une politique écologique ? Le Ministère de l'Intérieur et des Affaires Municipales et Rurales

Créé en 1993, le Ministère des Affaires Municipales et Rurales est attaché aujourd'hui au ministère de l'intérieur. En mai-juin 1998 se tenait au Liban les premières élections municipales depuis trente ans (1965) ; les objectifs se résument par un appui aux pouvoirs locaux, à la décentralisation, voire au développement des villes et des villages en incitant et en privilégiant un travail local qui sera établi par des acteurs locaux.

En effet, la décentralisation au Liban, créée depuis les réformes ottomanes à la fin du 19^{ème} siècle, fut relancée par le décret-loi du 30 Juin 1977 portant un nouveau règlement des communes ; Avec les accords de Taëf en 1989, le processus de décentralisation fut relancé, mettant l'accent sur la re-dynamisation de l'échelon local ;

Ainsi, le rôle du ministère des affaires municipales et rurales est d'apporter l'appui technique et financier aux collectivités locales afin qu'elles puissent utiliser leurs compétences aussi larges pour le développement de leurs communes.

Le ministère privilégie également le regroupement des petites municipalités dans des fédérations municipales afin de renforcer leurs compétences financières et territoriales.

En effet, le Liban regroupe aujourd'hui plus de 600 municipalités environ ; quant aux compétences assez élargies des municipalités, elles seront assurées et vérifiées par le préfet de la région et par le ministre de l'intérieur afin de limiter toute déviation possible ; en plus du rôle de quelques administrations publiques qui assurent le bon fonctionnement de tout établissement public, en partie les municipalités.

Ainsi, le Ministère de l'Intérieur et des Affaires Municipales et Rurales essaie depuis sa création, en particulier après les dernières élections municipales, de favoriser le travail public local, en apportant un soutien technique et financier aux municipalités.

Quant à l'espace public, bien qu'il ne soit pas présent directement à travers une politique spécifique et autonome, il est favorisé à travers des mesures et des projets ponctuels qui se font en partenariat avec d'autres administrations publiques ou avec des acteurs privés et des associations ; ces mesures d'accompagnements à d'autres projets se résument par les tâches suivantes :

1- Favoriser l'aménagement et la création de jardins publics au sein des collectivités locales : cette tâche se fait à plusieurs niveaux en commençant par l'appui moral, jusqu'à arriver aux appuis financiers et techniques, afin d'inciter les municipalités à entreprendre ces projets. En effet, la dernière campagne lancée par le ministère de l'intérieur

et des affaires municipales et rurales était une campagne du « plus beau jardin public » qui explique que la « réalisation des jardins publics dépend de la participation de toutes les instances locales (conseils représentatifs, société civile, individus...) et que ces derniers font partie des projets de développement aux niveaux social, culturel et touristique.

Quant aux grands objectifs de cette campagne « du plus beau jardin public », ils se résument par les conditions de participation au concours du « plus beau jardin public » lancé par le ministère en avril 2002³⁸³ :

Toute municipalité ou tout village désireux de participer au concours doit consacrer à cet effet un bien-fonds d'une superficie d'au moins 500m².

Un comité spécialisé désigné par le Ministère inspectera les lieux et sélectionnera les douze plus beaux jardins. Les photos de tous les jardins participants au concours seront regroupées dans un livre qui sera publié par le Ministère.

Pour servir d'espace aux activités quotidiennes, sociales, culturelles, pédagogiques, d'orientation, écologiques, sanitaires et naturelles, conformément aux raisons de sa création, le jardin public doit :

- Favoriser les relations sociales (festivités, conférences...)
- Favoriser les activités familiales pour trois générations (théâtre)
- terrain de jeu ; musique ; musée en plein air...)
- Favoriser des activités en plein air
- Garantir les conditions de la sécurité publique
- Etre équipé pour les handicapés
- Disposer de robinets (eau potable)
- jardin public doit refléter l'identité de la municipalité ou du village, à travers :
- L'utilisation de matériaux caractéristiques de la localité ou du village : pierres, roches...
- La mise en valeur des caractéristiques architecturale et patrimoniale de la localité (sculptures - œuvres d'art – mosaïques – céramiques – poterie – artisanat- métiers – vestiges- patrimoine)

Enfin, les municipalités gagnantes se verront remettre des lots de valeur au cours d'une cérémonie organisée par le Ministère. Ainsi, les conditions et les objectifs de ce concours représentent le jardin public comme un vrai espace public multidimensionnel, ouvert à tout le monde, favorisant toutes sortes de relations sociales, respectant les normes d'hygiènes et techniques ; en plus, l'espace public doit respecter et refléter l'identité du lieu et son image interne, voire faire sortir les spécificités locales physiques et sociales.

Notons à cet égard, que plusieurs municipalités ont commencé à aménager des petits et moyens jardins publics depuis quelques années, afin de se construire une nouvelle image : le jardin de Furn-EI-Chebbak, par exemple, commune proche du Musée National de Beyrouth, a été récemment réhabilité par la municipalité et ceci selon les demandes des habitants. Elle a soumis au CDR un projet de réfection complète avec une superficie de 2700 m² afin de rapporter le soutien économique nécessaire au projet d'une part, et les besoins sociaux et physiques des habitants de l'autre part³⁸⁴ : trois étages en sous-sols seront constitués de parkings et un nouveau jardin déjà aménagé en surface.

³⁸³ OMSAR, bulletin d'information, bureau du ministre d'Etat pour les réformes administratives, République Libanaise, avril 2002.

³⁸⁴ Orient le jour, samedi 19 mai, interview avec le président de la municipalité de Furn El Chebbak.

2- Favoriser l'aménagement des places publiques, en incitant les municipalités à la réhabilitation de leurs places détériorées, et l'ouverture de quelques cafés-trottoirs : à l'exemple des places publiques, une coopération a eu lieu entre 2000 et 2002 entre la municipalité de Bourg Hammoud (au Nord e Beyrouth) et le Rotary Club qui a décidé d'aménager la place de cette commune. Comme d'autres acteurs ou associations privées, le Rotary Club mène depuis quelques années un programme d'augmentation d'espaces verts dans toutes les régions libanaises ; cette coopération a donné à la fin une nouvelle place municipale, où le Rotary Club a fourni les études et le financement nécessaires.

3- Favoriser la réhabilitation des rues et des façades des bâtiments afin de donner une nouvelle image aux communes.

Ainsi, toutes ces incitations et projets ponctuels convergent en faveur de créer ou de réhabiliter des jardins publics, des places publiques, des rues et des quartiers...voire des espaces publics.

Cependant, l'absence d'une vraie politique autonome qui concerne l'espace public comme élément majeur (bien qu'il soit défini en tant que tel dans les petits objectifs) semble laisser le travail sur les espaces publics aux opportunités...ou aux choix...

D'autre part, et dans la pratique, il semble que le souci écologique et esthétique l'emporte sur d'autres dimensions, en particulier sociale, bien qu'ils soient désignés dans les discours et souhaits.

2- Favoriser l'espace public à travers la réglementation ? La Direction Générale de l'Urbanisme : (DGU)

La DGU est né en 1962 avec les procédures de réformes de l'urbanisme libanais, entreprises par le président de la république libanaise de l'époque, le général Chéhab : ces procédures faisaient partie d'un « code d'urbanisme », et comportait entre autre l'établissement d'une Direction Générale de l'Urbanisme et du Conseil supérieur de l'urbanisme avec leurs compétences respectives.

« La direction générale de l'urbanisme est chargée, au sein du ministère des travaux publics, de réaliser les plans d'occupation des sols, les plans directeurs et les plans régionaux. Ces plans fixent les règles d'aménagement avec un zoning et quelques considérations prospectives. Cette administration définit également le tracé des voiries d'importance moyenne, que les municipalités sont chargées de réaliser ».³⁸⁵

Ainsi, les compétences de la DGU regroupent à la fois le zoning du territoire libanais, l'établissement des plans directeurs pour chaque région et enfin l'établissement d'un plan directeur pour tout le Liban.

Parler d'une politique d'aménagement d'espaces publics à la DGU semble loin du réel : on peut d'ailleurs parler de procédures législatives qui définissent des contraintes physiques afin de favoriser la création d'espaces publics.

Selon les compétences de la DGU, déjà énumérés, cette dernière agit sur l'espace public directement ou indirectement à travers plusieurs leviers³⁸⁶ :

³⁸⁵ INGELS Ch., « les organismes chargés de la reconstruction, in lettre de l'orbr N°7, 1997

³⁸⁶ Entretien avec le directeur général de l'urbanisme, Joseph Abdel Ahad, le lundi 29/07/2002, à la DGU.

1- Le premier levier c'est les schémas directeurs : alors que la plupart des municipalités au Liban ne possèdent pas les moyens techniques et financiers, c'est toujours à la DGU de leur faire un plan directeur suite à leur demande.

Pour l'élaboration de ses plans, la DGU a recourt dans la plupart du temps à des bureaux privés d'architectures et d'urbanisme tout en leur donnant les grandes orientations souhaitées. Et d'après le Directeur Général de l'Urbanisme, les espaces publics occupent une place importante dans ces plans, en particulier les jardins publics ; ainsi, une fois terminé, le nouveau schéma passera un mois à la municipalité concernée pour avoir son conseil (qui n'est pas exigeant) et sortira enfin par décret par le Conseil des ministres.

En ce qui concerne l'application du plan, la loi exige que les tracés des routes soient respectés pour toujours (sauf dans le cas d'une modification selon un nouveau plan directeur) ; quant aux jardins publics prévus dans les plans directeurs, l'expropriation de leurs terrains devrait se faire dans la limite de 10 ans, sinon, les propriétaires des terrains en question pourront les récupérer après. Bien que ces tâches vertes prévues dans les plans d'urbanisme ne sont pas toujours aménagées, la DGU essaie son possible en négociant avec les municipalités afin de les inciter à exproprier les terrains et de les aménager. A noter que la durée d'expropriation prévue pour un jardin public en dehors du schéma directeur (pour l'intérêt général par exemple) est de 8 ans.

2- Le deuxième levier, c'est le permis de construire : bien que la DGU ne soit pas l'organisme compétent pour la délivrance des permis de construire, il en est un acteur important voire même une contrainte ou barrière qu'on ne peut pas éviter facilement : tout dossier de permis de construire doit être vérifié par les services d'urbanisme régionaux (qui appartiennent à la DGU) afin d'étudier leur conformité avec les lois libanaises ; ainsi, la DGU et selon les cas, essaie de favoriser l'aménagement d'espaces verts afin d'aérer les projets et de faire respirer les régions.

3- Le troisième levier, c'est celui du lotissement : selon le décret-loi du 9/9/83 du lotissement, ce dernier est décidé par décret par le ministre des travaux publics pour une durée de deux années renouvelées pour deux autres années : la DGU donne le permis de lotissement après vérification (et les bureaux techniques de la municipalité de Beyrouth et de Tripoli) ;

Quant au lotisseur, il est obligé à faire les infrastructures, les routes, les parkings et les espaces verts avec d'autres participations qui arrivent jusqu'à 25% des terrains concernés, ce qui favorise ainsi l'aménagement de plusieurs types d'espaces publics.

4- Quant aux « grands ensembles », détaillés dans la partie juridique, ils représentent le **quatrième levier** pour la DGU afin de favoriser l'aménagement d'espaces publics.

Selon cette loi, pour tout projet jugé « grand ensemble », il sera exigé à son constructeur d'exécuter une multitude de travaux d'infrastructures publiques d'une part, et d'aménager des espaces verts avec d'autres participations de l'autre part :

Dans ces projets, le constructeur est obligé de laisser au moins 25% de la surface du terrain pour les espaces verts (jardins et terrains de jeux) ce qui favorise énormément l'aménagement d'espaces publics.

Ce dernier levier semble être le plus rentable et le plus apportant aux espaces publics, surtout que des plans détaillés et des maquettes sont exigées dans de tels projets justifiant ainsi la réponse aux différentes contraintes exigées, notamment pour les espaces verts et publics.

Ainsi, et selon les circonstances, la DGU mobilise un ou plusieurs leviers afin de favoriser l'aménagement d'espaces publics, voire d'espaces verts en premier lieu.

Cependant, ces différents leviers, bien qu'ils servent d'outils dans l'objectif de créer des espaces verts et publics ne font pas partie d'une politique générale d'aménagement d'espaces publics voire d'un schéma directeur vert pour le pays ou pour la ville de Beyrouth, ce qui laisse le travail sur cette tâche ouvert et aux opportunités.

3- L'espace public, une question de priorités ? Le Conseil de Développement et de Reconstruction : (CDR)

Le CDR est un organisme public dépendant directement du Conseil des ministres : il fut créé en 1977 par le décret-loi n°5 du 3/1/1977 suite à la suppression du ministère du Plan, après la fin de la « guerre des deux ans » où l'on entrevoyait une possibilité de retour à la paix.³⁸⁷

Le CDR met en œuvre les plans de développement du Gouvernement visant à réaliser un développement économique et social équilibré au niveau régional et à accélérer le cours de l'activité économique.³⁸⁸

Cet organisme public est chargé de remplir une triple mission :

- Etablir les programmes et les plans de reconstruction et de développement dans tous les domaines aux niveaux territorial et national
- Obtenir les financements nécessaires
- Réaliser les objectifs et les projets et en superviser l'exécution

En plus, et suite à la demande du Conseil des ministres, le CDR exécute des projets pour les différents ministères.

Le CDR est également chargé de recevoir et de gérer l'aide internationale qui s'élève à plus de 2 milliards de dollars : pour l'essentiel, cette aide provient de l'Union Européenne (20%), des pays arabes par l'intermédiaire des fonds Saoudien et Koweïtien de développement (13%) et de la banque internationale pour la reconstruction et le développement.(14.6%).

Quant aux Conseil Exécutif des Grands Projets de la Ville de Beyrouth (CEGPVB) et le Conseil Exécutif des Grands Projets (CEGP), ils furent fusionnés au sein du CDR en vertu de la loi 295 parue le 3/4/2001.

Le premier, le CEGPVB, fut créé en 1963 afin d'exécuter des travaux à l'échelle municipale de la ville ; il fut rattaché à la municipalité dont un organe d'études et d'exécution des infrastructures.

Le deuxième, le CEGP, crée par le président Chéhab en 1961 pour étudier et suivre l'exécution des grands projets d'infrastructure ou d'équipement du Liban hors Beyrouth, fut directement attaché à la présidence du Conseil des ministres.³⁸⁹ Comme nous avons mentionné, et selon le rapport du CDR (mai 2002), les activités de cet organisme couvrent différents secteurs économiques, selon les directives du Gouvernement et du système économique libre. Le CDR est actif dans les quatre principaux groupe de secteurs³⁹⁰ :

³⁸⁷ INGELS Ch, « les organismes publics chargés de la reconstruction », op.cit., p.19.

³⁸⁸ ITANI J., (président du CDR), « lettre du président », CDR Mai 2002.

³⁸⁹ INGELS Ch, « les organismes publics chargés de la reconstruction », op.cit., p.21.

³⁹⁰ CDR Mai 2002.

- Infrastructures physiques : Electricité, Télécommunication, Routes et Transport public.
- Infrastructures sociales : Education, Santé publique, Affaires sociales, Développement intégré et Environnement.
- Services publics de base : Assainissement d'eaux, Assainissement, Gestion des Déchets solides.
- Secteurs productifs et autres secteurs : Agriculture, Irrigation, Ports et Aéroport, Bâtiments administratifs, Services d'assistance technique, Industrie, Tourisme, Média, Pétrole...

Quant au « développement intégré et environnement », qui appartient aux infrastructures sociales, il comprend trois composantes :

- Le développement rural et intégré
- L'aménagement urbain
- Les projets dans le domaine de l'environnement

La partie « Aménagement et développement urbain » regroupe des projets, des études et des recherches concernant l'aménagement urbain en général et le développement des villes et villages en particulier, et leur conservation urbaine, en particulier la préservation des villes anciennes ; en plus des assistances techniques aux organismes publics et privés de l'aménagement et qui comporte des études d'aménagement comme les études d'infrastructures du centre-ville de Beyrouth (6 études), faites et achevées entre les années 1992 et 2001 et qui ont coûté 1.9 millions de dollars ; et l'étude d'aménagement de jardins publics de Tripoli el-Mina qui a coûté 0.3 million de dollars ; et les deux études de gestion des zones côtières qui ont coûté 2.5 millions de dollars... En effet, ces études avec d'autres études de planification de politiques sectorielles (définition de normes), font partie de « contrats d'études et d'ingénierie » assurés par le CDR.

Toujours dans ce même secteur, d'autres études et travaux d'infrastructures ont été faites par le CDR, en particulier les deux contrats d'étude et d'ingénierie concernant la réhabilitation du Bois des Pins de Beyrouth avec l'appui de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) et qui a coûté 0.2 million de dollars en plus des deux contrats de travaux et de fournitures qui ont coûté 1.7 millions de dollars et concernent toujours le Bois des Pins de Beyrouth, presque totalement achevés.

Ainsi, le CDR, et selon ses compétences assez larges, essaie de fournir à la fois des études et des travaux dans tous les domaines en général et dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des espaces publics en particulier.

Toujours dans cette politique de développement intégré, un projet de « préservation de l'héritage culturel et développement urbain » est en cours depuis quelque temps :

Selon le rapport du CDR 2002, le CDR prépare actuellement, en coordination avec la Direction Générale des Antiquités du Ministère de la culture et avec les municipalités concernées, un projet de conservation de l'héritage culturel et de développement urbain dans cinq villes historiques Tripoli, Jbeil, Sayda, Tyr et Baalbeck.

Le projet consiste à remettre en valeur les vieilles structures urbaines de ces villes et les sites archéologiques adjacents en basant sur les espaces publics et se composent de 4 tâches :

- Conservation et gestion des sites archéologiques
- Réhabilitation des centres historiques des villes
- Amélioration de l'Infrastructure urbaine

· Renforcement institutionnel

Une autre étude est en cours, celle de la mise au point d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire, en coordination avec la DGU. Cette étude a été confiée au CDR par décision du Conseil des Ministres. Elle vise à déterminer l'utilisation du territoire libanais en prenant en considérations toutes les données démographiques et sociales, les activités économiques, l'emploi, l'infrastructure, et en mettant l'accent sur les contraintes et les problèmes urbains et environnementaux. Cette étude constituera le fondement d'une politique d'aménagement du territoire au Liban.

Ainsi, toutes ces études assurent une revitalisation de l'espace public dans les différentes régions du pays ; comme si, le projet des 5 villes déjà détaillé, pourrait initier une politique générale d'aménagement d'espaces publics, jugée non-prioritaire actuellement par les responsables du CDR ; cependant, l'espace public reste toujours dans ces différents projets, une mesure d'accompagnement pertinente au niveau national ou local.

Quant aux Conseil Exécutif des Grands Projets de la Ville de Beyrouth (CEGPVB) et le Conseil Exécutif des Grands Projets (CEGP), ils furent fusionnés au sein du CDR en vertu de la loi 295 parue le 3/4/2001 : le premier, le CEGPVB, fut créé en 1963 afin d'exécuter des travaux à l'échelle municipale de la ville ; il fut rattaché à la municipalité dont un organe d'études et d'exécution des infrastructures.

Le deuxième, le CEGP, crée par le président Chéhab en 1961 pour étudier et suivre l'exécution des grands projets d'infrastructure ou d'équipement du Liban hors Beyrouth, fut directement attaché à la présidence du Conseil des ministres.³⁹¹

a- L'absence d'une politique d'aménagement des espaces publics : une question de priorités ?

Il est à noter que durant mes entretiens au CDR, j'ai senti que l'espace public, bien qu'il soit au cœur de toute liste de projets, ne présente pas en lui-même une priorité pour avoir une politique spécifique. En effet, la définition même des priorités a été maintes fois critiquée par des politiciens, chercheurs ou professionnels dans la mesure où ces priorités se font au détriment de la population libanaise et de ses besoins :

« Les populations qui se sont longtemps sacrifiées sur l'autel du nationalisme n'accepteront plus que la stabilité nouvelle se fasse à leur détriment. Créer des palais des congrès luxueux dans une mer de misère nous semble inconséquent, créer d'immenses immeubles de bureaux lorsque les services hospitaliers sont largement déficients ou que le cadre écologique se dégrade fortement est une incohérence, créer des autoroutes aboutissant à Beyrouth alors que l'on n'y circule plus à cause des embouteillages est une ineptie. Revoir les priorités de la reconstruction c'est surtout considérer que l'homme est aussi important que les pierres sinon plus. »³⁹²

³⁹¹ INGELS Ch, « les organismes publics chargés de la reconstruction », op.cit., p.21.

³⁹² BEYHUM N., « Le déficit dans la politique de reconstruction du Conseil par le développement et la reconstruction au Liban », in BEYHUM N., SALAM A., TABET J. (sous la dir.), « Beyrouth : Construire l'avenir, reconstruire le passé ? », Dossiers de « l'urban research Institute, édités avec le support de la Ford Foundation, Beyrouth, 1995, p.187.

En ce qui concerne la reconstruction du centre-ville et Solidere, le CDR a joué un rôle majeur dans l'élaboration et l'appropriation des plans directeurs et de détail, dans la constitution de la société et la garantie des conditions juridiques de la souscription.³⁹³

Selon Nabil Beyhum, cinq grands changements ont affecté la société libanaise pendant la guerre : la destruction des classes moyennes, la paralysie des administrations et services publics, l'écroulement des services de santé et éducatifs, la destruction du centre de Beyrouth et la création d'un modèle urbain nouveau, celui des banlieues et des périphéries ségréguées.³⁹⁴

Quant au CDR, il devrait, et toujours selon n. Beyhum, réorganiser ses priorités, en particulier les 6 tâches suivantes³⁹⁵ :

La primauté de la modernisation de l'enseignement supérieur, du développement de l'enseignement technique et de l'imposition de la scolarité obligatoire

L'urgence de la modernisation et de l'humanisation des services hospitaliers et des soins médicaux

Le développement de l'habitat social, l'équipement des quartiers les plus défavorisés en infrastructures

Protection du patrimoine et protection du cadre de vie, développement de l'infrastructure touristique

Rétablissement d'un équilibre entre villes secondaires et capitale, organisation des transports publics vers le Grand Beyrouth, désenclavement et équipement de certaines parties oubliées du monde rural

Recensement régulier des transformations apportées par la guerre et la reconstruction

En résumé, c'est travailler sur les infrastructures sociales qui représentent en gros 10% environ des secteurs selon les priorités actuelles du CDR.

Quant aux arguments des représentants du CDR, ils se rapportent à la nécessité du pays, après tant d'années de guerre d'une grande reconstruction physique, voire la reconstruction de toute l'infrastructure physique, avec les services publics de base et les secteurs productifs.

Quant à la réconciliation, elle restera à mon avis un mythe ou un mot-clé qu'on ajoute à chaque discours, loin de lui fournir aucun contenu, aucune politique avec de vrais objectifs et de vraies procédures.

4- L'espace public entre mode de vie et image de la ville : l'expérience d'Elyssar

Elyssar est une institution publique créée en 1996 pour la planification et le développement de la banlieue Sud-Ouest de la capitale Beyrouth : le projet de reconstruction regroupe une surface de 560 Ha dans la partie Sud-Ouest de Beyrouth près de l'aéroport national.

³⁹³ MICHEAU M., « La reconstruction du centre-ville de Beyrouth, originalité et enjeux d'un processus », Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1995, Paris, p.11.

³⁹⁴ BEYHUM N., « Le déficit dans la politique de reconstruction du Conseil pour le développement et la reconstruction au Liban », op.cit., 1995, p.187.

³⁹⁵ BEYHUM N., « Le déficit dans la politique de reconstruction du Conseil pour le développement et la reconstruction au Liban », op.cit., 1995, p.189.

Cet établissement a été construit par décret en juin 1995, suite à l'approbation d'un schéma directeur et la sortie d'un décret datant de la même année mettant la banlieue Sud-Ouest en étude.

Cette institution est chargée d'exécuter des projets destinés à réaménager et à développer 560 Ha situés dans la banlieue Sud-Ouest de Beyrouth, afin de mettre à terme des opérations de constructions anarchiques et illégales et de procéder au lotissement des propriétés indivises. A noter que cette partie est occupée depuis une vingtaine d'années de déplacés chiites qui ont quitté leur villages durant les années de guerre.

Une expropriation provisoire permettrait de regrouper les biens-fonds et de les lotir. Ce projet compte reloger la population actuelle du terrain dans un projet de logements sociaux, tout en créant une zone industrielle, une zone commerciale, une zone sportive...³⁹⁶ Quant aux expropriations décidées par décret, elles n'ont pas encore été achevées suite à des problèmes politiques, sociaux et financiers, surtout que les déplacés qui vivent dans cette région ont construit des installations sans permis de construction et sur des biens-fonds qui appartiennent aux municipalités de Chiah, Ghobeiri, Bourg Bragnet, et à d'autres personnes privées. En effet, le vide laissé par l'Etat sur les scènes sociales, éducatives et sanitaires a été rempli par d'autres acteurs, en particulier des acteurs politiques qui ont mobilisé plusieurs services pour aider la population.

Ainsi, Elyssar, qui se veut planificateur public de toute une grande partie de la ville est confrontée aujourd'hui et depuis sa constitution à un système d'acteurs assez complexe qui affecte sur le déroulement du projet.

a- Elyssar : l'espace public entre mode de vie et image de la ville

Elyssar s'est organisé dès son établissement afin d'opérer sur le terrain selon les tâches suivantes :

Recensement démographique et enquête socio-économique concernant 80 000 personnes

Elaboration d'un plan directeur et de plans de détails qui prévoient l'édification de logements sociaux, d'une zone industrielle ainsi qu'une zone d'exploitation sur le littoral s'étendant entre le bien-fonds de la côte d'Azur et le port des pêcheurs d'Ouzai.

Réalisation d'infrastructures nouvelles

Régularisation du problème foncier à travers les expropriations en premier lieu et les remboursements en deuxième lieu

Réorganisation de l'utilisation de l'espace, impliquant des délocalisations d'habitations et d'activités, au sein du périmètre de l'opération

Construction de nouveaux logements

Ainsi, ce projet qui propose de régulariser cette zone de la ville, regroupe outre que les parties commerciale, sportive et industrielle une zone résidentielle pour plus de 35 000 personnes avec des équipements socio-culturels et éducationnels, et des parcs publics et terrains de jeux. Toujours selon Huybretschs et Valérie Clerc,³⁹⁷ tandis que les objectifs de l'Etat étaient le décroissement de cette zone et la construction d'infrastructures autoroutières permettant l'accès rapide à l'aéroport et au Sud du pays, le souhait des partis

³⁹⁶ lettre d'information de l'OBR mai 1997.

³⁹⁷ architecte-urbaniste, doctorante au laboratoire « théorie des mutations urbaines », institut français d'urbanisme, Paris7.

politiques locaux étaient le relogement sur place d'une partie des habitants et le maintien de leurs activités économiques. La valorisation touristique de la côte apparaît selon les auteurs, comme la clé du financement de cette opération, en même temps qu'elle constitue une des motivations essentielles des investisseurs soutenant le projet.

Quant à l'espace public, il semble définir le principal enjeu du projet : pour la population et les partis politiques, il faut conserver l'esprit des espaces publics et des petits quartiers actuels qui reflètent un certain mode de vie ; alors que pour les responsables du projet, voire pour l'Etat, il faut modifier complètement l'image et même l'essence des espaces publics actuels, qui ne sont que des espaces communautaires irréguliers, afin de créer et d'aménager de nouveaux espaces publics à l'occidental, ayant comme premier but d'améliorer l'image physique de la zone qui sépare la ville de son aéroport et de son côte, afin de capter des flux économiques et touristiques. Ainsi, et dès l'établissement du projet, de vraies négociations se sont entamées entre la population représentée par les partis politiques Chiites Amal et Hezbollah d'une part, et l'Etat d'autre part : ces négociations seront détaillées plus tard dans la partie qui traite le rôle des habitants dans l'élaboration des politiques et des projets urbains.

Mais dans quelle mesure peut-on compter sur l'espace public de changer l'image d'une ville en l'imposant sur sa population au lieu qu'il émerge de cette dernière ?

C'est ce type de questions qu'essaient de répondre plusieurs chercheurs au Cermoc depuis quelques années, et ce type de question également qui fait partie des négociations entre les différents acteurs impliqués dans ce projet qui freinent jusqu'à maintenant une mise en œuvre rapide des travaux. Pour d'autres professionnels, comme l'ancien président de l'ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth, Assem Salam, ce projet manque bien d'espaces verts en privatisant le littoral et les nouveaux lieux de loisirs, tout en marginalisant l'espace public social actuel des habitants de la banlieue Sud-Ouest.

Mais dans quelle mesure peut-on mobiliser l'espace public pour régulariser l'espace et faire dégager le public ? N'est-il pas l'espace du public, tout le public, ou serait-il l'espace d'un certain public, d'une certaine image souhaitée excluant ainsi le public originaire, voire les résidents en premier lieu ?

5- Privilégier l'aménagement d'espaces publics à travers des procédures et facilitations administratives ? IDAL, Investment Development Authority of Lebanon : Conseil pour le développement des investissements au Liban

IDAL est un organisme public fondé en 1994 par décret du Conseil des ministres auquel il est rattaché. Il a pour mission d'attirer au Liban les investissements privés nationaux ou internationaux qui auraient pour vocation d'investir dans des entreprises de travaux, engendrés par le plan de développement et de reconstruction.³⁹⁸

Quant au rôle d>IDAL, pour favoriser l'aménagement des espaces publics au Liban en général, et dans le Grand Beyrouth en particulier, il se caractérise par les services que ce dernier propose aux investisseurs dans tous les domaines.

Selon son découpage en 3 zones, IDAL privilégie l'aménagement et l'établissement de plusieurs projets en leur apportant à la fois le soutien technique, financier et réglementaire, voire administratif avec une multitude d'offres et d'exemption de taxes : ce rôle indirect sur la favorisation du développement urbain dans le pays, s'explique par les compétences assez larges dont peut bénéficier IDAL dans tous les domaines et avec toutes les administrations

³⁹⁸ INGELS Ch, « les organismes publics chargés de la reconstruction », op.cit., 1997, p.21.

publiques et locales, sans oublier que IDAL intervient dans tous les domaines qui visent à développer le pays, en particulier celui de l'industrie, l'agro-industrie, du tourisme, de la technologie de l'information, de la technologie de télécommunication.

Ainsi, IDAL a sponsorisé le financement et l'établissement du projet LINORD depuis quelques années afin d'assurer une bonne maîtrise d'œuvre et un bon déroulement des travaux et des financements.

D'autres projets en cours sont sponsorisés par IDAL, comme le « Beirut culture & Conference Center » dans la région de Ras Beyrouth (Hamra), afin de regrouper des salles de congrès, de conférences, une bibliothèque, un musée et des salles d'expositions, en plus d'un club sportif ; le projet regroupe encore deux hôtels, des appartements avec des facilités et services sur une surface de 56 000 m² environ. Il sera financé et géré par une société privée en partenariat avec l'Etat.

Un autre projet en cours, celui de « Beirut Emerging Technology Zone », qui vise à créer un parc technologique, le premier en son genre dans la région, afin de promouvoir l'industrie technologique.

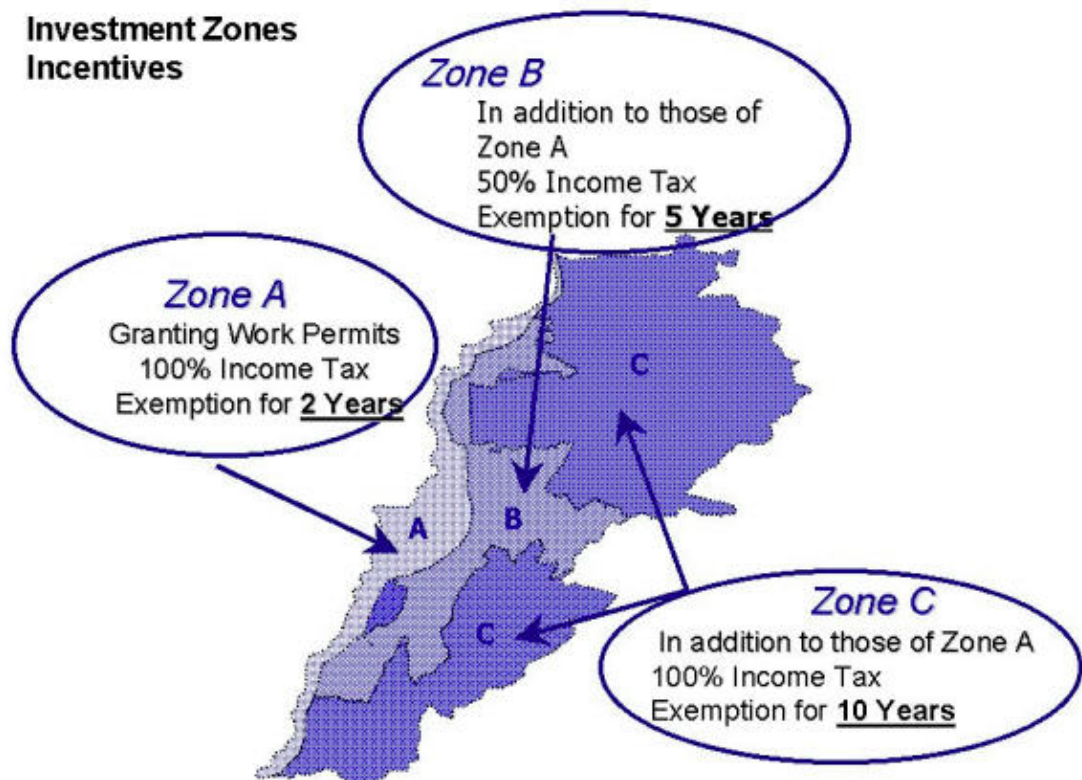


Figure 96. IDAL : Investment Zones Incentives Source : IDAL

Ainsi, et selon les méthodes et services de l'organisme IDAL (surtout le service de « One-stop-shop » qui lui permet de remplacer toutes les administrations publiques ainsi que les municipalités afin de faciliter :les procédures administratives), ce dernier agit selon ses larges compétences sur l'espace libanais en générale, comme sur l'espace public indirectement, en proposant aux investisseurs locaux et étrangers toute une gamme de facilités afin qu'ils investissent dans le domaine urbain et de la construction comme dans les autres domaines.

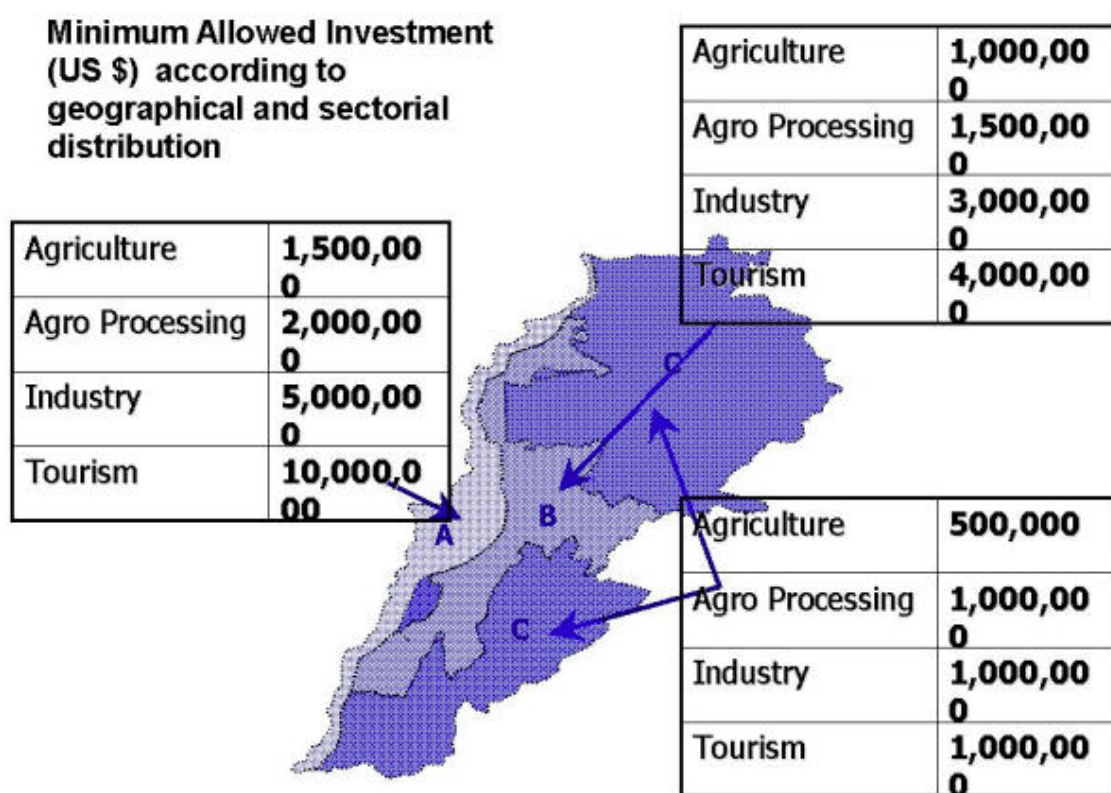


Figure 97. IDAL : répartition géographique des investissements. Source : IDAL.

6- LINORD (société libanaise pour le développement du littoral nordique de la ville de Beyrouth) et la Société Nationale d'entreprises

Le projet Linord est un des plus grands projets de développement de l'environnement au Liban : il comporte la récupération de mer et le développement du littoral situé au nord de Beyrouth et de se prolonger entre le fleuve de Beyrouth et le fleuve d'Antélias, pour une

surface totale de 2.4 millions de m². Le projet entourera les travaux principaux à exécuter par une entreprise privée anonyme. (Linord)

En 1997, le gouvernement libanais, représenté par le CDR a lancé un appel public et limité pour offre de soumission concernant le financement, l'étude, la construction et la garantie des digues de protection et de la réclamation de terrains en mer, des travaux portuaires, de la réhabilitation de la décharge d'ordures à Borj Hammoud, des travaux principaux pour le prétraitement des eaux usées, et des travaux d'infrastructures pour le projet Linord, y compris le transfert au gouvernement du Liban des travaux de service d'ordre public et les obligations y afférent.



Figure 98. Linord et la marina de Dbayeh : maquette du projet. Source : Linord.

Selon le CDR, le projet sera soumissionné sur la base d'un contrat d'Endigge de financement, d'étude et de construction, selon le concept du plan directeur conceptuel les conditions techniques et légales, les exigences de l'employeur et les critères des études.

Dans le projet Linord, la surface globale de terrain à réclamer/développer selon les indications conceptuelles du plan directeur conceptuel s'étend sur une surface brute d'environ 2 400 000 m². L'adjudicataire recevra une partie du terrain réclamé et aménagé pour ce projet, en contrepartie d'entreprendre plusieurs tâches en particulier la réhabilitation du site de décharge des ordures existant à Bourj Hammoud et sa transformation en un parc régional d'agrément, de 260.000m².

Or ce projet est connu aujourd'hui en gros par la Marina Joseph Khoury, ou la nouvelle ville et Marina de Dbayeh. Ce projet planifié depuis de longues années par l'architecte urbaniste Ricardo Boffill (en 1983) n'a réellement démarré qu'en janvier 1996 où une grande partie était déjà terminée. Or depuis le début du projet, c'est la Société Nationale

d'Entreprises (de Joseph Khoury) qui a été chargée des travaux : au début, ce projet devait s'étendre du fleuve de Beyrouth à Nahr el Kalb, et permettre de gagner quatre millions trois cent trente quatre mille mètres carrés sur la mer.

D'après M. Khoury, interviewé en 1999³⁹⁹, cinq entreprises se sont présentées à l'appel de l'offre international lancé par le CDR, et c'est la Société Nationale d'Entreprises qui remporte l'adjudication. Ensuite la surface du projet adjudgé en 1983 a été modifiée ainsi que son programme se limitant enfin aux travaux s'étendant du fleuve d'Antélias jusqu'à Dbayeh. C'est cette partie qui sera ainsi achevée par la Société Nationale d'Entreprises ; quant au reste de l'espace, il a fait l'appel d'offre signalé et remporté par Linord.

Les biens domaniaux sont constitués de routes, de jardins publics et de terrains commercialisables destinés à la vente.

Quant au port de plaisance, qui fait partie du projet, il sera exploité durant 25 ans par M.Khoury. Après cette période, la marina et ses dépendances (club sportif, piscine olympique) seront rendues au gouvernement libanais.

Le projet est subdivisé en trois zones principales très riches en espaces publics :

- 1-zone à usage mixte
- 2-zone d'affaires et de réserves de gaz
- 3-zone d'infrastructures



Figure 99. Linord et la marina de Dbayeh :Plan du Projet. Source : Linord.

9 Primary and Secondary Sewage Treatment Plants

la première zone à usage mixte comprend quatre tranches allant de Nahr el mot à la rivière d'Antelias ; elle couvre une surface de 1101137 m² : elle comprend outre que les espaces résidentiels plusieurs types d'espaces publics :

- **les centres d'affaires et de loisirs** sont situés autour de la marina et forment le complexe commercial et récréationnel le plus important de la banlieue nord de Beyrouth. les activités et les attractions prévues occuperont les visiteurs de nuit comme de jour. L'accès sera possible à partir de Nahr el Mot pour éviter de briser le calme de la zone résidentielle.
- **la promenade côtière bordée d'arbres** à la limite de la zone à usage mixte offre un passage pour piétons de deux kilomètres de long pour le plaisir des résidents et

³⁹⁹ l'orient le jour, le 5/5/1999, p.5.

des visiteurs. Elle représente de plus un lien entre les différentes zones du projet et le parc.

· **la marina** a une capacité de 500 yachts et bateaux de compétition. Elle représente le point essentiel du projet LINORD .

la deuxième zone, qui va de la rivière AlJamloul à Nahr el Mot couvrant une superficie de 564000m² est plutôt réservée à l'industrie et semble moins riche en espaces publics.

Quant à la troisième zone, elle va de Nahr Beyrouth à la rivière El Jamloul, et couvre une superficie de 729430m² : elle comprend outre que des espaces consacrés à l'industrie légère et aux usines de traitement des eaux une surface importante d'espaces publics :

Parc et Jardins, les plus beaux et les plus vastes de la banlieue nord, ils profitent de la vue sur la mer et contribuent à rafraîchir les espaces voisins tout en fournissant des attractions et des facilités sportives.



Figure 100. Linord et la marina de Dbayeh : perspective générale du Projet. Source : Linord.

Ainsi, ce grand projet au Nord de la ville de Beyrouth englobe dans son programme une multitude d'espaces publics (11% du projet : des parcs et des jardins publics sur une surface de 266.273 m²) en commençant par les parcs et jardins publics fournissant des attractions et des facilités sportives ; ensuite une grande marina avec un grand port de plaisance, le plus grand du monde arabe ; enfin la promenade côtière ouverte aux gens depuis quelques années (4 ans) et qui représente aujourd'hui un espace public concurrent à la corniche de Beyrouth, captant toute sorte de population appartenant à toutes les communautés.

Les promenades sont ouvertes à tous, sous réserve du respect d'une discipline de propriété essentielle, dans un espace de cette qualité. A la fin des travaux, se sont des sociétés spécialisées dans la gestion des ports, celle des clubs et de leurs dépendances, dans la vente et l'entretien, qui sera confiée la gestion des différentes activités de la cité afin que son fonctionnement demeure entre les mains de professionnels.



Figure 101. Linord et la marina de Dbayeh : les promenades au bord de la mer. Source : Linord.

Ainsi, la corniche de Dbayeh est aujourd'hui un espace largement ouvert au public de toutes références, de tout âge et de toutes classes sociales, un espace ouvert au sport, au loisir, à la récréation et aux rencontres.

Quant au port de plaisance, il est le plus grand port de plaisance du monde arabe : selon un entretien fait avec M.Khoury,⁴⁰⁰ bénéficiant d'une profondeur de 13 mètres, la marina de Dbayeh peut recevoir 110 grands bateaux pouvant aller jusqu'à 100 mètres de long, et plus de 600 petits bateaux de moins de 20 mètres. Ayant un plan d'eau d'une surface de 120 000 mètres carrés, le port présente des quais totalisant une longueur de 800 mètres, et une plate-forme élévatrice d'une capacité de 600 tonnes.

⁴⁰⁰ l'Orient le jour, le samedi 11 septembre 1999, p.5)



Figure 102. Linord et la marina de Dbayeh : le port de plaisance. Source : Linord.

Créés entièrement par la Société Nationale d'Entreprises, spécialisées dans les travaux marins, le port de plaisance de Dbayeh, ainsi que ses dépendances seront exploités durant 25 ans par la société qui l'a construit. Plus tard, la marina reviendra à l'Etat libanais. Cette partie du projet est déjà achevée. Les dépendances du port ont également été développées. Ainsi une piscine double olympique longue de 100 mètres et large de 24 mètres, des parcs pour enfants, des terrains de tennis, un amphithéâtre en plein air pouvant recevoir 1 200 spectateurs, ainsi que des parkings pour 700 voitures ont vu le jour. Un club privé ayant sa propre école de plongée sous-marine, fait également partie des dépendances de la marina.

Ainsi, ce projet qui privilégie l'espace public en lui consacrant une large partie de ses surfaces, présente aujourd'hui une chance importante pour le Grand Beyrouth qui souffre d'une vraie politique pour les espaces publics.

Espérons d'ailleurs, que ces différents espaces publics aménagés ou en cours d'aménagement resteront dans le futur toujours ouvert au public libanais, et à tout le public sans exclusion sociale ou communautaire, et que ce projet ne se transformera pas dans le futur en une partie privée de la ville.

Ainsi, à tous ces acteurs publics et privés correspondent en partie des projets, des stratégies ou des politiques qui favorisent directement ou indirectement l'aménagement d'espaces publics.

Sans oublier le rôle indirect ou direct des partis politiques dans l'établissement ou la favorisation de création d'espaces publics ou verts...et d'autres acteurs qui joueront le rôle d'urbanistes médiateurs, afin de combler ce vide qui existe entre la population et les organismes publics chargés de la reconstruction.

A ces partis politiques s'ajoutent encore des regroupements privés, des commerçants, des syndicats, des clubs (le rotary club par exemple), favorisant ainsi, d'une manière ou d'une autre la renaissance de l'espace public à Beyrouth.

Section 5 : La politique d'aménagement des espaces publics de Lyon : une référence ou une originalité de méthode ?

Parler de politique d'aménagement d'espaces publics aujourd'hui ne peut se passer sans convoquer la politique de la ville de Lyon, devenue depuis quelques années une référence dans ce domaine.

Bien que cette politique ne soit pas pratiquement évaluée après presque une dizaine d'années de son élaboration, elle présente toujours une originalité à l'égard des espaces publics, que ce soit par ses objectifs, méthodes ou maîtrise d'ouvrage et œuvre.

Dans cette partie, nous évoquons les principaux enjeux de cette politique et ses différentes méthodes et organismes, afin de faire sortir quelques éléments pertinents qui pourront servir d'exemple pour d'autres lieux et pour d'autres cas tout en prenant en compte la spécificité de chaque lieu en question.



Figure 103. Place de Terreaux : Lyon. Source : Pierart & Vanthier, <http://www.lyon-photos.com>.

1- Historique

Ayant comme objectif d'accéder au statut de métropole européenne internationale et d'améliorer le cadre de vie local, l'agglomération lyonnaise s'est saisie depuis le début des années 90 à la requalification de ses espaces publics tout en ayant conscience qu'il fallait

consolider son unité territoriale d'une part et de réguler d'autre part les effets des mutations socio-économiques face à la réalité de ses marges sociales et territoriales.⁴⁰¹

Ainsi, et depuis 1990, l'aménagement de l'espace public se conçoit et se réalise comme une politique d'agglomération, pilotée par la Communauté urbaine de Lyon :

« En fait, cette politique d'aménagement d'espaces publics n'a été affichée comme synthèse de tous les plans sectoriels préparés (le plan bleu pour les espaces fluviaux, la trame verte, le plan Lumière pour l'éclairage public...) et des procédures liées aux quartiers en Développement Social et Urbain (en périphérie) que très progressivement ».⁴⁰²



Figure 104. Les quais du Rhône, Lyon. Source : Pierart & Vanthier, <http://www.lyon-photos.com>.

Vers 1990, la Communauté urbaine procéda à l'identification d'un réseau d'espaces publics à requalifier ; en 1991, un service de maîtrise d'ouvrage des espaces publics sera créée à la Communauté Urbaine de Lyon :

« Dès cette période, deux logiques commencent à se dessiner autour de l'attention portée à l'espace public : l'une économique, l'autre politique. D'une part, au plan de la maîtrise d'œuvre de conception, la collectivité œuvre un nouveau marché, l'organise et le confie à des maîtres d'œuvre extérieurs la conception des espaces plus emblématiques (places et squares) ; d'autre part, on assiste à la transformation d'un thème jusqu'ici relativement « technocratique », en un thème politique local dont les différents maires de la communauté urbaine

⁴⁰¹ BETIN Ch., « Espace (s) public (s) et recherche urbaine en France le contexte et les conséquences à Lyon », (cours donné à EU City CERVIA 1998) ? ENTPE/ laboratoire RIVES-UMR CNRS 5600.

⁴⁰² BETIN Ch., « Espace (s) public (s) et recherche urbaine en France le contexte et les conséquences à Lyon », *op.cit.*

commencent à entrevoir les bénéfices en terme de visualisation de l'action municipale. »⁴⁰³

Vers 1992, la solidarité sur le territoire de l'aménagement est mise en avant :

« Aussi, la politique de requalification des espaces publics est dès lors située par définition au point de rencontre d'une politique d'urbanisme et d'une politique sociale (DSU). La consolidation de l'unité formelle de l'agglomération se traduit alors par un double registre d'interventions spécifiques à ce territoire : Des politiques urbaines d'embellissement pour attirer les catégories socio-professionnelles et les agents économiques Des politiques sociales, dites de développement social urbain, comme moyen de réguler les effets des mutations socio-économiques.(banlieues, exclusion) ».⁴⁰⁴

2- Objectifs

Selon Jean-Louis Azéma⁴⁰⁵, directeur du service Espaces publics du Grand Lyon, plusieurs principes ont fondé cette politique :

En premier lieu, la construction d'une agglomération homogène, voire un centre homogène avec ses banlieues ; ensuite le respect de l'identité et de la mémoire des lieux, voire la mixité culturelle et sociale avec une touche de modernité ; et enfin une unité de travail dans tous les projets.

D'autre part, et dans leur article sur les espaces publics⁴⁰⁶, Jacques Rey et Franck Scherrer expliquent la « réussite de l'expérience lyonnaise en matière de conception et de réalisation de nouveaux espaces publics par son originalité d'articuler trois dimensions qui valorisent d'après eux politiquement l'action sur l'espace public :

La construction d'une identité symbolique

L'Equivalence entre centre-ville et périphérie

Une maîtrise des déplacements urbains (partage de la voirie)

D'autre part, M. Henry Chabert, ancien vice président de la Communauté urbaine, chargé de l'urbanisme et adjoint maire de Lyon, explique le référentiel de sa politique d'aménagement des espaces publics par la traduction d'une identité partagée par les cinquante-cinq communes de l'agglomération :

« Nous avons définis quelques principes : les aménagements seraient de même qualité sur tous les sites, périphériques ou centraux ; ils tiendraient compte de la mémoire et de la singularité de chaque lieu, tout en maintenant une cohérence entre les interventions. Respecter les traditions ne veut pas dire avoir une vision

⁴⁰³ BETIN Ch., « Espace (s) public (s) et recherche urbaine en France le contexte et les conséquences à Lyon », *op.cit.*

⁴⁰⁴ BETIN Ch., « Espace (s) public (s) et recherche urbaine en France le contexte et les conséquences à Lyon », *op.cit.*

⁴⁰⁵ TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001, p.48.

⁴⁰⁶ REY J., SCHERRER F., « Des espaces libres à l'espace sensible : l'espace public au croisement des politiques et les conceptions de l'urbanisme », in *Revue de Géographie de Lyon*, vol 72, 2/97.

passéiste. Il nous semblait essentiel que ces espaces soient représentatifs de notre époque, adaptés à la ville d'aujourd'hui et capables d'évoluer avec elle. »⁴⁰⁷



Figure 105. Place Antonin Poncet, Lyon. Source : Pierart & Vanthier, <http://www.lyon-photos.com>.

D'autre part, un des principaux objectifs de la politique des espaces publics à Lyon est de laisser une grande marge à l'usage quotidien qui fait partie de l'aménagement :

« L'une d'entre elles est de fabriquer des espaces non figés, capables d'être investis par les habitants et pouvant évoluer dans l'idée que l'appropriation sociale naturelle est le meilleur garant de la qualité d'usage d'un lieu, ce qui est le premier objectif à atteindre. »⁴⁰⁸

En effet, les espaces publics ont été conçus à Lyon pour une mixité d'usages et de pratiques sociales en plus de la revalorisation urbaine et architecturale des lieux :

« Plus en détail, il s'agit d'aménager l'espace public comme support d'usages et lieu de vie, à la disposition de la population. Il est important de prendre en compte les diversités, notamment culturelles, des usagers, de leurs attentes, leur psychologie et donc de rechercher, au-delà des réponses fonctionnelles nécessaires, le confort, le beau, la nature, l'art, la rencontre, la mixité, la

⁴⁰⁷ ALLAMAN M., « Espaces publics : Identité – liberté – continuité », *Diagonal*, N°112, avril 1995, p.12

⁴⁰⁸ CHARBONNEAU J.-P., « La politique de l'espace public : Lyon et Saint-Etienne », *Urbanisme*, N°311, 03/2000, p.42.

sociabilité, la signification des aménagements. L'espace public doit donc être abordé en acceptant cette complexité, puis en la gérant. »⁴⁰⁹



Figure 106. Place des terreaux, Lyon. Source : Pierart & Vanthier, <http://www.lyon-photos.com>.

3- Méthodes

Dès 1992, le service maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine de Lyon s'étoffe et devient l'outil d'organisation d'une véritable campagne de transformation des espaces publics. Rattaché administrativement au Département du Développement Urbain, ses méthodes et circuits de prises de décision s'autonomisent rapidement par rapport aux autres services gestionnaires.⁴¹⁰

Ainsi, la politique d'aménagement d'espaces publics de Lyon a pu mettre en œuvre une méthode de travail transversale, en créant une maîtrise d'ouvrage unique pour les espaces publics :

« Nous avons participé à l'émergence d'un nouveau métier, la maîtrise d'ouvrage d'espace public. Parallèlement, le métier de maître d'œuvre d'espace public a évolué. Il est passé d'une approche strictement formelle à une approche intégrant dans l'activité de formalisation les problématiques d'usage et de gestion. »⁴¹¹

⁴⁰⁹ AZEMA J.-L., « L'expérience Lyonnaise, la naissance d'une organisation », in TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001, p.186.

⁴¹⁰ BETIN Ch., « Espace (s) public (s) et recherche urbaine en France le contexte et les conséquences à Lyon », op.cit.

⁴¹¹ AZEMA J.-L., « L'expérience Lyonnaise, la naissance d'une organisation », op.cit., 2001, p.198.

Outre l'originalité de cet organisme multidisciplinaire créé à l'échelle de l'agglomération, le rôle des habitants a été pris dès le début comme un facteur essentiel pour l'élaboration des grands objectifs de la politique et de ses différents projets :

En expliquant la politique d'aménagement des espaces publics de Lyon, J.P.Charbonneau insiste sur la participation des habitants à l'élaboration de leurs espaces publics, en expliquant que tous, maîtres d'œuvres, techniciens, intellectuels, hommes politiques doivent se penser et dialoguer et se confronter ensemble :

« Enfin, il est un rôle essentiel, celui des citoyens, trop souvent minimisé ou perçu parfois avec condescendance. Alors que l'on travaille de plus en plus sur le tissu existant, habité, dans des quartiers où, à priori, l'action publique est ressentie avec méfiance, toute action urbaine qui vise à une certaine efficacité, passe désormais par le débat public, la concertation, au-delà de tout point de vue idéologique ».⁴¹²

Enfin, l'originalité de cette expérience qui pourrait être en quelque sorte un bon exemple pour toute politique d'aménagement d'espaces publics se résume par les tâches suivantes :

La création d'un organisme public à l'échelle du problème en question ; ici l'agglomération et sa dimension interdisciplinaire : A Beyrouth, il y a une nécessité aujourd'hui de créer un organisme qui soit à l'échelle du problème, à l'échelle du Grand Beyrouth, et qui pourra résumer la multitude des acteurs publics de l'Etat.

La construction d'une agglomération homogène : l'unité de travail dans le centre et dans la périphérie : A Beyrouth, seul le centre-ville est en cours de reconstruction, comme s'il était un îlot indépendant des autres parties de la ville : aucun travail de construction d'une agglomération homogène a été fait, outre que le SDAU qui nécessite une vraie reformulation, en particulier au niveau des priorités.

Une valorisation des spécificités des différents lieux et le respect des identités locales et des mémoires des lieux : A Beyrouth, c'est la tabula rasa qui semble définir les nouvelles fonctionnalités des lieux, loin de s'intéresser aux spécificités locales de cette ville, en particulier sa mémoire culturelle, politique, et même architecturale...

La maîtrise du partage de l'espace urbain : A Beyrouth, outre que dans le centre-ville, aucun travail a été fait afin de privilégier les modes doux de déplacement, en particulier le piéton, et la voiture reste toujours l'élément majeur de toute appropriation de l'espace public, en particulier de nos rues.

La participation de tous les acteurs de la ville, les habitants en premier lieu : A Beyrouth, parler de participation, de concertation semble être de la poésie ou de l'irréalisme, à l'exception de quelques régions de la ville où les enjeux confessionnels et politiques semblent prendre le relais de la médiation...cette partie sera détaillée dans la partie suivante...

Enfin, bien que cette expérience nécessite actuellement une vraie évaluation, afin de tracer son harmonisation avec les pratiques sociales présentes depuis plus que 10 ans, elle représente aujourd'hui dans le monde urbain un exemple réussi de programmation, de conception et d'aménagement d'espaces publics.

⁴¹² CHARBONNEAU J.-P., « La politique de l'espace public : Lyon et Saint-Etienne », *Urbanisme*, N°311, 03/2000, p.43.



Figure 107. Place des Jacobins, Lyon. Source : Pierart & Vanthier, <http://www.lyon-photos.com>.

Section 6 : Les référentiels de l'espace public à Beyrouth : vers une cinquième synthèse

1- Synthèses et constats

Parler des politiques publiques des espaces publics à Beyrouth nécessite une interrogation approfondie sur les différentes politiques publiques ou privées d'espaces verts qui semblent se confondre avec ses derniers :

Pour cela, nous avons mené une étude détaillée selon 3 pistes différentes interrogeant à la fois des politiques, des projets et des mesures d'accompagnement, concernant l'aménagement des espaces publics.

Or selon notre étude, les espaces publics à Beyrouth sont présents chez la plupart des acteurs impliqués dans la reconstruction du pays :

Pour les organismes publics, ils existent à travers des projets, lois, schémas directeurs, plans de développement et politiques économiques, directement et indirectement, chacun selon ses compétences et son échelle.

Cependant, aucun acteur public, à l'exception de la municipalité (qui se contente du plan vert) ne semble avoir mis l'espace public au premier rang, voire dans ses principales priorités à travers une politique d'aménagement qui sera consacrée aux espaces publics.

Quant aux organismes privés, ils semblent apprécier l'espace public en le mettant sur la première scène de leurs projets : là, de vraies politiques d'aménagement d'espaces publics ont été faites (Solidere) mobilisant ainsi les multiples dimensions de l'espace public pour des profits économiques, architecturaux, sociaux, privés et publics.

Cependant, ces politiques ont été largement critiqués par plusieurs acteurs et professionnels, en particulier sur l'absence totale ou partielle de la dimension sociale et de la participation des habitants à l'élaboration de leurs espaces publics.

Sans oublier que ces politiques ne se font qu'au niveau très local, sans prendre en compte la totalité du territoire beyrouthin, voire le Grand Beyrouth.

D'où nos premiers constats qui émergent à ce niveau de notre recherche :

Les politiques d'aménagement d'espaces publics sont confondues avec celles d'aménagement d'espaces verts, ce qui leur fait perdre leur multidimensionnalité en les réduisant à des questions sectorielles : ce sont plutôt des questions spatiales, environnementales et économiques qui forment les référentiels de ces politiques bien qu'elles abordent parfois des questions sociales et politiques : ces dernières ne sont pas évoquées comme une priorité dans l'élaboration de ces référentiels qui semble avoir ignoré ou mal compris la géographie du lieu qui s'impose par son échelle d'agglomération.

Au niveau de l'agglomération, aucune politique publique ou privée spécifique aux espaces publics n'a été élaborée ; par contre, il existe un Schéma Directeur qui date depuis une vingtaine d'années et qui trace l'évolution de l'agglomération tout en évoquant quelques grandes lignes sur l'évolution des espaces publics à travers toute l'agglomération : en l'absence d'une vraie politique au niveau de l'agglomération, ce Schéma se présente comme un vrai travail potentiel pour les espaces publics ; reste à le réajuster voire à le réactualiser tout en prenant en compte les derniers changements de la ville, en particulier les deux politiques d'aménagement d'espaces verts, celle de Beyrouth municipale et celle du centre-ville.

Au niveau des limites municipales de la ville de Beyrouth, une politique d'aménagement d'espaces verts remplace celle des espaces publics sous couvert d'un Plan Vert. Ce plan vert qui repose sur la renaturalisation de la ville en 5 ans semble plutôt sectoriel et modeste par rapport aux vrais enjeux socio-politiques qui entourent l'aménagement d'espaces publics intégrateurs à Beyrouth ; bien qu'il propose le réaménagement du Bois des Pins comme espace public majeur de réconciliation et de contact entre les beyrouthins, ce dernier est toujours fermé car il manque d'une vraie vision d'ensemble qui agit à la fois sur le social, sur le politique, sur l'environnemental et sur le spatial...

Enfin, le centre-ville est le seul territoire qui connaît à l'heure actuelle une vraie politique d'aménagement d'espaces publics sous-couverts d'un Schéma Directeur Vert : cette politique privée qui est menée par Solidere repose sur un référentiel moderne et de qualité qui prétend respecter les réalités géographiques et historiques du lieu : ce

nouveau référentiel a l'ambition de changer l'image de la ville en proposant des espaces multidimensionnels et multifonctionnels assez diversifiés ; des espaces de rencontres pour les beyrouthins, des espaces publics touristiques, des espaces publics paysagés, des espaces publics archéologiques... Or en observant les premiers espaces publics aménagés ou en cours d'aménagement de Solidere, il nous semble que ceux-ci ne convergent pas totalement avec les grands objectifs affirmés dans le Schéma Directeur Vert : ce sont plutôt les dimensions spatiales, économiques et internationales qui sont privilégiées au détriment des dimensions sociales, politiques et locales.

D'autres part, d'autres mesures d'accompagnement sont mobilisées pour privilégier l'aménagement des espaces publics à Beyrouth : des mesures économiques (IDAL), des mesures officielles (le ministère), des mesures privées (LINORD), des mesures législatives (DGU)... La plupart de ces mesures ne font pas partie d'une vraie vision globale de l'espace public or d'une politique générale, mais se présentent comme des mesures et projets ponctuels parfois trop limités et trop sectoriels.

2- Analyse

Selon notre étude conceptuelle, analyser une politique publique c'est interroger ses trois dimensions majeures : la dimension cognitive qui formule les principaux objectifs et questions issus d'un vrai travail de décodage de la réalité (un diagnostic) ; la dimension normative qui définit les bases et les références d'encadrement. La dimension instrumentale qui définit les moyens et outils mis en œuvre et mobilisés afin de répondre aux questions/objectifs et normes indiqués.

a- La dimension cognitive des politiques et projets proposés

D'après Jobert et Muller, la dimension cognitive d'une politique publique a pour objectif de fournir les éléments d'interprétation causale des problèmes à résoudre ; ces éléments se construisent à trois niveaux : une représentation globale, une représentation sectorielle et des éléments de transaction.

Or, en analysant les « éléments d'interprétation causale » des problèmes à résoudre, formulés à travers les nouveaux projets et politiques d'aménagement des espaces publics à Beyrouth, nous relevons les remarques suivantes :

Au niveau des 3 politiques élaborées (Schéma Directeur de la RMB, Plan Vert de Beyrouth, et Schéma Directeur Vert de Solidere), les questions formulées regroupent des dimensions tantôt globales tantôt sectorielles de l'image sociale de la société beyrouthine :

En commençant par le SDAU de la RMB, il a bien posé toute une série de questions aussi globales que sectorielles : comment peut-on affirmer le rôle du centre-ville tout en restructurant l'agglomération à travers l'affirmation et la création de centres secondaires périphériques ? Comment peut-on réintégrer les quartiers périphériques communautaires dans continuité naturelle du centre tout en conservant leurs spécificités ? Ainsi, et dès son élaboration, ce SDAU a apporté des éléments d'explication à la causalité des problèmes locaux qui se basent sur l'éclatement de la ville en plusieurs territoires communautaires : cette territorialisation des communautés a induit à une spécialisation des pratiques sociales, projetant ainsi des quartiers périphériques communautaires et confessionnels donnant lieu à des pratiques quotidiennes assez différentes. Or ces questions ont été reprises et modifiées dès les années 90 par le CDR qui a donné une priorité au transport selon son interprétation des causalités du problème d'intégration et d'unification de la ville, niant ainsi les capacités

et les atouts des espaces publics comme éléments fédérateurs dans une vraie politique globale de réconciliation.

Quant au Plan Vert de la «ville de Beyrouth, il explique l'absence d'une identité globale à la ville par des handicaps environnementaux en relation avec une crise des espaces verts « squattés » par le béton, niant ainsi des liens historiques et géographiques : dans quelle mesure peut-on réinventer l'identité de la ville à travers un paysage qui respecte son histoire et ses réalités sociales et culturelles ? Ce plan qui s'intéresse aux limites municipales de la ville, semble privilégier dans son interprétation, les dimensions spatiales et environnementales au détriment des dimensions socio-culturelles et politiques, contrairement au SDAU RMBde 1986. Ainsi, et loin de fournir des éléments d'une représentation globale qui pourront former une référence à la ville, les problèmes et enjeux sont interprétés selon une dimension sectorielle qui privilégie la dimension paysagère sur toute autre dimension.

Enfin, le Schéma Directeur Vert de Solidere explique l'absence d'une identité globale à la ville par la détérioration de son centre-ville qui doit être dorénavant l'élément fédérateur de toute politique globale : comment peut-on créer au centre-ville une zone de ralliement de la trame sociale beyrouthine ? Comment peut-on revaloriser l'image et l'identité de la ville tout en respectant les liens entre le présent, le passé et l'avenir ? Or ces questions, bien qu'elles soient pertinentes, ont été formulées à l'échelle du centre-ville, niant ainsi les atouts d'une globalité territoriale plus importante, celle de l'agglomération beyrouthine qui s'impose aujourd'hui comme l'échelle pertinente de toute intervention.

Bref, ces trois politiques montrent qu'il y a une différence dans les interprétations des causalités des problèmes de la ville, où chacun semble privilégier une piste au détriment de l'autre.

Quant au **niveau des projets proposés**, chacun d'eux semble privilégier une échelle ou un secteur, tout en essayant de répondre à une certaine vision globale en relation avec les 3 politiques déjà évoquées : dans quelle mesure peut-on privilégier la réconciliation entre les beyrouthins après tant d'années de guerre en leur aménageant des espaces publics communs, en particulier dans des endroits stratégiques (le Bois des Pins) ? Comment peut-on réconcilier la mer, et la nature avec la ville tout en offrant aux beyrouthins un grand espace public, de loisir et de rencontre (la Marina du centre-ville) ? Des questions globales et symboliques : dans quelle mesure peut-on affirmer l'importance de la réconciliation et du pardon entre les Libanais en le symbolisant par un jardin public (jardin du pardon) ? Dans quelle mesure peut-on affirmer le rôle international de la ville de Beyrouth notamment de son centre-ville tout en le symbolisant par un jardin public (le jardin international) ? Des questions sectorielles touchant à des sujets assez diversifiés, en particulier le patrimoine de la ville : dans quelle mesure peut-on consolider la mémoire de la ville tout en revalorisant ses différentes époques (le jardin des Bains Romains) ? Comment peut-on moderniser le centre-ville tout en respectant son patrimoine et ses spécificités locales (place de l'Etoile, place des Martyrs) ?

Dans quelle mesure peut-on construire les souks traditionnels dans une approche moderne, tout en respectant les spécificités patrimoniales du lieu (les souks arabes) ?

Ainsi, ces différents projets interprètent différemment les causalités des problèmes locaux, selon plusieurs niveaux et échelles.

Enfin, quant aux **différentes mesures d'accompagnement**, elles ne semblent pas accorder une grande importance à la formulation des questions pertinentes ou à la recherche approfondie des causalités des problèmes locaux : elles se contentent à

poser des questions assez simplistes et temporaires écartant toute échelle globale et multidimensionnelle et ne se limitant qu'au niveau sectoriel : comment peut-on aménager des espaces publics en mobilisant les lois et les règlements (la DGU) ? Comment peut-on privilégier l'aménagement des espaces publics tout en l'écartant des priorités d'intervention (le CDR) ? Comment peut-on privilégier l'aménagement des espaces publics en facilitant les procédures administratives (IDAL, LINORD) ?

En **résumé**, parler d'une seule dimension claire et pertinente dans les différents projets, politiques et mesures d'accompagnement d'aménagement d'espaces publics à Beyrouth semble très loin de la réalité : selon l'instance, ou l'échelle privilégiée, chacun semble interpréter la causalité des problèmes en évoquant des pistes privées, communautaires ou collectives, tout en exprimant des priorités assez diversifiées et parfois contradictoires.

Or selon notre analyse des pratiques sociales dans les différents espaces publics de la ville, les beyrouthins ne semblent pas avoir à leur tout les mêmes interprétations : pour la plupart, la causalité de ces problèmes s'explique par un manque d'une vision globale à l'échelle de l'agglomération et qui pourrait mobiliser toutes les compétences publiques et privées afin de construire une représentation globale, intégrante et partagée. Pour d'autres, la reconnaissance de l'autre semble définir « l'action clé » qu'il faut insérer dans une politique globale de réconciliation.

Ainsi, il me semble qu'il est urgent aujourd'hui de reformuler les questions pertinentes à l'échelle de l'agglomération, tout en reconnaissant en premier lieu les spécificités locales de chaque espace : reconnaître l'autre et son espace, le décoder et essayer de trouver des interprétations communes aux causalités des problèmes de la ville qui touchent sa coupure physique et sociale semblent être les éléments majeurs d'une vraie politique à construire.

Pour comprendre les limites des questions actuelles posées par les différents acteurs à travers les projets, politiques et mesures d'accompagnement, nous passons à l'analyse de la dimension normative des référentiels proposés afin de tester leur cohésion avec les questions qui les sous-tendent.

b- La dimension normative

D'après Jobert et Muller, la dimension normative d'une politique publique définit les valeurs dont il faudrait assurer pour le traitement des problèmes à résoudre.

Or sous quels critères sont fondés la plupart des projets et politiques d'aménagement d'espaces publics à Beyrouth et quels types de valeurs sous-tendent-ils et pourquoi ?

En analysant les **trois politiques** déjà évoquées, nous remarquons que chacune d'elles regroupe des valeurs différentes :

En commençant par le SDAU RMB, il formait dès son élaboration une vision globale à l'échelle de l'agglomération qui touchait à plusieurs dimensions de la ville

- le SDAU RMB formait une référence pour un projet urbain global surtout qu'il avait l'ambition de restructurer les quartiers et régions périphériques à travers la création de centres secondaires, tout en affirmant la centralité du centre-ville.
- Le SDAU RMB formait une référence pour un projet social qui interroge les spécificités des lieux et des sociétés qui s'y trouvent en les reconnaissant en premier lieu : critiqué d'avoir privilégié la territorialisation des communautés en reconnaissant leur présence et en proposant de les restructurer tout en les intégrant au centre, le

SDAU a mis le doigt sur la blessure en osant reconnaître les spécificités sociales des lieux qui regroupent et selon notre étude des pratiques assez différentes.

- Le SDAU formait une référence pour un projet politique qui reconnaît la pertinence de l'échelle de l'agglomération comme ville multiculturelle et cosmopolite : cependant, il manquait la création d'une instance publique à l'échelle proposée.
- Le SDAU formait une référence pour un projet économique global en renforçant les atouts du centre-ville tout en créant des centres secondaires afin de trouver un équilibre entre le centre et la périphérie et d'éviter l'état actuel des lieux, à savoir un centre reconstruit avec une très grande qualité entouré de plusieurs bidonvilles.
- Quant au Plan Vert de la ville de Beyrouth, il se limite à son échelle municipale et présente des normes plutôt spatiales et sectorielles que globales :
- Le Plan Vert ne semble pas être un projet urbain fédérateur, surtout qu'il ne s'intègre pas dans une vision globale à l'échelle de l'agglomération qui s'impose de jour en jour comme la plus pertinente : en effet, les limites administratives actuelles ne forment plus les limites naturelles et pertinentes de la ville, éclatée depuis tant d'années.
- Le Plan Vert ne semble pas être un projet social à l'échelle de la ville, même municipale, bien qu'il évoque des questions ponctuelles en relation avec la réconciliation ; outre les actions physiques proposées, aucune mesure « immatérielles », aucune politique sociale n'est évoquée dans ses objectifs : comme si le spatial prétendait résoudre tous les problèmes de la ville...
- Le Plan Vert ne semble pas être un projet politique à l'échelle de la ville, bien qu'il affirme une ambition de la part de la municipalité de restructurer les différents espaces de la ville : en l'absence d'une vraie politique de réconciliation aux niveaux social et politique, ce plan ne pourra pas résoudre tout seul le problème de l'intégration et de la réconciliation entre les beyrouthins en leur aménageant quelques espaces publics tout en évitant « l'espace public ».
- Le Plan Vert ne semble pas être un projet économique à l'échelle de la ville, surtout qu'il n'évoque pas des mesures d'accompagnements aux actions physiques visant directement ou indirectement le développement économique local.

Enfin, le Schéma Directeur Vert de Solidere présente des caractéristiques parfois intéressantes touchant à plusieurs dimensions :

- Le SD Vert de Solidere ne semble pas être un vrai projet urbain bien qu'il présente des innovations « physiques » intéressantes au niveau des espaces publics urbains qui sont aménagés avec une qualité assez élevée créant ainsi un vrai contraste avec le reste de la ville.
- Le SD Vert de Solidere ne semble pas être un vrai projet de société, bien qu'il interroge dans ses objectifs plusieurs tâches sociales : en prétendant réconcilier les beyrouthins entre eux en leur aménageant des espaces publics urbains, ces derniers semblent favoriser plutôt d'autres dimensions économiques et spatiales surtout qu'ils ont été conçus par des professionnels excluant toute participation du public.
- Le SD Vert de Solidere fait partie d'un projet économique et international à l'échelle du centre-ville visant à le transformer en un nouveau centre d'affaire. Selon cette optique, les espaces publics semblent accompagner cette nouvelle vocation afin de revaloriser l'image du centre tout en captant le maximum de flux monétaires.

Enfin, le SD Vert de Solidere fait partie d'un projet global de reconstruction à l'échelle du centre-ville ce qui affirme un choix politique, voire un projet politique de revaloriser le centre-

ville. Bien que ce projet politique soit plein d'innovations, il semble répondre à des intérêts privés au détriment de l'intérêt public de la ville et de ses habitants.

Bref, ces trois politiques montrent qu'il y a une différence nette dans le choix des normes qui semblent privilégier tantôt une dimension sociale, tantôt une dimension spatiale et tantôt une dimension économique..

Quant aux **projets** proposés, ils soulèvent plusieurs types de représentations, privilégiant dans la plupart du temps la dimension archi-urbanistique au détriment des dimensions socio-politiques :

Le projet des Bois des Pins par exemple a été aménagé pour deux objectifs majeurs : réconcilier la ville avec la nature d'une part et réconcilier les beyrouthins entre eux d'autre part : bien que le premier objectif soit déjà mis en route, voire achevé depuis la fin de l'aménagement du parc (3 ans environs), le deuxième objectif reste toujours absent à cause de plusieurs enjeux socio-politiques qui font que le parc est toujours fermé.

Pour les autres projets aménagés au centre-ville, les dimensions spatiale et économiques sont bien privilégiées et représentent la base voire les normes essentielles : le jardin des Bains Romains, le projet des souks, la place de l'Etoile, la place des Martyrs, représentent des exemples concrets de cette vision « matérielle » (archi-urbanistique) et économique, où le patrimoine et l'histoire sont mobilisés partiellement selon ces trois dimensions afin de légitimer le choix politique des normes. Quant aux dimensions socio-politiques, elles semblent mises à l'écart, voire oubliées ailleurs dans les périphéries...

Enfin, pour les **mesures d'accompagnement**, elles ne semblent pas répondre à aucune vision stratégique à long terme, n'ayant pas aucune référence de base, mais plusieurs vision souvent contradictoires, momentanées et ponctuelles.

Or devant ces différents projets, politiques et mesures d'accompagnement, on ne peut pas ignorer les pratiques sociales analysées précédemment : selon nos analyses, la plupart des projets/politiques d'aménagements d'espaces publics ne concernent que les espaces centraux de la ville, ne dépassant pas ainsi ses limites municipales : quant aux espaces publics de proximité, et qui regroupent la plupart des pratiques quotidiennes de beyrouthins, à l'extérieur des limites municipales, ils ne font pas l'objet d'aucune politique organisée.

Ce qui est privilégié, ce sont les espaces publics centraux ou du niveau de l'agglomération, ce qui met en question tout l'aspect social et politique qui prétend réconcilier la ville et ses habitants. Ces derniers continuent toujours à organiser leurs espaces de proximité selon leurs besoins et modes de vie, créant ainsi des quartiers périphériques assez diversifiés et différents au niveau social et spatial.

c- La dimension instrumentale

Selon Jobert et Muller, la dimension instrumentale d'une politique publique identifie les puissances d'action devant orienter l'action publique : en commençant par les 3 politiques proposées, chacune d'elles présente une vision différente et parfois contradictoire avec l'autre sur la nature des puissances d'action qui devraient gérer les différentes tâches :

Le SDAU RMB est le seul à ne pas avoir une instance publique ou privée à son échelle et qui pourra assurer sa gestion et sa mise en œuvre ; il reste toujours dans les mains du CDR, bien que ce dernier ne s'intéresse qu'à quelques parties selon ses priorités. Or après avoir analysé ses différents aspects, le SDAU RMB nécessite la création d'une instance à son échelle afin qu'elle le transforme en un vrai projet urbain global multidimensionnel.

Quant au Plan Vert, il a été conçu par des professionnels en partenariat avec la municipalité ; cette dernière assurera l'encadrement officiel nécessaire en lui donnant une certaine légitimité ; cette dernière ne regroupant pas la participation des beyrouthins, reste attachée à des normes administratives et techniques.

Enfin, le SD Vert de Solidere est conçu par la société privée Solidere qui assure l'encadrement officiel du projet : cette société privée est responsable de toutes les tâches laissant très peu de place (pour ne pas dire aucune) aux habitants, à la municipalité , à l'Etat et aux associations locales.

Bref, en analysant ces trois types de gestion et qui répondent à trois échelles différentes, on ne peut que souligner la nécessité d'une vraie instance globale à l'échelle de l'agglomération qui pourra assurer la continuité entre les différents acteurs publics et privés tout en associant les habitants et les acteurs locaux avec l'Etat et la municipalité : ceci dans l'objectif de répondre aux questions et normes proposées et dépassent largement les limites des acteurs actuels.

Quant aux projets proposés, ils font parties des politiques et sont ainsi gérés par les organismes compétents déjà indiqués. Enfin, pour les mesures d'accompagnement, chaque organisme semble travailler tout seul sans aucune vraie coopération avec les acteurs en question. Chacun mobilise ses compétences, voire ses objectifs en l'absence d'une seule vision globale de référence.

3- Quelques éléments de réponse

Ces différents constats issus de notre étude nous apportent quelques éléments de réponses à nos questions de recherche, en particulier à la troisième et quatrième question :

Comment sont conçus et gérés les espaces publics à Beyrouth et quels sont leurs référentiels de base ? Peut-on affirmer un certain changement de référentiel qui touche à la fois les acteurs et l'espace public de la ville ?

Selon ces constats, nous pouvons affirmer partiellement la première thèse évoquée dans la problématique, et qui interroge les référentiels des espaces publics, notamment leur capacité à concevoir des espaces publics de qualité : mais ces espaces publics et contrairement à ce qui est annoncé dans cette thèse, et dans les objectifs même de leur politique, ne semblent pas favoriser le contact et la rencontre voire la réconciliation entre les beyrouthins, qui ont été écartés de toute participation ou consultation.

Ce constat nous mène à la synthèse suivante : en convergeant avec la plupart des professionnels et chercheurs qui ont critiqué le sens des espaces publics proposés au centre-ville, ces derniers ne semblent pas répondre totalement aux problèmes socio-politiques de la ville : ils semblent plutôt privilégier l'image économique et internationale du centre-ville pour des intérêts privés en s'abstenant de penser à la fois localement et « internationalement », « sectoriellement » et globalement, à l'échelle du centre-ville et à l'échelle de l'agglomération...

Ainsi, on peut affirmer déjà qu'il y a aujourd'hui un nouveau référentiel à Beyrouth : ce nouveau référentiel plein d'ambitions, semblent réellement affecter l'image physique des espaces plutôt que les modes et pratiques sociales ; or sur le terrain, les premiers projets aménagés ou en cours d'aménagement semblent privilégier quelques dimensions sur d'autres contrairement à ce qui est annoncé dans les objectifs, en particulier en ce qui concerne le tissage du centre-ville avec son entourage physique et social.

Quant aux acteurs, ils semblent avoir changé comme les espaces : ce sont dorénavant des acteurs privés soutenus par des enjeux économiques que confessionnels, excluant toute participation ou rôle des beyrouthins et de la société civile de la ville.

En résumé, c'est l'intérêt général qui est mis en question, face à l'intérêt privé, et seul un organisme public à l'échelle de l'agglomération beyrouthine pourrait prendre en charge son établissement à travers un travail qui revalorisera à la fois le centre et les périphéries, tout en tissant des liens avec les habitants et avec les différentes mémoires de leur ville.

Mais dans quelle mesure peut-on construire la ville, sans la ville, sans ses habitants, sans ses spécificités locales ? Est-ce seulement une question d'échelle et d'organisme et tout sera bien aménagé, ou doit-on élargir notre champ d'intervention afin qu'il puisse intégrer toutes les composantes la ville, qui font d'ailleurs la ville ?

Dans la partie suivante, nous essayons de répondre à ces questions, en détaillant le rôle actuel des habitants et des usagers, voire du public beyrouthin dans la programmation et dans l'élaboration des politiques ou des projets d'aménagement d'espaces publics, même s'il semble absent jusqu'à l'heure actuelle.

Chapitre 16 : Médiation et participation ; rôle des beyrouthins dans l'élaboration des nouveaux espaces publics



Figure 106. Place de l'Etoile, Centre-Ville de Beyrouth. Source : Joseph SALAMON 2004

Selon la deuxième partie de cette thèse, il est simpliste de parler de concertation et de participation du public beyrouthin à l'élaboration de ses espaces publics : il est le premier absent dans les politiques d'espaces publics déjà exposées, notamment dans les projets détaillés et dans les différentes mesures d'accompagnement.

Mais cette absence officielle et formelle n'induit pas qu'il est indifférent ou « inculte » voire incompétent et passif envers ce qui se passe devant lui ; bien qu'elles soient très modestes et informelles, les interventions du public sur son espace public existent ponctuellement et selon des intérêts plutôt de proximité que globaux.

Ce chapitre tente apporter des éléments de réponse à ces différentes interrogations en général et aux deux dernières questions de notre problématique : ces dernières interrogent la relation qui existe entre le public beyrouthin et les politiques publiques, à travers l'aménagement des espaces publics de la capitale.

Il tente apporter aussi des éléments de vérification à notre 3^{ème} hypothèse de recherche : en l'absence d'une vision partagée de l'action publique et de l'intérêt général,

les nouveaux espaces publics de la capitale et de son centre ne semblent pas répondre aux objectifs déclarés dans les différentes politiques d'aménagement, en particulier celui de la réconciliation entre les beyrouthins.

Or d'après notre étude théorique, tisser la ville sur la ville c'est travailler avec tous les acteurs de la ville, en particulier avec les habitants qui seront les premiers usagers de la ville.

Ainsi, et tant qu'il n'y a pas de vraie démocratie locale et nationale, qui retisse les liens entre l'Etat et les individus, parler de participation semble être loin de la culture de tous les acteurs décideurs.

Ce chapitre est divisé en 4 sections : la première a pour objectif de tester les réactions du public beyrouthins face à des notions comme la participation, la concertation... Elle tente de tester la cohérence entre la vision des aménageurs et politiciens d'une part, et celle des habitants et usagers de l'autre part.

Le deuxième tente d'expliquer les raisons et les enjeux de l'absence presque totale du public beyrouthin dans l'élaboration des politiques et projets d'aménagement d'espaces publics de la capitale.

Le troisième chapitre vise, à travers une étude approfondie, à rechercher les quelques « embryons » de participation des beyrouthins, voire leurs rôles secondaires, informels et indirects d'agir sur leurs espaces publics.

Enfin, le quatrième nous présente une synthèse sur le rôle des beyrouthins dans l'élaboration de leurs politiques et projets d'espaces publics.

Section 1 : Entre participation, concertation, consultation, information et imposition : le public beyrouthin, un public spectateur ?

Selon nos enquêtes menées durant l'été 2002 à Beyrouth, la plupart des beyrouthins ont regretté le fait qu'ils ne soient pas intégrés d'une manière ou d'une autre voire consultés avant et durant l'aménagement des espaces publics de la ville.

En effet, nous avons demandé aux gens de nous définir leur rôle dans l'élaboration des politiques et projets actuels d'espaces publics :

« Quel(s) rôle(s) avez-vous dans la constitution des espaces publics à Beyrouth ? »

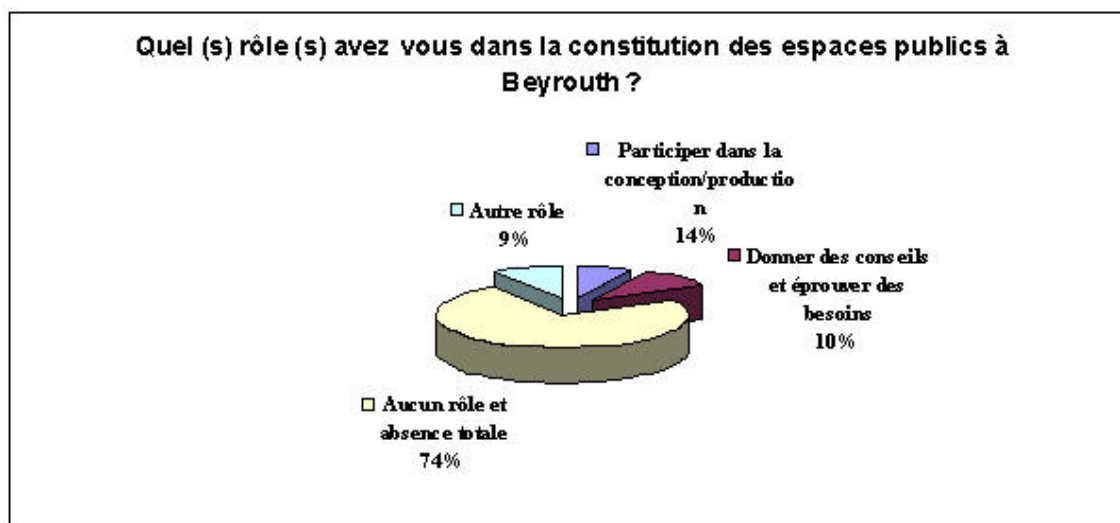


Figure 108. Question sur le rôle des beyrouthins dans la constitution des espaces publics de Beyrouth. Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

Quant aux réponses, la majorité des gens (74%) ont exprimé leur absence totale en affirmant qu'ils n'ont aucun rôle à jouer :

Pour une grande partie, les responsables ne respectent pas leurs avis et ne les prennent pas en considération : cette attitude négative induit une certaine impuissance dans la partie des habitants :

« Personne ne respecte notre avis »

Pour une autre partie, les décideurs travaillent selon une logique fermée et personnelle : cette logique est loin d'être ouverte et intégrante et ne laisse pas de place à aucune vision partagée :

« Le cercle des gens qui prennent les décisions est un cercle hermétiquement fermé »

D'autre part, beaucoup de gens ont exprimé une absence de communication avec les responsables qui travaillent selon leurs intérêts privés, tout en imposant leurs choix et leurs façons de voir les choses sans prendre en compte les attentes des gens :

« Les espaces publics nouveaux ont été imposés par des autorités précises ; ils ne symbolisent pas nécessairement les aspirations du public »

Enfin, une grande partie des interrogés ont exprimé leur enthousiasme et leur motivation à participer dans l'action publique, en particulier dans les nouveaux projets d'espaces publics : cependant, ils ont expliqué leur incapacité par l'absence d'instances de médiation ou de participation, voire par l'absence de moyens et méthodes permettant leur participation.

Ces 4 pistes de réponses expliquent déjà l'absence des beyrouthins dans toute politique ou projet urbain tout en insistant en gros sur l'incohérence de leur vision avec celle des responsables d'une part, et sur l'absence de moyens et méthodes, voire d'une culture de projet et de partage d'autre part.

Pour comprendre le sens de ses raisons, nous passons à la deuxième question posée aux beyrouthins et qui interroge la production des espaces publics d'une part, et leurs attentes et pratiques sociales de l'autre part :

« **Quels types de relations y a-t-il entre les espaces publics conçus et produits par les professionnels d'une part et vos différentes pratiques et attentes d'autre part ?** »

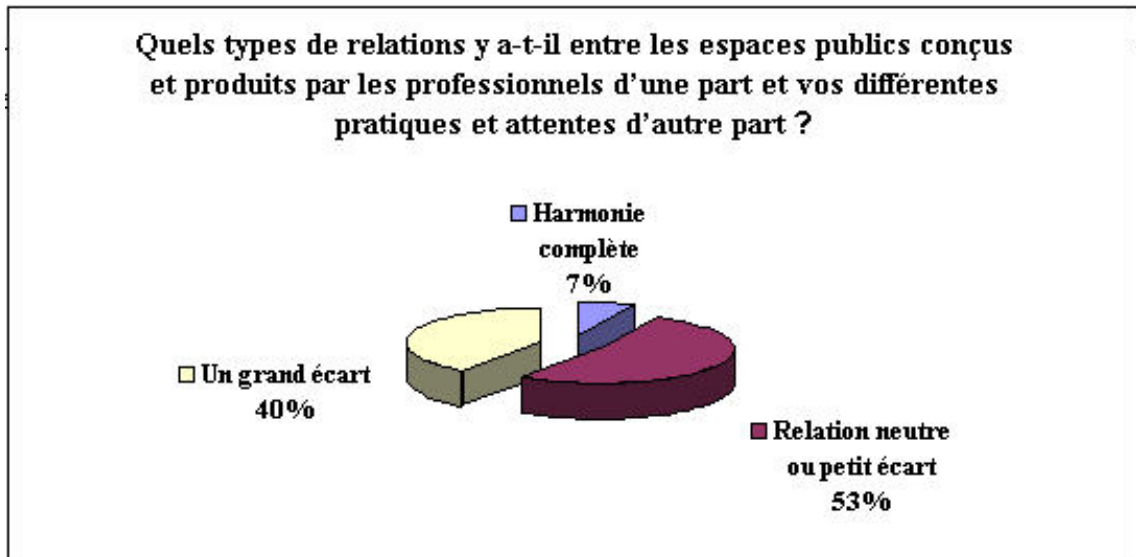


Figure 109. Question sur la cohérence entre les attentes du public beyrouthin d'une part et des politiques et projets d'aménagement d'espaces publics d'autre part. Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°2, été 2002

En effet, 53 % ont exprimé qu'ils ont une relation neutre avec les espaces publics conçus et aménagés par les décideurs : pour eux, ces projets ont passé « à côté » de leurs désirs et attentes en leur proposant des espaces publics artificiels vides de leurs contenus : des espaces touristiques aménagés plutôt pour changer l'image de la ville selon des intérêts économiques privés, écartant toute possibilité de réaménager des lieux de brassage social, des lieux de contact et d'intégration :

« J'ai eu la chance étant petite de voir Beyrouth d'Antan. Le Beyrouth actuel est factice, artificiel et dénué d'humanité : ce sont des blocs de construction » roses » sans âmes ni vie. Ce n'est pas Beyrouth... »

D'autre part, 40 % ont exprimé qu'il y a un grand écart entre leurs attentes et pratiques sociales d'une part et les nouveaux espaces publics proposés et aménagés par les décideurs d'autre part.

Cette attitude s'explique par les raisons suivantes :

Pour une grande partie des gens, les nouveaux espaces publics sont aménagés pour des intérêts privés et pour une certaine classe plutôt riche ce qui les rend inaccessibles par tout le monde :

« **D'abord, c'est clair que l'espace public n'existe plus ; il est remplacé par l'espace privé qui est conçu pour les seuls riches du pays...et donc le public a un difficile accès à ces espaces plutôt privés que publics...** »

Pour une autre partie, les professionnels de l'espace sont très loin du public et continuent toujours à travailler dans leurs visions sectorielles : ces visions semblent confirmer un problème au niveau des pratiques de l'urbanisme qui semblent plutôt proches au fonctionnalisme français.

« **Les professionnels ne pensent pas comme moi...ils sont loin du public** »

Pour d'autres gens, ces espaces sont aménagés d'une qualité très élevée (surtout au niveau des matériaux, mobiliers urbains...) et manquent énormément d'espaces ouverts qui soient plutôt populaires et simples :

« Il n'y a pas de grands espaces ni de matériaux convenables pour s'amuser ou passer le temps ».

Pour une autre partie des gens, ces espaces publics ne sont pas multifonctionnels, car ils ne semblent pas privilégier une appropriation de tout âge ni de toute classe sociale.

« Je m'attendais vraiment à des espaces aménagés pour tout le monde »

Ainsi, et en croisant ces réponses avec les nôtres, en particulier celles élaborées dans la deuxième partie, il nous semble qu'il existe un vrai écart voire une vraie divergence entre les espaces publics aménagés et conçus uniquement par les professionnels d'une part et les attentes et désirs des gens d'autre part.

En effet, aucune enquête publique n'a été faite avant et durant l'élaboration des différentes politiques et projets urbains : ils sont plutôt conçus dans des bureaux fermés par des « techniciens » spécialisés et sous les objectifs des « politiciens » responsables de ces différents projets.

Pour comprendre cette absence presque totale des beyrouthins, nous passons d'une manière plus approfondie à l'analyse des raisons qui ont induit une telle pratique et de tels choix.

Ainsi, et dans l'absence de toute participation directe du public beyrouthin dans l'élaboration des politiques et projets urbains en relation avec leurs espaces publics, il serait pertinent de comprendre en premier lieu les conditions qui n'autorisent pas une telle démarche.

Section 2 : Tisser la ville sur la ville ou tisser la ville sans la ville ? Le public beyrouthin, le premier absent dans les politiques et projets d'aménagement d'espaces publics

Comment expliquer cette absence du public beyrouthin dans les politiques et projets urbains de sa ville, en particulier ceux qui sont en rapport avec les espaces publics ?

Pour répondre à cette question, il serait intéressant d'interroger les différentes politiques détaillées dans la deuxième partie afin de comprendre les raisons qui ont induit à cette absence qui semble plutôt imposée que voulue.

1- Le Plan Vert : absence de démocratie locale ?

Comme nous avons vu dans les chapitres précédents, le Plan Vert a été préparé par des spécialistes de l'espace, en particulier par des paysagistes en collaboration avec la municipalité de Beyrouth et avec le Conseil Régional Ile-de-France.

Ce Plan Vert, bien qu'il soit élaboré en coordonnant avec la municipalité de Beyrouth tout en se basant sur quelques enquêtes de terrain, fut essentiellement le fruit de quelques spécialistes de l'espace dans une logique de plan plutôt que de projet.

En effet, cette logique de plan et d'acteurs résume en gros les pratiques de l'urbanisme au Liban ; ce sont toujours des « techniciens » qui préparent les projets avec une vision de

plan plutôt sectorielle que multidimensionnelle ; ce sont majoritairement les architectes qui s'occupent de cette tâche qui se résume par un travail bureaucratique figé et sectoriel.

Ainsi, la plupart des municipalités libanaises qui ont des capacités humaines et économiques travaillent en partenariat avec des bureaux privés spécialisés ; et ce qui s'est passé avec le Plan Vert ne semble pas être très loin de ses pratiques, surtout que c'est une agence de paysagisme privée étrangère qui s'est occupée du plan.

Cette pratique montre qu'il y a un **problème** dans la **culture urbaine** locale, où tout le monde semble avoir délégué les enjeux des projets urbains aux spécialistes, élus et techniciens, comme si la ville devrait toujours se modifier selon leurs visions. Ainsi, le public s'est retrouvé depuis longtemps, voire depuis le Mandat français, éloigné de ces tâches qui concernent le travail de professionnels : cette vision qui s'inspire de l'urbanisme « fonctionnel français des Modernistes » semble donner une certaine légitimité à cette pratique courante au Liban.

D'autre part, un deuxième enjeu s'ajoute à cette manière de « voir les choses » : l'**absence** de vraies **relations** entre l'**individu** et sa **municipalité** : le **problème** d'une vraie **citadiné**. En effet, cette relation a été largement touchée pendant les années de guerre, surtout que depuis, il n'y avait pas eu de nouvelles élections municipales : ces dernières ont eu lieu depuis quelques années...et la décentralisation semble très loin d'être mature. Or selon notre étude conceptuelle, la plupart des projets urbains en Occident sont menés aujourd'hui par les collectivités locales qui essaient de jour en jour de faire participer les habitants et la société civile.

Ainsi, et pour ces deux raisons, il me semble naturel d'évoquer l'absence de la participation des beyrouthins à l'élaboration du Plan Vert : le débat public n'existe pas ; les comités de quartiers n'existent pas ; les instances de médiation n'existent pas ; et la municipalité de Beyrouth, comme la plupart des municipalités libanaises, est très loin de jouer ce rôle de médiateur entre les habitants et les professionnels d'une part, et entre les habitants et l'Etat d'autre part.

En effet, la « médiation » semble fonctionner ailleurs, par l'intermédiaire des communautés qui continuent jusqu'à nos jours à représenter les intérêts de leurs partisans.

Mais cela ne signifie pas une absence totale des relations entre les beyrouthins et leur municipalité : en coopérant avec le département des espaces verts de la municipalité, plusieurs individus ou groupements ont apporté des soutiens humains et économiques afin d'augmenter les espaces verts de leur capitale, en particulier dans leurs proximités...

Mais ces types de coopération restent très modestes et ne dépassent pas l'échelle de proximité, voire du quartier d'une part, et des mesures ponctuelles d'autre part.

D'après cet exemple nous sentons bien qu'on est très loin à Beyrouth du principe de « gouvernance » largement privilégié en Occident.

2- Le Schéma Directeur Vert de Solidere : absence d'une culture urbaine participative

Quant au Schéma Directeur Vert de Solidere, et contrairement au Plan Vert, il correspond à une politique globale à l'échelle du centre-ville. Cette politique est menée depuis 10 ans par une société privée Solidere, largement critiquée depuis sa « naissance ».

Cette privatisation du centre-ville a été défendue par ses acteurs car elle présentait plusieurs atouts et bénéfiques :

Elle résout les incapacités techniques et économiques de l'Etat à exproprier et à remodeler les terrains en créant une instance regroupant à la fois les ayants droits et les bénéficiaires.

Elle se présente comme une méthode rapide et efficace qui surmonte toutes les mesures administratives et toutes les complications législatives surtout que la loi interdit l'expropriation publique hors de l'intérêt public.

Or cette société foncière fut largement critiquée surtout qu'elle excluait une vraie participation de tous les acteurs concernés, en particulier la municipalité, les habitants, les ayants droits et l'Etat :

La privatisation du centre semblait contredire la loi qui défend le droit des propriétés privées privilégiant ainsi l'intérêt privé au détriment de l'intérêt public : cette confusion d'intérêts est renforcée par l'absence d'un vrai rôle de l'Etat d'une part et de la municipalité d'autre part ; alors que selon Solidere, la société est un objet d'intérêt général même si son statut est privé.

La modernisation « à la table rase » fut largement contestée par le public beyrouthin en général et par les professionnels en particulier ; ce nouveau référentiel qui tente changer l'image de la ville fut modifié dans ses détails (abandon du plan de détail Eddeh après les larges contestations sur le patrimoine), mais maintenu dans ses grandes lignes. (le Schéma Directeur ne fut pas modifié).

Ainsi, pour ces deux raisons, le changement d'acteurs, et le changement de référentiel, la société civile beyrouthine entreprit plusieurs méthodes afin de faire arriver sa voix :

L'association des commerçants beyrouthins a envoyé au gouvernement, et dès 1992, une demande de modification du projet de constitution de la société privée contestant son exclusion surtout qu'il était le représentant légitime des commerçants du centre-ville.⁴¹³

Les grands propriétaires et locataires se sont regroupés dans un comité nommé « comité de défense pour les ayants droits du centre-ville » et ont largement mobilisé leurs contacts contre la création de la société privée.

Le Conseil Supérieur de l'Urbanisme critiqua le Schéma Directeur proposé par Solidere : selon lui, il va changer les bases sociales du centre-ville d'une part ; et qu'il ne s'intègre pas dans une vision d'ensemble, ni à l'échelle de la ville municipale, ni à l'échelle de l'agglomération.

D'autre part, plusieurs architectes (Jade Tabet, Assem Salam, Ziad Akl...) se sont regroupés afin de proposer une nouvelle politique alternative à celle qui a été adoptée : cette politique se basait sur les tâches suivantes :

- Renforcer le rôle de l'Etat qui devrait avoir une mission principale dans le projet du centre-ville
- Défendre les droits publics de l'Etat, et de la municipalité
- Renforcer la démocratie participative dans toute proposition, politique ou plan proposés
- Créer des sociétés privées à échelle de proximité dans les sections où il serait difficile de résoudre les problèmes de l'expropriation
- Défendre les droits privés des propriétaires et des ayants droits

⁴¹³ voir le journal Al-Safir du 10/10/1992.

- Intégrer le Schéma Directeur proposé dans une politique globale de l'agglomération tout en révisant les limites municipales actuelles de Beyrouth qui nécessitent une large modification.

Ainsi, toutes ces contestations s'ajoutent à d'autres comme celles de May et Michael Davie, de Nabil Beyhum, de Jade Tabet...et d'autres chercheurs et professionnels, et qui convergent vers un seul objectif : défendre l'intérêt général de la ville en tissant la ville avec la ville et non pas sans la ville.

Malheureusement, ces contestations n'ont pas changé grand chose, en particulier en ce qui concerne la méthode choisie et qui exclut toute vraie participation de la société civile ; sans nier qu'ils ont amené la société à modifier son plan de détail en renforçant partiellement la préservation de spécificités locales et du patrimoine de la ville.

Ainsi, le Schéma Directeur Vert fut préparé dans ce contexte par des professionnels sous les objectifs du Schéma Directeur général excluant toute participation extérieure, à la fois dans les grands objectifs et dans les détails des projets proposés.

Ces nouveaux espaces publics sont ainsi aménagés selon la vision des techniciens, qui semble plutôt sectorielle que multidisciplinaire : aujourd'hui, on sent une vraie nécessité de créer une instance de participation où les gens seront informés, consultés et concertés, afin de faire revivre les nouveaux espaces publics proposés et aménagés ; c'est plutôt la dimension sociale qui semble manquer dans la plupart des nouveaux espaces publics proposés...

Or la vision technocratique et esthétique de la ville est venue pour répondre à une autre économique, gérée par des groupes financiers qui ne voient dans Beyrouth qu'un site potentiel pour leurs affaires selon MF. Davie.⁴¹⁴

Or dans ce projet, la participation des habitants et ayants droits fut « économique » comme une « bonne affaire » à travers les actions de la compagnie foncière donnant l'illusion d'une démocratie participative : ce phénomène remplaça les propriétaires par des groupes financiers ; d'où la première exclusion du public beyrouthin de ses droits comme propriétaire ou ayant droit dans la ville qui est devenu un simple détenteur de quelques actions fictives...

Or selon MF.Davie, la négociation qui se déroula au début du projet se résuma en deux tâches uniques : un volet économique avec les ayants droits et quelques groupes financiers sur les bénéfices de chacun ; et un volet esthétique avec quelques particuliers, chercheurs, techniciens...sur l'aspect historique de la ville, voire sur son image physique et celle de ses espaces publics, selon des modèles imaginés plutôt que vécus...⁴¹⁵

Ces quelques remarques montrent bien qu'il n'y a pas eu une vraie concertation avec le public beyrouthin en particulier et libanais en général ; il y a eu quelques informations au grand public à travers des expositions, excluant toute consultation ou concertation, excluant toute enquête publique, excluant tout atelier commun de travail...

Bref, selon cette expérience, un deuxième problème de relation semble s'affirmer : l'absence de relation entre Solidere et le public beyrouthin, entre le maître d'œuvre et d'ouvrage d'une part et les habitants d'autre part : l'absence d'une vraie culture urbaine qui pourra reconnaître les compétences du public en premier lieu et l'associer à sa démarche

⁴¹⁴ DAVIE M.F., « Beyrouth : Quelle ville pour quel citoyen ? » Institut du Monde Arabe, Paris, Séance du 19 mai 1994, « la reconstruction de Beyrouth ».

⁴¹⁵ DAVIE M.F., « Beyrouth : Quelle ville pour quel citoyen ? », op.cit., 1994.

en deuxième lieu : ceci restera toujours absent tant qu'il n'y a pas d'instances de médiation, tant qu'il n'y a pas de vrais médiateurs...

Or cette démarche de projet fut bien rapidement appliquée à cause d'un facteur très important : l'absence en gros des intérêts confessionnels dans le centre-ville, ou l'absence d'une vraie territorialisation confessionnelle dans le centre-ville, devenu un no man's land depuis une trentaine d'année...

Selon cette expérience, on sent l'absence d'un vrai projet de société, d'un vrai projet urbain, d'un vrai projet de partenariat avec toute la société civile de la ville ; cette société qui s'est ainsi retrouvée comme un public spectateur qui ne peut que subir une logique d'en haut, en raison d'une **absence d'une vraie médiation intellectuelle**.

Et nous continuons les exemples afin de comprendre cette absence imposée de ce public qui, n'ayant plus de droit dans son centre ne semble plus compétent aux yeux des responsables pour le faire associer à leur démarche : comme si la compétence du public et ses droits se résumaient seulement par des enjeux physiques et matériels gommant ainsi toute compétence sociale...

3- Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Métropolitaine de Beyrouth (SDAURMB) : absence d'une démocratie nationale ?

Comme nous avons vu dans la partie précédente, le SDAURMB fut préparé durant la guerre (1986) mobilisant à la fois des acteurs locaux, publics, communautaires et internationaux : le CDR et la DGU représentant le gouvernement libanais ; l'IAURIF représentant le gouvernement français : mais ce qui caractérisa cette coopération à l'époque c'était plutôt ses ambitions de trouver une « charte de consensus urbain » voire d'un projet intégrateur plus qu'un projet technique ; pour cela, la mission franco-libanaise représentant les deux gouvernements regroupa une équipe formée de techniciens venus de toutes les communautés.

Le but de ce Schéma était d'intégrer les besoins de toutes les communautés à travers une charte de consensus urbain à l'échelle de l'agglomération.

Ce Schéma Directeur se présente aujourd'hui comme le seul exemple de coopération urbaine associant toutes les communautés : mais cette coopération fut à travers des « médiateurs » « techniciens » représentant des « communautés » et excluant toute participation « individuelle » représentant des « citoyens beyrouthins », ou des « citoyens libanais » obligés toujours à se référer à leurs communautés...

Ainsi cette troisième référence à l'échelle de l'agglomération fut préparée dans une vision de partage, considérant les communautés comme la bonne instance de représentation : et d'ailleurs, cette expérience n'était pas loin de la réalité ; les communautés étaient et semblent être toujours le seul vrai représentant de la société civile au Liban ; ceci induit à une troisième problématique de relation, celle d'une **absence de relation entre le public citoyen, le public citoyen avec son Etat** et ses administrations.

En effet, ce problème de citoyenneté a été bien abordé dans les chapitres précédents : il se résume par une crise d'appartenance et par une crise d'identité renforcées par un système politique confessionnel qui met la communauté confessionnelle comme une médiation obligatoire entre l'Etat et le public.

Pour cela, il semble nécessaire, voire urgent aujourd'hui de reprendre ce SDAU en général et d'en tirer une vraie politique d'aménagement d'espaces publics à l'échelle de l'agglomération tout en lui créant une vraie instance de médiation :

une instance publique qui pourrait intégrer le public beyrouthin directement sans qu'il soit forcé de passer par les communautés d'une part ou par les techniciens d'autre part ; cette logique qui associe à la fois les individus, les communautés, l'Etat, les élus et les techniciens semble très loin de la réalité actuelle du pays bien qu'elle soit urgente.

En résumé, c'est un problème de démocratie qui semble bloquer toute condition de participation.

Ainsi, et selon cet exemple, on sent bien l'**absence** d'une vraie **médiation du pouvoir** qui pourra englober tout le monde directement.

Section 3 : Le public beyrouthin et la concertation : quelques embryons de concertations ?

Selon notre entretien avec madame Ajouz, qui est responsable du comité des espaces verts à la municipalité de Beyrouth, ce dernier compte beaucoup sur les partenariats avec la société civile beyrouthine.

En effet, Madame Ajouz s'est montrée très enthousiaste et très motivée à coopérer avec toute personne afin de rendre la ville plus verte et plus respirante.

Pour cela, elle compte bien sur les dons privés et sur les petits partenariats afin de travailler à l'échelle « micro », celle du quartier, qui concerne directement les habitants et les usagers de la ville ; surtout que la municipalité semble manquer de vrais budgets pour les espaces verts.

Ainsi, le comité des espaces verts essaie depuis quelques années de renforcer le « sens de la citoyenneté » beyrouthine en sensibilisant les gens à s'intéresser à l'espace vert : ce travail de partenariat à l'échelle « micro » qui respecte les grandes lignes du Plan Vert, se fait selon 3 niveaux d'acteurs : un premier avec les individus et privés ; un deuxième avec les associations locales ; et un troisième avec les sociétés privées.

1- Participations individuelles et privées

Dès son arrivée (élection) au Conseil Municipal de Beyrouth, madame Ajouz s'est efforcée de tisser des liens avec le secteur privé et avec la société civile afin de pouvoir résoudre les problèmes économiques et techniques qui confrontent le comité des espaces verts.

Ainsi, elle a lancé un appel aux citoyens libanais demandant toute sorte d'aide, à savoir des plantes, du terre, du matériel de jardinage , des aides techniques...

Cette coopération avec les individus se fait selon 3 manières :

Une première, celle de recevoir toutes sortes de dons, et de propositions techniques : en travaillant selon un lien étroit avec les individus, le comité a déjà reçu des dons privés d'une valeur de 100 000 \$. Selon madame Ajouz, un couple par exemple a offert 35 000 \$ pour planter l'un des jardins de la capitale tout en se privant des décorations florales de son mariage...et cet exemple s'ajoute avec des dizaines et des centaines d'autres, où les individus ont offert plusieurs types de dons.

Une deuxième partie qui est contraire à la première : le comité des espaces verts offre des arbres et des plantes à toute personne ayant la motivation de faire planter son jardin privé, les trottoirs ou les rues qui lui sont proches ; ce travail se fait gratuitement sous la surveillance des ingénieurs du département vert. (voir dans l'annexe des demandes privées de plantes...)

Une troisième, celle de coopérer avec des personnalités connues, qu'elles soient des chanteurs, artistes, acteurs...cette collaboration vise à inciter les gens à la sensibilisation des espaces verts ; on peut citer à cet égard la coopération qui a eu lieu avec la « miss lebanon 99 », madame Clémence Achkar durant le lancement d'une campagne de « plantation et de verdure » dans le quartier « Tarik Jadideh » en 2000.

2- Les associations locales

Un deuxième niveau de coopération se fait avec les associations et clubs locaux :

L'association sociale de la région de Horj par exemple, présidée par Dr Khair Kadi, membre de la municipalité de Beyrouth et de son comité vert, ne cesse de coopérer avec les acteurs publics en général et avec la municipalité en particulier ; elle tente privilégier l'aménagement d'espaces verts dans les quartiers de la capitale. En coopérant avec des privés afin de chercher les budgets nécessaires, cette association joue le rôle de médiateur entre les quartiers et individus qu'elle représente et la municipalité. Elle joue notamment ce rôle avec les représentants de l'Etat (avec le préfet) afin de favoriser l'aménagement des jardins publics. (voir dans l'annexe, la lettre envoyée de l'association au préfet concernant l'aménagement d'un jardin public)

Le Rotary club de Beyrouth par exemple, travaille partout au Liban en association avec les sociétés civiles et les collectivités locales afin de privilégier l'aménagement d'espaces verts ; ils offrent ainsi des aides de financement, des matériels nécessaires, des mobiliers urbains et parfois des études techniques et architecturales comme dans le cas de la place municipale de Borj Hammoud au nord de Beyrouth ; durant l'Eté 2000, ils ont offert par exemple le creusement d'un puits d'eau potable dans le jardin de Sanayeh.

D'autre part, le comité des espaces verts coopère toujours avec les scouts du Liban (500 éléments) afin de bénéficier de leurs aides, surtout du point de vue environnemental; cette coopération apportera un double profit : elle sensibilise les gens à respecter la propreté de leurs jardins publics d'une part ; et elle profite de l'enthousiasme et du nombre des scouts pour remplir des tâches dont la municipalité n'a pas les moyens humains à accomplir.

Durant l'Eté 2000, la municipalité a lancé une campagne de verdure dans un quartier de la capitale (Tarik Jadidah) tout en coopérant avec les associations locales du quartier, en particulier avec l'association civile du quartier « Tarik Jadidah » qui s'est mobilisée pour défendre la propreté et le respect de leur rues et espaces verts.

3- Les sociétés privées

Ce troisième niveau de coopération se divise en deux moyens différents :

Le premier moyen, celui de trouver des financements nécessaires pour toute campagne de sensibilisation, ou pour tout projet d'aménagement de jardin public ou d'espace vert dans la capitale : en prenant contact avec les sociétés et entreprises privées implantées dans la capitale, le comité des espaces verts essaie de les sensibiliser aux sujets

environnementaux ; la campagne « de verdure » par exemple qui fut lancée en Janvier 2001 dans le quartier « Karakas » à Beyrouth fut financée par l'hôtel « Sea Rock »...

Le deuxième moyen de coopération, c'est celui de coopérer avec des sociétés culturelles ou artistiques afin d'animer des rues, des places ou des jardins publics ; on peut citer par exemple la coopération qui a eu lieu avec la société « UrbanArt », en particulier avec madame Josiane Noujeim et monsieur Johnny Fenyanos durant l'été 99 : c'était un programme d'animations culturelles et artistiques qui s'est déroulé dans les rues de la capitale...

4- Green School : un outil pédagogique ou un point d'information ?

L'un des projets qui se préparent actuellement au département des jardins publics de la municipalité de Beyrouth consiste à construire « l'école verte » ou la « green school » : l'objectif étant d'assurer une mission pédagogique ayant comme ambition d'informer et d'éduquer voire de sensibiliser le public à respecter les espaces verts et la nature ; ce travail à destination plutôt pédagogique pourra accueillir des formations destinées aux techniciens de la ville, aux étudiants et élèves des écoles ou à des associations locales. Il pourra servir également à accueillir des colloques ou des tables rondes autour des thèmes de l'environnement.

Ce projet est toujours dans un état de préparation et sera construit à l'intérieur du Bois des Pins, aménagé depuis quelques années et toujours fermé, faute de crédit et de mains qualifiées pour sa gestion, selon les responsables locaux : selon les responsables à la mairie de Beyrouth, le programme de ce projet pourrait voir le jour durant cette année. Quelques grandes lignes semblent cependant émerger : offrir aux écoles et universités un lieu pédagogique contribuant à la sensibilisation à l'environnement.

Une autre dimension pourrait être intégrée dans ce programme : elle consiste à offrir aux beyrouthins un lieu d'information et de documentation qui pourrait accueillir des réunions thématiques et des expositions temporelles.

Enfin, il serait tôt d'analyser ce projet tant que son programme n'est pas encore élaboré : cependant, et s'il sera réalisé, il serait un petit souffle voir un petit pas envers la sensibilisation d'une partie du public en espérant qu'il touchera un jour le grand public dans d'autres lieux de la ville et sur d'autres projets d'espaces publics : ceci pourra ouvrir la porte, et selon Madame Ajouz pour aller plus loin, en espérant arriver un jour à diffuser et à pratiquer une culture urbaine participative à travers des réunions d'information, de consultation et de concertation...

5- Conclusion

Ces quelques exemples montrent bien l'ambition de la société civile d'une part, et celle du comité des espaces verts d'autre part ; mais ces types de coopérations restent toujours minimales par rapport aux besoins de la ville, surtout qu'ils ne dépassent pas les mesures ponctuelles ou d'accompagnement.

Aucune enquête publique par exemple au n'a eu lieu à l'échelle de la ville ; aucune participation directe à l'élaboration des objectifs d'une politique ou d'un projet d'espaces verts ou publics n'a été faite...

En résumé, bien qu'il y ait une ambition chez les deux parties, la participation des habitants à l'élaboration de leurs politiques et projets urbains d'espaces publics reste au niveau des souhaits, à l'exception de quelques interventions privées.

Ainsi, un vrai travail s'impose, celui d'une nouvelle définition d'une culture urbaine locale qui pourra englober tout le monde autour d'un projet partagé...

Section 4 : la participation des beyrouthins dans les politiques et projets urbains d'espaces publics ; vers une sixième synthèse

1- Synthèse et constats

Parler du rôle des beyrouthins dans l'élaboration des politiques publiques et projets urbains concernant leurs espaces publics nécessite plutôt une interrogation approfondie sur les conditions qui bloquent leur participation.

Selon notre étude, quelques constats semblent expliquer le manque de médiation actuel :

Un problème et un **manque de médiation « du pouvoir »**, où la **démocratie semble vivre une vraie crise de liberté et de reconnaissance de l'autre** ; cette crise qui continue à privilégier la « **communauté** » comme un **écran obligatoire** entre le public et ses municipalités d'une part, et entre le public et l'Etat d'autre part : en résumé, c'est un **problème de démocratie représentative** locale et nationale, où la relation directe voire la reconnaissance directe de l'individu beyrouthin et libanais semble absente depuis longtemps.

Un problème et un **manque de médiation intellectuelle** où la **culture urbaine** semble fonctionner selon des **logiques de plans**, selon **des logiques conçues, dessinées et imposées du « haut en bas » par des « professionnels »** spécialisés pour penser « seuls » pour le futur d'une ville et de sa société : en résumé, c'est un problème de culture urbaine locale, où les différents acteurs de la ville, notamment les professionnels de l'espace et de l'aménagement semblent penser d'une façon **très loin d'une démocratie participative urbaine**, tout en prétendant résumer toutes les compétences de l'urbanisme d'une part, et en refusant de reconnaître toute autre compétence d'autre part, en particulier celles des habitants.

Ainsi, pour ces deux raisons, parler d'une vraie participation du public beyrouthin à l'élaboration de ses espaces publics ne semble pas dépasser les discours intellectuels et les souhaits et intentions scientifiques ou politiques.

D'autre part, quelques « embryons » de participation commencent à émerger ici et là dans la ville, sous des initiatives plutôt privées (exemple, l'expérience de l'agence John Thompson & partners) : ces quelques débuts, bien qu'ils soient intéressants, ne semblent pas affecter l'échelle de la ville ni de son agglomération, qui manquent d'une vraie politique globale de concertation, où le public sera reconnu comme acteur partenaire et non plus comme spectateur passif.

2- Analyses

a- Quelle participation sans démocratie locale et nationale ?

En analysant les 3 références d'aménagement d'espaces publics, nous pouvons conclure qu'ils manquent d'un facteur-clé rarement pris en considération : la participation des habitants et des associations locales.

Ces derniers, étant écartés du processus d'aménagement, soulignent l'incohérence entre leurs attentes d'une part, et les référentiels proposés d'autre part.

Or selon notre étude, nous avons relevé un premier élément d'interprétation de ce problème, celui d'une crise d'une démocratie locale plus participative :

En effet, après dix ans de fin de guerre locale, les autorités publiques continuent toujours à mettre « la main » sur les collectivités locales malgré les grandes actions élaborées en leur faveur : la création d'un ministère des collectivités locales et les élections municipales qui se déroulées il y quelques années ont affirmé une décision politique assez ferme : consolider la décentralisation.

Or si nous approfondissons notre recherche sur la crise de démocratie locale et nationale actuelle au Liban, nous pouvons relever quelques handicaps qui continuent toujours à définir les règles du jeu :

L'absence de volonté de partager le pouvoir et la décision : le communautarisme politique est la seule référence de travail chez la plupart des politiciens libanais ; ceci empêche la possibilité d'ouvrir une marge à la participation des citoyens et citoyens dans les projets ou politiques urbaines, sociales, politiques, économiques...La volonté de partager le pouvoir n'existe pas ; au contraire, chacun s'attache à son poste, en essayant de penser à la place des gens qu'il représente, au moins théoriquement : en résumé, la démocratie est très loin d'être pratiquée au Liban, quelque soit le domaine d'intervention.

La « culture » et la « pratique » de concertation ne sont pas assez développées au sein des institutions locales ou nationales ; ainsi, l'avis des gens et des acteurs civils ne sont pas pris en compte, voire même pas écoutés ; en effet, et pour la plupart des fonctionnaires, ils **ne sont pas habitués à écouter** les propositions des "autres", en particulier ceux qui ne se manifestent pas malgré leur implication directe dans des projets ou décision et politiques locales : ce problème d'écoute s'explique par un deuxième handicap, le **manque d'éthique de concertation**, d'un document juridique qui pourra les engager dans vraie dynamique de concertation.

L'**absence** d'une vraie concertation s'explique ainsi par une absence d'une référence de « pratique » de la concertation, voire d'une **charte de participation** qui fixera les normes, les objectifs et les outils de la concertation.

Dans **le SDAU RMB** par exemple, la référence de la concertation était basée sur le consensus communautaire, où toutes les confessions devraient se concerter, afin d'élaborer un travail collectif : mais si nous analysons cette recherche de consensus, on voit très bien que les habitants et associations locales n'ont pas été concertés : ils ont été remplacés par des techniciens « communautaires », voire par des professionnels représentant les communautés et qui ont travaillé ensemble avec les services de l'Etat :

Aucune information descendante ne fut transmise par les chargés du travail : la population ne fut pas informée des décisions ou intentions des techniciens et élus.

Aucune information remontante de la population autre que celle diffusée par les techniciens représentants les communautés n'a alimenté le travail.

Aucune consultation, ni concertation n'a engagé un dialogue avec la population afin de construire un intérêt général partagé et non pas imposé.

Bref, la communication à travers tous ses niveaux (information, consultation, concertation, coproduction) était absente hormis les techniciens qui supposaient représenter les communautés, et plus clairement, les chefs des milices confessionnelles de l'époque...

Quant au **Plan Vert**, il a même ignoré la participation des beyrouthins, laissant très peu de place à la concertation. Ceci s'explique par un manque de volonté et de culture de référence de concertation au sein de la municipalité, où la concertation si elle a lieu, se réduit à un travail de consensus entre des intérêts privés ou communautaires : en effet, aucun document de référence pour la concertation n'existe au sein de la municipalité où le travail bureaucratique classique et le sectarisme des tâches et des disciplines continue à imposer les règles du jeu ; d'autre part, et selon notre analyse des mesures d'accompagnement entreprises par le service espace vert de la municipalité, ce dernier coopère avec les habitants arbitrairement et selon les opportunités sans qu'il y ait un certain document précisant à la fois aux habitants et aux fonctionnaires les modalités et les outils de la participation. Ainsi, on peut parler parfois de quelques gestes d'information du public, de consultation (à travers les associations civiles) et très peu de concertation.

Enfin, en ce qui concerne le **SD Vert de Solidere**, la participation était contrariée par l'appropriation du projet par une société privée chargée de définir l'intérêt général : ainsi, parler de démocratie locale dans ce cas était et reste très loin de la réalité, tant que l'intérêt public reste dans des « mains » privées et très peu encadré par les autorités publiques : l'Etat et la municipalité restant à l'extérieur des grands choix et décisions, le projet urbain s'élabore et prend place sans la ville, sans les habitants.

D'autre part, les initiatives d'échange qui s'élaborent ici et là ne sont pas liées entre-elles par aucune référence ou instance de médiation : l'intérêt général semble ainsi se construire sans référence ; ainsi, l'information quand elle existe ne circule pas entre les différents espaces de débats existants : il n'y a pas de coopération entre les différentes échelles de la ville, en commençant par le quartier, tout en passant par le centre-ville, jusqu'à arriver aux limites municipales et celles de l'agglomération.

Bref, il n'y a pas de solidarité territoriale qui pourra mener vers la construction d'un seul intérêt général...

Cette crise de culture démocratie participative existe à Beyrouth à différentes échelles et s'accompagne par un deuxième type de crise : une **crise d'une culture urbaine collective**.

b- Quelle participation sans une culture urbaine collective ?

En analysant les pratiques et méthodes d'urbanisme appliquées dans les politiques et projets d'aménagement d'espaces publics, nous relevons facilement une constante qui semble résumer les règles du jeu : le **manque de médiation intellectuelle** qui s'explique par un **manque de culture urbaine collective** :

Pour les élus et techniciens, concerter le public ne dépasse pas la consultation des ayants droits : dans le projet de Solidere par exemple, seuls les ayants droits ont été informés du projet en leur imposant des actions à la place de leurs droits.

Sinon, pour eux, le citoyen est loin d'être un expert de son cadre de vie : son usage spécifique de l'espace est jugé arbitraire et chaotique, et c'est le technicien qui doit lui ordonner sa vie...

L'autorité compétente est la seule porteuse de décision : elle refuse la co-décision, elle refuse l'aide à la décision : ainsi, la décision et l'intérêt général se mêlent par l'intérêt privé

en les réduisant à des questions matérielles... En résumé, c'est une question de partage du pouvoir politique qui est mise en question.

Quant au professionnel de l'espace, il est le seul expert du cadre technique et refuse toujours de partager ses tâches avec les autres acteurs de la ville, notamment avec les habitants : en analysant les différents projets et politiques proposées, nous remarquons bien cette vision technocratique et fonctionnelle de l'urbanisme, où seuls les techniciens sont chargés de la conception : en mobilisant les techniques archi-urbanistiques et paysagères, ces derniers ont « échoué » à répondre « seuls » à toutes les questions et problèmes de leur ville ; ceci marque une crise dans la pratique urbaine, où les techniciens de l'espace se voient incompetents à gérer seuls la complexité de la ville ; le projet des bois des pins par exemple, bien qu'il soit réhabilité avec une grande qualité de paysagement, ne semble pas avoir résolu le problème de la réconciliation qui semble au fond des questions de départ. Les espaces publics de Solidere par exemple, bien qu'ils soient aménagés d'une qualité architecturale assez importante ne semblent pas favoriser jusqu'à maintenant la réconciliation et le brassage social entre les beyrouthins.

D'où la nécessité d'une remise en question des pratiques urbanistiques au Liban afin d'apprendre à coopérer autour d'un projet commun ; cette coopération n'est pas une co-décision qui pourra enlever cette compétence légitime des élus, mais une aide pour l'autorité démocratique dans sa prise de décision d'une part, et une aide pour les techniciens dans leur conception des projets.

Pour cela, il semble urgent de reconnaître les compétences de chaque acteur afin de partager la gestion de la ville : les habitants doivent s'exprimer sur leurs attentes, besoins et cadre de vie ; les professionnels de l'espace doivent accepter à leur tour de partager le travail de conception avec les autres disciplines, comme les sciences sociales, politiques, économiques...

Bref, un apprentissage collectif est nécessaire à Beyrouth à tous les niveaux, afin d'arriver à une maturation de projet..

3- Quelques éléments de réponses

Ainsi, et en se basant sur ces quelques constats, nous pouvons apporter quelques éléments de réponses aux deux dernières questions de notre problématique de recherche : en effet, ces deux questions interrogent le rapport entre conception/production des espaces publics d'une part, et pratiques et besoins sociaux d'autre part ; elles interrogent aussi le sens des politiques et projets urbains qui semblent plus à des dessins qu'à des destins...

En rejoignant la première thèse évoquée dans la problématique, et qui regroupe la plupart des chercheurs et professionnels libanais, et selon notre étude, il nous semble que les **nouveaux espaces publics aménagés sont incohérents avec les attentes et pratiques des beyrouthins** ; ceci se rapporte à leur absence imposée lors de l'élaboration de ses politiques et projets par des professionnels privés.

Ainsi, sans débat public, **sans médiation politique et intellectuelle, sans reconnaissance des compétences des citoyens et citoyens**, ces nouveaux espaces publics ressembleront plus à des **sculptures enfermées dans un musée qu'à des lieux de contacts et de socialisation entre les beyrouthins**. Ces derniers forcés de subir ces espaces conçus et dessinés par des techniciens se sentent déjà exclus de ses espaces. Bien que ces espaces soient accessibles formellement et physiquement, d'autres enjeux d'ordres social et symbolique semblent bloquer cette accessibilité.

En résumé, le public ne semble pas sentir qu'il est chez lui en s'appropriant ces espaces : il n'a pas participé à leur programmation, ni à leur élaboration.

Ces quelques réponses nous conduisent à affirmer notre troisième hypothèse de recherche tout en ouvrant le débat de nouveau :

Il nous semble que **les nouveaux espaces publics à Beyrouth ne pourront jamais résoudre seuls le problème de la réconciliation entre les beyrouthins, tant qu'ils sont élaborés et pensés dans des bureaux privés** : en effet, en l'absence d'un vrai **projet de ville**, d'une **vraie politique d'ensemble** qui pourra regrouper à la fois tous les acteurs de la ville, en particulier les **habitants**, ces nouveaux espaces publics ne seront que des morceaux de **paysages urbains « de qualité »**, aménagés pour des intérêts économiques qui divergent avec ceux de la ville et de ses habitants.

Or, selon notre étude, les beyrouthins sont très enthousiastes à participer à ces projets, afin de se sentir chez eux ; mais reste à ce que les responsables « politiques » et « professionnels » soient conscients de l'importance de leur participation, à la fois pour les intérêts économiques, sociaux, politiques et urbains de la ville.

Chapitre 17 . La place de l'Etoile : Entre spécificités locales et modernisation. Etude de cas



Figure 110. Photo aérienne : place de l'Etoile : centre ville de Beyrouth. Source : www.solidere-online.com

Section 1 : Méthodologie de travail

1- Place de l'Etoile : choix du Site

« Place de l'Etoile », « place du parlement », « le centre-ville », « le downtown », « Solidere »...plusieurs expressions pour désigner un seul endroit : le cœur historique actuel du centre-ville de Beyrouth.

Le choix d'étudier la place de l'Etoile s'explique par plusieurs raisons :

Selon les résultats de notre enquête menée en 2002 dans plusieurs endroits de l'agglomération beyrouthine, les lieux de consommation représentent plus que 46% des endroits fréquentés en temps libre ; 29% fréquentent plutôt les espaces privés (maisons et clubs privés) ; et enfin, 25% fréquentent les espaces publics urbains. Or selon nos observations et enquêtes de terrain, la place de l'Etoile se présente aujourd'hui comme un espace de consommation et de restauration d'une part, et de sortie et de récréation d'autre part : un espace public urbain et de restauration.

Toujours selon la même enquête menée en 2002, la place de l'Etoile a été désignée par plus que 50% des enquêtés : cette fréquence fut complétée par une autre enquête menée en décembre 2003 et en janvier 2004 sur la place de l'Etoile, dans les quartiers avoisinants, et dans plusieurs endroits des banlieues Est et Ouest de Beyrouth et de son agglomération.

Selon cette enquête, plus que 75% des enquêtés fréquentent cette place au moins 2 à 3 fois par mois.

Enfin, et selon nos enquêtes de 2003-2003, 58 personnes sur 100 estiment le caractère piéton et 50 personnes sur cent estiment l'ambiance architecturale et urbaine de la place de l'Etoile : ce caractère urbain original est renforcé par une dimension symbolique, celle de son emplacement géographique dans un espace qui fut durant la guerre civile libanaise, un no man's land.

Ces trois raisons convergent complètement avec les objectifs de cette thèse, en particulier celui de comprendre les nouvelles politiques d'aménagement d'espaces publics et leurs usages.

Cette étude de cas vient compléter les enquêtes menées sur différents espaces publics à Beyrouth en 2001, 2002 et 2003.

Or à l'heure actuelle, cet espace commence à devenir un espace public majeur, largement fréquenté par un grand nombre d'usagers : des usagers qui semblent apprécier l'originalité du lieu...or qui sont ces usagers ? D'où viennent-ils et que viennent-ils faire ? Dans quelle mesure peut-on parler d'une renaissance de l'espace public beyrouthin ?

Parler de spécificités locales c'est aussi parler des symboles, images et couches historiques que représente cet espace : un lieu plein de mémoires et qui a vécu toute une série d'époques reflétant ainsi l'histoire de la ville et du pays. Dans quelle mesure peut-on parler toujours de spécificités locales à l'heure où tout un débat a été ouvert sur la notion de patrimoine ? Dans quelle mesure cet espace, réaménagé par une société privée, met-il en valeur les différentes époques ?

La place de l'Etoile semble être un cas important pour comprendre l'évolution des espaces publics beyrouthins : dans ce qui suit nous essayerons de répondre à toutes nos questions tout en revenant aux hypothèses élaborées au début de cette thèse : une analyse

détaillée qui mobilisera les bases théoriques évoquées dans cette thèse nous aidera ainsi à valider les hypothèses.

Enfin, une comparaison avec d'autres types d'espaces publics beyrouthins serait pertinente pour répondre à nos questions de recherche.

2- Méthode d'enquête

En se référant à la méthodologie globale déjà présentée pour l'étude des pratiques sociales, un travail de documentation nous a permis de déterminer les enjeux historiques et politiques de la place.

Ce travail fut complété par plusieurs études d'usages afin de comprendre le fonctionnement actuel de la place : un nouveau questionnaire spécifique à cette place et qui complète les deux précédents (2002 et 2003) a été rempli dans plusieurs endroits.

Ce travail fut complété par des exercices d'observation qui ont eu lieu durant les mois de décembre 2003 et janvier 2004. Ces observations ont été accompagnées par un reportage photographique appuyant ainsi les descriptions du site.

Ensuite, des entretiens avec des chercheurs, avec des professionnels, avec des élus et avec des gens qui travaillent sur la place ont été accomplis afin de clarifier quelques usages ou pratiques spécifiques.

a- Choix de la documentation

Ce travail est basé en premier lieu sur les ouvrages et articles édités depuis une vingtaine d'années sur l'histoire de Beyrouth et de ses espaces publics. Ce travail fut complété par des ouvrages historiques plus anciens.⁴¹⁶

Ensuite, une analyse des travaux édités par le CERMOC et par la presse (magazines, journaux) a complété ce volet.

b- Le questionnaire

b-1- Choix de l'échantillon

L'enquête d'usages a été divisée en deux grands volets : un premier échantillon de 100 personnes questionnées sur place à différents moments. Cet échantillon choisi in-situ formera la base de notre enquête.

Un deuxième échantillon de 100 personnes questionnées à trois échelles différentes nous a semblé important pour appuyer nos enquêtes de site : une enquête menée à proximité, une autre à l'échelle de la ville et enfin une dernière à l'échelle de l'agglomération. Aller vers les gens, chez les gens, et leur demander leur avis et leurs types d'usage et fréquentation sur la place en question.

Ce complément d'enquête nous sera utile pour mesurer les enjeux de la dimension communautaire et confessionnelle ; voire les représentations de cette place dans les régions à majorité confessionnelles.

Cette enquête a été menée en langue arabe bien sûr, bien que les réponses furent parfois en français ou en anglais.

⁴¹⁶ Voir dans les annexes, les références sur Beyrouth.

Une centaine de questionnaires furent remplis sur la place de l'Etoile à de différents moments de la journée et de la semaine pendant 6 semaines consécutives. Quant à l'échantillon, il fut choisi par hasard tout en essayant d'englober des âges différents et des nationalités différentes.

Cent autres questionnaires ont été remplis à l'extérieur du site : 40 questionnaires ont été remplis dans les quartiers avoisinants le centre-ville, à savoir les quartiers d'Achrafieh, de Gemmayzeh, de Wadi AbouJmil, de Ras Ennabeh, de Manara et de Hamra.

Ensuite 30 questionnaires ont été remplis dans les banlieues Sud et Est de Beyrouth, à savoir à Bourg Hammoud, à Nabaa, à SinelFil, à Bourg Bragneh, à Ghobeiri et à Haret Hreik. (nous avons eu une grande difficulté pour remplir ces questionnaires à cause de la sensibilité politique de ces endroits...)

Enfin, 30 questionnaires ont été remplis dans plusieurs espaces publics à Beyrouth et dans l'agglomération beyrouthine (jardin Sioufi, Sanayeh, Marina de Dbayeh, corniche de Beyrouth, Rabieh, Aley)

L'objectif de ce choix étant de vérifier si l'usage et la fréquentation de cette place change d'une région à une autre selon ses appartenances communautaires.

Quant au public sollicité sur place, nous avons essayé de le diversifier le plus possible, interrogeant à la fois des jeunes, des moins jeunes et des personnes âgées : en même temps nous avons essayé de diversifier notre choix entre hommes et femmes tout en sollicitant à la fois des libanais et des étrangers.

b-2- Choix des questions

Quant au questionnaire, le troisième dans cette recherche, il cible la place de l'Etoile contrairement aux deux précédents, conçus à l'échelle de plusieurs espaces publics.

Ce questionnaire vise à comprendre les usages actuels de la place, les différents enjeux qui l'entourent et les représentations qu'elle sollicite chez ses usagers.

Il est composé de 5 parties : une première partie intitulée « qui êtes vous » vise à classer les usagers de la place à travers leur sexe, âge, lieu d'habitation et de travail, nationalité et profession : contrairement aux deux autres questionnaires, l'appartenance confessionnelle ne figurait pas dans ce questionnaire : cette question fut largement critiquée durant nos enquêtes précédentes et nous avons décidé de l'écarter du questionnaire afin de vérifier si elle existe toujours sur le terrain. En plus de nos observations de terrain menée sur le site, nous avons mené des enquêtes dans des régions à majorité confessionnelles .

Une deuxième partie intitulée « comment êtes-vous venus » vise à clarifier l'accessibilité de la place ; une troisième partie intitulée « pourquoi êtes-vous venus » vise à comprendre les types d'usages et de fréquentation de la place ; ensuite une quatrième et cinquième parties visent à comprendre les éléments d'appréciation de la place, à savoir ses points forts et ses points faibles.

Contrairement aux deux questionnaires précédents, la plupart des questions sont plutôt fermées : les réponses proposées sont issues de nos deux questionnaires précédents, notamment des remarques et des éléments qui ont été proposés par les questionnés : des réponses complétées par notre travail documentaire laissant un grand choix de réponses : néanmoins, des espaces sont prévus pour une libre expression pour chaque question, avec notamment quelques questions ouvertes.

Section 2 : La place de l'Etoile : la mémoire du centre-ville de Beyrouth ?

Comprendre les usages et les différents enjeux de la place de l'Etoile ne peut-être assuré sans une présentation des monuments et vestiges historiques qu'elle regroupe, en ce qu'ils portent en terme de représentations.

Des monuments et des vestiges historiques qui remontent jusqu'à plus que 2000 ans, jusqu'au temps des romains. Ces éléments historiques déjà présentés dans l'aperçu historique nous tracent l'intérêt patrimonial de ce lieu.

En effet, les vestiges archéologiques découverts ces dernières années témoignent de la présence du Forum romain de l'ancienne ville romaine (le décumanus romain). On espérait bien retrouver des traces de la fameuse école de droit de « Beryte », la plus célèbre à l'époque romaine. Après la guerre, une équipe de l'université libanaise a dégagé une partie du Cardo Maximus près de l'église Saint Georges des orthodoxes. Cette voie romaine parcourait la ville de Beyrouth.

Ce lieu est entouré aussi de monuments datants de l'époque des Croisés, comme l'ancienne église Saint Jean des croisés transformée en mosquée à l'époque arabe, (la grande mosquée Al Omari) et d'autres édifices religieux datants de l'époque ottomane. (cathédrale Saint Georges des Maronites, des orthodoxes, églises Saint Elias...)

Ensuite, et sous ce lieu s'engageait le secteur méridional de la ville arabo-ottomane intra-muros, avec ses ruelles, ses marchés et ses souks : un système d'espaces publics orientaux qui reflétaient des pratiques sociales agissant à leur tour sur les formes des espaces, et ceci sans aucune planification.

Cette partie de la ville et de son histoire fut complètement rasée avec l'époque du Mandat français qui complétait le processus de modernisation initié avec les Tanzimats ottomanes : en se référant aux normes en vogue à l'époque en France, un système radiocentrique fut imposé dans les années trente, remplaçant ainsi la ville arabe : la place de l'Etoile.

Cette époque de l'histoire de la ville a été largement conservée et réhabilitée dans le cadre du projet urbain actuel : ceci a été largement critiqué par plusieurs chercheurs et professionnels de l'espace, jugeant que le projet actuel a rasé non seulement des monuments historiques, mais des mémoires de la ville, voire une grande partie de son identité, tout en privilégiant l'époque du Mandat sur les autres époques.

« Face à la mémoire « officielle », qui réduit le passé à une collection de morceaux choisis » destinés à alimenter la spéculation immobilière, face aux mémoires identitaires qui s'efforcent de le transformer en argument rhétorique destiné à justifier le rejet de l'autre, est-il encore possible d'imaginer une mémoire qui se nourrisse des mémoires diverses constituées au cours de l'histoire, et qui ont marqué les moments forts du vivre ensemble » ?⁴¹⁷

Ainsi, ce lieu qui représentait le modernisme imposé à l'époque est devenu actuellement le cœur historique de la ville. A noter que cet urbanisme « importé » fut confronté à des spécificités locales et à des enjeux locaux, s'adaptant ainsi partiellement aux réalités du lieu. (l'étoile ne fut pas achevée à cause des bâtiments religieux qui empêchaient la construction de toutes ses ailes).

⁴¹⁷ TABET J., « des pierres dans la mémoire », in TBAT J. (dir.), « Beyrouth, la brûlure des rêves », Paris, Autrement, 2001, p.73.

Selon nos lectures et analyses de terrains, quelques éléments de synthèse nous semblent pertinents pour comprendre l'état actuel de cette place :

Cette place remonte à l'origine du mandat français dans sa forme actuelle, et à des origines beaucoup plus lointaines dans sa localisation, et elle n'est pas la création du projet urbain actuel : sa localisation géographique actuelle et sa forme se justifient par des enjeux socio-politiques historiques qui ont marqué la ville et sa formation depuis plusieurs siècles.

Cette place fut avant l'époque du Mandat français le lieu d'un espace public traditionnel, à savoir les souks arabo-ottomans : des espaces publics complètement rasés dans ce lieu avec le Mandat français.

Ce lieu qui regroupe une diversité d'édifices religieux (cathédrales, églises et mosquées) représente dorénavant un symbole culturel fort : la place comme centre de réconciliation et de rencontre entre les différentes communautés.

Cette place et son environnement ont vécu plusieurs étapes qui l'ont marqué : l'époque romaine qui se présente aujourd'hui à travers des vestiges archéologiques ou monuments historiques et des symboles forts (l'école de droit) ; l'époque arabo-ottomane qui a été relativement rasée, laissant derrière elle quelques bâtiments qui ont été restaurés durant ces dernières années ; ce tissu urbain qui composait la ville durant quelques siècles fut interrompu par le Mandat français : une étape très importante dans l'histoire de ce lieu. Cette étape a radicalement changé l'apparence et les fonctionnalités de ce lieu : époque qui fut complétée par la construction du bâtiment du parlement libanais.

Ces éléments historiques expliquent la forme actuelle de la place ; quant aux fonctionnalités actuelles, elles ont été proposées par les responsables de Solidere : un espace plutôt dédié à la restauration, sans oublier la présence du Parlement qui engendre d'autres types d'usages et de fréquentations.

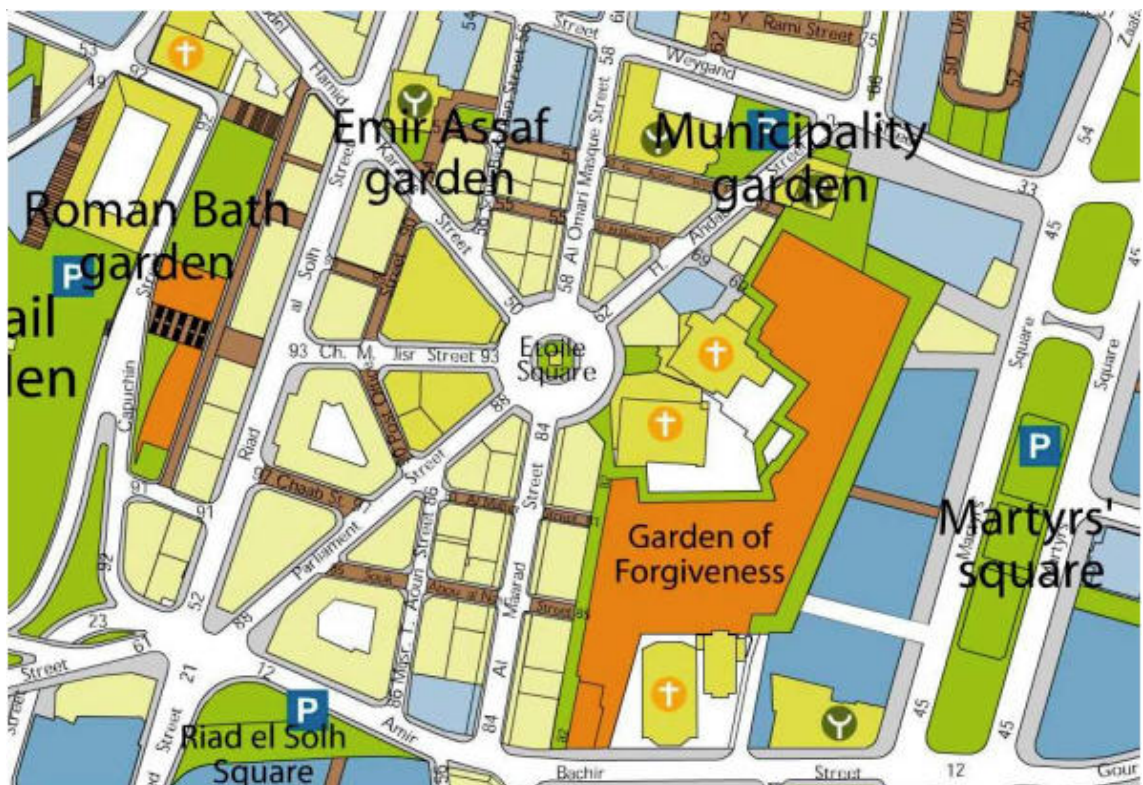


Figure 111. Plan de la place de l'Etoile : centre ville de Beyrouth. Source : www.solidere-online.com

Section 3 : La place de l'Etoile : un contexte urbain original et de qualité

Comme nous l'avons dit, la place de l'Etoile a été aménagée selon un modèle français : un système radio-concentrique incomplet pour des raisons socio-politiques déjà expliquées. Ceci a engendré une forme originale d'une étoile à 6 ailes au lieu que 8.



Figure 112. Photo aérienne : place de l'Etoile : une étoile à 6 ailes Source : www.solidere-online.com

Cette place s'intègre dans un cadre urbain bien défini : ce cadre urbain qui représente les limites géographiques du projet urbain de Solidere a été largement critiqué : jugé comme un îlot artificiel, voire introverti dans une ville de chaos, l'espace urbain qui englobe cette place est devenu très étrange par rapport au reste de la ville. Cette place fait partie du Schéma Directeur des espaces publics de Solidere déjà présenté : en effet elle forme le noyau historique de ce schéma qui doit être relié aux différents espaces publics prévus dans le centre-ville.

Juridiquement parlant, l'espace public que représente cette place, avec les cafés qui envahissent un peu le domaine public, est donc un mélange entre propriété privée et propriété publique avec un usage public. Les tables et les chaises ont déjà prolongé en avant sur la place, et surtout le soir. Ainsi, d'une propriété privée, les terrasses des cafés et restaurants, on a le sentiment d'être dans un espace public qui forme la place de l'Etoile. Il est à noter que la place avec ses restaurants ont acquis aujourd'hui un certain cachet original, plutôt bourgeois, qui semble n'inviter qu'une certaine classe plutôt aisée.



Figure 113. Place de l'Etoile : domanialité publique, usages privés. Source : Joseph SALAMON 2004

Les installations des cafés sur le domaine public font l'objet d'une réglementation particulière (dite des droits de place, de voirie et de stationnement) adoptée par un arrêté municipal et obéissent à des prescriptions de natures et contenus différents.

Ce lieu, comme nous l'avons indiqué, regroupe des chantiers archéologiques, des bâtiments historiques (églises et mosquées et bâtiments datant de l'époque du Mandat français...). La grande Mosquée Omari (ex-cathédrale Saint Jean des Croisés) bâtie au 12^{ème} siècle selon cette époque, la mosquée de l'Emir Mansour Assaf bâtie au 18^{ème} siècle ; les deux sérails bâtis à l'époque ottomane ; les cathédrales saint Georges des Maronites et des Orthodoxes ; le bâtiment de la municipalité bâti à l'époque ottomane ; le bâtiment du parlement...et d'autres bâtiments ayant une architecture assez originale.

En commençant par les façades des bâtiments qui entourent la place de l'Etoile, elles ont été réhabilitées à l'ancienne avec un travail de très grande qualité :



Figure 114. Place de l'Etoile : façade rénovée Source : Joseph SALAMON 2003

Quant aux nouveaux bâtiments intégrés dans ce site, ils semblent respecter les façades traditionnelles existantes, en termes de hauteur, de trame ou de couleur et ceci avec l'utilisation de nouveaux matériaux : (le bâtiment des Nations Unies⁴¹⁸, le bâtiment du journal Annahar par exemple...) bien que le style contemporain semble tenter sa chance quand même...(l'ensemble résidentiel Al Sayfi)

⁴¹⁸ La Maison des Nations Unies a été inaugurée en 1998 : elle regroupe l'Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA), l'office permanent à Beyrouth de la banque mondiale, et d'autres institutions internationales (UNDP, UNICEF...)



Figure 115. Centre-ville de Beyrouth : nouveaux bâtiments Source : www.solidere-online.com



Figure 116. Centre-ville de Beyrouth : Maison des Nations Unies Source : www.solidere-online.com



Figure 117. Centre-ville de Beyrouth : siège du journal Annahar Source : www.tayyar.org

Cette qualité architecturale (notamment les volumes et les façades) est complétée par une qualité de matériaux et de revêtement en sol comme sur les façades. Le revêtement du sol privilégie les usages recherchés : avec ses rues bien tracées, et le parlement qui s'y dresse fièrement, avec les immeubles fraîchement rénovés, les quelques nouveaux cafés qui se sont installés et la célèbre horloge située au milieu, la place de l'Etoile offre un spectacle saisissant. Zone piétonne par excellence, les voitures sont strictement interdites sauf pour les députés et les ministres qui viennent au parlement : ceci présente une première violation de l'espace piétonnier. D'autre part, quelques cafés et petits restaurants installés récemment nous invitent avec leurs terrasses qui semblent se confondre avec le domaine public, en particulier avec les trottoirs et même l'espace de la place. Ainsi, tous les deux, domaine public et usages privés, sont devenus une seule unité.

Ce travail de matériaux s'intègre (et pour la première fois au Liban) dans une cohérence de mobilier urbain à l'échelle du centre-ville : une cohérence assurée par un travail unifié de signalisation touchant à la fois l'espace et le mobilier urbain. Le mobilier urbain assure ainsi une certaine continuité et une certaine homogénéité des espaces publics de Solidere à travers des bancs, des poubelles, et d'autres outils et supports de signalisation urbaine.



Figure 118. Place de l'Etoile : mobilier urbain Source : www.solidere-online.com



Figure 119. Place de l'Etoile : mobilier urbain pour l'éclairage Source : www.solidere-online.com

Ce travail de qualité est assuré le soir comme le jour : un paysage nocturne remarquable est recherché dans ce lieu afin d'assurer 3 fonctions différentes : une visibilité de l'espace ; une sécurité et une identité qui s'affichent à travers un travail d'éclairage unique qui s'intègre dans le paysage urbain et se fond dans les façades, avec le mobilier urbain, et avec l'ambiance originale du lieu.



Figure 120. Le centre-ville de Beyrouth : un éclairage unique Source : www.solidere-online.com

Quant au phénomène publicitaire, il est largement maîtrisé dans ce lieu par la société Solidere : une publicité plutôt très discrète pour ne pas dire absente : pour la première fois, la publicité n'envahit pas l'espace public comme dans les autres parties de la ville.

D'autre part, parler de qualité architecturale et urbaine c'est parler sans doute de « détails » architecturaux : largement recherchés dans cet espace historique, les détails viennent finaliser et donner les dernières touches aux éléments urbains ; un travail qui commence par une recherche approfondie du mobilier urbain jusqu'au revêtement original des façades et du sol.



*Figure 121. Place de l'Etoile : détails
d'architecture Source : www.solidere-online.com*

Enfin, un des bâtiments historiques et originaux de cette place a été complètement rénové pour reprendre ses fonctions historiques : le bâtiment du parlement libanais. Ce bâtiment a été conçu à l'époque du Mandat français (1926) par l'architecte arménien Mardiros Maltounian, diplômé des beaux-arts de Paris. Il était strictement recommandé d'édifier un bâtiment inspiré du plus « style dit libanais » que l'architecte a dû trouver au Chouf dans les palais des Emirs. En assurant la conception et l'exécution de ce bâtiment, il reçoit également le premier prix pour un concours financé par un riche émigré libanais du Mexique, Miguel Abed : ce dernier voulait offrir à son pays natal une horloge à ériger sur la place de l'Etoile : et elle fut nommée ainsi, l'horloge Abed.

Quels sont les aménagements qui vous plaisent sur cette place ?

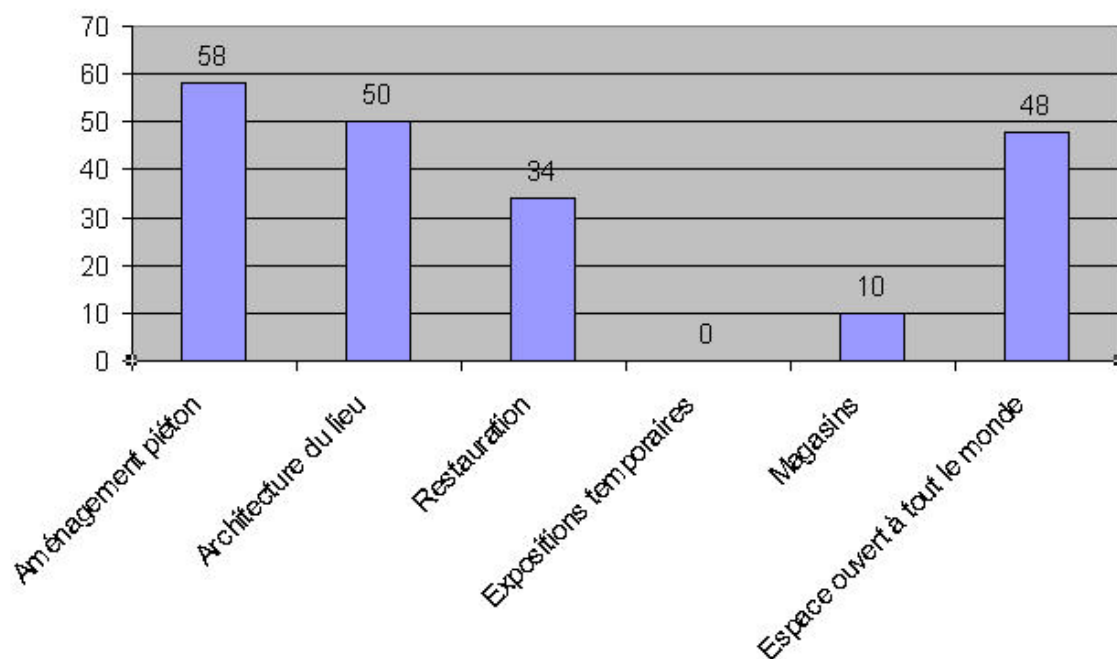


Figure 122. Question sur les usages de la place de l'Etoile
Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°3, 2003/2004

Enfin, ce contexte urbain original est bien apprécié par les usagers de la place, en particulier son aménagement piéton (58%), l'architecture du lieu (50%).

Section 4 : La place de l'Etoile : le nouvel espace public beyrouthin ? pratiques et usages du lieu

1- Une place dense et multifonctionnelle

Les usages de la place de l'Etoile se traduisent par une utilisation massive des restaurants et cafés qui longent ses trottoirs, surtout le soir. Le nombre d'usagers varie entre 250 et 1000 personnes durant la semaine, et ceci en fonction des moments de la journée. Les principaux usages de cette place très fréquentée sont répartis autour de plusieurs thèmes :

Un lieu de restauration et de sortie exceptionnel

- Un espace de repos et de promenade
- Un lieu de tourisme significatif
- Un centre de pouvoir politique et de manifestation
- Un lieu de rendez-vous

En effet, ces différents types d'usages qui ressortent de nos enquêtes et observations convergent bien avec les réponses de notre questionnaire élaboré durant les mois de décembre 2003 et janvier 2004 . Selon nos observations et comptages faites durant les 3 dernières années⁴¹⁹, les usagers de cette place sont répartis d'une manière presque régulière durant l'année avec une certaine évolution nette cette année : une répartition influencée par deux moments forts de l'année, durant le mois de shopping et durant l'été : durant l'hiver, 75% des usagers sont des libanais ; 20% sont des touristes arabes et 5% des touristes occidentaux ; durant l'été, le nombre des touristes arabes augmente largement : 55 % de libanais, 35% de touristes arabes et 10 % de touristes occidentaux ; enfin, durant le mois de février, 60% des usagers sont des libanais, 35% sont des touristes arabes et 5% des touristes européens.

Figure 123. Pourcentage sur les usages de la place de l'Etoile

	place	quartier		ville		Banlieue / agglo	
	place	Est	Ouest	Est	Ouest	Est	Ouest
1 ^{er} usage	Restauration 42	Restauration 58	Repos 62	Restauration 59	Restauration 46	Restauration 52	Repos 68
2 ^{ème} usage	Repos 32	Repos 32	Restauration 35	Manifestation 20	Repos 40	Repos 25	Restauration 20
3 ^{ème} usage	Tourisme 22	Manifestation 10	Manifestation 3	Repos 21	Manifestation 14	Manifestation 23	Manifestations 12

Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°3, 2003/2004

En analysant les résultats de nos enquêtes, appuyées par nos observations de terrain, la restauration ressort comme le premier usage recherché dans cette place à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle de la ville.

Un usage partagé par la plupart des régions quelques soient leur appartenance communautaire ; exception faite par les réponses émises dans les banlieues Sud de Beyrouth, à majorité Chiite, qui privilégient largement l'usage « gratuit » de la place, en choisissant le terme repos au détriment de celui de la restauration. (62 % repos contre 35% restauration)

Une deuxième remarque ressort encore de cet aspect de restauration : selon cette enquête, les quartiers ouest à majorité Chiite (Ras Nabeh par exemple) privilégient encore l'usage « gratuit » au détriment de la restauration (62% ont choisit l'usage de repos contre 35% pour la restauration).

Ces deux exceptions sont expliquées par leurs usagers par la cherté de la restauration dans cette place, qui empêche, selon eux, l'accessibilité d'une grande partie de la population.

⁴¹⁹ ces enquêtes ont été menées en janvier février 2002, de juin à septembre 2002, en février 2003, de juin à septembre 2003 , en décembre 2003 et en janvier 2004. (Voir le tableau des résultats p. 475.) Durant ces périodes nous nous sommes mobilisés sur la place avec un groupe d'étudiants à différents moments de la semaine et de la journée pour des périodes diverses.

a- Un lieu de restauration et de sortie exceptionnel et original

La place de l'Etoile offre une forte capacité d'accueil par la présence de ses nombreux restaurants et cafés trottoirs : cet usage remarqué durant nos observations de terrain est confirmé par les usagers de cette place : 42% des personnes enquêtées reconnaissent venir sur la place principalement pour la restauration. Ceci s'explique par la diversité de choix proposés sur la place : plus que 50% des magasins qui la longent sont dédiés à la restauration : 25 restaurants, 24 magasins dédiés à la restauration rapide, 17 cafés et 4 bars et clubs. Ensuite 70 magasins de vente d'habits et de chaussures, d'articles cadeaux, d'artisanat, de bijouterie, d'optique et d'autres produits de bricolages. Une offre qui commence à devenir diversifiée avec l'installation de quelques enseignes de restauration rapide (plus que 25) ou de petits cafés à prix modérés, abordables presque pour tout le monde. (Dunkin' Donuts). Sinon, la majorité des restaurants sont relativement chers pour qu'ils soient abordables à tout le monde, en particulier par les plus pauvres. Enfin, la capacité d'accueil de ces restaurants s'élève jusqu'à 1200 personnes assises environ, en comptant les chaises à l'intérieur et à l'extérieur des magasins.

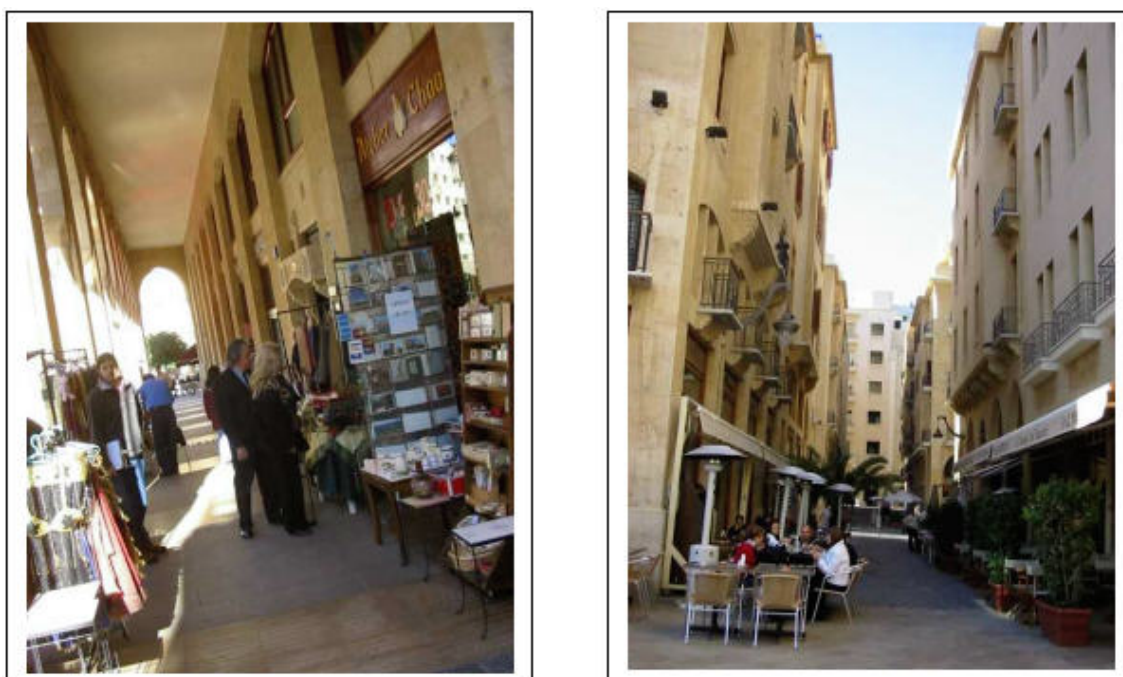


Figure 124. Place de l'Etoile : restaurants et magasins

a-1- Le café du matin

La place est devenue ces deux dernières années un lieu de rencontre et de petit déjeuner régulier pour les hommes d'affaires qui travaillent dans le centre-ville (plus que 17 cafés) : ces usagers sont complétés par les ministres et députés qui viennent prendre leur café avant de commencer leur journée, tout près de la place, dans le bâtiment du parlement.

A ces personnes s'ajoutent une partie du personnel qui travaille dans le quartier. Ce café du matin commence à structurer le temps de la journée en s'ouvrant sur une pause-café de 2 à 3 fois durant la journée. Durant la semaine, une moyenne de 300 personnes est régulièrement sur la place entre 9h et 12h ; comme si ce rendez-vous de pause-café et

de petit déjeuner était devenu une partie intégrante de la vie quotidienne ; ce chiffre matinal s'élève à 500 personnes les vendredi, samedi et dimanche.

a-2- Déjeuner des actifs

A midi, c'est le déjeuner qui monopolise les usages de la place : hommes d'affaires, directeurs d'entreprise, touristes, ministres et députés se côtoient pour manger entre 12h et 14h.

Le nombre s'élève à 800 personnes durant ce temps ; vers 14h, une deuxième vague d'usagers occupe les restaurants, cette fois ci quelques salariés qui terminent leur travail à 14h. Le samedi, ce chiffre s'élève à 1000 personnes entre midi et deux. Quant aux après midi, le chiffre varie entre 500 et 700 usagers, avec une proportion importante de touristes arabes et occidentaux. (20 % environ)

a-3- Le dîner du centre-ville : premier choix de sortie ?

Le soir, et dès 20h, c'est le rendez-vous de la restauration de premier choix : « que fais-tu ce soir ? on sort au centre-ville... » : une expression largement évoquée comme premier choix pour un dîner de tête-à-tête, en groupe ou en famille. En effet, les chiffres des usagers durant la semaine augmentent remarquablement le soir entre 20h et 24h et arrive jusqu'à 1000 personnes, en particulier des jeunes, des adultes, des hommes d'affaires, des touristes et quelques familles. Ce chiffre s'élève à 3500 à 4000 personnes durant les week-ends (dont 2500 dans les restaurants et snacks) ; devenu le choix numéro un pour les sorties, la place de l'Etoile s'affirme de jour en jour comme le lieu de « restauration et de sortie exceptionnel et original numéro un du pays. »

Figure 125. Place de l'Etoile : moyen du nombre d'usagers

	9h-12h	12h-14h	14h-18h	18h-20h	20h-24h
Lundi à jeudi	300	800	500 à 700	1000	2500 à 3000
Vendredi à dimanche	500	1000	700 à 1000	1500 à 1800	3500 à 4000

Source : Joseph Salamon,2002/2003/2004

b- La place comme espace de repos et de promenade

Cette dimension de la place comme espace public de récréation est variée à l'échelle de la place, à l'échelle des quartiers qui l'entourent et à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Selon nos enquêtes menées dans des quartiers avoisinant la place, l'usage « gratuit » de l'espace comme espace de récréation et de repos est le premier choix recherché chez les quartiers à majorité Chiites (Ras en Nabeh) (62%) contre 32% d'usage « gratuit » chez les enquêtes de la partie à majorité Chrétienne. (quartiers Gemayzeh, Sodeco)

Toujours selon nos enquêtes, cet usage « gratuit » est beaucoup moins important chez les enquêtes de la partie Est de la ville (Achrafieh) de 21% contre 40% chez les enquêtés dans la partie Ouest de la ville. (Raoucheh, Hamra)

Enfin, 68% des enquêtés dans les banlieues Sud et Ouest de la ville et de l'agglomération beyrouthine affirme avoir plutôt un usage « libre » et gratuit qu'un usage de restauration.

Pouvant accueillir un grand nombre d'usagers, la place de l'Etoile est devenue un lieu fréquent pour les promenades : un lieu de repos et de contemplation qui ne cesse d'attirer les

libanais et les étrangers de jour en jour. En effet, 32% des enquêtés affirment fréquenter ce lieu à cause de son originalité et de son ambiance assez particulières. Beaucoup de parents préfèrent venir dans ce lieu parce qu'il offre une sécurité pour leurs enfants : l'espace piéton leur permet de jouer calmement sous les yeux de leurs parents, qui s'installent dans les cafés donnant sur la place.

Ce lieu unique au Liban attire encore les jeunes qui viennent pour se reposer et se retrouver à côté de l'horloge au centre de la place : un espace gratuit (en partie) qui permet de passer le temps libre tout en observant le flux des usagers qui longent la place. Beaucoup de jeunes adultes occupent la place et fréquentent les restaurants et bars de nuit : des jeunes qui fréquentent régulièrement la place, au moins une fois par semaine.

c- La place comme lieu de tourisme significatif

Avant, c'étaient plutôt les sites archéologiques éparpillés dans les montagnes qui attiraient les touristes occidentaux : aujourd'hui, c'est la place de l'Etoile qui est devenue un rendez-vous incontournable pour les touristes arabes et étrangers : en effet, cette vocation touristique a été largement critiquée par les chercheurs⁴²⁰ et professionnels de l'espace qui la jugent trop excessive par rapport aux autres usages.

Figure 126. Place de l'Etoile : pourcentage de fréquentation

	Janvier - février 2002	Juin – Septembre 2002	Février 2003	Juin – Septembre 2003	Décembre 2003 – Janvier 2004
Libanais	77	77	75	55	58
Arabes	15	15	20	35	35
Occidentaux	8	8	5	10	7

Source : Joseph Salamon, 2002/2003/2004

22% des enquêtés viennent dans cette place pour le tourisme : du tourisme d'affaire jusqu'au tourisme individuel.

Les touristes arabes sont les plus nombreux, surtout après le 11 septembre, où ils ont dévié leurs destinations de l'occident vers le Liban. (13% de touristes arabes en février 2002, 20% de touristes arabes en février 2003 et 35% de touristes arabes en janvier 2004)

Ensuite, ce sont les touristes européens (particulièrement français) qui viennent dans ce lieu ; ce qui est intéressant de signaler, c'est que les touristes rencontrés et questionnés sur la place affirment la fréquenter quotidiennement durant leur séjour au Liban : ceci montre l'importance de la dimension touristique dans ce lieu, une dimension largement recherchée dans le projet de reconstruction de Solidere.

Des touristes européens envahissent l'espace durant la journée, intéressés par l'originalité et le cadrage urbain de l'espace : le soir ce sont plutôt des touristes arabes qui longent la place, envahissant les restaurants et les boîtes de nuit.

d- La place comme centre de pouvoir politique et de manifestation

⁴²⁰ BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », 1991, op.cit., BEYHUM N., SALAM A., TABEL J. (sous la dir.), « Beyrouth : Construire l'avenir, reconstruire le passé ? », 1995, op.cit., DAVIE M., « Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée », 1996, op.cit., DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », 2001, op.cit., TABEL J., (dir.), « Beyrouth : la brûlure des rêves », 2001, op.cit

La place regroupe le siège du parlement libanais et les bureaux des députés, placés au centre, face à l'horloge Abed.

Cela engendre des fonctions politiques qui s'ajoutent aux usages de cette place : des députés, des ministres, des responsables politiques, des ambassadeurs, des hommes politiques étrangers en visite officielle...

Cette dimension politique engendre parfois un mécontentement pour les autres usagers de la place, surtout que cela engendre un déploiement important de soldats au milieu de la place : des forces appartenants à l'armée libanaise, au service de renseignement et de sécurité du parlement ou à la police nationale, ces militaires sont éparpillés dans la place et surveillent les usages et les usagers de la place, les jours comme les nuits.

En effet, nous avons été empêchés de questionner les gens durant nos enquêtes, sous prétexte de « déranger la sécurité du lieu » ce qui a nécessité une permission des responsables militaires : cette dernière nous a été livrée juste aux entrées de la place...

Bien que ce volet assure la sécurité du lieu, cela montre les limites d'usages et d'encadrement qui sont gérés par les militaires : plus d'une vingtaine de militaires éparpillés ici et là dans la place ; comme si l'espace public à Beyrouth n'était pas encore mature et qu'on a toujours peur de l'usage. Cette dimension politique est largement renforcée durant la journée avec la présence des politiciens et députés.

La place regroupe encore des manifestations politiques qui se font chaque fois qu'il y a un sujet sensible : devenu le symbole de l'Etat depuis le Mandat français, la place de l'Etoile attire les manifestants de toutes couleurs politiques et de toutes appartenances confessionnelles. (bien que tout le monde n'est pas accueilli avec les mêmes façons...) : quelques-uns sont harcelés, arrêtés et frappés ; d'autres sont bien accueillis et encadrés par les militaires...des manifestations contre les actions du régime actuel, des manifestations contre certaines décisions politiques, juridiques, économiques, sociales...En un mot, c'est le symbole de l'Etat qui est représenté dans cette place. (et pas dans le Palais présidentiel...)

En commençant par les manifestations pour des causes sociales, ce sont plutôt des employés et des ouvriers qui viennent manifester durant la journée : ce type de manifestations qui se fait 2 à 3 fois durant l'année rassemble plutôt des groupes politiques de « gauche », et qui sont partiellement bien accueillis.

Un deuxième type de manifestations commence à s'étendre au centre-ville en général, tout en passant souvent par la place de l'Etoile, les manifestations politiques. La fréquence de ces manifestations est proportionnelle aux enjeux politiques nationaux, arabes et internationaux. Elles peuvent être divisées en deux groupes :

Le premier groupe, de majorité des sympathisants de gauche, de majorité des musulmans (des sympathisants de Amal, Hezbollah, parties communistes...) qui viennent contester plutôt devant le bâtiment de l'ESCWA. Ce groupe contient souvent un grand nombre de palestiniens (10 % environ) et vient manifester pour soutenir la cause « arabe », ou pour défendre « l'occupation » syrienne. Ce type de manifestations est relativement bien accueilli et encadré par les policiers et par des représentants de l'Etat. Il regroupe ainsi souvent des députés et se fait presque régulièrement au moins 1 fois par mois. La plupart des manifestants sont plutôt des hommes et les femmes sont presque peu représentées dans ce type de manifestations. Quant au nombres des manifestants, et selon nos observations de terrain, ils varient entre 1000 et 3000 personnes.



Figure 127. Manifestation politique du 24 mars 2004 Source : Annahar, jeudi 25 avril 2004

Le deuxième groupe de manifestations est moins fréquent que le premier, vu ses conséquences et son encadrement : il contient plutôt des sympathisants de droite, à majorité chrétienne. Les manifestants sont à majorité des étudiants (université Saint Joseph, Notre Dame University, Kaslik, Université Libanaise section 2) et regroupent à la fois des hommes et des femmes, contrairement au premier groupe. Ce groupe vient la plupart du temps pour manifester pour la libération du Liban des armées étrangères qui l'occupent.

Ce type de manifestations qui se faisait avant dans les banlieues Nord de Beyrouth, à majorité chrétiennes, commence depuis peu de temps à envahir le centre-ville. Le 14 mars par exemple, un grand rassemblement de ce type (3000 étudiants selon les manifestants) avait été mal accueilli par les policiers mobilisés par des grands nombres (plus que 500 policiers). Cette manifestation a eu lieu au centre-ville vers la place des Canons, car la place de l'Etoile était complètement bouclée de policier et de militaires. Ces étudiants qui venaient exprimer pacifiquement leur mécontentement envers l'occupation syrienne. Et comme chaque fois, ces manifestants sont mal accueillis, avec une certaine agressivité qui ne différencie ni homme ni femme.



Figure 128. Manifestation politique du 14 mars 2004 Source : www.tayyar.org

Une nuance peut être formulée dans ce type de manifestations : son déplacement de la place Sassine et de la région Est de Beyrouth, à majorité chrétienne, vers le centre-ville, le nouveau centre de pouvoir national. Bien qu'elle regroupe les mêmes types de manifestants, le message recherché, et selon les responsables de ces manifestations, est de sortir du cadrage communautaire pour tendre la main à leur confrère : et toujours selon le courant patriotique libre, qui prépare ces manifestations, la neutralité politique du centre-ville symbolise ainsi l'objectif de ces manifestations qui devraient concerner la totalité des libanais, chrétiens et musulmans, et pas une seule partie.

e- La place, un lieu de rendez-vous et de rencontres

La place de l'Etoile est devenue ainsi un lieu de rendez-vous de premier choix pour une grande partie de la population :

La place de l'Etoile est devenue ces dernières années un lieu de rendez-vous connu et partagé par tous : tout le monde s'y repère : l'horloge au centre est le point de rencontre : à

ce point s'ajoutent les restaurants qui commencent à s'imposer par leurs noms. Des rendez-vous de travail se font à midi ou le soir ; du tourisme d'affaire, des responsables locaux, des étudiants, des familles, des adultes...

Fréquentées régulièrement par de nombreuses personnes, la place de l'Etoile est devenue aussi un lieu de croisement informel : 34% des questionnés fréquentent la place au moins 1 fois par semaine, ce qui augmente les chances de croisement entre amis sans rendez-vous. A ces rendez-vous s'ajoutent quelques rencontres occasionnelles qui se font entre jeunes adultes, moins fréquentes chez les plus âgés.

2- Une grande diversité des usagers

Les nombreux usagers rencontrés sur la place de l'Etoile se caractérisent par une diversité et une mixité très importante.

La place est rythmée dans le temps par une grande mixité d'usagers : des différences de générations, d'appartenance sociale, politique, confessionnelle, de nationalité...

Une remarquable mixité entre les différentes communautés confessionnelles est largement observée sur la place à divers moments de la journée et de la semaine : une co-présence intercommunautaire semble ouvrir la porte à une réconciliation toujours inachevée, pour ne pas dire absente. Mais cette co-présence s'explique plutôt par l'originalité du lieu et par sa localisation géographique comme espace neutre n'appartenant à aucune confession. Cependant, il semble tôt de parler de réconciliation et d'intégration intercommunautaire dans ce lieu comme ailleurs : quelques jeunes adultes semblent cependant chercher ce type de mélange. Les usagers viennent ainsi de plusieurs régions, à couleurs chrétiennes et musulmanes, cherchant à découvrir l'espace public, à savoir un espace neutre et original d'une part et un « public » différent d'autre part.

Figure 129. Place de l'Etoile : provenance des usagers

Les quartiers avoisinants la place		Beyrouth		Les banlieues		L'agglomération	
Gemmayze	Ras	Achrafieh	Hamra Verdun	Ain Remmaneh	Ghobeiri Haret Hreik	Metn Kesrouwan Awkar Jounnieh Bikfaya	Damour Chouf Aley
Sodéco	Nabeh Basta						
6	2	18	22	24	6	12	10

Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°3, 2003/2004

En effet, et selon nos enquêtes, 60% des usagers de la place de l'Etoile habitent dans les zones Est et Nord de Beyrouth à majorité chrétiennes ; alors que 40% des usagers habitent dans les Ouest et sud, à majorité musulmanes. Plus que 42% des usagers habitent dans les quartiers Est de Beyrouth et dans ses banlieues Nord : Achrafieh, Dekwaneh, Ain Remmaneh, Din el Fil...

Ce nombre important d'usagers provenant de plusieurs endroits de la ville souligne une présence importante des communautés chrétiennes et musulmanes, donnant ainsi une

dimension plutôt neutre à la place ; contrairement à d'autres espaces publics de Beyrouth, qui accueillent toujours des usagers d'une seule majorité communautaire.

Figure 130. Place Sassine et jardin Sanayeh : Pourcentage des provenances des usagers

	Achrafieh, Badaro	Hamra, Verdun	Banlieue Nord de Beyrouth	Banlieue Sud de Beyrouth
Jardin de Sanayeh	2	87	1	10
Place Sassine	50	10	37	3

Source : Joseph SALAMON, 2002,2003.

La place de l'Etoile attire en premier lieu une classe plutôt aisée : des familles aisées, des touristes arabes et étrangers, des cadres, des hommes politiques, des hommes d'affaires... En effet, le caractère et le prix de quelques restaurants attirent une certaine clientèle assez spécifique : 54% des enquêtés affirment que la cherté de l'espace est le problème majeur qui limite leurs usages dans ce lieu.

A ces types d'usagers s'ajoutent des groupes appartenant à la classe moyenne et qui fréquentent plutôt les cafés trottoirs à bon prix relativement aux ceux des restaurants. Enfin, une catégorie semble absente dans ce lieu : la classe pauvre : cette dernière se sent exclue à travers les aménagements qui valorisent la restauration, et par la présence des militaires qui les exclue moralement : sans oublier que cette place est difficilement accessible à pied, excluant systématiquement ceux qui n'ont pas les moyens pour se déplacer.

Cependant, deux nuances ressortent de notre enquête :

- La première, concerne la dimension de proximité plutôt faible sur cette place (8% des usagers), en particulier des usagers habitant les quartiers de Ras Nabeh, Basta. Contrairement à d'autres espaces publics de la ville, qui jouent une dimension importante à l'échelle de proximité, en particulier le jardin de Sanayeh. (87% des usagers de proximité) et la place Sassine (50% des usagers de proximité).
- La deuxième nuance concerne la banlieue Sud de Beyrouth très peu présentée sur cette place : seul 6% des usagers habitent dans la banlieue Sud, à majorité des Chiites, de classe plutôt pauvre, contre 24% qui habitent la banlieue Nord à majorité Chrétienne, de classe plutôt moyenne. Par contre, à l'échelle de la ville, les deux parties Est et Ouest sont équitablement représentées (18% habitants la partie Est de la ville contre 22% habitants la partie Ouest de la ville à majorité Sunnite). Cela s'explique plutôt par leur appartenance sociale, de classe moyenne ou aisée, contrairement à la banlieue Sud appartenant en majorité à des classes pauvres « incompatibles » avec la cherté du lieu.

Ainsi, et selon nos enquêtes, la plupart des communautés sont représentés sur cette place, et ceci à des proportions variables. Les Chiites étant les moins présentes (6 à 8% des usagers). Enfin, cette mixité d'usagers due en premier lieu à la restauration et à l'ambiance du lieu semble privilégier aujourd'hui une co-présence des différentes communautés, mais pas une intégration. (les deux manifestations par exemple)

Il suffit de comparer les usagers de cette place avec ceux de la place Sassine, située dans la partie Est de Beyrouth, au centre d'Achrafieh et avec ceux du jardin Sanayeh, situé dans la partie Ouest de Beyrouth :

selon nos enquêtes effectuées en 2002, 2003 et 2004, 85% des usagers de la place Sassine habitent dans les régions Est et Nord de Beyrouth, à majorité chrétienne. (Achrafieh, Sodeco, Badaro, Sin el fil, Dekwaneh, Jdeideh...) contre 15% habitant la zone Ouest de Beyrouth ; et 97% des usagers du jardin de Sanayeh habitent à Hamra et dans les zones Sud, et Ouest de Beyrouth et de ses banlieues.

La place de l'Etoile regroupe plusieurs usages appartenants à plusieurs tranches d'âges : le centre est plutôt utilisé par les jeunes adultes et par les enfants qui jouent avec leurs parents. Les ailes remplies de restaurants et de cafés regroupent plutôt une tranche d'âge moyenne et moins jeune. Quant aux plus âgés, ils sont moins représentés dans cette place. Tous ces usagers se côtoient durant la journée, avec des usages complémentaires sans conflits importants.

En effet, et selon nos observations, 65% des usages de la place sont des adultes de moins que 25 ans ; 15 % sont âgés entre 25 et 30 ans ; 15% sont âgés entre 30 et 60 ans ; et enfin seuls 5% sont âgés plus que 60 ans.

La place attire ainsi les jeunes adultes appartenant à la classe moyenne et aisée, qui la fréquentent régulièrement, au moins une fois par semaine.(surtout pour les boites de nuit). Elle attire également les étudiants qui y viennent souvent pour passer leurs soirées. Ce même type d'âge des usagers est le même sur la place Sassine (70%). Quant au jardin de Sanayeh, il est moins important (40%), et ceci à cause de son usage de proximité par les familles et les moins jeunes du quartier Hamra.

Figure 131.Place de l'Etoile, place Sassine et jardin Sanayeh : pourcentage d'âges des usagers

	> 25 ans	25-30 ans	30-60 ans	> 60 ans
Place de l'Etoile	65	15	15	5
Place Sassine	70	13	15	2
Jardin Sanayeh	40	15	30	15

Source : Joseph SALAMON, 2002,2003 , 2004.

Quant aux types de groupes qui fréquentent la place, et selon nos enquêtes, 70% des usagers viennent entre amis ; 15 % viennent en famille ; 13 % viennent avec leurs conjoints et seuls 2% viennent seuls.

Figure 132.Place de l'Etoile : types d'usagers

place	quartier		ville		Banlieue / aggro	
	Est	Ouest	Est	Ouest	Est	Ouest
Amis 70%	Amis 60%	Amis 50%	Amis 60%	Amis 46%	Amis 46%	Amis 40%
Famille 15%	Couple 20%	Seuls 30%	Famille 13%	Seuls 40%	Couple 40%	Seuls 26%
Couple 13%	Famille 15%	Famille 15%	Couple 20%	Couple 8%	Seuls 8%	Famille 20%
Seuls 2%	Seuls 5%	Couple 5%	Seuls 7%	Famille 6 %	Famille 6%	Couple 14%

Source : Joseph Salamon , 2004.

En analysant les réponses de notre enquête, quelques remarques semblent ressortir : En ce qui concerne les usagers qui viennent entre amis, ils sont toujours en premier lieu, quelques soit l'appartenance sociale ou communautaire. Par contre, quant il s'agit de couple, le nombre semble varier selon les appartenances géographiques, et par suite

communautaires : à l'échelle de la ville, les usagers provenant de la partie Est de Beyrouth sont nombreux que ceux venant de la partie Ouest. Une autre nuance concerne les usagers qui viennent seuls et qui sont plus nombreux de la partie Ouest que de la partie Est.

Figure 133. Place de l'Etoile, place Sassine et jardin Sanayeh : types d'usagers

Place de l'Etoile	Place Sassine	Jardin Sanayeh
Amis 70%	Amis 60%	Amis 45%
Famille 15%	Couple 30%	Famille 35%
Couple 13%	Famille 5%	Seul 18%
Seuls 2%	Seuls 5%	Couple 2%

Source : Joseph Salamon , 2002, 2003, 2004.

Enfin, et en comparant ce type d'usagers avec ceux d'autres espaces publics, quelques remarques son à signaler : le nombre de couple (2%) est très peu présent dans le jardin de Sanayeh, et ceci pour des raison communautaires et confessionnelles, du à l'usage de proximité de cet espace. Par contre, les familles sont plus présenté dans ce type d'espace public que sur la place de l'Etoile ou sur la place Sassine.

3- Fréquentation et accessibilité

a- Fréquentation

Selon nos enquêtes, la moitié environ des usagers de la place de l'Etoile la fréquentent ai moins une fois par semaine. Cette fréquence semble être plus régulière chez les usagers provenant des parties Est et Nord de Beyrouth et de ses banlieues. Exception faite à l'échelle de la ville, où chrétiens et musulmans semblent avoir la même fréquence. Dans les banlieues sud et dans les zones sud de l'agglomération, cette fréquence est plutôt de 2 à 3 fois par mois.

Figure 134. Place de l'Etoile : pourcentage de fréquence

place	quartier		ville		Banlieue / aggro	
	Est	Ouest	Est	Ouest	Est	Ouest
1fois par semaine : 50%	1fois par semaine : 50%	2/3 fois par semaine : 50%	1fois par semaine : 52%	1fois par semaine : 52%	1fois par semaine : 56%	2/3 fois par semaine : 52%
2/3 fois par semaine : 26%	2/3 fois par semaine : 25%	1fois par semaine : 30%	2/3 fois par semaine : 33%	2/3 fois par semaine : 26%	2/3 fois par semaine : 30%	1fois par semaine : 30%
1 fois par mois 24%	1 fois par mois 25%	1 fois par mois 20%	1 fois par mois 15%	1 fois par mois 22%	1 fois par mois 14%	1 fois par mois 18%

Source : Joseph Salamon , 2004.

b- Moyens d'accès

Il suffit de regarder le schéma directeur de Solidere pour remarquer son isolement du reste de la ville : alors que ces derniers parlent d'un projet intégré dans son entourage, la réalité semble affirmer le contraire ; en effet, il suffit d'observer les quartiers avoisinants le centre-ville pour tracer l'ampleur des différences entre le centre et le reste de la ville.

Selon nos observations et nos enquêtes, la voiture semble être le moyen majeur d'accessibilité pour ne pas dire le seul pour la place de l'Etoile.

En effet, les réponses des usagers semblent conforter nos observations : 73% sont venus en voiture personnelle ; 22% sont venus en taxi et seuls 5% sont venus à pied.

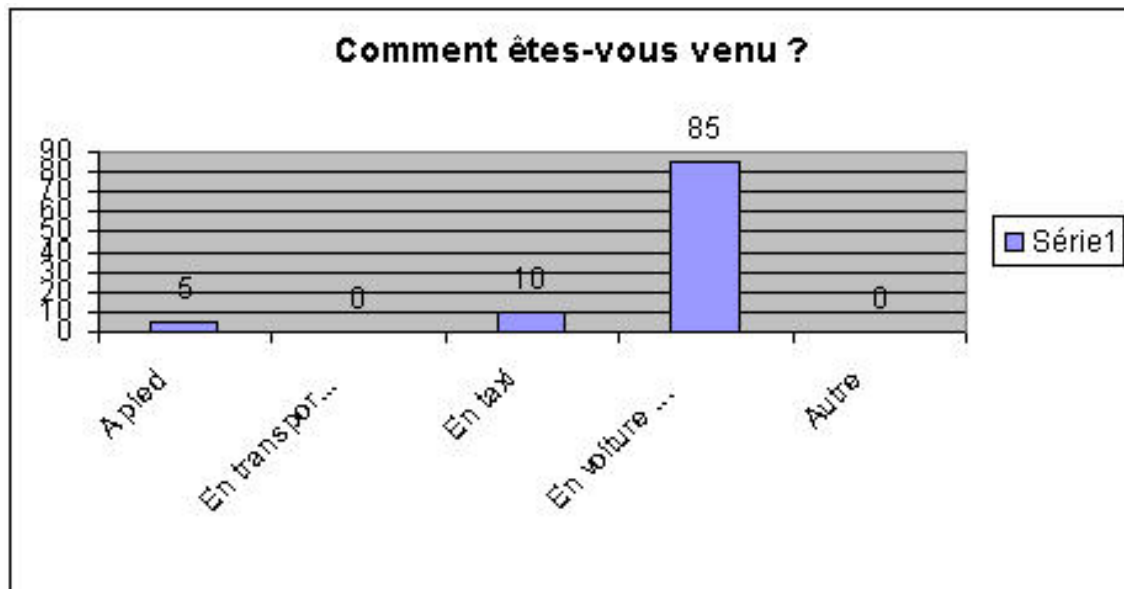


Figure 135. Question sur l'accessibilité de la place de l'Etoile
Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°3, 2003/2004

Aux heures de pointe, (12h-14h/20h-24h) la circulation est intense aux alentours de la place : des voitures à la recherche d'une place de stationnement plutôt gratuite. En effet, la place de l'Etoile n'est pas connectée au réseau de transport public :

la voiture personnelle ou le taxi semblent s'imposer comme moyen majeur d'accessibilité surtout qu'il est difficile et dangereux d'affranchir les boulevards qui limitent le centre-ville et le détachent du reste de la ville.

Ainsi, l'accès à la place avec une voiture personnelle est largement partagé par la plupart des usagers de cette place, quelques soient leurs appartenances ou leurs lieux d'habitation.

Figure 136. Place de l'Etoile, place Sassine et jardin Sanayeh : Moyen d'accessibilité

Place de l'Etoile	Place Sassine	Jardin de Sanayeh
Voiture personnelle 85%	Voiture personnelle 65%	A pied 55%
Taxi 20%	Taxi 15%	Voiture personnelle 35%
A pied 5%	Bus 10%	Bus 8%
		Taxi 2%

Source : Joseph Salamon , 2002, 2003, 2004.

Ce moyen d'accès (la voiture personnelle) remarquable sur la place de l'Etoile est moins fréquent sur la place Sassine (65%) et beaucoup moins fréquent pour le jardin de Sanayeh. (35%). Sur ce dernier, l'accès piétonnier est expliqué par l'usage de proximité assez important dans ce lieu. (55%). Quant à l'accès piéton concernant la place de l'Etoile, il est quasiment absent : seuls 5% des enquêtés ont pu arriver difficilement à franchir

l'autostrade qui délimite le centre-ville : ceci semble contrarier les objectifs annoncés dans le schéma Directeur Vert de Solidere qui parlent d'intégration et d'ouverture vers les autres parties de la ville et de ses espaces publics. Quant à l'usage piéton, il est plutôt conservé à l'intérieur de la place relativement interdite aux déplacements motorisés, sauf pour les députés et ministres...

c- Un manque de stationnement ?

La place est desservie par plusieurs parkings de surface (pour 2 dollars en moyenne pour toute la soirée) : ces parkings en surface sont souvent remplis durant les horaires de pointes, en particulier les soirées et durant les week-ends et jours fériés.

En effet, plus que 40% des enquêtés affirment avoir un problème avec le manque de stationnement et avec la cherté de quelques parkings : ces parkings sont gérés et organisés par Solidere en coopération avec la municipalité de Beyrouth. Quant au stationnement irrégulier aux alentours de la place, il est quasiment absent à cause de la présence régulière de la police.

4- Place de quartier, de ville ou de pays ?

La place de l'Etoile est unique en son genre : une place publique historique complètement réaménagée : elle représente un espace urbain de respiration dans une ville de chaos qui étouffe du béton armé. En plus, c'est l'un des rares espaces urbains de la ville qui permet les pratiques de repos dans une ambiance originale.

L'originalité de son aménagement et de son emplacement géographique, avec la présence du parlement ne font qu'affirmer la dimension de centralité de ce lieu : une place centrale à l'échelle de la capitale, voire de l'agglomération et du pays.

Cette échelle est intégrée dans une autre plus importante, l'échelle internationale : il suffit d'observer les usagers de ce lieu pour réaliser l'importance touristique de ce lieu : ceci est bien évoqué dans les journaux locaux et internationaux qui affirment l'importance touristique et l'originalité de ce lieu plein de mémoires et de représentations. Un fait remarqué durant nos enquêtes de terrain.

Figure 137. Les espaces publics les plus fréquentés dans l'agglomération beyrouthine

Ville		Banlieue		agglomération	
Est	Ouest	Nord	Sud	Nord	Sud
Centre-ville 50%	Corniche de Beyrouth 55%	Centre-ville 60%	Corniche de Beyrouth 60%	Centre-ville 75%	Corniche de Beyrouth 60%
Momot 30%	Centre-ville 25%	Corniche de Dbayeh 30%	Centre-ville 25%	Corniche de Dbayeh 18%	Centre-ville 35%
Corniche de Dbayeh 10%	Jardin Sanayeh 10%	Corniche de Beyrouth 10%	Corniche de Dbayeh 15%	Corniche de Beyrouth 7%	Corniche de Dbayeh 5%
Place Sassine 7%	Monot 10%				
Corniche de Beyrouth 3%					

Source : Joseph Salamon, 2003,2004.

D'autre part, cette place occupe une dimension plus petite, à l'échelle du centre-ville, comme le nœud du centre-ville : un point de rencontre pour ce futur projet urbain. Mais cette dimension de proximité ne dépasse pas l'échelle du centre-ville, et n'intègre pas les quartiers avoisinants, pour des raisons déjà expliquées.

Selon nos enquêtes, le centre-ville est devenu un lieu de rendez-vous à différentes échelles. Cependant, la corniche est plus fréquentée par les habitants des zones Ouest de Beyrouth et par les habitants des banlieues sud.

Afin de mieux comprendre les différentes dimensions de cette place, il est pertinent d'étudier les représentations et les images qu'elle suscite : dans ce qui suit, et en mobilisant nos enquêtes, observations et analyse de presse, nous essayerons de dévoiler ce côté imaginaire qui pourrait décoder le ou les identités inédites de cette place publique.

Section 5 : La place de l'Etoile : un seul espace, plusieurs identités ? sémiologie urbaine et représentations

1- Place de l'Etoile : une identité propre ?

S'interroger sur l'identité de la place de l'Etoile semble décoder l'histoire, le présent et le futur de la ville de Beyrouth, voire même du pays.

Ces trois moments semblent s'incarner dans les représentations des usagers et des habitants de la ville de Beyrouth.

Selon nos enquêtes effectuées durant ces 3 dernières années, et particulièrement celle de décembre 2003 et janvier 2004, la place représente plusieurs images et symboles reflétant ainsi plusieurs identités :

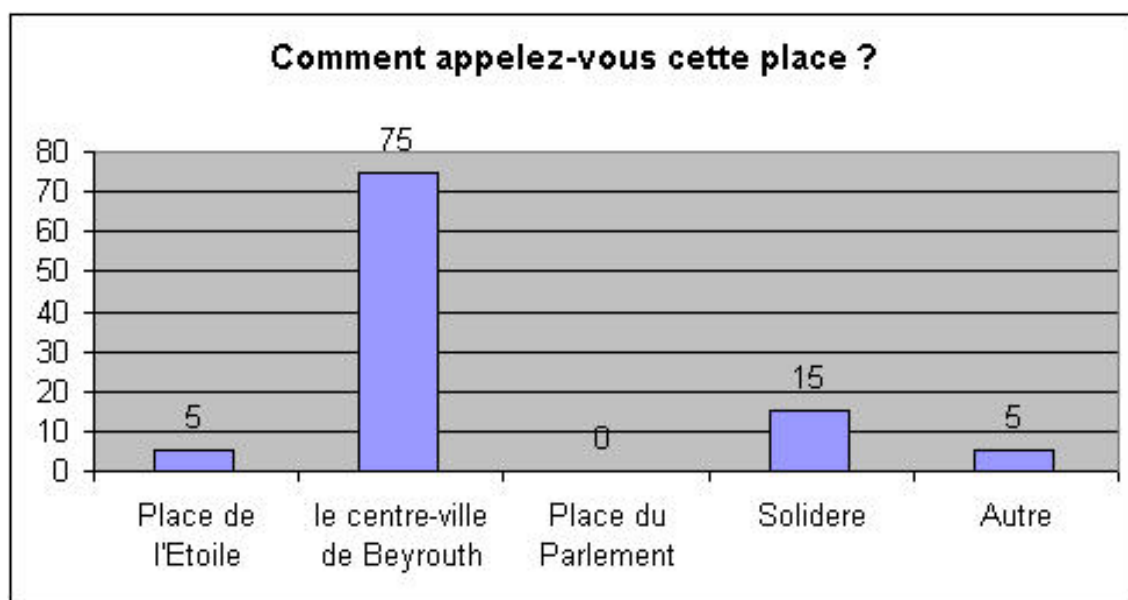


Figure 138. Question sur l'appellation de la place
Source : Joseph SALAMON, questionnaire N°3, 2003/2004

75% des enquêtés nomment la place comme « Centre-Ville » : cette nomenclature est souvent utilisée en langue française même chez les moins éduqués (50%), ou en

langue anglaise « le down town » (25%). Cette nomenclature est intéressante surtout qu'elle reflète en elle une recherche d'un centre complètement démoli durant la guerre : à la fois un centre social qui pourrait assurer une réconciliation et une co-présence entre les différentes communautés ; et un centre urbain qui pourrait recréer et restructurer un espace public perdu avec les années de guerre.

Pour ceux qui la nomment en français, le centre-ville représente plutôt le quartier du Mandat français récemment rénové : un lieu plein d'histoire et de présent ; alors que pour ceux qui la nomment en anglais, « le down town » représente plutôt le « futur » : un centre économique international, un quartier d'affaire...

Ces deux nomenclatures, bien qu'elles désignent le même endroit représentent deux visions différentes.

Ensuite, 15% nomment la place comme « Solidere » : cette deuxième nomenclature représente la société qui aménage le centre-ville. C'est plutôt le symbole d'une nouvelle pratique urbaine et d'un nouveau pouvoir politico-économique. En effet, les réponses semblent affirmer cette hypothèse : « solidere » remplace désormais, et pour une grande partie « la place de l'Etoile ».

Ensuite, 5% des enquêtés nomment cette place comme le « balad » qui signifie le pays en arabe : cette nomenclature est largement utilisée par les plus vieux qui continuent à la nommer en arabe : elle signifie pour eux leur histoire personnelle (et pas celle des anciennes époques), celle des années 50, 60 et 70.

Enfin, seuls 5% des enquêtés ont utilisé l'expression « place de l'Etoile » pour désigner la place : comme si cette nomenclature n'est plus à la hauteur du lieu : un lieu porteur de mémoires, un lieu qui fut le nouveau centre du pays... la place du parlement... En effet, cette nomenclature n'est utilisée par la presse et par les élus que pour désigner le centre de pouvoir politique : le parlement. Est-ce un hasard que toutes les deux (place de l'étoile et parlement) ne représentent plus le pays aujourd'hui ? Comme si la place de l'Etoile a dépassé l'histoire récente du pays : un pays et une ville en projet à la recherche d'un nouveau référentiel ! Comme si l'identité actuelle ne représentait plus la réalité du lieu : « la place de l'Etoile », la « place du parlement », a dépassé l'identité actuelle qui souffre, « l'espace public » qui souffre d'un manque d'une vraie identité : dorénavant c'est le rôle du « centre-ville » qui fouille dans l'histoire pour trouver cette ou ces identités ; c'est encore Solidere ou la projection vers le futur, vers une nouvelle « identité » qui est recherchée et exprimée dans cette nomenclature : c'est un espace public différent qui est recherché ici... c'est la ville internationale, la ville touristique...

Quant à Solidere, ils nomment cette place comme « Nijmeh square » combinant ainsi un mot en arabe et un autre en anglais : le mot « Nijmeh » qui signifie « étoile » en français est ainsi conservé en langue arabe dans la nomenclature officielle sur les plans et sur le site Solidere : selon les responsables de la communication de Solidere, cette nomenclature est significative et rappelle la mémoire du lieu. Les gens qui ont connu la « Sahat al Nijmeh » (place de l'Etoile en arabe) doivent retrouver la même nomenclature qui représente leur mémoire avant qu'elle soit la mémoire antique ou collective des libanais.

Figure 140. Question sur l'appellation de la place dans différents lieux de l'agglomération

TROISIEME PARTIE BEYROUTH : LA RECONNAISSANCE DU PUBLIC entre spécificités locales et modernisation Une ville « en projet » à la recherche d'un nouveau référentiel

Place	Quartiers avoisinants		Ville		Agglomération	
	Est	Ouest	Est	Ouest	Nord	Sud
Centre-ville 50%	Centre-ville 70%	Balad 40%	Centre-ville 66%	Solidere 33%	Centre-ville 52%	Down town 40%
Down Town 25%	Solidere 15%	Down Town 25%	Solidere 18%	Down town 33%	Solidere 25%	Solidere 30%
Solidere 15%	Place de l'Etoile en arabe 10%	Centre-ville 15%	Balad 16%	Place de l'Etoile en arabe 13%	Place de l'Etoile en arabe 15%	Centre-ville 13%
Place de l'Etoile 5%	Balad en arabe 5%	Solidere 10%		Balad 13%	Balad 8%	Balad 13%
Autre 5%		Place de l'Etoile en arabe 10%				Place de l'Etoile 4%

Source : Joseph Salamon, 2003, 2004.

En effet, les enquêtes faites dans les autres parties de la ville et de l'agglomération beyrouthine appuient les réponses des usagers questionnés in situ et nous donnent des éléments approfondis sur la sémiotique des mots :

A l'échelle des quartiers avoisinant la place, on sent une grande différence dans la nomenclature sonnée à cette dernière :

- Dans les quartiers Est, à majorité chrétiens (Achrafieh, Sodeco), 70% des usagers de cette place la nomme par le terme « centre-ville », et ceci en langue française. Ensuite 15% la nomme Solidere ; enfin viennent les nomenclatures qui existaient avant la guerre, exprimée en langue arabe : place de l'Etoile (10%) et balad (5%). Cette place, et selon les nomenclatures données, représente pour ce type d'usagers, un contexte urbain original en cours d'aménagement.
- Quant aux quartiers Sud et Ouest avoisinant la place, à majorité musulmans, 40% des usagers de la place la nomme comme le « balad » en langue arabe. Ce qui signifie le pays, ou plus la centralité et les années « glorieuses » du centre-ville. (1940,50,60). Ensuite, 25% nomment la place en anglais « down town » pour désigner, et selon eux, la reconstruction ; 15% la nomme en français « le centre-ville » et 10% la nomme « Solidere ». Enfin, 10% la nomme en arabe « place de l'Etoile ». Cette dernière nomenclature est devenue plutôt une nomenclature officielle, utilisée dans la presse locale pour désigner plutôt le pouvoir politique que la place elle-même.

Quant à l'échelle de la ville, quelques nuances dans la nomenclature diffèrent entre la zone Est et la zone Ouest de la ville :

- Dans la zone Est, 66% des usagers de la place la nomme en français comme le « centre-ville » ; 18% la nomme « Solidere » et seuls 16% la nomme en arabe « balad ». La nomenclature en arabe « place de l'Etoile » est quasiment absente.
- Dans la zone Ouest de la ville, l'intitulé « Solidere » est largement évoqué (33%) pour désigner la place : influencée plutôt par la référence Sunnite représentée par le premier ministre qui tient le projet politiquement, cette nomenclature est souvent utilisée dans cette zone de la ville. Ensuite, 33% la désignent en anglais « the down town » : une nomenclature rarement utilisée dans les zones Est. Et enfin, 13% la nomme en arabe « balad » et 13% la nomme « place de l'Etoile ».

Enfin, et à l'échelle de l'agglomération, quelques différences de nomenclatures ressortent encore de notre enquête :

- Dans les zones Est et Nord, 52% nomment la place en français comme le « centre-ville » : cette nomenclature représente pour eux, et selon nos enquêtes, un lieu original et un cadre urbain assez estimé. Ensuite, 25% la nomme par « Solidere » pour symboliser la reconstruction. Et enfin, 15% la nomme en arabe comme « place de l'Etoile » et 8% la nomme en arabe comme le « balad ».
- Quant à la zone Sud, 40% des usagers de la place la nomment en anglais par le terme « down town » pour représenter, et selon eux, la modernisation. 13% la nomment en français comme le « centre-ville », et 30% la nomment comme « Solidere ». Enfin, 13% la nomment en arabe « le balad » pour représenter les anciennes pratiques du centre-ville et 4% la nomment en arabe comme la « place de l'Etoile ».

Ces différentes nomenclatures sont encore connues par les chauffeurs de taxi (même les illettrés) qui conservent toujours sa nomenclature arabe « balad » ou « place de l'Etoile ». Cependant, presque 18 chauffeurs sur 20 questionnés connaissent les 4 ou 5 autres nomenclatures.

2- Place de l'Etoile : quels mots dans la presse ?

Afin de compléter cette lecture sémiotique, il serait intéressant d'analyser les mots et les idées utilisées dans la presse pour désigner la place de l'Etoile.

Elle portera sur des articles parus dans différents journaux locaux et internationaux, en particulier l'Hebdo Magazine (hebdomadaire libanais en langue française sur l'actualité libanaise), l'Orient le jour (quotidien libanais généraliste en langue française), Annahar/Assafir/Almoustaqbal (quotidiens libanais généralistes en arabe) et le Monde (quotidien français en langue française).

a- Place de l'Etoile : un lieu ou un symbole ?

Contrairement à la réalité quotidienne, confirmée par nos enquêtes de terrain, la place de l'Etoile est nommée comme tel dans la plupart des journaux et médias locaux et étrangers.

En général, l'expression « place de l'Etoile » est largement utilisée quotidiennement et par tous les journaux et télévisions locaux pour désigner plutôt le pouvoir législatif national que l'espace public lui-même. Cette expression est utilisée en langue arabe pour désigner encore un pouvoir confessionnel, les Chiites représentés par le président de la chambre des députés et qui est de confession chiite. Cette expression est utilisée en langue arabe comme en langue française pour désigner les même représentations, voire le même pouvoir. Or depuis la naissance du Liban moderne à la fin du Mandat français, le parlement édifié sur cette place a pu lui donner cette dimension politique et législative, comme la place de tous les libanais, la place de tout le monde. Ainsi, dans cet usage, la place de l'Etoile représente plutôt un « lieu » et un « pouvoir » politique plus qu'un espace public anonyme : c'est le parlement (et non pas la place du parlement) et c'est le pouvoir législatif.



Figure 141. Place de l'Etoile : une connotation politique Source : Le journal Annahar, 31 mars 2004

Quant aux articles écrits sur les aménagements et sur les usages de la place comme « espace public urbain », ils sont souvent annexés par une représentation ou une perception réelle ou recherchée :



Figure 142. Articles parus sur la place de l'Etoile Source : Hebdo Magazine, 2000

« Beyrouth dévisagé : l'Etoile, place des grands hommes » : dans ce titre on découvre un jeu de couleur et de typographie où « Beyrouth » et « Etoile » se ressemblent parfaitement et se distinguent du reste : comme si on voulait désigner la reconstruction et la revalorisation de cette ville : Beyrouth étoile. Ainsi, le titre « Beyrouth dévisagé » qui renvoie à l'histoire devient avec la couleur et le jeu typographique « Beyrouth l'étoile » qui renvoie plutôt à la reconstruction. Enfin, et toujours dans ce même titre, « Beyrouth l'Etoile » est devenue la « place des grands hommes ». Cela ne fait que renforcer l'échelle de cette place qui dépasse ses limites géographiques de proximité et ses limites temporaires pour représenter « Beyrouth » et le Liban.

« Balade au centre-ville : l'Etoile superstar » : dans cet article de l'hebdo magazine diffusé année 2000, c'est l'étoile qui représente la place : une étoile qui a dépassé ses limites pour devenir « superstar ». Là, on sent encore le rôle et la valeur de cette place, appelée à

être « superstar » des espaces publics et du centre-ville. Dans ce titre c'est le centre-ville qui est mis en valeur à travers son « étoile » : c'est la reconstruction qui est évoquée : le mot étoile se démarque des autres comme s'il représente dorénavant le « lieu » où on peut se rencontrer, se « balader » et se rafraîchir...

« Place de l'Etoile » : dans cet article évoqué par l'Orient Le Jour en décembre 2000, la place de l'Etoile est devenue un lieu connu, un lieu « mature », un lieu qui existe dorénavant : ceci se lit par l'absence du « la » dans le titre qui symbolise le passage d'une place publique, d'un adjectif, vers un lieu connu, désigné par un nom propre : Place de l'Etoile.

« Beyrouth, d'arcades en balcons » : dans cet article paru dans le Monde le 11 décembre 2003, c'est Beyrouth qui est mis au cœur du titre : c'est Beyrouth avec ses spécificités qui se reconstruit « d'arcades en balcons »... Dans cet article la place de l'Etoile est désignée par son nom « la place de l'Etoile » : cette désignation représente plutôt l'exportation d'un système urbain français vers un pays qui fut sous Mandat français à une certaine époque : ainsi le rappel de l'histoire de cette place explique bien le choix de son intitulé : la place de l'Etoile « parisienne », « française » importée dans un pays du levant. Ce symbole qui se lit entre les mots semble refléter un certain cadre de vie à l'occidental et qui a repris « ses goûts » avec la reconstruction. Cette représentation est associée dans le même article à la société « Solidere » qui gère la reconstruction au centre-ville. Bref, la place de l'Etoile semble désigner des symboles plus qu'un lieu, ou plutôt le lieu des représentations, le centre reconstruit, la capitale qui reprend ses « goûts » .

b- L'horloge, le parlement, les cafés et les usagers : représentations graphiques

En analysant les photos, plans et schémas utilisés dans les différents articles pour accompagner les textes écrits sur la place de l'Etoile, quelques constantes semblent surgir :

L'horloge « Abed » qui est au centre de la place est largement représentée chaque fois qu'il y a un article sur la place de l'Etoile : elle est devenue le symbole de ce lieu et de ce qu'il représente ; comme si ce grand immobilier urbain placé au centre de la place représentait la centralité de la place, de la capitale et de ses espaces publics : c'est plutôt cette **dimension de centralité** qui semble s'affirmer à travers cette photo.

Le bâtiment du parlement est aussi souvent représenté dans ces articles confirmant ainsi cette **dimension politique** et nationale du lieu : une dimension qui symbolise la réconciliation entre tous les libanais, entre toutes les communautés représentées au parlement.

Les cafés-trottoirs et restaurants sont également régulièrement représentés dans ces articles, renforçant ainsi la dimension de « partage », de « **rencontre** » et d'occidentalisation et de **consommation** : des cafés trottoirs qui rappellent des ambiances occidentales débordant sur les rues piétonnes : c'est la **modernisation** et l'**occidentalisation** qui semble ressortir de ces images souvent prises le soir.

Les usages sont largement représentés dans la plupart des photos : le message est clair : le centre-ville est de nouveau en vie ; il bouge, il est plein d'hommes. C'est cette dimension « **humaine** » qui est recherchée dans ces photos afin d'inciter les gens à découvrir ce lieu unique et ouvert à tout le monde.

Enfin, en observant le schéma apparu dans le dernier article du Monde sur le centre-ville (décembre 2003), on ne peut que remarquer la présence de la place de l'Etoile comme

élément pertinent dans l'image recherchée, voire comme point de repère même international plein de mémoires.

En d'autres termes, c'est « l'espace public » qui est recherché dans ces photos, un espace plein de vie, un espace plein de public : reste à voir qui est ce public...et quelle est cette vie...

c- Architecture, usages, représentations, reconstructions...De quoi parle-t-on dans ces articles dédiés à la place de l'Etoile ?

La naissance d'un « espace public » semble être évoquée dans la plupart des articles, surtout les plus récents : en effet, durant l'année 2000 on parlait plutôt d'un espace en période de croissance : « la place de l'Etoile ne cesse d'attirer de jour en jour de plus en plus de visiteurs »⁴²¹, « un quartier qui commence à revivre »⁴²², « le marché aux puces s'est installé dans le but d'animer un peu ces avenues fantômes »...quant aux nouveaux articles, ils désignent cet espace comme un « espace public déjà mature » : « Beyrouth, d'arcade en balcons ; cafés, restaurants, boutiques, la capitale du Liban a repris goût à la vie »⁴²³...

Parler de la place de l'Etoile c'est évoquer et sans cesse ses spécificités urbaines et architecturales : « rues, parlement, immeubles, façades, horloge, architecture, immeubles fraîchement rénovés », « les styles arabe, vénitien, français et ottoman se confondent, se jouent allègrement des normes traditionnelles et viennent créer ce qu'on appelle suivant le modèle français : la place de l'Etoile »⁴²⁴...Des descriptions qui présentent plutôt le processus de reconstruction du centre-ville à travers la place de l'Etoile et ses bâtiments uniques.

Toujours dans le même volet urbain, le caractère piéton est largement évoqué dans la plupart des articles, qu'ils soient anciens ou récents : « zone piétonne par excellence »⁴²⁵, « la place de l'Etoile est encore l'un des derniers endroits de Beyrouth où l'on s'oriente au pif, les rues sont piétonnes »⁴²⁶...Le caractère piéton est bien apprécié, et se complète par une ambiance chaleureuse : « le soir c'est le plus agréable avec les immeubles, illuminés, les réverbères allumés, les cafés qui installent leurs tables dans la rue même. C'est une ambiance très particulière qui n'existe nulle part ailleurs ...c'est comme si cet endroit ne faisait pas partie du Liban. On pourrait aisément se croire à Montmartre ».⁴²⁷

Un autre thème est presque toujours présent dans les articles portant sur la place de l'Etoile : l'histoire du lieu et la mémoire qu'il porte ; « la place de l'Etoile a certes recouvré son horloge, construite par les français...comme au temps du Mandat français, les rues au cordeau, avec les immeubles faits en pierre sablonneuses, avec arcades balcons, ont été soigneusement restaurés ... la place de l'Etoile s'étendrait sur un forum de l'ancienne ville romaine...A quelques mètres du sol, des civilisations dorment... »⁴²⁸

⁴²¹ SLEF J., « l'étoile superstar », l'hebdo magazine, 16 juin2000.

⁴²² MHANNA T., « place des grands hommes », magazine libanais, référence inconnue.

⁴²³ BEUVE-MERY A., « Beyrouth, d'arcades en balcons », Le Monde, 11 décembre 2003.

⁴²⁴ MHANNA T., « place des grands hommes », op.cit.

⁴²⁵ SLEF J., « l'étoile superstar », l'hebdo magazine, 16juin2000.

⁴²⁶ ABOUDIB F., « place de l'Etoile », l'Orient le Jour, vendredi 8 décembre 2000.

⁴²⁷ SLEF J., « l'étoile superstar », l'hebdo magazine, 16juin2000.

⁴²⁸ BEUVE-MERY A., op.cit.

Ce volet historique est souvent associé au processus de « reconstruction » avec tous les thèmes qui le représentent, sans oublier Solidere, la société privée qui gère le projet d'aménagement : « d'un côté, il y a le projet pharaonique de reconstruction du centre-ville, baptisé Solidere, porté par l'initiative privée... »⁴²⁹

Enfin, les usages et les usagers sont largement abordés dans la plupart des articles portant sur la place de l'Etoile : un espace public plein de vie, plein de fonctions, plein d'usagers. Des usagers assez diversifiés, avec une dimension multiconfessionnelle de la place comme lieu ouvert à tout le monde : « beaucoup de touristes viennent admirer l'architecture... on dirait que c'est ici que Beyrouth retrouve toute l'ampleur de sa dimension multiconfessionnelle. Toute tendance et toute confessions confondues, les Libanais se retrouvent... j'ai l'impression d'avoir un échantillon de toute la population de Beyrouth. C'est l'endroit de tous les contrastes... je viens souvent avec des amis me promener dans la place... certains viennent à la place tout simplement pour rester en plein air, dans un endroit paisible, et fumer un narguilé sous un ciel étoilé, en écoutant de la musique... »⁴³⁰, « onze heures, café, jus d'orange, vélo, trottinette, presse non syndiquée et des boutiques de mode comme Aishti, réputée la plus snob et la plus chère au Liban... »⁴³¹

Bref, histoire, encadrement urbain et architectural, reconstruction, usage et usagers sont des sujets souvent évoqués chaque fois qu'il y a un article sur la place de l'Etoile : comme si la place est un tout : le passé, le présent et le futur : un espace public plein de mémoires, plein de spécificités locales mais qui se projette vers l'avenir ; bref, **un espace public avec plusieurs identités, et qui semble à la recherche d'une nouvelle identité...**

Section 6 : La place de l'Etoile : entre spécificités locales et modernisation. Un espace public à la recherche d'un nouveau référentiel : éléments d'analyse et de synthèse

1- La place de l'Etoile : une sphère publique ?

L'étude des usages de cette place nous montre qu'il y a une certaine évolution vers un espace public de citoyenneté : un espace qui favorise à l'heure actuelle la co-présence des différentes communautés confessionnelles ; une sphère publique semble émerger partiellement d'en bas. Selon nos enquêtes, ce lieu en particulier et le centre-ville en général commencent à regrouper des manifestations de plusieurs courants contradictoires, chacune venant exprimer ses idées.

Ainsi, parler d'un espace public au sens politique d'Habermas semble émerger difficilement d'en bas ; l'espace public de « discussion » et de « citoyenneté » d'Habermas semble ici être toujours à la recherche d'une identité indéfinie : les usages actuels de cette place semblent refléter la co-présence d'une grande partie des beyrouthins, comme espace public d'une citoyenneté en cours de construction : mais pas de « citoyenneté »...c'est un peu tôt semble-t-il...voire impossible tant que la liberté d'expression n'est pas assumée, tant que la démocratie locale et nationale est toujours en crise.

⁴²⁹ BEUVE-MERY A., op.cit.

⁴³⁰ SLEF J., « l'étoile superstar », l'hebdo magazine, 16 juin 2000.

⁴³¹ BEUVE-MERY A., op.cit.

Cependant, une sphère communautaire semble exister toujours au Liban. Selon Sofia Saadeh, la sphère publique beyrouthine ne peut se retrouver tant que la classe moyenne laïque n'est pas revalorisée : selon nos enquêtes et analyse sémiotique, les représentations des lieux sont toujours marquées par les références communautaires ; chacune s'y référant à des normes différentes.

2- La place de l'Etoile : un lieu de socialisation ?

« Lieu de sensibilité à l'autre », « à l'étranger », « au différent », l'espace public selon Richard Sennet est le lieu de rencontre avec l'autre : espace des frontières, espace de tout le monde, de la tolérance et du brassage social.

Selon notre étude et nos enquêtes, la place de l'Etoile ne cesse d'attirer les usagers de jour en jour : devenue l'espace de sortie le plus favorisé et le plus pratiqué chez les jeunes beyrouthins, chez les étudiants, chez les actifs beyrouthins et chez une grande partie des familles, la place de l'Etoile regroupe aujourd'hui la plupart des confessions libanaises.

Bien que les Chiites sont les moins présents sur cette place : selon nos enquêtes déroulées dans la banlieue Sud de Beyrouth, à majorité Chiite ces derniers expliquent leur absence dans le centre-ville en général, et sur la place de l'Etoile en particulier, pour deux raisons principales : la cherté du lieu et son ambiance jugée occidentale.

Sa localisation géographique au milieu de la ville, à la « frontière » entre les communautés, dans un lieu neutre semble favoriser la co-présence et la tolérance entre les différentes communautés : mais cette co-présence ne semble pas avoir dépassé le seuil de la tolérance pour arriver au brassage social : cette dimension sociale est toujours absente dans tous les espaces publics libanais en général, et beyrouthins en particulier.

En effet, la consommation semble être l'une des causes majeures qui favorise la co-présence des différentes communautés : une consommation complétée par une ambiance unique, par un cadre urbain et architectural très attirant : ces deux éléments semblent expliquer l'augmentation importante des usagers de la place plutôt que l'envie de se retrouver avec « l'autre » et de partager l'espace avec lui.

Mais ce lieu a au moins réussi à réunir une grande partie des libanais habitués depuis longtemps de vivre divisés dans des espaces communautaires.

Selon notre étude, la classe pauvre est l'absent majeur de ce lieu public : cela s'explique par la qualité et l'aménagement du lieu, son ambiance générale et sa vocation de restauration, sans oublier sa localisation géographique déconnectée à l'heure actuelle du reste de la ville.

Par ailleurs, une autre dimension sociale semble caractériser ce lieu : un espace de tourisme de premier choix largement fréquenté par les touristes et étrangers. Cette dimension qui augmente durant l'été semble laisser quand même aux beyrouthins une bonne place : il suffit de visiter ce lieu à n'importe quelle heure pour observer le « passant considérable » d'Isaac Joseph, où chacun se dévoile devant l'autre acceptant ainsi de partager avec lui le même espace public...en espérant que cela dépasse le cadre physique vers la construction d'une vraie citoyenneté...

Dans cet espace public, les libanais ne semblent pas totalement égaux : la cherté des restaurants semble hiérarchiser les usages créant ainsi une différence sociale : par contre, la reconnaissance de l'autre différent est bien assumée dans ce lieu. Un autre reconnu plutôt comme consommateur identique que comme co-citoyen. (il suffit d'observer les différentes

manifestations et les messages qu'elles portent pour réaliser l'ampleur d'une intégration toujours inachevée, pour ne pas dire absente.)

Toujours dans cette analyse des usages, le public de la place semble vivre des relations plutôt consommatrices ; bien que l'ambiance urbaine semble contribuer à construire des liens humains qui rappellent l'histoire et la mémoire du lieu : une histoire qui se dévoile et qui se réapprend de jour en jour.

Enfin, et selon nos enquêtes, la place de l'Etoile manque actuellement d'usages de proximité, largement présents dans d'autres espaces publics de la ville. (le jardin de Sanayeh par exemple, ou la corniche de Beyrouth). Cela s'explique par la cherté du lieu et son incompatibilité avec les quartiers pauvres qui l'entourent (Ras Nabeh, Basta...) : des quartiers qui n'ont pas été réaménagés dans le cadre du projet de reconstruction du centre-ville, qui semble ignorer leur présence. Une question largement abordée par MF Davie qui parle d'un îlot au milieu de la ville⁴³², ou par N. Beyhum qui parle d'un désert au cœur de la ville.⁴³³

Toujours dans ce volet social, T. Khayat parle de filtrage culturel assuré par la présence de vigiles payés par Silodere.

« Les voituriers sont un premier contact avant de pénétrer dans un restaurant, et exercent de fait un rôle de filtrage »⁴³⁴

Or selon nos enquête menées sur la place et dans plusieurs endroits de la ville et de l'agglomération, ce rôle des vigiles ne semble pas être la première cause du filtrage de la population : la cherté et l'ambiance du lieu ressortent comme étant les causes principales du « filtrage ». Très peu d'usagers ont évoqué l'influence aussi importante des vigiles sur leur accès ou non à la place et aux restaurants.

Cependant, et selon notre étude, on peut parler d'une ségrégation sociale et d'âge, loin d'une ségrégation communautaire : une hypothèse proposée par L Barakat et H. Chamussy, et validée par notre étude de terrain.

« Le centre-ville pour les couches sociales favorisées, en particulier les jeunes adultes »⁴³⁵.

3- La place de l'Etoile comme espace public urbain original

Selon notre étude, le paysage urbain et architectural semble être l'un des principaux éléments qui attirent les usagers de la place de l'Etoile, pour ne pas dire le majeur : largement évoqué par les usagers venants de plusieurs endroits de la ville et de l'agglomération, cette spécificité spatiale est également appréciée par les touristes. Bien que

⁴³² DAVIE M., « Discontinuités imposées au cœur de la ville : le projet de reconstruction de Beyrouth », in Villes en projet(s), Actes du colloque de 1995, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Centre d'Etudes des Espaces Urbains CESURB, Talence, 1995.

⁴³³ BEYHUM N., « le désert au cœur de la ville, ou les nouvelles conceptions dans l'urbanisme moderne du Moyen Orient », in BEYHUM N., SALAM A., TABET J. (sous la dir.), « Beyrouth : Construire l'avenir, reconstruire le passé ? », Dossiers de « l'urban research Institute, édités avec le support de la Ford Foundation, Beyrouth, 1995, p.67.

⁴³⁴ KHAYAT T., « la rue, espace réservé : voituriers et vigiles dans les nouvelles zones de loisirs à Beyrouth », in « l'espace public au Moyen-Orient et dans le monde arabe », Géocarrefour, volume 77, N°3, 2002, p.283.

⁴³⁵ BARAKAT L., CHAMUSSY H., « les espaces publics à Beyrouth », in « l'espace public au Moyen-Orient et dans le monde arabe », Géocarrefour, volume 77, N°3, 2002, p.281.

le projet soit critiqué d'avoir oublié les autres parties de la ville, la qualité de l'aménagement présente dans ce lieu semble être reconnue par tout le monde. Surtout que cette qualité urbaine a transformé le projet en un îlot au milieu de la ville : une ville toujours livrée au chaos...

Ce constat semble affirmer une hypothèse largement évoquée par les chercheurs qui travaillent sur l'espace public : l'aménagement « physique » et « matériel » d'un espace public influence sur ses types d'usages. Une dimension largement appréciée par les usagers de cette place. Dans ce lieu, les gens viennent plutôt pour admirer les spécificités urbaines et architecturales et consommer dans les restaurants (surtout les jeunes et les touristes) que de chercher une réconciliation qui semble toujours absente. Cet exemple nous montre l'importance de la dimension spatiale d'un espace public : une dimension qui pourrait, semble-t-il se refléter sur l'usage et sur l'usager du lieu.

Or cette place, et selon notre étude, sous-tend plusieurs échelles :

Une première, à l'échelle du centre-ville, comme lieu de restauration de premier choix pour les actifs futurs

Une deuxième, à l'échelle de la capitale, comme lieu de sortie et de rencontre original avec son paysage

Une troisième, à l'échelle de l'agglomération et du pays, comme le centre de la capitale : un centre urbain, économique et politique.

Une quatrième, à l'échelle arabe, comme le nouveau centre de tourisme urbain, surtout après le « 11 septembre. »

Une cinquième, à l'échelle internationale, comme le centre d'une capitale en pleine reconstruction : voire comme le symbole d'une ville mythe qui ne cesse de renaître d'année en année.

4 - La place de l'Etoile comme lieu de mémoires et d'identités

Selon nos enquêtes de terrain, la place de l'Etoile qui fait partie du projet de Solidere est devenue un « point de repère » (selon l'idée de K. Lynch), plein de mémoires et de symboles.

Un point de repère urbain, unique et spécifique dans le pays ; un point de repère social, comme lieu de rencontre, de restauration et de sortie de premier choix ; un point de repère symbolique, comme lieu de mémoires et d'identités d'une part et comme symbole de la reconstruction d'autre part.

Si le choix d'avoir privilégié des époques historiques sur d'autres semble bien argumenté, ce qui a été fouillé et restauré dans ce lieu commence à être bien apprécié par les usagers de la place ; en effet, chacun cherche à s'y retrouver :

Les beyrouthins qui ont vécu la place avant la guerre semblent un peu déçus surtout qu'elle n'est pas facilement accessible à l'heure actuelle : venir à pied ne semble pas être aussi facile que ça : bien qu'elle soit aménagée avec une grande qualité architecturale, elle ne semble plus les attirer comme avant, surtout qu'ils viennent chercher leurs **mémoires personnelles** reliées avec le reste du centre-ville démoli pour toujours...

Les moins jeunes (étudiants, adultes...) qui n'ont pas connu la place avant la guerre, apprécient bien ce lieu et semblent y retrouver une identité à travers les fouilles archéologiques : phénicienne, arabe...c'est plutôt la **mémoire du « lieu »** qu'ils viennent rechercher, espérant y trouver une référence, voire un référentiel de leur identité.

Quant aux plus jeunes, notamment les jeunes adultes, la place de l'Etoile est devenue un point de repère pour leurs sorties : un lieu neutre, ni chrétien ni musulman, où ils peuvent se retrouver pour passer du temps et se rafraîchir. Cette catégorie des beyrouthins semble aller vers l'acceptation de l'autre différent, mais reste à voir si elle ne sera pas affectée par les plus grands, une fois qu'elle sera mature... Pour cette catégorie, la place symbolise la **reconstruction du pays** et tentent avoir leur chance pour y participer.

Quant aux touristes arabes et étrangers, la place de l'Etoile est un lieu de « mémoires personnelles » et de « découvertes » : elle symbolise pour eux la **mémoire du pays** qui fut à une certaine époque la « Suisse de l'Orient »... Et c'est cette Suisse qu'ils viennent rechercher actuellement...

Bref, cette place publique semble être un lieu de mémoires et d'identités pour tout le monde : chacun cherchant son identité, sa mémoire ou ses mémoires.

5- La place de l'Etoile : politique privée, intérêt public ?

En se référant à notre travail théorique sur les politiques publiques d'une part, et à nos enquêtes de terrain d'autre part, quelques éléments de comparaison, d'analyse et d'interrogation semblent ressortir :

En commençant par la dimension cognitive, la place de l'Etoile réaménagée par Solidere semble avoir décodé quelques réalités du lieu : elle s'insère dans un projet de reconstruction qui tente affirmer une certaine ambition, celle de faire revivre la modernisation dans le centre-ville : cette modernisation qui fut concrétisée à l'époque du Mandat français est réutilisée aujourd'hui à travers le réaménagement de la place de l'Etoile, principale témoin de cette époque. Cette modernisation à l'époque du Mandat français fut accompagnée par la construction du bâtiment du parlement libanais, affirmant ainsi la naissance d'un nouveau centre de pouvoir, d'une nouvelle identité libanaise... Ce projet tente répondre à la question suivante : comment peut-on moderniser le centre-ville et le rendre plus attractif à l'échelle internationale, tout en respectant son patrimoine et ses spécificités locales ?

Ainsi, la première réponse fut le réaménagement de cette place à l'identique (au temps du Mandat français) contrairement à d'autres sites du centre-ville, complètement rasés. (les souks arabes). Cette place publique fut ainsi reconstruite à l'identique tissant des liens avec la mémoire du lieu et de ses usagers : respectant le patrimoine et l'histoire du lieu, cette place publique semble avoir décodé une grande partie de ses réalités : bien que cette dimension soit largement critiquée dans le reste du centre-ville, elle semble plutôt respectée dans ce lieu : des bâtiments rénovés à l'identique, des fouilles archéologiques entamées à la recherche des mémoires antiques et des traces historiques... Comme si, cette place rassemblait en elle toutes les identités libanaises, cherchant ainsi une nouvelle identité commune.

En analysant les objectifs du Schéma Directeur Vert de Solidere en terme de paysagement et de patrimoine et ceux du plan de réaménagement des espaces publics, la place semble avoir gagné le pari de la spécificité locale : reste à ce qu'il se propage sur le reste de la ville...

Comprendre cette politique privée menée au nom de l'intérêt public, c'est interroger ses normes et ses valeurs :

- Spatialement parlant, cette place puise son référentiel du modèle français des années vingt : la place de l'Etoile. Cette place, bien qu'elle soit imposée avec sa forme

étrangère aux formes urbaines ottomanes qui existaient avant, semble au contraire bien appréciée par ses usagers actuels, qui viennent admirer son ambiance. Par contre, cette place est toujours isolée du reste de la ville, comme un îlot étrange à la ville : comme si on n'était pas à Beyrouth, affirment plusieurs usagers : bien que les objectifs du Schéma Directeur Vert de Solidere parlent plutôt d'un centre-ville bien intégré dans son entourage urbain et social, les usages actuels semblent prouver le contraire : des quartiers avoisinants, qui sont toujours en état de chaos avec des espaces publics très différents et défavorisés...bref, le lien de proximité avec le reste de la ville est loin d'être assuré après 10 ans de travaux. Sans oublier les voies rapides qui délimitent la zone du projet et qui empêchent les liens de proximité et de déplacement doux. (rollers, vélos...)

Socialement parlant, la place de l'Etoile commence à gagner une place très importante dans l'esprit et dans les usages des beyrouthins : en effet, nos dernières enquêtes de terrain prouvent cette croissance d'usagers qui augmentent, impliquant à la fois toutes les communautés confessionnelles : mais dire que la réconciliation est déjà mise en route à travers cette co-présence dans un même espace public semble être trop loin de la réalité. Ceci consolide les thèses de May Davie et de Sofia Saadeh qui mettent en question l'aménagement urbain, tant qu'il n'y a pas une vraie réconciliation politique et sociale.

Enfin, comprendre le référentiel de cette place publique, c'est interroger les instruments et les méthodes qui ont été mise en œuvre pour son réaménagement : bien que la population civile n'ait pas pu donner son avis dans la reconstruction du centre-ville, et ceci pour des raisons déjà expliquées, cette place reconstruite à l'identique semble être largement acceptée et appropriée. Ceci nous montre l'intérêt d'avoir pris au moins en compte l'histoire et les spécificités locales du lieu. Mais ce manque de médiation limite malheureusement l'accès à la place pour toute une partie des beyrouthins : en commençant par les habitants des quartiers voisins qui ont du mal à y accéder à pied : « on est à deux pas de la place, mais c'est dangereux de venir à pied surtout le soir... » ; pour d'autres, la qualité d'aménagement qui se trouve dans la place dévoile la misère et le chaos qui les entourent et leurs ouvrent leurs blessures...du fait ils se trouvent étrangers par rapport à cette place...Cependant, la qualité d'aménagement présente sur cette place semble n'avoir jamais eu lieu sans un acteur privé...En effet, ni l'Etat, ni la municipalité ne possédaient et ne possèdent pas toujours les moyens techniques, financiers et humains...Mais cela n'empêche qu'ils auraient dû être associés plus au projet, surtout qu'il intègre la mémoire de la capitale et même du pays.

Ainsi, l'analyse de cette place dévoile de nouveau la recherche d'un référentiel d'aménagement, qui se mêle entre l'histoire du lieu, la modernisation et l'internationalisation.

6- La place de l'Etoile : entre spécificités locales et modernisation. Un public à la recherche d'un nouveau référentiel

L'étude de cette place publique révèle l'importance de ces deux mots-clés : spécificités locales et modernisation.

Une place qui dès sa genèse, fut le premier symbole de la modernisation : une modernisation recherchée avec les ottomans et complétée avec le Mandat français : elle fut au détriment des spécificités locales de la ville, à savoir la partie arabe qui existait à l'emplacement actuel de la place.

Des spécificités locales à la fois sociales et spatiales qui furent interrompues par ce nouveau système radio-concentrique qui changea à la fois les formes et les fonctions, et par suite les usages et les usagers.

Aujourd'hui, et selon notre étude, la confrontation entre les spécificités locales et la modernisation semble toujours sous-tendre les enjeux de cette place comme d'autres espaces publics beyrouthins : contrairement à sa genèse à l'époque du Mandat français, cette fois-ci elle fut réaménagée à l'identique : comme si cette fois la modernisation a bien tenu compte des spécificités locales du lieu, au moins spatiales : cette polémique entre la mémoire du lieu et la modernisation du centre-ville semble être toujours présente dans les débats scientifiques ouverts depuis une dizaine d'années :

Jade Tabet parle d'une mémoire sélective qui présidait au projet⁴³⁶, et d'un désert où flottent quelques monuments préservés ; Nabil Beyhum parle d'un désert culturel, d'un désert de bureaux et d'un désert physique pour désigner la reconstruction du centre ville⁴³⁷ ; Michael Davie parle « **d'un nouvel espace articulé aux impératifs spatiaux de l'économie internationale par des acteurs précis qui visent à exciser le centre de la ville de son propre contexte historique, fonctionnel et sociologique, pour lui imposer des nouvelles morphologies et fonctions.** »⁴³⁸ ;

Or cette polémique touche l'identité même de cette place publique : est-elle une place publique arabe ? Orientale ? Libanaise ? Occidentale ? Historique ? Moderne ?...

Cet espace public semble être à la recherche d'un nouveau référentiel, fouillant dans l'histoire antique du lieu : des vestiges archéologiques phéniciens, romains, byzantins, ottomans... qui semblent surgir sur la surface alimentant ainsi cette recherche d'une identité libanaise en crise, à la recherche d'un nouveau référentiel...

Une seule chose semble au moins être confirmée : la place de l'Etoile est un espace public à Beyrouth qui s'est rénové depuis quelques années et qui s'affirme de jour en jour comme le nouveau lieu de rencontre proposé pour les beyrouthins et pour les libanais... un lieu de co-présence oui, mais de réconciliation, pas encore...

⁴³⁶ TABET J., « des pierres dans la mémoire », in TABET J., (dir), « Beyrouth, la brûlure des rêves », Paris, Autrement, 2001, p.67.

⁴³⁷ BEYHUM N., « le désert au cœur de la ville, ou les nouvelles conceptions dans l'urbanisme moderne du Moyen Orient », in BEYHUM N., SALAM A., TABET J. (sous la dir.), « Beyrouth : Construire l'avenir, reconstruire le passé ? », Dossiers de « l'urban research Institute, édités avec le support de la Ford Foundation, Beyrouth, 1995, p.67.

⁴³⁸ DAVIE M.F., « **Discontinuités imposées au cœur de la ville : le projet de reconstruction de Beyrouth** », in **Villes en projet(s), Actes du colloque de 1995, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Centre d'Etudes des Espaces Urbains CESURB, Talence, 1995, P.351.**



Figure 143. Le parlement libanais : place de l'Etoile Source : Joseph SALAMON 2004

CONCLUSION

Revalorisés dans la plupart des pays occidentaux depuis une vingtaine d'années, les espaces publics représentent aujourd'hui un « élément-clé » dans les études et recherches urbaines d'une part, et dans les projets urbains d'autre part.

Ils suscitent depuis, une lecture multidimensionnelle touchant à la fois les pratiques sociales, les opérations de renouvellement urbain, les choix politiques et économiques d'une ville, les études archi-urbanistiques et d'autres types de lectures.

Dans les pays orientaux en général, et au Liban en particulier, les espaces publics semblent représenter une complexité assez spécifique du lieu, où les logiques et intérêts publics semblent parfois confondus avec les intérêts privés et communautaires, souvent contradictoires.

Cette ambiguïté des espaces mène la plupart des chercheurs occidentaux à affirmer l'absence totale des espaces publics dans ce type de pays où les logiques communautaires et confessionnelles semblent se projeter sur l'espace, transformant ainsi l'espace public en un espace communautaire excluant toute mixité.

Selon notre étude, les espaces publics à Beyrouth regroupent une multitude de pratiques qui reflètent plusieurs lectures de l'histoire, du présent et du futur : ces différentes lectures qui se réfèrent aux communautés confessionnelles au détriment d'une lecture « citoyenne » multiculturelle semblent affirmer à l'heure actuelle une vraie crise de citoyenneté à l'échelle de la ville, de son agglomération et même du pays.

Territorialisés confessionnellement depuis plus que cent ans, la ville de Beyrouth fut divisée complètement entre les années 1975-1990 : cette division continue toujours à exister « moralement » dans la conscience des gens et se reflète dans leurs pratiques quotidiennes de l'espace :

Dans les périphéries, chaque espace public combine des appartenances et des identités confessionnelles bien qu'il soit ouvert et accessible aujourd'hui physiquement à tout le monde ; ceci n'empêche pas que des barrières socio-politiques et culturelles continuent à exister en l'absence d'une vraie politique de réconciliation qui semble toucher quelques espaces publics centraux de la ville, tout en ignorant totalement les vrais espaces publics quotidiens, devenus avec les années des espaces communautaires autonomes.

Or loin d'affirmer la lecture historique de l'un ou de l'autre des chercheurs, et qui n'est pas visée par cette recherche, on peut soulever quelques éléments de réponses sur l'état actuel des espaces publics à Beyrouth :

A l'heure actuelle, et après plus que 10 ans de fin de guerre, les communautés confessionnelles restent toujours un écran entre l'Etat et le citoyen : les rapports sociaux sont toujours médiatisés par les communautés reflétant ainsi plusieurs types de pratiques, voire plusieurs types d'espaces publics. Pour cela, parler d'espaces publics qui pourront regrouper tout le monde en dépit des références communautaires de chacun, voire de vrais espaces de rencontre et de socialisation à Beyrouth ne peut dépasser les limites d'un discours politique approprié par tout le monde depuis la fin de la guerre. Ce discours politique qui continue à nier l'importance des espaces périphériques de la ville ne fait

que privilégier le centre au détriment des autres parties de la ville. Cependant, les espaces de consommation semblent prendre le relais des espaces publics urbains en privilégiant la co-présence des communautés sans prétendre assurer la réconciliation voire la reconnaissance de l'autre comme un vrai concitoyen.

D'autre part, les responsables politiques mènent depuis plus de dix ans une politique de reconstruction et de réconciliation visant la renaissance de l'espace public beyrouthin : pour comprendre cette politique, nous avons mené des études et des analyses détaillées des différents projets, politiques et mesures d'accompagnement des nouveaux espaces publics de la capitale :

Selon ces études, la plupart des politiques, projets et mesures d'accompagnement d'aménagement d'espaces publics à Beyrouth ne visent que des espaces centraux au détriment des quartiers périphériques qui regroupent plus que le tiers du peuple libanais.

Souvent confondus par des espaces verts, ces différentes références privilégient dans leurs lectures les aspects physiques et économiques au détriment des aspects socioculturels : aménagés d'une qualité architecturale assez importante, ils présentent aujourd'hui un vrai contraste avec les espaces publics périphériques de la ville : ces derniers continuent toujours à absorber les différentes pratiques communautaires en l'absence d'une vraie politique de réconciliation et de reconstruction à l'échelle de l'agglomération.



Figure 144. Centre-ville et périphérie Source : Valérie KHOURY 2004

Quant aux nouveaux espaces publics centraux, ils semblent privilégier un certain type de public en relation avec l'aspect économique et international. Bien que ces espaces ont commencé à regrouper quelques pratiques sociales limitées depuis peu de temps, ils ne semblent pas répondre aux besoins et désirs des beyrouthins, premiers absents lors de leur élaboration.

Ainsi, les logiques de constitution de ces espaces regroupent plusieurs intérêts : une diversité de forme est proposée aux futurs usagers de la ville, regroupant des places publiques, des jardins publics, des centres commerciaux, des parcs urbains, des parcs archéologiques, des corniches... Cette diversité d'offre d'espaces publics se caractérise par une homogénéité de traitement de qualité. (mobilier urbain, carrelage au sol...)



*Figure 145. le jardin public Gibran Khalil Gebran :
centre ville de Beyrouth Source : Valérie KHOURY 2004*

Quant aux référentiels de ces espaces publics, ils mobilisent largement les mémoires de la ville, en allant jusqu'aux époques antiques : des fouilles archéologiques, des monuments historiques à caractère politique et religieux, des idéologies et hypothèses historiques toujours non retrouvées ou non validées... (l'école de droit toujours non retrouvée...). Des espaces largement riches en histoire, qui « marient » des spécificités locales avec une modernisation recherchée. Quant au choix d'intégration et de conservation des vestiges archéologiques et des monuments historiques – mobilisés pour donner sens aux nouveaux espaces publics – ils semblent susciter un débat sur la notion de patrimoine au Liban.

Surtout que les nouveaux espaces publics sont souvent demandés de retisser les différentes mémoires de la ville et ceci pour des enjeux économiques, urbanistiques et politiques servant le profit du projet avant les pratiques sociales. Ces dernières largement citées par les différentes références d'aménagement semblent être toujours secondaires après dix ans de reconstruction.

Les études menées sur la place de l'Etoile dévoilent néanmoins un début de réappropriation de l'espace par les différentes communautés : cependant, ce lieu n'a pas toujours gagné le pari social, souvent utilisé par une certaine couche plutôt moyenne et aisée. Quant à la dimension de réconciliation, elle est largement mobilisée symboliquement dans l'espace public. (le jardin du pardon, la zone des églises) Une co-présence de la plupart des communautés libanaises est cependant remarquée dans cet espace : quant à la réconciliation elle-même, elle est toujours reliée directement aux tensions politiques et communautaires à l'échelle du pays et de la région, laissant l'espace public construire quelques éléments symboliques.

En effet, cette réalité qui se trouve ailleurs, dans les périphéries de la ville n'est visée jusqu'à l'heure actuelle par aucune vraie politique d'aménagement d'espaces publics laissant ces espaces s'accroître selon des logiques et intérêts privés et communautaires malgré les quelques mesures ponctuelles soutenues par les collectivités locales.

D'autre part, la plupart de ces références d'aménagement ont été construits par des professionnels et des techniciens avec l'appui des élus et politiciens, écartant ainsi toute vraie participation du public beyrouthin.

Selon notre étude, les politiques et projets actuels ne forment pas un vrai projet de société : chacun se réfère à ses intérêts et aux échelles qui l'intéressent, écartant ainsi une vraie vue d'ensemble où tout le monde, habitants, élus, techniciens et acteurs locaux seront mobilisés autour d'un projet fédérateur.

Ceci s'explique par une double crise de médiation, la première en relation avec un manque d'une vraie culture de démocratie locale et le deuxième en relation avec un manque d'une vraie culture urbaine participative.

Cette double crise se reflète sur le terrain par des projets ponctuels, sans aucune vue d'ensemble à l'échelle de l'agglomération : ainsi, chaque acteur, et selon ses priorités et bénéfices se projette sur l'espace public, définissant par suite son usage et ses usagers : quant aux beyrouthins, ils ont été exclus de toute participation ne représentant pour les décideurs aucune compétence, même celle de leur cadre de vie.

Ce dernier est décidé et « calculé » par les techniciens qui, comme les politiciens manquent énormément d'une vision de partage, où la médiation intellectuelle ne semble pas les intéresser.

Ainsi, le travail technique de la ville est assuré uniquement par les professionnels de l'espace (architectes et urbanistes) qui possèdent toujours une certaine légitimité « scientifique » excluant par suite toute coopération directe dans le travail de la conception, même avec d'autres disciplines comme les sciences sociales, politiques ou économiques.

Ces constats nous mènent à rejoindre la plupart des thèses actuelles, en particulier celles de N. Beyhum, M.et M.F.Davie, selon lesquelles, les espaces publics à Beyrouth ne peuvent pas devenir un lieu de socialisation et de réconciliation tant qu'ils ne sont pas appropriés par les habitants et les autres acteurs de la ville : d'où la nécessité d'une vraie médiation du « pouvoir » et « intellectuelle » afin de « composer » un projet commun.

Ces différents constats appellent à approfondir la recherche sur les **conditions** qui pourront **remettre en question la totalité des espaces publics de la ville et de leurs références actuelles** en commençant par l'échelle de son agglomération qui s'impose aujourd'hui comme l'échelle la plus pertinente pour toute intervention ; un travail qui sera accompagné d'une recherche spécifique sur les **conditions** et les modalités qui pourront **relancer un vrai travail de médiation** au niveau des **politiques et projets urbains** :

Dans quelle mesure peut-on intégrer les politiques et projets actuels d'aménagement d'espaces publics dans une politique globale à l'échelle de l'agglomération ? Quels types de référentiels doit-on privilégier afin de construire de vrais espaces publics ouverts à tout le monde créant ainsi une solidarité urbaine et sociale à l'échelle de l'agglomération beyrouthine ?

Dans quelle mesure peut-on créer des méthodes et outils de médiation, afin de renforcer la démocratie locale participative à Beyrouth ? Comment peut-on favoriser la participation de tous les acteurs de la ville de Beyrouth tout en diffusant les normes d'une nouvelle culture urbaine basée sur le partage et la concertation ?

Joseph SALAMON

Lyon 2004

BIBLIOGRAPHIE

A - CITOYENNETE – CITADINITE – IDENTITE

- 1- COLL A.-N., « La citoyenneté, la dimension communautaire et le pluralisme culturel », première version d'un texte publié sous le nom de « la citoyenneté, une notion occidentale dangereuse » dans option CEQ du Quebec, N°11, automne 1994, (Intercultura, centre pour le dialogue interculturel de la Catalogne), <http://sos-net.eu.org/red&s/dhdi/amis/on.pdf> .
- 2- FRED C., « Le multiculturalisme », Dominos ed. Flammarion, France, 2000.
- 3- KOUBI G. (dir.), « De la citoyenneté », Ed. Litec, librairie de la Cour de Cassation, Toulouse, 1995.
- 4- KOKOREFF M., « Des jeunes territoires, identités et mobilités », in les Annales de la Recherche Urbaine n# 59-60, 1993.
- 5- LE PORS A., « La citoyenneté », Ed. PUF « Que Sais-je », 1999.
- 6- LUSSAULT M., SIGNOLES P., « La citadinité en questions », collection Sciences de la Ville n°13, Fascicule de Recherches n°29 d'URBAMA, Tours, 1996
- 7- MONNET J., « Mouvement Europe et Laïcité : L'espace social », in Etudes et Points de Vue, CYBERGEO, No 56, 1998.

B- POLITIQUES PUBLIQUES – GOUVERNANCE

- 1- GAUDIN J.P., « La gouvernance moderne : Hier et aujourd'hui ? Quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises », in Revue Internationale des Sciences Sociales, numéro 155, mars 1988
- 2- JOBERT B., MULLER P., « l'Etat en action- Politiques publiques et corporatismes », Ed. Puf, Paris, 1987.
- 3- LE GALES P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in Revue Française de Science Politique, volume 45, numero1, février 1995
- 4- LE GALES P. , THATCHER M ., « Les réseaux de politiques publiques », Paris, l'Harmattan, 1995.
- 5- LERESCHE J.Ph., « Les villes Suisses à l'épreuve de la pauvreté », in Les Annales de la Recherche Urbaine n° 80-81, p.101-107.
- 6- LOUVRE B ., LEFEUVRE C ., « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes en Europe : Permanence ou recomposition des formes d'action publique », in Revue Française de Science Politique, vol 49, numéro 6, 1999.

- 7- MULLER P., « Les politiques publiques », Paris, Que sais-je ? 1992.
- 8- MULLER P., « Les politiques publiques comme contribution d'un rapport au monde ? » Ed. l'Harmattan, 1995.

C- ESPACES PUBLICS

- 1- ALLAMAN M., « Espaces publics : Identité – liberté – continuité », Diagonal, N°112, avril 1995, p.10-33.
- 2- BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D., STEIN V., « Vivre et créer l'espace public », Ed. Presse Polytechniques et universitaires Romandes, Lausanne, 2001.
- 3- BERTRAND J.M., LITOWSKI H., « Les places dans la ville, lecture d'un espace public », Dunod, Paris, 1984. (Collection les Pratiques de l'espace).
- 4- BETIN Ch., « Espace (s) public (s) et recherche urbaine en France le contexte et les conséquences à Lyon », (cours donné à EU City CERVIA 1998) ? ENTPE/ laboratoire RIVES-UMR CNRS 5600.
- 5- BILLIARD I., « L'espace public » in Les Annales de la recherche urbaine N°32, 1986.
- 6- CHARBONNEAU J.-P., « Arts de ville », DAU, éditions Horvath, Lyon, 1994.
« Stratégique, l'espace public », projet urbain, N°4, mai 1995.
- 7- CHARBONNEAU J.-P., « La politique de l'espace public : Lyon et Saint-Etienne », Urbanisme, N°311, 03/2000, p.40-45.
- 8- CERTU , « Les enjeux des politiques de déplacement dans une stratégie urbaine, qualité des espaces publics », 1994.
- 9- Espaces et sociétés, N°62-63, « espace public et complexité sociale », Paris, 1991.
- 10- « Espaces publics », Paris Projet, 01-06-1999, N°30-31.
- 11- GARNIER J., « Grand Lyon, espaces publics et la politique de développement social urbain », in Le Moniteur Architecture – AMC/ N°71/mai 1996.
- 12- HABERMAS J., « L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise », première édition en allemand en 1962, traduit par Marc B. DE Launay, coll. Critique de la politique, Ed. Payot, Paris, 1998.
- 13- ISAAC J. « l'espace public comme lieu de l'action », les annales de la recherche urbaine n# 57-58, 1993.
- 14- ISAAC J., « L'espace du public, les compétences du citoyen » : (Actes du colloque d'Arc-et Senans du 8 au 10 novembre 1990, Paris,) Ed. Plan Urbain, collection recherches, 1991.
- 15- LYNCH K., « L'image de la cité », Dunod, Paris, 1976 (1960 traduit par Vénard J.L. en 1976).
- 16- LE COUEDIC D., « Points de vue sur l'espace public, entre l'espace et le lieu », in urbanisme N°229, février/mars 1989, p.46-49.

- 17- Les carnets du paysage, N°1, « le paysage comme espace public », 1998.
- 18- « L'odyssée de l'espace public », D'architectures, N°39, 01-10-1993, p.26-35.
- 19- NAVEZ-BOUCHABNINE F., « Les espaces publics dans les villes Marocaines », in Les Annales de la Recherche Urbaine n# 57-58, 1993.
- 20- NONAS R., « Dunkerque, les espaces publics du centre », in Les Annales de la Recherche Urbaine n# 57-58, 1993.
- 21- PICON-LEFEBVRE V. (sous la dir.), « Les espaces publics modernes », situations et propositions, Le Moniteur, Paris, 1997.
- 22- PINON P., « Lire et composer l'espace public », Melte, les Editions du STU, Paris, 1991.
- 23- PLAN URBAIN / DAU/ Délégation à la recherche et à l'innovation / LOUISY M.A., BILLIARD I., « Espaces publics », Ed. Documentation française, 01/09/1988, 131p.
- 24- REY J., SCHERRER F., « Des espaces libres à l'espace sensible : l'espace public au croisement des politiques et les conceptions de l'urbanisme », in Revue de Géographie de Lyon, vol 72, 2/97
- 25-TOMAS F., « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? » in Géocarrefour, vol 76, 2001.
- 26- TOMAS F. (dir.), « Espaces publics, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique », Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001.
- 27- TORTEL M., « Une autre lecture de l'espace public. Les apports de la psychologie de l'espace » : Interventions réalisées sur ce thème lors de l'atelier « perception de l'espace », compte rendu des journées, « perceptions de l'espace », rapport CERTU, ed. CETE, Lyon, 1999.
- 28- TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M. (sous la dir.), « User, observer, programmer et fabriquer l'espace public », Ed. Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2001.
- 29- TRILLING J., « La privatisation de l'espace public en Californie », in les Annales de la Recherche Urbaine n# 57-58, 1993.
- 30- WATIN M., « Quel espace public pour une jeune société civile », in les Annales de la Recherche Urbaine n# 57-58, 1993.
- 31- YANN T., « Domaine public, usages privés », in les Annales de la Recherche Urbaine n# 57-58, 1993.

D- PROJET URBAIN – PROJET DE VILLE

- 1- BERTHIER I., ALLAMAN M., LEMONIER M., « Prospective et projets urbains », in (revue) Diagonal, N°141, p.14-25, 2000.
- 2- BOURDON D., « Evaluer les projets urbains », caisse des dépôts, cahiers de politiques urbaines N°3, 06-1991

- 3- CHARRI# J.-P. (sous la dir.), « Villes en projet(s) », Actes du colloque de 1995, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Centre d'Etudes des Espaces Urbains (CESURB) Histoire et Géographie – Univ. M. De Montaigne – Bordeaux 3, Talence, 1995.
- 4- DE COURSON J., « Le projet de ville : un essai pratique », Syros, 1993.
- 5- DIMEGLIO P., « Pour la programmation générative et participative des projets urbains », in (Revue) Urbanisme, N°320, p.26-31, 09-2001.
- 6- DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, « Comprendre, penser, construire la ville ; projet urbain : de l'intention à la réalisation, repère méthodologiques », Paris, METT, 1993.
- 7- « Elaborer un schéma directeur. Points de repères d'un processus d'élaboration », DAU, octobre 1991.
- 8- GENESTIER Ph., « Que vaut la notion de projet urbain ? » in l'Architecture d'aujourd'hui, N°288, Sept.1993.
- 9- GLEIZAL J.-J., « Débattre sur l'architecture et le projet urbain », in les cahiers de Lyoncapitale, la maison de l'architecture rhône-alpes, p.10, saison 2001-2002.
- 10- GUY H., « Les leçons de Barcelone », Le Moniteur Architecture, N°34,1992, p.10.
- 11- « Tisser la ville sur la ville », projet urbain, N°2, 01/01/1995..
- 12- HAGEGE C., MAYEH P., PICHERAL J-B., TOULOTTE M., « Place des habitants et leur participation aux processus d'élaboration des projets urbains », Recherche-Action, Paris, DAU, 1996.
- 13- HUOT A., SAUVAGE A., INAMA, SHS-TEST, « Le projet urbain : enjeux, expérimentations et professions », la Villette, 2000.
- 14- INGALLINA P., « Le projet urbain », édition Puf, Que sais-je ?, 2001.
- 15- « Quelle politique pour quelle ville ? Le projet urbain dans tous ses états/ les habitants veulent retrouver la ville », urbanisme N°280, Paris, 1995.
- 16- LE CORBUSIER , « La charte d'Athènes », Paris, Minuit, 1957 rééd. 1971.
- 17- LUCIAN J., « Qu'est ce qu'un projet urbain ? », in Le Moniteur Architecture-AMC/ N°27/Décembre 1991.
- 18- MASBOUNGI A., « Conditions pour réussir un projet urbain, passer de l'intention à la réalisation ».
- 19- « Projets urbains en DSU », Les cahiers du CR.DSU, N°13, 01-12-1996.
- 20- TOMAS F., « Du projet urbain au projet de ville », cours à l Institut d'Urbanisme de Lyon, 1995.
- 21- TOMAS F., « Projets urbain et projets de ville. La nouvelle culture a 20 ans », annales de la recherche urbaine 12/25, N°68-69, p.135-143, 1995.
- 22- TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M., (sous la dir.), « Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville », Ed. Margada, 1998.
- 23- TRAPITZINE R., « Un projet urbain doit précéder le plan d'occupation des sols », in (Revue) Etudes Foncières, N°80, p.39-41, 01-09-1988.

E- MOYEN-ORIENT - LIBAN – BEYROUTH

- 1- AWADA-JALU S., « de l'usage de la mémoire dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999.
- 2- BAKHOS W. , « Les nouvelles centralités commerciales de l'agglomération beyrouthine », mémoire de DESS en urbanisme, Université de Balamand, 1999.
- 3- BEYHUM N., « Espace urbain, espaces politiques : ville, état et communautés à Beyrouth vers 1975 », in SHEHADI Nadim, « Lebanon, a history of conflict and consensus », 1988.
- 4- BEYHUM N., « Espaces éclatés, espaces dominés : étude de la recomposition des espaces publics centraux de Beyrouth de 1975 à 1990 », thèse de doctorat, université Lyon 2, 1991.
- 5- BEYHUM N., DAVID J.-C., « Espaces du public et du négoce à Alep et à Beyrouth », in les Annales de la Recherche Urbaine n# 57-58, 1993.
- 6- BEYHUM N. (sous la dir.), « Reconstruire Beyrouth : les paris sur le possible », Etudes sur le Monde Arabe », N°5, Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 1991.
- 7- BEYHUM N., SALAM A., TABET J. (sous la dir.), « Beyrouth : Construire l'avenir, reconstruire le passé ? », Dossiers de « l'urban research Institute, édités avec le support de la Ford Foundation, Beyrouth, 1995.
- 8- BORDE A., « enjeux et mécanismes de l'intégration des vestiges archéologiques dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », lettre d'information de l'observatoire de recherche sur Beyrouth et la reconstruction, n°14, CERMOC 2001.
- 9- BORDE A., « aménagement et archéologie ; le cas de Beyrouth », mémoire de fin d'études, ENTPE, 1999.
- 10- DAOU B., « Histoire religieuse, culturelle et politique des Maronites », Editions Le livre préféré », Sid-El-Baoucherieh, Beyrouth, 1985.
- 11- DAVID J.-C. , « Espace publics du Centre-Ville à Alep : du public au privé », les Cahiers du CERMOC No 8, 1994.
- 12- DAVIE M., « Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée », les cahiers du Cermoc N°15, 1996.
- 13- DAVIE M., « The history and evolution of public spaces in Beirut's central District », Solidere, 1997.
- 14- DAVIE M., « Globalisation et espaces publics du centre-ville de Beyrouth : Une approche historique », in « De la ville à la civilisation urbaine, la réinvention du statut des espaces publics », colloque international, Sorbone Paris4, Paris, 1999.
- 15- DAVIE M., « Les places publiques de Beyrouth, au tournant du 19^{ème} siècle », in National Museum News, Issue 9, mai 1999.
- 16- DAVIE M., « Beyrouth 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme », ordres des ingénieurs et architectes, Beyrouth, 2001.

-
- 17- DAVIE M.F., « Le cloisonnement confessionnel d'une ville : le modèle Beyrouthin », in *Mappe Monde* 4/1991, p.8-11, 1991.
- 18- DAVIE M.F., « Beyrouth : Quelle ville pour quel citoyen ? » Institut du Monde Arabe, Paris, Séance du 19 mai 1994, « la reconstruction de Beyrouth ».
- 19- DAVIE M.F., « L'Etat-Nation et les espaces publics dans les grandes villes du Levant , (1800-1995) », in colloque d'architecture de Languedoc-Roussillon « l'espace public dans la ville méditerranéenne, Montpellier, 1996.
- 20- DAVIE M.F., « le patrimoine architectural et urbain au Liban. Des pistes de recherche », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999.
- 21- DAVIE M.F. (sous la dir.), « Beyrouth, regards croisés », Collection Villes du Monde Arabe (URBAMA), volume n°2, Tours, 1997.
- 22- DELPAL Ch., « La corniche de Beyrouth », mémoire de DEA, Université Lyon 2, 1999.
- 23- DELPAL Ch., « La corniche de Beyrouth : un nouvel espace public », in les Annales de la recherche urbaine N°91, p.74-82, 2001.
- 24- EL-ACHKAR E., « Réglementation et formes urbaines, le cas de Beyrouth », les cahiers du Cermoc N°20, Beyrouth, 1998.
- 25- FAWAZ M., « Le Beyrouth du 3^{ème} millénaire », in Magazine N°2199, décembre 1999, p.54-56.
- 26- GEBRANE-BADLISSI. E., « la place du patrimoine urbain et architectural dans la société libanaise au lendemain de la guerre », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999.
- 27- GHORAYEB Marlène, « L'urbanisme de la ville de Beyrouth sous le mandat français », in REMMM 73-74, 1994/3-4, p.327-338.
- 28- HITTI Ph., « Histoire du Liban : de la préhistoire à nos jours », traduit en arabe par Dr FREIHA Anis, édition Dar Al Sakafa, Beyrouth, 1978.
- 29- HUYBRECHTS E., DOAYHI Ch. (dir), « Reconstruction et réconciliation au Liban », les cahiers du Cermoc N°23, Beyrouth, 1999.
- 30- IAURIF , « Le schéma directeur de Beyrouth, ou les méthodologies d'incertitude pour établir la charte du consensus urbain », in cahiers de l'IAURIF N°81.
- 31- KHALAF S., KHOURY Ph., « Recovering Beirut : urban design and Post-War reconstruction », Ed. C.A.O. van Nieuwenhuijze, E.J. Brill, Leiden, New York, Köln, 1993.
- 32- KHAYAT T., « Les communautés et leurs espaces dans les villes du Moyen-Orient, », mémoire de géographie, Université François Rabelais, 1995.
- 33- KIWAN F. (dir.), « Le Liban aujourd'hui », coédition CERMOC-CNRS, Paris, CNRS, 1994.
- 34- LEBAS J.-P. , « Revitaliser le centre-ville de Beyrouth en intégrant la mémoire des lieux dans la reconstruction », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999.

- 35- LORET S., « les objets patrimoniaux au service de la représentation de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth », in AKL Z., DAVIE M.F., « questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban », ALBA, URBAMA, 1999.
- 36- MICHEAU M., « La reconstruction du centre-ville de Beyrouth, originalité et enjeux d'un processus », Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1995, Paris.
- 37- PICARD E., « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », in Revue internationale de politique comparée, p.639-656, 1997.
- 38- RAYMOND A., « La ville arabe, Alep, à l'époque Ottomane », (16^{ème} –18^{ème} siècles), Ed. Institut Français d'Etudes Arabes de Damas, Damas, 1998.
- 39- RAYMOND A., « Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles », extrait de "Maghreb Machrek, 123, 1989, p.194-201.
- 40- RAYMOND A., « Structure spatiale de la ville » extrait de M. Naciri et A. Raymond (Ed.), Sciences sociales et Phénomènes Urbains dans le monde arabe, Casablanca, 1997, p.75-84
- 41- RUPPERT H., « Beyrouth, une ville d'Orient marquée par l'Occident » in les Cahiers du CERMOC No 21, 1999.
- 42- SAADEH S., « Les conséquences du sectarisme sur l'espace public de Beyrouth », in « Villes et religions », cahiers de la ville grillet, N°15, (traduit de l'anglais par Nicolas Pineau).
- 43- TABET J., (dir.), « Beyrouth : la brûlure des rêves », Paris, Autrement, 2001.
- 44-TABET J., GHORAYEB M., VERDEIL E., HUYBRETCHTS E., « Beyrouth », collection Portrait de ville, Paris, IFA, 2001.
- 45- Urbanisme, N°307, « L'utilisateur », 1999, p.50-90.
- 46- VERDEIL E., « Reconstructions manquées à Beyrouth : La poursuite de la guerre par le projet urbain », in les Annales de la recherche urbaine N°91,p.68-73,2001.
- 47- VERDEIL E., « une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction », mémoire de thèse en géographie, université de Paris1, décembre 2002.
- 48- « l'espace public au Moyen-Orient et dans le monde arabe », Géocarrefour, volume 77, N°3, 2002.

F- PRESSE ET REVUES LIBANAISES

Le commerce du Levant :

- No 5436 du 21 mai 1998, p. 34-35
- No 5438 du 18 juin 1998, p. 40-41
- No 5440 du 16 juillet 1998, p. 22-25
- No 5446 du 8 octobre 1998, p. 22-25
- No 5449 du 19 novembre 1998, p. 16-23

364

-
- No 5479 du 13 janvier 2000, p.42-43
 - No 5480 du 27 janvier 2000, p. 10-11 et 30-36
 - No 5490 du novembre 2000, p. 74

Magazine :

- No 2146 du 25 décembre 1998, p.32-35.
- No 2164 du 30 avril 1999, p. 20-23
- No 2160 du 2 avril 1999, p. 16-21, 41
- No 2163 du 23 avril 1999, p. 30-31, 42-61
- No 2198 du 24 décembre 1999, p. 30-31
- No 2192 du 12 novembre 1999, p. 46
- No 2184 du 17 septembre 1995, p. 25
- No 2201 du 14 janvier 2000, p. 52-53
- No 2215 du 21 avril 2000, p. 50-51
- No 2219 du 19 mai 2000, p. 58
- No 2221 du 2 juin 2000, p. 71
- No 2222 du 9 juin 2000, p. 46
- No 2223 du 16 juin 2000, p. 36
- No 2229 du 28 juillet 2000, p. 41
- No 2230 du 4 août 2000, p. 38
- No 2232 du 18 août 2000, p. 53
- No 2233 du 23 août 2000, p. 45
- No 2234 du 1 septembre 2000, p. 48
- No 2237 du 22 septembre 2000, p. 40-41

le journal L'Orient-Le-Jour :

6-6-1996, 15-8-1996, 3-3-1997, 12-3-1997, 28-3-1997, 22-4-1997, 5-5-1997, 31-7-1997, 30-8-1997, 16-1-1998, 23-1-1998, 29-5-1998, 15-10-1998, 20-10-1998, 20-10-1998, 28-10-1998, 26-1-1999, 2-2-1999, 3-2-1999, 16-3-1999, 20-4-1999, 30-4-1999, 1-5-1999, 17-7-1999, 22-7-1999, 15-8-1999, 31-8-1999, 28-8-1999, 11-9-1999, 19-11-1999, 2-12-1999, 29-12-1999, 23-3-2000, 19-4-2000, 26-4-2000, 10-5-2000, 23-6-2000, 19-7-2000, 3-8-2000, 4-8-2000, 28-8-2000, 31-9-2000.

le journal AL NAHAR :

8-1-1998, 28-2-1998, 2-3-1998, 3-3-1998, 3-9-1998, 10-9-1998, 6-10-1998, 1-1-1999, 4-1-1999, 8-1-1999, 2-2-1999, 3-4-1999, 20-4-1999, 1-5-1999, 16-7-1999, 26-8-1999, 14-3-2000, 20-3-2000, 17-3-2000, 6-7-2000, 26-7-2000, 31-9-2000.

ANNEXES

Annexe 1 : Les Trois questionnaires de recherche

Questionnaire N°1 : Eté 2001. SUR LES ESPACES PUBLICS A BEYROUTH Université Libanaise - DEA urbanisme - Joseph Salamon

1- Informations personnelles :

Age : () 0-15, () 15-35, () 35-64, () > 64

Sexe : () homme, () femme.

Niveau culturel : () primaire, () secondaire, () universitaire

Niveau social : () classe pauvre, () classe moyenne, () classe aisée

Nationalité : () Libanaise, () Autre -----

Appartenance confessionnelle : () Chrétien, () Musulman, () Autre

Lieu de résidence :

2- Définitions :

2-1- Qu'est-ce qu'un espace public ?

2-2- Est-ce qu'il y a un espace public à Beyrouth ? de quels genres ?

2-3- Que recherchez-vous dans un espace public ?

2-4- Quel est votre espace public préféré et pourquoi ?

2-5- Quel type d'espace public fréquentez-vous le plus et pourquoi ?

- () les jardins publics : -----

- () les places publiques : -----

- () les corniches et les marinas : -----

- () les souks et les surfaces commerciales :

3- Dimension spatiale :

3-1- Pensez-vous que tous les espaces publics sont accessibles : () OUI, () NON.

3-2- Si non, quelles sont les règles du jeu ? qu'est-ce qui vous "permet" ou non l'accessibilité à un espace public à Beyrouth ?

3-3- Combien la situation géographique d'un espace public influe-t-elle ou non sur votre choix d'y aller ?

3-3- Pensez-vous que le problème d'accessibilité a une relation avec l'aspect physique de l'espace public ? (forme, contrôle, accès) . () OUI, () NON.

3-4- Y-a-t-il une différence entre un espace public et un autre ? précisez pourquoi ?

4- Dimension sociale :

4-1- Que faites-vous dans un espace public ?

4-2- Qui rencontrez-vous dans un espace public ?

4-3- Qui est l'Etranger dans un espace public ? Avez-vous des relations avec lui et de quels types ?

4-4- Pensez-vous qu'un espace public doit jouer un rôle social autre que celui de consommation et de paysage, lequel ?

5- Dimension politique :

5-1- Que comprenez-vous par intérêt public et pensez-vous qu'il est respecté par les beyrouthins ?

5-2- Pouvez-vous exprimer vos opinions politiques dans les espaces publics, ou bien ceci est conservé à des endroits précis et privés ? lesquels ?

5-3- Pensez-vous que la dimension politique est une question primordiale dans un espace public, et peut-on la supprimer ?

5-4- Pensez-vous que les espaces publics jouent un rôle dans le maintien de la liberté et de la démocratie ? et comment ?

6- Dimension symbolique :

6-1- Pensez-vous que tous les espaces publics ont une dimension symbolique, et de quel genre ? quels types de relations avez vous avec les espaces publics (sentimentale, familiale, confessionnelle, nationale ?

6-2- Que symbolise chacun des espaces publics pour vous ?

jardin de Sioufi -----
jardin de Sanayeh -----
jardin des bains romains -----
place Sassine -----
place de l'Etoile -----
la corniche de Manara -----
la corniche de Dbayeh -----
Souk el Barghout -----
Souk de Bourj Hammoud -----
Le centre BHV -----
Beirut Hall (espace d'exposition) : -----
Interview faite à ----- Le --- --- 2001

Questionnaire N°2 : Eté 2002. SUR LES ESPACES PUBLICS A BEYROUTH

Bonjour, je suis architecte urbaniste, et je prépare un doctorat en Géographie Aménagement Urbanisme à l'Institut d'Urbanisme de Lyon en France. Je vous remercie pour votre contribution à ma recherche scientifique sur les espaces publics à Beyrouth, en remplissant ce questionnaire.

1-Quelques renseignements :

- 1-1- Age : a- () 0-15 b- () 15-35 c- () 35-64 d- () >64
1-2- Sexe : a- () Homme b- () Femme
1-3- Niveau culturel : a- () Primaire b- () Secondaire c- () Universitaire
1-4- Niveau social : a- () Classe pauvre b- () Classe moyenne c- () Classe aisée
1-5- Nationalité : a- () Libanaise b- () Autre
1-6- Lieu de résidence : a- () Beyrouth municip b- () Banlieue Est de Beyrouth
c- () Banlieue Ouest de Beyrouth d- () Autre
1-7- Appartenance confessionnelle : a- () Chrétienne b- () Musulmane c- () Autre

2- Le Public beyrouthin :

2-1- Selon vos représentations et vos pratiques de l'espace public, quel (s) type (s) de public est le plus proche au « public beyrouthin » ?

- a- () Public Citoyen/citadin b- () Public Communautaire c- () Autre type
car

2-2- Pensez-vous que le public à Beyrouth peut-être défini comme étant :

- a- () Une Seule société b- () Deux sociétés c- () Plusieurs sociétés

car

3- Public et Espace public :

3-1- Où se déroulent la plupart de vos temps libre et vos relations avec les autres ?

a- () Espaces privés : maisons, clubs privés... b- () Espaces publics urbains : jardins publics, corniches, plages... c- () Lieux de consommation : cafés, restaurants, cinémas, centres commerciaux... d- () Autres types de lieux

car

3-2- Quels types de relations avez-vous avec l'espace public à Beyrouth ?

a- () Usage neutre indifférent b- () Relation de consommation
c- () Relation sociale et symbolique d- () Autre type de relations

car

3-3- Selon vous, quel type de comportement reflètent le plus les pratiques des beyrouthins dans l'espace public ?

a- () Respect et reconnaissance de l'autre et Respect de l'espace public
b- () Non respect de l'autre et non respect de l'espace public
c- () Indifférence de l'autre et de l'espace public d- () Autre

car

3-4- Selon vous, les Espaces publics à Beyrouth sont plutôt :

a- () des espaces publics ouverts à tout le monde
b- () des espaces publics appropriés parfois par une seule communauté qui les symbolisent
c- () des espaces communautaires qui excluent l'autre moralement ou physiquement

car

4- Public et Politique publique :

4-1- Quel (s) rôle (s) avez vous dans la constitution des espaces publics à Beyrouth ?

a- () Participer dans la conception/production b- () Donner des conseils et éprouver des besoins c- () Aucun rôle et absence totale d- () Autre rôle

car

4-2- Quels types de relations y a-t-il entre les espaces publics conçus et produits par les professionnels d'une part et vos différentes pratiques et attentes d'autre part ?

a- () Harmonie complète b- () relation neutre ou petit écart c- () Un grand écart

car

5- Espaces publics et politiques publiques :

369

5-1- A votre avis, pensez-vous que les espaces publics conçus par les décideurs ont :
a- () un sens pour l'ensemble du public b- () un sens particulier ou un intérêt particulier
c- () Autre
car

5-2- Selon vous, quel est le référentiel des politiques des espaces publics, ou bien pourquoi sont-ils aménagés ?
a- () Référentiel spatial : Pour donner une nouvelle image de la ville.
b- () Référentiel économique : Pour capter des flux économiques
c- () Référentiel social : Pour favoriser les rencontres entre le public beyrouthin
car

6- Quelques places publiques :

6-1-Que signifie pour vous, selon vos pratiques actuelles et représentations personnelles, la place de l'Etoile ?
a- () Un patrimoine architectural à préserver b- () Un espace public ouvert à tout le monde
c- () Un lieu de restauration pour une certaine classe d- () Un symbole politique
e- () Autre
car

6-2-Que signifie pour vous, selon vos pratiques actuelles et représentations personnelles, la place des Martyrs ?
a- () Un vide plein de mémoire b- () Un vide stratégique c- () Un vide neutre d- () Autre
car

6-3-Que signifie pour vous, selon vos pratiques actuelles et représentations personnelles, la place Sassine ?
a- () Un espace public ouvert à tout le monde b- () Un lieu de restauration pour une certaine classe
c- () Un espace communautaire et politique d- () Un espace neutre e- () Autre
car

6-4- Quelle place publique fréquentez-vous le plus et pourquoi ?
a- () Place de l'Etoile b- () Place des martyrs c- () Place Sassine d- () Autre
car

Questionnaire N°3 : Fin 2003/Début 2004 SUR LA PLACE DE L'ETOILE A BEYROUTH

Institut d'Urbanisme de Lyon

Entretiens auprès des usagers de la place de l'Etoile dans le centre ville de Beyrouth- Liban

Dans le cadre de notre travail de thèse, nous avons lancé un diagnostic détaillé sur le fonctionnement de la place de l'Etoile. Cette étude va permettre de comprendre les usages actuels des nouveaux espaces publics du centre-ville.

Ce questionnaire va nous permettre de mieux connaître vos usages actuels, votre perception, ainsi que vos souhaits et attentes en matières d'aménagement d'espaces publics.

QUI ETES-VOUS ?

3 L'utilisateur :

Sexe : Masculin Féminin

Age :

Lieu d'habitation : Depuis combien de
temps :

Lieu de travail : Depuis combien de
temps :

Nationalité Libanaise Autre. Précisez :

4 Statut social

Notez la profession en clair :

Puis reclasser parmi les catégories suivantes :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Cadre supérieur | <input type="checkbox"/> Profession libérale |
| <input type="checkbox"/> Cadre moyen | <input type="checkbox"/> Commerçants |
| <input type="checkbox"/> Ouvrier | <input type="checkbox"/> Retraité, pré-retraité |
| <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Sans profession |
| <input type="checkbox"/> Etudiant | <input type="checkbox"/> Autre. Précisez |

COMMENT ETES-VOUS VENU ?

5 Comment êtes vous venu ?

- A pied En taxi
 En transport en commun En voiture personnelle
 Autre :

6 Avec qui êtes vous venu ?

- Seul Avec des amis
 En famille Avec un conjoint
 Avec des collègues de travail Autre :

POURQUOI ETES-VOUS VENU ?

7 Pour quelles raisons y venez-vous?

- Parlement Travail Restaurants
 Manifestations politiques Tourisme Repos
 Autre :

8 Venez-vous souvent sur cette place ?

- Tous les jours 2/3 fois par semaine
 1 fois par semaine 2/3 fois par mois
 1 fois par mois moins souvent

9 Comment appelez-vous cette place?

- Place de l'Etoile Place du parlement
 Le centre ville de Beyrouth Place de SOLIDERE
 Autre :

L'APPRECIATION DE LA PLACE

10 Qu'appréciez-vous ? (notez en clair)

Apprécie bien	N'apprécie pas

11 Quels sont les principaux problèmes rencontrés ?

Sélectionnez et classez de 1 à 3 les trois principaux problèmes

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Manque d'espaces verts | <input type="checkbox"/> Ambiance du quartier |
| <input type="checkbox"/> Manque de bancs | <input type="checkbox"/> Saleté |
| <input type="checkbox"/> Manque de Transports en Commun | <input type="checkbox"/> Bruit |
| <input type="checkbox"/> Cherté | <input type="checkbox"/> Manque de stationnement |
| <input type="checkbox"/> Stationnement payant | <input type="checkbox"/> Embouteillage |
| <input type="checkbox"/> Aucun problème | <input type="checkbox"/> Insécurité |
| <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : | |

L'aménagement de la place

12 Quels sont les aménagements qui vous plaisent sur cette place?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aménagement piéton | <input type="checkbox"/> expositions temporaires |
| <input type="checkbox"/> Architecture du lieu | <input type="checkbox"/> Magasins |
| <input type="checkbox"/> Restauration | <input type="checkbox"/> espace ouvert à tout le monde |

13 Quel espace fréquentez-vous le plus souvent pour vos loisirs ? Pourquoi ?

Sur Beyrouth:

.....
.....

A l'extérieur de Beyrouth

.....
.....

Merci de votre participation – Datez SVP/...../200.....

Questionnaire N°3 – version originale : Fin 2003/Début 2004 SUR LA PLACE DE L'ETOILE A BEYROUTH

جامعة ليون ٢ - معهد التنظيم المدني
دراسة عن مساحة النجمة-الوسط التجاري
لمدينة بيروت - ٢٠٠٣
جوزف سلمون

التنظيم المدني ، بدأنا في دراسة معمقة عن طرق استعمال مساحة النجمة . هذه الدراسة
لات الحالية للأماكن العامة الجديدة في وسط المدينة.
فهم استعمالكم الحالية و تطلعاتكم في مجال تنظيم الأماكن العامة.

<input type="checkbox"/> مذكر	<input type="checkbox"/> مرثت
.....
<input type="checkbox"/> مئة متري؟
<input type="checkbox"/> مئة متري؟
<input type="checkbox"/> البناية	<input type="checkbox"/> اخر :حتد
.....

<input type="checkbox"/> مهنة حرّة
<input type="checkbox"/> تاجر
<input type="checkbox"/> متقاعد
<input type="checkbox"/> بدون عمل
<input type="checkbox"/> اخر :حتد

<input type="checkbox"/> في سيارة اجرة
<input type="checkbox"/> في سيارة خاصة

٤- مع من أتيت؟

مع الإصدقاء لوحدك

مع العائلة مع شريك (خطيب/زوج...)

مع زملاء في العمل آخر: حدد

لماذا أتيت؟

٥- لأي من الأسباب التالية تأتي إلى هنا؟

للبرلمان للعمل للمطاعم

للمظاهرات للسياحة لراحة

آخر: حدد

٦- هل تأتي مراراً إلى هذه المساحة؟

كل يوم ٢/٣ في الأسبوع

مرة في الأسبوع ٢/٣ في الشهر

مرة في الشهر صدفة/قليلاً

٧- كيف تسمي هذه المساحة؟

ساحة النجمة ساحة البرلمان

وسط مدينة بيروت ساحة سوليدار

آخر: حدد

تقييمك للمساحة

٨- ما هو تقييمك لمساحة النجمة؟

لا أحبها	أحبها

٩- ما هي الصعوبات التي تواجهها في هذه المساحة؟ حدد من ١ إلى ٣ نظراً لأهميتها

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> نقص في المساحات الخضراء | <input type="checkbox"/> الجوّ العام |
| <input type="checkbox"/> نقص في المقاعد | <input type="checkbox"/> قلة النظافة |
| <input type="checkbox"/> نقص في النقل العام | <input type="checkbox"/> الضجّة |
| <input type="checkbox"/> غلاء المكان | <input type="checkbox"/> قلة مواقف السيارات |
| <input type="checkbox"/> مواقف غير مجاني | <input type="checkbox"/> التزام السير |
| <input type="checkbox"/> لا مشكلة | <input type="checkbox"/> قلة الأمان |
| <input type="checkbox"/> آخر: حدد | |

اعادة تنظيم المساحة

١٠- ما هي التحسينات التي تعجبك في هذه المساحة؟

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> طرق للمشاة | <input type="checkbox"/> المعارض |
| <input type="checkbox"/> هندسة المكان | <input type="checkbox"/> المحلات |
| <input type="checkbox"/> المطاعم | <input type="checkbox"/> مكان مفتوح للجميع |

١١- ما هو المكان الذي نفضده مراراً للتسوية و الراحة؟ لماذا؟

• في بيروت

.....

.....

• خارج بيروت

.....

شكراً لمساهمتمكم
بيروت في

Annexe 2 : Lettres, demandes et attestations de partenariat entre la municipalité de Beyrouth et des acteurs publics, privés et internationaux.

Lettre 1 : invitation de la municipalité de Rome adressée aux membres du comité des espaces verts de la municipalité de Beyrouth.



Lettre 2 : lettre adressée d'un particulier à la municipalité de Beyrouth. Objet : demande de plantes.

حضرة الالة رولا العجوز المحترمة .

تحية وبعد

أرجو من حضرتكم بصفحتكم رئيسة للجنة الحدائق في البلدية

تزويدي بعشرة شتول من شجر الألبيندا

إذا كانت متوفرة لديكم أو غيرها من الموجود .

وذلك لأزالتها على سطح بناية (مأهدة بدر تخميم)

منطقة كاراكاس شولان المنارة .

وتفضلوا بقبول الأحرارم



Lettre 3 : Lettre adressée de la société Urbanart à la municipalité de Beyrouth. Objet demande d'autorisation provisoire pour animer les espaces publics de la capitale.



مهرجان
الثقافة لعم الشارع

بيروت في 15 شباط 2000

حضرة رئيس مجلس بلدية بيروت المهندس عبد العنعم العريس المحترم،

تحية وبعد،

بعد النجاح الكبير الذي أدى إلى اجتذاب حوالي 750000 شخص إلى شوارع وسط بيروت في صيف 1999 من خلال مهرجان "الثقافة لعم الشارع" 1999، جئنا بكتابتنا هذا نطلعكم على برنامج مهرجان "الثقافة لعم الشارع" 2000 الذي تود إقامته في حدائق بيروت العامة (بالتحديد الصنائع وأبو السويدي) خلال صيف 2000 كما يلي:

1. مسرح الشوارع: برامج متواصلة تجري في الحدائق مع ممثلين إيماليين ولاعبي خفة وعازفين وسحرة وحكواتين وراقصين... هذه البرامج ستبدل ولنغير باستمرار.
2. الرقص العامودي vertical dance: مسرحه وأجهته وسطوح البنايات.
3. recycling sculpture - فن إعادة التصنيع: انطلاقاً من بقايا ونفايات (زجاجات، دواليب، معلبات...)، سيتمكن الهواة والمحترفون من خلق أعمال فنية شخصية، بإدارة مختصين لبنانيين وأجانب.
4. ليالي بيروت الفنية (في الهواء الطلق): عازفون، مطربون وراقصون من جميع أنحاء العالم يحيون أمسيات فنية رائعة.

5. معارض فنية مختلفة: أرتيزانا، مقاهي، هدايا، ألعاب، مجوهرات، مفروشات، أنتيك، حرف لبنانية الخ...
6. ORIGAMI : فن طوي الورق بأشكال فنية مختلفة. تتضمن هذه الفترة معرضا خاصا. بأعمال فنية عالمية لفنانين مشهورين من بلدان مختلفة ومحترفات للهواة.
7. مسرح الظل: مسرح شخصياته الظلال.
8. مسرح الدمى: مخصص للأطفال.
9. ألعاب متنوعة: ألعاب إلكترونية، هوائية، رياضية... تجذب الكبار والصغار.

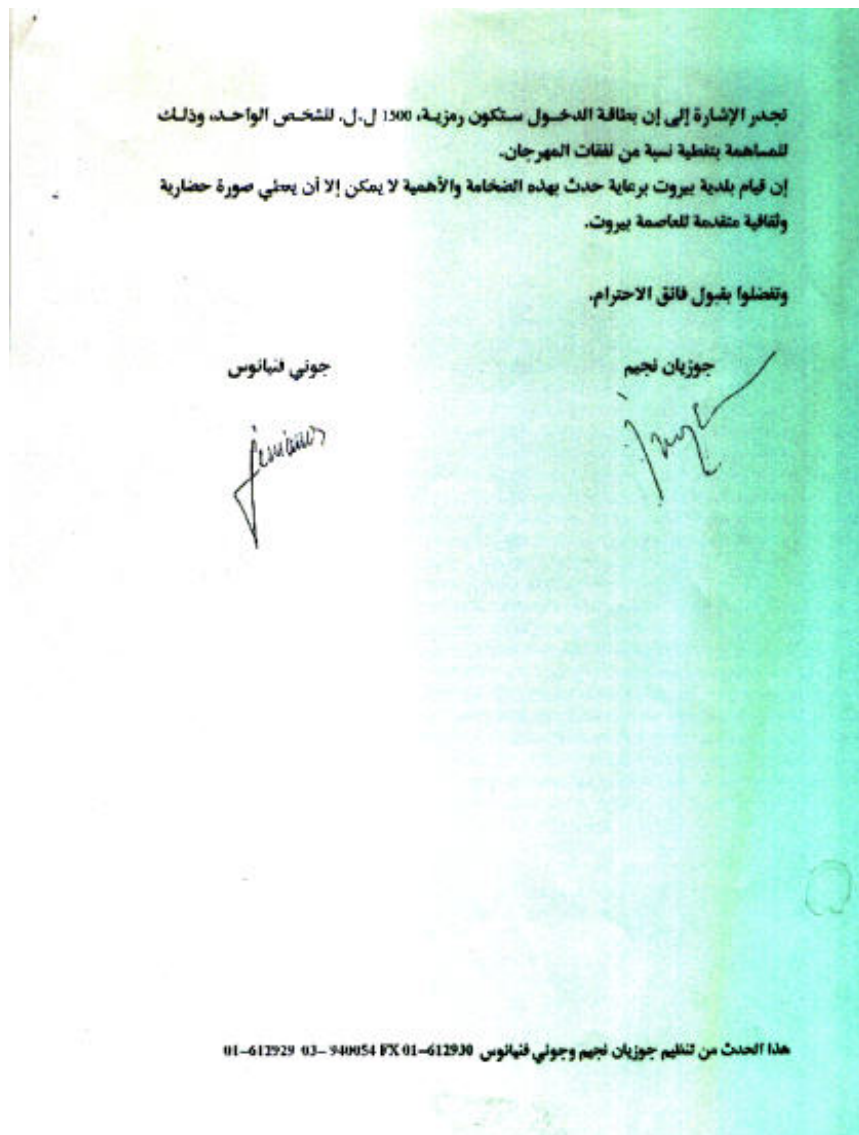
كمنظمين لهذا الحدث نتكفل بما يلي:

- تنظيف يومي ومستمر للمكان.
- استعمال المساحات اللازمة دون إحداث أي ضرر بالموجودات.
- شراء بوليصة تأمين تغطي الأضرار في حال حصولها.
- تأمين حراس إضافيين للمحافظة على الأمن، السلامة العامة والأخلاق...
- حماية الثروة الحيوانية والزراعية للحدائق.
- احترام العقائد والتقاليد والأداب العامة.
- تأمين حملة إعلامية واسعة.

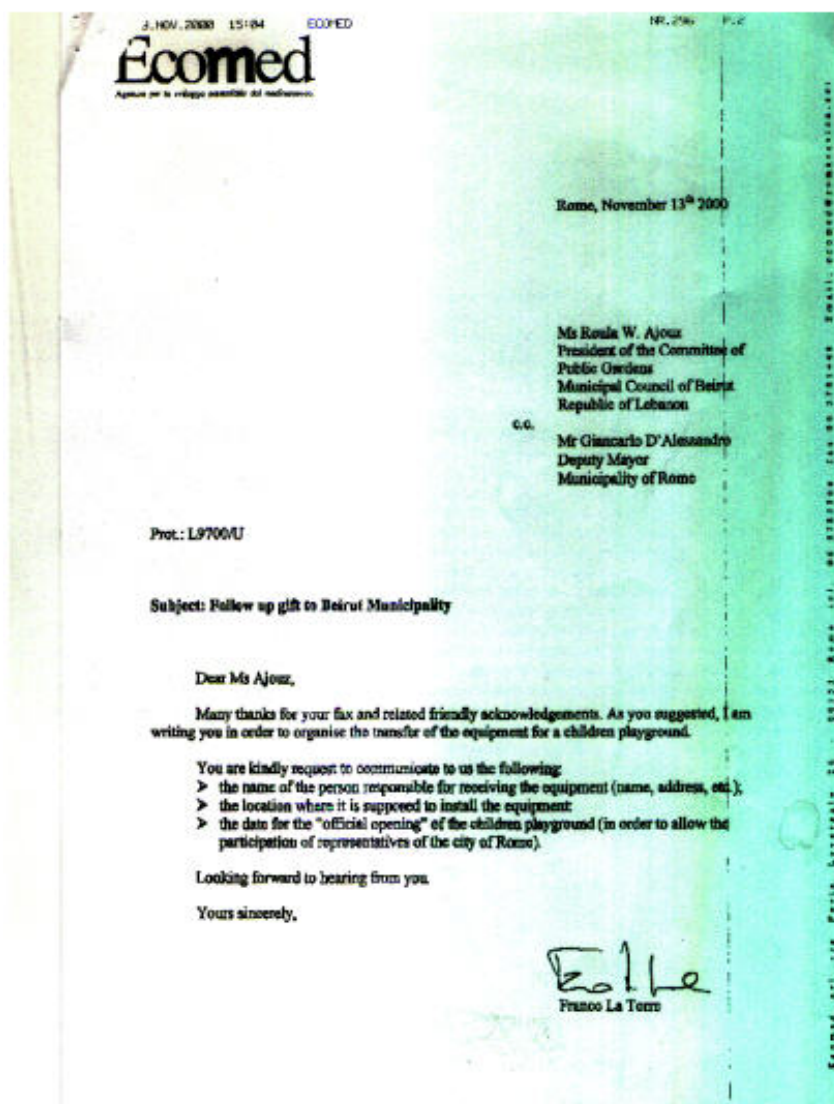
بالمقابل نطلب من حضرتكم رعاية المهرجان وتأمين ما يلي:

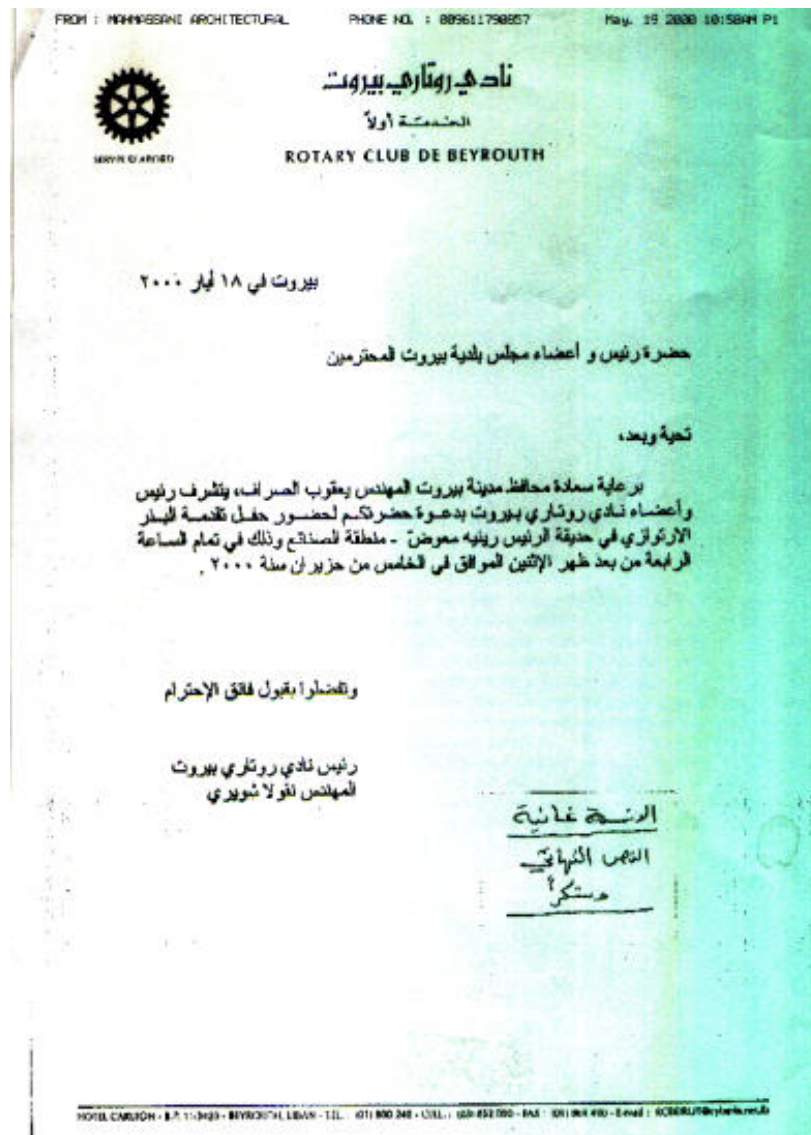
- الأذن بقيام المهرجان داخل حدائق بيروت العامة.
- تأمين مخرج كهرباء يستخدم لحدائق بالإضاءة المناسبة.
- حمامات صالحة للاستعمال.
- مخرج مياه.
- الأذن بإقفال الحدائق المستعملة خارج دوام المهرجان أي خارج الأوقات الممتدة من الساعة الخامسة مساءً ونهاية منتصف الليل وذلك حفاظا على السلامة العامة وعلى الموجودات.

Lettre 4 : Lettre adressée de la municipalité de Rome à la municipalité de Beyrouth. Objet : réception de dons pour les espaces publics de la capitale.



Lettre 5 : lettre adressée du Rotary Club de Beyrouth à la municipalité de Beyrouth. Objet : inauguration d'un puits au jardin public de Sanayeh, Beyrouth.





Annexe 3 : Concours du meilleur jardin public : ministère de l'intérieur et des affaires municipales du Liban.

OM SAR Bulletin d'information

Bureau du Ministère d'Etat pour la Réforme Administrative - République Libanaise

Le Ministère de l'Intérieur et des Affaires municipales lance la campagne du plus beau jardin public.

De la politique écologique:

Selon la définition de l'UNESCO, le jardin est "l'aspect culturel le plus évident". Les jardins publics particulièrement font partie des projets de développement aux niveaux social, culturel et touristique. Leur réalisation dépend de la participation de toutes les instances locales (conseils représentatifs, société civile, individus...) C'est pourquoi le Ministère de l'Intérieur et des Affaires municipales lance la campagne du plus beau jardin public.

Conditions de participation au concours du "plus beau jardin public":

- ↳ Toute municipalité ou tout village désireux de participer au concours doit consacrer à cet effet un bien-fonds d'une superficie d'au moins 500 m².
- ↳ Un comité spécialisé désigné par le Ministère inspectera les lieux et sélectionnera les douze plus beaux jardins. Les photos de tous les jardins participant au concours seront regroupées dans un livre qui sera publié par le Ministère.
- ↳ Pour servir d'espace aux activités quotidiennes, sociales, culturelles, pédagogiques, d'orientation, écologiques, sanitaires et naturelles, conformément aux raisons de sa création, le jardin public doit:
 - » Favoriser les relations sociales (festivités, conférences...).
 - » Favoriser les activités familiales pour trois générations (coïnenfant; théâtre; terrain de jeux; musique; musées en plein air...)
 - » Favoriser les activités en plein air.
 - » Garantir les conditions de la sécurité publique.
 - » Etre équipé pour les handicapés.
 - » Disposer de robinets (eau potable).
- ↳ Le jardin public doit refléter l'identité de la municipalité ou du village, à travers:
 - » L'utilisation de matériaux caractéristiques de la localité ou du village: pierres, roches...
 - » La mise en valeur des caractéristiques architecturale et patrimoniale de la localité (sculptures - oeuvres d'art - mosaïques - céramiques - poterie - artisanat - métiers - vestiges - patrimoine).



Annexe 4 : Schéma Directeur de Solidere : objectif et échéances.

Les grandes lignes de la reconstruction ont été déterminées par un Schéma Directeur officiellement approuvé en mars 1994 par le Conseil des ministres.

UNE SÉRIE D'ÉTUDES DÉTAILLÉES ET PLUSIEURS SÉMINAIRES PUBLICS ET PROFESSIONNELS ONT PERMIS DE FIXER DES OBJECTIFS AMBITIEUX :

- Réintégrer le centre-ville dans l'aire métropolitaine de Beyrouth et renforcer ses accès et liaisons avec les quartiers avoisinants en aménageant des voies piétonnes et des dessertes locales dans le cadre d'une politique globale de transports publics.
- Préserver le cœur historique de la ville, du Grand Sérail à l'ouest jusqu'à la place des Martyrs à l'est. Tous les édifices historiques subsistant dans cette zone seront rénovés de même que les banques de la rue Riad el Solh.
- Aménager sur les terrains gagnés sur la mer, depuis le parc du bord de mer jusqu'au premier

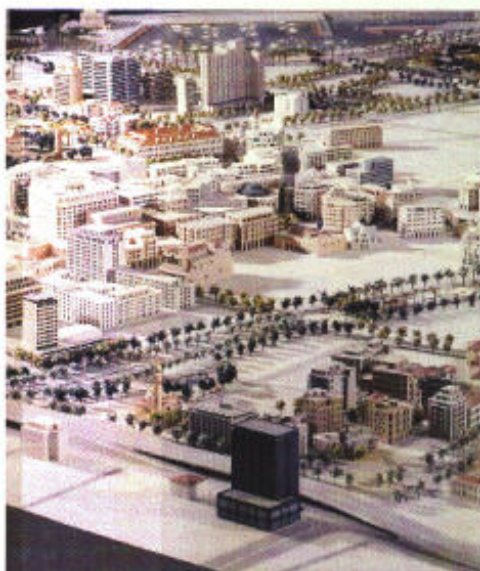


bassin du port, une zone polyvalente comprenant un secteur financier, des boutiques et des lieux de divertissement et de loisirs. Cette partie du centre-ville jouira d'une vue superbe sur la Méditerranée, le port de Beyrouth, la baie de Jounieh et les montagnes ou collines environnantes.

- Re bâtir les anciens souks Ayass, Tawileh et Al Jamil, ainsi que toute la zone qui s'étend de Bab-Idriss jusqu'à Khan Antoun Bey situé non loin du premier bassin du port de Beyrouth.
- Améliorer avec des espaces verts la qualité de vie dans les quartiers résidentiels de Saifi, Mar Maroun, Zokak el Blat qui seront préservés et réaménagés.
- Étendre la zone résidentielle de Wadi Abou Jmil tout au long de sa pente vers le front de mer. La restauration de nombreuses demeures libanaises traditionnelles soulignera le caractère levantin de ce quartier.
- Réaliser un parc public sur les terrains gagnés sur la mer et offrir à proximité du centre, des équipements culturels dont une Bibliothèque Nationale. Ce secteur deviendra l'un des principaux sites touristiques du centre-ville.
- Prolonger la célèbre corniche de Beyrouth par un boulevard bordé d'arbres.

UN SCHEMA DIRECTEUR AMBITIEUX

- Concevoir des liaisons appropriées entre les quartiers traditionnellement associés au centre et les terrains gagnés sur la mer en traçant un boulevard Est-Ouest d'où l'on aura une vue sur la mer et la montagne.
- Intégrer et mettre en valeur les vestiges archéologiques découverts au cours des fouilles de la place des Martyrs, la place de l'étoile et la cathédrale Saint Georges.
- Créer dans les environs de Minet al Hosn une zone polyvalente de résidences, hôtels et bureaux.
- Adopter une politique de construction qui limitera le nombre d'immeubles de grande hauteur et concentrera leur implantation le long des principales voies d'accès au centre-ville, dans l'actuel quartier hôtelier et dans le futur centre d'affaires.
- Réduire la circulation automobile dans le centre-ville en prévoyant un développement important du transport en commun. Créer des parcs de stationnement souterrains particulièrement dans les quartiers d'activités.



UN CALENDRIER EN DEUX ETAPES

LE PROJET SLRA RÉALISÉ EN DEUX ÉTAPES:

1^{ère} ÉTAPE

- Lancement du projet
- Mise en place des travaux d'infrastructure primaire et secondaire
- Aménagement des parking souterrains
- Travaux maritimes et traitement du remblai
- 650.000 m² de surface bâtie seront rénovés
- Reconstruction et réaménagement de la zone des souks
- Rénovation et réaménagement du secteur des banques jusqu'à la place Riad el Solh en passant par la place de l'Étoile et la rue Murrat
- Achèvement des travaux de la zone Hilton et Starco et des secteurs de Saifi et de Wadi Abou Jmil.
- Réalisation du port de plaisance Ouest qui pourra accueillir 750 bateaux.
- Exécution des travaux de protection côtière autour des terrains gagnés sur la mer.

2^{ème} ÉTAPE

- Achèvement de l'aménagement dans la zone traditionnelle du centre-ville
- Aménagement final de la place des Martyrs
- Aménagement de la zone entourant le premier bassin du port de Beyrouth
- Réalisation du nouveau secteur hôtelier jouxtant le port de plaisance Ouest
- Achèvement des travaux maritimes et du traitement du remblai
- Lancement des nouveaux aménagements prévus sur les terrains gagnés sur la mer.

